

Université catholique de Louvain
Faculté des Sciences économiques et sociales
Département des Sciences de la Population et du Développement
Centre d'Etudes du Développement



**Thèse de doctorat
en
Sciences politiques et sociales
Développement – Population - Environnement**

**Gestion des écosystèmes forestiers par les Pygmées Bakola/Bagielli et
voisins Bantu au Sud Ouest du Cameroun face à l'exploitation
néolibérale**

**Par
Jean Nke Ndi**

Jury de thèse :

**Pr Pierre Joseph LAURENT (UCL), Promoteur
Pr Daou V. JOIRIS (ULB), Co – promotrice
Pr Alain FROMENT (Muséum National d'Histoire naturelle - IRD)
Pr Alain REYNIERS (UCL)
Pr Jean Marie WAUTELET (UCL)**

Soutenue à Louvain-la-Neuve le 06 mai 2014

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
CARTE 1: LES DIFFÉRENTES RÉGIONS DU CAMEROUN	6
CARTE 2: LA RÉGION DU SUD-OUEST DU CAMEROUN	7
CARTE 3: TERRAINS D'ÉTUDES	8
Introduction générale	13
Chapitre I : Problématique et méthodologie de l'étude	17
I – Problématique	17
I – 1 - Question de recherche	17
I – 2 - Hypothèses	18
I – 3 – Justification et objectifs	19
I – 4 – Les concepts clés de l'étude	21
I – 4 -1 -Biodiversité	21
I – 4 – 2 - Développement durable	23
I – 4 – 3 - Peuples autochtones	25
II – Approche méthodologique	29
II – 1 – Choix d'une démarche	29
II – 2 - Collecte et confection de données	31
II – 2 - 1- La recherche documentaire	31
II – 2 – 2 – Eléments issus de l'enquête de terrain	32
II – 2 – 2 – 1- Les observations	32
II – 2 – 2 – 2- Les entretiens	32
II – 3 – Principaux sites de base de la recherche	32
Chapitre II : Le milieu et les hommes	36
I – Aspects naturels	36
I – 1 – Bref aperçu du Cameroun et de la zone d'étude	36
I – 2 – Climat et évolution des forêts	37
I – 2 – Sols	39
I – 3 – Relief	39
I – 4 – Hydrographie	40
I – 5 – Flore	41
I – 5 – 1 - Végétation naturelle	41
I -5 – 2 – Plantations	44
I – 6 – Faune	45
II – Groupes humains et liens avec la forêt	47
II – 1 – Les Bakola/Bagielli	48
II – 1 – 1 - Implantation dans la zone	48
II – 1 – 2 – La forêt comme base des constructions et de l'habitat	50
II – 1 – 3 - Organisation sociale et politique adaptée au milieu forestier	52
II - 1 – 4- La forêt comme base de la spiritualité	54
II – 1 – 4 – 1- Croyances	54
II – 1 – 4 – 2 - Rites	56

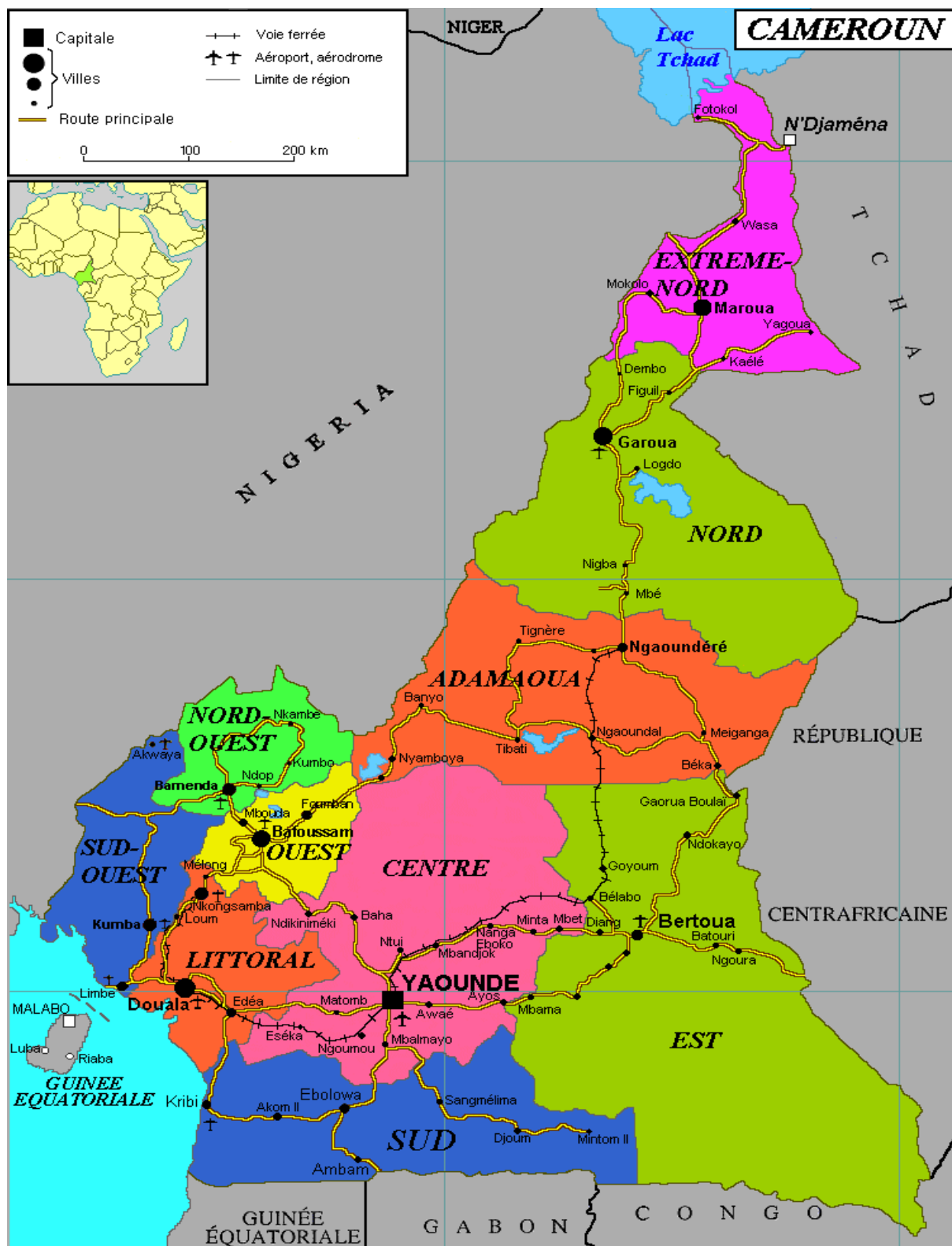
II – 2– Les Bèti -----	58
II – 4 – 1 – Origines et peuplement -----	58
II – 4 – 2 – L’habitat -----	60
II – 4 – 3 – La société <i>Bèti</i> -----	61
- <i>L’organisation sociale</i> -----	61
- <i>L’organisation politique</i> -----	62
- <i>Univers religieux</i> -----	63
Chapitre III : Gestion traditionnelle comme moyen de régénération des forêts -----	66
I – La chasse -----	66
I – 1 – Chez les Bakola/Bagielli -----	67
II – La pêche -----	74
II – 1 – Chez les Bakola/Bagielli -----	75
II – 2 – Chez les <i>Bantu</i> -----	76
III – La collecte -----	77
III – 1 – Collecte chez les Bakola/Bagielli -----	78
III – 1 – a – Les fruits du manguier sauvage -----	78
III – 1 – b – Les fruits du moabi -----	80
III – 1 – c – Les feuilles de <i>Maranthaceae</i> -----	81
III – 1 – d – Les écorces de l’arbre à l’ail -----	81
III – 1 – e – Les fruits du noyer d’Afrique -----	82
III – 1 – f – Déterrage d’ignames sauvages -----	83
III – 1 – g – La récolte de miel -----	84
III – 1 – h – La cueillette des champignons -----	85
III – 1 – i – Les chenilles -----	86
III – 1 – j – Les escargots -----	87
III – 2 – Collecte chez les <i>Bantu</i> -----	88
III – 2 – a – Cueillette du vin de palme -----	88
III – 2 – b – Graines du <i>Ricinodendron heudelotii</i> -----	90
III – 2 – c – Feuilles de <i>Gnetum spp</i> -----	91
III – 2 – d – Le palmier rotin -----	92
IV – La pharmacopée -----	93
IV – 1 – Les acteurs -----	93
IV – 1 – a – Le sorcier -----	94
IV – 1 – b – Le guérisseur -----	94
IV – 2 – Eléments de base dans la pharmacopée des Bakola/Bagielli -----	95
IV – 3 – La pharmacopée des <i>Bantu</i> -----	96
IV – 3 – a - Formation au rôle de guérisseur -----	97
IV – 3 – b – Avenir de la pharmacopée -----	98
V – L’agriculture -----	99
V – 1 – L’agriculture itinérante sur brûlis -----	100
V – 1 – a – La jachère au centre de la technique -----	101
V – 1 – b – Evolution des types de cultures de l’autoconsommation au marché -----	102

V – 1 – c – De la machette à la tronçonneuse -----	103
V – 1 – d – Impacts de la sédentarisation sur la culture sur brûlis -----	104
VI – Activités sportives et culturelles liés aux forêts -----	106
VI – 1 – Activités sportives -----	107
VI – 1 – a – Football et ressources forestières -----	107
VI – 1 – b – Lutte traditionnelle et milieu naturel -----	108
VI – 1 – c – Le jeu des sagaies -----	109
VI – 1 – d – La balançoire -----	109
VI – 2 – Une culture basée sur la richesse du milieu -----	110
VI – 2 – a – Littérature orale -----	110
VI – 2 – b – Art et artisanat -----	111
VI – 2 – c – Jeux et instruments de musique -----	112
VII – Les traditions et la préservation des milieux naturels -----	114
VII – 1 – Les animaux totems et les arbres sacrés -----	114
VII – 2 – Les « forêts sacrées » -----	121
VII – 2 – 1 – Le repaire des esprits -----	121
VII – 2 – 2 – Le refuge des animaux totems et des plantes sacrées -----	123
VII – 2 – 3 – Le lieu de pratique des rites -----	125
VII – 3 – Les <i>ndjama</i> -----	127
Chapitre IV : Exploitation néolibérale des écosystèmes forestiers au Cameroun face à la politique des institutions publiques -----	132
I – Evolution de la culture des produits de rente en zone forestière au Cameroun -----	133
I – 1 – Les plantations paysannes : exemple de la cacaoculture -----	134
I – 1 – a - Le cacaoyer au Cameroun -----	134
I – 1 – b – Les écueils à la production -----	134
I – 1 – c – Pléthore de structures publiques pour le cacao -----	135
I – 1 – d – Support agronomique sans coordination -----	136
I – 2 – Les structures de financement -----	138
I - 3 – Bref aperçu de l’expansion des plantations industrielles dans le monde -----	140
1 – 3 – 1 – Le négoce avec l’Asie à l’origine des cultures d’exportation -----	140
I – 3 – 2 – Impacts des grandes plantations américaines dans les pays d’implantation -----	141
I – 4 - Les plantations industrielles au Cameroun -----	143
I – 4 – 1 – Présentation des plantations de HEVECAM et SOCAPALM – Kienké -----	145
I – 4 – 2 – Impacts socio-économiques et environnementaux générés par SOCAPALM et HEVECAM -----	148
- <i>Aspects socio-économiques</i> -----	148
- <i>Bas salaires</i> -----	152
- <i>Aspects environnementaux</i> -----	153
- <i>La pollution</i> -----	155
II – Exploitation commerciale des ressources ligneuses de la forêt : du local au global -----	156
II – 1 – Transformation artisanale et négoce du bois dans la région de Yaoundé -----	157
II – 1 – 1 – La production du charbon de bois au Nord de Yaoundé -----	158
Les sites de production -----	159
<i>Site de production de charbon de bois (Yegue Assi)</i> -----	160

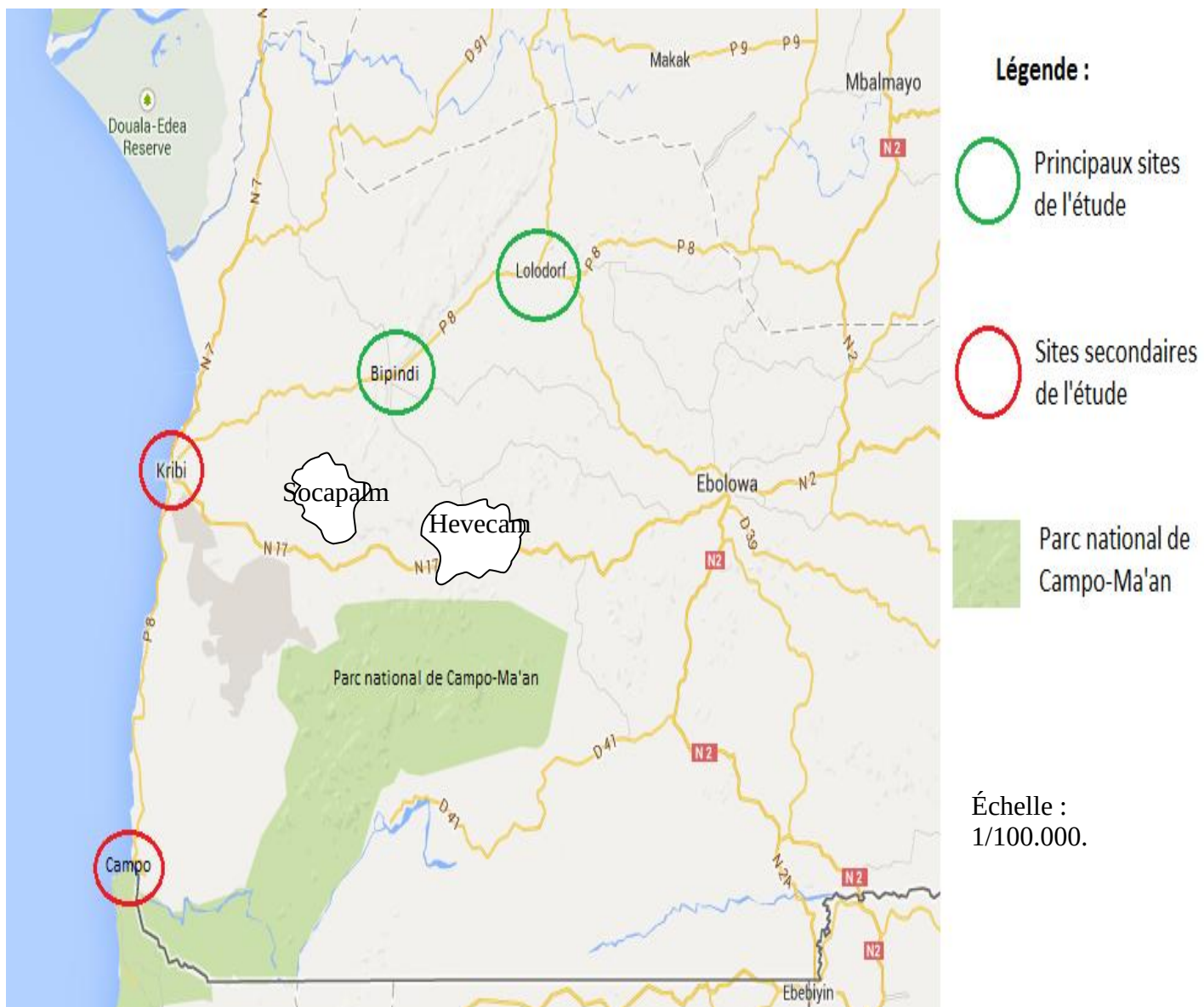
Naissance de la production du charbon de bois dans la région de Yaoundé -----	160
Evolution de la ville de Yaoundé-----	161
Le charbon de bois : source d'énergie pour la petite restauration de rue -----	163
Survie des producteurs -----	164
Suicide communautaire -----	166
II – 1 – 2 – Le marché de bois à Yaoundé -----	168
II – 1 – 2 – a- Le bois dans l'habitat à Yaoundé -----	169
II – 1 – 2 – b – Evolution du marché de bois-----	170
II – 1 – 2 – c – Matériaux des marchés et provenance -----	173
II – 2 - Exploitation industrielle du bois-----	174
II – 2 – 1- L'époque coloniale -----	175
II – 2 – 2 – L'après indépendance -----	177
II -2 – 3 – Répartition des zones d'exploitation industrielle -----	181
II – 1- Les aires protégées : origines, évolution et interrogations sur un concept -----	185
II – 1 –1- Définition -----	186
II –1- 2 – Les précurseurs-----	187
a – Jean Baptiste Lamarck (1744 – 1829)-----	187
b – Carl Linnaeus (1707 – 1778) -----	187
c – Charles Darwin (1809 – 1882) -----	188
II –1- 3 – De la naissance à l'expansion des aires protégées-----	189
II –1- 3 – a – Les « nouveaux mondes » et l'Europe -----	189
II – 1- 3 – b – Le continent africain -----	190
II – 2 – De la Réserve de faune de Campo au Parc National de Campo-Ma'an -----	192
II – 2 – 1 – Situation, biodiversité et évolution historique du Parc National de Campo-Ma'an -----	192
II – 2 – 2 – Les écueils à la conservation-----	194
II – 2 – 3 – Implication des populations locales à la gestion des forêts -----	197
II – 2 – 3 – a – La gestion participative (exemple du programme ECOFAC) -----	197
II – 2 – 3 – b – Les forêts communautaires -----	201
Pratique traditionnelle adaptée à l'Etat moderne -----	201
Les contraintes d'octroi et de gestion de forêts communautaires -----	203
Chapitre V : Evolution historique des initiatives publiques de préservation des forêts au Cameroun et leurs limites -----	208
Introduction -----	208
I – Les organismes étatiques -----	209
I – 1 – Les structures de souveraineté -----	209
I – 1 – 1 – Fonds national forestier et piscicole -----	209
I – 1 – 2 - CENADEFOR - ONAREF - ONADEF -----	210
I – 2 – L'ANAFOR : structure exécutante d'une politique internationale des forêts -----	211
I – 3 - Les organisations sous régionales -----	214
I – 3 – 1 - La CEFDHAC -----	214
I – 3 – 1 – a - Historique -----	214
I – 3 – 1 - b – Les organes -----	215
I – 3 -- 1 – c – Activités -----	215

I – 3 – 2 - La COMIFAC -----	216
I – 3 – 2 - a – Historique -----	216
I – 3 – 2 - b - Les organes -----	216
I – 3 – 2 - c – Les activités -----	217
I – 3 – 3 – Le RAPAC -----	218
I – 3 – 3 – a – Historique -----	218
I – 3 – 3 – b – Organes -----	218
I – 3 – 3 – c – Objectifs et activités -----	219
I – 3 – 4 – Chevauchement des compétences : obstacle à l’efficacité des interventions -----	220
II - Le FLEGT : un partenariat avec l’Union Européenne pour les forêts -----	221
II – 1 – Genèse d’un concept -----	221
II – 2 – Le Cameroun et l’Accord de Partenariat Volontaire -----	223
II – 2 – 1 – Cameroun : les forêts et les chiffres -----	223
II – 2 – 2 – Les étapes d’un processus -----	224
II – 2 – 3 – Le fonctionnement de l’APV-FLEGT -----	224
II – 2 – 4 – L’Observateur Indépendant -----	227
II – 2 – 4 – a – Naissance et évolution de la structure -----	227
II – 2 – 4 – b – Objectifs et activités -----	228
II – 2 – 5 – Mission difficile -----	230
II – 2 – 6 – Bois illégal – cacao non éthique : conséquences similaires pour les populations -----	231
II – 3 – Les nouvelles formes d’intervention pour la préservation des forêts au Cameroun -----	233
II – 3 – 1 – La Certification forestière -----	234
II – 3 – 1 – a – Le FSC et son fonctionnement -----	234
II – 3 – 1 – b – Le FSC au Cameroun -----	235
II – 3 – 2 – Le REDD et les changements climatiques par la protection des forêts -----	237
II – 3 – 2 – a – Origines du REDD -----	237
II – 3 – 2 – b – Préserver les forêts du bassin du Congo pour sauver le climat -----	238
II – 3 – 2 – c- Les limites du REDD -----	240
Conclusion générale -----	243
Bibliographie -----	246

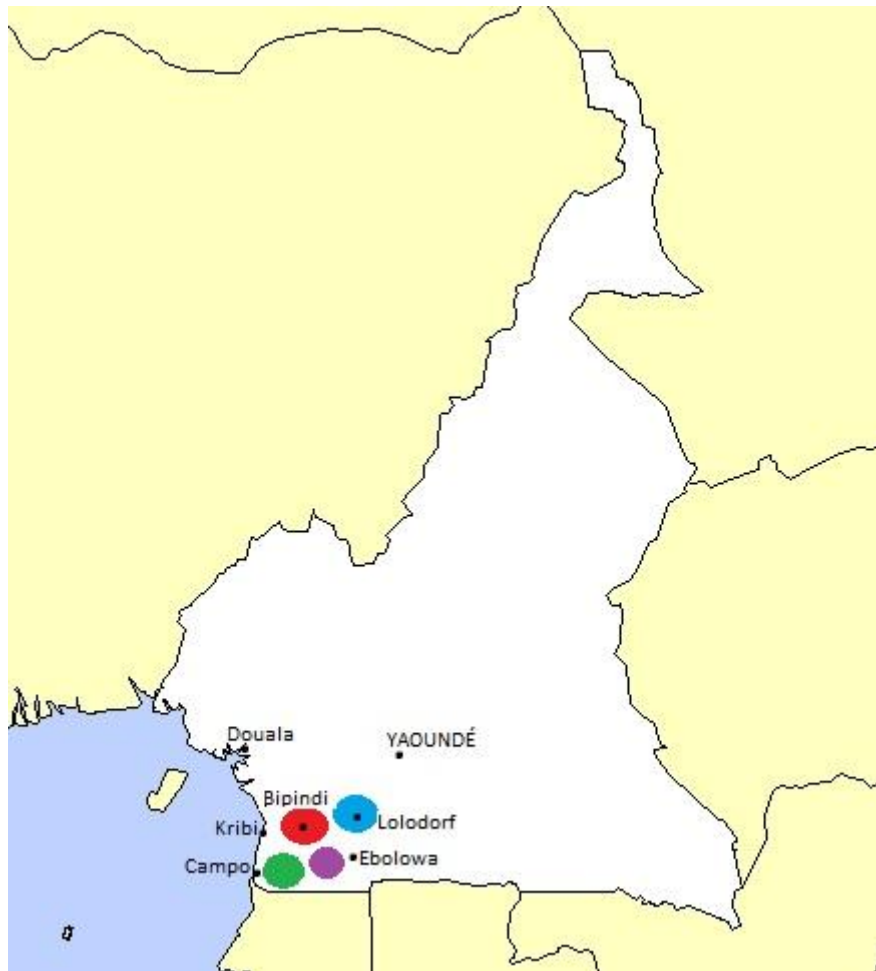
CARTE 1:LES DIFFÉRENTES RÉGIONS DU CAMEROUN



CARTE 2: LA RÉGION DU SUD-OUEST DU CAMEROUN



CARTE 3: TERRAINS D'ÉTUDES



Légende :

-  Terrain d'étude de Stéphanie Carriere
-  Terrain d'étude d'Edmond Dounias
-  Terrain d'étude de Lluís Mallart Guimera
-  Terrain d'étude Jean Félix Loung

Toutes les photographies prises au Cameroun insérées dans cette thèse sont de Jean Nke Ndihi et datent entre 2005 et 2012. Les localités sont précisées entre parenthèses.

A vous mes filles,

Missa Nke Ndi Paxédra Solène

Molok Nke Ndi Artémis Victoria

Je vous recommande de l'audace pour toute sorte
d'engagement dans vos vies

A la mère de mes filles,

A ma tante,

Missa Nke Ndi Bernadette qui m'a tout donné, et qui n'a
jamais cessé de me dire depuis mon enfance : « *Crois à ce
que tu fais et tu auras le résultat que tu souhaites* »

A ma mère,

Ndzesse Emilie qui me disait étant enfant : « *Puisque tu
refuses d'aller au champs pour travailler, il ne te reste plus
que l'école pour te donner à manger lorsque tu seras grand* »

Remerciements

Il m'est très difficile de trouver les bons mots de remerciements au terme de ce travail. Cette thèse a été faite dans des circonstances particulières, certaines personnes au cours de ma vie m'ont amené d'une façon ou d'une autre, à me lancer dans cette aventure, et je dis bien une aventure. Déjà tout petit au village, une bonne partie de ma vie était dans la forêt où on allait travailler, chasser, ramasser des fruits sauvages, jouer à la balançoire avec des lianes, et se laver en fin de journée dans la rivière *Alongogo* dont la fraîcheur de l'eau ignorait les saisons sèches. Je remercie tous mes amis d'enfance avec qui je menais toutes ces activités, et plus particulièrement mes cousins Eliga Démoustin et Ndzebe François dit « *Ingoré* », qui ne sont plus de ce monde, mais continuent à m'inspirer grâce aux souvenirs que je garde de nos aventures communes en forêt.

Cette vie villageoise à elle seule ne pouvait me donner des outils pour mener une recherche doctorale, il fallait donc aller à l'école du « Blanc ». C'est ici l'occasion pour moi de penser à tous mes enseignants que j'ai eus, de l'école primaire dans mon village jusqu'à l'Université de Yaoundé, en passant par le collège et le lycée. Mais l'aventure de la thèse a concrètement commencé avec le soutien de certaines personnes sans qui, ce travail n'aurait abouti.

Mon comité d'encadrement a une mention spéciale pour avoir soutenu ce travail pendant plusieurs années. Il est temps de dire un grand merci à chacun de ses membres. Je commence par Pr Séverin Cécile Abéga de l'Université Catholique d'Afrique centrale à Yaoundé qui était au début de cette aventure, malheureusement décédé il y a quelques années, il aurait été content en ce jour ; « *merci grand frère* », comme cela se dit chez moi lorsqu'on reçoit quelque chose d'un aîné qu'on assimile à un frère. Pr Pierre-Joseph Laurent, le promoteur de cette thèse, m'a apporté tous les soutiens possibles, qu'ils soient académiques ou extérieurs pour un meilleur aboutissement de ce travail, je vous dis merci Pierre-Jo comme on vous appelle affectueusement, je crois que la fin de cette thèse est le début d'une nouvelle aventure entre nous, alors « *nous sommes ensemble* » comme cela se dit en Afrique de l'Ouest. Pr Daou V. Joiris, la Co-promotrice de cette thèse, a été déterminante dans le contenu de ce travail. Son énorme connaissance sur la vie des Pygmées nous a donné l'occasion d'avoir des échanges de qualité qui ont été d'une grande utilité pour l'amélioration de ce travail, je vous dis merci Pr Joiris, et espère débiter une étroite collaboration avec vous sur ces questions de peuples autochtones dans leurs milieux naturels. Pr Jean Marie Wautelet m'a donné l'occasion de « sortir de ma thèse », pour appréhender la situation globale du Cameroun, pays qu'il connaît depuis plusieurs décennies ; vos conseils m'ont énormément aidé pour recadrer, recentrer, de nombreuses positions que j'avais au départ sur des questions essentielles de ma thèse. Vous m'aviez demandé de laisser un peu de côté mon « costume de militant », pour faire des analyses neutres, ces conseils ont énormément amélioré ce travail. Merci pour votre fonds documentaire sur le Cameroun que vous m'avez offert, j'en ferai bon usage au Cameroun.

A la suite des membres du comité d'encadrement, il y a deux personnes qui ont accepté d'être membres de ce jury de thèse, je leur suis très reconnaissant. Je commence par Pr Alain Froment, une vieille connaissance du Cameroun avec qui j'avais déjà il y a 25 ans, de nombreux échanges sur les questions d'environnement au Cameroun. Alain et moi n'avions toujours pas été d'accord sur certains sujets, mais nous avons toujours eu un respect mutuel et une affection réciproque. Alain et moi partageons la passion de la vie des Pygmées qu'il étudie depuis longtemps, c'est ainsi qu'on s'est parfois retrouvés chez les Bakola/Bagielli. Merci Alain et à bientôt dans un hameau de Bipindi ou de Lolodorf. On passe d'un Alain à un

autre, car Alain Reyniers a aussi des atomes crochus avec le Cameroun qu'il connaît à partir du récit du Carthaginois Hannon qui aurait, au cours de son périple sur la côte atlantique africaine au 6^{ème} siècle avant Jésus Christ, trouvé le Mont Cameroun en pleine éruption, et qu'il avait appelé le « *Char des Dieux* ». Cela a été suffisant qu'Alain s'intéresse à mon sujet de thèse lorsqu'on lui a parlé de ce travail, et il a accepté s'embarquer pour ce nouveau périple, merci Alain et je pense que la suite serait d'aller voir ce qui se passe derrière le « *Char des Dieux* », vous serez donc le bienvenu pour visiter les Pygmées, s'il en reste ; car la déforestation qui touche cette partie du Cameroun pourrait être fatale pour ses habitants.

D'autres personnes m'ont apporté énormément du soutien d'une façon ou d'une autre, pour un meilleur aboutissement de ce travail. Je commence par Pr Philippe Laburthe-Tolra avec qui j'ai énormément échangé depuis plusieurs années sur les traditions des peuples du Sud Cameroun, et particulièrement celles des *Bèti*. J'ai eu l'honneur de recevoir de lui comme présent, l'original de son premier manuscrit sur le projet de recherche sur les peuples *Bèti*, rédigé il y a de cela 50 ans. Ce travail a fait de lui l'un des plus grands «*camerounistes*», et incontestablement le plus grand connaisseur des peuples *Bèti*, peuple des forêts. Merci infiniment à vous Philippe. Merci au Pr Martin Elouga avec qui j'ai longuement échangé sur le *ndunda*, une pratique traditionnelle de préservation des milieux naturels chez les *Bèti*.

De nombreuses personnes sur le terrain d'étude m'ont soutenu énormément, il m'est impossible de les nommer toutes ici ; au hasard je pense à Jean Pierre Mayele chez les chasseurs-cueilleurs Bakola/Bagielli, et Nzouerkou Isaac chez les essarteurs Bantu.

J'ai vécu de nombreuses aventures sur le terrain pendant la collecte des données, particulièrement chez les Bakola/Bagielli. Ces recherches de terrain n'ont été possibles que grâce au sponsoring d'un mécène qui m'est tombé du ciel en la personne de René Wisman, un Batave d'Amsterdam qui m'a fait l'honneur de m'accompagner une fois sur le terrain. Je pensais avoir tout reçu de lui avec le financement de mes voyages ; soupçonné par les Pygmées pour avoir « détourné » l'argent que « ce Blanc » aurait donné pour eux lorsqu'il m'avait accompagné, je fus séquestré et ma libération n'est intervenue qu'après le paiement de la rançon par René à qui je resterai toujours très reconnaissant. Merci à mon ami Pierre Beaudouin qui depuis notre première visite commune chez les Pygmées il y a 23 ans, m'a apporté énormément de soutien sur tous les plans. J'adresse des remerciements spéciaux à mon ami Michel Legros et toute sa famille, qui m'ont intégré comme nouveau membre de leur clan.

Je ne peux oublier mes collègues du Centre d'études de développement, et du Laboratoire d'Anthropologie prospective avec qui j'ai énormément échangé. Mais il y en a une, Martine Cécile Ngo Nyemb, épouse Wisman qui a toujours été proche pour me donner un coup de main lorsqu'il le fallait, merci « *Mère* ». Un remerciement particulier au service d'aide aux étudiants de l'UCL qui, à travers madame Christiane de Wan, a toujours réagi positivement à mes doléances.

Je ne peux oublier ma famille par son affection, elle m'a apporté la « chaleur » qu'il faut pour résister à tout, afin d'aller au bout de mon rêve. N'étant pas possible d'aller au Cameroun lorsqu'il fallait me ressourcer, je me rabattais à Paris chez ma cousine Calixthe Beyala à qui je dis affectueusement « *merci Sita* ». Je serais ingrat en oubliant de dire merci à tous mes amis au Cameroun ; ils ont apporté toute sorte de soutien pour que ce travail connaisse une fin heureuse. Bien qu'ils soient très nombreux et que je ne puisse les nommer tous, je fais exception en disant un grand merci à Jean Marie Menye et à Anne-Justine Ngo Gwem.

Introduction générale

Depuis quelques décennies, les forêts tropicales sont au centre des débats sur le plan international à cause des menaces qui pèsent sur leur existence. L'exploitation dont elles font l'objet par les différents acteurs qui s'y interfèrent, est fonction des intérêts, mais aussi de la durée dans laquelle s'inscrit chaque type d'exploitation. Les ressources dont disposent ces forêts sont depuis la nuit des temps, d'une utilité multifonctionnelle pour la vie traditionnelle des populations locales. Une notion constante apparaît dans la gestion traditionnelle des écosystèmes forestiers, il s'agit du « mode de vie » faisant partie de l'identité de chaque peuple et qui diffère d'un groupe à l'autre. Dans les zones forestières au sud-ouest du Cameroun coexistent deux ensembles humains, ayant chacun sa spécificité dans l'exploitation des ressources du milieu. L'impact écologique suite à ces activités n'est pas le même, il est fonction du mode de vie. Dans cette région, il y a les Pygmées Bakola/Bagielli qui sont chasseurs-cueilleurs, mais aussi les Bantu pratiquant l'agriculture itinérante sur brûlis, que la littérature anthropologique désigne « essarteurs ». Ainsi, l'empreinte laissée par les chasseurs-cueilleurs Pygmées Bakola/Bagielli dans les forêts est différente de celle des « essarteurs » Bantu, adeptes de l'agriculture itinérante sur brûlis.

Mais d'autres intérêts non endogènes à ces milieux sont venus se greffer à ce qui existait auparavant, créant ainsi une sorte de compétition où les acteurs s'affrontent par utilisation interposée des ressources des écosystèmes forestiers. La situation qui prévaut dans les régions forestières au sud-ouest du Cameroun n'échappe pas à ce canevas. Pour des raisons économiques, des entreprises forestières avaient déjà jeté leur dévolu dans l'exploitation du bois dès l'aube de la colonisation, c'est aussi à ce moment que les premières plantations cacaoyères paysannes étaient créées. Ce volet économique s'est enrichi par l'apparition des plantations industrielles dans les années '70' qui ont rongé d'importantes surfaces de forêts naturelles, au bénéfice des forêts artificielles constituées de cultures de rente. Pour son importance au niveau de la régulation mondiale du climat qui leur vaut le surnom de « poumon de la planète », les forêts tropicales sont d'une importance capitale, notamment leurs grands massifs avec les blocs d'Amazonie et du bassin du Congo. Les forêts au sud-ouest du Cameroun, notre zone d'étude, font partie de ce bloc forestier du bassin du Congo. Cette fonctionnalité des écosystèmes forestiers tropicaux comme régulateur du climat, relève de l'intérêt scientifique qui est le dernier-né des avantages des forêts.

Dans ce contexte, il devient très difficile de concilier tous ces intérêts défendus par des acteurs n'ayant pas les mêmes préoccupations, mais qui pourtant se côtoient sur un même terrain que constituent ces forêts. Une autre complexité s'ajoute avec la notion de « propriété » touchant les territoires où interviennent des acteurs différents ; cela nous renvoie à la question de savoir à qui appartiennent ces forêts ? Il est très difficile de répondre à cette question qui ne se pose pas que dans les régions forestières du sud-ouest du Cameroun. Les combats menés par différents peuples autochtones¹ dans le monde sur la question de « propriété » des espaces, nous rappellent que la solution à ce problème n'est pas pour aujourd'hui.

D'autres peuples autochtones du continent africain ont connu aussi des conflits au sujet de leurs territoires convoités pour des intérêts extérieurs à leur communauté. Les cas des Khomani San d'Afrique du Sud et les Hereros de Namibie sont parmi les plus marquants. Les premiers furent chassés de leur territoire au Kalahari où s'étaient créés des sites touristiques

¹ Les chasseurs-cueilleurs Pygmées font partie des groupes humains qualifiés de peuples autochtones.

pendant la période d'*Apartheid*, alors que les seconds furent massacrés² en 1904 par l'armée allemande venue au secours des colons ayant dépossédé ces autochtones de leurs terres

Le cas des Kayapo en Amazonie où Raoni, leader charismatique de ce peuple et les siens, s'opposent depuis plusieurs années à la construction du barrage de Belo Monte pour protéger leurs forêts, est un exemple type de lutte d'une communauté autochtone pour préserver son droit de propriété. En Amérique du Nord, les «*First Nations*»³, notamment au Canada, se sont toujours opposées aux projets d'exploitation minière de l'Etat canadien qui, d'après leurs responsables, viole un espace qui n'est pas le sien. Les populations autochtones des Etats-Unis parquées dans les « Réserves » au 19^{ème} siècle par les conquérants européens, n'avaient subi ce sort que pour raison de confiscation de leurs terres. Dans tous ces cas, les droits de propriété traditionnelle sont confrontés au droit moderne des Etats qui ne reconnaît pas les lois coutumières gérant l'espace exploité par une communauté ou un individu, sans titre de propriété tel que défini par les lois modernes.

La recherche effectuée dans le cadre de cette thèse, nous plonge dans un perpétuel dualisme qui se situe tant au niveau global que local, et qui explique la complexité de trouver des solutions durables à la préservation des écosystèmes forestiers.

Sur le plan global, nous pouvons dans le cadre de ces différents dualismes, mettre face à face « gestion » effectuée par les populations locales, et « exploitation » relevant de la logique néolibérale. Ce cas de dualisme exprime d'un côté l'utilisation parcimonieuse des ressources par les membres de la communauté traditionnelle dans laquelle on ne prélève que ce qui est à utiliser. De l'autre côté, des acteurs dont l'intérêt principal n'est que tirer profit des ressources jusqu'à leur épuisement.

Sur le plan local coexistent plusieurs types de dualisme, le premier se manifeste par la pratique de deux formes d'agriculture ; l'agriculture paysanne, souvent qualifiée d'« agriculture vivrière » destinée beaucoup plus à nourrir les populations locales ; elle fait face à l'agriculture de rente destinée à la production des matières orientées vers le marché. Mais il est à souligner que l'agriculture dite « vivrière » est devenue en partie commerciale, car une partie des récoltes issues des plantations paysannes ravitaille les marchés urbains.

Le respect des règles permettant de gérer les différends ou de réduire les menaces de disparition des écosystèmes forestiers n'échappe pas à cette logique, car un deuxième type de dualisme met d'un côté les droits coutumiers et les pratiques traditionnelles de préservation des forêts ; de l'autre côté il y a les lois modernes et la conservation pratiquée par le système d'aires protégées. Le troisième type de dualisme que nous avons au sud-ouest du Cameroun, est l'existence de deux communautés ayant des modes de vie différents tout en se côtoyant. D'une part les Bakola/Bagielli, peuple de chasseurs-cueilleurs jadis nomades et fixés de plus en plus dans des hameaux le long des routes bien qu'ayant plus d'activités dans les forêts, et d'autre part les « essarteurs » Bantu sédentaires, adeptes de l'agriculture itinérante sur brûlis et installés dans les villages le long des routes.

² L'Allemagne a reconnu officiellement par la voix de son ambassadeur en Namibie le 11 juin 2004 et plus tard par son Ministre de la Coopération, la responsabilité de ce génocide perpétré par ses soldats. Mais les indemnités promises aux Hereros suite à cette reconnaissance, ne sont pas encore effectives.

³ Appellation que se sont donnés les peuples autochtones du Canada (Inuit) pour qualifier les entités qui géraient leur société comme Etat

Face à tous ces contrastes, il y a pourtant un milieu commun où s'interfèrent plusieurs logiques dont la cohabitation n'est pas toujours évidente. C'est dans ce contexte que nous allons évoluer dans le cadre des recherches à mener pour cette thèse, afin de chercher des solutions qui pourraient concilier les intérêts des différents acteurs dans l'exploitation de ces écosystèmes forestiers, tout en garantissant leur préservation.

Mener une recherche sur une thématique comme celle qui fait l'objet de notre thèse, et qui mêle plusieurs disciplines (économie, écologie, anthropologie, histoire, géographie, démographie, biologie, etc.) afin de mieux cerner le problème, exige une démarche claire et structurée. Il est ainsi important et nécessaire de circonscrire le sujet en plantant un décor dans lequel il faut se poser de bonnes questions, afin d'avoir une meilleure compréhension des problèmes et en faire des analyses pour des pistes de solutions durables. La préservation des forêts ne pourrait être meilleure qu'avec la connaissance préalable des liens entretenus entre le milieu et les populations qui y vivent ; à cela devrait se combiner les mesures de prévention prises pour pallier aux problèmes que pourrait causer l'exploitation moderne des ressources forestières.

Ainsi, dans le chapitre 1 qui est introductif à cette thèse, nous justifierons l'importance de la recherche portant sur l'utilisation des ressources des forêts, et qui pourrait avoir des impacts sur ces dernières dans la partie sud-ouest du Cameroun. A partir de ce constat, nous formulerons certaines hypothèses que nous chercherons à vérifier tout au long des analyses de la thèse. Un cadre théorique sera planté autour de certains concepts clés ayant été au centre des travaux en lien avec les forêts, mais aussi avec les populations habitant spécifiquement les milieux d'écosystèmes forestiers. Comme dans toute recherche en sciences sociales, nous présenterons la démarche méthodologique devant permettre la collecte des informations, matériau nécessaire et indispensable pour la rédaction du travail.

La connaissance du milieu étant fondamentale pour la compréhension des problèmes, le chapitre 2 présentera les éléments du cadre physique de la zone d'étude, et spécifiquement la végétation prédominante des écosystèmes forestiers humides qui sont au centre de notre recherche. Il sera aussi question de relever les différentes composantes de ce milieu qui sont utilisées, tant par les populations locales que par les exploitants issus de l'extérieur. Les aspects humains feront l'objet d'une profonde présentation, car cette région comporte en dehors des chasseurs cueilleurs Bakola/Bagielli et essarteurs Bantu, des populations allogènes servant souvent de main d'œuvre dans les structures d'exploitation néolibérale des ressources.

Les ressources de ce milieu étant connues, tout comme les populations qui y vivent, il est aussi important de savoir quels usages ces dernières en font, et la manière dont ces ressources sont exploitées. Il est donc question à ce niveau de chercher à comprendre si ces formes d'exploitation qui ne sont vraiment plus traditionnelles au vu du matériau et techniques utilisés, garantissent la durabilité de ces ressources, ou tout au contraire, si elles sont devenues une menace à l'existence de ces ressources, compte tenu de la population qui a augmenté. Par ailleurs, l'outillage utilisé dans la gestion jadis traditionnelle des ressources, a connu une certaine modernité avec certains outils (tronçonneuses) qui peuvent entraîner une dégradation rapide du milieu. Ces aspects seront abordés dans le chapitre 3 qui dans les petits détails, présentera les différents éléments prélevés dans la forêt dans le cadre des multiples activités menées par chacun des groupes humains. C'est dans cette partie que sera dégagée l'importance vitale des écosystèmes forestiers pour les populations locales, mais aussi l'empreinte écologique de leurs activités dans le milieu. Etant donné que prélever les ressources naturelles de ces écosystèmes forestiers pourrait entraîner leur dégradation, nous

allons intégrer les pratiques traditionnelles de préservation des milieux naturels qui font partie d'après notre perception, de la gestion traditionnelle de ces milieux. Cet aspect est d'une grande importance tant pour les populations locales que pour ces milieux naturels ; des exemples de ces pratiques dans d'autres régions du Cameroun, d'Afrique et d'ailleurs seront évoqués pour leur donner toute l'importance qu'elles ont dans la gestion traditionnelle des ressources.

Mais depuis le début de la colonisation, et plus tard l'indépendance du Cameroun, ces riches écosystèmes forestiers, tel que nous les présentons au chapitre 2, ne sont plus seulement l'apanage des populations locales, car l'économie moderne a fait irruption en s'intéressant à ces richesses. Le chapitre 4 nous permettra de comprendre comment les activités déployées dans ces écosystèmes forestiers, sont désormais menées beaucoup plus pour des fins commerciales. Qu'ils soient locaux ou étrangers, de nouveaux acteurs les ont investis pour les dépouiller de leurs richesses au grand dam des populations locales qui ne sont plus spectateurs de cette situation. Ainsi, nous présentons dans ce chapitre 4 comme nouvelles activités lucratives, la production du charbon de bois dans les villages de la périphérie de Yaoundé destiné à la vente, mais aussi le débitage de bois de construction vendu dans les grandes villes, activité qui regorge de plus en plus de petits scieurs des villages des zones forestières du Sud-Cameroun. L'exploitation néolibérale des forêts connaît une ampleur sans précédent dans la partie méridionale du Cameroun avec de nouvelles formes d'activités. Dès le début de la période coloniale, les cultures de rente ont été introduites dans le pays et particulièrement le cacaoyer dans les zones forestières dont fait partie notre zone d'étude. A cette culture du cacaoyer se sont ajoutées les plantations d'hévéa (HEVECAM) et du palmier à huile (SOCAPALM) ; toutes ces cultures de rente forment des forêts artificielles, qui poussent sur des espaces jadis occupés par les forêts naturelles.

La coupe industrielle du bois débutée aussi pendant la période coloniale pour ravitailler la métropole, a connu une forte intensification à cause de nouveaux marchés, la partie littorale dont fait partie notre zone d'étude a été la plus exploitée à cause de la proximité des lieux d'exportation. Les aires protégées sont aussi une autre forme d'exploitation néolibérale des forêts au Cameroun ; elles ont apporté des restrictions et parfois une interdiction d'exploitation qui prive les populations locales des ressources dont elles ont pourtant besoin. Le cas du Parc National de Campo-Ma'an se trouvant dans notre zone d'étude, jadis « Réserve » lors de sa création, en est un exemple type dont l'évolution et les problèmes seront largement présentés. Une autre forme de gestion néolibérale des forêts est apparue avec l'implication des populations locale dans l'exploitation des ressources, c'est ce que nous verrons avec la gestion participative et les forêts communautaires.

L'accentuation de la perte des forêts au sud-ouest du Cameroun, tout comme dans le reste de la sous-région, a été à l'origine de la création de structures publiques pour maintenir ces écosystèmes naturels. En dehors de ces structures étatiques successives, d'autres mesures sont prises pour réduire la déforestation qui est devenue un problème planétaire. C'est ainsi que dans le cadre de la coopération internationale, des structures agissant en partenariat à différents niveaux (global, régional, local) sont actives en vue de réduire la dégradation des écosystèmes forestiers qui est un des problèmes majeurs des pays du bassin du Congo. Et c'est aussi à ce niveau que l'implication des populations locales est sollicitée dans ce qui est appelé gestion participative que nous avons présentée comme un nouvel aspect de l'exploitation néolibérale des forêts. Ces structures nouvelles agissent en réseau du local au global, ce sont ces aspects que nous présenterons dans le chapitre 5 qui clôturera ce travail.

Chapitre I : Problématique et méthodologie de l'étude

Introduction

Les activités humaines menées par les populations dans un milieu naturel comme les forêts denses humides au Sud Ouest du Cameroun, ne peuvent se faire sans impacts sur ledit milieu. L'exploitation des ressources des forêts par les Bakola/Bagielli et les Bantu étaient traditionnellement destinée à l'autoconsommation. Ces populations ont utilisé dans leur vie traditionnelle, des outils rudimentaires pour l'exploitation des ressources du milieu forestier. En plus, les densités humaines étaient peu importantes, ce qui peut expliquer une empreinte peu importante sur le milieu avant que ces acteurs ne soient devenus adeptes de l'économie moderne. Les entreprises de coupe, ainsi que les agro-industries de la zone, n'ayant aucun attachement sentimental ou historique avec ce milieu qu'elles exploitent, sont tenues par la rentabilité qui ne fait pas bon ménage avec la préservation des écosystèmes forestiers qui se réduisent au fil des années. D'autres facteurs ont permis l'intensification des écosystèmes forestiers au sud-ouest du Cameroun, l'un des plus importants est l'urbanisation. A cause de la population urbaine devenant de plus en plus importante par des villes comme Douala et Yaoundé, l'agriculture jadis d'autoconsommation est devenue commerciale, ce qui change complètement les modes d'exploitation des milieux forestiers par les populations locales. Le bois et ses dérivés comme le charbon, sont devenus aussi une des sources d'énergie les plus utilisées par ces urbains, cela ajoute une pression supplémentaire sur les forêts. Pour comprendre ce processus de diminution des espaces forestiers au Sud Ouest du Cameroun, une collecte d'informations auprès des différents acteurs s'est avérée incontournable, ce qui a nécessité une démarche spécifique pour rassembler ces données ayant été obtenues par des méthodes différentes.

I – Problématique

La question de déforestation en Afrique centrale en général et au Cameroun en particulier, suscite un grand intérêt pour la recherche. Nombreuses sont les publications axées sur ce thème (Obam, 1992 ; Carrière, 1999 ; Delvingt, 2001 ; Bigombe, 2004 ; Ngo Youmba, 2007 ; etc.), mais malheureusement les superficies occupées par les forêts continuent à se réduire à un rythme effréné. Le circuit des différents acteurs opérant dans ces milieux qui va des populations locales jusqu'aux multinationales en passant par les intermédiaires, n'arrive à établir clairement, les responsabilités concernant les auteurs de la disparition des forêts. Pour creuser le problème afin de déterminer les véritables responsables de ce désastre au Sud Ouest du Cameroun, notre étude partira d'une question de recherche et de quelques hypothèses devant nous permettre d'avoir un maximum d'informations, à partir desquelles nous pourrions cerner ce problème.

I – 1 - Question de recherche

Les activités des acteurs du secteur forestier au Sud Ouest du Cameroun sont variées et différentes, par conséquent leurs impacts n'ont pas la même envergure sur les écosystèmes forestiers. Si le problème de déforestation se pose avec acuité dans la région, la recherche des solutions pour arrêter cette situation reste toujours précédée par des interrogations pouvant justifier le problème. C'est à partir de là que nous formulons ainsi notre question centrale de recherche qui se situe à deux niveaux pour cette étude : ***Quelles sont les causes réelles de la déforestation au Sud Ouest du Cameroun et comment la maîtriser?***

Cette question ainsi posée ne peut que nous amener à formuler un certain nombre d'hypothèses devant nous mettre sur la piste d'éventuelles réponses.

I – 2 - Hypothèses

Hypothèse 1 :

Le constat évident qui nous semble se dégager après un certain nombre d'enquêtes dans la zone d'étude, est que la déforestation du Sud Ouest du Cameroun s'est accentuée énormément depuis 4 décennies. Deux raisons principales expliquent cette situation. La première raison a trait à l'intensification des coupes de bois par des entreprises d'exploitation forestière qui exportent les grumes vers les pays occidentaux ou de nouveaux marchés comme la Chine. La seconde raison s'explique par la création des agro-industries qui par leurs plantations de cultures de rente comme le palmier à huile avec SOCAPALM et l'hévéa avec HEVECAM, se substituent aux forêts naturelles. Cette situation nous amène à émettre l'hypothèse faisant de l'exploitation industrielle du bois et de la monoculture intensive comme principaux responsables de la diminution des espaces forestiers dans la zone.

Hypothèse 2 :

L'état d'extrême pauvreté et le chômage croissant des jeunes en forte augmentation, que ce soit chez les Bantu que chez les Bakola/Bagielli de la zone d'étude, accentuent la dégradation des forêts. Cette misère pousse toutes ces populations à intensifier la ponction des ressources forestières de la zone pour différentes raisons. La surexploitation des ressources alimentaires par les populations locales est destinée à l'autoconsommation découlant du fait qu'elles n'ont pas d'argent pour s'acheter autre chose. En plus de cela, les populations des villages sont attirés par la modernité de la globalisation, elles exploitent ces ressources pour les vendre dans les centres urbains, afin de disposer des liquidités leur permettant de satisfaire des besoins nouveaux. Ces nouvelles formes d'exploitation de la forêt, ont modifié le lien entre usagers et milieu, ce d'autant plus que de nouveaux outils utilisés permettent une coupe plus rapide des forêts. L'hypothèse faisant de l'accentuation de la misère des populations locales et du chômage des jeunes dans le contexte de globalisation comme une des principales causes de la déforestation au Sud Ouest du Cameroun, semble de plus en plus évidente.

Hypothèse 3 :

La question des forêts au Cameroun relève de la compétence d'un certain nombre de départements ministériels, ainsi que des organismes étatiques ayant en charge ce problème. Par ailleurs, le Cameroun est signataire d'un certain nombre de conventions et traités internationaux, notamment dans les domaines de préservation des milieux naturels, des droits humains, etc. Pourtant sur le terrain, il y a souvent inadéquation entre ces différentes réglementations tant internes qu'externes et leur application par les pouvoirs publics. Le fonctionnement de toutes ces structures, tant sur le plan interne qu'au niveau international, semble manquer de réelle volonté pour œuvrer dans le sens de la préservation des forêts au profit des populations locales. Ce manque de coordination entre ces différents acteurs dont les limites de compétence sont souvent floues, entraîne *ipso facto* la diminution de la superficie des écosystèmes forestiers au Sud Ouest du Cameroun.

Hypothèse 4 :

La population de la zone d'étude est issue de groupes ethniques très variés. Celles-ci ont depuis toujours, organisé des pratiques rituelles dans les milieux naturels d'où elles tiraient des ressources ; l'abandon progressif de ces pratiques dont la plupart nécessite des espèces spécifiques, ne semble pas beaucoup préoccuper les populations au sujet de la dégradation des milieux. Une politique efficace des pouvoirs publics pour le maintien des forêts ne saurait ainsi ignorer ces pratiques ancestrales qui restent pourtant une réalité pour ces populations. Leur prise en compte serait d'une réelle importance pour la préservation des écosystèmes forestiers. Nous pouvons ainsi ajouter comme dernière hypothèse justifiant la dégradation des écosystèmes forestiers, l'abandon des pratiques et savoirs traditionnels par les populations locales au profit d'une forme de modernité comme moyens de conservation des forêts. Ces aires protégées comme il s'agit d'elles, sont inadaptées et manquent des moyens de leur politique, entraînent indirectement en partie, la réduction des surfaces des écosystèmes forestiers.

I – 3 – Justification et objectifs

Depuis environ quatre décennies, les problèmes de dégradation de l'environnement sont devenus une des principales préoccupations de la communauté internationale. Ainsi, nombreux sont les colloques, conférences, séminaires, qui se tiennent tant au niveau global, continental, sous-régional, national que local, pour trouver d'éventuelles solutions. Un de ces problèmes majeurs d'environnement est la déforestation tropicale qui découle de différentes raisons dont les plus en vue sont celles présentées dans nos hypothèses, d'où le choix de cette thématique pour notre étude. Un autre aspect important de cette étude est la situation de misère (hypothèse 2) qui frappe toutes les populations de la zone d'étude alors que des multinationales installées dans ces milieux (hypothèse 1) profitent des différentes ressources qu'elles y tirent au détriment des populations locales. La présence des Bakola/Bagielli dans cette région, groupe faisant partie des peuples dits autochtones, est d'un intérêt supplémentaire puisque marginalisés parallèlement par leurs voisins Bantu avec qui ils entretiennent pourtant une longue relation d'échanges. Cette situation déplorable des Bakola/Bagielli est aggravée par l'implantation des grandes entreprises qui exploitent les ressources locales.

Pendant très longtemps dans cette région, et même ailleurs lors de leurs migrations avant de s'installer au Sud Ouest du Cameroun (Loung, 1959), Bantu et Bakola/Bagielli ont su se partager la gestion des ressources naturelles des forêts par la complémentarité de leurs modes de vie, malgré des rapports inégaux qui lient ces deux groupes. Agriculteurs-sédentaires d'un côté, chasseurs-cueilleurs nomades de l'autre mais désormais sédentarisés depuis quelques décennies, telle a été l'opposition classique entre Bantu et Bakola/Bagielli dans la gestion des forêts de la région.

Un des aspects très important dans notre étude est de montrer la complémentarité existant entre les modes d'exploitation de la forêt par les Bantu et les Bakola/Bagielli qui pour chacun des groupes, avait développé des systèmes traditionnels, ainsi que certaines pratiques dont une des conséquences était la préservation des forêts. Les Bakola/Bagielli, depuis l'apparition de nouveaux acteurs de grande importance s'intéressant aux ressources des forêts, ont nuancé leur jugement concernant les Bantu qui étaient accusés de dégrader les forêts par l'agriculture sur brûlis. Ces derniers sont aussi devenus dans le contexte actuel, victimes des nouvelles formes d'exploitation des forêts qui entraînent leur dégradation. Celle-ci cause de nombreux

problèmes à ces communautés, et ceux les plus évoqués qui touchent les aspects vitaux, sont la raréfaction du gibier pour l'alimentation, et la perte des plantes médicinales pour les questions de santé. Notre étude fera aussi le lien entre pratiques traditionnelles des populations et leur incidence sur la préservation des milieux naturels. L'exploitation des ressources de ces écosystèmes forestiers par les populations locales dotées d'un outillage rudimentaire, mais aussi en nombre réduit, pourrait justifier en partie le maintien de ces milieux naturels depuis des générations.

Mais avec l'exploitation industrielle de ces écosystèmes forestiers par des structures disposant d'importants capitaux, Bantu et Bakola/Bagielli ayant perdu désormais le contrôle des milieux qu'ils exploitent depuis des lustres, et pour une fois alliés, se retrouvent en grande difficulté face à ces nouveaux acteurs. La monoculture (palmier à huile, hévéa, cacaoyer) et les coupes industrielles du bois, réduisent les quantités de ressources par la régression de superficie des écosystèmes forestiers. Ce nouveau mode d'exploitation qui est étranger dans la zone, a permis ce rapprochement, et donne une possibilité aux Bantu et Bakola/Bagielli de former un front commun pour lutter contre la disparition des forêts qu'ils exploitent depuis des générations. Cet aspect d'alliance de circonstance, est aussi une nouveauté pouvant agir en faveur de la régression de la marginalisation dont sont victimes les Bakola/Bagielli.

Présenter dans cette étude les types de gestion locale de la forêt par les Bantu et les Bakola/Bagielli est aussi un moyen de dégager les responsabilités de chacun de ces deux groupes, au sujet de la perte des écosystèmes forestier. Cette vision est en même temps une approche systémique au regard des systèmes d'utilisation des forêts par les populations au Sud ouest du Cameroun. Etant donné que l'étude s'intéresse aux activités traditionnelles des populations locales dans les forêts, mais aussi aux activités modernes sur ces milieux, l'importance des aspects historiques concernant ces populations s'avère primordiale. Cette approche permet d'autres pistes de réflexion pour expliquer les causes endogènes de la déforestation, découlant de l'antériorité ou de la postérité de la fixation des peuples en question dans la zone d'étude. Ainsi, l'étude permettra de mieux connaître les systèmes traditionnels d'exploitation de la forêt par les populations qui y vivent depuis des temps très anciens, afin d'envisager adapter les pratiques locales de ces populations aux politiques étatiques modernes du Cameroun pour une préservation durable des forêts.

Cette méthode permettrait ainsi d'impliquer et d'associer les populations desdites forêts à leur préservation, car les savoirs traditionnels d'exploitation pratiqués depuis des générations par ces populations, sont non négligeables pour la recherche de solutions durables aux problèmes de déforestation. En plus du maintien de ces écosystèmes qui garantit la présence du gibier et d'autres ressources utiles aux populations locales, ces forêts gérées durablement seraient aussi par l'exportation de ses produits, une source de rentrée des capitaux importants pour le pays (Oum Eloma, 2003). Une augmentation des budgets publics permettrait de financer davantage des projets visant à réduire la pauvreté de ces populations qui est aussi une des causes de déforestation.

Cette étude va permettre aussi de montrer comment les pouvoirs publics au Cameroun, par leur politique concernant la gestion des forêts, se soucient secondairement des populations locales. Ces dernières n'ont que de droits très limités dans ces forêts, ou pas du tout lorsqu'il est question d'intérêts de l'Etat qui ne sont pas forcément ceux des populations.

I – 4 – Les concepts clés de l'étude

I – 4 -1 -Biodiversité

Mener une étude relative à la gestion des écosystèmes forestiers par les populations locales face à l'exploitation industrielle des entreprises, nécessite la clarification de certains concepts importants pour la compréhension des enjeux. Nombreux sont les concepts pouvant être utilisés pour faire des analyses permettant de cerner le problème qui est au centre de cette étude, à savoir la dégradation des écosystèmes forestiers. Ainsi, nous tenons à inclure la notion de biodiversité par le fait que ces écosystèmes forestiers sont une somme de composantes formées de nombreuses espèces⁴ qui font l'objet d'exploitation, tant par les populations locales que par les entreprises industrielles au Sud Ouest du Cameroun. Pendant nos séjours⁵ sur le terrain, les populations locales ont toujours déploré l'appauvrissement de ces milieux par la raréfaction de certaines espèces utilisées. En d'autres termes, il est question de la disparition de certaines espèces qui sont les composantes de cette biodiversité, donc de la richesse en espèces utilisées. Son importance a permis pendant des lustres aux populations locales de trouver leur compte pour leurs différents besoins. C'est en tenant compte de tout cela, que nous avons jugé utile de prendre la biodiversité comme un concept important à cette étude.

La biodiversité est un néologisme provenant de la contraction de *diversité biologique* qui exprime la richesse en espèces dont regorge la planète Terre. C'est depuis le Sommet de Rio en 1992 que la Biodiversité a pris toute l'importance qu'elle a aujourd'hui, suite au constat fait notamment par les biologistes, de l'extinction de nombreuses espèces. Les auteurs de l'ouvrage *La biodiversité – Enjeu planétaire* (Chauvet et Olivier, 1993) confirment ainsi : « *A l'occasion du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en juin 1992, le grand public a fait connaissance avec un mot nouveau : la biodiversité* ». Pendant ce sommet, la Biodiversité fut l'objet d'une Convention (*Convention sur la diversité biologique*) conclue le 05 juin 1992.

Cette convention est entrée en vigueur le 29 décembre 1993. Voici la définition qu'elle donne à la *diversité biologique* dans son article 2: « *variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres systèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes*⁶ ».

La définition que l'on a de la diversité biologique englobe certes tous les écosystèmes, mais donne une place particulière aux forêts tropicales humides. Pendant les discussions de cette convention à Rio, il a été reconnu que cet écosystème est celui qui renferme la plus grande partie des espèces, dont nombreuses sont celles qui ne sont pas encore étudiées ou connues, d'où l'intérêt de la recherche pour pouvoir les répertorier avant qu'elles ne disparaissent. Georges Blondel (2006) ne peut que s'inquiéter en affirmant : « *Le nombre total d'espèces actuellement vivantes est compris entre 5 et 15 millions... Sur ce nombre, guère plus d'un million et demi ont été décrites par les systématiciens, ce qui signifie qu'au rythme actuel*

⁴ En prenant respectivement les cas de la pharmacopée pour les populations locales et la coupe industrielle du bois par les entreprises, on constate qu'à chaque cas, des espèces spécifiques indiquées sont recherchées pour chaque type de besoin.

⁵ Dans le cadre de notre recherche doctorale, nous avons effectué 6 séjours sur le terrain entre 2006 et 2012 ; mais bien auparavant et ce depuis 1986, nous avons effectué de nombreux séjours chez les Bakola/Bagielli dans le cadre des actions humanitaires visant à soutenir des peuples autochtones.

⁶ Nations Unies, Recueil des traités, N° 30619

d'extinction, la plus grande partie des espèces disparaîtront avant même d'avoir été trouvées et décrites». Si l'inquiétude de Blondel au sujet de la méconnaissance de nombreuses espèces peut se justifier dans le contexte moderne, tel n'est pas le cas chez les peuples autochtones pour qui la connaissance du milieu avec toutes ses ressources a toujours été une réalité, au vu des différentes utilisations qu'ils en font. Par des récits concernant plusieurs de ces groupes à travers le monde contenus dans un de ses livres⁷, l'ethnobotaniste et anthropologue Wade Davis relève l'importance de la biodiversité pour la vie dans les savoirs ancestraux.

La biodiversité a pris de l'importance face à la disparition constatée de nombreuses espèces en un temps relativement court, que ce soit en milieu marin que dans les écosystèmes terrestres. Le contact direct que certaines communautés ont avec la nature pour raisons d'utilisations diverses de ces espèces, fait ressentir le moindre appauvrissement de ces milieux en ressources. C'est cette situation que les communautés Bakola/Bagielli et Bantu vivent depuis un peu plus d'un siècle au Sud Ouest du Cameroun. De façon traditionnelle, les populations forestières d'Afrique sont largement dépendantes des ressources naturelles issues des écosystèmes environnants qu'elles utilisent dans différents domaines. En ce qui concerne l'alimentation, Malaisse (1997) fait une large présentation des espèces consommées par les populations des forêts claires africaines. De son côté, Bahuchet (1992) présente un large éventail des ressources alimentaires tirées de la forêt par les chasseurs-cueilleurs Aka et Baka, avant qu'ils ne se mettent à l'agriculture.

Dans le préambule de la **Convention sur la diversité biologique**, nous notons:

« Reconnaissant qu'un grand nombre de communautés locales et de populations autochtones dépendent étroitement et traditionnellement des ressources biologiques sur lesquelles sont fondées leurs traditions et qu'il est souhaitable d'assurer le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles intéressant la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments⁸ ».

Ce concept est au cœur de notre étude dans ce sens qu'il est question de la gestion des forêts au sud-ouest du Cameroun ; il est question d'un ensemble de ressources qui l'en constituent dans cette région. Ces forêts sont un stock de nombreuses espèces qui sont ses composantes, et dont se servent les populations locales pour différentes utilisations. Leur appauvrissement par les coupes industrielles du bois et le développement des monocultures d'agro-industries, ne peut engendrer que des conflits entre ces populations et les grands exploitants (Gerber, 2008). Nombreuses sont les publications qui présentent les différents domaines d'utilisation des ressources forestières qui font partie de la biodiversité de ce milieu par les populations. Il est évident que les forêts sont de véritables banques alimentaires comme le démontre Malaisse (1997) pour le cas des forêts claires africaines. Un autre exemple de la biodiversité jouant le rôle de banque alimentaire, est magistralement démontré dans un livre⁹ de Gary Paul Nabhan qui retrace la vie de Nikolaï Vavilov, botaniste russe dont les travaux portaient sur la biodiversité comme source de la sécurité alimentaire. D'autres domaines comme la pharmacopée (Brisson, 1988 ; Mallart Guimera, 2003 ; Pelt), les cultures locales, les activités ludiques, les croyances, etc., sont largement tributaires de la biodiversité des forêts.

⁷ Davis, W., *Pour ne pas disparaître. Pourquoi nous avons besoin de la sagesse ancestrale*, Paris, Albin Michel, 2011. Ce livre est la traduction française de *The wayfinders : why ancient wisdom matters in the modern world*, Toronto, Anansi Press, 2009

⁸ Id.

⁹ Nabhan, G. P., *Aux sources de notre nourriture*, Bruxelles, Editions Nevicata, 2010

Pour la préservation de la biodiversité forestière en péril au Sud Ouest du Cameroun à cause de l'intensification de l'exploitation des ressources de ces milieux, la création des aires protégées par les pouvoirs publics est une des réponses à la menace qui pèse sur les forêts. Le Parc national de Campo – Ma'an, situé au cœur de notre zone d'étude, est devenu un terrain d'affrontement entre les partisans d'une préservation du milieu sans exploitation ou avec un prélèvement minimal des ressources, et les populations locales qui n'entendent pas être exclues d'un milieu qu'ils ont toujours exploité. Ce dernier aspect fait partie de ce qui est appelé gestion participative, et dont une des formes les plus en vue est la création des forêts communautaires.

Un autre aspect de la biodiversité de ces forêts est l'intérêt que lui porte la recherche de nouvelles molécules pour la médecine moderne. Si les conséquences de l'exploitation industrielle du bois et des plantations capitalistes sur les populations locales dans la région sont déjà connues, tel n'est pas le cas en ce qui concerne la recherche des plantes médicinales dans cette région en vue d'utiliser dans la médecine moderne. Mais certains Bagielli nous ont expliqué que la raréfaction des fruits de *strophantus* achetés comme plante médicinale, et qui est utilisé traditionnellement par ces chasseurs-cueilleurs pour empoisonner flèches, lances et sagaies, a favorisé l'utilisation des armes à feu apportées par les Bantu pour la chasse au grand gibier.

L'appauvrissement de la biodiversité au Sud Ouest du Cameroun s'explique par différentes raisons, parmi lesquelles l'agriculture sur brûlis qui n'est plus seulement d'autoconsommation. La période de jachère est devenue en outre très courte, avec une population devenue plus importante ayant abandonné la hache au profit de la tronçonneuse. Tous ces changements ne permettent pas une reconstitution rapide du couvert végétal avec toutes les espèces, certaines n'ayant plus le temps de se régénérer. Les constructions modernes dans les grandes villes, ainsi que l'utilisation du bois comme source d'énergie, sont aussi en partie responsable de la perte de la biodiversité. Mais selon les populations locales (10 personnes interrogées à ce sujet à Pongo Aviation) qui sont les principaux acteurs des causes évoquées ci-dessus, les véritables causes qui expliquent la régression des espaces forestiers, sont surtout l'expansion des grandes plantations de monocultures (palmier à huile et hévéa) et la coupe industrielle du bois. Loin de prendre partie, il paraît évident que tous les acteurs impliqués dans l'exploitation des écosystèmes forestiers au Sud-ouest du Cameroun, ont une part de responsabilité dans la perte de la biodiversité dans cette partie du pays.

De façon concrète, les preuves de la perte de la biodiversité au Sud Ouest du Cameroun se manifestent par la diminution des ressources exploitées par les Bakola/Bagielli et les Bantu, mais aussi par le remplacement des forêts tropicales humides par des monocultures (palmier à huile, hévéa, cacaoyer).

I – 4 – 2 - Développement durable

Il est important de souligner que ce concept de développement durable est né il y a quelques décennies, par le constat général que l'environnement connaissait une dégradation énorme suite à une forte expansion des activités liées à la gestion des ressources, ce qui pour beaucoup, nécessitait une nouvelle forme de développement. Le point de départ de ce concept fut le Rapport du *Club de Rome*¹⁰, publié en mars 1972 et qui tenait une croissance accélérée

¹⁰ Association d'intellectuels (économistes et scientifiques) formée sous l'instigation de l'Italien Aurelio Pecci en avril 1968, dont les réflexions sont critiques sur les risques encourus suite à un développement ne se souciant pas des limites des ressources

comme menace pour l'Environnement. La traduction française (*Halte à la croissance*) de son titre originel (*The Limits to Growth*) est un véritable avertissement ; on connaît aussi ce rapport sous le nom de *Rapport Meadows*, nom du couple ayant dirigé sa rédaction. Mais il faut relever face à ce constat, que les modes de vie traditionnelle, que ce soit chez les chasseurs-cueilleurs Bakola/Bagielli que chez les agriculteurs Bantu, étaient en adéquation avec la reproduction des ressources dans leur environnement. La durabilité apparue ici comme concept face aux nouveaux défis, faisait partie d'office, du couple nature/culture indissociable chez ces peuples.

C'est par contre à la Conférence sur l'Environnement, organisée par les Nations Unies à Stockholm (05 – 16 juin 1972), que le concept d' « *écodéveloppement* » fut lancé, avec l'idée de développement sous la maîtrise de l'écologie. Il a fallu pourtant attendre la publication du Rapport Brundtland¹¹ par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) en 1987, pour que *Sustainable development* qui sera traduit en français par *Développement durable*, fasse son entrée dans le jargon international concernant les orientations de développement avec prise en compte de l'environnement. Depuis ce temps, le concept de développement durable a été renforcé et s'est imposé lors des rencontres¹² internationales touchant le développement et l'environnement.

Le Rapport Brundtland, version française citée par Sylvie Brunel¹³ définit ainsi ce concept : « **Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures** » [CMED] ; *Notre avenir à tous*, 1987, page 51]. Cette définition qui est tout un programme, a suscité de grands débats ayant abouti à de nombreuses publications. Brunel et bien d'autres auteurs rappellent que l'émergence du développement durable n'est qu'un rejet d'un mode de vie dévastateur des ressources dans les pays du Nord, avec les Etats-Unis en tête de ce peloton. Pour ces auteurs, il faut nécessairement changer de mode de vie en gaspillant moins les ressources, au risque de tout épuiser, et exposer les générations futures à la précarité. Nombreuses sont les ressources de la planète qui sont non – renouvelables, ou le sont après un temps long pendant lequel l'espérance de vie¹⁴ au Nord (plus de 80 ans pour le Japon) ne représenterait qu'une fraction de seconde pour cette échelle.

Un autre courant d'auteurs¹⁵ continuent à croire au développement d'abord au service du social dans le sens large, pas dans sa « durabilité », mais plutôt dans sa « soutenabilité » qui reste très proche de « *sustainable* », ce qui implique la maîtrise du croit démographique. Cette

¹¹ Gro Harlem Brundtland, présidente de cette Commission, était à l'époque Premier ministre de Norvège ; ce rapport a été traduit en français sous le titre de *Notre avenir à tous*, Editions du Fleuve, Montréal, 1987

¹² - Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement à Rio en 1992

- Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire en 1994
- Sommet mondial pour le développement social, Copenhague en 1995
- Conférence mondiale sur la femme, Pékin en 1995
- Sommet mondial de l'alimentation, Rome en 1996
- Conférence sur la réduction des gaz à effet de serre, Kyoto en 1997
- Conférence mondiale sur le climat, Buenos Aires en 1998
- Sommet de la Terre, Johannesburg en 2002
- Etc.

¹³ Brunel, S., *Le développement durable*, PUF, collection Que sais-je, Paris, 2004

¹⁴ Si nous prenons une moyenne de 75 ans comme espérance de vie dans les pays du Nord, le temps de reconstitution de telles ressources peut se confondre au non-renouvellement de ces ressources.

¹⁵ Harribey, J-M., *Le développement soutenable*, Economica, Paris, 1998. De plus en plus d'auteurs parlent de « développement soutenable », avec pour point de mire un nombre croissant de la population aspirant à un bien-être qui ne peut non seulement être assuré à tout le monde, mais aussi pour une longue période.

vision du développement est très proche du *malthusianisme*, au regard des explications qui avancent que le Sud ne peut facilement se développer à cause du manque de maîtrise de sa démographie qui croît à un rythme effréné.

D'autres auteurs¹⁶ proclament déjà plutôt la mort du développement tout court, pour des raisons évidentes que ce modèle n'engendre que de la misère qui ne se limite plus dans les pays du Sud comme on le pensait ; cette misère frappe déjà au cœur des pays dits « développés ». Pour ces auteurs, c'est une raison évidente que le développement a fait son temps, et qu'il est temps de vivre le « post-développement »¹⁷.

Compte tenu de toutes ces approches, il y a lieu de se demander pour qui se vend le développement durable ? Est – ce pour l'économie moderne dont le moteur (Industries) se retrouve au banc de la société moderne pour les multiples dégâts qu'il engendre, d'où les exigences de la rendre « propre » ? Est – il question de faire de la protection de l'environnement l'objectif essentiel des humains pendant la période où les mouvements écologistes ont pignon sur rue ? Il semble très difficile d'opter pour un choix dans cette situation, car économie et écologie semblent très liées, ce depuis les racines de ces deux réalités.

La place de ce concept de développement durable est essentielle dans notre recherche, mais juste dans les aspects de l'économie moderne. Durant des générations, des communautés vivant dans les régions forestières du Sud Ouest du Cameroun ont su concilier satisfaction des besoins et préservation des écosystèmes pour perpétuer les ressources. Il est important de souligner que des peuples comme les Bakola/Bagielli, dans leurs modes de vie traditionnelle faisant partie de leurs cultures, sont intimement liés aux ressources de leurs milieux avec qui ils forment un tout. Cela suppose que leurs pratiques d'antan dans leur contexte, rejoignent les préoccupations du développement durable tel qu'il nous est défini dans le rapport Brundtland. Il est aussi question de comprendre comment des communautés menant des modes de vie différents sur un même espace, ont pu chacune, exploiter le milieu sans véritablement le perturber et le dégrader. Un autre aspect de ce concept a trait à l'exploitation néolibérale des forêts, que d'aucuns considèrent comme un levain pour le développement économique. Compte tenu de la situation sociale difficile des populations de cette localité, saura-t-on parler d'un développement qui ne touche que les entreprises qui exploitent les ressources avec leur chiffre d'affaire en hausse, contrairement aux populations qui vivent dans la précarité ?

I – 4 – 3 - Peuples autochtones

Il est très difficile à priori, de donner une définition exacte à ces groupes humains parfois désignés par « peuples indigènes », « minorités ethniques », et « aborigènes » qui est surtout réservé aux premiers habitants d'Australie. Avant la période de grandes découvertes facilitées par les progrès de la navigation maritime aux 13^{ème} et 14^{ème} siècles, la plupart des peuples du monde étaient isolés les uns des autres. Bien sûr qu'avant cette période, de grands empires et royaumes avaient existé à l'intérieur des continents sans véritable possibilité d'étendre leur

¹⁶ Serge Latouche est un des auteurs qui s'accrochent fermement à cette idée, et bien d'autres comme Michaël Singleton qui affirme souvent que « le développement a trop duré » depuis que la « Révolution industrielle » est née, rejetant de manière subtile l'idée que l'on se fait que c'est avec le développement durable que la situation sera meilleure.

¹⁷ Un colloque s'est tenu à l'UNESCO en 2003 sur ... et dont les actes publiés

domination sur d'autres peuples à l'extérieur¹⁸. C'est à partir de ces grands voyages que le fait colonial est né avec l'installation des Européens notamment dans les autres régions du monde, pour différentes raisons. C'est à partir du fait colonial que le concept d'autochtonie est né, pour différencier les nouveaux arrivants des personnes originaires des lieux, les *natives* comme elles sont désignées en anglais. Mais ce sont les Nations Unies qui par certaines décisions depuis quelques décennies, ont reconnu la fragilité des peuples autochtones qu'il fallait ménager afin de sauvegarder leur identité. Bellier (2013) le relève par : « *la déclaration par l'Assemblée générale des Nations Unies, du Jour des peuples autochtones (le 09 août), de l'année des populations autochtones (1993) et de deux Décennies pour les peuples autochtones (1995 – 2005, 2005 – 2015)* ». En outre les Droits des peuples autochtones sont reconnus depuis la Déclaration des Nations Unies adoptée le 13 septembre 2007 lors de son Assemblée générale

Une approche simpliste de définition de ce concept qualifie d'autochtone **une population dont l'occupation est antérieure et très ancienne par rapport aux autres avec qui elle cohabite et qui mène un mode de vie très enraciné à son environnement**. Cette définition tient fermement aux modes de vie restés très traditionnels malgré les changements faisant suite à la globalisation ayant touché la majorité de la population dans une région ou d'un pays. Un autre volet de définition de ce concept fait plutôt souvent mention, à la position de domination imposée à un peuple par d'autres possédant des moyens techniques, économiques, militaires, etc. supérieurs. Parfois, il est aussi fait allusion au nombre, car souvent les peuples dits « autochtone » sont minoritaires par rapport au reste de la population dans une région. Cet aspect est très proche de « *l'unique instrument juridique contraignant qu'est la Convention 169 sur les peuples indigènes et tribaux* » (Bellier, 2013) produit en 1989 par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dont les traits de différenciation avec les autres, et relevés par Bellier (2013) sont les suivants :

« *les éléments relatifs aux peuples tribaux incluent les modes de vie traditionnels, des cultures et modes de vie différents des autres segments de la population nationale, par exemple de par leur façon de gagner leur vie, leur langue, leurs coutumes, etc. ; une organisation sociale propre aux coutumes et lois traditionnelles* ».

Initialement, le terme de « peuples autochtones » a été attribué aux populations locales des Amériques, envahies depuis le 15^{ème} siècle par les Européens avides de nouveaux territoires pour leur expansion économique. Les peuples qualifiés par erreur d' « Indiens » par Christophe Colomb seront ainsi envahis par les Espagnols, les Portugais, les Hollandais en Amérique du Sud, alors que les « Indiens » d'Amérique du Nord (Canada, Etats-Unis, Mexique) seront mis en minorité par le flot d'immigrants venus de Grande Bretagne, d'Espagne et de la France. De nombreuses atrocités furent commises sur ces peuples qui étaient à peine acceptés comme « humains ». Un certain nombre d'Espagnols de l'époque n'approuvaient d'ailleurs le baptême d' « Indiens » pour qui, ces derniers n'auraient pas d'âmes pour le mériter. Cette question d'indigènes est devenue cruciale dans le continent américain où de nombreuses revendications sont formulées par ces peuples qui considèrent que leurs « nations » ont été démantelées par les Européens.

Certains milieux spécialisés sur cette question ou sur les droits humains, définissent ce concept de peuples autochtones ou peuples indigènes à partir de critères précis. Le haut

¹⁸ Les principales exceptions à cette situation seront notamment la Grèce et la Rome antiques qui établiront leur domination autour du bassin méditerranéen, ce pour des raisons de proximité des territoires d'Afrique que Rome dominait particulièrement.

Commissariat aux droits de l'Homme définit ainsi ces peuples : « *Les descendants de ceux qui habitaient dans un pays ou une région géographique à l'époque ou des groupes de population de cultures ou d'origines différentes y sont arrivés et sont devenus par la suite prédominants, par la conquête, l'occupation, la colonisation ou d'autres moyens*¹⁹ ». ».

José Martinez Cobo quant à lui, Rapporteur spécial de l'ONU sur les peuples autochtones en 1987, les définit ainsi : « *Par communautés, populations et nations autochtones, il faut entendre celles qui, liées par une continuité historique avec les sociétés antérieures à l'invasion et avec les sociétés précoloniales qui se sont développées sur leurs territoires, s'estiment distinctes des autres segments de la société qui domine à présent sur leurs territoires ou parties de ces territoires. Elles constituent maintenant des segments non dominants de la société et elles sont déterminées à préserver, développer et transmettre aux futures générations leurs territoires ancestraux et leur identité ethnique...*²⁰ ». Mais il n'est pas simple que ces critères puissent déterminer tous les groupes présentés ou se présentant comme peuples autochtones à travers différentes régions du monde ; il faut admettre des spécificités.

En Amérique du Nord, ces populations autochtones bien que devenues numériquement insignifiantes, revendiquent de plus en plus et réclament davantage par rapport à ce qui leur est réservé actuellement. De nombreuses publications²¹ sont d'ailleurs faites dans ce sens, surtout en ce qui concerne le Canada qui est un des pays où la question autochtone bénéficie d'importantes réformes.

En Amérique du Sud, malgré un métissage très important qui a surtout touché le Brésil, les « indigènes » restent une frange très importante de la population. Certains pays de cette région, anciennes colonies espagnoles comme la Bolivie, le Guatemala ou le Pérou sont peuplés majoritairement par ces peuples issus parfois d'empires célèbres comme ceux des *Quechua*, *Maya* ou *Inca*. Les revendications actuelles de ces peuples englobent tous les problèmes dont ils endurent, et qu'ils pensent résoudre par une forte implication en politique²². Cette résurgence de la « question autochtone » est d'actualité ; de plus en plus ces peuples qui ont été placés à la marge de leurs sociétés, revendiquent une organisation sociétale ancestrale séculaire qui n'enviait rien des Etats-Nations d'aujourd'hui. Une abondante littérature²³ est consacrée dans ce sens.

La mise au bain de milliers de personnes en Australie provenant de la Grande Bretagne, a provoqué une mise à l'écart de la population originelle de ce continent. Pourtant, il est de plus

¹⁹ Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, Fiche d'information N° 9

²⁰ Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies, mai 2003

²¹ Une abondante littérature est consacrée aux problèmes des « peuples autochtones » des Amériques, nous avons entre autres sur le Canada :

- Grammond, S., *Les traités entre l'Etat canadien et les peuples autochtones*, Cowansville, 1995
- Grammond, S., *Aménager la coexistence : les peuples autochtones et le droit canadien*, Bruylants, Bruxelles, 2003
- Milen, A. Robert, *Les peuples autochtones et la réforme électorale au Canada*, Toronto, 1991

²² Le prix Nobel de la paix attribuée en 1992 à Rigoberta Menchu du Guatemala et l'élection d'Evo Morales (fin 2005) comme président de Bolivie, sont le résultat de l'implication des « Indigènes » à la gestion politique de leurs pays.

²³ - Collectif, *L'avenir des peuples autochtones. Le sort des premières nations*, *Alternatives Sud*, Cetri, Louvain La Neuve, 2000

- Schullle – Tenckhoff, I., *La question des peuples autochtones*, Bruylants, Bruxelles, 1997
- Van Langehove, F., *La question des Aborigènes aux Nations Unies*, Institut royal colonial belge, Bruxelles, 1954

en plus connu que ces « Aborigènes » comme on les appelle, ont développé de cultures locales très anciennes qui fascinent encore aujourd'hui, malgré le fait qu'ils soient confinés dans des milieux où la vie est très rude, pour des raisons de rigueur du désert. La présentation des différents groupes, faite par Elkin²⁴, ou le « carnet de voyage » de Marlo Morgan²⁵, bien que cela soit un roman de fiction décrivant son séjour dans une tribu d'Aborigènes, nous témoignent de la richesse développée par ces peuples durant des temps très anciens, malgré l'isolement dû à la situation géographique du continent australien.

Tous les autres continents qui ont subi l'expansion européenne, renferment tous des peuples qualifiés d'« autochtones » ou d'« indigènes ». Le continent africain nous intéresse particulièrement, du fait qu'un des groupes placés au centre de notre recherche, les Bakola/Bagielli, est un des plus représentatifs des « peuples autochtones » du continent, aux côtés d'autres peuples connus comme les Khoï San, les Hereros, les Touaregs et bien d'autres qui ont su vivre des générations durant, en harmonie avec leur environnement.

Des gravures et peintures rupestres trouvées dans plusieurs sites du Sahara, signalent de nombreux peuples issus des tribus *berbères* qui sont aussi « indigènes ». L'un de ces peuples fait transition entre l'Afrique du Nord et l'Afrique sub – saharienne au niveau du peuplement humain, il s'agit des *Touareg* (*Targui* au singulier) que l'on retrouve dans plusieurs Etats d'Afrique occidentale, d'Afrique du Nord et qui revendiquent l'« *autochtonie* » dans les pays où on les retrouve. Cette revendication tient beaucoup plus compte du fait qu'ils se considèrent comme les premiers occupants parmi tous les peuples qui habitent lesdits pays actuellement. Dans ce contexte, la liste des peuples autochtones ou indigènes serait très longue en Afrique, car de nombreux peuples du continent de par leur composition parfois complexe²⁶, remplissent les critères de base dont on a parlé plus haut, pour qu'un groupe porte le qualificatif « autochtone » ou « indigène ».

Revenons sur les Pygmées dont une abondante littérature décrit leur mode de vie, tantôt repliés sur eux – mêmes par les activités de ponction des ressources, tantôt en liens étroits avec les voisins par un système qui évolue du troc vers des échanges en numéraire. La plupart des auteurs²⁷ (anciens ou nouveaux) qui travaillent sur les Pygmées, les considèrent comme faisant partie du groupe des peuples considérés comme premiers habitants du continent, ce qui leur confère ainsi le qualificatif d'« autochtones ». Viviana Pâques²⁸ les classe parmi les « *Survivants de la préhistoire en Afrique* ». S'il n'est pas certain que les Pygmées soient considérés comme les premiers habitants de l'Afrique, il est presque sûr que les premiers habitants de ce continent, autochtones de ce fait, aient eu un mode de vie proche de celui des chasseurs-cueilleurs dont font partie les Pygmées actuels.

Depuis l'ouverture démocratique au début des années nonante en Afrique, la question des « autochtones » n'a cessé de se poser à l'intérieur des Etats à travers les projets de société des différents partis politiques. Sur le plan international, ils sont devenus un élément à prendre en compte pour des raisons de bonne gouvernance (Droits des minorités) qui permet à la plupart des pays du Sud, d'accéder à certains financements. Cet aspect est d'ailleurs au cœur de notre

²⁴ Elkin, A. P., *Les aborigènes australiens*, Paris, Gallimard, 1967

²⁵ Marlo Morgan, *Message des hommes vrais*, Albin Michel, Collection J'ai lu, Paris, 1995

²⁶ Un exemple concret de complexité d'appartenance ethnique se situe à l'intérieur du groupe dit Pahouin, composé des Fang, Beti et Bulu. A l'intérieur de ces 3 composantes existent certains clans se revendiquant plus autochtones à certains endroits que d'autres.

²⁷ Serge BAHUCHET est un des auteurs prolifiques de la récente génération ayant produit de nombreuses publications sur les Pygmées. Un listing de ces publications sera dans la bibliographie de ce document.

²⁸ Op. cité

étude dans ce sens que les grandes entreprises du Sud Ouest du Cameroun respectent très peu les droits des Bakola/Bagielli et des Bantu, qui se déclarent aussi « autochtones » par le fait que certains groupes issus de cette communauté sont arrivés dans la région avant les Bakola/Bagielli.

Les Nations Unies portent aussi un très grand intérêt sur la question des « Minorités » et des « Peuples autochtones ». Lors de son Assemblée générale à New-York le 13 septembre 2007, les Nations Unies avaient adopté la *Déclaration sur les Droits des Peuples autochtones* après plus de deux décennies de négociation. Par ailleurs, Genève abrite le siège de deux institutions des Nations Unies ayant un lien avec ces peuples. Il s'agit du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, qui contient en son sein le *Groupe de travail sur les Peuples autochtones*, et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), initiatrice de la Convention 169 adoptée le 27 juin 1989. Cette convention est le seul instrument juridique contraignant au niveau international concernant les peuples indigènes et tribaux à qui elle reconnaît les droits à la terre et à l'autodétermination.

L'Union Africaine (UA) n'est pas en reste sur la question au sein de la Commission Africaine des Droits de l'Homme, il existe un Groupe de Travail sur les Minorités qui a été créé lors de la 30^{ème} session ordinaire tenue en Octobre 2000 à Cotonou (Bénin). La 34^{ème} session ordinaire de ladite Commission tenue à Banjul (Gambie) du 06 au 20 novembre 2003, a adopté le « *Rapport du Groupe de travail de la Commission africaines sur les Populations / Communautés autochtones* », préparé par un groupe²⁹ d'experts en la question qui était épaulé par quelques « autochtones ». La question de peuples autochtones en Afrique se pose parfois de façon spécifique par rapport à d'autres continents. Ainsi, les modes de vie de peuples éleveurs-nomades (cas des Bororos), des chasseurs-cueilleurs, se sont dégradés depuis l'expansion du mode de vie agricole responsable de l'accaparement des terres lié à la globalisation et à l'urbanisation.

II – Approche méthodologique

II – 1 – Choix d'une démarche

Les forêts du Sud – Ouest du Cameroun sont habitées par une population composite. Elles sont ainsi exploitées différemment par ces peuples dont les modes de vie traditionnelle sont souvent très différents, malgré le fait qu'ils habitent et exploitent le même écosystème forestier. Malgré le processus de sédentarisation qui s'implante chez les chasseurs-cueilleurs Bakola/Bagielli non loin des villages Bantu, leur exploitation des ressources demeure liée à une instabilité qui caractérise encore leur fixation sur des sites d'habitation. Quant aux essarteurs Bantu, leur enracinement dans les terroirs fait face à toute situation pouvant toucher leurs villages situés le long des routes.

Mener une enquête auprès de ces deux communautés nécessite une prise en compte du paramètre d'attachement aux lieux d'habitation et d'exploitation du milieu par ces deux groupes. La nouvelle donne dans cette zone est l'intrusion de grandes entreprises dont les logiques d'exploitation des forêts sont différentes de celles connues localement depuis des

²⁹ Le groupe d'Experts a remis son rapport à la Commission des Droits de l'Homme le 21 avril 2005, afin qu'il soit présenté à la session qui se tenait entre le 30 mai et le 03 juin 2005. Confère le document suivant :

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sous- Commission de la promotion et de la protection des droits de l'Homme

Groupe de travail sur les Minorités, Session du 30 mai au 03 juin 2005

lustres. Par ailleurs, la main d'œuvre hétéroclite de ces entreprises n'ayant aucun attachement à ces écosystèmes forestiers, n'a pour principal objectif que le renforcement de la productivité exigée de leurs entreprises. La logique économique qui assure l'emploi des travailleurs prend le dessus au détriment des écosystèmes forestiers de la région.

La démarche méthodologique de notre recherche, s'appuie beaucoup plus sur l'approche qualitative découlant des enquêtes à caractère ethnographique que nous avons effectuées sur le terrain, notamment auprès des populations locales. Ces enquêtes ont permis de relever des informations sur l'histoire, les relations inter – groupes et les modes de vie en mutation des différents peuples qui habitent la zone d'étude. Bien que qualifiée encore de traditionnelle, l'exploitation des ressources du milieu a introduit certains outils facilitant l'acquisition des ressources, c'est le cas de la tronçonneuse pour l'abattage de la forêt. Cette nouvelle situation remet en question le lien séculaire qui existait entre les populations et les ressources à travers des modes de vie.

Pour évaluer les multiples impacts de l'exploitation du milieu forestier dans cette région, il nous a aussi été nécessaire de récolter un certain nombre de données quantitatives sur le terrain, données issues notamment de nombreuses interviews, ainsi que de l'abondante documentation que nous avons récoltée auprès de certaines ONG travaillant dans la zone, ou des services du Parc National de Campo-Ma'an, mais aussi de certaines administrations comme le Ministère en charge des forêts. Cette approche quantitative, axée notamment sur les chiffres concernant la démographie, la ponction et la production des ressources forestières, le nombre des espèces, etc., permet de pouvoir baser certaines analyses sur des chiffres. Mais il faut relever la difficulté que nous avons eue sur le terrain, pour pouvoir enregistrer certaines données sur une longue période, c'est le cas notamment des données concernant les ressources exploitées par les Bakola/Bagielli.

Cette situation explique ainsi pourquoi dans cette étude, nous avons privilégié une orientation poussée beaucoup plus vers l'approche qualitative au détriment de l'approche quantitative. Notre analyse est beaucoup plus portée vers la démarche anthropologique, elle a beaucoup plus recours à la connaissance historique, sociologique qu'arithmétique qui est de la tendance quantitative. La raison qui sous-tend ce choix s'explique par le fait qu'une grande partie de cette recherche est basée sur des connaissances provenant surtout des traditions orales des populations Bakola/Bagielli et Bantu concernées par l'étude. Cette recherche est à cheval entre les aspects de développement liés à l'exploitation de la ressource 'forêt', et les aspects identitaires centrés sur les modes de vie des populations. Ces populations exploitent le milieu où elles vivent depuis des générations, contrairement aux grandes entreprises qui ne sont installées dans la région que depuis quelques décennies. Dans certains aspects, surtout lorsqu'il est question de l'exploitation moderne des milieux forestiers du Sud Ouest du Cameroun, cette approche d'analyse descriptive, sera ponctuée d'interprétation de certaines données chiffrées pour des cas précis. Certaines indications comme les surfaces exploitées par les agro-industries, le tonnage de bois coupé, les quantités de production des cultures de rente, etc., permettent de faire quelques analyses quantitatives.

Une partie des informations chiffrées concernant HEVECAM pouvant permettre une analyse quantitative sur certains aspects de l'exploitation du milieu, nous a été fournie par les services administratifs de cette entreprise, contrairement au refus total de SOCAPALM de nous communiquer les chiffres concernant leurs plantations dans la région. D'autres données permettant des analyses quantitatives ont été fournies par les services publics de la zone ayant

un lien avec l'étude, mais aussi les services centraux de certaines administrations publiques à Yaoundé.

II – 2 - Collecte et confection de données

Les données concernant notre étude ont été obtenues de deux manières :

II – 2 - 1- La recherche documentaire

Il s'agit ici de ce que l'on qualifie vulgairement comme « sources écrites », et qui englobent des articles de journaux et de revues, des rapports, des livres et de toute autre documentation écrite. Nous avons pu bénéficier de l'exploitation d'une abondante bibliographie renfermant de nombreuses informations utiles concernant notre recherche ; c'est cela qui nous a permis de récolter de nombreuses données. Différentes bibliothèques (UCL – ULB – Tervuren, EHESS, etc.) et des centres de documentation de certains instituts de recherche touchant les problématiques de forêt tropicale, peuples autochtones, etc. (IRD, CIRAD, etc.), ont été la base des informations générales recueillies en Europe, mais aussi au Cameroun au sein des services de ces structures situés dans ce pays.

Au Cameroun, nous avons aussi recueilli de nombreux documents écrits au niveau des services officiels (Ministère de l'agriculture et du développement rural, Ministère des forêts et de la faune, Ministère des affaires sociales, Ministère du tourisme, Assemblée Nationale, ANAFOR dont le centre de documentation renferme les archives du Programme TROPENBOS Cameroun, les Archives Nationales, documentation des départements de Géographie et de Sociologie de l'Université de Yaoundé¹, etc.), mais aussi de la documentation de HEVECAM qui, contrairement à SOCAPALM, a accepté de nous fournir des informations et des documents concernant ses activités.

La collecte des documents écrits ayant un lien avec les forêts dans la zone d'étude, s'est poursuivie aussi au niveau des différents services officiels de la Région du Sud, de ceux du département de l'Océan, ainsi que ceux des arrondissements se trouvant dans la zone de la recherche. Grâce à un financement du RAPAC, nous avons effectué un stage au Parc national de Campo – Ma'an qui nous a permis de pouvoir mesurer les difficultés à protéger les écosystèmes forestiers par une politique de conservation calquée sur le modèle occidental où les populations ne vivent pas dans et de la forêt. Le cas spécifique de la zone d'étude où les Bakola/Bagielli et Bantu ont une vie basée sur l'exploitation des ressources du milieu, va à l'encontre de la réalité vécue dans les sociétés ayant adapté au Sud Ouest du Cameroun ce modèle de conservation par une aire protégée.

En plus de ces services publics, nous avons pu bénéficier de la documentation récoltée auprès de certaines ONG comme INADES-Formation, ainsi que celle de certaines ONG ayant piloté des projets dans la région. Il s'agit notamment du SAILD avec le projet APE (Autopromotion des Pygmées dans leur Environnement), mais surtout de Planet Survey qui nous a gracieusement ouvert ses archives sur les projets concernant les Bakola/Bagielli dans les arrondissements de Bipindi et Lolodorf.

II – 2 – 2 – Eléments issus de l'enquête de terrain

II – 2 – 2 – 1- Les observations

Certaines de nos données ont été compilées à partir de deux types d'observations que nous avons faites sur le terrain. Le premier type relève d'observations participantes, où il a été question de procéder au recueil d'informations par nous même pendant certaines activités auxquelles nous avons été acteur (chasse, récolte de miel, activités agricoles, etc.), en cohabitant pendant un certain temps (heures, jours, etc.) dans des communautés de la population-cible, à savoir les Bakola/Bagielli et les Bantu. Pendant ce type d'observations participantes que nous avons eues, il n'y a pas eu à proprement parler de questions à poser, nous avons juste noté ce que l'on observait et qui nous semblait pertinent comme indicateur important pour notre recherche. Le deuxième type s'est passé avec des observations indirectes, qui loin d'un entretien, nous ont amené à poser des questions aux personnes-cibles sur les constats que nous faisons, afin d'avoir les détails sur l'information recherchée (cas de certains jeux d'enfants avec des produits issus de la forêt, confection des pièges à partir des matériaux spécifiques, etc.).

II – 2 – 2 – 2- Les entretiens

Nous avons effectué avec des populations- cibles sur le terrain, des entretiens qui ont été des moments interactifs pour le recueil d'informations. Les entretiens étaient tantôt individuels, tantôt en « focus group » (groupe) et souvent alternés afin de vérifier la fiabilité des informations données par les uns et les autres. Il s'agissait d'échanges par un jeu de questions-réponses entre nous et les personnes interviewées. La plupart des questions que nous avons posées étaient ouvertes laissant la possibilité d'expliquer de long en large, ce qui nous permettait de recueillir un maximum d'informations. Ces questions étaient centrées autour de nos hypothèses de recherche, sans toutefois exclure des possibilités de les voir s'ouvrir vers d'autres horizons intéressants à la recherche, pouvant nous éclairer sur d'autres aspects de l'étude.

II – 2 – 2 – 3 – Les sources iconographiques

La perception que nous avons sur l'étude que nous menons sur l'exploitation des écosystèmes forestiers au Sud ouest du Cameroun, se dégage parfois par des images de certains aspects de cette région, notamment les paysages naturels, les ressources du milieu, les modes de vie et les aspects humains. C'est compte tenu de cette importance que certaines images sont insérées dans le texte, elles permettent souvent une compréhension simple et rapide des situations présentées dans les analyses de l'étude. Si certaines de ces images nous ont été prêtées, la plupart d'entre elles ont été faites par nous-mêmes lors des séjours sur le terrain. Chacune des photos insérées dans le document aura non seulement un titre, mais aussi l'indication du crédit-photo, et si possible le lieu et la date de la prise de l'image.

II – 3 – Principaux sites de base de la recherche

Notre zone d'étude couvre théoriquement toutes les régions habitées par les Bakola/Bagielli au Cameroun, à savoir les départements de l'Océan et de la Mvila dans la Région du Sud, et le département du Nyong et Kellé dans la Région du Centre. Nous privilégions spécifiquement les Bakola/Bagielli dans ce choix, par le fait que les groupes Bantu de la zone d'étude, ont les

mêmes communautés dans d'autres zones de la région où n'habitent pas les Bakola/Bagielli. Par contre, il y a toujours des Bantu dans les environs de tous les lieux habités par ces groupes Pygmées. Il sera donc exclu de cette recherche, la situation des Bakola/Bagielli³⁰ et voisins habitant hors du Cameroun, seuls ceux qui vivent dans les forêts du Sud – Ouest du Cameroun sont concernés dans cette recherche.

Un regard d'ensemble sera porté sur tout le territoire de notre étude qui est très vaste. Si les exemples d'exploitation forestière de grande ampleur à analyser dans notre étude seront pris sur l'ensemble de la zone, nous allons focaliser notre recherche en ce qui concerne l'exploitation traditionnelle dans l'arrondissement de Bipindi qui est retenu comme zone de référence de l'étude. Ce choix peut s'expliquer pour trois raisons principales :

- La région de Bipindi se trouve au cœur de l'espace occupé par les Bakola/Bagielli où se concentrent la plupart des campements. Cette position centrale a permis de réduire le temps de déplacement dans cette zone où les dessertes routières ne sont pas nombreuses, elles ne sont fonctionnelles que par saisons³¹. A partir de Bipindi, il existe des possibilités directes de se déplacer vers les autres lieux de concentration de ce groupe (Akom II, Lolodorf, Elog-Batindi, Kribi, Campo, etc.), ce qui ne serait pas facile si l'on mettait la base de la zone d'étude à la périphérie de ce territoire d'éparpillement des Bakola/Bagielli.
- L'arrondissement de Bipindi est celui qui renferme le maximum des groupes humains de cette zone d'étude. Hormis les Bakola/Bagielli, il y a plusieurs groupes Bantu (Fang, Evuzok, Bulu, Bassa, Ngumba) qui entretiennent de nombreuses relations avec eux. Ce caractère composite de la population de Bipindi est aussi important pour l'analyse des différences existant entre les systèmes de gestion de la forêt pratiqués par chacun de ces groupes. A titre d'exemple, le système de brûlis des Bassa dont le macabo reste la base de l'alimentation sera différent de celui des Evuzok où le manioc joue le même rôle ; le temps nécessaire pour la maturité de ces deux plantes n'est pas le même, ce qui modifie aussi la durée du temps de jachère observé dans ces communautés. Par conséquent, le rythme de défrichage des forêts diffère souvent d'une ethnie à une autre en fonction des cultures vivrières de leur alimentation de base.
- La production des cultures de rente est une des raisons essentielles expliquant le rétrécissement des espaces forestiers dans le Sud – Ouest du Cameroun. Or, il s'avère que c'est à partir de Bipindi que cette pratique a pris de l'essor dans la région, sous l'instigation du colon allemand Zenker³² qui s'y était établi en 1896. Il est ainsi intéressant de pouvoir évaluer l'évolution de ces cultures de rente dans cette zone pionnière et leur impact sur l'écosystème forestier dans cette région, à partir de leur point de départ qui est Bipindi.

³⁰ Il existe aussi des communautés Bagielli en Guinée Equatoriale, elles sont la continuité de leurs groupes qui habitent la région de Campo – Ma'an.

³¹ Pendant les saisons de pluies, dont le pic se trouve entre septembre et novembre, les routes de cette région sont impraticables, et ne facilitent pas les déplacements. Ce n'est donc qu'en période de saison sèche que la situation s'améliore.

³² Philippe Laburthe Tolra, *op. cit.*, parlant de Zenker note : «... il s'est établi alors – en 1896 – à Bipindi, au bord du fleuve Lokoundje, à 60 kilomètres de Kribi sur la route de Yaoundé. Il y fait des plantations de cacao, de café, de caoutchouc, qui lui fournissent des moyens de subsistance : il est le premier dans le Sud Cameroun à commercialiser le cacao, qui jusque là, n'était cultivé qu'à titre expérimental à Victoria ».

En dehors de la zone d'étude, nous avons séjourné dans d'autres localités pour une compréhension précise de certaines situations au cœur de notre recherche.

Ainsi, dans le département de la Léké, Région du Centre, nous avons enquêté dans les villages de Yegassi dans l'arrondissement d'Okola, et Mfomakap dans l'arrondissement d'Obala, situés non loin de Yaoundé. L'économie de ces deux villages est centrée sur la production du charbon de bois utilisé comme source d'énergie surtout dans la petite restauration de rue dans la ville de Yaoundé où nous avons aussi mené une enquête au marché de bois de Messa, plus tard transféré à Leboudi. Dans le cadre des migrations des peuples Bèti dans les zones forestières du centre vers le sud du Cameroun, nous avons mené des enquêtes dans le groupement Engap³³, arrondissement de Sa'a. En ce qui concerne la pratique des rites ayant un lien avec la préservation des milieux naturels, nous avons mené des enquêtes dans les villages de Nsan – Mendouga de l'arrondissement de Sa'a, Nkol Tege et Nkol Elouga dans l'arrondissement d'Ebebda. Toujours dans le cadre des rites ayant un lien avec les milieux naturels, nous avons eu des entretiens avec les populations du village de Botatango dans le département du Mbam et Inoubou.

II – 4 – Quelques études antérieures sur la zone

La question de gestion des écosystèmes forestiers que nous abordons dans cette étude, s'inscrit dans la continuité de nombreuses recherches touchant les peuples de cette zone. Des études y ont été menées sur les modes de vie, l'agriculture, la santé, etc. Il s'avère utile de faire un petit état des lieux concernant certaines recherches, afin d'envisager des parallèles si possible, par rapport à notre étude.

L'étude qui aborde quelques aspects de notre travail et probablement la plus ancienne concernant cette zone, est celle de Loung (« Les Pygmées de la forêt de Mill : un groupe de Pygmées camerounais en voie de sédentarisation », *Les Cahiers d'Outre-mer*, tome XII, pp 362-379, 1959) sur la sédentarisation des Pygmées Bakola dans quelques campements de la zone de Lolodorf. Au-delà du fait que cette étude est une des plus anciennes concernant ces aspects, elle est aussi la première sur les Pygmées au Cameroun, à avoir été menée par un chercheur issu d'un groupe Bantou voisin des Pygmées étudiées. La question du changement de mode de vie dont il est question dans ce travail, reste d'actualité et justifie notre intérêt à vouloir comprendre ce problème qui ne manque pas de liens avec la préservation des milieux naturels.

Le groupe ethnique *Evuzok* de l'arrondissement de Bipindi, a marqué l'attention de Mallart Guimera qui y a séjourné de 1963 à 1968. C'est particulièrement le domaine de la santé par les soins traditionnels (*Médecine et pharmacopée Evuzok*, Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, Nanterre, 1977) qui a été au cœur de ses recherches. Il s'est intéressé aux pathologies dont souffrent les populations, et la manière dont elles sont soignée et avec quels produits. Compte tenu de cet aspect, le constat a été évident que c'est la flore qui est à la base du système des soins de ces populations. Une autre publication de Mallart Guimera (*La forêt de nos ancêtres*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 2003), issue de ses recherches sur ces mêmes *Evuzok*, permet de relever l'extrême connaissance de ce peuple sur la flore, tant pour les vertus thérapeutiques que pour d'autres aspects. La pharmacopée étant le

³³ Engap est en même temps le nom de ce clan qui a la particularité de se retrouver chez les Bèti, mais aussi chez les Bulu, ce qui déconstruit complètement la composition classique du groupe dit Pahouin (Fang – Bèti – Bulu) par certains auteurs

système traditionnel des soins qui reste en vigueur pour ces populations, cela s'explique que l'utilisation de la flore à cet effet, rentre dans la logique de protection de la biodiversité.

Certaines pratiques agricoles ont une influence sur les milieux naturels, c'est le cas de l'agriculture itinérante sur brûlis qui est connue dans toutes les latitudes intertropicales, notre zone d'étude n'en fait pas exception. Certains groupes ethniques ont développé des savoirs pour minimiser ce type d'impacts sur la flore, tout en continuant à maintenir la production, mais en diversifiant aussi les activités qui procurent les ressources alimentaires. Les *Mvae* ont ainsi suscité un grand intérêt ayant abouti à deux études qui touchent la production agricole, avec le souci des acteurs à préserver les milieux naturels. L'étude de Dounias (*Dynamique et gestions différentielles du système de production à dominante agricole des Mvae du sud-Cameroun forestier*. Thèse de doctorat, Université de Montpellier II, 1993) montre comment les *Mvae* s'appuient sur l'agriculture sur brûlis, la chasse et la pêche, pour se procurer des ressources alimentaires. Cette diversification de l'exploitation des milieux par des activités et des modes de vie différents, serait aussi une stratégie pour ne pas épuiser les ressources, et préserver aussi les milieux naturels. Carrière de son côté par son étude (« *Les orphelins de la forêt* ». *Influence de l'agriculture itinérante sur brûlis des Ntumu et des pratiques agricoles associées sur la dynamique forestière du sud Cameroun*, Thèse de doctorat, Université de Montpellier II, 1999) sur les *Ntumu* qui sont de la même souche culturelle que les *Mvae*, présente une autre face de l'agriculture itinérante sur brûlis qui pour certains, serait responsable de la disparition des forêts. Mais l'étude de Carrière sur cette technique agricole, permet de comprendre que le fait que les essarteurs *Ntumu* épargnent du feu certains arbres de leurs champs, serait une mesure pour donner la possibilité aux écosystèmes forestiers de se reconstituer rapidement après le brûlis.

Chapitre II : Le milieu et les hommes

Introduction

De tout temps, la qualité des paysages végétaux a toujours été en lien avec les activités humaines des populations qui habitent les milieux concernés. Certains éléments comme l'histoire, la géographie, la démographie, les modes d'activités humaines, etc., ont une influence sur les milieux naturels. Cette situation est valable au Sud Ouest du Cameroun qui du reste, est peuplé de différents groupes humains venus souvent d'autres régions du Cameroun dont l'écosystème forestier n'était toujours pas le paysage naturel. C'est le cas des peuples Pahouin venant de la rive droite du fleuve Sanaga où le couvert végétal dominant était la savane. Cette situation justifie pourquoi il s'avère nécessaire dans cette étude, de présenter sommairement tout le pays. Les comparaisons entre les modes d'exploitation traditionnelle du milieu par les différents groupes humains, pourraient permettre de mieux comprendre le maintien des écosystèmes forestiers de la région malgré l'ancienneté de l'exploitation de ses ressources.

I – Aspects naturels

I – 1 – Bref aperçu du Cameroun et de la zone d'étude

Le Cameroun est souvent qualifié de « Microcosme de l'Afrique », d'« Afrique en miniature ». Cette image de raccourci de l'Afrique tient en partie à son cadre physique qui renferme tous les types de relief du continent, presque tous les climats, ainsi que les différents types de végétation dont les forêts tropicales humides qui sont au centre de notre étude. Ce qualificatif d'« Afrique en miniature » se vérifie aussi par la diversité humaine, car le pays rassemble des populations du groupe Soudanien à l'exemple des Peuls éparpillés entre le Sénégal et le Lac Tchad, et Bantu que l'on rencontre de l'Afrique centrale jusqu'en Afrique du Sud. Les chasseurs-cueilleurs Pygmées éparpillés dans les forêts de l'est et du Sud Cameroun se retrouvent aussi dans tous les autres pays d'Afrique centrale jusqu'en Ouganda.

L'Histoire du Cameroun est aussi singulière par rapport à celles d'autres pays du continent, notamment à partir de l'époque coloniale depuis laquelle trois puissances coloniales (Allemagne, France, Grande-Bretagne) ont géré ce territoire taillé en forme de triangle. Il s'étend sur 475 442 Km² de superficie, s'étire en longueur sur environ 1200 kilomètres du Lac Tchad à la baie de Bonny, du 2° au 12° de latitude Nord. En largeur, le territoire camerounais s'étale sur environ 800 kilomètres du 6° au 16° de longitude Est de l'Océan Atlantique à la frontière de la République Centrafricaine.

Cette présentation générale du pays ne donne qu'un aperçu sommaire, car les détails du cadre physique et humain dans cette recherche ne concernent que spécifiquement la zone d'étude. Le Sud-ouest du Cameroun (à ne pas confondre avec la Région du Sud-Ouest, nouvelle appellation administrative de ce qui était Province à partir de la nouvelle Constitution du Cameroun votée par l'Assemblée nationale le 18 janvier 1996, complétée par un décret présidentiel du 12 novembre 2008 érigeant les Provinces en Régions), constitue le terrain de recherche de ce travail, qui touche des populations réparties sur 3 départements (Nyong et Kellé dans la Région Centre, Océan dans la Région Sud, Sanaga Maritime dans la Région du Littoral).

Dans le département de l'Océan, il s'agit des arrondissements d'Akom II, de Bipindi, de Campo, de Lokoundje, de Kribi, de Lolodorf, et de Nyété. Le département du Nyong et Kellé est concerné par l'arrondissement d'Eséka ; celui de la Sanaga Maritime par l'arrondissement d'Edéa.

En dehors des activités humaines qui ont une incidence sur le milieu, il faut relever l'influence qu'ont les éléments biophysiques sur les forêts du Sud-ouest du Cameroun, comme cela est du reste valable sur tout autre paysage naturel. Compte tenu de ces interférences des éléments naturels sur l'écosystème forestier, leur présentation s'avère utile pour la compréhension de l'évolution naturelle des forêts avant les activités des grandes entreprises dans la région qui les ont affectées. La plupart des différents éléments du cadre physique que nous présentons sont issus de l'atlas³⁴ consacré sur le Cameroun, réalisé par de nombreux spécialistes de domaines différents. En ce qui concerne spécifiquement les forêts, la présentation qu'on en fait dans notre travail s'inspire des travaux de Letouzey³⁵ et de Gartlan³⁶ qui sont de véritables pionniers sur l'étude des écosystèmes forestiers au Cameroun.

I – 2 – Climat et évolution des forêts

Etendu du Sahel jusqu'au dessus de l'équateur, le territoire camerounais bénéficie d'une ouverture sur l'Atlantique et d'un relief varié. La combinaison de ces deux facteurs entraîne l'existence d'une gamme importante de climats, allant du climat sahélien au climat équatorial avec de nombreuses variantes locales. Chaque type de climat favorise le développement de végétations spécifiques qui sont aussi liées à l'action humaine. Mais il est utile tout de même de relever que de façon générale, le climat n'est jamais statique, il subit des changements naturels depuis des temps très anciens. Mais Berger (1992, p.205) comme d'ailleurs beaucoup d'auteurs, voit l'action humaine comme principal responsable des changements actuels du climat : « *A l'heure actuelle, il apparaît très nettement que l'homme devient lui-même un facteur d'influence significative dans l'histoire du climat* ». Cela est valable au Cameroun, Moby Etia dans l'atlas mentionné plus haut, distingue trois grands domaines climatiques dans le pays :

- Domaine soudano sahélien au delà du parallèle 11° de latitude Nord, la saison sèche y dure plus de 7 mois.
- Domaine soudanien tropical humide s'étend entre parallèles 7° et 10° de latitude Nord, la saison de pluies dure sensiblement 6 mois tout comme la saison sèche.
- Domaine équatorial s'étend du sud du pays jusqu'au parallèle 6° de latitude Nord.

Le Sud Ouest du pays qui nous intéresse particulièrement dans le cadre de notre étude, est situé dans le domaine équatorial et renferme 2 grandes variantes :

1 – Climat équatorial camerounien régnant sur le mont Cameroun, les Hauts plateaux de l'Ouest et la région de Douala.

2 – Climat équatorial guinéen régnant sur tout le plateau sud camerounais comporte deux types : une variante maritime appelée climat kribien qui couvre toute la zone d'étude, l'autre

³⁴ Laclavère, G. (sous la direction), *Atlas de la République Unie du Cameroun*, Paris, Editions Jeune Afrique, 1979

³⁵ Letouzey, R., *Etude phytogéographique du Cameroun*, Paris, Lechevalier, 1968

³⁶ Gartlan, S., *La conservation des écosystèmes forestiers du Cameroun*, Gland, UICN, 1989

variante est le type continental qui couvre le reste du plateau sud camerounais. En général, le climat équatorial guinéen se subdivise en 4 saisons:

- a) Grande saison des pluies (septembre – novembre)
- b) Grande saison sèche (décembre – mars)
- c) Petite saison des pluies (avril – mai)
- d) Petite saison sèche (juin – août)

Les précipitations moyennes dans la zone d'étude oscillent entre 1500 et 2000 mm par an et diminuent de la côte vers l'intérieur (pluies plus abondantes à Kribi et Campo qui sont à la côte, par rapport à Lolodorf ou Akom II qui sont à l'intérieur). La température annuelle moyenne oscille autour de 25° ; elle présente d'énormes différences qui sont causées soit par la proximité de l'Atlantique, soit par la continentalité, mais aussi par le relief (températures atténuées sur la chaîne de Ngovayang par rapport au reste de la zone).

La région est balayée par la mousson qui est le principal type de vent dominant dans le golfe de Guinée. Ces vents favorisent la pollinisation et accentuent la dissémination des espèces, responsable du maintien de la biodiversité dans le domaine végétal, matérialisée par la densité de ces forêts. Les caractéristiques de ce climat très pluvieux où alternent longues saisons humides et courtes saisons sèches, favorisent aussi le développement d'une abondante végétation que constituent les écosystèmes forestiers de la région

D'après de nombreux témoignages des populations lors de nos entretiens, ce découpage classique des saisons, tout comme les autres indicateurs³⁷ de temps, sont énormément perturbés depuis une décennie. Les populations déclarent ressentir de plus en plus de chaleur, mais aussi des bouleversements avec les précipitations qui baissent souvent en intensité ou arrivent à des périodes sortant du calendrier classique connu depuis des générations. A titre d'exemple, nous avons eu 13 jours de pluie à Campo en décembre 2007³⁸ alors que cette période correspond à la grande saison sèche. Cette situation entraîne de modifications dans le calendrier agricole des populations, mais aussi les périodes de déplacement des Bakola/Bagielli pour leurs activités de chasse, de cueillette et de collecte dans les forêts.

Le climat a de nombreux liens étroits avec les écosystèmes forestiers (Berger, 1992), sa modification entraîne par exemple la perturbation du cycle de production des fruitiers sauvages que signalent les populations de la zone d'étude et qui à long terme, modifie la biomasse et la biodiversité du milieu.

Etant donné que climat et végétation sont liés, la régression des forêts au Sud Ouest du Cameroun est aussi une cause locale des changements climatiques qui touchent la zone. La réduction du couvert végétal réduit le mécanisme de photosynthèse qui fait augmenter l'effet de serre responsable de la hausse des températures. Cela corrobore avec ces propos de Berger (1992, p.249), *«c'est seulement au cours des derniers siècles et surtout des dernières décennies que l'Homme a modifié son environnement dans des proportions comparables au travail que la Nature accomplit sur de longues périodes géologiques. Des forêts qui ont mis des siècles à pousser disparaissent en une vie humaine... »*.

³⁷ Nous n'avions pas eu les données météorologiques de la zone afin de confirmer les observations des populations au sujet de ces changements

³⁸ Un séjour sur le terrain dans cette partie de la zone nous a permis de compter le nombre de jours de pluie

Cette hausse des températures est régulièrement relevée par les populations qui pour elles, expliqueraient les modifications qui touchent cette zone. Par ailleurs la réduction des espaces forestiers dans la zone pourrait être aussi considérée comme conséquence naturelle des changements climatiques sur le plan global. Il est admis que le climat sahélien avance progressivement du nord vers le sud du Cameroun où les forêts denses humides laissent place de plus en plus aux forêts sèches. Mais il y a tout de même des exceptions, car d'après certaines études³⁹, c'est plutôt la forêt qui prend le pas sur la savane.

I – 2 – Sols

La présentation des sols dans la compréhension de l'évolution de l'écosystème forestier s'avère nécessaire par le fait qu'ils sont le substrat sur lequel se repose la végétation. Le choix des produits à cultiver, tant pour l'agriculture vivrière que pour les cultures de rente dépend de la nature et de la qualité des sols qui sont en lien direct avec le volume de la biomasse. Les sols subissent aussi l'influence de différents facteurs tels le climat, la température, la pluviométrie, etc.

Le Sud Ouest du Cameroun, cadre de notre étude renferme en grande partie d'après les spécialistes, des sols ferralitiques qui d'ailleurs «*couvrent près des deux tiers du pays au sud du 8^{ème} parallèle* » (Muller et Gavaud ; 1979). Cela s'explique par le climat chaud et humide qui y règne. Ce climat favorise l'altération des roches qui subissent une forte décomposition. D'après les spécialistes, ces sols sont généralement pauvres en éléments nutritifs, peu fertiles, sont aussi très fragiles ; on le remarque avec le lessivage dont ils font l'objet, et qui est dû aux fortes précipitations. La conséquence directe de cette situation est l'accentuation du phénomène d'érosion qui est évident notamment au niveau des espaces cultivés.

Compte tenu du caractère sempervirent de la végétation dont les arbres ne perdent pas saisonnièrement leurs feuilles, l'épaisseur de l'humus augmente très peu, contrairement à ce qui se passe dans les zones tempérées. La technique traditionnelle d'agriculture itinérante sur brûlis pratiquée dans la zone est une réponse au renouvellement de la fertilité de ces sols qui ont un apport avec les cendres riches en potasse qui est un bon fertilisant. En plus, l'abandon en jachère des espaces cultivés pour un temps plus ou moins long, permet à ces sols de s'enrichir en nouvelles matières organiques augmentant leur fertilité.

En dehors des sols ferralitiques, on retrouve ça et là des sols sablo-argileux et latéritiques dans la région. Compte tenu d'importantes précipitations qui sont enregistrées dans cette région littorale, des nappes phréatiques permanentes affleurent souvent la surface, beaucoup plus dans les vallées, ce qui explique la présence des sols hydromorphes sur lesquelles poussent particulièrement des raphiales utilisées pour les nattes dans l'habitat, mais aussi pour le vin de raphia et la collecte de larves. Ainsi, les sols et tout l'écosystème ont un rapport étroit avec les ressources qui s'y trouvent, et le mode de vie des populations.

I – 3 – Relief

La diversité qui caractérise le Cameroun sur de nombreux aspects touche aussi le relief. Le Nord du pays est constitué en grande partie d'immenses plaines et de massifs isolés faisant partie des monts Mandara, suite probable la de la « Dorsale camerounaise » qui est une

³⁹ Aboubacar Ahmadou Camara, Patrick Dugué et Hubert de Foresta, « Transformation des mosaïques forêt-savane par des pratiques agroforestières en Afrique subsaharienne (Guinée et Cameroun », *Cybergeog : European journal of geography*, décembre 2012

succession de plateaux et massifs volcaniques suivant une ligne de faille du golfe de Guinée jusqu'à l'Adamaoua. Certains de ces sommets sont encore actifs, dont le Mont Cameroun (4100m) qui est le point culminant du pays.

Notre zone d'étude est répartie sur deux ensembles de relief. Il y a d'abord le plateau Sud camerounais qui part de la bordure Sud du plateau de l'Adamaoua jusqu'au contact avec la plaine côtière du côté Ouest, et des pénéplaines du côté Est vers la cuvette du Congo. Son altitude varie entre 650 et 900 mètres, mais la chaîne de Ngovayang se trouvant entre Bipindi et Lolodorf, les massifs rocheux (Ebimimbang, Bongwana, Melen) et les plateaux élevés de la zone de Melondo et Mimbamela font partie des exceptions qui relèvent l'altitude de cet ensemble.

En dehors du plateau Sud camerounais, notre zone d'étude renferme aussi des basses terres, principalement une partie de la plaine côtière dans la région Campo – Kribi, qui se relève progressivement à l'intérieur vers son contact avec le plateau Sud camerounais sur une largeur ne dépassant pas 150 kilomètres.

Cette plaine côtière est constituée de bas plateaux dont les points les plus élevés ne vont pas au-delà de 500 mètres d'altitude. A cela s'ajoutent des zones de dépression, d'où l'existence des sols hydromorphes non loin des zones marécageuses bien représentés dans la région de Bipindi. Certains aspects du relief dans cette zone sont bénéfiques à la préservation de grandes forêts, c'est le cas des forêts qui couvrent la chaîne de montagnes de Ngovayang inexploitées à cause de ce relief accidenté. C'est aussi le cas de la riche forêt de la zone de Bidou non loin de Kribi qui est aussi accidentée, empêchant toute coupe pour raison de difficulté de transport des grumes dans une région qui connaît pourtant l'exploitation forestière depuis des décennies.

I – 4 – Hydrographie

La proximité de notre zone d'étude avec l'océan Atlantique, l'expose à de fortes influences maritimes par la mousson chargée d'humidité qui provoque d'importantes précipitations caractérisant le climat équatorial. Ces eaux de pluie alimentent les nombreux cours d'eau qui se trouvent dans la région, parmi les plus importants, on a le Nyong (690 kilomètres) prenant sa source à l'Est du pays, le Ntem (460 kilomètres) venant du Gabon, la Lobé qui se jette dans l'Atlantique par des chutes, la Kienké, la Lokoundjé, etc. sont de moindre importance.

Les cours d'eau qui charrient cette zone font partie du bassin hydrographique de l'Atlantique ; ladite zone est marquée par une forte pluviométrie. Ces cours d'eau entretiennent par l'humidité permanente des sols suite aux infiltrations, l'abondant couvert végétal sempervirent de la région ; ils appartiennent au régime équatorial (plus de 2000 mm de précipitation par an).

Les périodes de basses eaux (étiage) correspondent aux petites et grandes saisons sèches suivant le découpage climatique, et c'est à ce moment que certaines feuilles jaunissent avant de tomber pour ces forêts qui restent tout de même vertes toute l'année. Les périodes de crues se manifestent lors de la petite et de la grande saison des pluies

Les eaux de la plupart des fleuves et rivières de cette zone sont noirâtres non seulement à cause de la nature des sols qu'elles charrient, mais aussi et surtout par les effets de la décomposition d'abondantes matières organiques provenant de la végétation. Lors des

périodes de crue, ces matières organiques vont par inondation au-delà des lits des cours d'eau pour s'étendre aux alentours, cela justifie sans doute la présence de très grands arbres dans les zones que longent ces cours d'eau. Ces inondations enrichissent les sols par l'apport de matières organiques, elles assurent aussi la dissémination de certaines plantes (planctons, etc.) dans les zones inondables, à travers le transport des éléments par l'eau (hydrochorie). En outre, cet apport en éléments organiques à ces cours d'eau les enrichit en ressources halieutiques nécessaires à l'alimentation des populations par la pêche.

I – 5 – Flore

Très étiré en latitude (du 2^{ème} au 12^{ème} degré de latitude Nord), le Cameroun renferme une impressionnante variété de formations végétales qui vont de la steppe à l'extrême nord jusqu'à la forêt dense ombrophile dans la zone équatoriale. Une importante étude sur la flore du Cameroun a été menée par René Letouzey⁴⁰, dans laquelle il la présente dans les plus petits détails ; le même auteur s'est intéressé aux noms d'arbres⁴¹ chez Les Bakola/Bagielli de notre zone d'étude. Malgré la qualité de ce travail, il serait possible qu'il y ait encore de nombreuses espèces qui ne soient encore identifiées dans cette région.

La gestion de l'écosystème forestier constituant l'objet de notre recherche dans cette région du Cameroun, il nous semble nécessaire de présenter de façon détaillée, les composantes de la végétation de la zone d'étude. L'intérêt dont fait l'objet cet écosystème forestier, tant pour les populations locales que pour l'économie néolibérale, ainsi que les conséquences qui pourraient en découler, explique le choix d'une telle problématique.

I – 5 – 1 - Végétation naturelle

Si la forêt dense humide est le principal écosystème végétal que l'on retrouve au Sud Ouest du Cameroun, il est important de noter qu'elle a plusieurs variantes, compte tenu notamment de la qualité des sols, du relief et de bien d'autres facteurs. L'impressionnante forêt du Sud Ouest du Cameroun était déjà connue dans sa partie côtière par les premiers observateurs européens ayant sillonné cette zone, notamment les Portugais dès le 16^{ème} siècle. Mais c'est surtout par les expéditions à l'intérieur du pays comme le périple de Curt von Morgen⁴² (2009 ; p.31) à la fin du 19^{ème} siècle, l'ayant conduit jusqu'au nord de la nouvelle colonie allemande, que la diversité de cette forêt avait été observée de plus près.

Cette forêt dense humide, encore appelée forêt sempervirente par le fait que les arbres restent toujours verts, contrairement à ceux des zones tempérées qui perdent toutes leurs feuilles pendant l'hiver, appartient au domaine guinéo-congolais. Curt von Morgen en fait une belle description lors du passage de sa caravane dans la région de Bipindi en 1889 : « *Avec leurs cimes énormes, les géants de la forêt primaire formaient un toit impénétrable au-dessus du sentier étroit ; même le moindre rayon de soleil ne pouvait s'y frayer un passage jusqu'à terre* » (Laburthe-Tolra, 2009, page 25).

Letouzey, l'un des spécialistes à avoir longuement étudié la forêt camerounaise, la classe en différentes variantes selon la présentation de la végétation qu'il a faite dans l'atlas du Cameroun mentionné plus haut. Le type dominant dans cette zone est la forêt dite *biafréenne*

⁴⁰ Letouzey, R., *Etude phytogéographique du Cameroun*, Paris, Lechevalier, 1968, 513 pages

⁴¹ *Ibid.*, Noms d'arbres des Pygmées Bagielli dans le Sud Ouest du Cameroun, In *Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée*, volume XXII, 1975

⁴² *A travers le Cameroun du Sud au Nord*, traduction de Philippe Laburthe Tolra, Paris, L'Harmattan, 2009

(par analogie à la végétation de la région de Calabar au Nigeria (connue par le nom Biafra lors de la sécession en 1967). Cette forêt *biafréenne* est riche en Césalpiniacées et regorge de nombreuses espèces prisées par l'exploitation forestière. Les principales espèces exploitées, dont certaines sont interdites de coupe tant par la législation nationale que par le CITES (Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora) et destinées sur le marché sont les suivantes : fraké (*Terminalia superba*), bibolo (*Lovoa trichilioides*), azobé (*Lophira alata*), bubinga (*guibourtia tessmannii*), moabi (*Baillonella toxisperma*), iroko (*Miliacia excelsia*), sapelli (*Entendrophragma cylindricum*).

En dehors de cette forêt *biafréenne* qui reste le type dominant dans cet écosystème forestier de la zone d'étude, on y retrouve de nombreuses autres formations végétales. Nous notons ainsi la présence de plusieurs types de forêts secondaires qui sont des formations ayant recouvert des espaces préalablement occupés par des forêts denses humides, mais laissés en jachère après plusieurs années de culture sur brûlis. Ces forêts secondaires sont dominées par des espèces pionnières dans le processus de recolonisation des espaces, on trouve en particulier le parasolier (*Musanga cecropioides*) de la famille des Moracées. D'autres types de forêts se retrouvent sur des montagnes, à l'exemple des forêts de la chaîne de Ngovayang qui, par leur inaccessibilité pour l'exploitation relevant du relief, sont plutôt bien conservées par rapport aux autres soumises à l'exploitation.

Suite à l'importance des précipitations enregistrées dans la région, ce qui explique aussi la présence de nombreux cours d'eaux, nous retrouvons des formations végétales spécifiques liées à la présence de l'eau. Il y a ainsi les raphiales qui sont des forêts composées de différentes espèces de raphia ; elles poussent dans les zones humides marécageuses non loin des rivières et inondées saisonnièrement. L'espèce *Raphia monubutorum* qui y abonde est particulièrement utilisée dans la fabrication des nattes pour les toitures des cases, mais aussi pour le vin de raphia.

Les mangroves quant à elles, sont des forêts localisées le long des fleuves et sur le littoral atlantique ; les palétuviers en constituent l'espèce dominante dans notre zone d'étude, mais aussi l'*Uapaca gabonensis* de la famille des Euphorbiacées dont les fruits sont fort appréciés par les populations locales.

Tous ces différents types de forêts naturelles au Sud Ouest du Cameroun qui en outre renferment une énorme biodiversité (animale, végétale, micro-organique, etc.), procurent des ressources aux populations locales dans les domaines de l'alimentation avec les PFNL⁴³ qui sont très abondants, de la pharmacopée qui est encore très utilisée dans la zone⁴⁴, de l'habitation, sans oublier les aspects culturels et autres.

⁴³ Produits forestiers non ligneux

⁴⁴ Lluís Mallart Guimera a abondamment mené des recherches dans ce domaine chez les Evuzok, publiées dans 2 ouvrages :

a- *Médecine et pharmacopée Evuzok*, Nanterre, Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, 1977

b- *La forêt de nos ancêtres : le système médical des Evuzok du Cameroun*, Tervuren, Africalia, T. 1, 2003



Aperçu de la forêt tropicale humide (région de Djoum)

Tableau1 : Principales essences commerciales du Sud Ouest du Cameroun

Nom commercial en français	Nom scientifique
Ayous	<i>Trilochyton scleroxylon</i>
Azobé	<i>Lophira alata</i>
Bubinga	<i>Guibourtia tessmanii</i>
Bibolo	<i>Lovoa trichiloides</i>
Doussié	<i>Alfesia bipindensis</i>
Fraké	<i>Terminalia superba</i>
Iroko	<i>Miletia excelsa</i>
Moabi	<i>Baillonella toxisperma</i>
Padouk	<i>Plerocarpus soyauxii</i>
Sapelli	<i>Entendrophragma cylindricum</i>
Tali	<i>Erythropheum ivorense</i>

Tableau2 : Principaux PFNL du Sud Ouest du Cameroun

Nom commun commercial ou local	Nom scientifique
Bitter kola	<i>Garcina kola</i>
Mangue sauvage	<i>Irvingia gabonensis</i>
Rotin	<i>Eremospatha macrocarpa</i>
Kolatier	<i>Cola acuminata</i>
Safoutier (prune locale)	<i>Dacryodes edulis</i>
Noisettes locales	<i>Coula edulis</i>
Ezezan	<i>Ricinodendron heudelotii</i>
Palmier à huile	<i>Elaeis guineensis</i>
Strophantus	<i>Strophantus sarmenttosus</i>
Voacanga	<i>Voacanga africana</i>
Okok	<i>Gnetum gabonensis</i>
Amvout	<i>Trichoscypha acuminata</i>
Asam	<i>Uapaca staudtii</i>
Ekug	<i>Alstonia boonei</i>
Essok	<i>Garcinia lucida</i>
Poivre de Guinée (Ndong)	<i>Aframomum melegueta</i>
Palmier raphia	<i>Raphia vinifera</i>

I -5 – 2 – Plantations

Depuis l'introduction de l'hévéa et du cacaoyer à la fin du 19^{ème} siècle comme cultures de rente dans la nouvelle colonie allemande, le Sud Ouest du Cameroun renferme depuis ce temps des espaces de taille progressivement importante en ces cultures, par la suite s'est ajouté le palmier à huile. Les plantations de ces cultures de rente forment de nouveaux écosystèmes forestiers créés par l'humain, mais qui ne lui procurent pas autant de ressources que les forêts naturelles qui colonisaient jadis ces espaces.

En dehors des plantations paysannes de cacaoyers, de palmier à huile et de l'hévéa, deux entreprises industrielles de culture se sont établies dans la zone, il s'agit de SOCAPALM (palmier à huile) et de HEVECAM (hévéa) qui ont créé des forêts artificielles avec ces deux cultures dans la zone. Ces plantations méritent d'être signalées comme nouveaux écosystèmes forestiers (bien qu'artificiels) de la région puisqu'elles constituent aussi des couvertures végétales.



Plantation de cacaoyer (village Yegue Assi)

Le Sud Ouest du Cameroun, malgré l'exploitation forestière débutée il y a plus d'un siècle, ainsi que l'expansion des cultures de rente occupant de plus en plus de vastes surfaces (cacao, hévéa, palmier à huile), regorge d'une faune importante et variée qui joue un rôle important pour la régénération de l'écosystème forestier. Certaines espèces animales favorisent le maintien de certains arbres dont les fruits mangés par les animaux, ont des noyaux ou des graines disséminés dans les forêts (zoochorie), ce qui fait perpétuer ce type d'espèces. Curt von Morgen, dans son livre traduit par Laburthe-Tolra⁴⁵ (pp 30 et 97), signale de nombreuses caravanes rencontrées dans la région de Bipindi transportant l'ivoire pendant sa traversée du Cameroun, il mentionne aussi la chasse à l'éléphant et l'abondance du gibier dans cette localité à cette époque.

Si la faune reste importante, il faut savoir que le braconnage qui sévit de plus en plus dans cette région, ainsi que différents types de pêche dans les cours d'eau, sont de réelles menaces pour les milieux naturels. L'abondante quantité de « viande de brousse » et de produits halieutiques que l'on trouve dans les restaurants de la région (Campo, Kribi, Bipindi, Akom II, Lolodorf, Eséka, Elog-Batindi, etc.) en est une preuve. Le gibier et le poisson provenant de cette région se retrouvent d'ailleurs aussi dans les gargotes de Boumnyebel (axe Douala – Yaoundé), d'Edéa, de Douala, de Yaoundé.

Les menaces pesant sur la sauvegarde de la faune dans cette région remontent à une époque très reculée, car depuis le 19 novembre 1932 a été créée la Réserve de Faune de Campo, transformée en Parc National de Campo-Ma'an en janvier 2000, et dont la superficie couvre 264 064 hectares. Il est important de mentionner que seule une partie de ce Parc national couvre notre zone d'étude, à savoir les arrondissements de Campo, de Nyété et une partie des arrondissements de Kribi et d'Akom II.

Cette faune est en lien direct avec l'écosystème forestier, en plus de la dissémination de certaines espèces végétales par les mammifères présentée ci-haut, la pollinisation assurée en partie par certains insectes et des oiseaux, pourrait être estompée par la disparition de l'une ou l'autre espèce. Pendant les enquêtes dans la zone d'étude, ou dans les restaurants de Douala, Edéa et Yaoundé servant la « viande de brousse » aux clients, nous avons dressé un tableau global présentant les principales espèces fauniques du Sud Ouest du Cameroun qui ont été observées ou signalées. Mais, il est important de souligner que ces espèces signalées ne représentent qu'une infime partie de la faune de cette région qui en compte plus.



Varan (Bipindi)

⁴⁵ Laburthe-Tolra, Ph., *A travers le Cameroun du Sud au Nord*, Paris, L'Harmattan, 2009

Tableau 3 : Liste de quelques espèces de la faune du Sud Ouest du Cameroun

	Nom français	Nom scientifique
Mammifères	Eléphant	<i>Loxodonta africana</i>
	Buffle	<i>Syncerus caffer nanus</i>
	Gorille	<i>Gorilla gorilla</i>
	Chimpanzé	<i>Pan troglodytes</i>
	Potamochère	<i>Potamochoerus porcus</i>
	Sitatunga	<i>Tragelaphus spekei</i>
	Civette	<i>Viverra civetta</i>
	Athérure	<i>Atherurus africana</i>
	Nandinie	<i>Nandinia binotata</i>
	Pangolin géant	<i>Manis gigantea</i>
	Mangouste brune	<i>Crossarchus obscurus</i>
	Rat de Gambie	<i>Cricetomys eminii</i>
	Petit aulacode	<i>Trynomys swinderianus</i>
Reptiles	Crocodile	<i>Crocodylus niloticus</i>
	Boa	<i>Python sebae</i>
	Naja	<i>Naja melanoleuca</i>
	Vipère	<i>Bittis gabonica</i>
	Varan terrestre	<i>Varanus exanthematicus</i>
	Tortue	<i>Kinixys belliana spekii</i>
Oiseaux	Pique-bœuf	<i>Buphaga erythrrhynchus</i>
	Touraco bleu-vert	<i>Turacus giganteus</i>
	Touraco géant	<i>Corithaola cristata</i>
	Toucan	<i>Buceros cylindricus</i>
	Corbeau	<i>Corvus scapulatus</i>
	Pintade	<i>Numida meleagris</i>
	Calao	<i>Bicanites subcylindricum</i>
	Perroquet	<i>Psittacus erithanus</i>
Poissons	Silure	<i>Clarias lazera</i>
	Tilapia	<i>Tilapia camerunensis</i>
	Poisson vipère	<i>Parophioce-phalus obscurus</i>
	Poisson électrique	<i>Malapterurus electricus</i>
Chenilles	Chenille (plusieurs variétés)	<i>Cirina forda</i>
		<i>Cinabra hyperbius</i>
		<i>Imbrasia rubra</i>
		<i>Gynanisa ata</i>
		<i>Attacidae sp.2</i>
Autres insectes	Abeilles	<i>Apis mellifica adansonii</i>
	Grillons	<i>Brachytrupes membranaceus</i>
	Larves de palmier	<i>Rhynchophorus phoenicis</i>
	Sauterelles	<i>Ruspolia differens</i>
	Termites	<i>Macrotermes subhyalinus</i>
Autres animaux	Escargot	<i>Achatina fulica</i>
	Crabe	<i>Potamonautes bayonianus</i>
	Crevette	<i>Caridina africana</i>
	Grenouille	<i>Rana occipitalis</i>

II – Groupes humains et liens avec la forêt

Le Sud Ouest du Cameroun, zone de notre étude est une mosaïque humaine où de nombreuses ethnies exploitent le milieu forestier selon des traditions qui reflètent les liens spécifiques tissés entre cet écosystème et chacune d'elles. Ces groupes humains cohabitent dans cette région depuis longtemps et leur fixation dans la zone s'explique par plusieurs raisons. La principale évoquée par presque tous ces peuples est d'avoir migré vers la côte, pour se procurer du sel marin et d'autres produits venant de l'Europe dès le début de la période du commerce triangulaire. En plus, la migration de chacun de ces groupes vers la zone littorale s'explique aussi parfois par des raisons spécifiques.

D'une part, le groupe Pahouin par exemple est venu du centre du Cameroun (rive droite du fleuve Sanaga) en milieu de savane, chassé par l'islamisation du *Jihad* lancé par Ousman Dan Fodio. D'autre part les Ngumba, les Mabi, les Batanga et leurs cousins Iyassa, sont venus du côté de l'Est en provenance du Congo, tout comme d'ailleurs les Bakola/Bagielli qui d'après Loung (1959, p. 368) se déplaçaient toujours avec les Ngumba dans leurs mouvements depuis ces migrations parties du côté oriental. Pour les Bassa, un autre peuple de la zone d'étude, leurs migrations attestent un passage à la montagne sacrée *Ngok Lituba* (rocher percé en langue *Bassa*) située à la rive droite de la Sanaga, que signalent toutes les traditions orales des Bassa comme lieu de passage dudit peuple avant qu'une grande partie ne s'installe à la rive gauche. Selon Friede-Magloire Ngo Youmba-Batana (2007, p.51), *Ngok Lituba* dans l'histoire orale des Bassa : « désigne à la fois le lieu de rassemblement et le point de dispersion des peuples Bassa dans les territoires environnants... ».

De nombreuses études ont été menées sur les peuples du Sud Cameroun, non seulement pour connaître les couloirs de migrations et leurs mobiles, mais aussi leur organisation sociale, leurs coutumes, leur vie matérielle, leur mode d'exploitation du milieu, etc. La publication d'Idelette Dugast⁴⁶ (1949), est une des premières et rares études à décrire tous les différents groupes ethniques du Cameroun méridional dont font partie celles de notre zone d'étude. Cette étude donne de nombreuses informations sur certains groupes ethniques de la zone d'étude, mais la présentation générale des groupes qu'elle présente semble ne pas correspondre à son découpage classique. Ainsi, les Pahouins pour Dugast, forment l'ensemble constitué des *Fang*, des *Bèti*, des *Bulu* ; or sur le terrain, nous avons pu déceler certains clans ayant des groupes tant chez les *Bèti* que chez les *Bulu*, ce qui remet en cause la classification ethnique de Dugast sur cet ensemble qui, en dehors du Cameroun, a des groupes au Gabon et en Guinée Equatoriale.

Notre zone d'étude renferme de nombreux groupes ethniques qui pratiquent des activités diverses d'exploitation des ressources forestières, cette question est au cœur de notre recherche. Tenant compte des activités traditionnelles de ces populations, nous avons d'une part le ramassage et la collecte, et d'autre part l'agriculture. La présentation des liens que ces populations entretiennent avec les écosystèmes forestiers et les modes d'exploitation des milieux différents qu'elles en font, nous amènent à faire un choix.

Etant donné que nous avons choisi l'arrondissement de Bipindi comme site principal de notre étude, les groupes humains à présenter dans le cadre de ce travail seront certains groupes résidant dans cette zone. Il s'agira ainsi des chasseurs-cueilleurs Bakola/Bagielli et des essarteurs Bèti.

⁴⁶ Dugast, I., *Inventaire ethnique du Sud Cameroun*, Mémoires de l'Institut Français d'Afrique Noire, centre du Cameroun, série population, N°1, 1949



Famille Bagielli (Mugobande)



Famille Bantu (Leboudi)

Tableau 4 : Groupes ethniques en lien avec les forêts au Sud Ouest du Cameroun

Activité des populations	Groupes ethniques
Chasseurs-cueilleurs	- Bakola / Bagielli
Essarteurs	-Ngumba -Mabi -Fang -Bëti -Bulu -Ntumu -Bassa -Bakoko

II – 1 – Les Bakola/Bagielli

II – 1 – 1 - Implantation dans la zone

L'histoire de l'implantation des Bakola/Bagielli⁴⁷ dans cette région manque d'informations concrètes. Des études de plus en plus nombreuses sont consacrées à la vie de ce groupe, mais avec absence quasi-totale de l'histoire de leur implantation dans la zone. Cependant en 1889, ils sont signalés par Morgen (Laburthe-Tolra ; 2009, 21) qui ne les nomment pas, il décrit

⁴⁷ Les Bakola/Bagielli sont évalués aujourd'hui à environ 4000 âmes. Aucun recensement spécifique n'a été fait sur ce groupe pour plusieurs raisons. Les principales sont : d'abord la mobilité de ces populations et les difficultés d'accès pour un certain nombre de lieu de leur habitation ; ensuite le problème de métissage qui se pose actuellement. Des personnes issues des unions entre Bakola/Bagielli et Bantu ne sont pas classifiables de la même façon ; certaines sont déclarées Bantu et d'autres Bakola/Bagielli pour multiples raisons.

juste les « petits hommes » de la forêt, « jaunâtres » de teint, et qui prennent la poudre d'escampette au moindre contact avec les étrangers. Cette description ne fait aucun doute qu'il s'agit des Bakola/Bagielli qui, jusqu'à maintenant, prennent la fuite au contact d'une personne inconnue de leur société.

Les populations « Pygmées » sont aussi signalées par l'Administrateur des Colonies Pierre Chaleur qui mena des recherches sur les populations du Cameroun entre 1935 et 1937, beaucoup plus orientée à la partie septentrionale, contrairement à Idelette Dugast s'intéressant plus à la partie méridionale. Ces recherches ont été publiées sous le titre de **Peuplement du Cameroun** en 1943 dans le N° 3 de *Bulletins de la Société d'Etudes camerounaises*, elles ont été précédées par une étude spécifique sur la zone de Nanga - Eboko publiée sous forme de Rapport dactylographié à l'IRCAM⁴⁸ en février 1933.

D'après certaines sources, les Bakola/Bagielli seraient venus du côté de l'Est du Cameroun, autre milieu de forêt dense humide (Loung⁴⁹ ; 1959, 368). Cet auteur affirme que ce groupe est lié aux Ngumba depuis le début du 19^{ème} siècle lorsque ces derniers vivaient encore dans l'actuelle partie orientale du Cameroun. Vu le fait que la langue des Ngumba est proche de celle des Maka qui vivent à l'Est du pays, et que ces Ngumba reconnaissent ces derniers comme « parents », en plus que ces tribus forment avec les Mabi de la côte le groupe Kwassio, cette hypothèse de la thèse de provenance orientale des Bakola/Bagielli se confirme en admettant que ces derniers se sont toujours déplacés avec les Ngumba. De l'Est du Cameroun jusqu'à leur site d'occupation actuelle, les forêts tropicales humides constituent une végétation sans discontinuité, ce qui explique le fort et ancien attachement de ce peuple avec cet écosystème.

D'autres travaux parlent des Bakola/Bagielli sans toutefois rentrer en profondeur sur leur histoire, c'est le cas de ceux de Letourzey⁵⁰ qui étaient plutôt orientés sur la botanique, domaine ayant des liens très proches avec notre étude. Mallart Guimera (1977) qui a mené de longues recherches sur la pharmacopée dans la zone de Bipindi, présente les Bakola/Bagielli comme les initiateurs des guérisseurs Evuzok que cet auteur a longuement étudiés, sans toutefois s'intéresser à l'histoire de leur implantation dans cette zone. Mais le même auteur présente dans une autre publication⁵¹, l'importance de l'écosystème forestier dans cette zone, au regard de son intérêt pour les soins.

Dugast (1949 ; 2) de son côté, affirme que la migration Duala⁵² serait partie du plateau Bakota (actuel Congo Brazza) vers le milieu du 18^{ème} siècle selon les traditions orales de ce peuple, et qui sont d'ailleurs approuvées par certains auteurs⁵³ s'intéressant aux origines des populations de cette zone. La migration des Bakola/Bagielli et des Ngumba ferait ainsi partie d'un vaste mouvement migratoire dont le plateau Bakota serait l'épicentre. Un certain nombre de groupes ethniques de l'actuel Sud Ouest du Cameroun, par leurs traditions orales qui

⁴⁸ Institut de Recherche du Cameroun

⁴⁹ Loung, J-F. Les Pygmées de la forêt de Mill : un groupe de Pygmées camerounais en voie de sédentarisation, In *Les Cahiers d'Outre-Mer* ; 1959, tome XII, pp 362-379

⁵⁰ Letourzey, R. Noms d'arbres des Pygmées Bagielli dans le Sud Ouest du Cameroun, In *Journal d'agriculture tropicale et botanique appliquée*, T. XXII, N° 1-2-3, janvier, février, mars 1975

⁵¹ Mallart Guimera, L., *La forêt de nos ancêtres : le savoir botanique des Evuzok*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 2003

⁵² Les Duala font partie du groupe Sawa qui est constitué entre autre des Batanga et des Iyassa de notre zone d'étude

⁵³ a) Dika Akwa ; *Les problèmes de l'anthropologie et l'Histoire africaines*, Yaoundé, Clé, 1982

b) Obenga, Th. ; *Peuples Bantu. Migrations – Expansion et Identité*, Paris, L'Harmattan, 2000

affichent de la parenté avec ces Duala (Batanga, Iyassa, Malimba, etc.) serait ainsi issu de ce mouvement.

La provenance orientale des peuples Kwassio et Sawa⁵⁴ tant dans notre zone d'étude que dans les environs, semble irréfutable. Un débat oral dans ce sens avait eu lieu entre feu Prince Dika Akwa et Théophile Obenga au Palais de Congrès de Yaoundé⁵⁵, pour expliquer la parenté évidente entre la langue Duala et celles parlées au Congo Brazzaville. Ces deux scientifiques, issus de ces peuples apparentés, n'avaient pas manqué de prouver ce rapprochement par l'utilisation de multiples mots communs aux deux groupes et qui ont la même signification. Dika Akwa (1982) fournissait un large éventail d'explications et d'exemples dans ce sens.

Après ces analyses et rapprochements des peuples, il s'avère très probable que les Bakola/Bagielli soient arrivés dans la zone d'étude par la partie orientale du Cameroun. Dans ce cas, l'hypothèse souvent avancée (mais jamais vérifiée) faisant des Bakola/Bagielli premiers occupants des forêts de la région semble fausse, car des traces de présence humaine par des artefacts datant de plusieurs siècles, ont été récoltés à plusieurs endroits de la zone par des recherches archéologiques⁵⁶, attestant ainsi une présence humaine très ancienne dans ces zones forestières.

Cela est une autre preuve que les forêts denses humides de cette zone sont habitées et exploitées depuis des temps immémoriaux, contrairement à certains explorateurs du continent africain au 19^{ème} siècle qui avançaient que ce milieu était hostile et non habité. C'est aussi une confirmation que c'est la nouvelle exploitation des forêts avec la nouvelle économie instaurée depuis le début de la colonisation européenne, qui expliquerait la réduction et l'appauvrissement des espaces forestiers dans cette partie du Cameroun.

II – 1 – 2 – La forêt comme base des constructions et de l'habitat

Comme chez tous les groupes de chasseurs-cueilleurs des forêts tropicales, les Bakola/Bagielli utilisent traditionnellement les éléments de la flore pour la construction de leurs habitations. Ce peuple ne fait pas de constructions spectaculaires comme les maisons suspendues des Korowai des forêts de Nouvelle Guinée se trouvant au sommet des arbres, encore moins les *mongulu*⁵⁷ des Baka (Philipart de Foy ; 1984, 55) dont les groupes les plus proches sont distants d'environ 200 kilomètres. Mais tout le matériau de ces constructions est issu de la biodiversité des forêts, au même titre que celles des homologues chasseurs-cueilleurs de Nouvelle Guinée et des Baka de l'Est et du Sud du Cameroun.

Les cases traditionnelles des Bakola/Bagielli, d'après les informations recueillies auprès d'eux, avaient une toiture faite de larges feuilles de *Loreanthacaea* (Dikoume et Geisslhofer ; 1985) s'imbriquant comme des tuiles, proche ainsi des toitures de *mongulu*. Une étude⁵⁸ de ces deux chercheurs chez les Bakola/Bagielli de la localité de Bela, a identifié ces feuilles dans un *ngyagu* (campement de chasse). Des palmes d'*Elais guineensis* faisaient office de murs ; nous avons pu retrouver un échantillon de ce type de case au campement de Nkollo dans la commune de Lokoundje. Ces constructions, d'après les informations, cadraient avec le nomadisme de ces populations à l'époque, et qui n'est plus d'actualité. Mais les

⁵⁴ Appellation des Duala et groupes apparentés

⁵⁵ Colloque sur l'archéologie au Cameroun, 6 – 9 janvier 1986 au Palais des Congrès de Yaoundé

⁵⁶ Essomba, J-M., *L'Archéologie au Cameroun*, Paris, Karthala, 2000

⁵⁷ Dénomination des huttes hémisphériques des Pygmées Baka

⁵⁸ Dikoume, C., Geisslhofer, H., *Pygmées du Sud-Ouest du Cameroun*, Enda, N° 330, 1985

Bakola/Bagielli continuent jusqu'à nos jours, à construire ces campements de chasse en pleine forêt où ils ne passent que quelques semaines, et rarement plusieurs mois pour la capture du gibier.

Le rapprochement de plus en plus évident avec les Bantu au niveau de l'implantation, a fait modifier le style d'habitat, surtout par la sédentarisation requérant des demeures durables. De nos jours, les cases des Bakola/Bagielli ont des toitures en natte de raphia et des murs en banco, elles sont quasi identiques à celles des Bantu. Elles n'ont pas de fenêtres, les portes sont habituellement en écorce d'arbre déroulée et maintenue plate par des morceaux de bois en rectangle qui la fixent. Mais il existe toujours assez de cases avec toiture en nattes de raphia et murs en palmes d'*Elais guineensis*. Les éléments de la flore forment l'essentiel du matériau dans les constructions des Bakola/Bagielli. Si les densités humaines de ce groupe avaient été importantes, cette situation serait probablement un problème pour la forêt dans laquelle on prélève ce matériau pour la construction des habitations peu précaires.

Depuis quelques décennies, la sédentarisation a fait rentrer les Bakola/Bagielli dans l'économie monétarisée⁵⁹, cela a eu aussi des répercussions au niveau de l'habitat. Grâce à la vente de leurs produits de chasse et de cueillette, mais aussi des rentrées d'argent venant des soins de leur pharmacopée dont sont friands les Bantu, de nombreux Bakola/Bagielli construisent déjà des maisons avec toiture en tôles, murs en planche ou rarement en béton ; cela est une preuve d'amélioration de confort socio-économique. Ces habitations nouvelles sont aussi le résultat de l'action de certaines ONG⁶⁰, et des compensations pour la construction du pipeline Tchad – Cameroun au niveau du tronçon Lolodorf – Kribi. Il faut tout de même relever que ces nouvelles constructions des Bakola/Bagielli sédentarisés à côté des Bantu, génèrent de nombreux conflits avec ces derniers. Le village de Ngoyang dans l'arrondissement de Lolodorf où coexistent chefferie Bantu et chefferie Bakola est un cas édifiant, car des tensions récurrentes existent entre les deux communautés. Les Bantu affirment que les ONG aident les Bakola à construire des maisons sur les terres qui ne sont pas les leurs au bord des routes ; pour eux la place des Bakola est dans les forêts.

Les Bakola/Bagielli vivaient de façon traditionnelle en campement (*mboga*), ce dernier constitue un habitat précaire peu durable avec un matériau constitué des produits de la forêt, du fait de l'absence de conditionnement pour tenir pendant une longue durée. Ces campements étaient originellement dispersés dans la forêt et constitués de huttes habitées par des personnes issues d'une même famille auxquelles s'ajoutent parfois des amis. Les campements ont été aménagés progressivement le long des routes non loin des Bantu suite à la sédentarisation soutenue par les Eglises, les ONG et les pouvoirs publics. Mais ces campements réellement transformés en hameaux, n'ont plus l'aspect provisoire qu'ils présentaient auparavant en forêt.

Ce visage de l'habitat et des constructions a énormément évolué depuis plusieurs décennies avec cette sédentarisation (Loung ; 1959, 364) des Bakola/Bagielli. Ils vivent déjà dans des hameaux qui ne sont plus très différents des villages Bantu, malgré le fait qu'il s'y trouve. C'est le cas des habitations des Bakola à Ngoyang, qui ne sont plus différentes de celles des Bantu. moins de produits manufacturés par rapport à ces voisins. Le terme « campement » semble dépassé compte tenu de la vie actuelle des Bakola/Bagielli qui est plus proche de celle des villages Bantu voisins par rapport au mode de vie traditionnel des chasseurs-cueilleurs.

⁵⁹ Fouda G.-S, Impact de la monétarisation des échanges sur le système productif des Pygmées Bagyéli de la région d'Akom II, Mémoire de Maîtrise en Sociologie, Université de Yaoundé I, 1999

⁶⁰ Organisation Non Gouvernementale

Leur habitat reste tout de même confiné à l'isolement par le fait que les habitations des Bakola/Bagielli sont localisées souvent dans des bosquets⁶¹ à l'écart de celles des Bantu, sans contact direct avec les habitations de ces derniers étant pourtant issues parfois administrativement des mêmes villages⁶².

Le terme campement évoque plus maintenant la marginalisation dont sont souvent victimes les Bakola/Bagielli de la part des Bantu. Dans le village Bella par exemple où habitent Bakola/Bagielli et Bakoko, la partie occupée par les premiers est désignée « campement » par les seconds, et « village » est réservé au site des Bakoko. Pourtant les habitations des deux communautés dans les deux parties sont quasi-identiques. Mais les campements restent tout de même en vigueur pour les séjours de chasse en forêt devant durer parfois quelques semaines, indépendamment des groupes humains dont sont issus les chasseurs qui les aménagent. Si l'habitat des Bakola/Bagielli ne présente pas tellement l'aspect des villages Bantu, il est déjà très loin des campements qu'ils habitaient lorsqu'ils étaient uniquement en forêt.

II – 1 – 3 - Organisation sociale et politique adaptée au milieu forestier

Les Bakola/Bagielli vivent traditionnellement en communautés acéphales, c'est-à-dire sans hiérarchie, comme leurs voisins Bêti (Laburthe-Tolra et Warnier ; 1993, 112). La forêt dense humide constitue un milieu où les déplacements sont souvent très difficiles, elle ne permet pas la constitution d'entités politiques centralisées avec un leader contrôlant de vastes espaces comme cela se passait dans les milieux ouverts de savane⁶³. L'unité principale de vie communautaire est le campement. Il est constitué comme nous l'avons dit plus haut, de quelques familles issues la plupart du temps, de son fondateur. La filiation est de type patrilinéaire, donc l'enfant appartient au clan de son papa, la résidence est généralement patrilocale.

Mais la résidence de la famille dans le campement d'origine de la femme existe souvent de façon ponctuelle, notamment pendant le temps où le gendre s'installe chez ses beaux-parents en s'impliquant à leurs travaux. Cet investissement fait partie des éléments de la dot à verser à la famille de la future épouse, avant de la prendre et peut-être aussi des enfants s'il y en a déjà, pour revenir dans son campement d'origine. Parfois quelques personnes amies étrangères au campement y sont acceptées pour des périodes allant de quelques jours à des temps plus longs. En général chez tous les peuples chasseurs-cueilleurs des forêts d'Afrique centrale, le nombre des huttes et des personnes qui vivent dans un campement est restreint et variable (Bahuchet ; 1992, 87).. Une forte concentration de personnes épuiserait rapidement les ressources du territoire exploité par le campement. Cela explique aussi le nomadisme traditionnel qui était une solution de permettre à la nature de reconstituer facilement les ressources après un temps d'occupation d'une localité. Mais cette situation n'est plus tellement en vigueur depuis la sédentarisation le long des routes, les habitations sont plus grandes et de nouveaux liens se sont créés, d'où une certaine augmentation du nombre d'habitants dans les hameaux.

⁶¹ Le village Baka *Mouangué Le Bosquet* dans l'arrondissement de Lomié à l'Est du Cameroun porte ainsi ce nom, par le fait qu'il regroupe les Baka faisant partie du village Bantu dénommé Mouangué, mais confinés à un bosquet à l'écart des Bantu.

⁶² A Log Ndiga dans l'arrondissement de Bipindi, les maisons des Bakola/Bagielli sont concentrées dans un recoin au bout du village.

⁶³ Njeuma, M., Z., Les lamidats du Nord-Cameroun (1800 – 18944), In Njeuma, M., Z., (sous la direction) *Histoire du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1989

Pour mieux comprendre le fonctionnement d'un groupe dans cette communauté de chasseurs-cueilleurs, nous avons séjourné en juin 2007 pendant 2 semaines chez les Bakola/Bagielli de Bivouba (situé entre Edéa et Kribi), hameau qui comptait 11 habitations pour 59 personnes. Ce campement, mieux ce hameau, d'après les informations⁶⁴ recueillies auprès de son « chef » Benoît Bibang, avait été fondé il y a environ 90 ans par le père de ce dernier qui venait de Lambi près de Bipindii. Tous les habitants du hameau en question sont les descendants de cet ancêtre, auxquels il faut ajouter les conjoints, cela sous-entend qu'une relation de consanguinité prime sur la composition du groupe dans cette communauté. De temps à autre, des amis issus d'autres campements plus ou moins proches y séjournent pendant un temps pouvant aller jusqu'à quelques mois ; cela démontre que le lien d'amitié est d'une grande importance dans la société traditionnelle Bakola/Bagielli. « *Cohabiter dans un campement veut dire qu'on a un même cœur pour tous les habitants* », nous avait affirmé en février 2009 Jacques Ngoun, leader Bagielli de Bongouana près de Bipindi, pour montrer que l'harmonie entre les membres du groupe est ce qui maintient l'unité dans un campement. « *Avoir un même cœur* » voudrait signifier qu'une parfaite entente règne entre tous les membres de la communauté.

La vie traditionnelle des Bakola/Bagielli est centrée autour du campement qui est « l'unité sociale de base » chez les Baka (Bahuchet ; 1992, 93). Aucun individu n'endosse réellement le pouvoir qui ne semble pas exister dans ce groupe dans le sens politique. La société est organisée autour de l'autorité de certains individus qui gèrent les affaires de la communauté. Les décisions sont habituellement prises de façon consensuelle, même l'avis des moins âgés est pris en compte. Les femmes jouissent d'une forte influence sur les décisions à prendre, tant au niveau du ménage qu'au niveau de toute la collectivité ; cela est aussi valable chez les Baka (Boursier ; 1996). Traditionnellement, ce sont elles qui s'occupent de la construction des huttes, ce qui leur confère ainsi une grande influence dans la vie du groupe ; cet aspect *gender* qui a une grande importance dans cette communauté, a été notamment mis en exergue par Joiris⁶⁵ et Bigombé Logo⁶⁶. Cependant, certains individus se distinguent par rapport aux autres dans cette société, c'est le cas de l'aîné du groupe désigné *kobo*⁶⁷ chez les Baka (Abega ; 1998, 37) du guérisseur, du meilleur chasseur, etc. Mais l'influence de ces personnes dans la vie du campement ne saurait leur conférer le titre de « chef » qui incarne le pouvoir de décider, même par les moyens de coercition.

Mais la sédentarisation non loin des Bantu a intégré des éléments nouveaux et importants dans l'organisation de la société Bakola/Bagielli constituée désormais des clans associés à ceux des Bantu auxquels ils sont liés. Ainsi avec la sédentarisation, chaque famille ou ensemble de familles Bakola/Bagielli porte le nom du clan Bantu auquel appartient le « protecteur⁶⁸ ». Cela se reflète jusqu'au nom porté par les personnes et de l'idiome utilisé. A titre d'exemples, les noms Bassa, Ngumba, Fang, Ewondo sont respectivement portés par les Bakola/Bagielli des hameaux de Ndabagyelli, Bidjouka, Grand Zambi, Atog Boga, qui sont dominés respectivement par ces groupes ethniques.

⁶⁴ Entretien avec Benoît Bibang, 14 juin 2007

⁶⁵ Joiris, V., *Rôle des femmes dans la sédentarisation de deux sociétés de chasseurs-collecteurs. Exemple des Bagyéli et des Baka, Sud-Cameroun*, Bruxelles, 1989

⁶⁶ Bigombé Logo, P., *Femmes Pygmées et mutations sociales et développement au Sud Cameroun*, Communication, Codesria, Dakar, 1998

⁶⁷ *Kobo* chez les Pahouin désigne le temps où les ancêtres menaient la vie traditionnelle, bien avant les transformations découlant de la colonisation européenne.

⁶⁸ Certains Bantu assurent la protection des familles Pygmées qui sont traités par eux comme « biens » et en retour, ces Pygmées sont entièrement à leur service.

Les changements survenus dans le mode de vie, indirectement sur les écosystèmes, ont des conséquences sur l'organisation politique. Chaque hameau Bakola/Bagielli est depuis leur fixation aux côtés des Bantu, placé sous l'autorité d'un « chef » qui n'est en réalité que l'interlocuteur du chef de village Bantu auquel dépend le hameau des chasseurs-cueilleurs. Ces chefferies instituées chez les Bakola/Bagielli manquent encore de repères de fonctionnement, ni le chef, ni les administrés ne perçoivent pas encore réellement leurs rôles, ils sont encore dans la conception du mode de gestion de la communauté en milieu de forêt. Cette situation est d'ailleurs valable à tous les peuples chasseurs-cueilleurs du Sud Cameroun sous domination des voisins Bantu. Pour sortir de la domination des Bantu, certaines pistes évoquent comme solution, la création des chefferies⁶⁹ autonomes pour ces minorités. Si cette idée présente certains avantages dont le plus important est la sécurisation des droits fonciers, il y a aussi risque de confinement de marginalisation de chefferies réservées aux minorités.

Certains exemples sont déjà ainsi effectifs au Sud Cameroun, c'est le cas avec la chefferie de l'ethnie Kaka de Yen à 35 kilomètres de Djoum vers la route d'Oveng. Cette minorité Kaka est venue de l'Est du Cameroun pour s'implanter à côté des Fang dans le village Yen ; suite à la marginalisation dont elle avait été victime, elle a réussi après plusieurs années de démarches administratives, à se voir dotée d'une chefferie du 3^{ème} degré⁷⁰ à côté de celle des Fang. C'est une des hypothèses évoquées pour sortir les minorités de chasseurs-cueilleurs du Sud Cameroun de la marginalisation dont elles sont victimes de la part des Bantu. Les avantages présentés sont notamment la perception des redevances forestières versées par les exploitants forestiers, mais surtout l'indépendance vis-à-vis des Bantu. C'est dans ce sens qu'une chefferie de 3^{ème} degré pour les Bakola a été créée à Ngoyang dans l'arrondissement de Lolodorf, sous la responsabilité de Joseph Nkoro qui tant bien que mal, essaye de rassembler tous les Bakola des campements de la région sous son autorité.

II - 1 – 4- La forêt comme base de la spiritualité

II – 1 – 4 – 1- Croyances

L'univers religieux des Bakola/Bagielli est très complexe du fait d'un mélange de spiritualités dû à leur histoire, leur environnement physique, humain et culturel. Originellement, ce peuple, comme d'ailleurs les autres communautés de chasseurs-cueilleurs d'Afrique centrale, croit à l'existence d'un être suprême, créateur de la forêt et de toutes ses ressources, il est *Komba* chez les Baka, *Nzambe* chez les Bakola/Bagielli. Cette société est monothéiste avant le contact du monde judéo-chrétien.

Mais ces populations vénèrent aussi et surtout les esprits qui habitent dans les forêts, et qui leur apportent protection, chance, etc. lors des activités comme la chasse. C'est le cas de *Djengi* chez les Baka (Abega ; 1998, 43-46) appelé *Zengi* chez les Aka, et pour qui on organise une fête après chaque chasse fructueuse à l'éléphant (Ballif ; 1992, 89). C'est l'esprit le plus vénéré chez ces chasseurs-cueilleurs, il est invoqué et sollicité pour toute cérémonie importante. Les forêts pour ces populations ne sont pas seulement pourvoyeuse des ressources pour l'alimentation, l'habitat, la pharmacopée, la culture, etc., mais elles sont aussi la demeure des esprits invisibles qui régissent leur vie quotidienne, d'où le grand intérêt de les préserver.

⁶⁹ Bigombe Logo, Nkoumbele, Ngima Mawoung ; La création des chefferies de troisième degré Pygmées au Cameroun: faisabilité politique et juridique et contraintes sociologiques, In Abega, S.C. et Bigombe Logo, P., *La marginalisation des Pygmées d'Afrique centrale*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2006

⁷⁰ La chefferie de 3^{ème} degré au Cameroun couvre le territoire d'un village, ou d'un quartier dans les grands centres urbains.

Il faut noter chez les Baka que plusieurs esprits (Boursier ; 1996, 141) portent le nom de *Djengi* selon les familles et clans d'appartenance des individus. Chez les Bakola/Bagielli, *Minkuta*, esprit qu'invoquent les guérisseurs lors des traitements nocturnes, accompagne la communauté pendant l'accomplissement de toutes ses activités. Aussi, est-il important de comprendre pourquoi la forêt est si importante pour ces communautés. Elles ne sauraient vivre sans le soutien de leurs esprits qui n'habiteraient que dans ces écosystèmes. Certains de ces esprits sont liés à la présence spécifique de certaines espèces végétales, d'où l'importance de la biodiversité pour ces communautés.

Cette puissance de l'« invisible » incarnée par les esprits, joue parfois une grande importance dans la gestion des écosystèmes forestiers pour certains peuples. La gestion des écosystèmes par ces peuples tient ainsi en compte, l'idée de préserver le milieu naturel qui est la demeure de certains esprits qu'ils vénèrent. Nous pouvons convenir avec Kialo (2007, 91) chez les Pové au Gabon qui affirme : « *En effet, le 'contenu' de la forêt n'est pas seulement constitué par la faune, la flore et les activités qui s'y déroulent. Son 'contenu' est également constitué d'éléments immatériels (objets de croyance)...* ». A ces esprits, il faut ajouter l'importance des fétiches constitués d'éléments matériels issus de ces écosystèmes, cet aspect sera développé dans la partie consacrée à la pharmacopée.

Dans la rubrique de ces croyances traditionnelles, il y a aussi certaines espèces animales ou végétales considérées comme totems pour certains groupes ethniques. Consommer une espèce totem par un membre de la communauté n'est pas loin de l'anthropophagie, ce qui ne peut être sans conséquence. Pour les populations Yambassa et Bafia dans le département du Mbam et Inoubou, la tortue est un animal totem pour ces groupes, quiconque en étant issu et qui mangerait la viande de cet animal, s'exposerait à la lèpre. Protéger les milieux où vivent les animaux totems semble être un devoir pour les concernés, au risque d'être exposés à de nombreux désagréments. Il est important de relever que ces espèces totems sont parfois considérés comme la réincarnation des ancêtres qui sont aussi vénérés par ces peuples.

Au-delà des croyances traditionnelles, les peuples autochtones du monde entier ont par le canal de la colonisation européenne, été largement convertis au christianisme. Des exemples sont nombreux⁷¹ dans ce sens, que ce soit en Afrique ou ailleurs. Les chasseurs-cueilleurs du Cameroun n'ont pas échappé à cela. Ainsi, de nombreux missionnaires catholiques se sont particulièrement occupés de l'évangélisation des Baka au Sud et à l'Est du pays, nous pensons particulièrement à l'œuvre de Mgr Lambert Van Heigen du diocèse de Bertoua, des Pères Robert Brisson, Daniel Boursier et spécialement Ignace Dhellemmes dont le livre⁷² constitue une description totale et détaillée de la vie des Baka par un missionnaire. Cette œuvre missionnaire s'est élargie sur des aspects concernant la santé, l'éducation et même le domaine économique⁷³.

Les Bakola/Bagielli n'ont pas échappé à cet intérêt des missionnaires chrétiens. En 1952 et 1971 se sont installées successivement à Bipindi deux Congrégations de Religieuses, les « Petites Sœurs de Jésus » et les « Sœurs de l'Assomption », les deux sont à la base de l'actuel FONDAF (Foyer Notre Dame de la Forêt) destiné aux enfants Bakola/Bagielli en cours de scolarisation et d'apprentissage. Cette œuvre a été poursuivie à Ngovayang non loin de

⁷¹ Voir particulièrement, Servais, O. *Des Jésuites chez les Amérindiens ojibwas*, Paris, Karthala, 2005

⁷² Dhellemmes, I., *Le Père des Pygmées. L'aventure vécue*, Paris, Flammarion, 1985

⁷³ Le FONDAF de Bipindi a créé une palmeraie pour les Bakola/Bagielli qui leur fournit de l'huile de palme destinée à la consommation, le surplus étant destiné à la vente

Lolodorf où un autre Foyer a été créé à côté d'un dispensaire destiné à cette communauté. Ces œuvres sociales ont été menées parallèlement à l'évangélisation.

Depuis une vingtaine d'années, d'autres groupes religieux d'obédience pentecôtiste, particulièrement l'*Eglise Neo-Apostolique*, écument le département de l'Océan. De nombreux Bakola/Bagielli y ont adhéré et le Pasteur de cette Eglise dans la communauté de Bella fait partie des leurs. Signe que ces chasseurs-cueilleurs restent ouverts sur les questions de foi, et non renfermés seulement aux croyances liées à la forêt comme on l'aurait pensé. La question de religiosité et particulièrement de christianisation⁷⁴ de ces peuples chasseurs-cueilleurs du Cameroun, suscite déjà un grand intérêt face aux nouvelles Eglises de plus en plus nombreuses dans le pays.

II – 1 – 4 – 2 - Rites

Nous entendons par rites l'ensemble de pratiques en vigueur dans une communauté et souvent réservées à des initiés ou à une société secrète, ils sont ainsi une autre forme de croyances matérialisées par des masques ou toute autre chose. Au Sud Ouest du Cameroun, les rites sont basés sur des éléments de la biodiversité forestière qui en constitue le socle. Les Bakola/Bagielli, tout comme le reste des peuples autochtones sont connus pour l'attachement qu'ils accordent aux traditions ancrées dans leurs terroirs que nous présentons pour ces communautés, comme l'espace dans lequel ils développent toutes leurs activités.

Dans ces traditions, la pratique des rites est un des aspects les plus importants qui touche presque toutes les activités quotidiennes de ces populations. La chasse qui en est la principale, fait l'objet de nombreux rites en vue de se procurer de la chance⁷⁵ nécessaire pour capturer le gibier. Au-delà du fait que les rites aient trait souvent à la santé sociale et physique des membres des groupes concernés, il faut remarquer l'aspect *gender* qu'on y décèle, il y a souvent des rites réservés aux hommes, et d'autres spécifiquement aux femmes.

Chez les Aka, les rites ont trois fonctions fondamentales : « - *propitiation des forces surnaturelles, afin de procurer abondance et fertilité – divination pour découvrir la cause des désordres ou les résultats probables d'une action future – propitiation, pour calmer les esprits irrités, soit les mânes ancestraux...soit les esprits animaux après...la mort de l'animal au cours de la chasse* » (Bahuchet ; 1992, p. 282) Certains rites sont spécifiques à ces peuples autochtones, et d'autres sont communs avec les voisins Bantu.

En ce qui concerne les Baka du Sud et de l'Est du Cameroun, les femmes organisent le rite de *Yéli* pour activer la chance en faveur des hommes qui vont en forêt pour la chasse. Leurs chants, d'après les raisons d'être de ce rite, attirent le gibier vers les chasseurs qui peuvent le capturer facilement. Ce rite est surtout organisé pour la chasse aux grands gibiers, particulièrement l'éléphant qui est le plus prisé. *Pöli*, une femme Baka initiée à ce rite, présente l'écosystème forestier et sa diversité botanique comme éléments incontournables pour son succès, elle affirme : « ...on utilise certains arbustes et certaines feuilles que l'on prépare au moment où les femmes envoient les grands chasseurs pour tuer l'éléphant...la marmite de *Yéli*...On a mélangé des remèdes dans cette marmite, du miel d'abeilles, du miel dandou, de la banane mûre, des écorces d'arbres, des feuilles... » (Boursier ; 1996, 134).

⁷⁴ Nleme Nleme J. A., *La problématique de l'intégration des Pygmées dans les milieux chrétiens du Sud – Cameroun*, Mémoire de Maîtrise en théologie, Faculté de théologie protestante de Yaoundé – Cameroun, 1992

⁷⁵ Joiris, V-D, *La chasse, la chance, le chant : Aspects du système rituel des Baka du Cameroun*, Thèse de doctorat en Anthropologie sociale, ULB, Bruxelles, 1998

Toujours chez ce même groupe de chasseurs-cueilleurs, mais aussi chez les voisins Aka de la Centrafrique étudiés par Bahuchet (1993), on vénère l'esprit *Djengi* qui est en même temps un rite d'initiation pour les jeunes garçons emmenés en forêt pour des étapes cruciales de ce rite. Tout Baka mâle est obligé d'y être initié, car toute la vie en communauté est gérée par l'esprit de *Djengi* qui au-delà de la chasse, doit veiller à l'harmonie du groupe. Aucune décision majeure dans la collectivité ne peut être prise sans s'en référer. Personne dans cette communauté ne saurait s'extraire aux règles communes à respecter dans le groupe.

Les Bakola/Bagielli ne sont pas en reste, ils pratiquent de nombreux rites qui leur sont devenus communs avec les voisins Bantu. Nous pouvons prendre comme exemple le rite *Bwiti*, pratiqué au Gabon et au Sud Cameroun. Il serait au départ une pratique de « Pygmées » avant d'être une spécialité des Mitsogo, mais aussi des Fangs qui sont justement un des groupes Bantu voisins des Bakola/Bagielli dans certains villages de Bipindi (Bongouana, Grand Zambi, etc.). Y aurait-il une relation entre ce rite *Bwiti* basé par l'utilisation de la plante *iboga* avec le rite *Diboko* chez les Aka ? (Bahuchet (1993 ; 285). Il serait tentant de le croire puisque le *Bwiti* serait au départ une pratique des « Pygmées ». L'expansion bantoue vers le Sud et l'Est, d'après Greenberg (1966) cité par Bahuchet (1993 ; 99) aurait pour point de départ l'est du Nigeria et l'Ouest du Cameroun, il est évident qu'il y ait eu des emprunts de tout genre entre Bantu et chasseurs-cueilleurs. Durant nos séjours sur le terrain, nous n'avons pu observer ce rite chez les Bakola/Bagielli, mais d'après certains témoignages recueillis tant chez les voisins Bantu que chez les concernés, il est bien connu chez tous ces peuples.

Le rite *Bwiti* est lié à une plante hallucinogène appelée *Iboga*⁷⁶ dont le nom scientifique est *Tabernanthe iboga*. Elle pousse notamment au Gabon et au Sud du Cameroun ; ses racines sont consommées lors de ce culte pour mettre en lien ses adeptes avec les ancêtres. Deux groupes ethniques au Gabon sont très attachés à ce rite, il s'agit des Mitsogo et des Fang ; ces derniers se retrouvent aussi au Cameroun et en Guinée Equatoriale. Le *Bwiti* de l'ethnie Mitsogo l'utilise uniquement pour les jeunes garçons afin de quitter l'enfance, cela les débarrasse de la peur et permet d'avoir des visions qui relèvent du domaine des adultes qu'ils deviennent après l'initiation à ce rite. Mais il est aussi reconnu que cette plante est toxique, et la surconsommation de ses racines lors du *Bwiti* s'avère souvent mortelle ; d'où l'interdiction qui la frappe dans un certain nombre de pays, parmi lesquels la France depuis plusieurs années.

De nombreux autres rites liés à certains événements sont pratiqués chez les Bakola/Bagielli, c'est le cas du rite de veuvage organisé pour l'époux ou l'épouse qui a perdu sa conjointe ou son conjoint. Nous avons aussi appris l'existence d'un rite organisé pour les bébés dont les premières dents sortent de la mâchoire supérieure.

Tous ces rites qui sont très nombreux chez les chasseurs-cueilleurs, à l'exemple des Aka et les Baka (Bahuchet ;1992, 282-298), puisent abondamment dans la biodiversité de l'écosystème forestier environnant. L'appauvrissement de ce dernier est une menace réelle et inquiétante à la poursuite de ces pratiques qui font partie intégrante de l'univers de ces populations.

⁷⁶ Cette plante a fait l'objet de nombreuses recherches et publications par rapport aux nombreuses vertus qu'elle présente. Elle a des effets contre la dépendance aux stupéfiants du genre héroïne et cocaïne.

II – 2– Les Bëti

Le groupe ethnique Bëti que nous présentons dans ce travail, ne désigne pas celui qui fait partie de l'ensemble communément appelé Pahouin, et composé des Fang, des Bëti et des Bulu selon plusieurs auteurs (Dugast, 1949 ; Alexandre et Binet, 1958 ; Laburthe-Tolra, 1981). Les informations que nous avons eues sur le terrain, mais aussi certains écrits, nous amènent à croire que tous les peuples présentés comme faisant partie du groupe Pahouin sont tous en fait des Bëti. Toutes les composantes de ce groupe dit Pahouin reconnaissent venir de la rive droite de la Sanaga où la langue parlée commune était l'*ati* (Laburthe-Tolra, 1981). Ce groupe constitué de nombreux clans dans lesquels le mariage était exogamique, s'est éclaté progressivement lors des migrations ; il n'est pas ainsi surprenant que les Engap chez les Eton, et les Yengap chez les Bulu ne se marient. L'existence d'un tel clan trans-ethnique confirme les déclarations⁷⁷ de Ndzodo Ekolo, patriarche Engap du village Nkol-Essono dans l'arrondissement de Sa'a : « *nous du clan Engap étions tous Bëti avant de traverser la Sanaga, tout comme nos frères qui sont chez les Bulu avec qui on ne se marie pas* ». Cette affirmation déconstruit la composition du groupe Pahouin en *Fang – Bëti – Bulu*.

Lors de l'enquête de terrain en décembre 2007, nous avons demandé aux habitants d'un hameau *Mvae* qui jouxte Bouandjo peuplé des *Iyassa* dans l'arrondissement de Campo, de nous parler de leurs pratiques agricoles, une personne participant à cet échange a déclaré : « *Nous les Mvae, comme chez tous les autres Bëti, faisons l'agriculture sur brûlis* ». Et pourtant, ces *Mvae* sont souvent présentés comme une branche des *Ntumu* qui sont eux-mêmes dans la branche des *Fang*, selon la composition qu'on a toujours faite des Pahouin.

Le livre de Jean Marie Aubame (*Les Bëti du Gabon et d'ailleurs*, Paris, L'Harmattan, 2002) au titre évocateur, réfute la composition classique du groupe Pahouin selon Dugast, Alexandre et Binet, etc. Car suivant la classification des groupes ethniques de ces auteurs, les *Bëti* ne vivent qu'au Cameroun. Pour Aubame, par ailleurs patriarche *Fang*, ces derniers sont *Bëti*, au même titre que les autres composantes dans la logique de Dugast. Selon Aubame, « *La nation Bëti est constituée par un ensemble de grands groupements ayant une origine, une langue et des traditions communes. Malgré cette unité culturelle indiscutable, évidente, ces groupements portent des noms différents : Fang, Ntumu, Okakh, Bulu, Ewôndô, Etôn, Fôn, etc.* » (2002, 95).

Ces différentes déclarations de personnes issues de la culture traditionnelle du groupe Pahouin tel que présenté par un certain nombre d'auteurs, nous amènent à retenir le nom *Bëti*, par lequel presque tous ces groupes ethniques fondent leur unité culturelle.

II – 4 – 1 – Origines et peuplement

Si nous convenons à désigner *Bëti* tous les groupes communément appelés *Pahouin*, on dirait que : « *cette ethnie qui regroupe l'ensemble de populations occupant le territoire compris entre la vallée de la Sanaga et celles de l'Ogoué. Ces populations...se rencontrent au Cameroun, au Gabon, en Guinée Equatoriale et au Congo* » (Ombolo, 1983). *Bëti* est le pluriel de *nti* voulant dire Seigneur (Laburthe-Tolra, 1981)

L'étude la plus complète sur cet ensemble ethnique composite, a été menée par Alexandre et Binet, et dont le résultat est leur ouvrage⁷⁸ qui reste une des plus importantes références

⁷⁷ Entretien réalisé le 26 novembre 2012

⁷⁸ Alexandre, P., Binet, J. ; *Le groupe dit Pahouin*, Paris, PUF, 1958

concernant ce grand groupe. Par ailleurs, d'autres auteurs se sont penchés spécifiquement sur ses sous-ensembles, tel est le cas des Bëti proprement dit avec Laburthe-Tolra (1981), les Fang avec Nguema Obam (2005) et Minko Mve (2003) ; ce dernier a fourni de nombreux détails historiques sur ce peuple, du point de départ de sa migration en région de savane à l'Est de l'Adamaoua, jusqu'à son site actuel d'habitat en zone forestière. Beaucoup d'autres auteurs se sont intéressés sur la vie de cet ensemble ethnique qui, bien que très important sur certains aspects de notre étude, ne constitue pas au premier plan l'objet de notre recherche.

Tous ces auteurs sont unanimes concernant sa provenance qu'ils situent à la rive droite de la Sanaga, avant leur expansion au centre et au Sud du Cameroun, au Gabon et en Guinée Equatoriale. Certains groupes *Bëti* n'ont pu franchir la Sanaga et sont demeurés à la rive droite, c'est le cas des *Tsinga*, des *Kombé*, des *Ngoro* communément appelés *Ossananga*, des *Bavek* qui ont gardé non seulement les noms *Bëti*, mais aussi la plupart des traditions de cet ensemble. Alexandre et Binet (1958, 13) cités plus haut notent concernant ces origines :

« ...la migration qui s'achève a dû commencer vers la fin du XVIIIème, dans la zone de savane située sur la rive droite de la Sanaga... ». Les mêmes auteurs ajoutent :

« ...les ancêtres des Pahouins durent traverser la Sanaga en plusieurs vagues, approximativement entre Nanga-Eboko et le confluent du Mbam... » (p.14).

Avec cette hypothèse qui semble irréfutable, la migration des *Bëti* de la rive droite de la Sanaga vers la rive gauche, ainsi que sa continuation vers le Sud, s'expliquerait en grande partie par la *Jihad* lancée à cette période par Ousman Dan Fodio au nord de l'actuel Nigéria. Cet événement dont les Haussa et les Fulbé (Peul) étaient les instigateurs, avait bousculé les Mbum et les Vuté qui à leur tour avaient contraint tous ces groupes *Bëti* à migrer jusqu'à leur habitat actuel. Ces migrations se sont faites en vagues successives pendant une longue période, ce qui peut faire envisager d'autres raisons après celle du *Jihad*. L'éparpillement actuel de certains clans à l'intérieur des tribus différentes, remet d'ailleurs en question la répartition classique au sein de cet ensemble de peuples que nous préférons appelé *Bëti*, grâce à leur unité culturelle et à leur histoire.

A titre d'exemples, nous avons au sein des *Bëti* le clan *Mvog Fouda* qui se retrouve chez les Manguissa dans la zone d'Ebebdà et chez les Ewondo dans la région de Mbankomo. Il y a le clan *Ngoe* chez les Eton toujours dans cette zone d'Ebebdà et le même clan se retrouve encore chez les Ewondo à Lolodorf dans notre zone d'étude. Un autre exemple est celui des *Tsinga* qui se retrouvent comme clan chez les *Ossananga* de la rive droite du fleuve portant ce nom et plus connu par Sanaga, mais aussi chez les Ewondo, ainsi que chez les Eton où ils sont appelés *Batsenga* (*ba* désignant le pluriel, alors *Batsenga* signifie tout simplement *Les Tsinga*).

Contrairement à ces exemples qui sont tous à l'intérieur du groupe *Bëti*, un cas de ces clans remettant en question la répartition d'Alexandre et Binet est celui du clan *Engap* chez les Eton qui sont le dernier groupe dans cet ensemble, à avoir traversé la Sanaga. Ils se sont fixés juste au bord de la rive gauche, suite sans doute à la décision du pouvoir colonial allemand d'interdire les migrations de masse des populations dès leur conquête officielle du Cameroun en 1884. Une partie de ce même clan avait fait sa traversée auparavant et s'est fixée dans la région d'Ebolowa où il est dénommé *Yengap* chez les Bulu. Ce clan *Yengap* appartenant désormais à l'ethnie *Bulu* reconnaît jusqu'à nos jours son appartenance au groupe *Engap* des Eton avec qui tout mariage est prohibé, bien que ce clan appartienne maintenant à deux

ensembles ethniques différents. Ce cas que nous avons présenté plus haut pour expliquer la raison d'appeler tout cet ensemble *Bëti*, montre que le débat n'est pas clos dans la classification au sein de ces groupes, qui cache encore de nombreuses zones d'ombre.

Les principaux groupes *Bëti* se trouvant dans notre zone d'étude sont les suivants : *Mvae*, *Bulu*, *Fang*, *Ewondo*. Dans l'arrondissement de Bipindi qui est notre site principal pour présenter l'exploitation traditionnelle du milieu forestier par les populations locales, les groupes *Bëti* sont les suivants : les *Bulu*, les *Fang* et les *Evuzok* qui sont un sous-groupe *Ewondo*. Ces *Evuzok* ont été étudiés de façon systématique par Lluís Mallart Guimera, notamment leur pharmacopée (1977), leur magie et sorcellerie (1981) et leur savoir botanique (2003).

II – 4 – 2 – L'habitat

Par le choix de Bipindi comme base principale de notre étude, nous présentons particulièrement ici l'habitat du groupement *Evuzok* qui forme un des groupes *Bëti* les plus importants de la zone. L'aspect de son évolution historique relatée par les populations lors de l'enquête de terrain, semble faire de nombreux liens avec l'écosystème forestier.

L'habitat des *Evuzok*, à l'image de celui de tous les autres groupes du grand ensemble *Bëti*, est concentré dans le *djal* (village), *maal* en est le pluriel. *Djal* s'oppose à *afan* (brousse, forêt), dont le pluriel est *mefan*. Pendant leur période de migrations avant de se sédentariser, l'habitat des *Evuzok* était constitué d'un ensemble de huttes (*bibem*, singulier *ebem*) qui étaient des demeures provisoires du type classique des populations de la forêt menant un mode de vie nomade. Le terme vient de *bem* (enfoncer), faisant référence à la manière plus ou moins hâtive que l'on enfonçait les fourches de l'armature de la demeure, proche du type de construction *mongulu* des Baka⁷⁹.

Depuis l'interdiction des migrations en masse des populations, imposée par l'administration coloniale allemande à la fin du 19^{ème} siècle, l'habitat a connu une grande évolution tant chez les *Evuzok* que chez tous les autres peuples du groupe *Bëti* qui vivent en général dans les zones de forêt tropicale humide.

La case traditionnelle, devenue très rare dans la région, est constituée d'un toit en nattes de palmier raphia superposées par un assemblage similaire à la pose des tuiles, cette variété de palmier pousse dans les zones marécageuses. Les murs sont un assemblage de poteaux issus d'arbustes ayant poussé droit, d'environ 10 centimètres de diamètre et reliés par des lamelles de palme d'*Elaeis guinéensis*, ou de bambou de Chine, le tout attaché par de minces lianes de forêt. Toute cette armature est complétée par de la terre de monticules mélangée à de l'eau, le tout pétri par les pieds afin d'en obtenir un vase onctueux qui donne le mur en banco, encore dit de *poto pote*. Les portes ont pour battant une écorce déroulée maintenue aplatie par un cadre fixe. Ce type de maison se rencontre beaucoup plus maintenant chez les *Bagielli* (*bod mefan*), « hommes de brousse », comme les qualifient les *Bëti* dans notre zone d'étude. Ces derniers disposent déjà en général des ressources monétaires qui leur permettent d'avoir des maisons plus confortables.

⁷⁹ La description des techniques de construction ainsi que le matériau utilisé pour ces *bibem* sont quasi-identiques à ce que décrit Guy Phillipart de Foy (1984, pp 47-54) chez les Pygmées. Les *Evuzok* avouent avoir beaucoup appris d'eux lors de leur installation dans la zone.

A l'heure actuelle dans l'habitat des *Evuzok*, les toits des maisons sont beaucoup plus en tôles qu'en nattes, signe de l'effet de la nouvelle économie. Grâce aux revenus provenant de la cacaoculture, les populations rurales de cette zone disposent désormais des ressources financières leur donnant la possibilité de s'acheter des tôles. Ce changement a eu un effet sur la préservation des forêts, notamment les raphiales qui ne sont plus sollicitées pour les toitures. Si la plupart des portes disposent déjà des battants autres que l'écorce déroulée, des murs en banco existent toujours. Une autre modification est arrivée à ce niveau avec l'adoption de la brique de terre qui est une autre forme de modernisation de ces maisons. Des constructions en matériau définitif, dites « en dur » sont de plus en plus nombreuses, elles appartiennent en grande partie à des personnes originaires de cette zone ayant d'importants revenus issus des rémunérations de l'administration.

En général, malgré la modernité, les *Evuzok* continuent encore à utiliser abondamment le matériau local dans la construction de leurs maisons. La forêt demeure ainsi le principal « magasin » dans lequel ils se ravitaillent pour ces matériaux de construction ; vu la faible densité de population dans cette zone, les constructions ont une très faible incidence sur les écosystèmes en milieu *Evuzok*.

II – 4 – 3 – La société *Bëti*

- *L'organisation sociale*

Si l'ouvrage d'Alexandre et Binet (1958) demeure jusqu'à nos jours la seule publication forte à avoir eu une vision d'ensemble sur cet ensemble ethnique, à laquelle on peut ajouter à une moindre mesure l'ouvrage de Jean Marie Aubame (2002), nombreuses sont par contre les publications qui ont été faites sur certains aspects des groupes le constituant, et dans lesquelles on aborde largement l'organisation sociale.

Chez les *Fang*, Bernadin Minko Mve (2003) présente de long en large non seulement les structures traditionnelles de ce peuple, mais aussi sa cosmogonie, son économie traditionnelle ainsi que ses croyances dans ce monde en pleine mutation. Paulin Nguema Obam (2005) quant à lui présente la société *Fang* par une analyse des différentes danses de ce groupe, mettant ainsi au devant son organisation traditionnelle par « *Les tambours de la tradition* »⁸⁰, comme il sous-titre son ouvrage.

Les *Ewondo*, dont font partie les *Evuzok*, ont été étudiés sous l'aspect de l'organisation de leur société dans un certain nombre de monographies, mais particulièrement dans des travaux plus larges par l'Abbé Théodore Tsala (1958), Henri Ngoa par sa thèse (1968), et Philippe Laburthe-Tolra (1981) qui a davantage analysé l'aspect historique de ce peuple depuis son départ de la rive droite de la Sanaga.

La société traditionnelle *Bëti* est basée sur une organisation lignagère des grandes familles qui la constituent. Elle ne connaît pas une réelle hiérarchie, cela caractérise la plupart de ce type de sociétés qualifiées parfois de claniques. Les *Nuer* qu'Evans-Pritchard⁸¹ a étudiés, sont une des plus connues ayant ce type d'organisation.

⁸⁰ Nguema-Obam, P., *Fang du Gabon. Les tambours de la tradition*, Paris, Karthala, 2005

⁸¹ Evans-Pritchard, E., *Les Nuer. Description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote*, Paris, Gallimard, 1968

La base de cette organisation chez les Bëti est le *mvog* (clan), sous-ensemble dans une tribu mais aussi unité résidentielle d'un lignage, et dans lequel le mariage est prohibé entre les descendants. Chez les Ewondo par exemple, nous pouvons distinguer les *Mvog Amugu*, *Mvog Betsi*, *Mvog Manze*, etc. Ce *mvog* (descendance de...) est en quelque sorte la somme des familles d'un ancêtre commun dont chacune constitue le *Nda e bod* (*nda* = maison et *bod* = hommes), et que nous pouvons littéralement traduire par Maison des hommes.

Le terme *mvog* est toujours suivi d'un patronyme qui est celui du fondateur de l'entité désignée. Les *mvog* dont les fondateurs étaient frères formaient un *ayon* (*meyong* au pluriel) dont l'unité était souvent entretenue par l'aîné (*ntol*) lors des rencontres tels les deuils, les cérémonies de dot, les conflits fonciers, etc. Ce *ntol* jouait le rôle de gardien de la mémoire collective du groupe et tout ce qui était dit par lui concernant l'*ayon* était considéré comme « vérité » à être acceptée par tous les membres de l'ensemble.

- *L'organisation politique*

La société traditionnelle Bëti étant lignagère, il y a une absence de hiérarchisation qui caractérise habituellement l'organisation politique dans une société. Chez les Bëti, l'organisation politique semble se confondre avec l'organisation sociale tout au long de l'histoire de ce peuple. Les mêmes individus ont souvent joué les deux rôles qui sont pourtant distincts, malgré le fait que cela n'était perçu ainsi en interne. En situation de mobilité permanente avant leur fixation sur leur habitat actuel, ces peuples ne pouvaient asseoir une véritable organisation politique dans leur fonctionnement.

Les personnes âgées de sexe masculin, qui avaient subi le rite du So (à voir dans la présentation de l'aspect religieux), étaient détentrices d'une autorité au sein de leur groupe ; cela ne leur donnait pas pour autant un pouvoir pour décider au nom de l'ensemble. Tout homme ayant sous sa responsabilités de nombreuses personnes (enfants, épouses, serviteurs, etc.) nourries par ses différentes ressources, dispose d'une grande influence et est appelé *nkunkuma* (homme possédant beaucoup de biens).

La colonisation allemande a institutionnalisé cette appellation qui est devenue le titre porté par les « chefs », jadis inconnus de ces peuples. Tous les villages Bëti qui sont en fait des clans ou regroupement de clans, ont désormais à leur tête depuis cette époque allemande, un *nkunkuma* qui est depuis lors le représentant de l'administration auprès des siens. Une étude⁸² datant d'une certaine époque a été menée sur ce sujet, mais demeure tout de même intéressante pour comprendre le processus, malgré le qualificatif de « traditionnelle » à la chefferie Bëti qui n'en connaissait pourtant pas.

Dans l'arrondissement de Bipindi, nous avons l'exemple des *Evuzok* qui forment un groupement constitué de plusieurs villages. Les chefs de village sont sous l'autorité du chef de ce groupement. Chaque chef, que ce soit au niveau du village que du groupement, est assisté d'un conseil de notables formés des personnes âgées devant faire valoir leur vécu pour régler les conflits qui sont souvent d'ordre foncier.

La modernité de l'organisation politique chez les Bëti, mise sur pied à partir de la période coloniale, a évolué en véritable institution par ces « chefferies » qui sont déjà enracinées dans le système de gestion des communautés. La situation s'est renforcée depuis la loi sur les libertés concernant les associations et partis politiques au Cameroun en décembre 1990. Outre

⁸² Essama, Ph-R., *Evolution de la chefferie traditionnelle en pays Bëti*, Paris, EPHE, 1967

le RDPC (Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais) parti au pouvoir au Cameroun, et par ailleurs largement majoritaire dans la zone d'étude, de nombreuses autres formations politiques y ont des militants, ce qui anime la vie politique surtout pendant les campagnes électorales.

- *Univers religieux*

a) Cultes et rites

S'il se constate de nos jours que le monde *Bèti* se réclame attaché majoritairement au christianisme, il est important de relever que ce peuple a pratiqué de nombreux cultes traditionnels. Certaines de ces pratiques ont certes disparu de nos jours, mais toutes demeurent connues surtout par des personnes âgées. L'important écosystème forestier matérialisé par une abondante biodiversité, est la base de nombreux éléments utilisés pour ces cultes, mais ces forêts sont aussi souvent le lieu de leur déroulement.

L'un des cultes très anciens pratiqués par les *Bèti* était le *Byéri*⁸³, culte des crânes, connu notamment chez les *Fang*. Il consistait à garder un lien avec les ancêtres dont on conservait les crânes. Pendant des moments difficiles (chasses infructueuses, récoltes peu abondantes, guerres, etc.), les personnes en situation difficile allaient rendre un culte à ces crânes d'ancêtres avec attente de se voir secourir par ces derniers. Ce type de culte reste d'actualité en pays Bamiléké à l'Ouest du Cameroun.

Une autre pratique très importante, connue par les *Evuzok* de notre zone d'étude, et bien présent chez tous les *Bèti*, était le rite *So*. Il était organisé soit pour l'initiation des jeunes garçons appelés *mvon* lors de son déroulement, soit pour un motif d'expiation imposée à son organisateur (*mpkë so*). Ce rite essentiellement masculin se déroulant en grande partie au cœur de la forêt, pouvait durer pendant des semaines. Les candidats ayant passé toutes les épreuves de ce rite avaient désormais un statut d'« adulte » dans la société et devenaient des *ngos* (initiés). Selon Laburthe-Tolra (1981), le dernier *So* fut organisé en 1938 au village Nkol-Bogo dans l'arrondissement de Sa'a, pour le tournage du film⁸⁴ de Bugniesz, à l'initiative de l'administrateur colonial Bertaut.

De nombreux autres rites étaient pratiqués, ou le sont encore par les *Pahouin*, nous pouvons mentionner notamment :

- le *tso* (appellation des *Ewondo*) ou *tsogo*⁸⁵ (appellation des *Eton*), qui reste d'actualité, est organisé pour expier un péché majeur (inceste par exemple) ou une mort accidentelle dans la famille.
- le *mevungu* était un rite féminin qui était plus ou moins l'équivalent du *so* des hommes. Selon dame Menguene Melingui⁸⁶ (95 ans) du village Nkol-Essono dans l'arrondissement de Sa'a, ce rite conférait un statut important dans la société *Bèti* à leurs initiées qui pouvaient participer à certaines rencontres réservées aux initiés du *So*

⁸³ Ce culte est abondamment décrit dans 2 publications :

a) Minko Mve, B., *Gabon entre tradition et post-modernité. Dynamique des structures d'accueil Fang*. Paris, L'Harmattan, 2003

b) Nguema Obam, P., *Aspects de la religion Fang*, Paris, Karthala, 1983

⁸⁴ Un exemplaire de ce film se trouve dans les archives de l'ancien Musée de l'Homme à Paris

⁸⁵ Laburthe-Tolra, P.,

a) Un *tsogo* chez les *Eton*, in *Cahiers d'études africaines*, N° 59, 1975

b) Le rite *Tsoo* chez les *Bèti* du Cameroun, Paris, L'Harmattan, 2010

⁸⁶ Entretien réalisé le 25 octobre 2007

qui étaient appelés *ngos*. Ce rite qui faisait de la femme pratiquement l'égale de l'homme, a complètement disparu.

- l'*akus*, rite qui continue de nos jours, est organisé par les adultes masculins d'une famille au bénéfice d'un des leurs ayant perdu son épouse, ou par les femmes pour une des leurs ayant perdu son époux. La fin de ce rite consiste à laver le veuf ou la veuve dans une rivière en lui frottant le corps avec un mélange d'herbes et d'écorces de certaines espèces précises pour couper le contact avec la personne disparue.
- l'*ésani* du groupe *Bëti*, appelé *ésana* par les *Mengissa*, est une danse funéraire célébrée à l'occasion du décès d'une personne de sexe masculin s'étant distingué dans la société. Bien qu'ayant perdu une partie de son sens d'origine, l'*ésani* reste d'actualité lors des deuils d'hommes chez les *Bëti*, dont les *Evuzok* de Bipindi.

La plupart de ces cultes et rites ont été interdits par le christianisme qui s'est implanté très rapidement dans le monde *Bëti* depuis la colonisation.

b) Le christianisme

Notre zone d'étude fait partie de la région littorale qui a été la première au Cameroun, à être en contact avec le monde occidental par les explorations et la colonisation. Parmi les nouveautés apportées par ce contact, il y avait le christianisme dont la mission était de faire « connaître Dieu » aux peuples conquis vivant dans l'animisme. Les *Bëti* furent parmi les premiers à se convertir en masse au catholicisme dans le pays. Ngovayang, village peuplé surtout de Fang dans l'arrondissement de Lolodorf, abrite depuis 1909, une des premières missions catholiques du Cameroun.

Laburthe-Tolra, dans son ouvrage⁸⁷, présente comme « miracle » la rapide conversion des *Bëti* au christianisme ; car en 1900, il n'y avait aucun converti dans ce peuple, en 1915 ils étaient déjà 25 000 et en 1930 un nombre record de 300 000 convertis.

En dehors du catholicisme qui touche le plus grand nombre de *Bëti* dans cette région, ces derniers n'ont pas non plus été indifférents aux Eglises Pentecôtistes qui foisonnent au Sud-ouest du Cameroun, et dont la plus en vue est l'Eglise Néo-Apostolique.

Conclusion

La présentation du cadre physique et humain de notre zone d'étude, est d'une importance capitale pour la compréhension des enjeux entre les différents acteurs qui interviennent dans ce milieu. Ce cadre physique permet de comprendre dans quelles conditions et comment se développent les écosystèmes forestiers, tout comme leur composition par la biodiversité qui fait l'objet d'exploitation des ressources. La connaissance des groupes humains avec leurs modes de vie que nous faisons dans la présentation qu'on en fait, permet non seulement de savoir comment ils ont vécu dans le passé, leurs migrations avant de s'installer dans cette zone, mais aussi d'appréhender les raisons de leur attachement avec les écosystèmes forestiers. La coexistence de deux modes de vie (essarteurs Bantu et chasseurs-cueilleurs Bakola/Bagielli) depuis des générations dans ces écosystèmes forestiers, nous amène à formuler l'hypothèse que c'est la complémentarité entre ces deux modes de vie, qui a permis à ces milieux naturels, d'éviter une dégradation rapide. Ainsi, les essarteurs Bantu lors du troc avec les chasseurs-cueilleurs Bakola/Bagielli, apportaient les produits agricoles, alors que ces derniers leur apportaient des produits de chasse et de cueillette. Chacun des deux groupes

⁸⁷ *Vers la lumière ? Ou le désir d'Ariel* », Paris, Karthala, 1999

laissait une activité à l'autre, et cela faisait moins de pression sur les écosystèmes forestiers. Il faudrait tenir compte de la faible densité démographique, du caractère rudimentaire de l'outillage, de la finalité d'autoconsommation pour les ressources prélevées, qui auraient une incidence pour la préservation des milieux pourtant exploités. Le prochain chapitre présentera ainsi dans les moindres détails, la plupart de ces activités menées par ces populations, afin de comprendre si ces modes de vie dans ces milieux d'écosystèmes forestiers, auraient un lien avec la préservation de ces derniers.

Chapitre III : Gestion traditionnelle comme moyen de régénération des forêts

Introduction

Les forêts tropicales font l'objet de nombreuses publications depuis quelques décennies et dans lesquelles on évoque leur disparition (Delvingt, VII, 2001). En plus de leur importance pour l'utilisation de leurs ressources par les populations locales, elles présentent un nouvel intérêt sur le plan économique pour les multinationales qui coupent du bois et créent aussi de grandes plantations de cultures de rente à la place de la végétation naturelle. A cela s'ajoutent les politiques modernes de conservation qui sont apparues entre temps. Toutes ces nouveautés ont une conséquence sur la disponibilité des ressources jadis à la portée des populations locales qui, par leurs méthodes d'acquisition, justifieraient la préservation desdites ressources.

En ce qui concerne spécifiquement les écosystèmes forestiers du Sud-Ouest du Cameroun, il semble important de rappeler que les ressources de ces milieux sont utilisées depuis des temps très anciens. Des fouilles archéologiques (Ossa Mvondo, 1992) organisées sur certains sites de ces milieux, ont révélé des artefacts datés de plusieurs siècles. Cela atteste d'une présence humaine qui ne pouvait se faire sans utilisation des ressources naturelles desdits milieux ; ressources n'ayant pour autant pas été exposées à la disparition. La faible densité démographique et l'utilisation des outils rudimentaires, ne seraient pas neutres au maintien de ces ressources.

L'acquisition actuelle des ressources de ces écosystèmes forestiers par les populations locales, malgré des enjeux nouveaux comme la coupe des bois et les cultures de rente, continue à se faire par des méthodes anciennes pratiquées d'une part, par les chasseurs-cueilleurs Bakola/Bagielli, et d'autre part par les essarteurs traditionnels Bantu (Bahuchet et de Maret, 1993). Cette utilisation des ressources forestières par ces populations, se caractérise par la pratique d'un certain nombre d'activités propres à chacune de ces deux communautés, selon leurs modes de vie spécifiques. Si ces activités continuent à exister, il y a lieu de se poser la question de savoir si elles sont encore traditionnelles. Ainsi, la chasse qui demeure la principale activité des Bakola/Bagielli, est-elle encore traditionnelle lorsqu'on utilise un fusil et que le gibier obtenu par ce moyen rentre dans le circuit de braconnage? L'agriculture sur brûlis avec utilisation de la tronçonneuse, et dont les produits sont destinés au ravitaillement des villes est elle encore traditionnelle? Dans ce chapitre, nous allons démontrer comment malgré ces changements, ces activités demeurent traditionnelles, et auraient permis jadis la préservation des écosystèmes forestiers au Sud ouest du Cameroun.

I – La chasse

C'est l'une des principales activités traditionnelles des populations forestières africaines. De nombreux auteurs l'ont étudiée en montrant sa grande importance pour toute la société, c'est le cas de Koch⁸⁸, Delvingt⁸⁹ et autres chez les Badjoué de l'Est du Cameroun. Les populations du Sud-Ouest du Cameroun ne connaissent qu'un élevage de faible importance lorsqu'il existe, ce qui explique pourquoi les apports en protéines animales ne viennent ainsi que des

⁸⁸ Koch, H., *Magie et chasse au Cameroun*, Paris, Berger-Levrault, 1968

⁸⁹ Delvingt, W., Dethier, M., Auzel, Ph., Jeanmart, Ph., La chasse villageoise Badjoué, gestion coutumière durable ou pillage de la ressource gibier? In Delvingt, M., *La forêt des hommes. Terroirs villageois en forêt tropicale africaine*, Gembloux, Presses agronomiques de Gembloux, 2001

activités cynégétiques. François Malaisse⁹⁰ affirme ainsi que : « *La viande de chasse fut et reste la source principale de protéines animales de millions d'habitants d'Afrique tropicale* (p. 107).

Différentes sortes de techniques pour la capture du gibier sont utilisées par ces populations ; Malaisse (1997, p.113) précise ainsi : « *Les techniques de chasse varient évidemment en fonction du gibier, des milieux et des saisons* ». Ces techniques sont connues de tout temps tant chez les chasseurs-cueilleurs que chez les essarteurs. Si la chasse traditionnelle reste essentielle dans la vie des Bakola/Bagielli, elle est par contre secondaire chez les Bantu. Destinés au départ à l'autoconsommation, une grande partie des produits de la venaison est désormais destinée à la commercialisation pour ces populations en quête de ressources monétaires pour subvenir à leurs besoins ; ce changement de finalité pour les produits de chasse, ne peut se passer sans incidence sur les milieux naturels.

Chez la plupart des groupes ethniques du bassin du Congo, les activités cynégétiques sont souvent accompagnées de pratiques rituelles, tant individuellement qu'au sein de tout le groupe, afin de permettre une abondante capture, Koch (1968) le décrit abondamment dans son étude sur les Badjoué. Ces pratiques nécessitent au préalable de l'entente et de l'harmonie sur le plan social dans la communauté. La chasse traditionnelle participe ainsi indirectement à la cohésion de l'organisation sociale des groupes. Toutes les techniques de chasse pratiquées dans notre zone d'étude sont connues des deux communautés (chasseurs-cueilleurs, essarteurs), mais c'est chez les Bakola/Bagielli qu'elle occupe beaucoup plus les populations, contrairement aux Bantu qui la pratiquent certes, mais sont beaucoup plus agriculteurs.

I – 1 – Chez les Bakola/Bagielli

La chasse est l'activité reine de tous les peuples dits chasseurs-cueilleurs. Chez les Bakola/Bagielli, elle est surtout une activité des hommes, bien que certains types de chasse (capture de petits rongeurs, etc.) incluent des femmes. Malgré la sédentarisation de ce peuple qui est une réalité depuis plus d'un demi siècle (Loung ; 1959), les Bakola/Bagielli restent très attachés à cette activité⁹¹ qui se développe beaucoup plus en forêt, alors qu'ils sont installés désormais pour la plupart le long des routes comme les Bantu. Si la chasse chez les Pygmées se fait déjà aussi avec des armes modernes comme le fusil, et que la finalité n'est plus seulement d'autoconsommation, elle demeure tout de même traditionnelle par certaines pratiques et rites pour la rendre fructueuse. Parlant du *Djengi*, Abega (1999, 44) affirme : « *Celui qui n'a pas encore été soumis à ce rite dans la société Baka ne peut participer à la grande chasse à l'éléphant et au gorille* ». Or de nos jours, les Baka, tout comme d'ailleurs les Bakola/Bagielli, ne tuent plus les grands gibiers avec des lances empoisonnées comme auparavant. Ils utilisent des fusils que leur procurent les Bantu, mais doivent tout de même être initiés au rite *Djengi*, que tout chasseur de ces grands mammifères doit subir en ce qui concerne les Baka. Voilà en quoi la chasse reste traditionnelle, malgré la fonction commerciale qui s'est ajoutée, tout comme l'utilisation des moyens modernes.

Tous les chercheurs et autres acteurs en lien avec cette communauté ne manquent jamais de souligner que la chasse reste au centre des activités de ce peuple qui utilise de nombreuses

⁹⁰ Malaisse, F., *Se nourrir en forêt claire africaine*, Gembloux, Presses agronomiques de Gembloux, 1997

⁹¹ L'autoconsommation n'est plus la seule finalité pour les produits de chasse chez les Bakola/Bagielli qui vendent désormais une partie de leur capture, afin d'acquiescer de l'argent.

techniques pour la capture du gibier. Bahuchet⁹² va dans le même sens que Loung⁹³ au sujet de la sédentarisation des Bakola/Bagielli qui n'enlève pour autant pas leur passion à la chasse: « ...les Kola ont opté pour un habitat semi-permanent en villages de maisons végétales rectangulaires, et pour l'agriculture, tout en conservant les activités de chasse comme économie principale » (p. 75). Kola mentionné ici est le singulier de Bakola.

Nous présentons sommairement les différentes techniques de chasse observées lors des séjours sur le terrain, ou celles d'antan décrites par les Bakola/Bagielli lors des entretiens. Nous nous référons aussi à l'étude de Dounias (1986) dans lequel il présente un certain nombre de ces techniques tel qu'il a pu les observer sur le terrain.

La chasse à la lance : elle est l'une des plus anciennes pratiquées par les Bakola/Bagielli qui utilisent une préparation des graines du fruit de *Strophantus sarmentosusgratus* pour en obtenir un poison appelé *iné* par leurs voisins Bêti, ils l'enduisent sur la pointe en métal de leurs lances (elles mesurent environ deux mètres). La hampe de lance est taillée à partir de certaines essences d'arbustes dont les propriétés de dureté et de résistance sont connues ; elle est façonnée par le feu pour la rendre droit. Parmi ces espèces, il y a l'*aseb* (*Hoslundia opposita*) qui nous a été montré à Atog Boga chez les *Evuzok*. Le contact de ce poison avec le sang de l'animal blessé entraîne rapidement sa mort.

Cette technique de chasse chez les Bakola/Bagielli est initiée aux jeunes garçons par un jeu d'apprentissage à l'adresse par le jet d'un fruit sauvage que les joueurs doivent atteindre par leur lance en pleine course. Elle n'est d'ailleurs pas une technique réservée aux seuls Bakola/Bagielli, car Koch (1968, p.124) le décrit parmi les techniques de chasse des Badjoué. Lors d'une rencontre avec les Bakola du campement Mugobandé (février 2010) concernant leur vie ancestrale, la chasse à la lance nous a été présentée par Bang Bang Roger (65 ans), comme première technique de chasse des Bakola initiée à tous les jeunes garçons. Au-delà de cette information, il nous a été révélé qu'avant l'ajout de la pointe en fer, ces lances (tiges de certains arbustes durs redressées par la flamme) n'avaient que de bouts taillés en pointe et durcis par le feu. Cette technique consistant à durcir la pointe de la lance par le feu, rappelle les scènes de vie des hommes au Paléolithique décrites par les préhistoriens, dont notamment Leroi-Gourhan⁹⁴.

Une des améliorations apportée par les innovations du monde actuel à la chasse à la lance chez les Bakola/Bagielli, fut la pointe en fer obtenue des Bantu avec lesquels ils font des échanges, et qui les obtenaient des forgerons. Par l'ajout de la pointe en fer, les Bakola/Bagielli arrivaient à tuer de gros gibier jusqu'à l'éléphant, à la manière de l'expédition de chasse à l'éléphant des Bambuti de l'Ituri que décrit Le Breton⁹⁵ (1958 ; 163-190). Cette technique de chasse, malgré l'utilisation des câbles pour les pièges, ainsi que l'utilisation des fusils apportés par les Bantu, reste celle qui rappelle aux Bakola/Bagielli, leur vie de nomades qui est presque révolue.

Le jet d'une lance ne pouvant tuer au maximum qu'un gibier, cette technique de chasse s'avérerait pratique pour la protection des espèces. Etant donné que l'existence de certaines espèces animales permet la dissémination des graines, noyaux, etc. d'espèces végétales, la

⁹² Bahuchet, S., *La rencontre des agriculteurs. Les Pygmées parmi les peuples d'Afrique centrale*, Peeters, Selaf 344, Paris, 1993

⁹³ *Op.cit*, 1959

⁹⁴ Leroi-Gourhan, A., *Le geste et la parole. Technique et langage*, Albin Michel, Paris, 1964

⁹⁵ Le Breton, R., *Eléphants et Pygmées*, Julliard, Paris, 1958

chasse à la lance ne permettant qu'une prise limitée des animaux responsables de cette dissémination des éléments de la flore, participait indirectement à la préservation des écosystèmes forestiers. Mais de nos jours, elle est en net recul chez les Bakola/Bagielli par rapport aux autres techniques ; étant donné que la chasse n'est plus que destinée à l'autoconsommation, les techniques permettant de tuer plus de gibier pour vendre sont plus privilégiées ; l'utilisation des fusils fournis par les Bantu aux Bakola/Bagielli s'est ainsi propagée. Les Bantu de la région ont aussi utilisé la lance, mais ils l'ont complètement abandonnée. Chez les vieillards *Bëti* d'il y a quelques décennies, les lances étaient devenues des armes d'apparat qu'ils portaient lors des cérémonies de deuil, ou parfois lors de simples visites de courtoisie aux amis de la même classe d'âge.



Chasseur à la lance (Matsindi)

Chasse au filet : Elle tend à disparaître chez les Bakola/Bagielli comme elle l'est déjà chez les *Bantu* de la région. Elle était désignée *abièm* chez les *Bëti*, et le filet appelé *avod* (Laburthe-Tolra ; 1981). D'après Nyemb Jean Paul⁹⁶, Bagielli du campement de Nkollo dans l'arrondissement de Lokoundje, une des raisons qui explique sa disparition serait le long temps qui nécessite pour la confection du filet ; en plus, les personnes maîtrisant la technique de tissage qui était tout un art, sont devenues très rares. Nous avons d'ailleurs trouvé dans ce campement, 2 filets de chasse ayant appartenu à Nsepe Nicolas décédé en 1993. Ces filets longs respectivement de 34 et 32 mètres, auraient été fabriqués vers 1950, selon les déclarations de sa veuve âgée d'environ 70 ans. Les cordes de ces filets proviendraient des fibres de l'arbuste appelé *okon* (*Triumfetta cordifolia*, famille des Tiliacées) par les *Bëti*. Cet arbuste est une espèce végétale de forêts dégradées qui se mettent en place suite à l'agriculture sur brûlis.

La chasse au filet consiste à mettre bout à bout plusieurs filets dans lesquels se prennent les animaux en rabattage par une battue dans leur fuite, et que l'on achève dès que pris au filet, soit à la lance, soit avec des gourdins ou parfois des machettes. Ce type de chasse nécessite un

⁹⁶ Entretien en juin 2007

nombre important de participants pour être efficace. A la suite des fibres d'*okon*, des filets ont été aussi fabriqués par des Bakola/Bagielli par des fils en jute et parfois en nylon. Vu le coût onéreux de ces matériaux pour ces populations ayant très peu d'argent, la fabrication des filets de chasse a quasiment disparu chez les Bakola/Bagielli, tout comme chez les Bantu de la région qui le connaissent et l'ont utilisé.

Chasse à l'arbalète : c'est une technique de chasse solitaire qui est en voie de disparition dans notre zone d'étude. L'arbalète est une arme introduite en Afrique par les Portugais au XVème siècle (Koch ; 1968, 126). Elle est parvenue aux Bagielli par les Bantu qui l'ont d'abord utilisée, avant qu'elle ne soit totalement adoptée par les Bakola/Bagielli. On l'utilise spécifiquement pour les proies arboricoles, à l'exemple de nombreuses variétés de singes, des nandinies, des écureuils et des oiseaux.

Le fût de l'arbalète est confectionné à partir du bois d'arbre résistant, à l'exemple de *Picralima nitida* (Famille des Apocynacées) et de *Polyalthia suaveolens* (Famille des Annonacées). L'arc de l'arbalète est fait d'arbustes flexibles, comme nous l'affirmait un Bagielli⁹⁷ du village Bella (arrondissement de Lokoundje), et qui nous avait montré le fonctionnement de cette arme par l'exemple. Parmi ces arbustes, il y a notamment le *tombo* (*Carpolobia lutea*), mais aussi le *Piptadenistrum africanum*. La corde de l'arbalète est tissée à partir des fibres de certaines écorces d'arbre, particulièrement le *Rauwolfia macrophylla* dont les fibres sont souples et résistantes. Les fléchettes utilisées pour atteindre les cibles (que nous avons vues le 20 février 2010 chez Bang Bang Roger, Bakola du campement Matindi âgé d'environ 65 ans) mesuraient 32 centimètres ; elles étaient taillées d'après le propriétaire, à partir de la partie superficielle de palme de raphia, espèce qui pousse dans les zones marécageuses. Ceci pourrait expliquer le soin que les Bakola/Bagielli prennent pour préserver tous les biotopes de leurs grandes forêts qui leur fournissent des ressources diversifiées et complémentaires selon leurs besoins.

Ces fléchettes sont enduites sur la partie de leur pointe, d'un poison appelé *ine* par les voisins Bèti, obtenu à partir d'une préparation avec les graines du fruit de *Strophantus sarmentosugratus*, comme nous l'avons décrit dans la rubrique de chasse à la lance. Compte tenu du danger qu'elles présentent, elles sont gardées dans des coffrets fabriqués à l'aide des peaux de certains gibiers, ou alors gardées dans une boîte de tige creuse de bambou de Chine avec un couvercle en peau de gibier. Mais la liane qui donne ce fruit a besoin de grimper plus haut sur des arbres exposés à la lumière, ce qui pose problème avec la déforestation dans cette région qui vise beaucoup plus certains grands arbres. En plus, ces fruits sont achetés par des commerçants qui les vendent aux firmes pharmaceutiques en vue de les utiliser pour la fabrication des stimulateurs cardiaques. Les Bakola/Bagielli préfèrent ainsi les vendre pour avoir de l'argent que de les utiliser pour leurs lances et fléchettes empoisonnées ; ils se rabattent sur d'autres techniques pour la capture du gibier.

I – 2 – Chez les Bantu

La pratique de la chasse est une activité très connue des groupes Bantu au Sud Ouest du Cameroun, ils utilisent de nombreuses techniques en fonction du lieu de chasse et des espèces visées. Ainsi, les techniques utilisées en grande forêt ne sont pas souvent les mêmes que celles de la lisière des champs ; tout comme celles visant les rongeurs ne sont pas les mêmes pour les grands mammifères ou les oiseaux.

⁹⁷ Entretien de février 2007

Chasse à courre : Elle s'effectue par des battues rassemblant plusieurs chasseurs à la poursuite du gibier, chacun est souvent muni d'un arc et des flèches. L'arc, long d'environ 1,20 mètre est taillé à partir d'un arbuste flexible et résistant, la corde est issue de l'arbuste *okon* (*Triumfetta cordifolia*) qui a été présenté dans la fabrication des filets de chasse. Les flèches comportent habituellement 3 parties : la pointe qui est en fer produite par les forgerons, le support de la pointe en bois d'arbuste flexible et résistant rendu droit par le feu, la tige en une variété de buisson ou jeune palme de raphia redressé par du feu. Le support de la pointe est enfoncé dans la tige et renforcé par une colle obtenue traditionnellement par du manioc cuit et finement écrasé. La jonction extérieure jouant le rôle de support en bois et tige, est renforcée de lamelle de caoutchouc venant de chambres à air de vélo, mais traditionnellement par du caoutchouc d'écorces séchées d'hévéa sauvage que l'on obtient en les cassant.

Les milieux dans lesquels s'effectue ce type de chasse sont habituellement les zones de jachère et les forêts dégradées. Des chiens munis de grelot et dressés dès leur jeune âge par des spécialistes souvent chasseurs expérimentés, sont utilisés pour débusquer le gibier qu'ils peuvent maîtriser par leurs morsures, ou immobiliser avant d'être achevés par les flèches des chasseurs. Ces chiens portent des grelots en fer qui étaient d'abord en bois avant l'apport des forgerons. Chaque chien porte un nom qui est régulièrement appelé par le chef de la battue afin d'exciter le concerné pour débusquer les animaux. Par les sons des cloches qui sont souvent différents ainsi que les aboiements, on reconnaît le chien qui est en première ligne pour tuer un gibier, et c'est le maître du chien en question qui en est le propriétaire. Ces chiens de chasse sont dressés par des chasseurs-guérisseurs qui leur donnent des repas préparés à base de certains ingrédients, dans le but non seulement de développer leur flair afin de débusquer facilement les animaux, mais aussi pour les rendre agressifs. Les espèces visées lors de ces chasses à la courre sont notamment des rongeurs et autres petits mammifères.

Chasse aux pièges : elle convient beaucoup plus aux populations à mobilité réduite, et cadre ainsi avec le mode de vie sédentaire des Bantu au Sud Ouest du Cameroun qui pratiquent depuis des lustres plusieurs types de pièges. D'après les informations reçues, les premiers types de piège des peuples Bantu dans la zone étaient des fosses creusées sur des pistes de passage des animaux, leur dimension était fonction du gibier visé allant de petits rongeurs aux grands mammifères. Ces fosses étaient recouvertes de paille posée au dessus sur de fins branchages. Le gibier se retrouvant dans la fosse n'avait aucune chance de s'en sortir et était achevé soit par des gourdins, lances ou autres. Cette technique est à l'origine d'un proverbe célèbre chez les *Bèti* : « *l'animal dans la fosse ne parle pas* », pour signifier qu'il n'a aucune chance de s'en échapper.

De nombreuses variétés de pièges sont pratiquées chez les Bantu, Koch (1968) a présenté de nombreux types chez les Badjoué de l'Est du Cameroun. Dans notre zone d'étude, Dounias (1999) a analysé cette technique avec ses variantes chez les *Mvae*. Le piégeage vise globalement par les différents types de piège que nous ne pouvons présenter ici, la capture de proie attrapée soit au niveau du cou (piège à collet pour les rongeurs), soit de la patte pour les mammifères moyens, ou parfois assommée par une énorme bille de bois. Le piège classique, appelé *olam* chez les *Bèti*, mot venant du verbe *lam* (calculer dans le sens de chercher à attraper), est basé sur l'agencement d'une tige d'arbuste résistant et flexible enfoncée au sol au bout de laquelle est attaché un câble métallique se terminant par un nœud coulant devant arrêter l'animal, ou parfois un fil en nylon.

Avant l'utilisation de ces produits industriels venant du commerce, certaines lianes fines reconnues par leur résistance, étaient utilisées pour ce rôle. Les pièges sont posés, soit pour une chasse réelle de gibier, soit autour des champs pour attraper notamment les rongeurs qui viennent se servir dans les champs. Certains pièges peuvent attendre le gibier durant de longs mois, ce qui ne peut être possible que pour une population menant un mode de vie sédentaire. Le piégeage, par le fait d'attraper habituellement une seule proie en même temps, est une technique de chasse qui ne présente pas de grands risques pour les espèces. Il est donc très adapté pour la préservation de la biodiversité.



Piège pour espèces arboricoles (Nkolo)

Chasse au feu de brousse : cette technique de chasse n'est pas adaptée dans les milieux de forêt, elle est connue et a souvent été pratiquée particulièrement par les *Bèti* dont les ancêtres étaient des adeptes de cette technique à la rive droite de la Sanaga, avant leurs migrations dans les milieux de forêt ; elle est dénommée *nsan*. C'est une chasse collective qui est pratiquée au même endroit une fois par an, et qui se fait année après année sur les mêmes espaces. Elle consiste à mettre du feu dans un milieu de savanisation bien circonscrit en fin de saison sèche ou en début de saison de pluies ; mis en plusieurs endroits, ce feu se propage et tue le gibier par sa chaleur. Les animaux qui s'échappent du feu sont tués par des flèches ou à la matchette. Cette technique permet de régénérer l'herbe, mais est un frein à la reconstitution de la forêt puisque le couvert végétal poussé en une année, ne saurait constituer une forêt. La chasse au *nsan* était organisée dans un lieu sur convocation d'un chasseur qu'on considérait ainsi comme chef de cette chasse. Ce chef avait droit à la moitié de tous les gibiers tués à cette occasion. Ce type de partage faisant la part belle à l'organisateur, favorisait la multiplication des *minsans* (pluriel de *nsan*) dans la même localité, ce qui ne pouvait permettre l'expansion des forêts. Pour les questions foncières en droit coutumier chez les *Bèti*, tout espace où se

pratiquait la chasse au *nsan* appartient à la descendance de la personne qui l'organisait en ces lieux.

Chasse au fusil : la possession d'une arme à feu n'est pas à la portée de tout individu au Cameroun, cette situation a longtemps limité la chasse au fusil connue pourtant au Sud ouest du Cameroun bien avant la période coloniale. Pendant la Traite négrière qui n'avait pas épargné les côtes de l'actuel Cameroun, les armes à feu faisaient partie des produits d'échange que les esclavagistes européens donnaient aux chefs locaux pour recevoir des esclaves. L'acquisition de fusils pendant la période coloniale et postcoloniale au Cameroun a toujours nécessité une autorisation d'achat d'arme, ce qui a eu pour effet d'avoir un nombre limité de possesseurs de fusils, ces derniers ont souvent été issus du cercle des fonctionnaires, et non des chasseurs villageois.

Les propriétaires de fusils sont rarement chasseurs au Sud ouest du Cameroun, ils habitent souvent en ville alors que leurs armes sont confiées à des chasseurs professionnels avec qui des arrangements sont faits. Ils attendent d'eux une quantité de gibier selon un arrangement basé sur le nombre des munitions que le propriétaire du fusil livre au chasseur. Mais il est très difficile de contrôler ces types d'arrangement, d'où l'intensification de la chasse qui entraîne le braconnage. Il s'est développé un réseau d'écoulement de « viande de brousse » dans les lieux importants de consommation (Kribi, Edéa, Douala, Yaoundé, Boumnyebel, etc.).

La chasse au fusil a pris de l'ampleur au Sud Ouest du Cameroun avec la création des routes pour l'exploitation forestière qui permettent facilement aux braconniers d'accéder par des taxis de brousse, aux zones les plus reculées où sont coupés les arbres. Compte tenu des prix élevés de fusils et des autorisations d'achats d'armes difficiles à obtenir, des armes de fabrication artisanale sont de plus en plus utilisées pour la chasse. Par ailleurs, les conflits armés dans plusieurs pays d'Afrique centrale entraînent l'utilisation des armes de guerre pour tuer de grands gibiers. Toutes ces armes non contrôlées accentuent le braconnage qui est alimenté par des individus dont la seule et unique activité est la chasse dont les produits sont destinés exclusivement pour le marché.

Depuis que le gibier est devenu une denrée commerciale et non plus un produit d'autoconsommation comme jadis, la chasse au fusil s'est intensifiée au Sud Ouest du Cameroun avec l'implication d'acteurs jusque là insoupçonnés. Ainsi, en février 2007, des frictions ont eu lieu entre le service des Eaux et Forêts s'occupant du contrôle et de la surveillance du Parc National de Campo-Ma'an et des militaires de la base navale de Campo, accusés de faire la chasse à l'intérieur de ce parc avec des armes de guerre. Cette chasse avec ce type d'armes, à cause de la capacité de ces dernières à pouvoir abattre toute sorte d'animal, est une réelle menace contre la faune et l'écosystème dans toute la région.

Techniques de chasse aux oiseaux : elles sont multiples et pratiquées surtout par les enfants. Nous avons dénombré 3 types de chasse aux oiseaux pendant nos enquêtes sur le terrain :

a) Le premier type de technique de chasse aux oiseaux, nous a été décrit par Michel Nkorgo, Fang du village Grand Zambi dans l'arrondissement de Bipindi. La technique consistait à utiliser la **glu** (appelé *nkam* en *Bëti*) provenant de la sève d'une variété de liane. Cette glu était enduite sur une traverse horizontale reliant deux bambous parallèles que l'on dressait au dessus des termitières, lors de la sortie de certaines variétés de termites qui s'envolent par la suite. Les oiseaux venant manger ces termites avaient tendance à se poser pour mieux becqueter les termites volantes et ne pouvaient plus s'envoler. Cette technique de chasse à la

glu est d'ailleurs connue de nombreux peuples en Afrique tropicale, Malaisie (1997, p.133) la décrit de façon fort détaillée chez certains peuples de RDC.

b) Dans le village d'Ebozout de l'arrondissement d'Ebebeba peuplé des *Bèti* du groupe Manguissa, notre informateur Ongolo Abanda nous a parlé des oiseaux qu'on attrape par des **pièges** montés au niveau de l'arbuste *aboe* (*Alchornea cordifolia*) qui pousse souvent dans les jachères, et dont les petits fruits rouges attirent les toucans qui sont pris, soit par le cou, soit par les pattes dans des collets utilisés aussi comme pièges ; leur fourche est tout simplement une branche courbée de l'arbuste. Ces collets sont issus de fibres tressées constituant de cordelettes, et provenant de diverses variétés de palmiers. Les pièges de forêt utilisés pour attraper des rongeurs prennent aussi certains oiseaux terrestres comme le francolin (*Francolinus squamatus squamatus*), les pintades sauvages (*Guttera plumifera plumifera*). Cette information nous a été donnée par M. Onana⁹⁸ du village Grand Zambi par Bipindi.

c) Une autre technique de chasse d'oiseau est l'utilisation des **lance-pierres** encore appelées **frondes** ; elle est surtout utilisée par de jeunes garçons qui tuent ainsi certains petits oiseaux par des pierres catapultées par ces frondes. Cette arme est constituée d'une fourche de l'arbuste *Voacanga africana* dont les deux bouts sont attachés par une fronde pour plusieurs jours pour réduire leur écart à équidistance de la tige. Deux lamelles de caoutchouc provenant souvent de chambres à air, et d'égale longueur et largeur sont attachées sur chacun des bouts de la fourche ; les autres bouts de ces deux lamelles sont reliés par un bout de peau souple par laquelle on enveloppe la pierre à catapulter pour atteindre l'oiseau. Cette chasse, bien que pouvant procurer occasionnellement quelque chose pour manger, se pratique plus pour protéger les champs dont les cultures, notamment le maïs, sont détruites par certains oiseaux. La chasse aux oiseaux par la fronde est répandue dans toute la partie méridionale du Cameroun.

II – La pêche

Le Sud Ouest du Cameroun est une région à forte pluviométrie, ce qui explique en partie son abondante végétation, mais aussi et surtout son important réseau hydrographique. Les nombreuses rivières et fleuves (Nyong, Lokoundjé, Kienké, Ntem, etc.) de cette zone forment un biotope dans lequel les populations locales trouvent des ressources halieutiques qui sont d'un apport non négligeable en protéines dans leur alimentation, aux côtés des produits de chasse en forêt.

Ces populations pratiquent les activités de pêche depuis des temps très anciens, surtout que le voisinage de l'Océan Atlantique où la pêche a toujours constitué la principale activité des populations masculines de la côte, leur a aussi beaucoup inspiré. Comme dans le cas de la chasse, les Bakola/Bagielli et les Bantu partagent plusieurs techniques de pêche pour la capture des poissons, bien qu'il y ait parfois des spécificités pour certaines raisons. Il est important de noter que la pêche était traditionnellement une activité féminine pour les populations de la zone d'étude, que ce soit chez les Bakola/Bagielli que chez les Bantu ; mais les hommes la pratiquent aussi avec des techniques qui leur sont propres. Mais la plupart de ces techniques sont plutôt mixtes.

D'après certaines informations que nous avons eues dans la région, les fleuves et les rivières du Sud Ouest du Cameroun sont très poissonneuses par le fait que de nombreuses espèces d'arbres adaptées dans des sols hydromorphes des zones marécageuses, donnent des fruits qui

⁹⁸ Entretien de février 2007

tombent dans ces cours d'eau et qui constituent une partie de l'alimentation des poissons. Une de ces espèces d'arbre est l'*Uapaca staudtii* que les *Bëti* nomment *asam*, et dont les fruits sucrés font le bonheur des enfants lorsqu'ils vont se laver dans les rivières. C'est avec le bois de cet arbre que l'on chauffait le minerai de fer pour l'obtention de ce matériau dans la métallurgie traditionnelle du fer au Sud Cameroun (Essomba, 2000). Il existe ainsi un lien direct entre la diversité floristique en zone marécageuse et la richesse en produits halieutiques qui s'y trouvent. Quelques informateurs nous ont révélé que la fraîcheur des rivières dont les eaux charrient les milieux couverts par l'épaisse végétation de forêt, permet à certains poissons comme les silures de pondre de nombreux œufs, ce qui protège l'espèce des méfaits de la surpêche et concourt à sa conservation. En plus, l'abondant feuillage de ces milieux se déverse dans les cours d'eau en période de crue, augmentant ainsi les quantités de tourbières qui sont recherchées comme gîtes par certaines espèces de poisson. Ce type d'informations est une preuve que les populations locales maîtrisent de façon empirique, les mécanismes écologiques des milieux aquatiques qui sont connus de générations en générations.

II – 1 – Chez les Bakola/Bagielli

Pêche par empoisonnement : Les Bakola/Bagielli, comme beaucoup d'autres peuples forestiers d'Afrique centrale, utilisent des plantes ichtyotoxiques pour des captures. L'énorme richesse des écosystèmes forestiers dans cette région permet ainsi d'avoir une gamme variée de plantes pour cette technique de pêche. Dans le campement de Matindi (Lolodorf), Jean Pierre Mayélé nous a décrit cette technique consistant à piler les fruits d'une variété de tali (*Erythrophium ivorense*) afin d'en obtenir une pâte dénommée *nguier* que l'on dilue dans des casiers d'eau surtout pendant l'étiage. L'effet produit permet, soit de tuer directement les poissons, soit de causer des démangeaisons à ces poissons qui sont obligés de sortir pour chercher à se retrouver dans de l'eau saine. Ces poissons sont ainsi facilement attrapés, la technique d'utilisation du *nguier* est désignée *schuia* dans la région de Lolodorf par les Ngumba.

De nombreux autres peuples utilisent des plantes toxiques pour la pêche ; Laburthe (1981, p.284) note ainsi concernant les *Bëti* : « une variante de l'*alog* consiste à empoisonner l'eau du bief : on emploie à cet effet des plantes *ondondo ndig* (la liane-piment), *akpaa...eyed* et *ngom* ». Mais le terme *alog* utilisé par l'auteur dans ce contexte est mal approprié pour ce type de pêche, il dérive du verbe *log* (écoper) comme le souligne si bien cet auteur. La technique consistant à écoper n'a pas besoin d'empoisonnement de l'eau pour attraper du poisson, puisqu'on a besoin de l'eau que l'on empoisonne avec ces plantes pour faire des captures. L'empoisonnement de l'eau par les plantes ne pourrait donc être une variante de l'*alog* (pêche essentiellement féminine) qui n'est qu'une technique parmi tant d'autres pour attraper du poisson, à l'exemple du *nkomo* (pêche masculine) des Eton faisant partie du groupe *Bëti*, qui est une technique de pêche par empoisonnement avec la liane portant le même nom, et qui est pilée avant d'être trempée dans la rivière.

Cette technique d'empoisonnement de l'eau pour la pêche est fort connue en Afrique centrale ; Malaisse (1997, pp.179 - 184) décrit de façon détaillée, deux types de pêche par empoisonnement chez les *Bemba* du Katanga en République démocratique du Congo. Le premier type est fait avec les feuilles pilées de l'herbe *buba* (*Tephrosia vogelli*) qui est plantée annuellement par les populations, elle contribue à garder le couvert végétal, contrairement au deuxième type dénommé pêche au *katula* (*Diospyros mweruensis*), du nom de l'arbuste dont les fruits obtenus par abattage des arbres, sont écrasés et trempés dans la rivière pour tuer les

poissons. L'abattage de ces arbres pour la pratique de ce type de pêche contribue à la dégradation de l'écosystème forestier.

Pêche à l'écope : ce type de pêche est l'une des activités les plus importantes des femmes Bakola/Bagielli, on l'organise pendant les périodes d'étiage dans des rivières de moyenne importance. Elle est encore appelée pêche aux barrages puisqu'elle consiste à ériger des barrages avec de la terre boueuse, des branchages et des herbes en amont d'un endroit où peuvent s'abriter les poissons. Un de ces endroits privilégiés est l'espace se trouvant entre les racines des arbres poussant au bord de l'eau comme l'*asam* (*Uapaca staudtii*) dont on nous a parlé chez les *Evuzok*. D'autres petits barrages sont alors faits en aval divisant le bief où se déroule la pêche en casiers, chacun d'eux est vidé de son eau à l'aide des écopas appelées *kangia* qui étaient à l'origine des parties d'assiettes en bois cassées et recyclées ainsi en outil de pêche. De nos jours, les femmes Bakola/Bagielli, tout comme les femmes Bantu, utilisent plutôt les assiettes larges et plates pour écoper, tel que nous le décrit Abe'ele dans Delvingt (2001, p.56) chez les *Badjoué*. Laburthe-Tolra (1981, 284) mentionne le nom *bilôga* que les *Bêti* utilisent pour désigner ces écopas. Chaque femme participant à ce type de pêche est munie d'un panier à col étroit fabriqué à partir du rotin ou des palmes de raphia, et dans lequel elle garde ses prises sans beaucoup de risques de s'en échapper.

II – 2 – Chez les *Bantu*

De nombreuses techniques sont utilisées par les différents groupes *Bantu* du Sud Ouest du Cameroun, que ce soit par les hommes que par les femmes. Ces types de pêche puisent abondamment dans le milieu forestier pour le matériel utilisé.

Pêche à la nasse : tressées sous forme de cônes à partir des lamelles de rotin⁹⁹, variété de palmier qui pousse dans le sous-bois des forêts épaisses, les nasses de cette région sont de petites dimensions, et sont utilisées dans de cours d'eau moyens pour attraper de petits poissons, mais surtout des variétés d'écrevisses et de crevettes qui abondent dans les cours d'eau du Sud Ouest du Cameroun (Lokoundjé, Kienké, Lobé, Ntem, etc.). Cette technique de pêche qui est surtout féminine, fait partie des plus anciennes pratiquées par les Bantu de la zone. Les nasses sont placées comme piège et laissent peu de possibilités aux proies qui sont prises d'en ressortir ; parfois des appâts comme des détritiques y sont placés pour les attirer.

Pêche à la ligne : elle se fait en plusieurs variantes surtout par les hommes en fonction des espèces visées et des périodes de pêche. Cette technique est connue de la plupart des populations de l'Afrique sub-saharienne qui s'adonnent aux activités de pêche. La plus courante au Sud Ouest du Cameroun consiste en l'utilisation d'une canne à pêche issue d'une partie de jeune rachis de palmier raphia, dont le bout opposé à sa tige est attaché par un fil nylon muni d'un hameçon à l'autre bout. Un flotteur en matériau insubmersible (l'intérieur spongieux des bambous de raphia est traditionnellement utilisé dans la région) est attaché à son milieu et permet au pêcheur de savoir qu'un poisson a mordu l'appât (termite, vers de terre, cube de savon, etc.) lorsqu'il rentre sous l'eau. Ce type de pêche à la ligne qui est diurne, se fait souvent de façon mobile à pied ou en pirogue aux endroits des cours d'eau supposés être le repaire des poissons.

Un autre type de pêche à la ligne se pratique pendant la nuit dans les cours d'eau de la zone d'étude, nous l'avons particulièrement observé à Bipindi dans la Lokoundjé, elle est plutôt

⁹⁹ Le rotin est un des produits forestiers non ligneux les plus recherchés dans les grandes villes, c'est la matière première d'une gamme importante de produits d'artisanat (meubles, paniers, etc.)

fixe par rapport à la précédente. Des piquets (environ 1,20 mètre) obtenus à partir d'arbustes à bois très dur, sont enfoncés obliquement à la berge du cours d'eau et en direction de cette dernière, notamment à des endroits supposés être un passage fréquent de poissons. Du fil nylon est attaché au bout aérien du piquet au milieu duquel est fixé un plomb pour maintenir l'hameçon au fond de l'eau. Les types d'appâts utilisés sont les mêmes que ceux de la variante mobile de pêche à la ligne. Les pêcheurs reviennent le matin pour vérifier s'il y a eu prise, et parfois au milieu de la nuit afin de remettre des appâts aux hameçons mordus. Malaisse (1997, p. 184) décrit aussi ce type de pêche chez les *Bemba* de la région de Lumumbashi.

Pêche aux filets : elle est encore appelée pêche à l'épervier, et d'après les informations que nous avons récoltées sur le terrain, étant donné que nous n'avons pas eu l'opportunité de l'observer, elle se pratique au Sud Ouest du Cameroun bien que peu répandue. Elle y a sans doute été introduite depuis les premiers contacts avec les Européens qui auraient apporté les premiers filets dans l'actuelle ville de Kribi. Nos informateurs ne font allusion à aucune période pour ces premiers filets dans la zone ; il ne serait pas étonnant que cela soit déjà à l'époque de la Traite négrière qui avait touché toutes les côtes du golfe de Guinée. C'est à partir des peuples vivant à la côte que cette technique est arrivée à l'intérieur ; elle n'aurait pas été possible traditionnellement sans l'apport extérieur des filets confectionnés à partir des fibres synthétiques ou des fils en nylon, car les fils tissés à base de la flore locale (*Triumfetta cordifolia*), utilisés pour la confection des filets de chasse, ne peuvent résister pendant longtemps s'ils sont plongés dans l'eau pour la capture des poissons.

Les filets de pêche sont souvent de dimensions et de taille de mailles variables et utilisés en toute saison ; ils sont placés à des endroits où les mouvements de poisson sont connus des pêcheurs, ce qui démontre parfaitement la maîtrise par ces derniers du comportement des types de poisson dans leur milieu. Le filet est garni d'un fil longeant les mailles dans la partie supérieure de sa longueur avec les deux bouts attachés à des jalons, des bouts de plomb sont attachés dans sa partie inférieure pour le garder tendu afin de tout prendre. Ce type de pêche est une menace pour les espèces lorsqu'elle est régulière, mais aussi quand les mailles sont très petites, ne permettant pas d'épargner de petits poissons. Par ailleurs, il nous a été rapporté dans la zone d'étude que certains pêcheurs utilisent des moustiquaires destinées à la lutte contre la malaria (souvent imprégnées de produits chimiques) comme filet, ce qui est doublement dommageable pour les espèces.

Contrairement à la finalité d'autoconsommation qui était le mobile de ces types de pêche, leurs produits sont en partie de nos jours, destinés au marché, notamment à l'intérieur de cette zone où il manque du poisson frais que l'on pêche à Kribi. Étant donné que la demande est souvent supérieure à l'offre, particulièrement à Bipindi et à Lolodorf, deux petites bourgades jouxtant la Lokoundje, la pêche s'est intensifiée avec l'arrivée de pêcheurs maliens, ce qui occasionne des conflits jamais connus auparavant. En pareille situation, les milieux naturels de la région ne pourraient éviter d'être affectés.

III – La collecte

Elle regroupe deux principales activités qui sont la cueillette et le ramassage, auxquelles il faut aussi ajouter certaines autres, à l'exemple du déterrage des tubercules sauvages. Ces deux activités ont été la base de la vie de toutes les populations humaines avant la révolution du Néolithique qui est arrivée avec la naissance de l'agriculture. Mais jusqu'à nos jours, de nombreux peuples, qualifiés souvent de « *peuples premiers* », et vivant surtout dans les écosystèmes forestiers tropicaux, ont encore leurs modes de vie dans lesquels ces activités

qualifiées à tord de prédation, occupent encore une place importante. Bahuchet (1993), Joiris et de Laveleye (1997) en font un large éventail. Ces activités de collecte concernent en partie ce qu'on nomme de nos jours PFNL¹⁰⁰, et qui font l'objet de nombreuses recherches (Dethier, 1998 ; Kempkes, 1995 ; Mbolo, 2002).

Nous pouvons ainsi évoquer les cas de nombreux groupes Amérindiens en Amazonie (*Yanomami, Achuar, Kayapo*, etc.), des différents groupes dits *Pygmées* en Afrique équatoriale (*Aka, Baka, Mbuti, Twa*, etc.), ainsi que des groupes dans les îles du Sud-Est asiatique (*Korowai, Penan*, etc.), qui continuent à donner une grande place aux activités de ce mode de vie.

Si les Bakola/Bagielli dans notre zone d'étude restent encore très attachés à ces activités de collecte, leurs voisins Bantu qui sont pourtant plus agriculteurs, continuent aussi à les pratiquer de façon ponctuelle. Il est très important de souligner que les activités de collecte ont connu une énorme transformation depuis quelques décennies au Cameroun. Les Bakola/Bagielli qui accédaient par exemple aux ruches en grimpant sur des lianes, font désormais appel aux Bantu pour abattre l'arbre portant la ruche à la tronçonneuse. Cela permet une acquisition rapide des ressources destinées plus au ravitaillement des marchés, et non pour les besoins d'autoconsommation. Ces changements dans les méthodes d'acquisition des ressources lors des activités de collecte, ne peuvent se faire sans conséquences sur les milieux naturels. Bien que la plupart des activités de collecte restent encore traditionnelles par les techniques d'acquisition, elles présentent tout de même une situation duale. D'un côté il y a le souci de satisfaire les besoins du groupe, et de l'autre la nécessité de se procurer des ressources financières par le ravitaillement des circuits commerciaux en PFNL. Ces changements entraînent d'autres rapports qui cassent la cohésion du groupe pour laisser place à l'individualisme, mais aussi entre l'écosystème forestier et la population qui y tire des ressources.

III – 1 – Collecte chez les Bakola/Bagielli

Les forêts du Sud-Ouest du Cameroun, comme d'ailleurs la plupart des forêts tropicales humides, renferment une énorme biodiversité qui permet aux populations qui y vivent, de trouver de nombreuses ressources alimentaires dont elles regorgent. Les Bakola/Bagielli n'en font pas exception, car juste après la chasse, c'est aux activités de collecte qui sont très nombreuses, qu'ils consacrent la plus grande partie de leur temps. C'est le cas d'ailleurs pour le reste des groupes dits Pygmée, Bahuchet (1993, 145-167) ne manque pas de présenter cette situation en détail chez les Baka. Si tous les produits de collecte chez les Bakola/Bagielli étaient autrefois consacrés à l'autoconsommation et aux échanges avec les Bantu, tel n'est plus le cas de nos jours, car une bonne partie de ces produits est déjà destinée vers le marché (Fouda, 1999). Ceci entraîne une modification des liens entre ces populations et la nature à qui on loue de moins en moins de cultes, elle est réduite beaucoup plus maintenant au rôle de pourvoyeuse de ressources.

III – 1 – a – Les fruits du manguier sauvage

De son nom scientifique *Irvingia gabonensis*, le manguier sauvage qui va parfois à plus de 50 mètres de hauteur, est très connu chez presque tous les groupes Pygmées d'Afrique centrale, les Baka le dénomment *pèkè*, les Bakola/Bagielli l'appellent *ndoa* ou *ntwa*. Cet arbre est aussi

¹⁰⁰ Produits Forestiers Non Ligneux

connue et utilisée par la plupart des peuples Bantu de la région, notamment ceux issus du groupe *Bëti* qui l'appellent *andog*, mais les fruits sont désignés *ndo'o*. La régénération de cet arbre se fait surtout par les rongeurs et les singes qui disséminent les fruits dans leurs aires de déplacement. Le ramassage de ce fruit qui est une espèce de drupe, est une activité féminine se déroulant pendant la saison des pluies (septembre – octobre) lorsqu'ils sont en maturité. Les femmes Bakola/Bagielli les collectent dans les hottes pour les entasser dans leurs lieux d'habitation ; ils sont fendus à l'aide d'une matchette en fin d'usage qui divise l'amande en deux parties, extraites ensuite avec un couteau ou autre poinçon en fer ayant un bout plat. Pour les conserver, les amandes sont séchées au soleil ou placées dans une claie suspendue au dessus du foyer leur pâte écrasée mélangée à de l'eau, donne une sauce gluante dans laquelle on peut ajouter de la viande ou du poisson, et qui a toujours été un des éléments importants de l'alimentation de cette population.

Les amandes de *ndo'o* ne sont plus destinées à l'autoconsommation des Bakola/Bagielli pour pallier au manque de gibier, elles font depuis un peu plus de deux décennies, l'objet d'un grand commerce dans les marchés urbains. Le Cameroun a été touché par la grande crise économique à la fin des années '80' qui a entraîné souvent des baisses de salaire, contraignant de nombreux citoyens à recourir à la consommation de produits locaux peu onéreux. Le *ndo'o* se retrouve ainsi dans presque tous les marchés urbains du Cameroun, de nombreuses études font cas de leur commercialisation (Fouda, 1999 ; Mbolo, 2002), ainsi que de la place des PFNL¹⁰¹ dans les marchés ; à cela il faut mentionner un rapport spécifique¹⁰² présentant quelques uns de ces produits. Face à une demande de plus en plus accrue des amandes de *ndo'o* dans les marchés, le ramassage des fruits devient systématique et régulier de la part des femmes qui sont désormais liées aux vendeuses des marchés qu'elles ravitaillent en amandes séchées. Face à cette exploitation accrue du *ndo'o*, la régénération naturelle de l'*Irvingia gabonensis* par dissémination n'est plus garantie, car il y a désormais peu de fruits à disperser par les animaux dans les forêts, ce qui fera problème avec la raréfaction de l'espèce dans les prochaines décennies.



Extraction des amandes de mangues sauvages (Bivouba)

¹⁰¹ Produits forestiers non ligneux

¹⁰² SOCODEVI (Société de Coopération pour le Développement International), *Rapport d'étude de marché sur 5 produits forestiers autre que le bois*, 2006

III – 1 – b – Les fruits du moabi

Le moabi (*Baillonella toxisperma*) est un des arbres les plus impressionnants dans les forêts du Sud – Cameroun, il atteint facilement 50 mètres de hauteur. Les populations locales le connaissent pour la consommation de la pulpe de ses fruits, et surtout pour l'huile qu'on en extrait de ses amandes après les avoir séchées, pilées et pétries à l'eau chaude. Dans notre zone d'étude, il est connu sous les noms de *njab* en Bassa, *adjab* en Bulu et en Ewondo, *adja* en Fang, *gio* en Ngumba et *djabo* en Bakola/Bagielli. Pour ces derniers, le *djabo* a été pendant longtemps, la principale source de lipide dans leur alimentation avant l'huile de palme, suite au développement de la culture de l'*Elais guineensis* dans la région. Le *djabo* est aussi utilisé pour les soins dans leur pharmacopée. La commercialisation de cette huile reste secondaire dans la zone d'étude, puisque produite en faibles quantités et destinées surtout à l'autoconsommation, d'où son prix très élevé au niveau des marchés lorsqu'on en trouve (Walter, 2001). Tel n'est pas le cas dans la zone de Djoum et Mintom où les *Baka* produisent des quantités assez importantes dont une partie est orientée vers les marchés locaux.

L'utilisation traditionnelle de cet arbre, surtout ce qui concerne les fruits, ne présente aucune menace pour l'existence de l'espèce qui est très prisée par contre dans l'exploitation forestière des entreprises de coupe de bois (Obam, 1992). Les plantations industrielles des cultures de rente (palmier à huile, hévéa) créées dans la région depuis quelques décennies, y ont réduit le nombre de spécimen de cette espèce. La chasse au fusil qui décime de nombreuses espèces dans cette région est une autre menace pour cet arbre, elle empêche la régénération naturelle par dispersion des fruits dans les forêts ; les animaux agents de dissémination des fruits dans les forêts, sont victimes de braconnage intensif.



Fruits du moabi (Atog Boga)

III – 1 – c – Les feuilles de *Maranthaceae*

Elles sont de différentes espèces (Philippart de Foy ; 1984, 48) et connues de la plupart des peuples Pygmées qui en font plusieurs utilisations. Une des variétés, le *Megaphrynium* que les Mbuti appellent *mangongo* (Cornet ; 1982, 16), par ses larges feuilles, est utilisé dans la construction de la case traditionnelle désignée *mongulu* chez les Baka. Ces feuilles appelées *koung* chez les Bakola/Bagielli, poussent dans les sous-bois. Elles sont d'utilisation courante ; récipients pour la récolte de miel, « couvercles » pour les marmites, « emballage » pour les cuissons à l'étouffée que les voisins Bëti appellent *ndomba*. La variété aux petites dimensions utilisée surtout pour la cuisson des « bâtons de manioc » est appelée *pende*.

L'usage de ces feuilles n'est plus seulement local, la demande des *pende* pour la cuisson des « bâton de manioc » et des *koung* pour les *mintumba*¹⁰³ (*ntumba* au singulier), amène les femmes Bakola/Bagielli à les cueillir pour aller les vendre à Bipindi, Lolodorf, Eséka. Ces produits issus du manioc emballé dans ces feuilles, font l'objet d'un commerce important qui touche tout le pays, ainsi qu'une grande exportation vers le Gabon, la Guinée Equatoriale et même des marchés africains en Europe (Château Rouge à Paris, Matongué à Bruxelles, etc.). La création depuis un peu plus de 3 décennies des plantations industrielles de palmier à huile (SOCAPALM) et d'hévéa (HEVECAM) qui ont remplacé de milliers d'hectares de forêt naturelle, est une autre menace pour la préservation des *Maranthaceae*.

III – 1 – d – Les écorces de l'arbre à l'ail

La maîtrise du milieu forestier par les populations qui y vivent, leur permet d'en avoir une large connaissance de ses composantes sur de nombreux domaines dont la cuisine. Ainsi, tous les peuples de la partie méridionale du Cameroun utilisent les écorces de l'arbre à l'ail (*Scorodophleus zenkeri*), son aire de prédilection est la forêt dense ombrophile, il a été identifié par Zenker dans la région de Bipindi à la fin du 19^{ème} siècle, et connu sous plusieurs noms locaux (*olom* pour les Bëti, *Yomi* pour les Bassa, *fungé* ou *funji* chez les Bakola/Bagielli), il est aussi connu chez les Topoke de RDC qui l'appellent *bumba*. Tous ces peuples utilisent traditionnellement l'écorce de cet arbre dans leur cuisine comme condiment pour son parfum, et d'autres propriétés qu'on lui reconnaît. Le plat de *mbongo tsobi*, traditionnel chez les Bassa et devenu plat national au Cameroun, a pour principal ingrédient l'écorce de *Scorodophleus zenkeri*.

L'explosion urbaine a pris de l'ampleur au Cameroun pour plusieurs raisons, et parmi elle l'exode rural qui fait partir de nombreux villageois vers les villes. Les habitudes alimentaires des villages accompagnent souvent les nouveaux migrants qui ont des revenus limités pour la plupart, d'où l'utilisation de plus en plus poussée des ressources issues des localités. L'écorce de *Scorodophleus zenkeri* est devenue ainsi un des produits les plus demandés en milieu urbain, même chez les populations qui ne la connaissaient pas traditionnellement.

Lors de nos séjours sur le terrain, nous avons relevé un important trafic de cette écorce dans plusieurs villages de Lolodorf. Ainsi, dans les campements de Mugobande et Matsindi, des hommes Bakola abattent le *fungé* et avec l'aide des épouses, ils procèdent à l'enlèvement des écorces qui sont séchées sur des claies. Après cette étape, ces familles Bakola vont vendre ces écorces à des Bantu à Ngoyang situé au bord de la route ; à leur tour ces Bantu vont les

¹⁰³ Variété de « bâton de manioc » dans lequel l'huile de palme et le sel sont ajoutés

revendre à des grossistes venus d'Eséka ou de Yaoundé. L'utilisation de cette écorce dans les cuissons de presque toutes les ethnies du Cameroun a fait augmenter énormément sa demande sur le marché, ce qui ne peut se faire sans conséquence dans les milieux forestiers où pousse cette espèce qui se raréfie selon les déclarations des populations locales.



Fagots d'écorce de l'arbre à l'ail (Matsindi)

III – 1 – e – Les fruits du noyer d'Afrique

L'aire de distribution de cet arbre couvre les forêts tropicales humides d'Afrique. Son nom scientifique est *Coula edulis*, les Bakola/Bagielli l'appellent *nguma* et sont très friands de ses fruits appelés *kome*. Ces fruits se mangent crus ou alors cuits sous forme de boudin emballé dans des feuilles, de nombreux mammifères tel l'éléphant en raffolent. Certains chercheurs

(Eog Matig, Ndoye, Kengue, Awono ; 2006) avancent l'hypothèse que la dissémination de l'espèce s'opérerait par le passage des graines dans l'estomac des consommateurs que sont ces grands mammifères qui les ressortent par leurs déjections.

Les *kome* sont aussi recherchés par les *Bayam Sellam* (revendeuses) qui viennent les acheter chez les femmes Bakola/Bagielli pour les revendre dans les grandes villes. La conséquence immédiate à cela est le ramassage régulier de ces fruits, ce qui ne laisse pas grand chose pour les mammifères responsables de la dissémination de l'espèce. A cela s'ajoutent le braconnage qui décime surtout les grands mammifères pourvoyeurs d'importantes quantités de viande à vendre, mais aussi l'exploitation forestière. Si *Coula edulis* n'apparaît pas dans la liste des essences prisées par les coupes industrielles, elle fait souvent les frais comme beaucoup d'espèces non visées, lors de la chute d'arbres recherchés pour l'exploitation. Elle n'est non plus épargnée par les petits exploitants artisanaux qui scient des planches pour alimenter des dépôts de bois de construction dans les grands centres urbains.



Fruits du noyer (Maboulou)

III – 1 – f – Déterrage d'ignames sauvages

L'igname sauvage est connue de nombreux peuples chasseurs cueilleurs de différentes régions tropicales. Elle est le féculent qui se mange très souvent avec les sauces de viande, de poisson ou de légume ; il en existe plusieurs variétés et sont toutes de la famille des *Dioscoreaceae*. A titre d'exemple, Dounias nous présente cette espèce chez les Kubu de Sumatra (2004), mais

aussi de sa domestication chez les Baka (2001) du Cameroun. Au sud ouest du Cameroun, les ignames sauvages poussent surtout dans les sous bois et se récoltent traditionnellement par les femmes Bakola/Bagielli à l'aide de matchette ayant remplacé le bâton à fouir. Pour leur alimentation, les Bakola/Bagielli, avant de pratiquer l'agriculture, recevaient des produits agricoles des Bantu lors du troc ; les ignames sauvages complétaient leurs provisions. Mais depuis leur sédentarisation qui a entraîné la pratique de l'agriculture, cette activité a diminué chez les Bakola/Bagielli et se manifeste par à-coups, surtout lorsque la production des tubercules et plantain est insuffisante pour la consommation de la famille. Les différents groupes Bantu du Sud Ouest du Cameroun, d'après les témoignages récoltés sur le terrain, avaient aussi pratiqué le déterrage d'ignames sauvages lors de leur installation dans cette région.

III – 1 – g – La récolte de miel

Le miel est un produit de très grande importance pour tous les groupes dits Pygmées d'Afrique centrale ; sa récolte est une activité exclusivement masculine. Tous les travaux concernant le mode de vie de ces populations ne manquent jamais de le mentionner, c'est un de leurs produits-phares aux côtés du gibier qu'ils utilisaient traditionnellement pour le troc avec les voisins Bantu. Le miel récolté chez les Pygmées est celui produit par les abeilles qui sont de différentes variétés dans la région d'étude. Les miels ont souvent des goûts différents qui dépendent des espèces d'arbres d'où ils sont tirés (Bahuchet ; 1992, 150), ceux ayant un goût très amer sont souvent réservés pour les soins dans la pharmacopée..

Les Bakola/Bagielli accordent un grand intérêt au miel qu'ils appellent *nkwano*, c'est un des éléments exigé au gendre pour la dot (Dounias, 1986) de sa future épouse. Ils maîtrisent l'écologie de leur milieu, notamment le temps qu'il faut entre le butinage des fleurs par les abeilles et la formation du miel dans les ruches. Cette connaissance du milieu avec notamment la succession des saisons, fait cadrer la récolte de ce nectar de prestige dans cette communauté entre les mois de mai et août. Pour accéder aux ruches qui sont souvent en hauteur, le grimpeur utilise une ceinture en liane, muni du matériel constitué notamment d'une matchette et d'une hachette pour élargir les fentes de la ruche, d'un tison de bois pour éloigner les abeilles et d'un récipient pour le stockage du miel. Le produit est généralement partagé à tous les membres de la communauté dont sont issus le collecteur et ses accompagnateurs qui restent en bas de l'arbre.

Un constat fait lors de nos missions sur le terrain dans les campements Bagielli situés le long de la route Edéa – Kribi, et particulièrement dans celui de Bivouba qui est le plus important (environ 60 habitants en 2007), montre que la technique d'acquisition, tout comme la destination du produit, ont énormément changé. Les Bagielli utilisent systématiquement la tronçonneuse qui est louée chez les Bantu pour abattre facilement et rapidement l'arbre qui porte la ruche d'où est extrait le miel, quels que soient d'ailleurs d'autres usages reconnus au dit arbre. L'utilisation de ce nouveau mécanisme permet de récolter facilement du miel dont une partie est destinée à la traditionnelle autoconsommation, mais la plus importante est orientée à la vente aux clients qui sont surtout les automobilistes de cet axe routier. Cette technique nouvelle d'acquisition du produit, ainsi que sa destination, ne peuvent se faire sans conséquences facheuses vis-à-vis de l'écosystème forestier. Ces formes d'acquisition nouvelle du miel se sont rapidement répandues jusque chez les Bakola/Bagielli qui habitent encore des zones très reculées.



Récolte de miel (Kaba)

III – 1 – h – La cueillette des champignons

Les produits mycologiques sont très variés dans le monde intertropical africain où ils sont connus de nombreux peuples. Des auteurs ont consacré des travaux sur ces produits dans certains pays africains ; nous avons entre autres Heim (1964) sur les champignons consommés par les Pygmées Aka en Centrafrique, Buyck (1994) sur les champignons du Burundi, Pegler et Pearce (1980) pour la Zambie, Morris (1984) pour le Malawi. Les chasseurs-cueilleurs dont font partie les Bakola/Bagielli tout comme les Aka, en sont les principaux consommateurs. Nous avons récolté de nombreuses informations sur la connaissance des types de champignons chez les Bakola/Bagielli qui savent très bien distinguer les champignons comestibles appelés globalement *sundi* ou *yé* à ceux qui sont vénéneux ; ces populations maîtrisent aussi les lieux où ils poussent, ainsi que les périodes pendant lesquelles les trouver.

Des variétés de champignons poussent sur des troncs de certains arbres en décomposition souvent en fin de saison de pluie. D'autres poussent de façon irrégulière et n'apparaissent parfois qu'après plusieurs décennies dans une même région. Une variété de champignon pousse sur les termitières d'une espèce dénommée *sil* chez les Bêti, et qui sort de terre pendant la petite saison de pluie (*asil*) ; la variété de champignon liée à ces termites pousse entre les mois d'août et octobre. Des informations de personnes alphabétisées dans la région, nous ont révélé qu'à chaque termitière de cette espèce, il y a une date fixe dans l'année à laquelle poussent les champignons, cette date varie en fonction des années bissextiles selon des observations faites sur plusieurs décennies. Le semi-nomadisme des Bakola/Bagielli dans

leur « territoire vital »¹⁰⁴ constitué de l'écosystème forestier dans lequel se déroulent toutes leurs activités, s'explique aussi en partie à la recherche de certains champignons poussant à des endroits et des moments précis dans l'année. La dégradation de ce territoire vital pour de multiples raisons, entraîne aussi la réduction des quantités des champignons qui poussent en ces lieux.



Cueillette de champignons (Matsindi)

III – 1 – i – Les chenilles

En dehors des fruits que portent plusieurs d'entre eux, les arbres des forêts tropicales humides sont aussi le biotope préféré d'un certain nombre d'êtres vivants parmi lesquels on peut citer des fourmis, et d'innombrables variétés de chenilles ; certaines d'entre elles sont comestibles. Quelques publications¹⁰⁵ ont apporté un certain nombre de connaissance sur les chenilles rentrant dans l'alimentation des populations forestières africaines ; la plupart des chenilles comestibles appartiennent à la famille des *Attacidae* (Malaisse, 1997). Les Bakola/Bagielli les désignent par le terme commun *nkoung*, malgré le fait qu'il existe plusieurs variétés ; ces populations maîtrisent parfaitement les saisons pendant lesquelles il faut organiser leur capture. En dehors du climat, il faut aussi connaître les espèces d'arbres qui hébergent les chenilles se nourrissant de leurs feuilles. Bref une parfaite maîtrise des données écologiques par ces populations leur permet de capturer d'importantes quantités de chenilles.

¹⁰⁴ L'espace exploité par un campement Pygmée dans l'année a souvent été qualifié de « territoire de chasse » ; nous lui préférons territoire vital dans la mesure que toute leur vie et non seulement la chasse, se déroule dans ces lieux.

¹⁰⁵ a) Hladik C.M., Bahuchet, S., De Garine, I., *Se nourrir en forêt équatoriale. Anthropologie alimentaire des populations des régions forestières humides d'Afrique*, Paris, Unesco, MAB, 1989

b) Malaisse, F., *op cit*

Les chenilles se ramassent en général par terre chez les Bakola/Bagielli, mais il n'est pas rare de voir des personnes monter sur des arbustes qu'elles secouent afin de les faire tomber, ou même couper des branches qui les portent en quantité importante. La consommation des chenilles ne se limite pas seulement aux Bakola/Bagielli dans notre région d'étude, elle est connue et appréciée de tous les autres groupes ethniques. Les chenilles ramassées par les Bakola/Bagielli, comme la plupart des produits issus traditionnellement de leurs activités, sont rentrées dans la commercialisation pour procurer un peu d'argent à ces populations. Cette demande pour le marché amène les Bakola/Bagielli à couper les arbres porteurs de chenilles, comme nous l'avons pu observer sur le terrain, ce qui ne peut se faire sans dommage sur l'écosystème forestier.

III – 1 – j – Les escargots

De nombreux mollusques sont recherchés en zone intertropicale africaine pour l'alimentation des populations. Certaines études sur les escargots ont été menées dans quelques pays africains pour montrer leur importance dans l'alimentation, nous avons notamment les cas des populations du Ghana (Jollans, 1959), de Côte d'Ivoire (Lacrouts, 1961). Malgré le manque d'une étude spécifique, la consommation des escargots géants par les Bakola/Bagielli revêt d'une grande importance pour cette population. Les escargots appartiennent à de nombreuses espèces qui se regroupent en deux familles, *Achatinidae* et *Archachatinidae* (Malaise ; 1997, 244); les espèces de la première famille ont une coquille pointue, alors que celles de la deuxième ont une coquille arrondie difficile à casser pour en sortir le mollusque. Les escargots atteignent souvent la maturité pendant la saison des pluies et se ramassent surtout en forêt dense, mais les Bakola/Bagielli affirment les ramasser aussi dans les cacaoyères des Bantu, ainsi que dans les plantations de palmiers à huile (SOCAPALM) et d'hévéa (HEVECAM) pour les habitants des campements proches de ces plantations industrielles. La réduction des forêts denses pour des raisons multiples, reste une réelle menace pour ces espèces. En dehors de l'alimentation, les escargots sont utilisés dans la pharmacopée de ces populations par leur coquille.



Escargots à coques dures (Bivouba)

Les produits de collecte ramassés par les Bakola/Bagielli que nous présentons dans ce travail ne sont qu'un échantillon, car les forêts de cette région, par sa riche biodiversité, renferment de nombreuses autres espèces qui sont consommées par ces populations. Les compétences que les Bakola/Bagielli ont sur la connaissance de ces milieux, peuvent facilement les transformer en prédateurs, étant donné que ces produits sont destinés beaucoup plus pour le commerce.

III – 2 – Collecte chez les Bantu

Les activités de ponction des ressources dans les forêts tropicales humides ne sont pas seulement effectuées par les chasseurs-cueilleurs, les essarteurs les pratiquaient dans leur mode de vie ancestral, à côté de l'agriculture qui était d'autoconsommation à l'époque. Nos séjours sur le terrain nous ont permis de relever certaines activités de collecte chez les Bantu ; l'intensité avec laquelle elles sont pratiquées pour des raisons commerciales, pourrait hypothéquer les milieux naturels du sud ouest du Cameroun.

III – 2 – a – Cueillette du vin de palme

Le vin de palme est la principale boisson fabriquée par les populations des régions des forêts denses tropicales africaines. Il est issu de deux variétés de palmier, la plus courante est *Elaeis guineensis* connue sous le nom de palmier à huile, c'est à partir de ses noix que l'on obtient l'huile de palme communément appelée huile rouge, base de l'alimentation en milieu Bantu de notre zone d'étude. Il pousse dans les forêts et surtout dans les clairières, les Bêti l'appellent *alen*. La deuxième variété appelée *zam* par ce même groupe, est le palmier raphia (*Raphia vinifera*) qui se retrouve spécifiquement dans les zones marécageuses, c'est une plante hydromorphe.

Les techniques d'obtention de vin de palme diffèrent selon l'espèce, et il y a deux types concernant l'*Elaeis guineensis* que nous allons présenter.

La sève du palmier appelée vin de palme, est connue de nombreux peuples des forêts tropicales humides africaines, il est appelé *bangui* en Côte d'Ivoire (Böni, Gauthier-Béguin, Herzog ; 1994) et est connu au Cameroun sous plusieurs noms, *matango* dans presque tout le Sud Cameroun, *moyo* chez les Badjoué, *noumpé* dans le Mbam et Inoubou, *ndounkeu* à l'Ouest, *meyok melen* (meyok = vin et melen = palmiers) chez les Bêti, etc. Deux techniques principales sont utilisées pour cueillir le vin de palme ; la plus ancienne consiste à grimper sur le palmier, une incision est faite au niveau de la tige des bourgeons qui sont périodiques ; cette technique a quasiment disparu dans notre zone d'étude à cause des chutes ayant souvent entraîné la mort des grimpeurs. La deuxième technique consiste à déterrer ou à abattre le palmier, Malaise (1997, 253) la décrit ainsi : « *L'extrémité de la tige est taillée en cône, les feuilles sont incisées à la base de leur pétiole ; la sève s'écoule et est recueillie* ». Vermeulen et Fankap dans Delvingt (2001, p. 94) présentent les deux techniques en « grimpeurs » et « déterreurs » auxquelles on devrait ajouter « abatteurs » consistant à couper le palmier par la hache à un mètre du sol. Cette technique de coupe fait perdre au cueilleur la quantité de sève qui reste dans la souche, ce qui explique qu'on l'utilise de moins en moins, d'après les informations que nous avons recueillies.

Cette deuxième technique consistant à abattre le palmier est celle que nous avons observée dans la zone d'étude. Les données concernant le nombre de palmiers abattus s'avèrent très difficiles à obtenir, car l'activité s'étale le long de l'année avec un pic pendant la grande saison sèche (décembre – février). Un palmier fournit du vin pendant une moyenne de 3 semaines. Les bourgeons des palmiers abattus sont taillés deux fois par jour, et la sève est fermentée par l'écorce d'essok (*Garcinia kola*) qui est un arbuste de la forêt, le vin de palme ne se conserve pas, il est consommé le jour de sa récolte. D'après l'étude de Vermeulen et

Fankap¹⁰⁶, un palmier fournit en moyenne 75 litres¹⁰⁷. Cette activité exclusivement masculine est celle qui avec la chasse comme activités de collecte, permet aux populations de gagner de l'argent par la vente de leurs produits. Plus on abat régulièrement les palmiers pour cueillir du vin, plus on se fait de l'argent. Par ailleurs, les revenus modestes des populations ne leur permettent pas de s'acheter régulièrement des boissons alcoolisées autres que le vin de palme, ce qui accélère l'abattage des palmiers.

Nous avons aussi constaté que c'est avec du vin de palme auquel on ajoute du sucre, que l'on distille une eau de vie appelée *odontol*. L'abondante consommation de ce produit, pourrait exposer dangereusement les populations de cette région à l'alcoolisme. Les productions de certains cueilleurs de vin de palme sont parfois destinées exclusivement aux femmes qui distillent de l'*odontol*. L'abattage des palmiers pour la cueillette de vin entraîne directement la raréfaction de l'huile de palme qui est pourtant une des composantes essentielles de la cuisine des populations de cette région. Cela explique la pression que font ces dernières sur les ressources forestières afin de se faire de l'argent pour acheter cette denrée importante chez les producteurs des départements voisins que sont le Nyong et Kellé et la Sanaga Maritime.

En définitive, la cueillette de vin de palme par l'abattage de cet arbre, mais aussi par une importante collecte de *Garcinia kola* que l'on utilise aussi comme contre-poison, est un facteur dégradant des écosystèmes forestiers au Sud Ouest du Cameroun.



Cueillette de vin de palme (Nkoelon)

¹⁰⁶ *Op. cit.*

¹⁰⁷ Les informateurs sur le terrain indiquent que les quantités de production dépendent des périodes : en saison sèche, la quantité n'est pas élevée alors que la qualité est meilleure ; l'inverse se produit en saison de pluie.

III – 2 – b – Graines du *Ricinodendron heudelotii*

Cet arbre pousse dans les régions tropicales humides d'Afrique de la Guinée à l'Angola, particulièrement dans les forêts secondaires où sa croissance est très rapide. De nombreuses publications ont été faites sur le *Ricinodendron heudelotii* au sujet de la valeur nutritive de ses graines. Nous pouvons citer ainsi:

- Tchiegang, C., Kapseu, C., Ndjouenkeu, R., Ngassoum, M. B., « Amandes de *Ricinodendron heudelotii* : matière première potentielle pour les industries agro-alimentaires tropicales (*Ricinodendron heudelotii* kernels : a novel ingredient for tropical food agro-industries), in *Journal of food engineering*, Vol. 32, N° 1, pp.1-10, 1997

Cet article s'intéresse aux éléments que contiennent les amandes sur le plan nutritionnel.

- Saki, S. J., Mosso, K., Sea, T. B., Diopoh, K. J., "Détermination de quelques composants essentiels d'amandes de *Akpi* (*Ricinodendron heudelotii*) en Côte d'Ivoire (Determination of some essential components of *Ricinodendron heudelotii* (or *Akpi*) in Côte d'Ivoire), In *Agronomie africaine*, Vol. 17, N° 2, pp. 137-142, 2005

L'arôme très prononcée qui caractérise les amandes de *Ricinodendron heudelotii* est au cœur de cet article; il s'avère que cette amande contient des protéines, des matières grasses, des sucres et de beaucoup d'autres éléments, elle présente ainsi une grande valeur nutritive.

- Plenderleith, K., « *Ricinodendron heudelotii* : A state of knowledge study undertaken for the Central African Regional program for the environment », Oxford Forestry Institute, Department of Plant Sciences, University of Oxford, 2006

C'est probablement l'article le plus complet à l'heure actuelle concernant cette plante, il présente tous ses aspects, que ce soit sur l'alimentation que sur son usage médicinal.

Le *Ricinodendron heudelotii* est connu sous plusieurs noms locaux, nous avons par exemple *nditie* chez les Tikar, *ezeang* chez les Bêti, *nzonell* chez les Ngumba, *sanga-sanga* au Congo, *eho* en Côte d'Ivoire, *esesang* au Gabon, *wama* au Ghana, *nsezang* en Guinée Equatoriale, *erimado* au Nigeria, etc.

L'intérêt de cet arbre repose sur la consommation de ses graines qui sont collectées essentiellement par les femmes dans notre zone d'étude, tout comme d'ailleurs dans le reste des régions du Cameroun où elles sont récoltées. La préparation consiste à amasser les fruits en tas, afin de faire pourrir rapidement la chair. Ensuite ces graines sont bouillies, et par la suite les amandes sont extraites des graines que l'on sèche au soleil. Mais pour des raisons commerciales (Rapport SOCODEVI¹⁰⁸), elles sont rapidement séchées par la fumée dans les claies, ce qui leur donne un aspect noirâtre. Le commerce de ces graines ne se limitent pas qu'au Cameroun, il s'est aussi internationalisé. Nous avons pu vérifier cela avec des chargements en sac de ce produit au marché d'Abang Minko pour le Gabon, au marché de Kyosi pour la Guinée Equatoriale, mais aussi aux marchés de Château Rouge à Paris et Matongue à Bruxelles.

¹⁰⁸ Op. cit.

Malgré le fait que ce soit les femmes Bantu dans notre zone d'étude qui ravitaillent les revendeuses *Bayam Sellam* en graines de *Ricinodendron heudelotii* dans les marchés de la zone de recherche, certains auteurs (Fouda, 1999) ont relevé que ce sont les femmes Bakola/Bagielli qui en sont les principales productrices. Cette situation est identique dans la région de Nditam concernant les femmes Pygmées Bedjang vis-à-vis des femmes Tikar (Ossanga, 2006), toujours au sujet de la commercialisation de ces graines.

Contrairement à de nombreux produits forestiers non ligneux du Sud Cameroun qui se font de plus en plus rares face à une utilisation accrue, mais aussi à cause de la dégradation des écosystèmes forestiers, le *Ricinodendron heudelotii* par contre se fait de plus en plus présent dans le couvert végétal au Sud Cameroun. C'est une espèce très peu adaptée dans les forêts denses humides, elle préfère les forêts secondaires claires à l'exemple des jachères où elle se développe très vite. Nous avons constaté que la région au Nord de Yaoundé, en l'occurrence le département de la Lékié, pourtant dépourvue de grandes forêts, est une zone de prédilection de cette espèce, et fournit d'importantes quantités de ces graines pour le marché.

Tenant compte de son importance sur le plan économique, la propagation de cet arbre se fait par des semis procurés aux populations par les ONG, mais surtout par l'institut de recherche ICRAFT (International Center for Research in Agroforestry) qui œuvre depuis 1998 pour la domestication des espèces fruitières locales, ainsi que des plantes médicinales dans un certain nombre de pays africains dont le Cameroun.

III – 2 – c – Feuilles de *Gnetum spp*

On dénombre deux espèces de *Gnetum spp* au Cameroun qui sont : *Gnetum africanum* et *Gnetum bucholzianum*. Elles se présentent sous forme de lianes qui poussent dans les zones forestières de l'Afrique occidentale jusqu'en Afrique centrale, notamment en forêt dense qui est sa principale zone de prédilection. Mais le *Gnetum spp* se retrouve aussi dans les forêts secondaires, les jachères et les savanes arbustives ; on ne le retrouve pas dans les zones à sol hydromorphe. Il est connu dans toute la partie méridionale du Cameroun et ses feuilles sont collectées pendant toute l'année essentiellement par les femmes. Le *Gnetum spp* est d'une grande importance pour les populations qui disposent ainsi d'un légume pendant toutes les saisons, périodes de soudure comprises. Ce légume est très apprécié par les populations du Sud Ouest du Cameroun, comme d'ailleurs dans les autres zones du pays où il est consommé.

Il est connu sous plusieurs noms, *okok* chez les Bèti, *hikok* chez les Bassa, *koua* chez les Ngumba, *inapa* chez les Lemande, *koko* chez les Nzimé, *eru* chez les anglophones du pays. Ce légume est aussi très apprécié dans d'autres pays comme le Nigéria où il est appelé *eru* comme chez les voisins anglophones du Cameroun, chez les Téké au Gabon où il est appelé *nkumu*, et chez les Kikongo de RDC où il porte le nom de *fumbua*. Le mode de préparation de ce légume varie d'un groupe à un autre, mais il est bien apprécié dans tous ces groupes où il constitue un des plats de base.

L'explosion urbaine au Cameroun pendant ces deux dernières décennies (Chiffres du RGPH¹⁰⁹, avril 2010), a fait augmenter la consommation en ville de certaines denrées connues plus dans les villages, on retrouve ainsi le *Gnetum spp* dans presque tous les marchés urbains de la zone méridionale du Cameroun. Ce constat, d'après des informations obtenues d'une restauratrice spécialiste du plat de *Gnetum spp* au quartier Melen à Yaoundé, s'explique soit pour la continuité d'une alimentation connue par les néo-migrants issus de l'exode rural, soit à

¹⁰⁹ Recensement Général de la Population et de l'Habitat

cause des prix élevés des denrées d'importation qui sont au dessus du pouvoir d'achat de la majorité de cette population. De nombreuses études consacrées depuis un certain nombre d'années, démontrent un grand intérêt sur le *Gnetum spp*.

Ainsi, l'étude de Mbolo (2002), sur les données statistiques des PFNL¹¹⁰ au Cameroun, analyse spécifiquement la situation de *Gnetum spp* des lieux de collecte jusqu'à l'exportation, en passant par la consommation dans les zones rurales et urbaines. Tabuna (1999) le présente comme un des produits phares du marché des PFNL de l'Afrique centrale en France et en Belgique, produits qu'il englobe sous le nom d'« aliments ethniques ». Une stratégie de marketing en vue d'une commercialisation optimale est au cœur de l'étude de Tabuna et Tchoundjeu (2009) concernant le *Gnetum spp*. C'est aussi dans l'optique d'une meilleure commercialisation de ce produit que se situe l'étude de Manirakiza, Awono, Owona, et Ingram (2009) en RDC dans la province de l'Equateur (collecte) et Kinshassa (vente et consommation). Tenant compte des quantités de cette espèce que l'on exploite à l'état sauvage et qui ne sauraient satisfaire à toutes ces demandes, l'ONG Ingénieurs Sans Frontières-Cameroun (ISFC) a élaboré un guide pratique (2008) pour la domestication et la commercialisation de cette espèce dont l'existence est menacée dans ses milieux naturels.



Exportation de feuilles de *Gnetum africanum* (port d'Idenau)

III – 2 – d – Le palmier rotin

Les ressources de la biodiversité des écosystèmes forestiers au Sud Ouest du Cameroun ont été de tout temps, des atouts pour la vie des populations locales. De façon traditionnelle, que ce soit chez les essarteurs Bantu que chez les chasseurs-cueilleurs Bakola/Bagielli de cette région (Dounias, 1987) ; la hotte utilisée pour le portage par les femmes et fabriquée par les

¹¹⁰ Produits forestiers non ligneux

hommes, se fait avec du rotin dénommé *nkandé* par les Bakola/Bagielli, et *nlong* par les Bèti dans notre zone d'étude. Les gibecières utilisées par ces chasseurs-cueilleurs lors des expéditions destinées à cette activité, sont fabriquées aussi à base de ce matériau.

Le rotin fait partie des espèces de palmiers grimpants qui selon David L. Jones (2009), se regroupent en 15 genres dont le plus connu est l'espèce des *Calamus* appelée palmier rotin. Son principal foyer est le Sud-Est asiatique où il pousse particulièrement dans les forêts de Malaisie et d'Indonésie. Ces palmiers se retrouvent aussi dans d'autres zones tropicales, dont l'Afrique où ils s'adaptent particulièrement dans les forêts denses ombrophiles, mais aussi dans des lieux marécageux. Ces palmiers grimpants sont très longs et de petit diamètre, ce qui explique pourquoi ils ont besoin d'arbres comme supports solides pour s'élever.

Le rotin est devenu depuis quelques décennies un matériau utilisé dans la fabrication des meubles par les artisans, il est devenu d'un grand intérêt sur le plan commercial. D'après les informations recueillies à Bikoka (arrondissement de Lolodorf), la demande en rotin est de plus en plus importante. Les artisans de Bessengué à Douala et de Mvog-Mbi à Yaoundé, principaux lieux de fabrication et vente des meubles en rotin, sont de plus en plus demandeurs de ce produit. Certains villages, à l'exemple de Zamakoe près de Mbalmayo, se sont aussi spécialisés pour la fabrication et la vente des paniers, des corbeilles, ainsi que de nombreux autres produits avec du rotin. Cette utilisation accrue de ce matériau pour la vannerie, ne se fait sans conséquence. Un vannier de Mvog-Mbi à Yaoundé nous déclarait en février 2010, que face à la raréfaction du rotin, il oriente désormais son activité vers l'utilisation du bambou de Chine pour les supports des meubles en rotin. Cette dernière espèce se retrouve en grande concentration le long de la route Kribi – Lolodorf.

IV – La pharmacopée

La médecine occidentale s'est imposée au monde entier, surtout par le biais de la colonisation européenne. Mais elle n'a pas complètement supplanté les formes de soins prodigués traditionnellement depuis la nuit des temps par les populations locales, surtout dans les pays en développement. Ces méthodes de soins limitées habituellement aux populations qui les pratiquent, ont souvent été qualifiées de pharmacopée ou d'ethnomédecine par opposition à la médecine dite moderne. De nombreuses publications tant au Cameroun (De Rosny ; 1981, 1992), (Maillart ; 1977, 1981, 1988), (Monteillet ; 2006), que dans d'autres pays (Baerts, 1993), relèvent l'importance de la pharmacopée dont dépendent souvent de nombreuses populations. Cette méthode de soins reste jusqu'à nos jours, le plus grand recours pour les populations de notre zone d'étude concernant leurs problèmes de santé. Nous avons pu le vérifier sur le terrain, que ce soit chez les Bantu que chez les Bakola/Bagielli qui utilisent abondamment les ressources de la biodiversité pour leurs soins.

IV – 1 – Les acteurs

La maladie dans l'Afrique traditionnelle et au Cameroun en particulier, fait souvent intervenir deux catégories d'acteurs qui ne jouent pourtant pas le même rôle sur le malade, mais que l'observateur profane tend parfois à confondre. Ces acteurs sont les sorciers et les guérisseurs, que l'on peut facilement différencier à partir de l'ouvrage d'Eric de Rosny¹¹¹.

¹¹¹ De Rosny, E., *Les yeux de ma chèvre*, Paris, Plon, 1981

IV – 1 – a – Le sorcier

Le **sorcier** dans la société traditionnelle camerounaise est une personne dotée d'un pouvoir invisible orienté essentiellement à faire du mal aux autres, ses intentions se confondent souvent à de la jalousie qui le pousse à agir négativement sur des personnes enviables. Ce pouvoir est parfois lié à un pacte scellé avec de mauvais esprits dont le but est de rendre malade ou à la limite de tuer, ces mauvais esprits sont très actifs surtout pendant la nuit. Dans notre zone d'étude, les populations issues du groupe Bèti ont par exemple le concept d'*evu* qui a été particulièrement étudié par Maillart Guimera (1981), mais aussi par Monteillet (2006) chez les Yezum de la Haute Sanaga au nord de Yaoundé. Cet *evu* dont sont porteurs certains humains, aurait plusieurs variantes selon la considération populaire ; il y a ainsi l'*evu akuma* dont les porteurs savent comment fructifier leurs avoirs pour devenir riches, mais la plus connue est celle que les Bèti appellent *evu metom* (Maillart Guimera, 1981) essentiellement destiné à faire du mal, ses porteurs appelés sorciers sont les principaux acteurs du *mgbël* (sorcellerie) qui ne se déroule que pendant la nuit. Chez les Bakola/Bagielli, le guérisseur Joseph Nkoro nous déclarait ceci : « *lorsque nous étions nomades en forêt, nous étions en famille restreinte dans laquelle il y avait de l'harmonie, pas d'esprit de méchanceté. Depuis que nous sommes sédentaires, la situation a changé, il y a déjà beaucoup de jalousie et la sorcellerie est devenue courante chez nous* »¹¹². Cette déclaration nous permet de comprendre que la sédentarisation des Bakola/Bagielli sur les aspects sociaux, n'a pas eu que du positif dans leur vie quotidienne.

IV – 1 – b – Le guérisseur

Le **guérisseur** par contre est la personne qui soigne les malades, quelles que soient leurs origines, il est donc l'antithèse du sorcier, notamment le détenteur de l'*evu metom*. Il connaît très bien les vertus des différents ingrédients de la nature qu'il utilise pour les soins des malades ; la riche biodiversité des écosystèmes forestiers de la région est ainsi un important stock de médicaments pour lui.

Chez les peuples de notre zone d'étude et particulièrement chez les Bèti, on distingue deux types de guérisseur (Maillart Guimera, 2003) : il y a d'abord le *mbomebala* (*bo* = faire, *mbo* = celui qui fait, *mebala* = les remèdes) qui s'occupe spécifiquement des maladies naturelles n'ayant aucun lien avec des esprits maléfiques. Il y a ensuite le *ngengan*, appelé souvent tradi-praticien, qui traque les esprits malveillants et soigne les maladies « lancées » mystiquement par les sorciers, il possède une double vue comme le note De Rosny (1981), qui lui permet de maîtriser tous les agissements des sorciers actifs particulièrement dans la nuit.

Le *ngengan* est aussi sollicité pour ses pouvoirs mystiques qu'il utilise pour faire des gris-gris et blindages à partir des produits de la biodiversité locale, au bénéfice des personnes cherchant une ascension sociale pour le premier cas, et pour la protection contre le mauvais sort lancé par les envieux au second cas. Les patients non malades qui sollicitent les *ngengan* Bakola/Bagielli, d'après ces derniers¹¹³, sont habituellement des Bantu ayant une position sociale élevée, ou cherchant plutôt à atteindre les sommets. La pharmacopée des Bakola/Bagielli est basée sur le domaine spirituel (confère tableau 5) ; les Bantu accordent

¹¹² Entretien du 19 février 2010

¹¹³ En juillet 1997, feu Nzié Marc, *ngengan* Bakola/Bagielli très réputé à l'époque et installé au bord de la route Kribi-Socapalm, nous révélait que sa maison construite en matériaux définitifs modernes, était le fruit de ses prestations provenant de certaines personnalités dont le traitement exigeait parfois qu'elles passent la nuit chez lui.

une grande considération sur ce côté mystique, ce qui explique pourquoi ils se dirigent pour des cas critiques, vers les guérisseurs issus de cette communauté.

Ces guérisseurs utilisent de nombreux produits issus du règne végétal pour prodiguer des soins à leurs patients, ce qui explique pourquoi d'aucuns réduisent la pharmacopée à la phytothérapie qui est le système de soins basé sur l'utilisation des ressources végétales. Nous avons par contre recensé plusieurs domaines qui interviennent dans la composition des produits utilisés pour les soins prodigués traditionnellement par les guérisseurs aux malades, d'où l'importance de la sauvegarde de la biodiversité. La phytothérapie, bien que très représentative dans la pharmacopée, n'en est qu'une partie dans ce système de soins au Sud Ouest du Cameroun.

IV – 2 – Eléments de base dans la pharmacopée des Bakola/Bagielli

Nous avons mené une enquête¹¹⁴ auprès de 4 guérisseurs Bakola/Bagielli des villages de Nkuingio (Ngoyang), Matsindi et Mugobande dans l'arrondissement de Lolodorf. Les principaux objectifs de cette enquête visaient à connaître les éléments utilisés par ces guérisseurs pour soigner leurs malades, la provenance de ces derniers, la contrepartie exigée pour les prestations et bien d'autres aspects. Sur un total de 42 patients, nous avons pu établir le tableau suivant concernant la provenance des médicaments donnés à chaque malade.

Tableau 5 : Nature des produits utilisés par les guérisseurs

	Guérisseurs 1 Nkuingio 14 malades	Guérisseur 2 Nkuingio 12 malades	Guérisseur 3 Matindi 9 malades	Guérisseur 4 Mugobande 7 malades
Végétal	14 malades sur 14	12 malades sur 12	9 malades sur 9	7 malades sur 7
Animal	8 malades sur 14	6 malades sur 12	6 malades sur 9	5 malades sur 7
Minéral	4 malades sur 14	2 malades sur 12	2 malades sur 9	1 malade sur 7
Micro organique	4 malades sur 14	3 malades sur 12	1 malade sur 9	1 malade sur 7
Spirituel	12 malades sur 14	11 malades sur 12	9 malades sur 9	7 malades sur 7

Tableau 6 : Provenance des malades

	Guérisseur 1 14 malades Nkuingio	Guérisseur 2 12 malades Nkuingio	Guérisseur 3 9 malades Matindi	Guérisseur 4 7 malades Mugobande
Bakola/Bagielli	2	2	1	1
Bantu voisins	4	5	6	5
Citadins	6	4	2	1
Etrangers	2	1	0	0

¹¹⁴ Du 15 février au 02 mars 2010

Nous avons pu constater à partir des chiffres de cette enquête, que la pharmacopée des Bakola/Bagielli est basée essentiellement sur la flore et le spirituel représenté par *minkuta* ou *minfura*, l'esprit de la forêt. En plus de cela, le règne animal tient aussi une importance de choix dans ce système de soins. Il a été aussi constaté que les écorces sont de loin, la partie du végétal qui est utilisée dans cette pharmacopée. Certaines espèces très sollicitées manquaient ainsi d'écorces au niveau de leur base, ce qui explique la confection d'échafaudage autour de certaines tiges pour aller en extraire un peu plus haut.

Mais la grande surprise concernant la provenance des patients était de constater que ces guérisseurs n'avaient pas assez de patients issus de leur propre communauté. Au cours d'un entretien avec le frère Pablo, ce dernier nous a informé que les Bakola/Bagielli étaient soignés gratuitement au dispensaire catholique de Ngovayang tenu par *Médecus Mundi*, ce qui veut dire que c'est désormais cette médecine leur chemin du salut. Cela semble étayé par cette affirmation de Pöli, une femme Baka :

*« A l'époque du dispensaire, les remèdes de la forêt disparaissent car les gens ne connaissent que le chemin de l'hôpital »*¹¹⁵.

Les guérisseurs Bakola/Bagielli installés en route (Nkuingio) attirent de plus en plus des patients citadins, mais aussi des pays voisins (Guinée Equatoriale notamment, Gabon). Par contre ceux qui sont en forêt (Matindi, Mugobande) attirent les patients Bantu de la région qui préfèrent éviter les Bakola/Bagielli sédentarisés le long des routes. Les analyses que nous avons faites au sujet de cette enquête, nous amènent à penser que les Bakola/Bagielli font désormais beaucoup plus confiance à la médecine moderne, alors que les Bantu choisissent la pharmacopée des Pygmées pour des cas qui leur paraissent insolubles pour la médecine moderne.



Ecorces utilisées pour les soins (Ebodje - Mugobande)

IV – 3 – La pharmacopée des Bantu

Avant de voir tous les peuples de l'actuel Cameroun tomber sous la domination coloniale ayant introduit l'éducation moderne, ainsi qu'un nouveau système de soins à la fin du 19ème siècle, toutes les populations concernées résolvait leurs problèmes de santé par la pharmacopée. De nombreuses publications ont été faites sur cette méthode de soins chez un certain nombre de peuples du Cameroun, nous pouvons évoquer celles de Leiderer (1982) chez les Bafia, Logmo (1975) chez les Bassa, De Rosny (1981) chez les Duala, Monteillet

¹¹⁵ Boursier, D., Pöli ; *mémoires d'une femme Pygmée*, Paris, L'Harmattan, 1996

(2006) chez les Yezum, Cousteix (1961) chez les Ewondo, et surtout Maillart Guimera (1977, 1981, 2003) chez les Evuzok de notre zone d'étude.

Les informateurs avec qui nous nous sommes entretenus pendant nos enquêtes, ont relevé dans la pharmacopée des Bantu du Sud Ouest du Cameroun, des éléments (manifestations des maladies, produits utilisés pour les soins) qui présentent à tout point de vue, une grande similitude avec ceux de la pharmacopée Bakola/Bagielli. Cela corrobore tout à fait avec Maillart Guimera (1977) qui note que les guérisseurs Evuzok de la localité d'Atog Boga, tiennent leurs connaissances de la pharmacopée des Bakola/Bagielli. Ces derniers sont souvent considérés comme les maîtres de ce domaine. Le même auteur (2003) relève la maîtrise des vertus thérapeutiques de la flore par les populations Evuzok, le tome 2 de cette publication ne pouvait avoir meilleur titre « *Le savoir botanique des Evuzok* » que celui donné par l'auteur.

Maillart Guimera (2003) dans le tome 1 de son ouvrage consacré au « *système médical des Evuzok* », présente le parcours du guérisseur Mba Ngonu qui avait été initié au système de soins par les *minkug* (esprits). Le recours aux esprits est largement répandu chez les Bakola/Bagielli pour prodiguer des soins, tel que nous l'avons présenté au **tableau 5**, relatif à la nature des produits utilisés par cette communauté.

L'utilisation des ressources de la biodiversité pour la pharmacopée ne se base pas seulement sur l'aspect quantitatif, mais aussi par la qualité de l'écosystème. Selon Teme François¹¹⁶ (82 ans), guérisseur Manguissa du village Ebomzout de l'arrondissement d'Ebebdà, les enfants bègues étaient soignés traditionnellement chez les Bèti en buvant de l'eau pure contenue dans la double-cloche appelée *nkeng*. Cette eau était recueillie dans une rivière au niveau d'une chute où elle coule rapidement sans aucun frein ; cette symbolique voulait que l'enfant soigné puisse parler sans buter sur les mots, à l'image des sons stridents de l'instrument de musique *nkeng*. L'eau est habituellement utilisée comme diluant ou dissolvant dans la pharmacopée, ce cas nous présente plutôt une situation d'hydrothérapie. L'utilisation de cette eau à usage thérapeutique puisée au niveau des chutes ou des rapides dans une rivière, d'après notre informateur, montre que la communauté était soucieuse de la préservation de la qualité de ses eaux.

Nos différents entretiens avec les Bantu dans la zone d'étude au sujet de la pharmacopée, nous ont révélé un cas de soins particuliers qui n'est possible qu'aux personnes issues du clan Yanda chez les Ewondo. Toute personne «de sang Yanda», comme cela se dit vulgairement chez les Bèti, a le pouvoir de soigner foulures et fractures par des massages effectués rien qu'avec ses mains. Laburthe-Tolra (1981) qui a mené des recherches pendant de nombreuses années chez les Bèti, parlant des Yanda, note ainsi : « *primauté incontestée de guérisseurs tient certainement à leur connaissance du terroir et de ses ressources ; sans doute sont-ils d'anciens propriétaires ou prêtres de la terre...* ». Ce cas de détention de pouvoir de soins par simple appartenance à une communauté, relève l'étendue de l'importance que la notion de tribu ou de clan peut représenter.

IV – 3 – a - Formation au rôle de guérisseur

La pharmacopée est certes le système traditionnel de soins utilisé pour résoudre les problèmes de santé, mais il a été constaté pendant nos entretiens dans la zone d'étude, qu'il n'y a pas en réalité, de professionnels pour cette activité malgré son importance. Les guérisseurs Bantu

¹¹⁶ Entretien réalisé le 21 février 2009

installés dans leurs villages sont avant tout agriculteurs comme la plupart des hommes de leur communauté, ceux issus du groupe Bakola/Bagielli sont d'abord chasseurs-cueilleurs. Toutes les personnes adultes, que ce soit chez les Bakola/Bagielli que chez les Bantu, connaissent les vertus d'un certain nombre de produits devant soigner les affections courantes. Ceux qui endossent tout de même le titre de guérisseur commencent leur apprentissage étant jeunes ; pendant notre séjour auprès des 4 guérisseurs à Nkuingio, Matsindi et Mugobande, des enfants de la communauté étaient envoyés par les guérisseurs pour aller chercher certains produits en forêt, ceci est le niveau basique de l'apprentissage auquel tout le monde peut avoir accès au sein de la communauté.

Une autre étape consiste en l'organisation d'un gestuel de permission du guérisseur à une personne désormais autorisée à utiliser tel remède avec effet sur les malades. Il arrive parfois que tout le monde connaisse dans la communauté, des éléments utilisés par le guérisseur pour soigner un mal précis, mais si ce gestuel de permission du guérisseur n'a pas été fait, l'utilisation sera de nul effet. Cette cérémonie se passe sous forme de remise des produits que l'impétrant arrache des mains du maître-guérisseur, afin de garder la puissance des produits en question. Le futur utilisateur rappelle d'ailleurs souvent sous forme de formule rituelle (Maillart, 1977), de qui il tient ce pouvoir pour utiliser ces produits. Parfois, la transmission des pouvoirs se fait par friction d'une poudre sur des scarifications faites souvent au niveau des poignets de l'apprenti par le guérisseur. Une autre méthode de transmission des pouvoirs d'un guérisseur consiste à ce que ce dernier frotte son front sur celui à qui il voudrait passer ses dons mystiques.

Les guérisseurs de grande renommée, d'après les informations que nous avons eues de Nzié Paul en juillet 1997, doivent être initiés à des rites liés aux esprits tels *minkuta* chez les Bakola/Bagielli, *jengi* chez les Baka, *minkug* chez les Bassa et les Bêti. Cette initiation chez les Bêti, exige que le candidat soit détenteur de l'*evu*. En pareille situation, ce pouvoir mystique doit nécessairement être orienté vers le positif ; Maillart Guimera (1977), d'après ces informateurs, mentionne qu'il y a plusieurs types d'*evu*, mais l'*evu metom* qui est maléfique, ne peut être accepté dans la formation de guérisseur.

La puissance des pouvoirs détenus par les guérisseurs peut être aussi liée au degré des sacrifices que les esprits exigent à ces derniers. Notre informateur Nzié Paul souligne que c'est souvent des sacrifices physiques ; il en était un exemple concret pour avoir volontairement coupé sa main gauche à l'aide d'une machette.

IV – 3 – b – Avenir de la pharmacopée

Les échanges que nous avons eus avec les guérisseurs et certains patients, nous font comprendre que ces derniers sollicitent la pharmacopée pour 3 éventualités : le mal qu'ils traînent n'a pas été guéri par la médecine moderne, ils n'ont pas de moyens pour se payer les soins modernes, et la troisième éventualité concerne les personnes qui veulent un blindage ou alors qui veulent s'attirer des chances dans leur vie.

Face à la précarité qui touche une bonne partie de la population camerounaise, notamment les ruraux (Courade, 1994), le recours à la pharmacopée est devenu banal ; être guérisseur est devenu un métier géré par l'Ordre National des Tradi-Praticiens, sans certitude de distinction entre vrais guérisseurs et charlatans. Jadis installés dans leurs villages et reconnus sans publicité, certains guérisseurs se rapprochent de la forte clientèle qui se trouve en ville et s'installent, souvent dans des quartiers populaires aux abords des routes derrière leurs produits

(écorces, racines, feuilles, cornes, plumes, ossements, peaux, etc.). Cette prolifération de vrais et faux guérisseurs est une réelle menace pour les milieux naturels d'où proviennent écorces, racines, feuilles, peaux, etc.

Cette situation pose un vrai problème pour les vrais guérisseurs restés souvent dans les villages au Sud Ouest du Cameroun, surtout chez les chasseurs-cueilleurs Bakola/Bagielli qui lorgnent autant que leurs voisins Bantu, vers la médecine moderne. Très peu de jeunes sont intéressés à l'initiation à la pharmacopée, Pöli¹¹⁷ chez les Baka le constate lorsqu'elle affirme :

« J'initie mes enfants à quelques petits remèdes, mais ils ne veulent pas soigner. Alors cela ne me regarde plus » (page 102).

La ponction régulée des ressources pour les besoins de la pharmacopée par les populations locales, fait pourtant partie d'une culture qui est en lien direct avec la gestion naturelle des écosystèmes forestiers. Mais dans le contexte actuel, nous constatons que la pharmacopée est plutôt devenue une menace pour les milieux naturels, le caractère sacré qui accompagnait les soins par de nombreux interdits, ainsi que la gratuité des soins dans le contexte traditionnel, a laissé place au mercantilisme des vrais et faux guérisseurs.



Portrait d'un guérisseur (Zoulabot)

V – L'agriculture

Les activités de chasse, de pêche et de collecte assuraient une importante part des denrées alimentaires dans la nutrition des populations au Sud Ouest du Cameroun, surtout lorsqu'elles étaient encore dans leurs phases de migration. Ces activités liées à l'exploitation des

¹¹⁷ Boursier, *Op cit*

ressources naturelles, étaient essentiellement précaires au contact du monde occidental qui a mis fin aux migrations. Mais c'est avec la pratique de l'agriculture liée à la sédentarisation, que repose les besoins alimentaires de ces populations ; cela date de l'époque où les migrations de masse avaient été interdites par la colonisation allemande, et continue jusqu'à l'heure actuelle.

De par sa diversité tant physique qu'humaine, le Cameroun regorge de nombreux systèmes agricoles traditionnels qui sont adaptés à différents facteurs et aux types de cultures. Si de nos jours, une partie de la production est orientée vers les marchés urbains, tel n'était le cas il y a plusieurs décennies lorsqu'on la qualifiait d'agriculture vivrière, ou encore d' « agriculture traditionnelle à finalité domestique » (Lebeau ; 1969, 14), destinée à l'autoconsommation. Nous distinguons au Cameroun plusieurs types d'aménagement agraire, les plus singuliers sont les cultures en terrasse des montagnards de l'Extrême Nord du Cameroun, le bocage en pays Bamiléké (Lebeau ; 1969, 79). Nous présenterons dans cette partie des systèmes agricoles liés à la production des cultures vivrières ; c'est dans une autre partie que sera abordée l'agriculture de rente.

V – 1 – L'agriculture itinérante sur brûlis

Le système agricole pour les cultures vivrières qui nous intéresse particulièrement dans le cadre de notre zone d'étude, est l'agriculture itinérante sur brûlis. Elle se pratique chez différents peuples dans presque toutes les zones tropicales. Le champs ici est un espace de culture nettoyé par le feu après abattage, porte différents noms selon les régions, il est par exemple dénommé « *lougan* » en Afrique occidentale, « *milpa* » en Amérique centrale. De nombreux auteurs se sont penchés à étudier cette pratique agricole présentée souvent à tort ou à raison comme responsable de la déforestation jusqu'à une date très récente (Gutejman, 1989). Lebeau (1969, 70) la présente comme « *la forme la plus primitive d'exploitation du sol par l'homme* ».

Nous allons nous limiter sur ce système de culture chez les essarteurs Bantu de notre zone d'étude, car les chasseurs-cueilleurs Bakola/Bagielli qui l'ont certes déjà adopté, n'exploitent encore que de faibles espaces. En ce qui concerne le sud du Cameroun, les thèses de Dounias (1993), de Carrière (1999), respectivement sur les Mvae et les les Ntumu, populations de notre zone d'étude, montrent bien la complexité de cette technique agricole savamment menée par ces populations depuis de nombreuses générations. Ce système de culture comporte plusieurs variantes, Dounias (1993) parle ainsi « des agricultures itinérantes sur brûlis ». Le même auteur appuie ce constat en citant Geertz (1963) : « *il existe autant d'agricultures de forêt qu'il y a de populations vivant en forêt* ». De Wachter (in Joiris, de Laveleye, 1997, pp 62-93)) démontre par l'analyse de sa pratique, que l'agriculture itinérante sur brûlis chez les Badjoué, n'est aucunement une menace pour les forêts. Dans Delvingt (2001, 42), le même auteur parlant de ce système de culture, apporte des précisions qui démontrent que cette technique est le fruit d'une longue expérience chez ces populations:

« *L'agriculture itinérante Badjoué est le résultat de la combinaison harmonieuse d'une expérience acquise par un grand nombre de générations soumises aux aléas de la vie en forêt dense humide tropicale et d'une adaptation aux demandes sans cesse renouvelées d'une société en perpétuel devenir* ».

V – 1 – a – La jachère au centre de la technique

De façon générale, la technique traditionnelle de culture sur brûlis chez les différents peuples du Sud Ouest du Cameroun, consiste à abattre par la hache et la machette, les arbres d'un pan de forêt en début de saison sèche (décembre) ; l'espace est nettoyé après par le feu (jusqu'en fin du mois de février) avant que les premières pluies ne tombent. Ces espaces sont mis en culture (courges, plantain, manioc, ignames, macabo, etc.) et abandonnés après récolte. Ils deviennent des jachères après 2 à 3 années d'exploitation. Ce temps de repos de l'espace en jachère est fonction de plusieurs paramètres que sont le poids démographique de la zone, les types de cultures pratiquées, la destination des produits (autoconsommation ou marché), etc. Localement, ce terme est désigné *ekotok* par les Bulu, *ekolok* par les Ntumu, *ekorok* par les Bèti, *mabvur* par les Ngumba. A l'est du Cameroun chez les Badjoué, cet espace abandonné en friche après les récoltes est dénommé *ébour* (De Waechter ; 2001, 20). D'après les témoignages récoltés auprès des populations, ce système était adapté à la vie des populations en état de migrations permanentes. Mais avec la sédentarisation, la pratique de jachère est devenue une forme d'appropriation pour le foncier ; avoir beaucoup de jachères pour une famille est une forme d'accaparement des terres.

Chez les Bèti, deux hypothèses ont été avancées par les populations interrogées afin de connaître l'origine d'*ekorok*. La première hypothèse stipule que le terme viendrait du verbe *koré* voulant dire « sauver », « libérer » ou « délivrer », cela se dit dans ce sens que l'espace de culture ayant été exploité, a été arraché à la forêt, milieu très difficile à déboiser compte tenu de l'outillage rudimentaire de l'époque (hache, machette). La deuxième hypothèse affirme que l'*ekorok* dérive du verbe *koro* qui veut dire « quitter ». Ceux qui tiennent à cette hypothèse fondent leur argumentation par le fait que pendant la période des migrations, leurs ancêtres étaient souvent obligés pour de multiples raisons, de quitter leurs lieux d'implantation pour se fixer ailleurs. Cette deuxième hypothèse est liée à l'aspect de changements récurrents de lieux d'implantation, alors que la première est basée sur les modifications opérées dans un espace de forêt.

Si les deux hypothèses tiennent, il faut tout de même relever que lors de leurs migrations, les peuples Bèti n'avaient toujours pas occupé les milieux de forêt. Ntede Minkulu, un des informateurs Bèti de Laburthe-Tolra (1981, 118) parlant des origines de son clan Engap, signale comme beaucoup d'autres informateurs sur les origines des Bèti, que leurs ancêtres sont venus de la rive droite de la Sanaga qui est en partie une région de savane, ce qui fragilise en partie la première hypothèse sur la signification d'*ekorok*.



Cultures sur brûlis (Monatéle - Nkolbogo)

V – 1 – b – Evolution des types de cultures de l'autoconsommation au marché

Les cultures pratiquées sur le brûlis au Sud Ouest du Cameroun sont fonction non seulement des habitudes alimentaires des différents peuples de la région, mais de plus en plus aussi des besoins du marché. Compte tenu de la proximité spatiale entre les groupes ethniques, du métissage découlant des mariages interethniques issus de ces groupes, mais aussi pour l'orientation d'une partie de la production vers les marchés urbains, nous avons constaté que les productions et les techniques du brûlis tendent à s'uniformiser pour tous ces groupes ethniques de la région.

Dans la zone de Bipindi qui est notre principal site de recherche, l'ONG *Planet Survey* qui apporte un soutien aux populations villageoises, le confirme par les tableaux concernant les types de culture, ainsi que par le calendrier agricole des populations des différents villages. Cette étude menée en avril 2007 dans la zone, à partir des tableaux sus – mentionnés concernant certains villages (Grand – Zambi et Petit - Zambi situés à l'Est et peuplés de Fang (groupe Pahouin) désignés « Communauté Zambis », de Bidjouka à l'Est peuplé de Ngumba, et de Song Mahi au Nord peuplé de Bassa), nous confirme qu'au-delà des différences ethniques, il y a bien uniformisation au niveau des techniques et des productions agricoles.

Dans son étude chez les Ntumu, Carrière (1999) a notamment répertorié les types de culture pratiqués par le système de brûlis, ainsi que les périodes de cultures de différentes plantes dans le même *afub* (champ), avant qu'il ne soit laissé en jachère. Les premières cultures à semer dans ces champs sont habituellement la courge et le plantain, par la suite ce sont généralement les arachides, le maïs, le manioc. Cette succession des cultures dans le même champ, ainsi que leur association lorsqu'elles sont semées au même moment, sont des savoirs traditionnels des populations pour une abondante production. Différents mécanismes sont élaborés, en fonction des connaissances des populations sur les pratiques agricoles, de la connaissance du cycle de développement de différentes plantes, pour assurer une production nécessaire aux besoins alimentaires des populations. En plus, la commercialisation des produits s'est ajoutée à l'autoconsommation (Courade, 1994), ce qui entraîne aussi la diversification des cultures dans les mêmes champs.



Vente de produits issus de la culture sur brûlis (Batchenga)

V – 1 – c – De la machette à la tronçonneuse

Si la question de l'outillage se pose très peu en zone de savane pour les cultures sur brûlis par le fait que l'on brûle directement la savane sans d'abord la couper, tel n'est pas le cas en zone forestière comme le Sud Ouest du Cameroun où il nécessite des outils d'abattage. L'une des variables importantes concernant l'agriculture itinérante sur brûlis dans cette zone est justement l'efficacité de ces outils, ils sont en lien direct avec les quantités produites, mais aussi avec les surfaces mises en culture. C'est d'ailleurs le caractère rudimentaire des instruments utilisés par cette technique qui lui a fait coller l'étiquette de technique primitive par ses détracteurs (Lebeau, 1969).

Les principaux auteurs qui ont étudié l'agriculture itinérante sur brûlis au Sud du Cameroun [(Leplaideur, 1985), (Dounias, 1993), (De Waechter, 1995), (Carrière, 1999)] se sont plus intéressés à la question de mobilité concernant les champs, mais aussi aux types de cultures pratiquées. Nos observations sur le terrain et les échanges avec les populations nous ont permis de comprendre que l'agriculture itinérante sur brûlis change en fonction des instruments utilisés. D'après nos informateurs, l'abattage de la forêt pour créer un champ se faisait exclusivement à la machette et à la hache, ce qui n'était pas du tout chose facile afin de permettre de grands champs. L'abattage était une étape très difficile assimilée à un combat masculin, il était essentiellement fait par des hommes. Laburthe-Tolra (1981, p. 271), parlant de cette activité, affirme: «...l'action de l'homme y est encore conçue comme une guerre victorieuse, une domination acquise sur la nature ».

D'après les informateurs Bèti, l'agriculture sur brûlis dans notre zone d'étude était basée essentiellement sur trois outils issus de la métallurgie du fer : machette (*fa*) pour le défrichage et l'abattage d'arbres moyens, hache (*ovon*) pour l'abattage des grands arbres, houe (*ebag*) pour le sarclage des champs était l'outil des femmes, alors que les deux premiers étaient pour le travail des hommes. Cette production du fer connue par la plupart des peuples du Sud Cameroun (Essomba, 2000), consistait à faire fondre le minerai de fer avec du charbon de bois obtenu des arbres *élon* (*Erythrophloeum suaveolens*) et *asam* (*Uapaca gabonensis*). En dehors de ces outils agricoles, d'autres outils en fer permettaient de conquérir de nouveaux espaces dans les zones forestières, c'est le cas de la lance pour la chasse et la guerre lors des migrations.

L'utilisation de ces trois outils pour l'agriculture sur brûlis dans la région reste d'actualité ; mais nous avons constaté l'apparition de la tronçonneuse, un nouvel instrument utilisé par les paysans pour faciliter l'abattage des arbres pendant la saison sèche. La plupart n'en dispose pas, mais ceux qui disposent des moyens financiers donnent de l'argent aux abatteurs pour des coupes rapides. L'utilisation de cet instrument a énormément modifié la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis dans la région. Certains arbres qui étaient épargnés pour faire de l'ombrage aux cultures, et non réellement pour la difficulté de les abattre à la hache, « *orphelins de la forêt* » comme les qualifie Carrière (1999), sont systématiquement coupés, ce qui n'est pas sans risque pour la préservation des forêts.

Nous illustrons le symbole de cette innovation par M. Nzally Sadrach (35 ans), né chasseur-cueilleur Bakola dans le village de Ngoyang (Lolodorf) où cohabitent Bakola et Bantu. M. Nzally s'est acheté une tronçonneuse depuis quelques années, et nous affirme lors d'un entretien¹¹⁸ que la motivation principale de cette acquisition était de permettre à sa famille de créer des champs aussi grands que ceux des Bantu, sinon beaucoup plus. Mais très

¹¹⁸ Entretien réalisé le 09 février 2011

rapidement, il s'est retrouvé sollicité par d'autres personnes, aussi bien chez les Bakola que chez les Bantu, pour abattre des arbres dans leurs champs moyennant un paiement. Cette sollicitation pour le travail d'abattage ne se limite plus dans le village Ngoyang et les alentours, car M. Nzally nous a affirmé qu'il est de plus en plus sollicité au loin, que ce soit par les Bakola que par les Bantu.

Par ailleurs, les ONG qui soutiennent les Bakola/Bagielli afin de renforcer notamment leur production agricole, sollicitent les services des tronçonneuses pour leur faciliter l'abattage des arbres. L'introduction de cet instrument pour les cultures sur brûlis a été une grande innovation pour cette activité, mais la tronçonneuse semble désormais être cet outil qui pourrait anéantir les écosystèmes forestiers au sud ouest du Cameroun

V – 1 – d – Impacts de la sédentarisation sur la culture sur brûlis

L'installation de tous les groupes ethniques de la zone d'étude, tel que nous l'avons présentée dans la partie consacrée à leur fixation dans cette région, ne remonte pas à plus de trois siècles. C'est l'interdiction des déplacements en masse des populations par le pouvoir colonial allemand, imposé au Cameroun en 1884 par la Conférence de Berlin, qui met fin aux migrations dans la nouvelle colonie. A partir de la sédentarisation de ces peuples, l'agriculture itinérante sur brûlis a connu des changements dans sa pratique au Sud ouest du Cameroun. Le fait que ces peuples soient installés à des endroits fixes, a intensifié l'impact de ce système agricole sur les milieux naturels, ce qui n'était pas le cas lorsque ces peuples changeaient perpétuellement de site d'habitation. Compte tenu de l'outillage rudimentaire, les populations ont toujours eu tendance à prolonger l'exploitation des champs en vue d'éviter de nouveaux abattages qui sont pénibles. Cela a pour conséquence directe le prolongement de la période de jachère, mais aussi la conservation d'importantes surfaces de forêt qui échappaient à la mise en culture. Cette donne a évolué non seulement pour les besoins de ravitaillement des marchés par les paysans, mais aussi avec les facilités d'abattage procurées par la tronçonneuse.

Un autre fait nouveau concernant les cultures sur brûlis dans la région est apparu depuis la sédentarisation des populations, il s'agit de l'appropriation des terres. Lors des migrations de ces peuples, les terres n'appartenaient à personne, mais désormais, « *la terre appartient à celui qui l'occupe* ». Cette vieille maxime s'applique comme règle traditionnelle chez les peuples Bantu du Sud Ouest du Cameroun pour les terres où se pratique l'agriculture sur brûlis. Laburthe-Tolra (1981) chez les Bëti, Carrière (1999) chez les Ntumu, confirment que l'appropriation des terres est liée aux personnes ayant créé un champ dans une forêt dense. Chez les Ntumu, « *la terre appartient au premier qui la cultive* » (Carrière ; 1999, 66). Les jachères appartiennent ainsi aux personnes ayant créé les champs jadis occupés par ces espaces, leur descendance hérite de ces terres.

Cette règle coutumière qui reste tout de même en vigueur malgré le droit foncier moderne, explique l'existence de nombreux conflits fonciers au sujet de la propriété des jachères. Chez les Bëti, les anciens habitats créés portent le terme *elig* (qui vient du verbe *lig* = abandonner, laisser), suivi du paronyme de la personne fondatrice du site. Certains quartiers de Yaoundé désignent encore des anciens villages créés par des personnes ayant engendré une grande descendance (Elig Effa – Elig Edzoa – Elig Belibi, etc.). Mais il ne faut faire aucune confusion entre *elig* et *mvog* qui sont proches ; si *elig* désigne un ancien habitat, *mvog* par contre signifie 'descendance de'. Le droit foncier des peuples Bëti est ainsi lié à la pratique des cultures sur brûlis. Charles Atangana¹¹⁹, Chef supérieur des Bëti et des Bënë, clarifie ainsi

¹¹⁹ Chef issu du clan Mvog Atemengue, intronisé par les Allemands en 1914

les règles de ce droit foncier : « *Voici comment le terrain revient à un individu : si quelqu'un, le premier, défriche la brousse et y construit sa maison, cet endroit lui appartient. Il y demeure pourvu qu'il y construise et qu'il y cultive la terre* » (Essono et Laburthe-Tolra ; 2005, 14).

Par ailleurs de façon ponctuelle, des informateurs dans l'axe Bipindi – Lolodorf nous ont déclaré que certains grands projets dans la région, notamment le pipeline Tchad – Cameroun, a permis à des paysans de percevoir des indemnisations pour les champs qui étaient touchés par le projet. Cette manne a stimulé un certain nombre de paysans à créer de nouvelles exploitations agricoles dans la région, avec l'espoir de se faire indemniser.

Un autre aspect de la sédentarisation influençant les pratiques de l'agriculture itinérante sur brûlis, est la forte augmentation de la population. Notre zone d'étude par contre est sous – peuplée par rapport à d'autres où se pratiquent aussi les cultures sur brûlis. A titre d'exemple, la commune de Bipindi qui s'étend sur environ 750 km² compte environ 25 000 habitants, ce qui donne une densité moyenne d'environ 33 habitants au km², bien en dessous de la moyenne nationale qui est à plus de 40 habitants au km². Si Bipindi-ville, ainsi que certains villages comme Bidjouka et Ato Boga disposent d'une importante population, tel n'est pas le cas des autres qui ne regroupent parfois que quelques dizaines de personnes. Ce sous peuplement ne stimule aucun changement comme le note Leplaideur (1985, 123), « *la majorité des paysans qui ont encore de la terre continuent l'agriculture itinérante pour les cultures vivrières, car ils n'ont pas encore de motivation fondamentale au changement* ».

Par contre, comme nous l'avons souligné certaines régions du Cameroun où se pratique l'agriculture sur brûlis renferme une importante densité de population qui non seulement fait raccourcir la durée de la jachère, mais met aussi une énorme pression sur les rares espaces forestiers. C'est le cas en pays Eton dans le département de la Lékoué où les densités de population sont très élevées (Leplaideur, 1985).

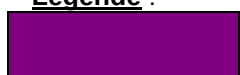
Tableau 7 : principales cultures pratiquées dans la Communauté ZAMBIS – Bidjouka – Song Mahi et leur fréquence de production (Planet Survey)

Cultures	Fréquence de production
Manioc	2fois/an
Plantain	1 fois par an
Arachides	2 fois par an
Macabo	2 fois par an
Cacao	1 fois par an
Igname	1 fois par an
Concombre	1 fois tous les 2 ans
Maïs	2 fois par an
Melon	1 fois par an
Canne à sucre	2 fois par an

Tableau 8 : Calendrier Agricole de la Communauté Zambis – Bidjouka – Song Mahi (Planet Survey)

Cultures vivrières		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Cultures vivrières bisannuelles <i>1ère campagne</i>	Préparation du terrain												
	Semis												
	Récolte												
Cultures vivrières bisannuelles <i>2ème campagne</i>	Préparation du terrain												
	Semis												
	Récolte												
Cultures vivrières annuelles	Préparation du terrain												
	Semis												
	Récolte												
Cultures vivrières pluriannuelles	Préparation du terrain												
	Semis												
	Récolte												

Légende :



Préparation du sol



Semis



Récolte

VI – Activités sportives et culturelles liés aux forêts

Les populations du Sud Ouest du Cameroun ont toujours développé dans leur vie traditionnelle, de nombreuses activités ludiques étant souvent en lien avec leur milieu naturel, en l'occurrence les écosystèmes forestiers. L'essentiel de la vie traditionnelle des Bantu et des Bakola/Bagielli dans leur milieu naturel, reste marqué par les activités liées à la recherche des produits de leur alimentation. Mais la vie traditionnelle quotidienne de ces populations a toujours comporté des activités à caractère sportif, mais aussi culturel qui rentrent toutes non seulement dans le cadre de la détente pour les populations, mais aussi pour l'éducation des jeunes à partir des éléments naturels de leur milieu. Les ressources ou les représentations de l'écosystème forestier ont toujours servi d'éléments de base pour toutes ces activités.

Les Bakola/Bagielli et les Bantu au Sud Ouest du Cameroun forment de groupes humains qui entretiennent de nombreux échanges ; ils partagent en tant que voisins, un certain nombre de pratiques de différents domaines qui sont devenues communes aux deux groupes dans leur vie traditionnelle. C'est notamment le cas de la lutte traditionnelle comme sport, mais aussi certaines activités culturelles comme les danses, les contes, etc.

Compte tenu de la proximité de ces deux groupes et des différents échanges qui en sont la conséquence, nous allons aborder les aspects sportifs et culturels des deux groupes sans les scinder, mais en présentant des spécificités lorsque cela s'avère nécessaire.

VI – 1 – Activités sportives

Le Cameroun est un pays réputé dans le domaine sportif, surtout à travers son équipe de football dénommée *Lions indomptables*, dont les performances lors de la coupe du monde de 1990 en Italie, étaient commentées dans le monde entier. Nos séjours sur le terrain ont confirmé que ce sport est pratiqué même dans les coins les plus reculés, comme le cas des campements des Bakola/Bagielli situés en pleine forêt (Mugobandé, Matsindi, Maschuer-Maschuer, etc.). Le milieu de forêt a toujours été pour les populations du Sud-Ouest du Cameroun, un endroit très riche en ressources variées, leur permettant d'effectuer de nombreuses activités de divertissement, certaines d'entre elles faisant office de sport¹²⁰ traditionnel. Ces activités concernaient particulièrement les garçons qui ont adopté le football, sans toutefois abandonné complètement les vieilles pratiques que l'on peut encore observer pendant certaines occasions, surtout chez les Bakola/Bagielli.

Nos entretiens avec les populations au sujet de la pratique de sport dans la vie traditionnelle avant que les garçons ne s'adonnent au « sport roi », nous ont révélé qu'il y avait plusieurs « disciplines » sportives qui avaient souvent un lien direct avec le milieu naturel. L'article de Terret et Abena¹²¹ basé justement à la pratique de sport chez les Bakola/Bagielli le confirme ; il faut rappeler que ces activités étaient réservées exclusivement aux garçons.

VI – 1 – a – Football et ressources forestières

Un constat général s'est dégagé concernant les activités sportives lors de nos séjours sur le terrain, le football est de très loin le sport le plus pratiqué par les jeunes de la région d'étude. Compte tenu de la modicité des moyens financiers ne leur permettant pas de se procurer du matériel adéquat pour ce sport, certains produits locaux sont ainsi utilisés pour sa pratique. Dans la plupart des campements Bakola/Bagielli situés en forêt où on a vu des enfants jouer au football, et même dans les villages au bord des routes comme nous l'avons constaté à l'école de Ngoyang (Lolodorf) ; à la place du ballon c'est plutôt un citron rond (*Citrus limon*) ou une orange verte (*Citrus amantium*) que ces enfants utilisent pour leur jeu de football.

Nous avons vu par ailleurs en octobre 2005 chez les Eton (groupe Bëti) dans le département de la Lékié), au village de Nkolessono, une technique spéciale de fabrication de balle en caoutchouc par des jeunes garçons dont l'âge variait entre 8 ans et 14 ans.

Au départ, plusieurs tiges de *ngomlebouma* (*Funtumia elastica*), sorte d'hévéa sauvage appelé *ndamba ele* chez les Evuzock de notre zone d'étude, sont saignées ; leur suc clair et gluant est enduit sur toute la partie ventrale des garçons (n'ayant pas encore de pilosité sur leur poitrine) qui sont tous torse nu. A l'aide d'une boule de terre modelée et séchée de la taille d'une orange, cinq premiers garçons déroulaient chacun tour à tour le suc séché tout autour de la boule qui était ensuite frappée sur une pierre plate. A l'aide d'un couteau, une courte fente était faite sur la boule qui était vidée de la terre émietée lors des frappes sur la pierre. Cinq

¹²⁰ Les informations sur le terrain mentionnent qu'il n'y avait que la lutte traditionnelle qui rentrait directement dans la catégorie de rubrique sportive pour les populations du Sud-Cameroun

¹²¹ Terret, T., Abena, A., « Bapea, Yende et football chez les Pygmées Bagyeli du Sud-Cameroun. Pratiques sportives et activités physiques traditionnelles », *Staps*, 2005/2 No 68, p.55-75

autres garçons devaient continuer à dérouler le suc séché autour de la boule vidée de sa terre, et la balle était aussitôt prête pour le jeu. Cette technique est ainsi une solution locale issue de la riche biodiversité du milieu, pour pallier au manque de moyens permettant d'acquérir une balle, matériel incontournable pour la pratique du football.

Un autre matériel issu de la riche biodiversité utilisé pendant un match de football dans la même localité de fabrication de la balle décrite ci-dessus, était le sifflet confectionné à partir d'une tige de feuille de papayer fendue qui émettait un son lorsque l'arbitre soufflait dedans.

Pour revenir sur la fabrication des ballons, il est utile de mentionner que lors de notre séjour à HEVECAM (entreprise qui cultive les hévéas) en 2009, des habitants de la localité faisaient de la récupération de latex, qu'ils façonnaient pour fabriquer des ballons utilisés pendant les matches de football dans les principaux villages de la société. Ces ballons se retrouvaient en vente jusqu'à Kribi, à une quarantaine de kilomètres de là. Cette fabrication artisanale de ballons de football avec du latex récupéré par les employés, se pratique aussi dans les plantations de la Cameroon Development Corporation (CDC) à Tiko dans la Région du Sud Ouest au Cameroun. Ces exemples montrent bien comment les ressources de la biodiversité locale (qu'elle soit naturelle ou artificielle), participent à l'implantation d'un sport importé. Une pression supplémentaire se fait ainsi sur les milieux naturels à travers les espèces utilisées qui ne l'avaient jamais été auparavant pour la pratique du football.

VI – 1 – b – Lutte traditionnelle et milieu naturel

Pour certains pays de l'Afrique occidentale, à l'exemple du Niger et du Sénégal, la lutte traditionnelle fait partie des sports les plus pratiqués ; elle suscite un engouement populaire auprès des populations. Les performances des lutteurs réputés, seraient en lien avec les « gris-gris » qu'ils portent et qui sont souvent un assemblage de certains éléments issus du milieu naturel. La pratique et la popularité de ce sport sont d'ailleurs valables pour certains groupes ethniques du Nord Cameroun, tel est le cas des Toupouri cité par Terret et Abena¹²². Le sud du Cameroun en général, et notre zone d'étude en particulier, a connu ce sport comme affirme Joseph Nkoro, chef Bakola de Ngoyang, cité par Terret et Abena. Par ailleurs chez les Bèti dont font partie les Evuzock, les Ngoe ainsi que certains clans Ewondo dans la zone de Lolodorf, la lutte traditionnelle (*messing*) faisait partie de l'éducation des jeunes garçons qui devaient être endurants, afin de défendre leur clan en cas de conflit avec des voisins ; François Manga, notable Bèti d'Ossouessam, abondait dans le même sens (Laburthe-Tolra; 1981, 291).

Nos échanges avec les populations sur d'éventuelles relations entre le milieu naturel et la lutte traditionnelle nous apprennent que des lutteurs, toujours torse nu pendant les combats, se mettaient habituellement sur leurs corps, de produits issus de la flore afin d'être difficilement ceinturés par l'adversaire. Par ailleurs, Bang Bang Roger¹²³ (65 ans), Bakola du campement de Mastindi par Lolodorf, nous affirmait que les enfants Bakola/Bagielli (mais aussi ceux des Bantu de la région) portent traditionnellement un ossement de chimpanzé au niveau de la taille, du cou ou du poignet dans l'idée d'avoir des ossements solides afin d'être redoutable au combat pendant les luttes.

Malgré le fait que la lutte traditionnelle ne soit plus pratiquée au Sud Ouest du Cameroun de nos jours, le port de ces ossements de grands singes, tel que décrit plus haut, reste d'actualité pour les jeunes enfants. D'autres informations relatent l'utilisation d'un nombre varié de

¹²² Op cit.

¹²³ Interview du 26 février 2010

ressources tirées de la nature environnante, qui se faisait pour le blindage des lutteurs, non seulement pour leur permettre de gagner leurs combats, mais aussi pour éviter des pépins du genre entorses, foulures, mais surtout des fractures pendant le combat.

VI – 1 – c – Le jeu des sagaies

C'est un jeu d'adresse qui est essentiellement masculin, il est désigné *Yende* chez les Bakola/Bagielli (Terret, Abena, 2005) ; chez les Bëti, on l'appelle *Ngëg*. Laburthe-Tolra (1981, 322) en fait une large description selon les observations de Zenker, auteur d'une monographie¹²⁴ sur la vie des Bëti de la station de Yaoundé, traduite par ce même Laburthe-Tolra (1970, 71). D'autres auteurs comme Ombolo¹²⁵ (1983, 282) décrivent le même jeu chez les Eton, groupe ethnique appartenant à l'ensemble Bëti, qui le désignent *ngege*. Dans la zone d'étude, Mallart Guimera (2003, 442), décrivant le *Mfenen* (*Desplatsia supericarpa*), espèce végétale qui donne les fruits utilisés pour ce jeu, nous le décrit ainsi :

«... ses gros fruits ronds, boursouflés, servent de cible au jeu de balle à la sagaie. D'après les Evuzok, ce jeu appelé *Ngëg* (nom qu'on donne aussi au fruit de cet arbre) serait d'origine Pygmée. Il consiste à former deux camps, chacun armé de bâtons taillés en pointe. L'un des camps fait rouler le fruit vers l'autre qui cherche à l'atteindre en pleine course avec ses sagaies ».

Les informations recueillies sur le terrain concernant ce jeu chez les chasseurs-cueilleurs Bakola/Bagielli, expliquent son abandon à l'heure actuelle pour raison de raréfaction de l'espèce végétale qui produit ces fruits, suite à la disparition de nombreuses espèces végétales dans cette région. Cela nous semble réel par le fait que pendant nos séjours sur le terrain, cette espèce n'a pu être observée. Par contre pour la majorité des Bantu questionnés sur ce problème, ce serait plutôt l'intrusion du football qui aurait fait abandonner ce jeu chez les jeunes garçons. Trois principales raisons sont toujours évoquées pour expliquer cette réduction des espaces forestiers ; elles sont les suivantes : intense exploitation forestière, grandes plantations de culture de rente, agriculture sur brûlis.

VI – 1 – d – La balançoire

Dans la riche biodiversité des forêts tropicales, se trouvent généralement de nombreuses espèces de lianes (Cremers, 1973 ; Caballe, 1986, etc.) appelées chez les Evuzock sous le nom générique de *ndig* pour les plus grosses, et *nkol* pour les plus petites. Ces lianes sont parfois utilisées au jeu de balançoire pour jeunes garçons d'environ dix ans, comme on a pu le voir dans plusieurs campements de forêt chez les Bakola/Bagielli. Elles sont coupées à une hauteur au dessus de la taille des jeunes, un ou deux garçons s'y agrippent et sont par la suite poussés par d'autres afin de déclencher le mouvement de la balançoire. Des informations d'adultes nous ont révélé que souvent, ce jeu se confond parfois à une activité traditionnelle de collecte ou autre, c'est le cas de la récolte des fruits du *Strophantus* dont ils se servent pour empoisonner les flèches d'arbalète. Il y a aussi la liane à eau appelée *kuza* chez les Bëti (*Luffa cylindrica*), et dont les fibres obtenues après l'avoir pilée légèrement, servent à la fabrication d'une sorte d'éponge à bain utilisée dans tout le Sud Cameroun pour se frotter le corps (Mallart Guimera ; 2003, 430).

¹²⁴ Laburthe-Tolra, Ph., « Yaoundé d'après Zenker », *Annales de la F.L.S.H*, No 2, 1970

¹²⁵ *Op cit.*

Ce jeu de balançoire par des lianes se combine parfois avec le saut sur les branches, consistant à lâcher la liane lorsque le processus du va-et-vient est actionné, pour s'agripper sur une branche qui parfois, cède soit sous l'effet du poids du sauteur, soit pour la faible résistance de l'espèce sur laquelle il s'accroche. Compte tenu de la diminution des écosystèmes forestiers dans la région pour différentes raisons que nous aborderons dans une autre partie de ce travail, mais aussi de la longueur nécessaire pour que ces *ndig* arrivent à être utilisés pour ces jeux, ils deviennent très rares dans la région.

VI – 2 – Une culture basée sur la richesse du milieu

Tout peuple encore très attaché à ses traditions, produit une culture qui puise abondamment dans son milieu naturel. Que ce soit chez les essarteurs Bantu que chez les chasseurs-cueilleurs Bakola/Bagielli du Sud Ouest du Cameroun, ce constat reste bien valable. Malgré les mutations qui touchent la vie quotidienne de ces populations par l'intrusion des nouveautés dans différents domaines, certains aspects comme la littérature orale, l'art, la musique, les jeux, etc. reflètent le milieu naturel que ces peuples habitent.

VI – 2 – a – Littérature orale

Si de nos jours, parler de littérature se réfère à l'écrit, il est important de mentionner que de nombreux peuples ont exprimé leur vécu par des proverbes, des devinettes, des contes, etc. que l'on englobe généralement sous le nom de littérature orale. La connaissance des espèces de la riche biodiversité des forêts du Cameroun par les populations qui s'y trouvent, s'est souvent faite par le canal de la maîtrise de ces genres littéraires. Si nos séjours sur le terrain n'ont rien révélé de différents entre Bakola/Bagielli et Bantu de la zone d'étude qui récitent les mêmes contes, les mêmes proverbes, etc., tel n'est pas le cas des Baka qui ont élaboré de nombreux contes spécifiques liés à la faune et à la flore de leur milieu ; ces contes ont été rassemblés par Brisson¹²⁶. De nombreux autres auteurs se sont penchés sur l'importance de cette littérature orale au Centre et au Sud du Cameroun, dans laquelle la faune et la flore occupent toujours une place de choix, (Ayissi, 1968 ; Abbé Messi, 1969 ; Eno-Belinga, 1970 ; Awouma et Noah, 1971 ; Noah, 1981, etc.). Ce dernier auteur (p. 22) affirme :

*« la littérature négro-africaine traditionnelle est une forêt peuplée d'une foule de symboles, une nature en paraboles dont il faut constamment chercher le sens, une énigme qu'il faut déchiffrer : chaque pierre, chaque végétal, chaque animal a d'abord une valeur symbolique... »*¹²⁷.

L'importance des écosystèmes forestiers dont la biodiversité sous-tend cette littérature orale des Bantu au Sud-Cameroun, nous est confirmée par le même auteur (p. 149) qui note : *« ce peuple d'agriculteurs...vit des produits de la terre, , se soigne à l'aide des plantes produites par cette terre, vit de la chasse faite dans ces forêts et du produit de la pêche dans les fleuves et les rivières qui arrosent ces régions »*.

¹²⁶ Brisson, R., *Contes des Pygmées Baka du Sud-Cameroun, Tomes 1 et 2, contes d'enfants*, Douala, 1981

Brisson, R., *Contes des Pygmées Baka du Sud-Cameroun, Tomes 3 et 4, contes d'anciens*, Douala, 1983

¹²⁷ Noah, J-I., *Les contes Beti du Sud-Cameroun : le cycle de Kulu-la-Tortue et de Beme-le-Phacochère*, Yaoundé, CEPER, 1981

Si les masques de quelques peuples de l'Afrique occidentale sont réputés (Dogon, Baoulé, Mossi, etc.), mais aussi ceux des *grassfields* du Cameroun (Tikar, Bamoun, Bamiléké), les croyances traditionnelles chez certains peuples de l'Afrique centrale forestière, notamment le groupe Bëti, ont permis à ces populations de développer tout un art basé sur des objets de rituels et de cultes sculptés, à partir de certaines espèces de bois. Des éléments de la faune locale vénérés comme totems y étaient représentés, c'est le cas des masques Fang qui ne sont plus fabriqués, et qui étaient particulièrement utilisés pour certains cultes, dont le *biéri* consacré aux ancêtres, ainsi que d'autres cultes devant lutter contre les effets de la sorcellerie. L'aspect esthétique de ces masques est celui qui a beaucoup plus intéressé les collectionneurs ; il serait davantage important de se pencher aux espèces d'arbres à partir desquelles étaient fabriquées ces œuvres destinées à une longue utilisation. Faute de ces masques au Sud Ouest du Cameroun, connus pourtant des personnes âgées interrogées à ce sujet dans la zone d'étude, nous n'avons pu identifier les espèces appropriées qui servaient à leur fabrication. Cela est aussi valable pour les poteaux de case jadis sculptés chez la plupart des peuples Bëti (cas des poteaux de case Eton que l'on peut encore admirer à *Ubersee Museum* à Brême), dont les motifs avaient une importance spirituelle à laquelle s'ajoute un aspect esthétique. Dans sa description du site de Yaoundé à son arrivée en ce lieu, Zenker¹²⁸(p.41) ne manque de souligner les décorations sculptées sur bois qui se trouvent dans les maisons. La conversion rapide de ces peuples au catholicisme dont parle Laburthe-Tolra (1999), a fait interdire la production de ces œuvres que l'on qualifiait de « choses de Satan » chez les Bëti, dénomination de tout objet de culte traditionnel. Ces œuvres étaient, soit détruites, soit retirées par les dignitaires catholiques ou les autorités coloniales qui fonctionnaient en liens étroits.

Par contre, les jetons du jeu *abbia*, particulièrement réputé chez les Bëti qu'on retrouve dans la zone d'étude, étaient sculptés de motifs animaliers sur la partie convexe des noyaux fendus du fruit de l'arbre *adjab* (moabi – *Baillonella toxisperma*). Les figurines sculptées représentaient les différentes espèces de la faune locale. Bien que la raison première de ce jeu de hasard à pile ou face consiste à dépouiller les perdants au bénéfice des gagnants (ce qui lui a valu une interdiction par les autorités coloniales), il avait une grande valeur didactique pour la connaissance des espèces animales à travers les figurines sculptées présentant la faune locale. Laburthe-Tolra (1981, 316-317) présente de façon détaillée, les différentes espèces végétales utilisées pour la fabrication des pions, ainsi que le déroulement de ce jeu. Il est ainsi mentionné que les morceaux de calebasse étaient auparavant utilisés pour la fabrication des pions d'*abbia*, cela est confirmé par certains de nos informateurs qui signalent que la culture des courges-calebasses était courante chez les Bëti pour leur fournir des récipients usuels à la cueillette de vin de palme. L'adoption des graines du *moabi* pour le jeu d'*abbia* à la place des morceaux de courge-calebasse s'explique par la fragilité de ces derniers qui se brisaient plus facilement¹²⁹.

¹²⁸ Laburthe-Tolra, Ph. ; *Yaoundé d'après Zenker*, Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines, No2, 1970

¹²⁹ Selon plusieurs informateurs Bëti, le jeu de *songo* avec des trous par terre et les petits cailloux comme pions était en vigueur lors de la période de migrations. Cela semble vraisemblable par le fait qu'il ne fallait pas s'encombrer lors des changements de sites d'habitation.

VI – 2 – c – Jeux et instruments de musique

Les peuples du Sud Ouest du Cameroun ont développé des traditions marquées par de nombreux jeux et de genres musicaux depuis des temps anciens. Certains éléments de ces domaines sont liés particulièrement aux écosystèmes forestiers. Ces derniers, par leur diversité, sont aussi pourvoyeurs des matériaux pour la fabrication de nombreux instruments utilisés tant pour les jeux que pour la musique.

Chez les différents peuples Bëti, le principal jeu d'esprit auquel s'adonnaient les hommes adultes était le jeu de *songo* qui les occupait dans l'après-midi. Ce jeu est aussi connu d'autres peuples de régions forestières, notamment chez ceux de Côte d'Ivoire qui l'appellent *awalé*. Pour le cas de notre zone d'étude, tout comme d'ailleurs pour l'ensemble du groupe Bëti, le *songo* qui se joue à deux, est un alignement de sept trous par terre pour chacun des joueurs qui se font face, chacun des trous ayant au départ cinq (5) petits cailloux lisses. La relation entre l'écosystème forestier et ce jeu s'est affirmée avec la sédentarisation des peuples Bëti qui ont adopté l'utilisation de la tige (environ 1,20 m) de raphia (*Raphia vinifera*) et des pions avec les graines d'ezevang (*Ricinidendron heudoletti*). Le *songo*, jeu de stratégie par excellence dont la genèse et les règles sont présentées par Laburthe-Tolra (1981, pp.315 – 316), demeure jusqu'à nos jours l'activité ludique traditionnelle masculine la plus importante chez les Bëti. Il s'exporte d'ailleurs chez d'autres peuples du Cameroun, surtout dans les milieux urbains. Ce jeu de calcul, comme son homologue *awalé* de Côte d'Ivoire, a été l'objet de recherches ayant abouti parfois à des publications, à l'exemple de celles de Serge Mbarga Owona¹³⁰.

Les milieux naturels sont généralement pourvoyeurs du matériau de fabrication d'instruments de musique utilisés par les populations locales, issus des traditions ancestrales de ces dernières. Cela est valable dans les différentes régions du monde, tel est le cas du *didgeridoo*, cette célèbre trompe des Aborigènes d'Australie taillée à partir du bois d'eucalyptus qui est spécifique de leur milieu. En Afrique, nous avons la *kora*, cet instrument de musique des populations des zones sahéliennes d'Afrique occidentale, formée d'une grossealebasse et un support manche taillé sur un bois spécial appelé *guénou* ; ces éléments sont des espèces spécifiques de la zone. C'est aussi le cas du *djembe*, cet instrument de percussion fabriqué à partir du fût d'un bois spécial appelé *dougoura* au Sénégal. Mais face à la raréfaction de cette espèce, les fabricants font recours à d'autres bois qui présentent souvent des défaillances (mauvaise acoustique, fragilité, etc.).

Les populations des milieux d'écosystèmes forestiers du Sud-Cameroun ont développé depuis la nuit des temps, des instruments de musique dont le matériau de fabrication est tiré des essences locales. Si la tendance de l'heure dans la partie méridionale du Cameroun, et dans la zone d'étude en particulier, est d'écouter la musique moderne par des cassettes audio ou autres supports avec différents moyens (radios, chaînes Hi-fi, etc.), l'existence des instruments traditionnels est encore présente.

De nombreuses publications font mention de plusieurs instruments de musique joués par les populations forestières du Sud Cameroun, ou des pays limitrophes renfermant des peuples que

130

a – *Le jeu de songo*, Paris, L'Harmattan, 2005

b – *L'awalé*, Paris, L'Harmattan, 2005

c – *Les jeux de calcul*, Paris, L'Harmattan, 2007

l'on retrouve aussi au Cameroun (Baka, Bakola, Fang, Ntumu, etc.). Dans la monographie de Yaoundé par Zenker¹³¹, plusieurs instruments de musique sont mentionnés (p.60), et particulièrement le xylophone, communément appelé balafon (*mendjang*¹³²), ainsi qu'une harpe locale dont la description révèle que c'est le *mvét* et dont la partie principale est une partie de palme de raphia ; cet instrument est très connu dans la sous-région, et particulièrement au Gabon chez les *Fang* dont une épopée¹³³ relatant leurs migrations dans l'Histoire, est racontée à partir de la musique de cet instrument. Tous ces instruments sont bien connus particulièrement chez les peuples Bëti, ainsi d'ailleurs que chez les Bakola/Bagielli de notre zone d'étude. Certains joueurs ou groupes jouant de ces instruments jouissent parfois d'une grande réputation¹³⁴. La fabrication de ces instruments requiert un matériau spécifique issu d'essences particulières des écosystèmes forestiers que l'on trouve dans la région. A titre d'exemple avec le tamtam appelé *nkul* chez les Bëti, instrument à usages multiples¹³⁵ chez les peuples du Sud - Cameroun, ne se fabrique qu'à partir de certaines essences devenues de plus en plus rares. Lukas Atangana, cité par Laburthe-Tolra (1981, p. 210), déclare :

« Le *nkul* se fabrique en principe à partir de deux grands arbres de la forêt : l'*ebe* (*Cordia platythyrsa*) et le *mbel* (*Pterocarpus scyauxii*) ; ce dernier, le plus souvent recherché, prend le nom d'*esil*... ».

Cette affirmation cadre avec les déclarations faites par Elo Zambo¹³⁶ (40 ans), fabricant de tamtams, tambours, mortiers au village Ekali (30 km de Yaoundé vers la direction de Mbalmayo), qui indique que tous les fabricants sont obligés de sillonner tout le département du Nyong et So, pour trouver ces espèces indiquées dont parle déjà Lukas Atangana, et qui constituent la matière première pour la production de ces outils.



Production artisanale de tam-tam (Ekali)

¹³¹ op cité

¹³² Ngumu, P.-C., « Les Mendjang des chanteurs de Yaoundé : Histoire, organisation, fabrication, système de transcription », *Acta ethnologica et linguistica* No 34, Wien, 1976

¹³³ Kesteloot, L., « L'épopée Fang : le Mvet », in *L'épopée traditionnelle*, Paris, Fernand Nathan, pp 30 – 40, 1971

¹³⁴ Richard Band de Zoétéélé chez les Fong jouit d'une grande popularité comme orchestre de xylophone au Cameroun

¹³⁵ Le tam-tam jouait le rôle de téléphone d'appel chez les Pahouin ; les jeunes étaient initiés au langage de cet instrument qui servait à relayer des messages importants, Zenker était fasciné par ce moyen de communication lorsqu'il s'était établi de ce qui sera plus tard la ville de Yaoundé. Un autre rôle majeur du tam-tam est son utilisation à la danse funéraire d'*esani*, réservée pour la célébration des obsèques d'une personne masculine ayant accompli des choses importantes pendant sa vie.

¹³⁶ Le travail de fabrication de tam-tams à Ekali avait débuté en 1963 par le grand-père de cet informateur. Depuis lors, ce travail est devenu une activité phare de ce village.

Un autre élément lié à la musique de certains peuples, dont ceux du Sud – Cameroun, est la parure qui tire ses éléments dans le milieu naturel de la zone habitée par lesdits peuples. La transformation des milieux se révèle fatale pour la persistance de certains us et coutumes ; il y a donc un intérêt pour les populations afin que les ressources de ces milieux ne disparaissent. Nguema-Obam (2005, p.133) le rappelle d'une autre façon lorsqu'il affirme : « *pour inventer la parure, l'homme s'est spontanément tourné vers ce que la nature lui offrait...* ».

Chez les Bêti de la région d'étude, la jupe de raphia portée beaucoup plus par les femmes, est un élément incontournable lors des danses traditionnelles. Il y a eu toujours un intérêt d'avoir des raphiales non loin des sites d'habitation de ces peuples. Leur utilité était non seulement pour la confection des nattes de raphia pour les toits des maisons, mais aussi pour certains aspects culturels comme la fabrication de cette jupe de raphia présentée ci-dessus, costume par excellence des danseuses. Pour les Pygmées, d'après les déclarations¹³⁷ de Joseph Nkoro, chef de la communauté Bakola de Ngoyang et en plus guérisseur, certains de ses collègues portent des déguisements qui font d'eux des « plantes humaines » lors des danses de soins. Ils sont complètement masqués par des plantes pour se présenter comme envoyé de *minkuta*, esprit de la forêt chez les Bakola/Bagielli, que l'on évoque souvent pendant des soins. D'après ce guérisseur, il existe des plantes spécifiques pour le faire, d'où un intérêt de préserver les milieux forestiers.

VII – Les traditions et la préservation des milieux naturels

VII – 1 – Les animaux totems et les arbres sacrés

De nombreux peuples dans différentes régions du monde vouent un culte important à certains éléments de la faune ou de la flore qui se présentent habituellement comme la réincarnation de leur ancêtre. De nos jours, certains peuples africains, amérindiens et Aborigènes d'Australie, prolongent leurs liens de parenté avec certains animaux ; une citation d'un discours d'Amérindien Inuit illustre parfaitement cela : « *le cerf, le cheval, le grand aigle sont nos frères*¹³⁸ » (page 2-16). Pour certains cas de ce genre, la consommation de ce type d'espèces est interdite aux personnes issues de ces communautés. Parfois, certains animaux sont perçus comme des divinités pour des communautés regroupant de petites tribus ou clans, ou même de grandes entités. Il s'agit du culte de l'« animal totem » défini ainsi : « *un animal vénéré comme une divinité, l'ancêtre d'un clan ou un protecteur*¹³⁹ ».

D'autres régions du monde autres que l'Afrique, l'Australie et l'univers des autochtones en Amérique, vouent un grand culte à certains animaux. C'est le cas de l'Inde qui, à travers l'*Hindouisme* constituant une des grandes religions pratiquées par les populations de ce vaste pays, considère la « vache sacrée » comme une divinité. Le monde occidental à travers l'horoscope lié à la date de naissance des individus, et dont plusieurs signes portent les noms d'animaux (Bélier, Lion, Scorpion, etc.) est une forme de vénération indirecte à ces espèces fauniques. Un autre cas de culte d'animal se vérifie dans l'horoscope chinois qui existe depuis trois millénaires avant Jésus Christ ; il est constitué de 12 signes qui sont tous des animaux. Cela semble incontestablement être une forme de vénération de ces espèces dans le vieil « Empire du Milieu ».

¹³⁷ Interview de Joseph Nkoro à Ngoyang le 10 février 2011

¹³⁸ Huybens, N. , « Les services sociaux, culturels et spirituels de la forêt », In Villeneuve, C., *Forêts et humains : une communauté de destins*, IEPF, Québec, 2012

¹³⁹ <http://fr.wikipedia.org/Animal-totem>

Dans le continent africain, de nombreux peuples sont encore attachés au totémisme qui reste en vigueur malgré l'introduction des religions étrangères à ce continent. Depuis des siècles, ce totémisme s'est développé de plusieurs façons dans les différentes régions de ce continent.

Une des formes consistait en l'adoration de différents masques dont la grande partie est sculptée sur certains bois spécifiques produits par de nombreux peuples africains. Une des études parmi les plus complètes de ce domaine de masques ayant un fondement spirituel, et qui reste une référence est celle de Denise Paulme¹⁴⁰. Nombreux sont ces masques qui représentent des éléments de la flore et de la faune, considérés comme totems pour la plupart de ces peuples.

Les Bamileké au Cameroun sont un autre exemple type de peuple dont la production des masques est intimement liée au totémisme. Pour la plupart de leurs masques, les motifs décoratifs sont des éléments de la faune taillés sur des bois considérés comme ayant des pouvoirs spirituels. Les traditions dans la vie de cette société hiérarchisée sont encore très vivantes et expressives ; ainsi les motifs décoratifs des masques qui sont portés par des personnes pendant les cérémonies, ou bien le port des peaux d'animaux, traduisent leur importance respective dans la société. Les porteurs des peaux de fauve sont sensés représenter visiblement la puissance des animaux de cette famille, qui protègent les génies et les esprits habitant des lieux sacrés que nous présenterons dans la rubrique consacrée aux forêts sacrées et lieux de culte.

La pratique du totémisme est incontestablement un facteur de préservation des écosystèmes, car tous les peuples qui vénèrent les animaux totems qu'ils protègent, le font indirectement en préservant les biotopes dans lesquels ces derniers se reproduisent. Il n'est pas surprenant d'apprendre, concernant les Wé de Côte d'Ivoire, que : « *Dans les camps (doo et kpan), situés autour des villages, se déroulent les rites d'initiation, les sacrifices rituels, le culte des ancêtres et la réparation rituelle des sacrilèges. Ce sont des lieux de conservation et de transmission du savoir initiatique. Il est formellement interdit aux populations d'y pénétrer, d'y couper un arbre ou une plante sous peine de sanction*¹⁴¹ » (p.2-24). Plus loin le même auteur continue : « *Le kouï (masque) infligeait de lourdes sanctions à toute personne qui, sans autorisation, pénétrait dans la forêt sacrée et y coupait un arbre ou cueillait une feuille. Grâce à cette protection, on trouve dans les montagnes du village de Séambly et de Douagué et dans la forêt sacrée de Zé certaines espèces rares de singes, des éléphants, la civette et le chat doré, les petites antilopes, etc. La chasse y est toujours interdite*¹⁴² ».

L'autre forme de totémisme répandue chez plusieurs peuples du continent africain, est liée directement au caractère sacré voué à certaines espèces de la flore, et surtout de la faune. Des divinités sont ainsi incarnées à travers certaines espèces dont l'importance va au-delà de l'aspect spirituel qu'elles représentent au niveau des groupes. Ces espèces totems symbolisent aussi le pouvoir ; cela pourrait expliquer le choix de porter des titres d'animaux redoutés pour certains hommes politiques dans l'Afrique moderne. Nous pouvons évoquer les exemples de Macias Nguéma, ancien président de Guinée Equatoriale qui se faisait appeler « Tigre » ; Mobutu de l'ex Zaïre qui portait le titre de « Léopard » visible sur ses choix vestimentaires ; le Mzee Jomo Kenyatta du Kenya s'affichait habituellement de son côté en tenue d'apparat d'homme doté de grands pouvoirs par le port des peaux de léopard. Au Cameroun, Paul Biya s'est fait toujours appelé « l'homme-lion » pour symboliser sa toute puissance, et sa longévité

¹⁴⁰ Paulme, D., *Les sculptures de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1956

¹⁴¹ Huybens, N., *op cit*

¹⁴² *idem*

au pouvoir lui fait désormais porter le sobriquet de *Nnom ngui* (vieux gorille). Nombreux sont encore d'autres personnalités politiques du continent africain à des échelons inférieurs, qui portent des sobriquets empruntés aux noms de certains animaux symbolisant la puissance.

Les mythes, les contes, les légendes et le sport ne sont pas en reste avec l'emprunt des noms d'animaux dont nous venons de parler, afin de symboliser sagesse et force dans ces sociétés traditionnelles. Chez les *Bèti* par exemple, *Kulu* la Tortue est un personnage humanisé dans les contes et légendes, il symbolise la ruse par son esprit calculateur et réfléchi, afin de compenser le manque de « présence physique ». Par contre dans les contes et légendes de ce peuple, *Ze* la Panthère évoque la terreur et donne des frissons aux autres. Lors des combats de lutte traditionnelle (*Messing*) qui était le sport par excellence chez les *Bèti*, les champions que l'on désignait *zingi* (Labuthe-Tolra ; 2009, 314) dérivant du verbe *sing* (lutter), aimaient se faire appeler *Ze* (panthère) qui est l'un des animaux les plus redoutés des écosystèmes forestiers au Sud du Cameroun. Chez les Eton faisant partie de ce groupe *Bèti*, il est familier qu'un homme, pour exprimer sa joie de rencontrer un « valeureux », l'interpelle par un '*Ze nyi*' (cette panthère).

Même les sports modernes en Afrique, et particulièrement le football, n'ont pas échappé à cette symbolisation des espèces de la faune locale dans les pays respectifs, pour désigner leurs équipes nationales. Nous pouvons donner quelques exemples avec les *Lions indomptables* du Cameroun ; les *Lions de la Téranga* du Sénégal ; les *Lions de l'Atlas* du Maroc ; les *Eléphants* de Côte d'Ivoire ; les *Aigles* du Mali ; les *Eperviers* du Togo ; les *Ecureuils* du Bénin ; les *Etalons* du Burkina Faso ; les *Super Eagles* du Nigeria ; les *Panthères* du Gabon ; les *Fauves de l'Oubangui* de la République Centrafricaine ; les *Simba*¹⁴³ de RDC ; les *Palancas negras*¹⁴⁴ d'Angola, etc. Les dirigeants de ces équipes, pour motiver les joueurs lorsqu'ils n'arrivent pas à être à la hauteur des attentes, leur demandent souvent de se doter des qualités¹⁴⁵ de l'animal dont leur équipe porte le nom. Inciter les joueurs à gagner leurs matches pour l'honneur de leur pays, donne l'image d'utiliser des « symboles » que sont ces joueurs pour défendre leur patrie; cette dernière pourrait s'identifier à un biotope dans lequel vivent des animaux.

Par ailleurs, les rares noms d'humains issus de l'appellation des espèces de la faune chez les *Bèti*, désignent justement les espèces qui symbolisent la force ou la puissance. Ainsi, on a *Ze* la Panthère dont on vient de parler plus haut et qui est un félin redouté, *Zoa*, *Zok* ou *Zogo* l'Eléphant qui impressionne par sa masse et sa puissance, *Nyate* le buffle qui a une force dont sont parfois victimes les chasseurs, enfin *Obama* ou *Obam* l'Epervier dont le bec et les serres sont des armes impitoyables pour ses proies.

Les animaux totems sont une réalité bien connue dans la plupart des groupes ethniques au Cameroun. Parmi ces groupes, il y a les Bamiléké qui sont connus comme un peuple très attaché encore à ses traditions, leurs divinités font une part belle au culte des ancêtres par l'adoration des crânes. Mais l'attachement aux animaux totems est aussi très répandu comme cela est mentionné dans presque toutes les études¹⁴⁶ en sciences sociales qui ont été menées

¹⁴³ Simba est l'appellation du lion en swahili

¹⁴⁴ « Gazelles noires » en langue portugaise

¹⁴⁵ Les dirigeants de l'équipe nationale de football au Cameroun demandent toujours aux joueurs de rentrer sur le terrain avec l'« esprit Lion », qui rappelle que le lion tient sa proie, jusqu'à ce que mort s'en suive

¹⁴⁶ Compte tenu de l'attachement à leurs traditions malgré la pratique du christianisme, les Bamiléké sont un des premiers groupes au Cameroun, ayant suscité un grand intérêt pour des études anthropologiques. Nous pouvons mentionner entre autres :

- Delarozière, R., *Les institutions politiques et sociales des populations dites Bamiléké*, Yaoundé, IFAN – Etudes camerounaises, 1950

sur ce groupe. Nous n'aborderons pas le sujet concernant les animaux totems chez les Bamilékés, étant donné que plus loin dans ce travail, cette divinité sera indirectement présentée dans le rôle des forêts sacrées au sein de cette société traditionnelle.

Les représentations de l'animal totem que font les *Béti* se perçoivent généralement à deux niveaux. Pour les illustrer, nous allons prendre deux cas concernant respectivement un groupe *Béti* resté à la rive droite du fleuve Sanaga, et un groupe installé à la rive gauche de ce fleuve, suite au grand mouvement migratoire ayant connu ce groupe.

Le premier niveau se situe au stade d'une communauté par la croyance collective du mythe faisant croire qu'une espèce spécifique de la faune serait en réalité l'ancêtre d'un clan, transformé en animal après sa mort ; les membres dudit clan se transmettant cette croyance de génération en génération. L'animal considéré ainsi comme ancêtre aurait subi un changement d'espèce suite au passage du monde des vivants vers celui des morts. Il devient un symbole à tous les descendants du clan qui ont le devoir non seulement de le protéger, mais aussi d'éviter à consommer sa viande, au risque de commettre un acte d'anthropophagie qui est prohibée. Il s'agit ici d'une anthropophagie symbolique, car manger la viande de ce type d'animal n'est pas en soi consommer de la chair humaine. L'exemple qui nous a particulièrement marqué dans ce cas, est la perdrix (*okpal*) qui est considérée comme animal totem chez les *mvog ndzana*, un clan de la tribu *Sanaga* qui habitent le village de Koussé, arrondissement de Ntui situé dans le département du Mbam et Kim. Si les *mvog ndzana*, grands planteurs de cacaoyer, ne laissent pas des pans de forêt spécifique pour « leurs » perdrix, le fait de ne pas les chasser joue un rôle certain pour la protection de l'espèce. Mais au vu de la création des plantations de cacaoyers, première ressource financière de ces populations, il y a un risque majeur de voir disparaître les écosystèmes forestiers dans cette localité. En d'autres termes, l'animal totem dans ce cas précis, semble condamné à disparaître comme les forêts de la localité qui sont leurs biotopes.

Le deuxième niveau de représentation d'animal totem, contrairement au premier cas qui concerne toute une collectivité, laisse place par contre à des individus. Ainsi, certaines personnes sont soupçonnées être en fait le « double » des animaux responsables d'attaques à d'autres hommes ou de leur bétail. Ce type d'animal est une sorte de génie capable d'agir à la place et pour le compte d'un homme dont il est le propriétaire. Laburthe-Tolra¹⁴⁷ (p.54) parle « d'autres génies *minkug*¹⁴⁸ pouvaient être pour ainsi dire domestiqués par l'homme (ou la femme) ; incarnés dans des animaux sauvages apparemment apprivoisés...ils étaient téléguidés par leurs propriétaires... ».

C'est par rapport à ce type de génie incarné en animal agissant pour le compte des humains, que des informations nous ont été données au sujet de certains hommes qui avaient des

-
- Katté Kwayeb, E., *Les institutions de droit public au pays Bamiléké*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1960
 - Lecoq, R., *Les Bamiléké : une civilisation africaine*, Paris, Présence africaine, 2000
 - Hamani, G., *Les notables de l'Ouest-Cameroun : rôle et organisation dans les institutions traditionnelles*, Paris, L'Harmattan, 2005
 - Toukam, D., *Histoire et anthropologie du peuple Bamiléké*, Paris, L'Harmattan, 2010

¹⁴⁷ Laburthe-Tolra, Ph., *Initiations et sociétés secrètes au Cameroun : essai sur la religion Béti*, Paris, Karthala, 1985

¹⁴⁸ L'auteur fait une confusion dans la signification en langue *Béti*, en utilisant ici « *minkug* », et dont le singulier est « *nkug* » voulant dire poitrine. Le terme ayant trait à son explication dans le contexte est plutôt « *minkuk* », ayant pour singulier « *nkuk* » qui veut dire génie dans le sens d'esprit.

« doubles » mués en animal dans certaines localités. Les cas que nous présentons ici, nous ont été reportés au village Mengon, peuplé des *Issogo*, un clan Eton de l'arrondissement de Sa'a. Nous y avons rencontré un informateur qui nous a parlé de trois (3) personnes qui étaient soupçonnées être respectivement « propriétaires » d'une panthère, d'une antilope et d'un hérisson, il a accepté nous accorder un entretien à ce sujet. Nous désignerons ces trois hommes par les initiales de leurs noms dans l'entretien¹⁴⁹ dont voici la teneur :

« Je suis né ici à Mengon où j'ai grandi. Des cas de pratique de sorcellerie et des phénomènes mystiques ont souvent défrayé la chronique, et dont les auteurs étaient soupçonnés détenir des 'choses' dont ils avaient seuls les secrets. J'avais connu trois hommes qui étaient réputés de leur vivant, ne pas vouloir du progrès de leurs frères. Le premier s'appelait M.E. né vers 1895 et décédé en 1975, il se transformait d'après les dires de tout le village et d'ailleurs des villages voisins, en panthère pour dévorer les chèvres et les moutons des autres. Le deuxième s'appelait M.N., né vers 1900 et décédé vers 1980, d'après les dires de tout le village, se muait en antilope pour aller détruire les cultures des femmes. Le troisième s'appelait E.M. (né vers 1910 et décédé en 1985 ; lui de son côté, et d'après toujours les dires des populations, se transformait en hérisson pour détruire les cultures des femmes afin de provoquer les famines. Ces trois personnes n'acceptaient pas que les chasseurs du village rentrent dans leurs propriétés forestières lors des battues. Les commentaires des initiés dans le village, faisaient comprendre au commun des villageois, que ces pans de forêt étaient les demeures de leurs 'doubles' ».

Les détails que donne notre informateur dans cet entretien, démontrent de façon évidente, que certains milieux naturels ont pu être préservés par le fait qu'aucune activité n'y était pratiquée. Ces écosystèmes étaient sensés être les lieux qui abritent ces animaux qui étaient en fait les totems de leurs propriétaires ; ces derniers « rentraient dans la peau » de ces totems lorsqu'il fallait commettre ces actes « dits » de sorcellerie.

Cet entretien évoque aussi chez tous les *Bèti*, les pouvoirs maléfiques que détiennent les porteurs de l'*evu* que Laburthe-Tolra¹⁵⁰ qualifie de « pouvoir de sorcellerie ». Mallart Guimera qui a consacré une intéressante étude¹⁵¹ sur cette « force » chez les *Evuzok*, affirme que pour ces derniers, l'*evu* est « comme un crabe, une araignée, une chauve-souris ou une grenouille » (Mallart Guimera ; 2002, 23). D'après ceci, on le perçoit parfois comme un animal vivant qui a besoin d'un « cadre » pour assurer son existence. Cet *evu* a donc plusieurs variantes d'après les croyances de ce peuple, il peut parfois se présenter sous forme d'animal comme le soulignent plus haut les *Evuzok* à Mallart Guimera. Joséphine, dans un entretien accordé à Vincent¹⁵² dans la région de Minlaaba chez les *Mvog Manze*, ne dit pas autre chose lorsqu'elle affirme: « l'*evu* est un petit animal qui a des yeux et des pattes » (p.74).

En dehors des animaux considérés comme incarnation d'un ancêtre pour une communauté descendant du même fondateur comme nous l'avons vu avec les *Mvog Ndzana* et la perdrix, d'autres sont « téléguidés » étant « doubles » de certains humains, comme le cas du village Mengon ; enfin certaines forces mystiques de sorcellerie émanent de l'*evu* dont on a parlé plus haut, et qui peut se présenter sous forme d'espèces animales. Ces animaux d'un autre genre

¹⁴⁹ Entretien réalisé avec E. J-M, (68 ans), le 28 novembre 2012

¹⁵⁰ *Op cit*

¹⁵¹ Mallart Guimera, L., *Ni dos ni ventre : religion, magie et sorcellerie Evuzok*, Paris, Société d'ethnographie, 1981

¹⁵² Vincent, J-F., *Femmes Beti entre deux mondes*, Paris, Karthala, 2001

dont l'utilité est autre que la consommation de leur chair, ont une protection qui s'élargit jusque dans les milieux naturels qu'ils habitent.

Il n'y a pas que certains animaux qui relèvent du sacré, car certains éléments de la flore sont d'une grande importance spirituelle pour des populations qui les vénèrent comme des divinités à qui on voue une attention, mais aussi un culte. D'après les initiés chez les *Bèti*, l'*evu* dont on a parlé plus haut, se nourrit de façon mystique, souvent de certains *meyang* (*ayang* au singulier), «oignons protecteurs». Ces oignons particuliers qui ne rentrent pas dans l'alimentation des populations, sont plantés dans un coin de leur concession, par des personnes détenant d'importants pouvoirs magico-religieux. Dans le village de Minlaaba, « Chaque '*nnyamodo*¹⁵³', chaque homme qui se respectait, avait eu le souci de se procurer parmi les autres '*meyang*' dont l'arsenal ornait sa cour non loin de son '*abaa*¹⁵⁴', en tête de ses charmes magiques, un '*ayan ngam*' ou 'oignon-oracle' qu'il ne manquait pas de consulter avant toute entreprise... » (Laburthe-Tolra ; 1985, 132).

En dehors de ces *meyang*, les *Bèti* avaient aussi l'habitude de planter dans un coin le plus reculé de leur case, des tiges de *ndong* (*Aframomum melegueta*) qui est une « herbe pérenne rhizomateuse¹⁵⁵ » (p.170) ayant la particularité de se multiplier d'année en année pour en former plus tard une vaste « forêt ». Ces grands espaces couverts des tiges de *ndong* ont parfois donné des noms de localité chez les *Bèti* (*Mendong* qui est un quartier de Yaoundé – *Lendong* qui est un village de l'arrondissement d'Ebebdà). Porter les noms de cette herbe pour ces localités, revient à relever l'aspect de pérennité de cette herbe dans ces lieux qu'elle colonise. Vu l'importance des graines du *ndong* dans la pharmacopée des *Bèti*, les espaces couverts de cette plante sont fréquentés de façon exclusive par le maître des lieux, afin de cueillir les baies qui contiennent les graines utilisées pour des rites et des soins. Par ailleurs, certaines variétés de serpents sont grands consommateurs des baies de *ndong*, ce qui est une raison supplémentaire justifiant pourquoi les espaces couverts de cette herbe sont rarement fréquentés.

Les pratiques magico-religieuses utilisent souvent de nombreux éléments de la flore, ou parfois certains cadres naturels (cours d'eau, forêts, etc.). En tenant compte de cela, il revient à dire que la préservation des écosystèmes forestiers qui est au centre de notre étude, passe par le lien sacré qu'entretiennent les populations avec certaines espèces de la flore. Il existe certaines espèces végétales chez les Pové du Gabon que Kialo¹⁵⁶ appelle « la flore à pouvoir » (p.92) et qui d'après lui sont des « réceptacles des génies de la forêt, les arbres sont dotés de pouvoirs. Ceux utilisés dans les rites de coercition et d'intégration sociales » (p.92). Nous avons dans tout le Sud du Cameroun, un exemple précis de ce type d'espèce végétale avec l'arbre *oveng* (*Guibourtia tessmannii*) à qui les populations (Bantu et Bakola/Bagielli) reconnaissent puissance et pouvoirs mystiques. Certaines études ont longuement présenté l'utilisation de cet arbre dans les pratiques rituelles de certaines populations, notamment celle de Monteillet¹⁵⁷ chez les *Yezum*, mais surtout les publications de Mallart Guimera chez les *Evuzok* au sujet de leur médecine.

¹⁵³ *Nnyamodo* chez les *Bèti* vient de « *Nnya* » (Mère) et « *Mod* » (Homme), ce qui veut dire un homme accompli ; celui qui jouit d'une certaine réputation dans la contrée.

¹⁵⁴ Case-demeure de l'homme chez les *Bèti*, qui est différente de celle de son épouse

¹⁵⁵ Eyog Matig, O., Ndoye, O., Kengue, J., Awono, A., *Les fruitiers forestiers comestibles du Cameroun*, Cotonou, IPGRI, 2006

¹⁵⁶ Kialo, P. ; *Anthropologie de la forêt*, Paris, L'Harmattan, 2007

¹⁵⁷ Monteillet, N/ ; *Médecine et sociétés secrètes au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2006

L'importance de l'*oveng* n'est pas à démontrer chez les populations *Bëti* qui lui reconnaissent des pouvoirs dont ne jouit aucun autre arbre. Mallart Guimera le résume à sa façon lorsqu'il souligne : « *L'oveng est le 'premier' (nnom ele) de tous les arbres ou l'arbre 'mâle', le plus noble (ntomba ele), le 'chef' (nkunkuma bile bisë), celui qui commande (adzoe bila bisë) tous les arbres de la forêt (adzoe bile bisë ya afan)*¹⁵⁸ » (p.481). Cet arbre serait détenteur d'un pouvoir mystique dont se servent tant les *mingëngan* (pluriel de *ngëngan*) qui sont les guérisseurs, que les sorciers désignés ici par le terme *beyem* [ceux qui savent]. C'est pour cette raison qu'il effraye les populations *Bët* qui ne l'approchent que pour solliciter son pouvoir, ce qui lui fait aussi porter le nom d'*esingan* qui étymologiquement chez les *Bëti* comme l'explique Tsala cité par Monteillet¹⁵⁹, vient de *esi* voulant dire 'effrayer' et *ngan* la 'magie'. Cet arbre qui « effraye » a aussi un traitement particulier par les populations, on ne le coupait pas traditionnellement pour se servir de son bois, ses écorces étaient enlevées du tronc à coup de pierre, afin d'éviter de le « blesser » en utilisant un outil tranchant. Seules les personnes détenant des pouvoirs mystiques établis, pouvaient aller au pied de l'arbre *oveng* pour exposer les problèmes afin d'en trouver les solutions..

Dans la tradition des *Evuzok*, l'enfant qui était pressenti pour parler au nom de son clan, devait être conduit au pied de l'*oveng* par les vieillards de sa communauté qui s'adressaient à l'arbre pour le « façonner ». Mallart Guimera¹⁶⁰ note clairement à propos : « *les anciens le conduisent au pied de l'arbre oveng. L'enfant s'assied. On enlève quelques écorces à coup de pierre. On lui donne un lavement. L'enfant va à la selle. On lui dit alors : 'quand tu te lèveras au milieu d'une assemblée, tu seras aux yeux de tout le monde, le seul (à être écouté) car il n'y a pas deux oveng dans une même montagne'* » (p.482).

Les Pygmées *Bakola/Bagielli* vouent aussi une grande considération pour l'*oveng* que Lucas Nanga, *Bakola* du campement *Mugobande* à *Lolodorf* appelle « *arbre de la vie* ». Dans un entretien¹⁶¹ qu'il nous avait accordé au sujet du sacré dans leur tradition, il révèle que le choix du site d'installation du campement pendant leur période de nomadisme, tenait souvent compte de la proximité d'un *oveng*. D'après notre informateur, cet arbre a le pouvoir de trouver des solutions à tous les problèmes de la communauté (chasse infructueuse, effets de la sorcellerie, difficultés de maternité pour les femmes, maladies, etc.), cela justifie sa vénération par les *Bakola* depuis des temps immémoriaux.

Cet arbre est donc sous la protection des ancêtres pour les *Bakola* qui en font recours pour tout problème vital touchant leur communauté. Pour les Pygmées *Bakola*, couper l'*oveng* qui est une espèce prisée par les exploitants forestiers sous le nom commercial *bubinga*, est un véritable sacrilège. C'est ce qu'ont ressenti les populations de *Mugobande* lorsque les exploitants forestiers ont coupé en février 2012, la seule tige d'*oveng* située dans leur contrée. L'abattage de cet arbre vénéré par l'ensemble des membres de la communauté, symbolisait la disparition de toute la forêt des environs de leur campement. Compte tenu des pouvoirs mystiques que lui reconnaissent les populations du groupe *Bëti*, ainsi que les Pygmées *Bakola/Bagielli*, l'*oveng* est pour tous ces peuples, « l'arbre qui cache la forêt ».

¹⁵⁸ Mallart Guimera, L. ; *La forêt de nos ancêtres : le savoir botanique des Evuzok*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, tome 2, 2003

¹⁵⁹ *Op cit*

¹⁶⁰ *Op cit*

¹⁶¹ Entretien réalisé le 17 juillet 2012

VII – 2 – Les « forêts sacrées »

La question de l'utilisation durable des forêts par les communautés humaines, se pose depuis la nuit des temps dans toutes les régions du monde où existent ces écosystèmes. Les méthodes d'aménagement de ces milieux sont parfois liées aux croyances des populations qui y vivent ; c'est ce que nous apprenons avec les forêts sacrées qui sont connues dans de nombreuses communautés à travers le monde, et particulièrement chez les peuples autochtones. De nombreuses publications se sont penchées sur l'importance des forêts sacrées, tant pour les sociétés traditionnelles qui les ont érigées, mais aussi pour leur importance au sujet de la préservation de la biodiversité. Les définitions de ce concept qui nous semblent larges sont celles de deux auteurs ayant étudié spécifiquement certaines forêts sacrées en Afrique occidentale. La première est de Tchaa Boukepepsi qui affirme : « *les bois sacrés sont des fragments de forêt à l'intérieur desquels les populations locales pratiquent des rites religieux. Ils représentent la 'terre des aïeux'. C'est le lieu des cérémonies et des prières. Ces bois sont généralement entourés de mythes et leur caractère sacré est dû au fait que la communauté locale y consacre un culte à une divinité et partant, c'est un ensemble d'interdits qui entoure ces bois et participent à leur conservation*¹⁶² ». La seconde est de Gomé qui « *définit une forêt sacrée comme étant un espace boisé craint et ou vénéré, réservé à l'expression culturelle d'une communauté et dont l'accès et la gestion sont réglementés par les pouvoirs traditionnels* », cité par Claude Garrier¹⁶³ (2006, p.303)

Bien que le terme soit globalisant, il est important de savoir qu'il y a différentes sortes de « forêt sacrée » ou « bois sacré », car les restrictions ou les interdits d'exploitation des ressources de ces milieux, relèvent des faits précis. A travers quelques exemples, nous allons présenter des types de « forêt sacrée » suivant les éléments qui leur confèrent ce statut. Malgré des différences qui s'expliquent sur les raisons justifiant l'existence de ces milieux, le point commun final est la préservation de ces écosystèmes forestiers qui garantissent le maintien de la biodiversité.

VII – 2 – 1 – Le repaire des esprits

De nombreuses sociétés traditionnelles croient en la force des esprits qui leur assureraient protection, alimentation, bien-être, etc. Ces esprits sont en quelque sorte leur recours en cas de problème, et même en temps normal ; il faut ainsi les « nourrir » en leur apportant des offrandes que l'on dépose à des endroits où ils sont sensés habiter. Ces lieux sont sacrés et ne sont souvent réservés qu'aux initiés de la communauté qui assurent le lien entre le monde des vivants et celui des ancêtres transformés en esprits après leur mort. De nombreux sites forestiers à travers le monde sont ainsi sauvegardés, puisqu'étant pour les populations locales, des endroits sacrés où ont été inhumés les ancêtres fondateurs, et dont les esprits y rodent. Huybens dans une étude intitulée *Forêts et humains*, nous présente plusieurs exemples de sites sacrés ; deux d'entre eux le sont particulièrement pour la raison d'être la demeure des esprits. Ces lieux sont d'une grande importance spirituelle pour les peuples qui les vénèrent ; l'attachement que ces peuples accordent aux sites sensés abriter les esprits est au dessus de l'importance économique incarnée par les ressources naturelles exploitables qui s'y trouvent.

Le premier exemple de Huybens sur ces forêts considérées comme « sacrées » parce qu'elles abritent les esprits protecteurs, est le lac de montagne Fundudzi chez les *Venda* en Afrique du

¹⁶² Tchaa Boukepepsi, « Rôle socio-économique des bois sacrés du centre du Togo », in www.territorial-intelligence.eu/

¹⁶³ Garrier, C., *Forêt et institutions ivoiriennes*, Paris, L'Harmattan, 2006

Sud. C'est à cet endroit où sont enterrés les rois et les membres de leurs familles, il est d'accès interdit aux non-initiés puisque dans la tradition de ce peuple, il est le lieu de repos des esprits de ces dignitaires qui continuent à veiller sur les populations, bien qu'étant dans l'au-delà. Ce lac est ainsi un lieu sacré qui reçoit souvent des offrandes déposées par les initiés, pour « nourrir » les esprits qui y résident.

Le deuxième exemple de Huybens allant dans le même sens est celui des *kayas*, « villages fortifiés du peuple Mijikenda » au Kenya. La colonisation anglaise a introduit des innovations ayant bouleversé les sociétés traditionnelles dans ce pays, cas de la création des grandes plantations et développement de l'urbanisation. Cette situation a occasionné les migrations des Mijikenda qui ont progressivement abandonné leurs *kayas*. Mais ces villages anciens, bien qu'abandonnés par les vivants, sont d'une grande importance pour ce peuple. Huybens¹⁶⁴ le mentionne clairement en notant que « *Les kayas font partie intégrante de leur vie spirituelle, de leurs croyances et pratiques religieuses. Ils sont considérés comme les demeures sacrées des ancêtres. Les forêts autour des kayas ont été entretenues par la communauté pour protéger les tombes et les bosquets sacrés* ». Cet exemple démontre de façon évidente, que les esprits des morts dans cette communauté, sont des sortes de divinités qui rodent toujours dans les lieux d'inhumation devenus sacrés par rapport au respect que leur accordent les vivants. Compte tenu de cela, la flore et la faune des *kayas* peuvent se développer en toute tranquillité.

De nombreux autres sites sacrés de différentes régions du monde, notamment dans le continent africain, ont ce statut qui permet la préservation de la biodiversité, par le respect et l'adoration aux esprits de leur population. En pays Ibo au Nigeria, l'écrivain Chinua Achebe dans son roman *Le monde s'effondre*, parlant des mutations ayant affecté cette société traditionnelle avec la colonisation, y relève l'importance des *Chi*¹⁶⁵ qui résident souvent en forêt. Le suicide d'Okonkwo, héros de ce roman dans ledit milieu, pourrait signifier que le défunt voulait confier son corps aux Esprits protecteurs qui sont les maîtres de la forêt selon cette société traditionnelle Ibo.

Le pays Bamiléké à l'Ouest du Cameroun jouit encore d'une organisation traditionnelle de grande réputation qui a suscité de nombreuses études¹⁶⁶ ; il regorge de nombreuses forêts sacrées dont certaines le sont par leur rôle d'abris d'esprits protecteurs. Katté Kwayeb qui a mené une étude sur la société Bamiléké, et particulièrement sur la chefferie Bangoulap, les appelle des « *terres taboues* ». Dans cette étude¹⁶⁷ consacrée au droit coutumier des Bamiléké, cet auteur considère ce type d'espaces comme « *des terres affectées aux divinités du village. Il s'agit généralement de petites forêts ou bosquets situés en bas de la résidence du chef ou de certains grands notables* » (p. 43).

¹⁶⁴ Huybens, N., « Culture et spiritualité : la forêt écosystème culturel et symbolique », In Villeneuve, C. ; *Forêts et humains : une communauté de destin*, IEPF, 2012

¹⁶⁵ Ce terme désigne l'Esprit

¹⁶⁶ Parmi ces études qui relèvent l'importance des forêts sacrées dans la société traditionnelle Bamiléké, nous pouvons citer :

- Delarozière, R. ; *Les institutions politiques et sociales des populations dites Bamiléké*, Yaoundé, IFAN – Etudes camerounaises, 1950
- Lecoq, R. ; *Les Bamiléké, une civilisation africaine*, Paris, Présence africaine, 2000
- Hamani, G. ; *Les notables de l'Ouest-Cameroun : rôle et organisation dans les institutions traditionnelles*, Paris, L'Harmattan, 2005
- Toukam, D. ; *Histoire et anthropologie du peuple Bamiléké*, Paris, L'Harmattan, 2010

¹⁶⁷ Katté Kwayep, E., *Les institutions de droit public du pays Bamiléké*, Paris, Librairie Générale de Droit et de jurisprudence, 1960

Un autre exemple présentant les forêts sacrées comme lieu de résidence des divinités chez les Bamiléké, est évoqué par Gilbert Doho¹⁶⁸ dont les analyses se fondent sur la chefferie de Fu'nda dans les Bamboutos. Les esprits des ancêtres sont adorés et entretenus par des sociétés secrètes qui se réunissent dans les forêts sacrées entourant le *Jaa* (résidence du chef) à Fu'nda comme partout dans la région des Grassfield¹⁶⁹. Doho mentionne un autre type de forêt qui est interdite, pas pour les mêmes raisons que les forêts sacrées qui le sont pour la raison qu'elles abritent des esprits protecteurs, mais parce qu'elles sont la demeure de mauvais esprits où il n'est pas bon de s'aventurer. Cela est une évidence pour Doho qu'un bois honni soit un « *espace qu'habitent les esprits mauvais, il accueille les cadavres maudits ou des inconnus. Dans un pays comme le Nigeria, particulièrement chez les Ibos, on y abandonne les jumeaux considérés comme des êtres maudits. S'y aventurer entraîne ipso facto la mise en quarantaine. On comprend dès lors l'erreur qui y aurait à y chercher du bois, chasser ou entreprendre quelque action* »¹⁷⁰. Mais le résultat reste le même au niveau environnemental puisque, que ce soit dans les forêts sacrées que dans ces forêts dangereuses que Doho appelle les « *bois honnis* », il n'y a pas exploitation des espèces, ce qui fait préserver la biodiversité.

Cette sacralisation des forêts en général, et celles qui sont la demeure des esprits en particulier, est aussi un moyen de préserver la biodiversité. Le constat d'une association villageoise qui gère la forêt sacrée de Zaïpobly nous le démontre à travers la société traditionnelle Kwi au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, dans le voisinage du parc national de Taï. D'après la Communauté villageoise de cette localité, « *les espaces sacrés peuvent constituer les vraies réserves de la diversité floristique et faunique* »¹⁷¹.

VII – 2 – 2 – Le refuge des animaux totems et des plantes sacrées

Si nous convenons que « *la forêt est une formation végétale dans laquelle les arbres prédominent au point de modifier les conditions écologiques régnant au sol* » (*Dictionnaire de l'Ecologie*, Encyclopaedia Universalis, 2001), il ne faut pas oublier qu'elle est aussi le milieu de vie d'une nombreuse faune dont l'importance pour les humains va au-delà de l'alimentation. Les forêts renferment parfois certaines espèces fauniques et floristiques qui sont vénérées par des communautés humaines comme totems; elles deviennent dans ce cas des sites sacrés. Huybens¹⁷² fait le lien de rapprochement entre les esprits des éléments de la flore et de la faune, avec ceux des humains pour certaines communautés, elle affirme que : « *dans les cultures de type animiste, les plantes et les animaux ont les mêmes attributs d'infériorité que les humains sous des apparences physiques différentes. Il y a continuité dans les esprits, seuls les corps distinguent les humains des non-humains* » (p. 215). Nombreuses en Afrique surtout, sont des sociétés traditionnelles considérant les totems comme des espèces protectrices ayant un statut de divinités. Nous pouvons comprendre et partager l'affirmation de Manga Ndjie¹⁷³ qui souligne : « *L'identité de l'être humain est souvent fondue dans celle*

¹⁶⁸ Doho, G., « Chefferie traditionnelle, biotope salubre Grassfield », In *Le géographe, l'environnement et le développement dans le Tiers-Monde : bilan et perspectives*, Premières journées géographiques internationales du Cameroun, 26 – 30 novembre 1996

¹⁶⁹ Les *Grassfields*, signifient littéralement « champs d'herbes ». Cette expression désigne les Régions de l'Ouest et du Nord-Ouest au Cameroun dont les populations partagent les mêmes traditions, malgré leur appartenance francophone et anglophone qui découle de l'Histoire coloniale du Cameroun.

¹⁷⁰ Doho, G., op cit

¹⁷¹ Communauté villageoise de Zaïpobly et Centre de Recherche en Ecologie ; « La gestion durable et communautaire de la forêt sacrée de Zaïpobly », Document non daté

¹⁷² Op cit

¹⁷³ Manga Ndjie, H. ; *Les Pygmées face à l'école et à l'Etat*, Paris, L'Harmattan, 2009

de l'animal ou de la plante en qui l'on suppose qu'il a son origine » (p.70). Nous pouvons revenir sur Huybens qui parlant du totémisme chez les Aborigènes d'Australie, déclare : « un groupe d'hommes, de femmes, de plantes et d'animaux appartient donc à une même espèce. Les corps sont différents, mais ils possèdent tous les mêmes qualités totémiques. Les humains et les non-humains sont ainsi des incarnations provisoires des qualités du totem »¹⁷⁴.

Pour les traditions¹⁷⁵ des Pygmées et surtout de nombreux autres groupes ethniques d'Afrique centrale, les forêts abritant des espèces totems sont souvent interdites d'exploitation, contrairement aux autres écosystèmes forestiers ne renfermant pas des espèces sacrées. L'exploitation de ce type d'espèces obéit à une réglementation stricte afin de les préserver lorsqu'elles sont exploitées exceptionnellement. Manga Ndjie¹⁷⁶ le justifie en soulignant ainsi : « *abattre un arbre exige des cérémonies, des prières, des invocations, des offrandes pour l'esprit qui habite cet arbre* » (p.70 ; 2009).

Dans la plupart des sociétés où existent le totémisme, ce sont surtout les éléments de la faune qui jouissent plus du statut d'espèce-totem. Peut-être que cela pourrait s'expliquer par la faculté de mobilité qu'il y a en commun entre les humains et la plupart des éléments de la faune, contrairement à une grande partie des éléments de la flore qui sont figés ; certains d'entre eux sont sacrés et rarement totems comme les espèces fauniques.

Dans la société traditionnelle Bamiléké à l'Ouest du Cameroun où les densités de population sont très élevées, une des raisons qui explique encore l'existence des écosystèmes forestiers est le respect des animaux-totems qui vivent dans les forêts sacrées. Dans la chefferie Fu'nda dont on a parlé plus haut, tout comme d'ailleurs dans les autres chefferies Bamiléké, Doho mentionne que dans la forêt où se déroule le *Laakam*¹⁷⁷, « *la chasse y est interdite tout comme dans les autres bois du palais, car le chef et ses notables, voire les sous-chefs, y gardent très souvent leurs 'Gii', leurs génies ou doubles. En effet, le chef n'est-il pas panthère, lion, éléphant, buffle, etc ? Il est tout cela et bien d'autres variétés de la faune...* »¹⁷⁸. Si tous ces animaux sont considérés comme totems, très peu d'entre eux existent encore réellement dans ces forêts, mais leurs reliques constituées de peaux, de dents, de griffes, etc. apparaissent toujours dans les tenues d'apparat des dignitaires de ces sociétés lors des rencontres traditionnelles. Doho ne manque pas de conclure que « *voir la panoplie des peaux de bêtes que portent les notables lors des grandes cérémonies, pour comprendre que les 'Grassfield' comptaient des animaux aussi variés...* »¹⁷⁹. Ces reliques sont aussi un indice qui pourrait être interprété comme un appauvrissement de ces écosystèmes forestiers dans lesquels vivait une faune très variée auparavant. L'interdiction d'y chasser ou de mener toute autre activité, décrétée par le chef, ses notables et autres dignitaires, pourrait aussi viser la recolonisation de ces milieux en de nouvelles espèces, à défaut de voir revenir celles qui s'y trouvaient jadis.

¹⁷⁴ Op cit

¹⁷⁵ Face à la perte des traditions qui se justifie par l'adoption de l'économie moderne par ces peuples, ces règles taboues sont de moins en moins respectées au grand dam des personnes âgées qui déplorent la transgression des interdits. L'abattage d'un *oveng* dans le campement de Mugobande par Lolodorf en 2012 par un jeune Pygmée Bakola, en vue de scier des planches destinées à la vente en ville, est un exemple parmi tant d'autres dans ce sens.

¹⁷⁶ Op cit

¹⁷⁷ Le *Laakam* est la période de rite d'initiation que doit subir le successeur d'un chef défunt avant son intronisation ; cette période dure 9 semaines.

¹⁷⁸ Doho Gilbert, *ibidem*

¹⁷⁹ Op cit

L'existence et le respect des animaux totems sont aussi des réalités bien ancrées dans la chefferie Bandjoun, comme nous le fait observer Esoh Elame. D'après lui, il existe 7 forêts sacrées au sein de cette entité traditionnelle ; au centre se trouve le *Vo Totza* qui est le bois sacré du chef, et tout autour il y a le *Nto* où se déroule la danse du *Ké*, le *Messo Denghem* qui est le lieu de déroulement du rite de la *Masso*, le *Vo gué Mfum* où les initiés invoquent la pluie, le *Vo leng* qui est le refuge des totems de toute la chefferie, le *Vo'mtzam* qui est une forêt mystique, le *Tchueb Mhac* où sont honorés les parents des jumeaux¹⁸⁰ (*Tagne* et *Magne*). Ces forêts dont chacune a un rôle particulier dans la vie traditionnelle de la chefferie, sont aussi les demeures des animaux totems qui sont vénérés par les membres des multiples *Mkem*¹⁸¹ (sociétés secrètes) qui gèrent ces différentes forêts sacrées.

En dehors des animaux totems, certaines plantes vénérées souvent par les populations pour leur pouvoir mystique, rendent sacrés les espaces où elles se retrouvent. En pays Bamiléké où le concept d'espace sacré est très répandu, de nombreuses espèces de la flore jouent le rôle d'autels des divinités où les populations viennent faire des offrandes¹⁸² à leurs ancêtres qui veillent sur elles. Le pourtour du lac Baleng situé non loin de Bafoussam, est occupé par une forêt sacrée comportant certains arbres dont les tiges sont amoncelées permanemment d'offrandes alimentaires sensées nourrir les génies et les esprits protecteurs des Baleng. Ces croyances sont ancrées dans la mémoire collective des populations locales qui tiennent à préserver leurs traditions, tout comme cette forêt protectrice. Ce type d'arbres sont sacrés, tout comme le reste des espèces de l'écosystème dont ils font partie. D'autres espèces d'arbres jouent des rôles d'une grande importance dans les chefferies Bamiléké ; nous pouvons prendre deux exemples dans la chefferie Bandjoun avec particulièrement le baobab qui, par sa grande stature, symbolise le Chef. Chez les Manguissa appartenant au groupe *Bëti*, il existe un arbuste dénommé *ndunda* dont les pouvoirs mystiques entraînent la paralysie de quiconque le couperait en dehors du « prêtre » qui le maîtrise. L'arbre *Oveng* dont on a parlé plus haut, et connu de tous les peuples *Bëti*, mais aussi des *Bakola/Bagielli*, est aussi considéré par toutes ces populations comme détenant un grand pouvoir mystique qui lui voue une grande vénération. Ces exemples permettent de comprendre la considération que Tchaa Boukepessi¹⁸³ donne aux arbres en notant : « les arbres sont les plus importants objets sacrés dans les forêts sacrées. Beaucoup d'arbres sont des fétiches et sont protégés par plusieurs groupes ethniques... ».

VII – 2 – 3 – Le lieu de pratique des rites

Une des caractéristiques des sociétés traditionnelles qui existe en tout temps, et en tout lieu, est la pratique des rites liés aux croyances de ces sociétés. Ces rites ont souvent un caractère secret, et ne sont réservés qu'aux initiés pour cette circonstance. Il va sans dire que le déroulement de ce genre de pratiques ne peut se faire que dans des lieux situés souvent en retrait du regard de toute la population. En Afrique subsaharienne où subsistent encore de nos

¹⁸⁰ Dans les traditions Bamiléké, les parents des jumeaux reçoivent automatiquement après la naissance de ces enfants, les titres de *Tagne* pour le père et *Magne* pour la mère. Ce qui leur confère un rang enviable au sein de la société.

¹⁸¹ Katté Kwayeb qui a fait une étude sur les institutions traditionnelles Bamiléké définit plutôt le *Nkem* comme titre générique porté par les nobles. Il existe ainsi plusieurs catégories de nobles qui portent des titres différents. Les dirigeants des sociétés secrètes portent toujours les titres de noblesse ; ce qui en d'autres termes peut expliquer pourquoi tout membre de société secrète, peut être appelé *Nkem* bien qu'il porte un titre désigné spécifiquement au sein de la population.

¹⁸² Ces offrandes sont constituées de nombreux produits alimentaires sensés nourrir les divinités qui vivent dans ces milieux. Parmi ces produits d'offrande, l'huile de palme occupe une place de choix

¹⁸³ Op cit

jours des sociétés traditionnelles pratiquant de multiples rites, les forêts sont souvent indiquées comme des lieux propices à ce genre de manifestation. Elles sont à l'abri du regard des personnes non concernées, la biodiversité de ces forêts est aussi pourvoyeuse des éléments qui entrent le plus souvent dans les cérémoniaux des différents rites.

En pays Bamiléké où existent de nombreuses sociétés secrètes, les initiations des différents membres se déroulent habituellement dans les forêts sacrées, loin du regard des profanes qui n'ont pas droit d'accéder à leurs secrets. Doho¹⁸⁴, prenant le cas de la chefferie de Fu'nda dans les Bamboutos¹⁸⁵, relève que le bois qui ceinture le Jaa, grande place du village, est le siège de différentes sociétés secrètes de la communauté. C'est dans cette forêt, d'après lui, que se passent les cérémonies d'initiation de la chefferie. Mais c'est par contre dans une forêt sacrée réservée à quelques membres de sociétés secrètes, dont le *Gnouala'a si* qui joue la fonction de « Ministre de l'intérieur », que l'on construit le *Laakam* où séjourne pendant 9 semaines le futur chef avant son intronisation ; ce bois est ainsi considéré comme lieu d'initiation à la fonction de chef.

Dans la partie méridionale du Cameroun qui est au cœur de notre étude, le concept de forêt sacrée tel que conçu par exemple dans les *Grassfield* dominés beaucoup plus par les savanes, est différemment vécu. Etant donné que les écosystèmes forestiers représentent la quasi-totalité des surfaces de cette région du pays, était-il utile pour les populations de sacrifier de façon pérenne les forêts ? Avant la conversion rapide des peuples *Bèti* au christianisme, qu'a particulièrement étudiée Laburthe-Tolra¹⁸⁶, certains rites initiatiques étaient d'une grande importance dans cette société. Le lieu de déroulement de ces rites qui se passaient souvent en forêt, était d'accès interdit aux non-initiés ; ce qui faisait de ces lieux, des « forêts sacrées » pendant tout le temps où les prêtres ou prêtresses, étaient en pleine activité pour leur culte.

Ainsi le rite *So* réservé exclusivement aux garçons, étudié abondamment par Henri Ngoa¹⁸⁷, largement abordé aussi par Laburthe-Tolra¹⁸⁸ et Monteillet¹⁸⁹, se déroulait en pleine forêt. Seuls les initiés qui s'occupaient de l'encadrement des *mvon* (candidats) durant toute la période d'épreuves, avaient le droit de se retrouver dans le *ndjom so*, pan de forêt qui servait de lieu d'initiation. Le *mevungu* était un rite réservé aux jeunes filles, sorte de réplique du *so*, il a été largement évoqué par Jeanne-Françoise Vincent¹⁹⁰ dans son étude sur les femmes *Bèti*. Le lieu de déroulement de ce rite était inviolable durant toute la période des cérémonies, seules les prêtresses et les jeunes initiées avaient le droit de s'y trouver. Quiconque n'appartenant à ce cercle fermé ne devait s'y retrouver, au risque de se voir frappé de malédiction ou parfois de mort, pour avoir transgressé cet interdit.

En dehors de ces deux rites majeurs que l'administration coloniale et l'église avaient interdits, et qui conféraient pourtant aux hommes et femmes *Bèti* le statut d'êtres accomplis leur permettant de jouir d'une grande considération, il y en avait bien d'autres. Nous pouvons mentionner le cas du *tsoo*¹⁹¹ pratiqué chez tous les peuples *Bèti* et dont Laburthe-Tolra a

¹⁸⁴ Op cit

¹⁸⁵ Nom d'un des départements de la Région de l'Ouest, dont le chef-lieu est Mbouda

¹⁸⁶ Laburthe-Tolra, Ph., *Vers la Lumière ? Ou le Désir d'Ariel : A propos des Bèti du Cameroun. Sociologie de la conversion*, Paris, Karthala, 1999

¹⁸⁷ Ngoa, H. ; « Le rite So : essai de synthèse ethnographique », Yaoundé, *Abbia*, 1971

¹⁸⁸ Laburthe-Tolra, Ph. ; « Le So des Bèti selon M. Hubert Onana », *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, n°1, Yaoundé, 1969

¹⁸⁹ Monteillet, N. ; *Médecine et sociétés secrètes au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2006

¹⁹⁰ Vincent, J-F. ; *Femmes beti entre deux mondes*, Paris, Karthala, 2001

¹⁹¹ Il est appelé *tsogo* chez les Eton

participé de bout en bout à une de ses séances chez les Bène, ce culte est pour lui : «... à la fois la chose et sa cause, une maladie et un bris d'interdit, ainsi que le rituel qui a pour but de guérir la maladie et de conjurer le 'nsem'¹⁹² »¹⁹³ (p.12). Tous les restes et détritiques provenant du repas rituel dont la finalité est de purifier la famille souillée par le nsem ayant valu l'organisation du rite, sont jetés dans une rivière qui sera interdite de pêche pendant une période minimale de deux ans. Ledit cours d'eau en cette période de pêche interdite, devient une sorte de lieu sacré, chez les Eton et les Manguissa, cette interdiction de pêche dans une rivière en cet état, porte le nom de Bina¹⁹⁴.

Ce type de sacralisation temporaire des lieux est connu dans d'autres sociétés ; ainsi dans le village de Milengui chez les Mitshogho de la province de la Ngounié au Sud du Gabon, où Bourebou¹⁹⁵ a mené une enquête sur les forêts sacrées, il affirme : « dans le village Bilengui, on trouve encore aujourd'hui des stratégies qui témoignent de ce souci de préserver l'environnement...des tabous mettent en jachère des forêts et des rivières pendant un temps. Il existe ce que les gens de la ville appellent la période de fermeture et d'ouverture de chasse ». Chez les Pygmées Baka, pendant le rite du Libandi¹⁹⁶ dont la plus grande partie du temps d'initiation se déroule en forêt, ce lieu du déroulement de l'activité est réservé pendant toute la période du rite, aux seuls initiés qui peuvent avoir un contact direct avec Jengi, l'esprit de la forêt et protecteur des Baka. Ces types de milieux sacrés ponctuels dans le temps, mais aussi dans l'espace, rappellent d'autres pratiques ayant cours toujours dans le Cameroun méridional.

VII – 3 – Les ndjama

Le département de la Lékié situé dans la Région du Centre, est peuplé en grande partie des Eton et des Manguissa, deux tribus où le ndjama est une pratique courante des populations pour protéger champs, arbres fruitiers et autres, contre les voleurs. Aucune étude spécifique n'a encore été menée sur cette réalité consistant à accrocher coquilles, carapaces, écorces, feuilles, tiges, etc. sur des arbres, des champs, des écosystèmes naturels, etc., afin d'en interdire la jouissance au public.

Pour en savoir plus et comprendre comment cette pratique pourrait avoir un impact sur la préservation des milieux naturels, nous avons interrogé certaines personnes ayant des connaissances dans ce domaine. Evono Appolinaire (environ 46 ans), du village Manguissa de Nsan-Mendouga par Sa'a, et dont le papa, feu Evono Bella avait été « prêtre » du ndunda, définit ainsi cette pratique : « le 'ndjama' est un interdit consistant à poser une feuille, une écorce, une coquille d'escargot, etc. ayant un pouvoir que lui donne le 'prêtre' de cette pratique, sur toute chose qu'on défend et qui ne devrait pas être pris par autrui »¹⁹⁷.

Les principaux ndjama connus de la région selon notre informateur, ainsi que les conséquences auxquelles s'exposent les contrevenants à ces interdictions, sont les suivants :

¹⁹² Le nsem en langue Bèti signifie péché ; parmi les péchés courant qui entraînent l'organisation de ce rite, il y a l'inceste et la mort accidentelle d'un proche parent.

¹⁹³ Laburthe-Tolra, Ph., *Le rite tso chez les Bèni du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2010

¹⁹⁴ Ce nom est d'ailleurs celui qui est donné à tout interdit issu des croyances traditionnelles chez les Eton et Manguissa appartenant au groupe Bèti.

¹⁹⁵ Op cit

¹⁹⁶ Cérémonie pendant laquelle les garçons Baka sont initiés aux activités de la forêt, à la gestion des problèmes en communauté pour que l'harmonie règne permanemment entre les membres du campement.

¹⁹⁷ Entretien du 21 septembre 2008

- a) Le *zek* (ananas) consiste à attacher des feuilles d'ananas sur des arbres fruitiers, ainsi qu'à des endroits de champs ou de jachère interdits aux non-propriétaires. Tout contrevenant s'expose aux problèmes dermatologiques importants comme la desquamation de la peau, la sortie des pustules, des rougeurs, etc.
- b) L'*edjoï* est un *ndjama* matérialisé par un bout d'arbuste à épine (*edjoï*) appelé *tiga* que l'on accroche au milieu d'un champ, d'une jachère, d'un arbre fruitier, etc. Les contrevenants s'exposent à l'asthme, ainsi qu'à de violentes douleurs thoraciques pouvant aussi affecter le cœur.



'*Ndjama*' d'*Edjoï*' matérialisé par un bout d'arbuste à épines (Yegue Assi)

- c) Le *nkenenge mbass* (épi de maïs) est attaché et accroché aux champs, jachères, arbres fruitiers, etc. Toute personne violant cet interdit s'expose aux hémorroïdes (la forme allongée de l'épi de maïs symbolise l'excroissance de l'anus qui est une des manifestations des hémorroïdes).
- d) L'*okekala* est une variété de cactus utilisé comme *ndjama* contre les mauvais esprits contrairement aux précédents qui concernent les vivants. Les morceaux de cette variété de cactus sont souvent placés aux entrées et sorties des habitations pour y empêcher l'accès aux esprits des sorciers. On les place aussi sur les tombes des morts qui sont suspectées de venir hanter les vivants.

e) Le *ndunda* semble être le plus redoutable de tous les *ndjama* d'après les informateurs que nous avons eus à ce sujet. C'est un arbuste que nous n'avons pas pu identifier ; il nous a été déconseillé par le « prêtre » de ce *ndjama*, de ne pas le toucher, au risque de subir ses effets dévastateurs. Le *ndunda* est réputé être la grande spécialité des Manguissa¹⁹⁸ qui, d'après Nanga Abe Jean Bosco (60 ans) du village de Nkol-Elouga dans l'arrondissement d'Ebebda, serait venu des Ellip (clan de la tribu Yambassa) de l'actuel département du Mbam et Inoubou. Essomba¹⁹⁹ le confirme en notant : « ...chez les Ellip, il servait de délimitation de propriétés agricoles du paysan. Si un propriétaire violait l'espace de son voisin, il était frappé de cette maladie »²⁰⁰ Ce *ndjama* est craint de tous, cela est confirmé par Essomba par le cas du prêtre alsacien qui avait été frappé par cet interdit, il note à propos par ce récit connu de tous les Manguissa au sujet de l'impitoyable pouvoir du *ndunda*: « En effet dans les années '60', le Père Camille avait pris l'initiative de construire une chapelle, dans un site qui portait le 'ndou'nda'...lorsqu'il a demandé aux chrétiens de défricher cet endroit, personne n'a osé s'engager. Tout le monde avait peur...le 'ndou'nda' était implanté à cet endroit. Il s'engagea lui-même à nettoyer l'espace...il tomba malade. Comme il doutait du poids de la tradition...il s'engagea à aller subir un traitement en Europe...il revint au Cameroun se faire traiter par un guérisseur traditionnel initié à la gestion des vertus et valeurs du 'ndou'nda', ainsi qu'à la thérapie des malades victimes des effets néfastes de cet arbuste. Après avoir recouvré sa santé, il déclara ceci : 'ilan vos le ndunda' c'est-à-dire on peut oser s'amuser avec tout sauf le 'ndou'nda' »²⁰¹. Certains « prêtres » du *ndunda* associent d'autres espèces végétales à cet arbuste pour obtenir un *ndjama* plus corsé. Nanga Abé nous cite les feuilles de l'herbe *ongoli*, mais aussi deux fruits sauvages dont le *ngege*²⁰² qui est rond et le *nsot zog* (pénis de l'éléphant) de forme oblongue. Les malades du *ndunda* sont frappés de paralysie généralisée, ainsi que par une irruption de multiples abcès sur tout leur corps.



L'arbuste du 'ndunda' (Nkol Elouga)

Il existe plusieurs autres formes de *ndjama* que Missa Bernadette²⁰³ (85 ans environ) du village de NkolangII par Sa'a, définit comme : « un interdit matérialisé par quelque chose qui rend malade quiconque le viole ». La même informatrice évoque ainsi les *ndjama* occasionnels, issus du déversement des restes provenant d'un rite dans certains milieux

¹⁹⁸ Unvillage Manguissa non loin d'Ebebda porte d'ailleurs le nom de Ndunda

¹⁹⁹ Essomba, J-M. ; « Un arbuste mythique au Cameroun : le *ndoun'da* » ; In *Mamba vert*, Organe d'information de la Défense de l'Environnement Camerounais, N° 5 et 6, 2000

²⁰⁰ Entretien du 28 janvier 2012

²⁰¹ Essomba, J-M. ; « Un arbuste mythique au Cameroun : le *ndou'nda* », In *Mamba vert*, N° 5 et 6, avril 2000

²⁰² Ce fruit était utilisé autrefois comme cible lors de l'apprentissage des jeunes garçons pour la chasse à la lance, tant chez les *Béti* que chez les *Bakola/Bagielli*

²⁰³ Entretien du 21 novembre 2012

naturels, ce qui interdit *ipso facto* l'accès auxdits milieux, ainsi que l'exploitation de leurs ressources. C'est le cas du *Bina* dont on a évoqué plus haut et qui, pour Missa Bernadette, est « *l'endroit où on a parqué ou jeté tous les restes d'ingrédients ayant servi aux rites 'Mevungu', 'So' et 'Tsogo'* ». L'interdiction de pêcher dans une rivière pendant une période déterminée, suite au déversement dans son cours des restes issus du rite *tsogo*, est un exemple type de *ndjama* appelé *Bina*.

L'évocation des origines du *ndunda* dans le département du Mbam par Essomba et Abé Nanga, nous a amené à la rive droite de la Sanaga pour avoir des informations sur les pratiques de ce genre, notamment en pays Yambassa situé non loin des Manguissa. Nous avons pu nous entretenir avec M. Olemba Barnabé (70 ans) du village de Botatango qui nous a informé de l'existence du *touloua* qui pour lui, est une « *espèce de gris-gris constitué d'écorces, de feuilles, des racines, des coquilles d'escargot, etc. que l'on accroche sur des arbres fruitiers ou tout endroit interdit d'accès au public, quiconque viole le 'touloua' sera paralysé, ce qui entraînera sa mort* »²⁰⁴. Il va sans dire que tous ces éléments qui rentrent dans la confection du paquet du *touloua*, ont d'après Barnabé Olemba, des pouvoirs qui ne sont maîtrisés que par les initiés utilisant cette pratique. En dehors du *touloua*, les endroits où sont organisés ou jetés les restes des rites *oloum*²⁰⁵ et *mbaka*²⁰⁶ sont aussi interdits d'accès aux non-initiés par une période déterminée par le « prêtre » ayant organisé ledit rite. D'après Barnabé Olemba, tous les rites qui sont désignés dans l'ensemble par le vocable *Bisseck* (*Kisseck* au singulier), relèvent d'un caractère sacré par le fait que tous ceux qui sont impliqués dans leur organisation, sont toujours des initiés. Par conséquent, tout lieu ou tout élément ayant servi à leur organisation, devient inviolable aux non-initiés, au risque d'en subir les conséquences téléguidées par les forces naturelles.

Toutes ces pratiques locales de sacralisation des forêts que nous venons de présenter, font partie de ce que l'on pourrait qualifier d'aménagement spirituel des écosystèmes forestiers. Ce type de gestion des forêts spécifiques, bien que tenant compte du caractère restrictif des personnes autorisées à accéder à ce milieu, tient en compte toutes les fonctions (économique, sociale, médicinale, environnementale, spirituelle, récréative, etc.) que l'écosystème forestier joue pour les populations qui l'environnent. On relève l'idée de durabilité qui sous-tend l'exploitation de ces milieux protégés, car elle tient compte de l'intérêt de plusieurs générations ; Samuel Kidiba²⁰⁷ considère ce genre de forêt comme « *une source de vie pour les générations d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Il y a ainsi une gestion logique intragénérationnelle et extragénérationnelle...* ». Les forêts sacrées ou interdites d'accès et d'exploitation pendant une période déterminée pour différentes raisons, sont aussi une forme de prévention pour éviter la dégradation des écosystèmes forestiers. Le prélèvement de certains éléments qui s'y fait, est réglementé par l'accession limitée à ces milieux. Ne peuvent rentrer ainsi par exemple dans les forêts sacrées chez les Bamiléké, que des personnes initiées ayant un titre leur accordant un pouvoir de se retrouver dans un espace qui est le domaine de leurs divinités.

Tel n'est pas le cas dans le monde occidental où l'idée de conservation des milieux naturels, particulièrement celle des forêts, se focalise surtout plus sur les aspects économiques et environnementaux. Ces forêts des sociétés occidentales, qu'elles soient classées en aires

²⁰⁴ Entretien du 11 avril 2012

²⁰⁵ C'est le rite majeur chez les Yambassa de Botatango, il est organisé pour neutraliser les mauvais esprits qui empêchent tout progrès dans la communauté.

²⁰⁶ Ce rite est celui que l'on organise lorsqu'il y a eu une mort accidentelle dans la famille, c'est l'équivalent du *Tsogo* chez les Eton et Manguissa

²⁰⁷ Op cit

protégées ou exploitées, ne sont pas du tout habitées contrairement à celles des sociétés traditionnelles qui, malgré les interdits qui touchent un certain nombre d'elles comme nous avons pu le voir avec les forêts sacrées, continuent à être exploitées.

Conclusion

Ce chapitre relatif à la gestion traditionnelle des écosystèmes forestiers au sud ouest du Cameroun revêt d'une grande importance pour notre étude. Il permet tout d'abord de connaître les principales ressources de ces milieux, et de comprendre comment les populations locales en tirent profit par des méthodes acquises se transmettant de génération en génération. La cohabitation de deux modes de vie (chasseurs-cueilleurs et essarteurs) par son évolution, tend à les uniformiser à force de prélever des ressources dans les mêmes milieux, ce d'autant plus que de nos jours, ces ressources sont destinées beaucoup plus vers le commerce. Cette uniformisation touche aussi les outils utilisés, la tronçonneuse est aussi présente pour l'abattage dans l'agriculture sur brûlis des essarteurs Bantu, que dans l'abattage pour la récolte de miel, activité de grande importance chez les chasseurs-cueilleurs Bakola/Bagielli.

Cette partie du travail permet de comprendre pourquoi les ressources des écosystèmes forestiers de cette région, ne sont plus seulement destinées à l'autoconsommation, elles sont davantage orientées vers les centres urbains pour les besoins de la population urbaine de plus en plus importante. Ce chapitre montre que si les techniques et les méthodes d'acquisition des ressources restent « traditionnelles », c'est-à-dire héritées des ancêtres, elles ont connu beaucoup d'innovations. Cette gestion traditionnelle des ressources, qui aurait pour certains, joué un rôle pour la préservation des milieux naturels, ne l'aurait été que pour trois raisons principales : faible densité démographique, outillage rudimentaire, prélèvement des ressources pour l'autoconsommation. Par l'énorme biodiversité de ces écosystèmes forestiers de cette partie du Cameroun, les populations locales trouvaient des réponses à leurs besoins de tout genre dans la vie quotidienne. En plus, ces populations ont durant des générations, développé des pratiques dans leurs traditions qui avaient des effets indirects pour la préservation des milieux naturels dont les ressources satisfaisaient leurs besoins quotidiens. Cette situation semble révolue depuis une certaine époque, car de nouveaux acteurs sont entrés en jeu et ont modifié le lien qui existait entre ces écosystèmes forestiers et ces populations dont l'existence dépendait des ressources desdits milieux.

Entre temps, surtout avec le début de la colonisation occidentale, d'autres logiques d'exploitation de ces écosystèmes forestiers sont apparues. Le prochain chapitre nous donne ainsi l'occasion de présenter non seulement les enjeux économiques qui touchent les écosystèmes forestiers, mais aussi les questions de conservation telles que pensées à la manière du monde occidental, génitrice de l'économie néolibérale qui gère désormais ces milieux naturels. Ces deux aspects sont une nouvelle forme d'exploitation de ces milieux naturels que nous appelons exploitation néolibérale, qui fait face à l'exploitation de ces ressources par les populations locales.

Chapitre IV : Exploitation néolibérale des écosystèmes forestiers au Cameroun face à la politique des institutions publiques

Introduction

C'est pendant la conférence de Berlin (15 novembre 1884 – 26 février 1885) que le continent africain fut partagé par les différentes puissances européennes, qui exploitaient déjà ses richesses par les Compagnies à charte. C'est de là que naquit le Cameroun, connu sous le nom Kamerun par l'Allemagne qui était sa puissance colonisatrice. Dès cette période, les richesses de la nouvelle colonie étaient destinées à la métropole. Les écosystèmes forestiers furent mis à contribution dans la foulée pour la nouvelle économie, avec notamment la coupe du bois et la pratique des cultures de rente développées dans les zones littorales.

A l'heure actuelle, les zones forestières du Cameroun méridional sont l'objet de nombreuses convoitises qui vont au-delà de leur utilisation traditionnelle. Elles intéressent davantage les milieux urbains avec le ravitaillement du bois de construction, mais aussi le bois de feu avec notamment le charbon de bois qui est une des principales sources d'énergie pour la cuisson dans les grandes villes. A cette situation s'ajoute l'exploitation à grande échelle des produits ligneux par de grandes entreprises de coupe, mais aussi par l'implantation de vastes plantations des cultures de rente. Bigombe Logo et Dabire Atamana (2004, 14) abondent dans le même sens en affirmant : « *la forêt camerounaise fait l'objet d'une compétition ardue, quant à ses droits d'accès et, son exploitation* ».

Compte tenu aussi de l'importance des forêts pour les populations locales présentée plus haut, les pouvoirs publics ont mis en place depuis l'indépendance de nombreux mécanismes dans la logique de favoriser la préservation de ces milieux tout en les exploitant. De la création de structures s'occupant de la régénération des forêts à la ratification des conventions internationales œuvrant pour ces milieux, en passant par un cadre juridique, il existe tout un arsenal mis en place au Cameroun pour s'occuper des forêts.

Malgré tout, le constat qui se fait sur le terrain est désastreux, comme en témoignent les populations locales et les Ong qui s'intéressent aux questions de forêts au Cameroun depuis lors, sous la gestion de l'économie néolibérale. Pour mieux comprendre cette situation, nous allons présenter les particularités de cette exploitation des forêts tournée vers l'extérieur. Elle se présente sous trois formes : les deux premières qui sont beaucoup plus anciennes sont l'exploitation forestière et la pratique des cultures de rente qui se font à différentes échelles²⁰⁸. Pour ces cultures de rente en grandes plantations, nous ferons une brève présentation de leur genèse à partir de celles créées en Asie, et plus tard en Amérique. La troisième forme d'exploitation néolibérale des forêts se manifeste par la conservation, dont la logique est de déposséder les populations locales des ressources au nom de la nature à sauver.

Mais, il est aussi important de relever qu'avec l'exode rural qui fait accroître le nombre d'habitants de certaines villes, particulièrement Douala et Yaoundé, il s'est développé à une échelle plus réduite, l'exploitation des ressources forestières pour la satisfaction d'un certain nombre de besoins des citadins, notamment la construction d'habitations, l'ameublement,

²⁰⁸Nous faisons allusion ici aux petites plantations paysannes, mais aussi aux Multinationales agricoles nées aux Amériques et que nous présenterons de façon sommaire, afin de comprendre toute leur importance dans les régions où elles existent.

mais aussi une utilisation accrue du bois ou du charbon de bois comme source d'énergie pour la cuisine.

I – Evolution de la culture des produits de rente en zone forestière au Cameroun

On entend par produits de rente, encore appelées cultures d'exportation ou cultures industrielles, les produits agricoles destinés pour la vente dans les marchés extérieurs ; ils sont au cœur de cette présentation. Elles s'opposent aux cultures vivrières jadis appelées cultures d'autoconsommation²⁰⁹ qui comme ce dernier nom indique, sont consommés par leurs producteurs et leur entourage ; on qualifie souvent cette forme de production d'agriculture de subsistance.

Depuis la période coloniale, un certain nombre de cultures ont été introduites au Cameroun pour des fins commerciales, à l'exemple du cacaoyer, du caféier, de l'hévéa, etc., dont les productions étaient destinées à la métropole par le système de pacte colonial²¹⁰. Mais dans le cadre de notre présentation, nous nous limitons au cacaoyer, au palmier à huile et à l'hévéa qui sont les cultures de rente les plus importantes de la zone d'étude.

Avant de rentrer dans les détails de l'implantation des cultures de rente qui remplacent les écosystèmes forestiers au Sud du Cameroun, il s'avère utile de faire un bref historique de leur création, tant ailleurs que dans le pays. La colonisation européenne imposée au continent africain, au-delà de l'aspect politique avec de nouveaux pouvoirs mis en place dans les colonies, avait surtout ses fondements sur l'aspect économique.

Le système colonial européen cherchait non seulement des débouchés pour les industries naissantes de ce continent, mais surtout les richesses des pays conquis ; c'était la logique du pacte colonial qui réservait l'exclusivité des produits de la colonie à sa métropole. Les produits agricoles adaptés aux milieux tropicaux importés surtout d'Amérique, furent introduits en Afrique afin de développer des plantations pour les marchés européens. C'est ainsi qu'au Cameroun, la colonisation allemande a développé de nombreuses plantations à partir des zones côtières dont fait partie le Sud Ouest du Cameroun, terrain de cette étude.

Au Cameroun, ces cultures d'exportation sont produites de deux différentes façons ; d'une part dans les petites plantations appartenant à de petits paysans utilisant un matériel rudimentaire, et d'autre part dans de grandes structures relevant soit de l'Etat, soit des opérateurs économiques locaux, soit des multinationales. Tout en présentant sommairement les plantations paysannes (spécifiquement le cacaoyer) et les multiples difficultés auxquelles elles sont confrontées, ce sont plutôt les grandes plantations industrielles (palmier à huile et hévéa), au vu de nombreux problèmes dont elles sont au centre, qui feront l'objet d'une analyse plus détaillée et profonde dans notre présentation.

²⁰⁹ Le surplus de la production vivrière des paysans est depuis quelques décennies, destiné au commerce. Nous l'avons évoqué dans la présentation de la culture sur brûlis.

²¹⁰ Le pacte colonial était un système liant la métropole à sa colonie, la première devait être le seul pays à ravitailler la seconde en produits industrialisés et tout autre venant de l'extérieur, alors que la colonie ne pouvait vendre ses productions qu'à sa métropole.

I – 1 – Les plantations paysannes : exemple de la cacaoculture

I – 1 – a - Le cacaoyer au Cameroun

Le cacaoyer (*Theobroma cacao*) est une plante originaire d'Amérique centrale ; il s'adapte dans des milieux à température moyenne variant de 18° et 32° avec une alimentation régulière en eau (Assoumou ; 1977, 31-32). L'écosystème qui allie mieux ces conditions climatiques est la forêt dense tropicale humide, couvert végétal naturel de la partie méridionale du Cameroun. Le cacaoyer est donc une plante adaptée à ces milieux.

La culture du cacaoyer a été introduite au Cameroun dans la région de Limbé au Sud Ouest du Cameroun en 1886 – 1887 par les colons allemands, maîtres du nouveau territoire après la conférence de Berlin (1884 – 1885). Elle se faisait au départ dans la zone côtière sous forme de grandes plantations (Victoria-Molyko Estate dans l'actuelle zone de Limbé), ensuite étendue dans la zone d'étude par Woermann à Batanga et surtout Zenker qui l'avait implantée à Bipindi. Par la suite la culture du cacaoyer a touché les paysans devenus petits propriétaires de leurs plantations.

Plus tard, la cacaoculture s'est répandue dans toute la partie méridionale du Cameroun qui est le domaine des forêts denses humides. Elle demeure pour les petits paysans, l'une des principales cultures de rente de cette zone ; Kengne Fodouop et Ali de Jong (2002, 30) abondent dans le même sens au sujet du développement de cette culture lorsqu'ils affirment : *« depuis la période coloniale, les paysans étaient confrontés à la nécessité d'acquiescer de l'argent pour payer les impôts, acheter les biens d'équipement et faire face aux dépenses de santé ou de scolarité des enfants »*.

Le cacaoyer, compte tenu du fait qu'il soit la principale plante de culture de rente pour les petits paysans dans notre zone d'étude, touche tous les groupes ethniques de la région ; les Bakola/Bagielli qui sont traditionnellement chasseurs-cueilleurs, s'y sont mêlés dès les premières années de sédentarisation. Dans ce sens, nous avons les exemples des cacaoyères créées depuis plusieurs décennies respectivement au campement de Log Ndiga par le papa de Joachim Gwodog (environ 35 ans), et de Matsindi par le grand-père de Jean Pierre Mayélé (32 ans). Ces plantations de cacaoyers créées par des Pygmées sont aussi une preuve d'une certaine ancienneté de leur sédentarisation. Les conflits fonciers entre Bantu et Pygmées, respectivement agriculteurs et chasseurs-cueilleurs dans leurs traditions, s'expliquent en grande partie par la création des plantations de cacaoyer par les Pygmées, synonyme d'appropriation de l'espace.

I – 1 – b – Les écueils à la production

C'est depuis l'époque allemande que la pratique de culture du cacaoyer en petites plantations fut instituée au Cameroun, comme l'analyse abondamment Clarence-Smith dans Geschiere et Konings (1993, 187-216).

Dans la zone d'étude et plus particulièrement dans l'arrondissement de Bipindi, nous avons constaté qu'il y a des plantations de cacaoyer dans tous les villages, mais de très faible étendue par rapport à celles d'autres zones de culture de cette plante (Lékié, Mbam et Kim, Dja et Lobo, etc.). Pourtant, il y a une grande disponibilité d'espaces compte tenu de la faible densité démographique de la région, sauf peut-être dans le village Atog Boga qui est l'un des plus peuplés de l'arrondissement. Les discussions que nous avons eues sur le terrain avec les

paysans, ainsi que différents constats au sujet de la cacaoculture, relèvent un certain nombre de problèmes entravant le développement de cette activité dans la région. Ceux qui nous ont été régulièrement évoqués sont les suivants :

- La plupart des plantations de cacaoyer qui s'y trouvent, existent souvent depuis plus de 5 décennies, ce qui correspond à la période faste de cette culture au Cameroun à la fin des années '50'.
- De nombreuses maladies attaquent cette plante dans la presque totalité des plantations de la région, les plus courantes sont celles qui touchent les jeunes cabosses ; il y a ainsi la pourriture brune et les mirides, plus connus localement par les termes capsides et punaises des plantes.
- Difficultés d'acquisition des produits phytosanitaires pour combattre les maladies que nous venons d'évoquer.
- L'encadrement et le soutien des services publics pour la culture du cacaoyer, restent timides chez les petits paysans de la zone qui signalent par exemple les difficultés dans de nombreuses procédures afin de bénéficier de jeunes plants auprès de la SODECAO.
- Les pistes villageoises impraticables de la zone pendant les saisons de pluies, de nombreux ponts cassés, sont un énorme problème pour les petits producteurs de cacao. Cette situation engendre de nombreuses difficultés de ravitaillement pour les soins des plantes, la régénération des plantations, mais aussi l'écoulement du cacao prêt à la commercialisation.
- L'arnaque des « Kocseurs », nom par lequel sont désignés ces nouveaux acheteurs depuis la libéralisation de la vente du cacao, profitent de la précarité dans laquelle vivent les petits producteurs des zones enclavées, pour acheter leur cacao à des prix très bas ne pouvant permettre à ces derniers d'améliorer non seulement leur activité de production, mais aussi leurs conditions de vie.
- La corruption²¹¹ omniprésente dans la plupart des services publics au Cameroun, n'épargne pas le secteur de petits producteurs de cacao. Des programmes concernant l'octroi gratuit des plants pour la régénération des plantations de cacaoyer existe au Cameroun, Mais d'après de nombreux témoignages, seules des personnes jouissant d'une grande importance au sein de la société bénéficient de ces plants gratuits, le reste se négocie « au plus offrant » en vigueur dans une société corrompue ; les petits cacaoculteurs en font les frais.

I – 1 – c – Pléthore de structures publiques pour le cacao

La commercialisation du cacao, jadis exclusivité de l'Etat avant sa libéralisation, était pendant longtemps, la principale ressource d'exportation du pays avant d'être supplantée par le pétrole, autre source des devises de l'Etat. Etant donné que cette culture est produite exclusivement par les petits paysans, les pouvoirs publics ont depuis l'indépendance, pris un certain nombre de mesures afin d'en garantir une meilleure qualité, mais aussi pour assurer l'augmentation de sa production en vue d'une bonne commercialisation.

Les mesures des pouvoirs publics pour la promotion du cacao au Cameroun depuis l'indépendance se situent globalement à deux niveaux. Le premier concerne l'aspect purement agricole en vue d'une meilleure production (lutte contre les maladies touchant le cacaoyer – mise sur pied de nouvelles variétés en vue de meilleurs rendements), et le second a trait à

²¹¹ Depuis un peu plus de 10 années, le Cameroun figure toujours parmi les pays les plus corrompus au monde d'après le classement annuel effectué par l'ONG *Transparency International*

l'aspect financier ayant deux volets (accorder des prêts aux producteurs afin de mieux entretenir les plantations – garantir un meilleur prix d'achat).

Le constat qui se dégage est le nombre très élevé des structures créées par les pouvoirs publics pour s'occuper du cacao ; elles manquent souvent de coordination, d'où une réelle inefficacité et même une absence de visibilité d'actions concrètes sur le terrain.

I – 1 – d – Support agronomique sans coordination

Depuis l'introduction du cacaoyer au Cameroun, que ce soit pendant la période coloniale qu'après l'indépendance du pays, l'intervention des services publics pour une meilleure production de cette culture a toujours été une préoccupation majeure. Des pays consommateurs du Nord ont parfois apporté leur appui pour l'entretien des cacaoyères, tels sont les cas des aides de USAID et du FAC (Fonds d'Aide et de Coopération) à l'Etat du Cameroun en 1965 pour lutter contre la pourriture brune.

Avant l'indépendance du Cameroun francophone (1960), des recherches sur la culture du cacaoyer avaient été mises sur pied dans deux centres (Nkoemvone près d'Ebolowa en 1949, Nkolbisson à Yaoundé en 1953). Ces deux centres constituent actuellement des stations de l'IRAD et continuent à développer des recherches sur le cacaoyer. Nkoemvone situé non loin de la zone de notre étude, s'occupe beaucoup plus des aspects de reproduction et d'acclimatation de différentes variétés de cacao au Cameroun ; Nkolbisson par contre est axé sur des recherches en laboratoire en vue de multiplier des boutures sélectionnées.

A la question de savoir s'ils étaient au courant de l'existence de ces deux structures pour améliorer leurs cacaoyères, les petits producteurs de cacao de la zone d'étude nous disaient ignorer pour la plupart leur existence. Par contre la SODECAO, une des dernières structures à avoir vu le jour pour le développement de la culture du cacaoyer au Cameroun, est bien connue des cacaoculteurs de la zone d'étude. Mais leurs attentes sont énormes vis-à-vis de toutes les structures impliquées aux recherches sur l'amélioration des rendements du cacao au Cameroun.

La SODECAO (Société pour le développement du cacao), nouvel organisme étatique créé par décret présidentiel N° 74/83 du 02 février 1974, réorganisé par le décret N° 80/080 du 10 mars 1980, modifiés par le décret N° 84/078 du 19 mars 1984, marque une volonté de l'Etat du Cameroun à apporter un soutien aux cacaoculteurs.

Contrairement aux centres de Nkoemvone et Nkolbisson s'occupant spécifiquement du cacaoyer, la SODECAO, en plus de promouvoir la production de cette culture, a dans son programme, une mission élargie touchant particulièrement les cultures associées souvent à cette plante lors de la création des plantations (bananiers, arbres fruitiers, etc.). D'autres aspects importants ne touchant pas la culture, mais ayant un impact pour l'augmentation de la production du cacao, sont aussi prévus par cette structure ; les points les plus en vue relevant des missions²¹² de la SODECAO sont les suivants:

- La production et diffusion des plants de cacaoyers performants
- La production des plants d'accompagnement (bananiers plantains, arbres fruitiers, légumineuses, etc.)

²¹² Sodexao Infos, avril 2009

- L'encadrement technique des producteurs, leur formation et leur structuration
- L'approvisionnement en intrants
- La protection du verger
- L'appui conseil sur les opérations post-récolte
- La promotion de la transformation et à la consommation locales des produits cacao
- L'appui à la commercialisation
- L'aménagement des espaces agricoles
- L'ouverture et entretien des pistes rurales

Malgré ce programme ambitieux de la SODECAO qui au départ n'avait pour zone d'intervention que la Région du Centre, alors que notre zone d'étude est plutôt dans la Région du Sud, la réalité sur le terrain nous met face à des plantations non entretenues. Le mauvais état des pistes dans cette zone pendant les saisons de pluies abondantes, de nombreux ponts cassés, rendent cette zone complètement enclavée pendant de longues périodes (les 2 saisons de pluies qu'il y a dans cette zone au climat tropical humide).

La création et l'entretien des pistes font pourtant partie des missions que s'est donnée la SODECAO. Un paysan de la zone, ancien agent de l'Etat considérant comme échec l'action de la SODECAO, nous expliquait que cet organisme n'est qu'une structure en plus, car le service de Subdivision des routes dépendant du Ministère des Travaux Publics joue le même rôle dans les zones enclavées. Les difficultés d'accès aux zones où se trouvent les cacaoyers pour défaut ou mauvais état des routes, sont un facteur limitant qui explique en partie la faible production en cacao pour cette région. Pourtant les petits paysans producteurs de cacao dans la zone, compte tenu de la disponibilité des milieux naturels propices à cette culture au Sud Ouest du Cameroun, souvent associée aux bananiers et arbres fruitiers, pourraient augmenter les productions et améliorer leurs conditions de vie avec l'accès aux marchés.

D'autres facteurs tant externes qu'internes au milieu des années '90', ont parfois été un obstacle à l'action de la SODECAO. Si la dévaluation du Franc Cfa en 1994, facteur imposé de l'extérieur avait renchéri les intrants importés pour lutter contre les maladies du cacaoyer, mais aussi la mise sous tutelle du Cameroun au Plan d'Ajustement Structurel du FMI, tel n'est pas le cas avec l'abandon des prix garantis sur le cacao qu'assurait l'Etat aux paysans, et qui a fait dégringoler le prix au kilo jadis payé aux producteurs. Cet ensemble de mesures a créé un véritable cauchemar pour les paysans comme l'ont analysé certains auteurs (Alary, Courade, Janin, 1994 ; Alary, 2000, etc.). Cette situation n'a pas été en faveur du développement des activités de la SODECAO dont le principal challenge est pourtant de sortir les petits producteurs de cacao au Cameroun de la précarité.

Le principal centre de recherche dans le domaine agronomique au Cameroun est l'IRAD (Institut de Recherche Agricole pour le Développement). Cette structure a été créée en 1996, suite à la fusion entre l'IRA (Institut de Recherches Agronomiques) et l'IRZV (Institut de Recherches Zootechniques, Pastorales et Vétérinaires) qui dérivent eux-mêmes de la DGRST (Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique) créée en 1979.

Les recherches agronomiques au sein de l'IRAD concernent toutes les variétés d'espèces cultivées au Cameroun. Les cultures commerciales bénéficient d'une attention particulière compte tenu de leur importance sur le plan économique. C'est dans ce sens que le cacao, une des principales sources de rentrée de devises du pays depuis plusieurs décennies, occupe une place de choix pour les activités du programme de recherche à l'IRAD aux côtés du café. L'amélioration des rendements, la lutte contre les principales maladies (pourriture brune, capsides, etc.) sont un volet majeur pour faire augmenter la production de cacao au Cameroun.

L'intérêt des recherches de l'IRAD sur le cacao, bien qu'ayant très peu d'impact sur les cacaoculteurs de la zone d'étude, vise une amélioration des variétés sur le plan génétique, afin d'accroître les rendements des plantations tenues par les petits paysans. Les petits producteurs de certaines autres cultures de rente au Cameroun, cas du palmier à huile et de l'hévéa, bénéficient quant à eux, du soutien des recherches effectuées sur ces plantes par les grandes plantations de SOCAPALM et de HEVECAM tenues par des multinationales. Tel n'est pas le cas du cacaoyer dont les grandes plantations ont disparu après la colonisation allemande.

Par ailleurs, il existe au sein de l'IRAD une Coordination Scientifique Forêt et Environnement (CSFE) qui développe un programme de recherche sur la gestion de l'espace. L'intérêt majeur de ce programme vise une meilleure utilisation des terres, ce qui est en lien étroit avec la culture du cacaoyer dans les zones de forêts humides au Sud Cameroun, région de notre étude. Les retombées économiques et sociales des recherches menées dans ce programme sont évidentes pour les petits producteurs de cacao. Depuis plusieurs décennies au Cameroun, comme le démontre Binet dans son étude²¹³, et ce jusqu'à nos jours, les petits producteurs de cacao améliorent leurs conditions de vie par la vente de ce produit.

I – 2 – Les structures de financement

L'instabilité qui caractérise le commerce du cacao est à l'origine de nombreuses initiatives des pouvoirs publics pour faciliter les petits producteurs à l'écoulement de leur production. Depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours, un certain nombre de structures ont été mises sur pied et dont certaines ont disparu²¹⁴, pour garantir un meilleur prix d'achat du produit aux paysans. D'autres par contre ont pour rôle de permettre aux petits producteurs d'avoir accès aux crédits, afin de mieux entretenir leurs plantations dans la perspective d'augmenter les productions.

²¹³ Binet, J., *Budgets familiaux des planteurs de cacao au Cameroun*, Paris, ORSTOM, 1956

²¹⁴ Les principales structures disparues sont les suivantes :

- Caisse de stabilisation des prix du cacao du Cameroun (CAISTAB) créée par le décret n° 55-1644 du 16 décembre 1955, devenue « Caisse cacao » après l'indépendance jusqu'à sa disparition lors de la création de l'ONCPB, dont le rôle consistait à garantir un meilleur prix d'achat aux producteurs.
- FONADER (Fonds National de Développement Rural) créé par Ordonnance n° 73/24 du 29 mai 1973, dénommé « Banque du planteur » dont le rôle consistait à accorder des crédits aux planteurs en général, y compris donc les cacaoculteurs, pour que ces derniers puissent combattre les maladies touchant les cacaoyers, mais aussi pour régénérer leurs plantations.
- CENADEC (Centre National de Développement des Entreprises Coopératives), créé en 1969, avait pour vocation d'améliorer la production de cacao, et d'en assurer une meilleure commercialisation, d'où l'idée des coopératives.
- ONCPB (Office National de Commercialisation de Produits de Base) qui avait pour rôle de négocier les meilleurs prix pour la vente à l'extérieur des produits agricoles du Cameroun.

Les principales structures de financement ayant un rapport avec le cacao qui sont actuellement opérationnelles, mais quasi-inconnues des cacaoculteurs de notre zone d'étude, sont les suivantes :

- **Office National du Cacao et du Café (ONCC)**, créé par décret n° 91/271 du 12 juin 1991, complété par le décret 97/141 du 25 août 1997, a été mise en place après la disparition de l'ONCPB (Office national de commercialisation des produits de base). Son principal rôle est de d'assurer au mieux, l'exportation de ces deux produits, tout en veillant à leur achat aux meilleurs prix chez les producteurs
- **Fonds de Développement des Filière Cacao et Café (FODECC)** ; il a été créé par décret présidentiel n° 2006/085 du 9 Mars 2006 pour soutenir le financement des projets devant permettre un accroissement de la production de ces deux cultures, mais aussi une amélioration de leur qualité.
- **Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC)** ; il regroupe les différents acteurs s'occupant de ces deux cultures, de la production à la commercialisation. Il joue surtout un rôle consultatif qui met un accent particulier sur l'appui aux producteurs.
- **Cellule technique de suivi et de coordination des filières cacao et café** ; c'est une structure du Premier Ministère chargée d'assurer la bonne marche des opérations touchant ces deux filières.



Séchage de fèves de cacao (Nkol Bogo)

I - 3 – Bref aperçu de l'expansion des plantations industrielles dans le monde

Avant de se lancer dans la problématique de grandes plantations, que cela soit à l'échelle mondiale que dans la région du Sud Ouest du Cameroun qui nous intéresse particulièrement, une définition de ce concept s'avère nécessaire pour appréhender les multiples contours qui la caractérisent. De nombreux auteurs ont abordé cette question qui est au centre des aspects économiques, sociaux, environnementaux, etc.

La définition qui semble mieux cerner ce concept au Cameroun est celle de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) qui date de 1958, et que nous partageons avec Peka Joseph²¹⁵, elle stipule : « *une exploitation agricole située dans une région tropicale ou subtropicale qui emploie régulièrement des travailleurs salariés et où sont principalement cultivés ou produits à des fins commerciales : le café, le thé, la canne à sucre, le caoutchouc, les bananes, le cacao, la noix de coco, des arachides, le coton, le tabac, les fibres textiles (sisal, jute, chanvre), les agrumes, l'huile de palme, le quinquina ou les ananas* ».

L'expansion des sociétés industrielles du Nord (Europe et Etats-Unis) vers les autres régions, notamment tropicales et subtropicales qui sont beaucoup plus rurales et agricoles, débutée il y a quelques siècles, a connu un grand élan avec la révolution industrielle du 19^{ème} siècle. Celle-ci a fait accroître la production des denrées manufacturées pour lesquelles il fallait trouver de nouveaux marchés.

Une autre raison de cette ouverture de l'Europe s'est justifiée par la recherche des matières premières, mais aussi pour l'approvisionnement en cultures commerciales destinées à l'exportation (café, thé, cacao, etc.). La production de ces cultures commerciales a été mise en place dans les pays du Sud, par des entreprises que nous pouvons considérer comme les ancêtres des multinationales ayant mis sur pied de grandes plantations dont le fonctionnement avait une structure de micro-Etat. Ces grandes exploitations, à cause d'énormes accaparements des terres au détriment des populations locales réduites souvent en employés sous-payés, posent de nombreux problèmes depuis lors.

1 – 3 – 1 – Le négoce avec l'Asie à l'origine des cultures d'exportation

Le développement des cultures en grandes plantations, plonge ses racines aux relations commerciales entre les différents pays européens et le continent asiatique. A la fin du 16^{ème} et début du 17^{ème} siècle, de nombreuses compagnies ont été créées dans différents pays européens ayant le monopole d'Etat pour commercer avec l'Asie. Ces entreprises, appelées à juste titre « compagnies à charte », avaient le soutien politique, militaire, etc. de leurs gouvernements, qui plus tard, ont bâti leurs empires coloniaux dans cette partie du monde.

La production des épices (poivre, clous de girofle, cannelle, noix de muscade, etc.), au départ activité individuelle des petits paysans, prit de l'ampleur sous forme de plantations organisées par des compagnies concurrentes européennes opérant en Asie. C'est ainsi que tour à tour sont créées les principales : la *Compagnie anglaise des Indes orientales* en 1600, la *Compagnie hollandaises des Indes orientales* en 1602, la *Compagnie française des Indes orientales* en 1664, la *Compagnie suédoise des Indes orientales* en 1731 (Morineau, 1999).

²¹⁵ Peka, J. *L'agriculture de plantation au Cameroun : l'exemple de l'OCB de la région du Mungo*, Mémoire de Maîtrise de géographie, Université de Yaoundé, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1979

C'est dans le continent asiatique que les compagnies européennes firent créer les premières grandes plantations vers les 17^{ème} et 18^{ème} siècles, notamment celles des épices et de thé (Britanniques en Inde, Hollandais en Indonésie). Mais c'est plutôt à la fin du 19^{ème} et début du 20^{ème} siècles qu'il y a eu une expansion des plantations avec la colonisation européenne vers les nouveaux mondes, mais aussi l'implantation des entreprises agricoles américaines dans les pays d'Amérique centrale et parfois ailleurs comme au Libéria, Etat créé en Afrique occidentale pour accueillir des esclaves affranchis. Le point commun à ce développement de l'économie de plantations, est la perte des terres agricoles par les populations autochtones exposées dès lors à la précarité, au profit de nouvelles entreprises soutenues très souvent par les pouvoirs politiques.

Par ailleurs d'autres problèmes comme la dégradation des milieux naturels dans le cas des zones forestières, l'utilisation des produits chimiques, la manipulation de l'élite politique locale par les patrons des grandes plantations entraînent d'autres conséquences dans les pays qui les abritent.

I – 3 – 2 – Impacts des grandes plantations américaines dans les pays d'implantation

Depuis le 19^{ème} siècle, de nombreuses entreprises agricoles créées aux Etats-Unis, se sont lancées dans la culture de certaines denrées en grandes plantations. C'est le pays des *farmers* (entrepreneurs agricoles) dont l'activité vise une production de masse pour satisfaire non seulement le marché intérieur, mais aussi pour des fins d'exportation, ce qui justifie la nécessité d'avoir de vastes superficies de terre. L'agriculture en grandes plantations des Etats-Unis qui a largement bénéficié d'une main d'œuvre bon marché constituée notamment d'anciens esclaves, s'est exportée vers d'autres régions où ces entreprises agricoles ont par ailleurs souvent joué un rôle politique néfaste.

Ainsi, la *Dole Food Company* qui avait été créée en 1851, opérait spécifiquement à ses origines dans la zone du Pacifique pour la production des ananas aux îles Hawaïi, d'où le nom de *Hawaiian Pineapple Company* que cette entreprise a porté jusqu'en 1991. Pour des raisons de spoliation des terres au détriment des populations autochtones, elle fut confrontée à l'opposition des autorités traditionnelles hawaïennes contre lesquelles elle mena un long combat. *Hawaiian Pineapple Company*, compte tenu des liens étroits entre ses dirigeants et du milieu politique des Etats-Unis qui assurait leur protection, a été à l'origine de l'annexion des îles Hawaïi devenues le 50^{ème} Etat américain en 1959. Cette compagnie a diversifié plus tard ses cultures, notamment avec les plantations de bananes créées dans plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes, mais aussi avec des filiales dans quelques pays d'Afrique (Côte d'Ivoire, Cameroun). D'autres cultures (mangues, agrumes, papayes, etc.) sont exploitées aussi en grandes plantations par ce groupe ou ses filiales, notamment dans les Caraïbes et en Amérique du sud.

Une autre entreprise emblématique des Etats-Unis ayant développé de grandes plantations dans la zone des Caraïbes et de l'Amérique du sud est *Chiquita Brands International*, créée en 1899 sous le nom de *United Fruit* qu'elle a porté jusqu'en 1989. Depuis le début de sa longue histoire d'exploitation dans cette zone, la principale production agricole de cette entreprise a toujours été la banane avec des plantations au Nicaragua, au Honduras, en Colombie, au Costa Rica, à Haïti, à Panama, en Jamaïque, etc. Mais c'est au Guatemala, pays où se trouvait jadis le « head quatter » de cette entreprise dans la région, que les premiers mouvements de contestation des populations contre l'accaparement des terres eurent lieu. Les grandes plantations de *United Fruit* ont toujours représenté la plus grande proportion des terres

agricoles par rapport aux espaces exploités par les populations autochtones. Face à cette situation, ces dernières ont grossi les masses de ces groupes qui sont appelés dès lors *Paysans sans terre* dans le contexte sud américain.

Un autre aspect néfaste d'*United Fruit* se situe au niveau des salaires payés à ses employés qui, comme pour la plupart des cas de multinationales agricoles dans les pays du Sud, ont toujours été bas par rapport à l'investissement des travailleurs. Cela justifie souvent les nombreuses grèves qui touchent ce type d'entreprises, et qui entraînent le mécontentement général des populations. Pour assurer la continuité de ses activités de production des bananes, *United Fruit*, dont certains de ses cadres ont occupé d'importants postes au sein de l'administration américaine, s'est impliqué dans le choix des dirigeants politiques des pays où se trouvent leurs plantations. Ainsi, tous les dirigeants politiques de ces pays qui ont envisagé des réformes agraires en faveur du petit peuple dans leur programme, ont toujours été combattus et accusés d'être communistes. Par contre, ceux qui jouaient le jeu pour les intérêts de *United Fruit*, avaient naturellement l'onction de ladite entreprise. Pour ces méthodes non démocratiques qui les conduisaient ainsi au pouvoir, les dirigeants de ces pays n'étaient pas au service de leur peuple, mais plutôt pour la protection des intérêts du grand producteur des bananes. Compte tenu de cela, ces pays ont été qualifiés de « Républiques bananières », expression qui désigne depuis lors, des régimes politiques au fonctionnement non démocratique, et en plus corrompus.

Les entreprises agricoles américaines ont étendu à la fin du 19^{ème} et début du 20^{ème} siècle, leur politique de grandes plantations jusque dans le continent africain pourtant sous domination coloniale européenne. En 1847, le Libéria qui était un territoire accueillant depuis 1822 des esclaves affranchis venant d'Amérique, devient un Etat indépendant. Depuis lors, les Etats-Unis ont développé avec ce nouvel Etat des relations de type coloniales. C'est dans ce sens que l'entreprise *Firestone Tire and Rubber Company*, fondée en 1900, va négocier en 1926 avec l'Etat libérien qui lui accorde une concession de 450 000 hectares pour une durée de 99 ans. La plantation d'hévéa qui y est créée demeure jusqu'à nos jours la plus vaste au monde avec 48 000 hectares ; la main d'œuvre de l'entreprise pour cette plantation était estimée à plus de 20 000 personnes dans les années 60, ce qui faisait de *Firestone*²¹⁶ le premier employeur au Libéria.

D'après certains témoignages recueillis par David Vaucher (cité plus haut) ayant séjourné au Libéria entre 2004 et 2005, les conditions de travail des ouvriers dans la plantation de *Firestone* étaient très difficiles comme on peut le relever dans un article de *World Rainforest Movement*²¹⁷. A cela s'ajoutaient des salaires très bas qui expliquent de nombreuses grèves organisées par les employés pour revendiquer un traitement meilleur.

L'article cité ci-dessus éclaire nettement cette exploitation dont sont victimes ces ouvriers, on note ainsi cette situation qui n'est pas loin d'être de l'esclavage : « *Un seigneur se lève à 4 heures du matin et s'apprête à saigner environ 750 arbres en une journée normale. S'il ne complète pas son quota, il ne recevra que la moitié de son salaire de la journée. Devant cette situation, ils n'ont d'autres choix que de permettre à des membres de leur famille de les aider, ou d'engager un sous-traitant, les seigneurs travaillent tous les jours de l'année, y compris les fêtes nationales, le jour de Noël excepté. Ils produisent de grands volumes de latex : la*

²¹⁶ www.vaucher.info/voyages/liberia

²¹⁷ « Libéria : les dures journées de travail des seigneurs de caoutchouc de Firestone », in *WMR's, bulletin*, N° 134, septembre 2008

production mensuelle d'un saigneur vaut en moyenne 2296,80 USD au Libéria et 3915,00 USD au marché mondial, alors que le saigneur reçoit 125 USD »²¹⁸.

Le sort de ces employés de *Firestone* pouvait se comparer à celui que vivaient les esclaves dans les plantations au Sud des Etats-Unis d'où étaient partis les esclaves affranchis désormais citoyens du Libéria. Cette situation n'a pu se passer qu'avec l'aval des pouvoirs politiques de ce pays qui ont fait de nombreuses expropriations afin de donner davantage des terres à *Firestone*. La durée de bail (99 ans), trop longue pour une contrepartie dérisoire, est un autre indicateur qui prouve que l'Etat libérien s'est toujours plié aux désidératas de *Firestone*. Les « Républiques bananières » d'Amérique latine et des Caraïbes portent ce nom peu flatteur, à cause du rôle joué par *United Fruit* (producteur de bananes) pour aider les régimes de ces pays acquis à sa solde, à accéder ou à se maintenir au pouvoir par une pseudo-démocratie. Compte tenu du fait que les agissements de *Firestone* actif dans la culture de l'hévéa ont été similaires au Libéria, on pourrait qualifier ce pays de « République hévéaticole ».

I – 4 - Les plantations industrielles au Cameroun

Par sa partie côtière, le Cameroun est rentré dans l'économie de marché avec les navigateurs qui y faisaient escale lors du commerce triangulaire reliant l'Europe, l'Afrique et l'Amérique, lequel commerce a fourni des esclaves arrachés à l'Afrique pour l'Amérique. C'est à partir de cette période que certaines cultures originaires d'autres continents (cacaoyer, hévéa, etc.), furent introduites dans le pays.

Le début de la colonisation allemande marque officiellement la naissance du Cameroun (Mveng, 1963 ; Gaillard, 1989 ; Njeuma, 1989)) lors de la signature des traités Germano-Douala en juillet 1884. Ce territoire fut dénommé « Kamerun » par cette première puissance ayant dominé le pays jusqu'en 1916. C'est aussi à cette époque que les premières grandes plantations vont être créées dans la nouvelle colonie, surtout dans la zone littorale du pays.

Avant même que toutes les régions du Cameroun ne soient soumises à l'autorité coloniale allemande, cette dernière fit créer deux sociétés qui étaient une sorte de compagnies à charte pour l'exploitation des ressources du pays. Il s'agissait de *Gesellschaft Süd Kamerun* et de *Gesellschaft Nordwest Kamerun* dont les délimitations et les objectifs présentés par Gaillard (1989, 101), identifient clairement la création des plantations comme élément essentiel pour l'économie de la nouvelle colonie. Les terres les plus riches sont particulièrement ciblées, à l'exemple de celles des alentours du Mont Cameroun qui sont volcaniques, et donc visées pour leur fertilité.

Mais l'*hinterland* (l'arrière-pays de la colonie) présentait aussi des potentialités pour développer des plantations, sans oublier le commerce. En 1885, juste après les accords Germano-Douala passant le Cameroun sous domination allemande, le géologue Bernhard Schwartz en voyage d'exploration dans la nouvelle colonie, cité par Gaillard (1989, p. 73) déclare : « *le pays en arrière des monts Cameroun n'est point un désert comme on l'avait cru, mais bien une contrée favorable pour y établir des plantations et faire du commerce* ». Compte tenu de toutes les potentialités agricoles des terres, de nombreuses plantations furent créées par des colons (à l'exemple de Zenker à Bipindi) non loin de la côte ; les principales cultures furent le cacaoyer, le palmier à huile, le bananier, l'hévéa.

²¹⁸ WMR's bulletin, *op. cit.*

Le départ du Cameroun par les Allemands en 1916 permit à la Grande-Bretagne qui avait hérité de la partie occidentale de ce territoire, de favoriser la reprise d'une grande partie des plantations des colons allemands à des firmes britanniques basées au Nigeria. Parmi les plus importantes, il y avait *African and Eastern Trade Corporation*, *United Africa Company*, ayant été regroupé en 1929 pour former *Pamol* appartenant au britannique *Lever Brothers*. Cette dernière entreprise va fusionner en 1930 avec *Margarine Unie* des Pays-Bas, pour créer *Unilever*, une des premières Multinationales dans le monde.

C'est à partir de ce moment qu'Unilever va constituer sa filiale dans la partie britannique du Cameroun, elle prendra le nom de *Pamol Plantations Limited* qui bénéficiera en plus d'une concession de 10 000 hectares. Les autres plantations ayant appartenu à des fermiers allemands dans l'actuelle zone de Limbé, seront regroupées en 1946 pour former la *Cameroon Development Corporation (CDC)*. Cette société d'Etat constituée au départ par un appui financier du Commonwealth, reste de nos jours le deuxième employeur au Cameroun derrière l'Etat. Contrairement à la *Pamol* qui n'a que des plantations de palmier à huile, la CDC a des plantations d'autres cultures autres que des palmiers, il y a notamment l'hévéa, les bananiers et le thé. L'importance économique de cette structure dans le pays ne fait aucun doute, malgré le fait que ses plantations ne soient localisées que dans la Région du Sud Ouest. Courade qui a mené de nombreuses recherches sur les complexes agro-industriels au Cameroun, souligne au sujet de cette structure : « *La Cameroon Development Corporation (CDC) a repris en charge les plantations allemandes du Mont Cameroun créées avant 1914. Société d'Etat gérée par des Camerounais, elle constitue le 'poids lourd' du secteur agro-industriel...* »

Les colons allemands ont créé des plantations dans d'autres régions du Cameroun toujours situées non loin de la zone côtière. Ainsi, des palmeraies avaient été créées à Apouh, non loin d'Edéa vers 1907 au bord du fleuve Nyong, sur le site de l'actuelle Société des Palmeraies de la Ferme Suisse (SPFS), dont les plantations couvrent environ 4000 hectares. Toujours dans cette région, selon les informations de Diwouta Mbengue²¹⁹, une concession de 4000 hectares avait été accordée à M. Douglas, un riche Berlinoise qui la rétrocéda en 1907 à la *Molive Pflanzung Gesellschaft*. Celle-ci ne développa que 95 hectares de culture d'hévéa dans la zone de Dizangué, suite à la perte de la colonie du Cameroun dont la conséquence majeure fut le départ des colons allemands de leur ancienne colonie. Cette plantation fut reprise en 1926 par la SOCFIN (Société Financière des Caoutchoucs), un groupe belge qui va créer la Société des Plantations de la Sanaga transformée en 1938 en Société Agricole et Forestière Africaine (SAFA) qui est l'ancêtre de SAFACAM (Société Agricole et Forestière Africaine du Cameroun) créée en 1962.

Après l'indépendance du Cameroun, la création de grandes plantations s'est accélérée, surtout dans la partie francophone où il en existait très peu. Le nouvel Etat fit de l'agriculture de rente le pilier de son économie, d'où la création des entreprises agricoles à capitaux majoritairement publics pour soutenir la production destinée surtout à l'exportation. En 1964 avait été créé l'Office camerounais de la Banane qui avait pour mission de regrouper les producteurs de cette culture en coopératives, en leur accordant des crédits afin d'augmenter leurs productions et assurer de bonnes ventes. Face à la défaillance de ce système coopératif, l'Etat créa par la loi N°68/LF/6 du 11 juin 1968, l'Organisation Camerounaise de la Banane, ayant pour mission de développer des plantations de cette culture dans la zone de Njombé-

²¹⁹ Diwouta Mbengue, *La main d'œuvre de la plantation de Dizangué*, Mémoire de DES en Géographie, Université de Yaoundé, Faculté de Lettres et Sciences humaines, 1979

Penja. Elle fut privatisée en 1991 pour devenir Plantations du Haut Penja (PHP), filiale locale du groupe français *Compagnie fruitière*.

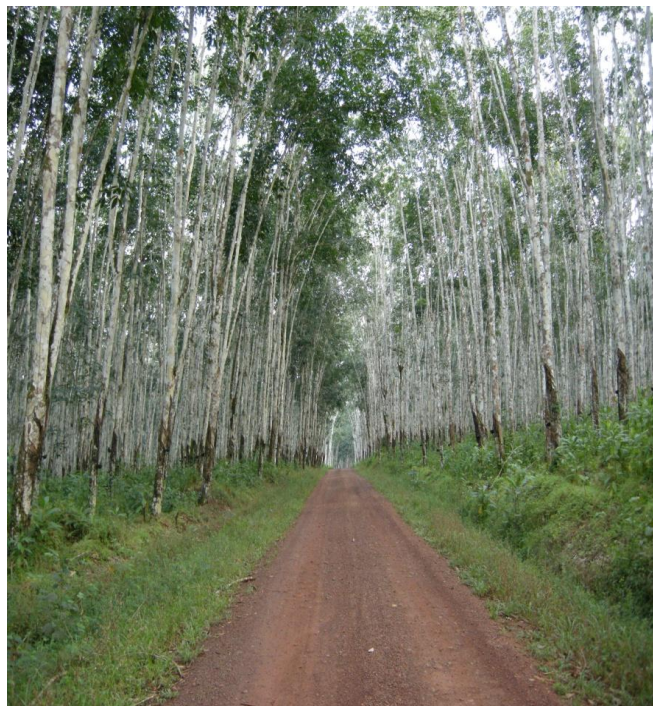
D'autres grandes plantations de cultures de rente ont été créées au Centre du Cameroun, notamment les plantations de canne à sucre dans le département de la Haute Sanaga. Il s'agit de celles de SOSUCAM (Société Sucrière du Cameroun) et de CAMSUCO (Cameroon Sugar Company) créées successivement en 1964 et en 1975 comme sociétés d'Etat. En 1998, CAMSUCO a été privatisée et rachetée par SOSUCAM qui est devenue propriété du groupe français SOMDIAA (Société d'Organisation de Management et de Développement des Industries Agro-alimentaires en Afrique). Depuis leur privatisation, de nombreux conflits opposent les populations autochtones riveraines de ces grandes plantations de canne à sucre à leurs propriétaires qui se voient accusés par les premiers de les avoir spoliées de leurs terres.

Toujours dans le souci de faire de l'agriculture de rente le fer de lance de son économie, les pouvoirs publics au Cameroun ont créé deux entreprises étatiques de cultures pérennes (SOCAPALM en 1963 pour le palmier à huile et HEVECAM en 1975 pour l'hévéa) qui ont toutes les deux de vastes plantations au Sud-ouest du pays, zone de notre recherche. L'étude des cas de ces plantations présente de nombreux problèmes touchant différents aspects, que ce soit social, économique, environnemental, juridique, etc. La présentation des plantations de HEVECAM à Niété, et de SOCAPALM à la Kienké, donne l'opportunité de comprendre tous les problèmes sus-évoqués qui sont générés à partir de la création de ces structures.

I – 4 – 1 – Présentation des plantations de HEVECAM et SOCAPALM – Kienké

- HEVECAM et l'hévéa

Par le décret N° 74/615 du 02 juillet 1974, l'Etat camerounais a créé une concession sur une superficie totale de 40 000 hectares sur un terrain du domaine national dans la zone de Niété, département de l'Océan dans l'actuelle Région du Sud. A la suite de cette concession, l'Etat a créé HEVECAM SA par Décret N° 75/284 bis du 30 avril 1975. Cette structure est une agro-industrie ayant pour vocation la culture de l'hévéa et la production du caoutchouc naturel. En 1975, HEVECAM disposait de 16,45 hectares d'hévéa planté, superficie portée à environ 18 000 hectares en 2007. Entre temps en 1996, suite aux Plans d'Ajustement Structurels (PAS) imposés par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), HEVECAM a été privatisée et est passée aux mains de la multinationale Golden Millenium Group (GMG) qui a son siège au Singapour, elle dispose aussi des plantations en Côte d'Ivoire. Depuis 2009, HEVECAM a été rachetée par un groupe chinois.



Une vue de la plantation de HEVECAM (Nyété)

La raison principale de l'existence d'HEVECAM est la culture de l'hévéa (*Hevea brasiliensis*) en vue d'en extraire le caoutchouc naturel. Cette plante est originaire de l'Amazonie où elle pousse à l'état naturel. Vu la similitude des conditions biogéographiques (climat, éléments de la flore, etc.) existant entre cette région et les autres zones tropicales, particulièrement le bassin forestier du Congo, il a été facile d'adapter cette culture au Sud Ouest du Cameroun. En dehors du Cameroun, cet arbre fait l'objet de culture en plantation dans de nombreux autres pays africains, particulièrement au Libéria qui abrite de nombreuses plantations depuis presque un siècle. D'autres pays comme le Nigéria, la Sierra-Leone, etc. abritent aussi des plantations de cette culture. Cet arbre peut atteindre plus de 30 mètres de hauteur, et on commence à l'exploiter à l'état de plantation vers 6 ou 7 ans et cela pourrait durer plus de 25 ans. Ce temps d'exploitation relativement court, explique les raisons des grandes étendues nécessaires aux concessions, afin de remplacer de façon progressive les vieux arbres, sans toutefois mettre en jeu la rentabilité de l'exploitation

La plus grande utilisation des produits de l'hévéa rentre dans la fabrication des pneumatiques, mais aussi dans le domaine de la santé avec notamment les préservatifs utilisés pour se protéger contre les MST (maladies sexuellement transmissibles). Par le fait que cette plante provienne de l'importation, elle ne connaît pratiquement pas d'usage traditionnel par les populations locales.

- **SOCAPALM de la Kienke et le palmier à huile**

La Société Camerounaise de Palmeraies (SOCAPALM) est une entreprise créée par l'Etat du Cameroun en 1963, afin de produire de l'huile de palme, non seulement pour ravitailler le marché intérieur, mais aussi destinée pour l'exportation. Avant cette date, l'huile de palme qui est une denrée très consommée au Cameroun, provenait des productions villageoises, mais surtout du groupe UNILEVER (plantation de PAMOL) et de la CDC (Cameroon Development Corporation) qui avaient des plantations dans la zone anglophone, région de Ndian pour PAMOL et celle du Mont Cameroun pour la CDC. SOCAPALM quant à elle, a développé ses plantations sur plusieurs sites (Mbongo, Dibombari, Mbambou, Eséka, Kienké). Cette dernière, créée en 1978 est celle qui nous intéresse particulièrement, elle s'étale sur une concession d'environ 20 000 hectares dont 8476 hectares sont plantés. Après que le Cameroun soit mis sous ajustement structurel à la fin des années '80', la SOCAPALM fut privatisée comme beaucoup d'autres entreprises publiques du pays.



Une vue de la plantation de SOCAPALM (Kienké)

Bien que l'Etat camerounais détienne encore 27 % des actions de la SOCAPALM, cette entreprise a été privatisée en 2000 et appartient majoritairement au groupe Belgo-Luxembourgeois SOCFINAL (Société Financière du Luxembourg). Ce groupe est aussi actionnaire majoritaire de SAFACAM et de la Société des Palmeraies de la Ferme suisse (SPFS). Par le jeu de rachat-fusion, SOCFINAL fait partie désormais du groupe français Bolloré qui contrôle des entreprises de nombreux secteurs dans plusieurs pays africains. Au finish, SOCAPALM fait partie de ce holding français.

La culture du palmier à huile (*Elaeis guineensis*) est l'activité principale de SOCAPALM avant l'extraction de l'huile qui suit dès que les palmiers sont en âge de production. Cette plante a son berceau originel dans le golfe de Guinée ; ce territoire naturel s'élargit jusque vers la Guinée en Afrique de l'Ouest, et en Angola dans la partie australe du continent. En dehors de cet espace originel du palmier à huile en Afrique, Carrère (2010) dénombre au total 23 pays africains où existent des plantations de cette culture, ou alors des projets de plantations en vue. Mais c'est dans le continent asiatique avec la Malaisie et l'Indonésie, que la culture de cette plante s'est énormément développée ; ces deux pays sont les principaux fournisseurs de l'huile de palme dans le monde et assurent 85 % de la production mondiale de cette denrée. Cette plante, pour des espèces améliorées faisant l'objet de culture en plantation, produit à partir de l'âge de 5 ans, et l'arbre peut continuer à être exploité jusqu'à environ 40 ans.

Les multiples usages des produits dérivés du palmier à huile par les populations locales d'où cette plante est originaire, démontrent sa grande importance pour les populations. Bien que non cultivé de façon traditionnelle par ces populations, le palmier à huile a souvent été épargné lors de l'abattage de la forêt précédant les cultures sur brûlis. A titre d'exemple, chez les Bèti du Sud Cameroun, le palmier à huile rentre dans l'alimentation avec l'*essuk* que l'on obtient du mélange entre noix de palme pilées et de l'eau, et qui est utilisée notamment pour la cuisson du *kpem* (feuilles de manioc), plat typique de cette communauté. Toujours dans l'alimentation, l'huile de palme est la seule source de lipides d'origine végétale depuis la disparition de l'*adjap* (moabi) dont les noyaux de fruits pressés, donnent une huile très appréciée des consommateurs. A partir de la sève du palmier fermentée par certains types d'écorces, on obtient du vin de palme dénommé *matango*, boisson traditionnelle par excellence des Bèti. Plusieurs produits dérivés du palmier à huile (cendres des feuilles, racines, huile de palme et palmiste, vin de palme, etc.) sont d'utilisation courante dans la pharmacopée. Des domaines comme les constructions, les pratiques rituelles et bien d'autres encore, utilisent aussi les sous-produits du palmier à huile.

La production du palmier à huile cultivé en plantations industrielles du type SOCAPALM, activité débutée dans certains pays africains pendant la période coloniale, est une monoculture exigeant de grandes étendues. Contrairement à l'usage traditionnel dans lequel de nombreuses parties et produits dérivés du palmier à huile sont utilisés, la production industrielle vise essentiellement l'huile de palme. Ce produit a été prisé au départ dans l'agro-industrie et les cosmétiques ; mais depuis quelques années, de nombreuses multinationales se sont lancées dans cette culture pour l'intérêt d'utiliser son huile dans la fabrication d'agro-carburant. Le groupe Bolloré²²⁰ dont les accointances avec un certain nombre de régimes africains sont

²²⁰ Une minutieuse et abondante enquête de Thomas Deltombe sur la mainmise de Bolloré sur l'économie de nombreux pays africains, a été publiée au *Monde Diplomatique*, N°661, avril 2009.

EN 2010, quatre ONG (CED – FOCARFE – SHERPA – MISEREOR) ont publié les résultats d'une enquête sur les différents impacts des plantations de SOCAPALM au Cameroun, et particulièrement celle de Kienke – Kribi qui est située dans notre zone d'étude.

connues, est l'actionnaire majoritaire de SOCAPALM ; il a déjà mis sur pied une voiture expérimentale à Paris (*Autolib*) avec batterie électrique, mais il semblerait que ces voitures utiliseraient à terme, des agro-carburants issus principalement de l'huile de palme. Le développement des activités de Bolloré à travers les plantations de SOCAPALM engendre de nombreux problèmes. Les employés ont des conditions de travail difficiles et perçoivent de basses rémunérations, et les populations riveraines quant à elles, perdent leurs terres au profit de cette multinationale qui se défend²²¹ tant bien que mal. La culture du palmier à huile prend de plus en plus de l'importance dans un certain nombre de pays tropicaux, des études²²² démontrent que sa culture peut parfois rapidement changer l'économie de certains pays. Ainsi, dans les prochaines années, l'huile de palme pourrait devenir l' « or rouge » en remplacement de l' « or noir » en voie d'épuisement ; elle est en train de prendre une place stratégique dans l'économie mondiale pour les prochaines décennies.

I – 4 – 2 – Impacts socio-économiques et environnementaux générés par SOCAPALM et HEVECAM

Les écosystèmes forestiers dans lesquels les populations locales tirent l'essentiel de leurs ressources vitales connaissent une réduction de leurs superficies dans les régions où sont développées les plantations industrielles. Parfois il s'agit d'une disparition totale de ces milieux comme on peut le constater dans certaines régions du Sud Ouest du Cameroun où SOCAPALM et HEVECAM ont développé leurs plantations. L'expansion de ces grandes plantations est toujours à l'origine de problèmes de différents ordres qui affectent soit les populations locales où elles sont implantées, soit les milieux naturels, et souvent ces deux aspects en même temps. Dans le cas de HEVECAM et SOCAPALM, Gerber (2007, 2008) présente par une analyse minutieuse, différents problèmes découlant de la présence de ces agro-industries au Sud Ouest du Cameroun. Certains indicateurs expliquent de façon évidente, que la présence de ces grandes plantations dans cette région, est en grande partie responsable de la disparition, de la réduction des superficies ou de l'appauvrissement des forêts naturelles dont l'importance n'est plus à démontrer pour les populations.

- Aspects socio-économiques

Depuis l'apparition des plantations industrielles dans les zones tropicales et subtropicales, les visages de ces régions ont complètement changé. Différentes sortes d'économies se mêlent et bouleversent toute la société. La terre, support principal de toutes les activités de production, est devenue un enjeu de première importance ; cela s'explique par le fait que l'un des éléments majeurs lors des négociations entre l'Etat et les entreprises agricoles, ces dernières exigent de l'Etat un bail emphytéotique pour leur permettre d'exploiter pendant une très longue période. Pendant le bail que définit le Petit Robert comme « *contrat par lequel on cède*

²²¹ Pour dissuader les médias qui critiquent par leurs articles les activités du groupe Bolloré au Cameroun, cette multinationale a intenté quelques procès.

- a) Suite à un reportage de Benoît Collombat intitulé « *Cameroun : l'empire noir de Vincent Bolloré* » diffusé sur *France Inter* en mars 2009, le groupe français porte plainte et fait condamner Collombat et son organe de presse en 2010 pour motif de diffamation.
- b) Une autre plainte du groupe Bolloré fut introduite en août 2011 contre 2 journalistes du site Rue89 et encore Collombat, au sujet des informations révélées de l'enquête de 4 ONG par ledit site sur les mauvaises conditions de vie et de travail des employés de SOCAPALM, et toutes les autres exactions de ce groupe aux alentours de la plantation de Kienke.
- c) La photographie Isabelle Ricq, ayant fait diffusé en 2009 un reportage intitulé : « *Bolloré au Cameroun : un bilan en image* », fut aussi cité en justice par le puissant groupe en 2009, mais la plainte fut plus tard abandonnée.

²²² Thèse de doctorat de Laura Silva, Centre d'Etudes de Développement, UCL, 2012

la jouissance d'une chose pour un prix et pour un temps », le bénéficiaire reçoit pour le cas des plantations, des terres que l'Etat lui confère avec presque tous les droits sur ces espaces cédés, pour une très longue période. Tous les pays du Sud (Asie, Amérique centrale et du sud, Afrique subsaharienne) qui disposent encore de grands espaces, sont devenus des lieux d'implantation de l'agrobusiness depuis plusieurs décennies.

Depuis le début de la colonisation de l'Afrique, les économies de l'ensemble des pays de ce continent, ont été fortement dépendantes des entreprises occidentales. Cette situation connaît un énorme changement depuis qu'un nouvel acteur, la Chine en l'occurrence, s'intéresse aux ressources de l'Afrique depuis environ deux décennies. Ce pays développe en marge du secteur minier en Afrique, l'agriculture commerciale en grandes étendues avec des entreprises qui à leur tour, occupent de vastes territoires au détriment des populations locales. Le département de la Haute Sanaga où se trouvent les plantations industrielles de canne à sucre, est devenu une zone importante de plantations (manioc, riz) appartenant à des groupes chinois qui ne laissent plus assez de terres pour les cultures vivrières des populations locales. Dans le cadre de la coopération Chine-Cameroun, le domaine agricole tient une place de choix. Les subventions de la Chine pour la construction du Centre de Formation Professionnelle Spécialisé aux Métiers Agricoles à Nanga Eboko, et la construction du Lycée Technique Agricole de Yabassi²²³, nous semblent être un bémol pour calmer la colère des populations locales contre l'occupation des terres agricoles par les intérêts chinois au Cameroun.

Ce type de mécontentement s'explique par la mainmise sur les terres par le nouvel acteur, au détriment des autochtones ; cette situation touche de nombreux pays en Afrique ; Sergio Chichava commente ainsi l'exemple du Mozambique : *« D'autres signes de méfiance...sont apparus en juillet 2007, lorsque le chercheur Loro Horta publia un article annonçant que le gouvernement et la Chine avaient signé un accord prévoyant de transformer la vallée du Zambèze en grenier chinois. Cet accord envisageait l'envoi de plusieurs milliers de travailleurs chinois dans les provinces de Zambèze et Tete, afin de cultiver du riz, en y utilisant de nouvelles technologies »*²²⁴.

Que ce soit au Cameroun que dans la plupart des autres pays du Sud devenus terre de l'agrobusiness, les entreprises propriétaires de grandes plantations cherchent à développer la production des cultures pendant toute la longue durée de bail, leur permettant de maximiser des profits. Compte tenu des grandes surfaces allouées aux plantations industrielles, ce temps de bail (99 années habituellement accordées aux concessions, comme les cas de HEVECAM et de SOCAPALM) est une période pendant laquelle la culture de rente empêche tout maintien ou toute reconstitution de végétation naturelle.

Dans le cas du Sud Ouest du Cameroun, il s'agit des forêts primaires n'ayant connu aucune véritable exploitation auparavant, sauf évidemment les activités des populations locales peu nombreuses et utilisant un outillage rudimentaire. Ces accaparements des terres entraînent de nombreuses conséquences pour ces populations locales, particulièrement les aspects socio-économiques que nous présentons dans cette partie de notre étude. Un numéro²²⁵ récent de la revue du Centre Tricontinental (CETRI), démontre justement à travers des cas en Afrique, en Amérique centrale et du Sud, en Asie, comment l'occupation des terres par l'agrobusiness a de nombreux impacts dans les régions où elle est implantée. Que ce soit dans la région de Mbandjok avec SOSUCAM, que dans le département de l'Océan, ainsi que dans les autres

²²³ Journal Le Messager, 27 septembre 2012

²²⁴ Sergio Chichava ; Mozambique-Chine : de la politique au business ? In *Alternatives Sud*, Vol.18-2011

²²⁵ Emprise et empreinte de l'agrobusiness, *Alternatives sud*, Cetri et Editions Syllepse, volume 19, 2012

localités où se trouvent des plantations industrielles, les populations aux alentours de ces grandes structures dressent un énorme tableau des problèmes auxquels elles sont confrontées.

Une des grandes conséquences de l'octroi de bail d'une longue durée accordé aux grandes plantations par les Etats, est la réduction des surfaces agricoles destinées à l'agriculture vivrière, surtout que les concessions reçoivent toujours les zones les plus fertiles dans les contrées où elles sont installées. En plus, les grandes plantations ne permettent plus aux populations de jouir des ressources forestières jadis exploitées, comme le déclare André Louabo (né en 1926) du village Lobé : « *HEVECAM a arraché nos forêts ancestrales sans dédommagement. Cela a réduit nos possibilités de puiser les ressources de la forêt transformée en plantation d'hévéa* »²²⁶.

Les densités de population dans le département de l'Océan où ont été créées les plantations d'HEVECAM et de SOCAPALM restent très faibles. Tel ne sera pas le cas dans les prochaines années avec tout ce qu'il ya comme projets dans cette zone où les travaux de construction du port en eau profonde ont débuté à Lolabé près de Kribi. Aux alentours des plantations de SOCAPALM et de HEVECAM, de nombreux paysans sont déjà obligés de tourner sur les mêmes espaces avec un temps de jachère²²⁷ très court, alors que la pratique agricole traditionnelle du brûlis laissait un long temps de repos à la terre pouvant dépasser parfois 30 années. Cette pratique serait favorable à la reconstitution de la forêt, mais elle permettrait aussi de garder la fertilité des sols. Certains jeunes désœuvrés des villages avoisinants des plantations d'HEVECAM et de SOCAPALM déclarent vouloir pratiquer l'agriculture, mais faute de terre, ils se retrouvent à chercher de petits jobs dans ces structures.

Pour de nombreuses autres personnes de cette région et non salariés d'une quelconque structure, et ne disposant pas de terres pour pratiquer l'agriculture, leur situation ne semble pas loin des « paysans sans terres » du Brésil. Elles sont victimes depuis quelques décennies, de l'accaparement des terres par les 2 grandes plantations qui appartiennent aux multinationales. Dans un entretien que nous avons eu à Pongo Aviation (village voisin de la plantation de SOCAPALM – Kienke) avec l'instituteur retraité Mimphoundi Samuel²²⁸ (né en 1934), ce dernier fustige l'Etat et SOCAPALM, il déclare : « *Nous avons été spoliés par SOCAPALM. L'Etat n'a pas tenu compte des intérêts des populations. Nous ne maîtrisons pas les limites des terres occupées par l'entreprise...* ». Mais les responsables de SOCAPALM se défendent en arguant que la plantation n'occupe qu'un peu plus de 9000 hectares, mais la superficie allouée à la concession lors de la création de SOCAPALM était de 15 000 hectares d'après les déclarations de monsieur Oum, Directeur de la plantation de Kienke à l'époque qui déclarait :

« *Nous faisons une extension de la plantation...d'ici 2010 nous allons remplacer ces zones qui sont vides, qui ont été délaissées...Notre concession à Kienké représente 15 000 hectares, nous n'avons planté jusqu'ici que 9200 hectares, nous espérons aller jusqu'à 10 000 bientôt, peut-être plus...* »²²⁹.

²²⁶ Entretien avec Louabo André (11 septembre 2008)

²²⁷ Pauwel De Wachter (Delvingt, 2001) décrit l'agriculture sur brûlis chez les Badjoué de l'Est du Cameroun comme un système savamment élaboré pour protéger les écosystèmes. Cette technique nécessite au préalable, d'une part une forte disponibilité des terres, et d'autre part une population d'importance négligeable ; cela n'est pas justement le cas aux alentours des agro-industries.

²²⁸ Entretien avec Mimphoundi Samuel (27 mai 2012)

²²⁹ <http://blog.mondediplo.net/2009-06-16>

Cette déclaration sous-entend que les populations riveraines occupent illégalement les terres qui appartiennent à l'entreprise. Compte tenu de cela, M. Margraff ayant remplacé M. Oum comme Directeur de la palmeraie de Kienke, avait saisi par courrier du 14 mars 2012, tous les propriétaires de plantations de Pongo-Aviation afin de procéder à un inventaire de leurs palmiers plantés dans la concession de SOCAPALM. Ce conflit reste d'actualité ; vu la détermination qu'il y a de part et d'autre chez les acteurs, il risque s'éterniser et la situation des populations riveraines de la plantation de SOCAPALM -Kienké n'est pas loin de rappeler les *Paysans Sans Terre*²³⁰, car elles ne sont pas salariées de cette plantation, et ne peuvent vivre de l'agriculture puisque SOCAPALM leur refuse le droit de travailler sur ces terres qui pour elle, sont sa propriété.

L'accaparement des terres par des acteurs extérieurs au détriment des populations autochtones, est un phénomène en pleine expansion dans les pays du Sud, et particulièrement en Afrique sub-saharienne. En plus de des multinationales occidentales, il y a une forte implantation d'entreprises agricoles chinoises qui achètent de grandes superficies de terres aux populations rurales vivant déjà dans la précarité, ce qui complique davantage leur situation après la dépense des sommes perçues pour la vente. Ce problème se généralise puisqu'il touche tout le territoire camerounais. Hormis les exemples évoqués dans le département de l'Océan qui est notre principal terrain d'étude, de nombreuses autres zones du Cameroun sont cédées à ces nouvelles structures agricoles destinées à la production intensive.

En août 2011, le gouvernement camerounais a signé avec BioPalm Energy²³¹, filiale du groupe singapourien SIVA, un accord d'octroi d'environ 200 000 hectares pour un long bail dans la zone partant de Bella (arrondissement de Lokoundjé) jusqu'aux environs de celui de Lolodorf. Cette zone est certes peu peuplée, mais la grande étendue de terres laissées aux Singapouriens pourrait être un problème dans le futur, à cause du manque de terre pour les cultures des populations locales. D'importantes communautés Bakola/Bagielli, jadis chasseurs-cueilleurs dans cette région, se sont mises à l'agriculture au même titre que les Bantu. Nous avons constaté ce changement particulièrement dans leurs hameaux de Bella et Nkolo où ils sont sédentaires depuis un peu plus de trois décennies (Dikoume et Geisslhoffer, 1985).

Compte tenu de la situation que les Bakola/Bagielli ont vécu lors des créations de HEVECAM et SOCAPALM toujours dans la même région, les ONG et autres défenseurs des droits humains, ne peuvent manquer de s'inquiéter sur le sort de ces populations. Et c'est à juste titre que *Forest Peoples Programme*, une organisation faisant du lobbying en faveur des peuples des forêts dans les pays du Sud, ne peut que prédire des difficultés pour les Pygmées lorsqu'elle annonce : « la plantation de BioPalm mènera à la destruction des communautés Bagyéli au Cameroun »²³².

Un autre groupe s'intéressant à la culture de grandes plantations de palmiers à huile a pris de l'envergure dans une autre région du Cameroun, les conséquences ne pourraient être différentes des cas que nous avons évoqués. plus haut. Le projet de la nouvelle plantation est celui de la *Sithe Global Sustainable Oils Cameroon* (SGSOC), filiale du groupe américain

²³⁰ Cette appellation est née au Brésil où les grandes propriétés appartenant aux individus ont empêché les petits paysans de disposer des terres pour une production familiale. Depuis lors, le mouvement des *Paysans Sans Terre* a fait des émules dans presque tous les pays du Sud où se développent de grandes plantations au détriment de petites propriétés familiales.

²³¹ Bulletin de *Forest People Programme*, Octobre 2011

²³² *Ibid*

Héraklès Farms qui intervient dans de nombreux secteurs économiques en Afrique. Par un accord signé le 17 septembre 2009 entre l'Etat du Cameroun et cette entreprise, une concession d'une superficie de 73 086 hectares a été octroyée à cette dernière pour un bail de 99 ans. Le but est d'en faire une grande plantation de palmier à huile dans les départements du Ndian et de Koupe-Manegouba, Région du Sud-Ouest.

Les plantations de palmier à huile ne sont pas un fait nouveau dans cette zone, car c'est non loin de là que le groupe UNILEVER avait développé des palmeraies à partir de sa base du Nigéria. Il n'est donc pas étrange que les populations de là connaissent déjà les différents impacts que génère cette activité. Si les aspects sociaux et économiques étaient les points qui préoccupaient beaucoup plus auparavant, le domaine de l'environnement a fait aussi défrayer la chronique avec de nombreuses critiques des populations et des ONG²³³. Il est important de noter ici qu'une des aires protégées où la biodiversité est très importante au Cameroun, se trouve dans cette partie du pays, il s'agit du Parc National de Korup qui s'étend sur une superficie de 125 000 hectares.

- *Bas salaires*

A partir de nombreux entretiens que nous avons eus avec certains employés de SOCAPALM et de HEVECAM, il s'avère que les salaires qu'ils touchent sont très bas par rapport au travail fourni. Ce problème touche d'ailleurs la plupart des agro-industries du Cameroun, ce qui justifie les nombreuses grèves²³⁴ organisées par les travailleurs pour exiger des augmentations de salaires souvent insignifiantes.

Pour joindre les deux bouts, de nombreux employés sont contraints à la débrouillardise ; ainsi, de nombreux employés de SOCAPALM deviennent pêcheurs pendant la nuit, mais aussi les dimanches sur le fleuve Lobé. A HEVECAM, un certain nombre d'employés sont réputés braconniers par la chasse illégale qu'ils font à l'intérieur du Parc national de Campo-Ma'an (PNCM) limitrophe des plantations de leur entreprise. Quelques tenancières de restaurants servant la viande de brousse à Niété, ainsi qu'à Kribi dans les environs de la gare routière, nous ont révélé qu'elles achetaient du gibier chez les employés de HEVECAM qui n'ont pourtant pas l'activité de chasse dans le contrat de travail les liant à leur employeur.

Les responsables du PNCM ont confirmé cette chasse à l'intérieur du parc, en nous révélant qu'à plusieurs reprises, des employés de HEVECAM avaient été appréhendés dans le Parc avec du gibier. Compte tenu de la grande étendue de cette aire protégée (264 064 hectares), et du peu de moyens dont dispose cette structure pour sa surveillance, ces incursions semblent bien faciles, malgré le fait qu'il y ait un poste de gardes forestiers.

Plusieurs employés de SOCAPALM et d'HEVECAM ayant requis l'anonymat par crainte de licenciement, nous ont révélé avec parfois des bulletins de paye comme preuve, que malgré une ancienneté réelle dans l'entreprise, leurs salaires demeurent toujours très bas et ne connaissent que des augmentations dérisoires. Ces rémunérations qui s'avèrent insuffisantes par rapport aux besoins de ces employés, justifient tous les abus d'exploitation des

²³³ *Etude sur la concession foncière de SGSOC dans le Sud-Ouest du Cameroun*, Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), 2011

²³⁴ La plupart des agro-industries au Cameroun sont confrontées aux grèves des employés pour raison de mauvaises conditions de travail, et surtout de bas salaires. Une série de grèves a touché HEVECAM en 2011 ; d'autres agro-industries vivent les mêmes mouvements, la dernière en date est SOSUCAM dont les employés ont été en grève violente en janvier 2012.

écosystèmes forestiers naturels situés aux alentours de ces deux agro-industries. Ainsi, M. Eso René (né en 1927) nous déclarait : « *j'avais travaillé pendant une année à HEVECAM dès sa création, j'avais démissionné parce qu'il y avait trop de travail et la rémunération était insignifiante* »²³⁵.

Malgré sa privatisation, cette situation salariale des employés de HEVECAM, n'a pas connu une grande amélioration, ce qui justifie des grèves récurrentes qui touchent cette entreprise. Le Parc national de Campo-Ma'an, limitrophe de la plantation de HEVECAM et dont la vocation principale est la préservation de la biodiversité, ne peut remplir efficacement ce rôle face à l'exploitation frauduleuse de ses ressources. Certains des employés sous-payés des deux grandes plantations, se rabattent dans l'exploitation des ressources aux alentours de leur structure, pour arrondir leurs fins de mois.

Des raisons précises justifient l'implantation des agro-industries qui pose un problème de disponibilité de terres agricoles aux populations locales dans certaines parties du Cameroun. En prenant les deux Régions (Sud et Sud-Ouest), nous constatons que c'est la proximité de la zone littorale avec les principaux ports (Limbé, Douala, Kribi) qui semble orienter la préférence de ces grandes structures. Elles peuvent réceptionner à moindre coût leur matériel, mais aussi exporter facilement la production vers les marchés internationaux. Malgré la grande disponibilité des terres dont dispose la Région Est (109 002 Km²) en pleine zone forestière, son éloignement de la côte n'attire pas les acteurs de l' « agrobusiness » qui développent leurs activités dans les zones de forêt. L'Etat du Cameroun de son côté cherche des zones de faible densité de population pour avoir moins de conflits avec les populations locales, mais le choix des multinationales agricoles pour l'implantation de leurs activités nécessitant de grands espaces va toujours vers les régions non loin de la côte. Combiner ces deux orientations n'est pas très facile, car les zones côtières au Cameroun n'ont plus de vastes disponibilités en terres.

- Aspects environnementaux

L'environnement est depuis quelques décennies, un enjeu de premier plan, que cela soit à l'échelle locale que globale. Etant donné que ce concept est très large puisque s'intéressant à divers domaines, nous allons évoquer deux aspects qui ont un impact important pour les populations dans notre zone d'étude, il s'agit de la perte de la biodiversité et de la pollution chimique.

Depuis le sommet de Rio de Janeiro en 1992, la biodiversité est au centre des préoccupations environnementales. Les forêts tropicales sont les écosystèmes dans lesquels se trouve une grande concentration d'espèces ; tel est le cas des forêts du Sud Ouest du Cameroun qui font partie des forêts du bassin du Congo, deuxième massif forestier tropical en superficie après celui de l'Amazonie. Mais les monocultures de SOCAPALM et de HEVECAM, avec leurs plantations respectives de palmier à huile et d'hévéa, ont fait disparaître les milieux naturels et leurs composantes floristiques, fauniques et micro-organiques spécifiques à ces écosystèmes. En dehors du fait que les forêts naturelles perdent leurs richesses en espèces par des abattages, l'utilisation des produits chimiques pour l'entretien des plantations, n'est pas sans conséquence sur la biodiversité. Ces produits n'épargnent pas certaines espèces comme les escargots dont sont friandes les populations locales et qui deviennent rares. Lorsqu'on les trouve, ils deviennent incommodes à la consommation à cause de la toxicité des produits chimiques. Et pourtant, la vie quotidienne de la grande partie des populations locales,

²³⁵ Entretien avec M. Eso René, chef de village de Nyete, le 11 septembre 2008

notamment l'alimentation, les soins de santé, la vie culturelle, etc. dépend de cette richesse du milieu. Les activités traditionnelles des populations que nous avons présentées au chapitre 3, que ça soit chez les Bakola/Bagielli que chez les Bantu, sont tributaires à cette biodiversité sans laquelle elles ne se feraient pas, alors qu'elles sont en général vitales pour ces populations.

Face à la disparition des écosystèmes forestiers naturels contenant d'importantes ressources pour les populations, ces dernières se rabattent dans les espaces non plantés de ces deux entreprises, ou alors dans le Parc national de Campo-Ma'an. Cette quête des ressources est à l'origine de nombreux conflits, car ces populations continuent à revendiquer les terres occupées par HEVECAM et SOCAPALM qui pour elles, étaient la propriété de leurs ancêtres. Ces populations vont d'ailleurs souvent au delà du droit d'usage qui leur permet de jouir de certaines ressources dans le Parc national de Campo-Ma'an, notamment avec le développement du braconnage et l'exploitation sauvage du bois, ce qui est souvent source de conflits avec les responsables de cette aire protégée.

S'il est évident que le développement des plantations de SOCAPALM et de HEVECAM s'est fait au détriment des forêts naturelles, d'où la perte de la biodiversité, il est aussi important de relever que les populations locales mettent une pression énorme sur les petites forêts qui restent. La conséquence majeure de cette situation est la disparition de nombreuses espèces pourtant d'une grande utilité à ces populations. Les employés de ces grandes plantations qui ne sont pas autochtones de ces localités, ajoutent cette pression dans ces espaces de forêt, avec des activités leur permettant d'arrondir des fins du mois qui sont difficiles à gérer. Un employé de la SOCAPALM dont nous gardons l'anonymat, originaire du département de la Lékié dans la Région Centre, nous déclarait lors d'un entretien : « *Mon salaire de SOCAPALM est très bas, je ne peux entretenir ma famille avec cela, en plus il faut que j'envoie de l'argent aussi aux miens qui sont restés aux villages. Alors je suis obligé de réduire le budget de l'alimentation en faisant un champ de cultures vivrières, sans compter que je fais souvent la pêche dans la Lobé*²³⁶ ». Il est incontestable que la création des champs vivriers à la place des écosystèmes forestiers, tout comme la surpêche pratiquée dans le fleuve Lobé dans la zone de SOCAPALM, sont des menaces réelles pour la biodiversité.

Si la biodiversité reste pour d'aucuns un concept scientifique n'intéressant surtout que des chercheurs, elle est pourtant une réalité vitale pour les populations locales. La pratique de l'agriculture qui a suivi le processus de sédentarisation chez les peuples chasseurs-cueilleurs, a remplacé l'activité consistant à se servir des produits de la biodiversité. Les Bakola/Bagielli que l'on trouve éparpillés dans notre zone d'étude, restent encore attachés aux nombreuses activités de collecte qui dépendent des richesses de la biodiversité. Les Bantu agriculteurs dans cette région, bien qu'étant sédentaires de longue date, revivent saisonnièrement leur passé d'anciens nomades par le ramassage de certains fruits sauvages, à l'exemple de la mangue sauvage, localement appelé *ndo'o* (*Iringia gabonensis*), mais aussi des graines d'*ézezang* (*Ricinodendron heudelotii*). Ces deux produits sont d'une grande importance pour l'alimentation dans cette région et sont aussi des produits majeurs dans la commercialisation des produits forestiers non ligneux (PFNL). De nombreux auteurs²³⁷ ont relevé l'importance de la flore et de la faune pour l'alimentation des populations, et qui font partie des composantes de la diversité.

²³⁶ Entretien réalisé à SOCAPALM le 07 mai 2012

²³⁷ a) Malaisse, F., *Se nourrir en forêt claire africaine*, Les Presses universitaires de Gembloux, CTA, 1997

b) Eyog Matig, O., Ndoye, O., Kengue, J., Awono, A., *Les fruitiers forestiers comestibles du Cameroun*, IPGRI, Cotonou, 2006

- La pollution

Le développement des agro-industries s'accompagne toujours de différents types de pollution qui affectent non seulement les populations, mais aussi les milieux naturels. La production des cultures de rente se passant à grande échelle comme dans le cas des plantations industrielles, nécessite toujours une abondante utilisation d'herbicides, de fongicides, etc.

Mbouhnom (2009) dans son étude sur la plantation de SOCAPALM d'Eséka, présente les principaux impacts environnementaux découlant de cette activité. Ainsi les cours d'eau sont pollués par des engrais suite au ruissellement pendant les saisons de pluies, ce qui entraîne l'eutrophisation responsable de la disparition de nombreuses espèces aquatiques. Les sols ne sont non plus épargnés, car d'année en année, tous les produits d'origine chimique utilisés dans ces plantations, s'y accumulent et ne sont pas sans conséquence sur la vie de certaines espèces comme les vers de terre, qui permettent une meilleure aération des sols en vue de leur fertilité ; or une bonne qualité des sols conditionne aussi une abondante végétation, surtout dans les milieux tropicaux. La pulvérisation de certains produits chimiques dans les plantations entraîne la pollution de l'air, ces nuisances exposent non seulement les ouvriers qui préparent ces produits, mais aussi le reste des populations de la région. La propagation d'un tel air pollué a aussi des répercussions sur la végétation de toute la région.

L'usine de raffinerie de la SOCAPALM à Kienke est une autre source d'inquiétude pour les populations au sujet des effluents issus de l'extraction de l'huile qui polluent les environs de ce site. Pour pallier à ce problème et se conformer au Décret N° 2005/0577 relatif aux *études d'impact environnemental*, un site de traitement des eaux usées est en cours d'aménagement par le service s'occupant du volet environnement de ladite entreprise, afin qu'elles soient déversées dans la rivière Meyo, affluent de la Mbandé qui à son tour se déverse dans la Lobé. Dans ce contexte, c'est toute la région du bassin versant de la Lobé qui pourrait être touchée en cas de pollution grave. Les populations des villages de la région ont toujours décrié la pollution causée par les effluents de cette usine qui a complètement détruit toute vie dans la rivière Nyabialé, un affluent de la Mbandé. Ces populations ne manquent pas déjà de souligner leur scepticisme quant à l'efficacité de ce nouveau site de traitement des eaux usées. Pendant nos différents entretiens avec elles à ce sujet en mai 2012, elles sont revenues très souvent sur ce problème qui demeure une très grande préoccupation pour tous les habitants de la région arrosée par la Lobé et ses affluents.

Non loin de SOCAPALM, le problème de pollution est un souci majeur à la société HEVECAM tel que nous avons pu le constater pendant nos différents séjours. Afin de se conformer aux dispositions étatiques²³⁸ concernant l'environnement, et particulièrement des études d'impact préalables à tout projet, un audit interne a été réalisé au sein de cette entreprise²³⁹, ce qui semble signifier que ce problème n'avait pas été un souci majeur auparavant.

Dans ce document interne, HEVECAM dresse un listing des effets négatifs découlant de l'activité de ladite entreprise. Parmi les plus importants, nous pouvons relever la pollution des sols, la pollution des eaux, la pollution de l'air, la sédimentation des cours d'eau, les effets sur

²³⁸ Depuis le Sommet de Rio en 1992, plusieurs actes juridiques ayant trait à la protection de l'environnement sont en vigueur au Cameroun. Parmi ces nombreux textes juridiques allant dans ce sens, nous avons la loi N° 96/12 du 05 août 1996 *portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement* ; il y a eu aussi le Décret N° 2005/0577 du 23 février 2005 *fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental*.

²³⁹ Audit environnemental HEVECAM SA, décembre 2007.

le Parc National de Campo-Ma'an, etc. Tous ces aspects négatifs participent directement ou indirectement à la dégradation des écosystèmes forestiers avec ses ressources naturelles dans toute la région du Sud Ouest du Cameroun. Concernant ce dernier aspect, Ovono Abenkate (2007) dans son étude²⁴⁰ consacrée à la gestion des ressources naturelles, passe en revue les principaux impacts de l'hévéaculture dans la zone de Niété. Il va sans dire que la question foncière qui s'aggrave par la pollution découlant des activités de HEVECAM, reste au cœur des conflits qui opposent les autochtones de cette localité à cette entreprise ; il y a en filigrane le problème de déforestation accentuée touchant toute la zone qui jouxte cette agro-industrie.

Le constat qui résulte est que cette monoculture dans des plantations industrielles comme on l'a vu avec les cas de SOCAPALM et de HEVECAM, n'épargne pas la biodiversité naturelle utilisée par les populations locales. En dehors de l'alimentation qui puise énormément dans cette biodiversité, des domaines comme la pharmacopée, la culture, etc. dépendent de ces écosystèmes forestiers remplacés par les plantations industrielles. En plus de l'utilisation de la biodiversité par les populations locales, il y a l'exploitation des plantes dans la médecine moderne, nous avons le cas du *Strophantus sarmentosugratus* dont les graines sont achetées dans la zone de Bipindi – Lolodorf au bénéfice des firmes pharmaceutiques. A ce sujet de l'utilisation de la flore tropicale riche en biodiversité à des fins pharmaceutiques, certains auteurs la considèrent comme une grande pharmacie (Ludovic Frère, 2001). Sous ce dernier aspect, l'on pense que de nombreuses espèces de ce milieu qui n'ont pas encore été étudiées, seraient une chance pour la fabrication de nouvelles molécules en vue de vaincre certaines maladies qui n'ont pas encore de médicaments efficaces.

II – Exploitation commerciale des ressources ligneuses de la forêt : du local au global

Dans le chapitre 3 consacré à la gestion traditionnelle des forêts, nous avons présenté les différentes utilisations des ressources de ce milieu, tant par les chasseurs-cueilleurs Bakola/Bagielli que par les essarteurs Bantu. Historiquement, ce genre d'activités avait un but essentiellement « existentialiste » puisque orienté à l'autosatisfaction des besoins des personnes qui les développent. Cette exploitation traditionnelle des ressources concernait davantage les PFNL, le bois en tant que matière était faiblement utilisé dans les constructions pour l'habitat chez les Bantu ; les poteaux soutenant les murs constituaient les rares éléments en bois dans ces constructions. En dehors de ces poteaux de mur de maisons traditionnelles, il y en avait d'autres, qui avaient un aspect décoratif comme ceux qui étaient sculptés et situés à la devanture de ces habitations (des poteaux sculptés de case *Eton* sont exposés à l'*Übersee-Museum* de Brême en Allemagne).

L'exploitation actuelle des ressources ligneuses des forêts au Cameroun implique plusieurs acteurs. Si la grande exploitation industrielle de coupe de bois destiné vers les pays européens ou asiatiques, semble être plus visible par son ampleur avec de grandes entreprises, il existe d'autres formes d'exploitation nouvelle par les acteurs locaux qui ont aussi des conséquences fâcheuses sur les écosystèmes forestiers. Pour illustrer ces différentes formes d'exploitation des produits ligneux, nous allons présenter cela par des cas précis, afin de démontrer qu'il y a plusieurs formes d'exploitation des produits ligneux qui pourraient toutes, être dommageables aux écosystèmes forestiers.

²⁴⁰ Ovono Abenkate, A., *Problématique de gestion des ressources naturelles dans les localités proches des agro-industries : le cas de Niété dans le sillage de HEVECAM*, Mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé1, 2007

II – 1 – Transformation artisanale et négoce du bois dans la région de Yaoundé

La grande crise économique ayant touché de nombreux pays du Sud à la fin des années '80', a mis la plupart d'entre eux sous ajustement structurel par les accords avec le FMI (Fonds Monétaire International) et la Banque Mondiale. Le Cameroun n'a pas fait exception et dès 1987²⁴¹, il était mis sous ajustement structurel. La conséquence immédiate s'est ressentie avec les multiples privatisations d'entreprises publiques qui, par de nombreux licenciements, ont entraîné un chômage important dans le pays. Face à cette situation, le Cameroun est rentré dans l'économie de la débrouillardise avec un grand développement du commerce informel touchant davantage les grandes villes.

Yaoundé, la capitale politique a vu se développer de petits métiers (Kengne Fodouop, 1991) dès lors ; et l'on convient avec ce même auteur (1991, 20) qui affirme : « *le travail du bois est représenté ...avec du bois et des planches provenant des zones proches de Yaoundé* », que les forêts environnantes de cette métropole sont mises à contribution pour de nombreuses activités dans cette ville. Ces activités pratiquées de façon plus ou moins artisanale tournées au travail du bois ou tout autre produit de forêt, se sont ainsi développées tant dans la ville de Yaoundé que dans ses zones périphériques. Nous avons pu dénombrer dans la ville de nombreuses menuiseries, des ateliers de vannerie utilisant le rotin, un important marché de charbon de bois, ainsi que plusieurs dépôts de vente de bois débités. Dans les zones périphériques de Yaoundé, les activités dont le bois reste la matière première sont la production de charbon dans un certain nombre de villages au Nord de cette agglomération, mais aussi la production des tam-tams et mortiers au village Ekali au Sud de cette ville.



Sciage artisanal du bois (Matsindi 1)

²⁴¹ Courade, G., *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994

Ne pouvant présenter toutes ces activités dans ce travail, nous avons choisi d'illustrer deux d'entre elles qui touchent de près ou de loin une grande partie de la population de la ville de Yaoundé. Nous allons nous intéresser ainsi à la production du charbon de bois dans les villages dans un premier temps, et à la vente des dérivés des produits ligneux au marché de bois de Yaoundé.

II – 1 – 1 – La production du charbon de bois au Nord de Yaoundé

Le ravitaillement de la population de la ville de Yaoundé en bois comme source d'énergie depuis sa création à la fin du 19^{ème} siècle, s'est reposé essentiellement sur l'écosystème forestier du site de la ville lors de sa création, et plus tard dans ses banlieues qui ont été progressivement touchées. Bien que la ville de Yaoundé et ses environs ne soient situés dans la région du Sud Ouest du Cameroun qui est la principale zone de recherche pour notre étude, la production du charbon de bois qui y a pris de l'ampleur depuis presque un quart de siècle, a retenu notre attention par rapport à son impact sur la flore, ainsi que sur d'autres aspects dans ces différentes localités. Ce choix pourrait être considéré comme une projection sur la ville de Kribi, situé dans notre zone d'étude, où se construit un port en eau profonde, et qui sera une grande métropole pour toute l'Afrique centrale dans les prochaines décennies. L'utilisation du charbon de bois qui y est déjà une réalité, pourrait s'accroître.

Malgré son importance à plus d'un titre, très peu d'études ont été menées au Cameroun, particulièrement dans la région de Yaoundé, sur la production, la commercialisation et les impacts environnementaux du charbon de bois. L'étude de Tchana²⁴², orientée globalement sur l'approvisionnement et la commercialisation du bois à Yaoundé, a abordé de façon sommaire l'importance de l'utilisation du charbon de bois dans les ménages. Celle de NDJODO relative à la consommation du charbon de bois dans la ville de Yaoundé en 1982, étude mentionnée dans un document de la GTZ²⁴³, a été pendant longtemps l'une des rares consacrée exclusivement à ce produit. C'est beaucoup plus tard que Nguendia Tsague²⁴⁴ a ouvert d'autres brèches sur la consommation du bois dans la ville de Yaoundé, tant pour son rôle dans les constructions que pour celui de source d'énergie. Tel n'est pas le cas dans d'autres villes ou d'autres pays africains, à l'exemple de la République Démocratique du Congo (RDC) où la production de cette denrée est au cœur de nombreuses études²⁴⁵. Compte tenu de ce manque d'informations sur le charbon de bois dans la région de Yaoundé, il nous semble très utile d'accroître nos connaissances sur tout le circuit de cette denrée. Des lieux

²⁴² Tchana, J-P. ; *Le bois à Yaoundé. Approvisionnement et commercialisation*, Mémoire de DES, Université de Yaoundé, Département de Géographie, 1978

²⁴³ Note technique sur le bois énergie au Cameroun, GTZ, sans date

²⁴⁴ Nguendia Tsague, S., *Crise économique actuelle et consommation du bois à Yaoundé. Bois de feu, charbon de bois, bois de construction*, Mémoire de Maîtrise, Faculté de Lettres, Arts et Sciences sociales, Université de Yaoundé1, 1996

²⁴⁵ a) Kakule, W., *Consommation de charbons de bois à Bunia et ses implications écologiques*, Travail de Fin d'Etude, ISP, Bunia, 1999

b) Luwawa, M., *Commercialisation du charbon de bois à Bunia*, Travail de Fin d'Etude, ISP, Bunia, 1988

c) Mbalisaga, J., *Exploitation et commercialisation de charbon de bois de forêt en Ituri*, Travail de Fin d'Etude, CUEB, Bunia, 2000

d) Muluba, P., *Impact de l'exploitation de « makala » sur la forêt par la communauté locale de la chefferie de Basili*, Mémoire de Graduat, Université Shalom, Bunia, 2011

e) Mwachia, M., D. ; *Impacts de la fabrication de charbon de bois dans l'écosystème forestier sur l'environnement en district de l'Ituri : cas de la chefferie de Babelobe*, Travail de Fin d'Etude, Université Shalom, Bunia, 2010

f) Tshimpanga, O., C. ; *Etude sur la filière de charbon de bois et son incidence socio-économique à Kisangani et ses environs*, Mémoire de DEA, Université de Kisangani, 2009

de production jusqu'aux impacts sur l'environnement, en passant par les aspects économiques et sociaux, de nombreux enjeux gravitent autour du charbon de bois dans cette zone.

Les sites de production

Les localités dans lesquelles le charbon de bois destiné à la consommation dans la ville de Yaoundé sont situées non loin de celle-ci. Cette activité touche la plupart des villages situés aux alentours de cette grande métropole, mais il y en a quelques uns qui se sont davantage illustrés dans la production de cette source d'énergie utilisée pour certaines cuissons spécifiques.

Nous avons observé cette activité et enquêté sur ses enjeux dans 4 villages : 2 dans le département de la **Lékié** (Yegue Assi et Mfomakap), et 2 dans le département de la **Mefou et Afamba** (Akak et Ebang) :

- Yegue Assi est situé au Nord Ouest de Yaoundé, à 15 kilomètres de cette dernière. Ce village fait partie du groupement Eton Beti dans l'arrondissement d'Okola, sa population est évaluée à 1100 habitants et constituée en majorité de jeunes. Yegue Assi est très enclavé à cause du mauvais état de la piste longue de 5 kilomètres, qui le relie au village Ngoya situé sur la route bitumée Okola – Yaoundé.
- Mfomakap est un village de l'arrondissement d'Obala, il est situé à 20 kilomètres au Nord de Yaoundé sur la route nationale numéro 1, sa population est évaluée à 2500 habitants et constituée en majorité des jeunes de moins de 20 ans comme du reste dans la plupart des régions du Cameroun. Des fouilles archéologiques menées dans ce village par les Pr Martin Elouga et Joseph Marie Essomba²⁴⁶, y ont révélé de nombreux sites de métallurgie du fer qui nécessitait déjà la production du charbon de bois pour la fonte du minerai de fer.
- Akak est un village appartenant à l'arrondissement de Soa, situé à 12 kilomètres au Nord de Yaoundé, sur la route nationale numéro 1. Ce village peuplé traditionnellement des Elandi (clan Ewondo), regroupe actuellement 1500 habitants environ. Cette population est de plus en plus cosmopolite pour la simple raison que le voisinage de la ville de Yaoundé reliée par une route bitumée, attire des allochtones quittant la grande ville pour différentes raisons.
- Ebang est un village situé à 15 kilomètres au nord de Yaoundé comme les deux précédents, toujours sur la route nationale numéro 1. Par la proximité de la capitale, la population de ce village d'environ 1200 habitants, en majorité Elandi (clan Ewondo) à l'origine comme à Akak, est devenue cosmopolite pour les mêmes raisons

Toutes ces localités autour de la ville de Yaoundé, sont couvertes de forêts tropicales humides comme du reste toute l'étendue des régions du Centre, de l'Est et du Sud Cameroun. La biodiversité est riche dans ces milieux, particulièrement les éléments de la flore qui sont à la base de l'activité de production de charbon de bois. Cette source d'énergie est ainsi propice dans cette région grâce à la disponibilité naturelle des produits ligneux qui sont à la base de sa production. Le choix de ces villages n'est purement qu'indicatif, car ils ne sont ni les seuls, ni les premiers où est pratiquée la production du charbon de bois.

²⁴⁶ Essomba, J.-M., *L'archéologie au Cameroun*, Paris, Karthala, 1992

André Franqueville²⁴⁷ a fait une étude systématique sur la ville de Yaoundé comme métropole en devenir ; dans le volet concernant les sources d'énergie utilisées par les populations, il donne certains détails sur le charbon de bois, il s'agit particulièrement de sa provenance²⁴⁸ et les raisons qui expliquent la pratique de cette nouvelle activité par les habitants des villages périphériques de la capitale, mais aussi ses avantages pour les utilisateurs. Cet auteur mentionne aussi l'utilisation du charbon de bois dans les ménages pour le repassage des habits, mais cette fonction a presque disparu dans la ville de Yaoundé de nos jours, grâce à l'électrification présente jusque dans les bidonvilles ; cela n'était pas le cas à la fin des années '70'.



Site de production de charbon de bois (Yegue Assi)

Naissance de la production du charbon de bois dans la région de Yaoundé

L'activité de production du charbon de bois dans l'actuelle région de Yaoundé (ville créée par Tappenbeck en 1889) date avant la période coloniale. Mais l'usage du charbon de bois qui est de nos jours source d'énergie pour certains types de cuisine, était différent lors de l'arrivée des premiers colons allemands dans cette région.

La production du charbon de bois à Yaoundé et ses environs, était à l'origine destinée essentiellement à la métallurgie du fer ; cette activité n'était possible à l'époque et en ces lieux qu'avec l'utilisation du charbon de bois. Les premiers Allemands arrivés dans la région l'ont bien relevé dans leurs écrits sur la vie des populations dans ce site. Ainsi, les descriptions du travail de fonderie du fer que font Zenker traduit par Laburthe-Tolra²⁴⁹ (1970, 99), Morgen traduit par le même Laburthe-Tolra²⁵⁰ (2009, 37), et Tessman (1913, 264) cité toujours par Laburthe-Tolra (1981, 271) démontrent comment le charbon de bois était incontournable pour l'obtention du fer.

La métallurgie du fer avait une grande importance dans l'économie et la vie sociale des populations Bêti à l'ère précoloniale. C'est à partir du fer obtenu lors de la fonte que l'on pouvait fabriquer couteaux, haches, machettes, lances et autres outils qui étaient d'une grande importance pour la vie traditionnelle. Sur le plan social, un des éléments importants exigés à

²⁴⁷ Franqueville, A., *Yaoundé. Construire une capitale*, Editions de l'Orstom, Paris, 1984

²⁴⁸ « la production du charbon de bois...quasiment une spécialité réservée à une quinzaine de villages situés à l'est de la ville. Il apparaît en effet que 80% de la production provient de villages localisés entre Soa et Mfou (Franqueville, p.128)

²⁴⁹ Laburthe-Tolra, Ph. *Yaoundé d'après Zenker*, op cit

²⁵⁰ Laburthe-Tolra, Ph., *A travers le Cameroun du sud au nord*, op cit

la famille du futur gendre lors de la dot, était un paquet de cent (100) barrettes de fer (*nted bikié*) [*nted* = 100 et *bikié* est le pluriel de *ekié*= fer]. Lors des guerres, les fusils de fabrication artisanale avaient des barrettes de fer comme munitions, sans oublier les lances utilisées toujours pendant les conflits armés, et dont les pointes étaient en fer. Voilà pourquoi sur le plan stratégique, il était important de maîtriser le travail de production du fer à l'intérieur des clans qui étaient parfois rivaux.

En dehors des écrits sur cette activité de production du fer nécessitant d'importantes quantités de charbon, les recherches archéologiques menées dans cette région, ont révélé des sites qui ont produit de grandes quantités de matériaux lors des fouilles. Parmi les sites les plus importants de la région, nous pouvons citer celui d'Obobogo au sud de la ville de Yaoundé, site découvert en 1944 par l'administrateur colonial Jauze qui y a mené les premières fouilles (Essomba, 1992).

En 1980, l'équipe de Pierre de Maret (Atangana, 1988) y entreprit une fouille systématique ayant permis de récolter de nombreux vestiges, et parmi lesquels d'importantes quantités de charbon de bois. D'autres sites archéologiques dans la région de Yaoundé comme le mentionne Joseph Marie Essomba²⁵¹, ont révélé de nombreux indices du travail de la métallurgie du fer avec d'abondantes scories et charbon de bois, il s'agit particulièrement de Ndindan et Oliga au Nord-Ouest de Yaoundé, Okolo et Mfomakap au Nord de Yaoundé. Les fouilles organisées dans ces nombreux sites de métallurgie du fer dans la région de Yaoundé et de ses environs, ont fait l'objet de nombreuses publications²⁵² qui prouvent que cette zone est habitée depuis une époque très ancienne. Il est ainsi incontestable d'affirmer que la région de Yaoundé était une zone de forte production de charbon, comme le témoigne l'existence de ces nombreux sites de métallurgie du fer. Parler de la production du charbon de bois, sous-entend que les écosystèmes forestiers constituaient la végétation de ces lieux.

Evolution de la ville de Yaoundé

Yaoundé existe comme entité urbaine depuis la fin du 19^{ème} siècle ; elle a connu un énorme développement jusqu'à nos jours par son statut de grande métropole abritant un peu plus de 2.000 000 de personnes. A l'origine, Yaoundé (venant de la déformation du nom 'Ewondo' par les Allemands) n'était qu'un ensemble de clans Ewondo disséminés sur les hauteurs de ce site qui sera appelé plus tard « ville aux sept collines ». Quinn²⁵³ la présente ainsi au sujet de la date de sa création et de son rôle: « *Le poste administratif de Yaoundé fut créé en février 1889. Ce fut le premier relais de l'administration allemande dans l'arrière-pays* » (Njeuma, p.136). De nombreuses publications présentent différents aspects de cette ville selon les

²⁵¹ Op cit

²⁵² a) Atangana, C. ; *Archéologie au Cameroun méridional*. Thèse de doctorat 3^{ème} cycle, Université de Paris, 1988

b) Elouga, M., *Prospection archéologique dans la Lékié et étude particulière du site de Nkometou (Mfomakap)*. Mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé, 1985

c) Essomba, J.M. ; *Le fer dans le passé des sociétés du Sud Cameroun*. Thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris1, 1992

d) Maret (de) P. ; « Nouvelles données sur la fin de l'âge de la pierre et les débuts de l'âge du fer dans la moitié méridionale du Cameroun », In Andah, B., de Maret, P., Soper, R. (Eds). *The proceedings of the 9th Congress of the Association of Prehistory and Related Studies*, Rex Charles Publications, Jos, pp. 198 – 202, 1983

e) Mbida, M., C/ ; *L'émergence de communautés villageoises au Cameroun méridional. Etude archéologique des sites de Nkang et de Ndindan*. Thèse de doctorat, Université Libre de Bruxelles, 1996

²⁵³ Quinn, F., « Rencontres dans la forêt dense : les Bèti et les allemands, 1887-1916 », In Njeuma, M. ; *Histoire du Cameroun (XIXèmes. – début du XXème s.)*, Paris, L'Harmattan, 1989

époques, chacune d'elle apporte des éléments qui d'une façon ou d'une autre, ont un lien avec le développement de la production du charbon de bois dans cette zone.

Zenker fut un des premiers à consacrer des écrits sur cet ensemble de villages qu'il avait la charge de gérer comme chef de station à la fin du 19^{ème} siècle. C'est dans ce contexte qu'il a publié en 1895 «*Yaunde*» qui est une présentation de ce site, que ce soit son cadre géographique, son économie et bien d'autres aspects. Cette première publication sur la ville de Yaoundé sera traduite en français en 1970 sous le titre de *Yaoundé d'après Zenker*²⁵⁴ par Philippe Laburthe-Tolra. Ce dernier, associé à Jean Marie Essono, ont aussi traduit en français, des textes de Charles Atangana (1880 – 1943) originellement écrits en langue Ewondo sur la vie des populations de Yaoundé à son époque ; le titre de cet ouvrage, *L'Ancien Pays de Yaoundé*²⁵⁵ en est d'ailleurs indicatif.

Les autres écrits qui abordent la vie actuelle sur la ville de Yaoundé, bien que présentant souvent des thèmes différents, renvoient toujours à la forte expansion démographique de la ville qui requiert toujours un approvisionnement en denrée de tout genre pour les populations. André Franqueville (*Yaoundé : construire une capitale*, Paris, Orstom, 1984) s'intéresse particulièrement à l'aspect urbanistique, compte tenu de l'explosion démographique, il devient urgent de penser à un plan d'urbanisation à long terme pour une ville en expansion. Athanase Bopda (*Yaoundé et le défi camerounais à l'intégration*, Paris, CNRS, 2003) s'intéresse particulièrement aux particularismes d'une ville où se regroupent des populations d'origines diverses, étant donné que l'Etat du Cameroun, cette « Afrique en miniature », doit faire face aux problèmes de cohabitation des populations hétéroclites concentrées dans une ville. Kengne Fodouop (*Les petits métiers de rue et l'emploi : le cas de Yaoundé*, Yaoundé, SOPECAM, 1991) quant à lui s'intéresse à la question de l'expansion du commerce dit « informel », notamment avec les « métiers de rue » ayant pris l'essor après la mise sous ajustement structurel du Cameroun à la fin des années '80'. De son côté, Anne Sidonie Zoa (*Les ordures à Yaoundé – urbanisation, environnement et politique au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2000) analyse la question des ordures que génèrent les populations d'une ville en extension anarchique, ainsi que tous les problèmes qui en découlent face à la navigation à vue des pouvoirs publics sur ce problème. Jean Emmanuel Pondi (*(Re) découvrir Yaoundé, une fresque historique et diplomatique de la capitale*, Yaoundé, Editions Afric'Eveil, 2011) jette un regard « diplomatique » par une analyse sur un peu plus d'un siècle d'Histoire de la ville de Yaoundé (1890 – 2011).

Cette évolution de la ville de Yaoundé, quels que soient les aspects, ont un dénominateur commun qui est l'augmentation rapide de sa population. Certaines publications nous présentent en chiffres l'évolution de cette population de Yaoundé en pleine expansion. Kengne Fodouop affirme : « *la capitale politique du Cameroun est passée, en effet, de 54 000 habitants au début de 1957, à 700 000 personnes à la fin de 1989* » (1991, 13). Franqueville (1984, 12) dresse un tableau de l'évolution de cette population qu'il estime à 5 865 habitants en 1926, 58 099 habitants en 1957, et 313 706 habitants en 1976. Selon les données officielles publiées par le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en 2010, Yaoundé avait 313 706 habitants en 1976, 649 252 habitants en 1987 et 1 817 524 habitants en 2005. Par ces sources, on constate que les données sont différentes de l'une à l'autre source pour les mêmes périodes, ce qui peut se justifier par la difficulté à recenser la population d'une ville en expansion anarchique. Compte tenu de l'extension sans limite dont elle fait

²⁵⁴ op cit

²⁵⁵ Essono, J.M., Laburthe-Tolra, Ph., *L'Ancien Pays de Yaoundé*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2005

l'objet, Il ne serait pas surprenant que la ville de Yaoundé abrite de nos jours plus de 3 000 habitants.

Le charbon de bois : source d'énergie pour la petite restauration de rue

La précarité dans laquelle vivent de nombreux habitants de la ville de Yaoundé depuis un peu plus de deux décennies, est à l'origine du développement de petits métiers de rue dont parle Kengne Fodouop (1991). Si le manque de moyens pour utiliser soit l'électricité, soit le gaz ou le pétrole, justifie l'utilisation du bois et charbon de bois comme source d'énergie pour la cuisine familiale, tel n'est pas le cas de nombreuses personnes actives dans la petite restauration de rue qui utilisent plutôt le charbon de bois pour leur activité.



Petite restauration de rue avec du charbon de bois (Makénéné – Yaoundé)

Compte tenu de la précarité dans laquelle vivent la majorité des personnes dans la ville de Yaoundé, nombreuses sont celles qui faute de moyens d'aller au restaurant, se rabattent sur les restaurateurs de rue qui jonchent toutes les artères de la ville de Yaoundé, ainsi que tous les marchés qui s'y trouvent. Munis de récipients métalliques remplis de charbon de bois au dessus desquels sont posées des grilles, ces restaurateurs font leur activité tant dans la journée que dans la nuit. Ainsi, on braise du plantain, des patates, des macabos, des ignames qui s'accompagnent du poisson braisé, et des safous (*Dacryodes edulis*) pendant les saisons de production de ce fruit. Des femmes utilisent aussi très souvent du charbon de bois pour frire les *makala*²⁵⁶ (beignets) accompagnés de haricot et de la bouillie de maïs vendus au bord des rues.

L'appellation *makala* qui désigne les beignets au Cameroun est répandue dans presque toutes les ethnies du pays. Ce produit alimentaire a pris son essor avec la colonisation, un patriarce de la ville de Yaoundé nous l'a présenté comme le « pain des pauvres ». La source d'énergie utilisée à Yaoundé pour cuire les beignets depuis un peu plus de cinq décennies, d'après de nombreux témoignages que nous avons eus, était le charbon de bois. Les beignets appelés *makala* au Cameroun, semblent avoir reçu ce nom probablement de l'appellation de charbon de bois en République Démocratique du Congo (RDC).

²⁵⁶ *Makala* est aussi le nom par lequel on désigne le charbon de bois en RDC ; il vient de *makal* en *lingala*, une des principales langues de RDC. Makala est une commune de la périphérie de Kinshassa, d'après les informations que nous avons recueillies, c'est la première zone où on a commencé à produire du charbon de bois pour ravitailler en énergie de cuisine, les habitants de l'actuelle ville de Kinshassa.

Les prix dans cette restauration de rue sont très abordables, ce qui explique une abondante clientèle qu'elle attire malgré les conditions d'hygiène à la limite de l'acceptable. Elle attire de plus en plus de personnes issues des milieux aisés de la ville, mais aussi des touristes. La qualité des voitures garées dans les parkings de certains endroits aménagés (« *Maison Blanche* » au quartier Mvog Ada, « *Oasis* » au quartier Essos, etc.) où se vend du poisson braisé, est un solide indicateur témoignant de l'attrait de ce type de restauration pour les nantis. Le « Ministère des soya », appellation du marché de viande braisée au quartier *Briqueterie* à Yaoundé, quant à lui, attire les populations de toutes les classes sociales de la ville.

Le charbon de bois n'est pas la principale source d'énergie dans les ménages de la ville de Yaoundé comme cela se passe avec le *makala*²⁵⁷ à Lumbumbashi, à Kinshasa ou à Kisangani²⁵⁸. Mais il est tout de même important de souligner qu'il a une place importante comme source d'énergie dans cette ville qui dispose d'un marché de charbon de bois au quartier Mokolo.

Non loin de ce marché de charbon de bois à Yaoundé, au lieu dit « Mokolo Elobi », il y a une importante utilisation de cette source d'énergie par les fabricants de marmites locales appelées « *makokot* ». Ces artisans, dont la plupart sont issus de la communauté malienne, font fondre l'aluminium à des températures élevées par le charbon de bois, coulé ensuite dans des moules pour l'obtention de ces marmites. Cette utilisation, bien qu'infime par rapport aux quantités de charbon de bois utilisées pour la petite restauration de rue, rappelle son utilisation d'origine dans la tradition *Bèti*, par le travail de métallurgie du fer qui se pratiquait dans cette région jusqu'à l'arrivée des premiers colons allemands comme nous l'avons évoqué plus haut.

La difficulté d'évaluer les quantités de charbon de bois utilisées dans la ville de Yaoundé reste un problème majeur pour toute étude dans ce sens. On ne saurait évaluer les quantités réelles produites à partir du marché principal de charbon situé à Mokolo, car de nombreux utilisateurs se ravitaillent chez certains transporteurs de taxis de brousse qui évacuent ce produit vers la ville à partir des villages de production. Mais il est par contre plus facile lorsqu'on va dans ces zones de production, de comprendre pourquoi cette activité s'est rapidement développée depuis environ 3 décennies, d'en mesurer l'ampleur et de pouvoir comprendre quelles conséquences cette activité pourrait entraîner au niveau de ces localités.

Survie des producteurs

L'enquête que nous avons menée dans 4 villages révèle que la vie des populations est basée sur l'agriculture (cacaoculture, cultures sur brûlis, cultures maraîchères). Cette activité est orientée beaucoup plus vers l'autoconsommation ; mais pour avoir des revenus nécessaires à la satisfaction des besoins familiaux, particulièrement ceux liés à la santé et à l'éducation des enfants, une partie des récoltes est vendue ; à cela s'ajoutent les ressources provenant de la vente de cacao. Mais ces revenus se sont toujours avérés insuffisants, d'où l'idée de trouver de nouveaux moyens pour avoir de l'argent.

²⁵⁷ Trefon, Th., « Transporteur de charbon de bois : un métier condamné », in *Parcours administratifs dans un Etat en faillite : Récits populaires de Lubumbashi (RDC)*, Cahiers africains, N° 74, Paris, L'Harmattan pp. 47 – 53

Ce récit ne présente certes pas directement les producteurs de charbon dans la zone périphérique de Lubumbashi, mais il démontre l'importance de cette denrée, tant chez les vendeurs que chez les femmes qui les utilisent, sans toutefois oublier les arnaques administratives pour « un métier mangeur de forêt ».

²⁵⁸ Schure, J., Ingram, V., Akalakou-Mayimba, C., *Projet Malaka - Bois énergie en RDC: analyse de la filière des villes de Kinshasa et de Kisangani*, CIFOR, 2011

A Ebang, ce fut d'abord la culture de la canne à sucre, à Akak et Mfomakap, c'était la production des légumes hors saison, Yegue Assi de son côté s'était plutôt spécialisé dans la culture des tomates. Ces activités relevant d'une nouvelle forme d'agriculture, étaient beaucoup plus pratiquées par les anciens citadins frappés par la crise économique de la fin des années '80' ; *Le retour au village*²⁵⁹ semblait être un moyen pour la survie des familles qui habitaient la ville auparavant. Le temps d'attente de la maturité des produits agricoles pour la vente, semble souvent long face à certaines urgences auxquelles font face des familles (maladies, éducation des enfants, etc.) ; c'est ce qui a expliqué le choix de la production du charbon de bois, selon certains témoignages recueillis dans les 4 villages.

Couper les arbres en vue de faire le charbon de bois nécessite le choix de meilleures essences. C'est ce qui se passait autrefois avec l'*Elon* (*Erythrophloeum suaveolens*) et l'*asam* (*Uapaca gabonensis*) pour la qualité de leur charbon dans la métallurgie du fer (Mallart Guimera, 2003). Tel n'est plus le cas des producteurs de charbon dans les villages à la périphérie de Yaoundé. Onana Etaba (57 ans) du village Yegue Assi nous affirme qu'il n'y a plus de choix d'espèces d'arbres à couper, le plus important est d'avoir du charbon de bois à vendre, quelle que soit sa qualité. Notre informateur²⁶⁰ affirme que la production du charbon de bois qui se pratique depuis presque 30 ans dans son village, a épuisé toutes les essences à bois dur qui sont indiquées (iroko, padouk, sappeli, fraké, etc.) pour l'obtention d'un charbon de qualité. De l'abattage de l'arbre jusqu'à la sortie du charbon pour la vente, en passant par la coupe en morceaux et la consommation par le feu pour l'obtention du charbon, le processus dure environ trois (3) semaines.

Ce temps est nettement moins long que celui consacré à la production des cultures à vendre, on peut ainsi rapidement se procurer de l'argent pour les petits besoins de la famille. Quelle que soit la qualité du produit, un sac de charbon de bois pour un poids moyen de 25 kilogrammes se vend à 3000 F Cfa (environ 4,5 €). Il faut donc chercher à produire de grandes quantités de charbon de bois pour espérer gagner assez d'argent, mais cela demande une grande énergie. Ambomo Anicet²⁶¹ (31 ans) toujours de Yegue Assi et qui mène cette activité avec son épouse âgée de 30 ans, dit profiter encore de la force de sa jeunesse, pour mener cette activité qui pour lui, n'est qu'une transition ponctuelle. Durant une rencontre en « plein chantier », Anicet nous a dévoilé son projet : *« je ne me vois pas entretenir toute ma famille durant toute mon existence par la vente du charbon de bois, d'ailleurs d'ici peu les arbres vont complètement disparaître et nous ferons autre chose de mieux qu'il faut trouver »*²⁶².

Dans le village Mfomakap, certains producteurs de charbon de bois font des activités parallèles pour avoir plus de revenus. Cela signifie en d'autres termes que produire du charbon de bois ne peut réellement satisfaire les besoins de la famille du producteur. Le cas qui nous a particulièrement édifiés dans ce sens est celui de monsieur X comme nous allons l'appeler dans ce témoignage ; il est un des responsables d'un collège réputé de cette localité et par ailleurs premier producteur de charbon de bois à Mfomakap. Il affirme : *« cette activité de production du charbon de bois nous permet d'avoir certes d'avoir un peu d'argent pour résoudre certains problèmes, mais elle ne saurait durer toute une vie. Elle épuise physiquement, mais elle épuise aussi les ressources en arbres. De nombreux producteurs de*

²⁵⁹ Mbédé, J. (Préfacier), *Le retour au village. Une solution à la crise économique au Cameroun ?* Paris, L'Harmattan, 1996

²⁶⁰ Entretien à Yegue Assi le 1^{er} mai 2012

²⁶¹ Entretien à Yegue Assi le 14 novembre 2012

²⁶² Entretien à Yegue Assi le 18 novembre 2012

ce village abattent déjà des arbres fruitiers (avocatiers, manguiers, safoutiers, etc.) pour obtenir du charbon²⁶³ ». Le pionnier des producteurs de charbon de Mfomakap ne manque pas d'ajouter que face à la disparition des arbres dans leur village, certains d'entre eux sont déjà actifs dans d'autres localités, loin de Yaoundé pour louer des pans de forêt afin de continuer leur activité.

Ces cas présentés parmi tant d'autres concernant les producteurs de charbon de bois, démontrent que cette activité n'est que précaire pour les gens qui les exercent dans les localités où les enquêtes ont été menées. Elle n'est pas un métier en soi, elle est juste pratiquée pour la survie de ses acteurs et de leurs proches. Les quantités de charbon de bois obtenues à partir d'un arbre abattu, d'après les déclarations de nombreux producteurs, ont diminué énormément, car tous les grands arbres ont déjà disparu. Ainsi, Onana Etaba²⁶⁴ du village Yegue Assi déclare que pendant les premières années d'activité, certains arbres lui donnaient environ 100 sacs de charbon de bois. Mais de nos jours, toujours d'après lui, il est difficile de récolter 25 sacs par arbre, sachant qu'un sac rapporte 3000 Francs Cfa (4,5 euro), le producteur de charbon de bois reçoit au maximum 112, 5 euro par arbre exploité. Cela correspond plus ou moins au gain mensuel puisque de l'abattage jusqu'à la production du charbon, il faut plus ou moins trois semaines.

Suicide communautaire

Cette activité mobilise tous les membres de la famille lorsqu'il s'agit d'un chef de ménage ; les femmes ne vaquent plus à leurs occupations d'agricultrices, or d'après la plupart des chercheurs ayant étudié les sociétés *Bêti* (Alexandre et Binet, 1958 ; Laburthe-Tolra, 1981 ; etc.), c'est avec la production agricole des femmes que les familles sont nourries. Ceci sous-entend que la production du charbon de bois entraîne aussi la malnutrition de ces familles engagées à cette activité ; Ambomo Anicet²⁶⁵ nous déclarait : *« une bonne partie des recettes que mon épouse et moi avons de la vente de notre charbon nous sert aussi à acheter du riz, du poisson et bien d'autres choses à manger ; nous devons aussi boire beaucoup de lait pour nous soulager des intoxications dues aux gaz que nous respirons lors de la sortie des braises du feu »*. Cette déclaration voile à peine une situation de malnutrition qui à la longue, pourrait déboucher à des famines dans ces localités. La situation sanitaire n'est pas en reste, car lorsque les piliers de famille étant producteurs de charbon sont malades, les conséquences sont nombreuses pour toute la famille. Notre informateur poursuit : *« la production de charbon requiert un grand nombre de personnes, c'est pour cela que les ménages avec beaucoup d'enfants ont la possibilité d'avoir de grandes quantités ; les enfants puisent de l'eau, la femme trie le charbon avec les enfants qui sont plus grands, alors que l'homme sort les braises du feu et verse de l'eau dessus pour avoir du charbon »*.

La description détaillée de notre informateur montre que tous les membres de famille sont impliqués dans la production du charbon de bois, ce qui suppose qu'une bonne partie du temps de la famille est consacrée à cette activité qui pourtant, ne satisfait que de façon éphémère et précaire à ses besoins. Cet aspect présentant des avantages d'une nombreuse famille pour produire plus de charbon de bois, est aussi une incitation à l'augmentation du taux de natalité, ce qui à la longue, fera galoper le nombre de producteur de charbon. Une des conséquences inévitables à cette situation est la menace qui pèse sur la disponibilité des ressources naturelle qui est déjà ressentie dans ce village. Une tradi-praticienne de Yegue

²⁶³ Entretien à Mfomakap le 29 novembre 2012

²⁶⁴ *Op. cit*

²⁶⁵ *Op. cit*

Assi, âgée d'environ 80 ans, nous a fait part de ses craintes à cause de la disparition de nombreuses espèces utilisées pour sa pharmacopée. Cette situation est dramatique pour elle par le fait qu'elle vit des revenus des soins que lui donnent les patients qui viennent pour la plupart de la ville de Yaoundé.

La production du charbon de bois a aussi une conséquence sur la scolarité des enfants. La visite d'un four à production de charbon de bois tenu par un couple, et situé à moins d'un kilomètre de l'école catholique de Yegue Assi, nous a permis de trouver deux enfants en âge scolaire qui puisaient de l'eau pour cette activité alors qu'il y avait cours à l'école. Les parents ont justifié le choix d'amener ces enfants travailler pour la production du charbon de bois, que de les laisser aller à l'école, par la simple raison que c'est avec l'argent provenant de cette activité, qu'ils avaient les moyens pour payer les frais de scolarité de ces enfants. Ce cas qui n'est pas unique d'après les informations que nous avons eues à ce sujet, démontre que l'éducation des jeunes est reléguée au second plan par rapport à la production du charbon qui ne peut pourtant assurer des lendemains meilleurs à ces jeunes.

Les personnes engagées dans la production du charbon dans les localités le font pour des besoins individuels, mais pourtant il y a des impacts que cette activité génère, et qui touchent toute la communauté. Muluba²⁶⁶ dans son étude sur la production de « *makala* » dans la chefferie de Basili en RDC, présente particulièrement les effets néfastes de cette activité sur l'environnement, et qui entraînent aussi d'autres conséquences sur divers domaines, particulièrement sur les aspects socio-économiques au niveau de toute la communauté.

La production du charbon de bois, entraîne la disparition de nombreuses espèces végétales pourtant très utiles²⁶⁷ à toute la collectivité pour d'autres besoins. D'autres espèces floristiques adaptées dans le milieu d'ombre des sous-bois, disparaissent aussi lorsqu'il y a de grandes trouées dans les forêts. Ces espèces de sous-bois ont pourtant elles aussi, une grande importance dans la mesure qu'elles entretiennent la biodiversité utile à plus d'un titre pour les communautés villageoises. La dégradation des forêts par l'abattage d'arbres aux fins de production du charbon de bois, entraîne aussi la destruction de certains habitats naturels pour certaines espèces animales qui disparaissent, au grand dam des chasseurs dont les apports en gibier sont importants pour l'alimentation des familles. Il est important de mentionner ici, que certaines espèces animales permettent par la dispersion des fruits et noyaux, la préservation de certaines espèces végétales.

Au sujet de ce dernier aspect, deux exemples nous ont été mentionnés par les populations de Yegue Assi pour présenter des cas de zoochorie (dispersion des espèces végétales par les animaux) dans leur localité. Le premier concerne les écureuils que l'on chasse et qui sont de moins en moins visibles ; ils vivent surtout dans les creux de grands arbres et permettent la prolifération de nombreuses espèces végétales par les graines de différents fruits qu'ils mangent et disséminent dans l'espace environnant. Le deuxième exemple concerne les touracos géants et les toucans qui sont de grands oiseaux vivant dans la canopée de grands arbres ; ces espèces sont en voie de disparition à Yegue Assi d'après les informations recueillies auprès des populations. Ces oiseaux grands consommateurs des fruits du safoutier (*Dacryodes edulis*) permettent la dispersion de cet arbre en forêt, or ces fruits sont non seulement consommés localement dans les familles au village, mais ils sont aussi une source

²⁶⁶ *Op. cit*

²⁶⁷ Nous pensons particulièrement à l'utilisation médicinale des espèces qui a une importance capitale pour toute la communauté ; elle va donc au-delà des seuls charbonniers.

de revenus pour ces familles qui les vendent aux commerçants de Yaoundé qui viennent s'en approvisionner.

La production du charbon de bois suite à l'abattage des arbres aux environs de Yaoundé, notamment dans les villages signalés plus haut, serait aussi responsable en partie de la hausse des températures dont parlent la plupart des personnes abordées dans les quatre villages producteurs de cette denrée. Ces températures²⁶⁸ en hausse depuis un peu plus de deux décennies dans cette région, font partie des changements climatiques dont une des manifestations supplémentaires dans ces zones est l'arrivée tardive des pluies lors des périodes de semailles. La combinaison de ces deux facteurs perturbe le calendrier agricole qui justifierait la baisse des productions des cultures vivrières, et indirectement la malnutrition²⁶⁹ dont sont victimes la plupart des populations de Yegue Assi.

Nous avons appris de nos informateurs dans ces villages de production de charbon, qu'il y a de plus en plus de conflits fonciers découlant de cette activité. Les populations de ces villages sont toutes issues du groupe *Bèti* qui est une société acéphale, comme nous l'avons présenté plus haut. L'organisation traditionnelle de ces populations repose sur les différents lignages ; les terres appartiennent ici à ces entités (familles) et non aux individus dans leurs coutumes. L'exploitation du milieu forestier pour des intérêts personnels génère de nombreux problèmes. L'abattage des arbres pour le sciage des planches ou pour la production du charbon de bois, mais aussi la création des plantations de cacaoyers, sont devenus des activités responsables de nombreux conflits fonciers qui touchent ces localités. La terre, à laquelle s'ajoute la végétation naturelle qui y pousse, jadis propriété communautaire, est devenue un enjeu de convoitise personnelle touchant toute la communauté et non pas que les producteurs de charbon.

Les multiples problèmes évoqués ci-dessus, découlent pour la plupart de la production du charbon de bois, ils sont générés par ceux qui vivent de cette activité dans toutes ces localités. Mais ces problèmes affectent par contre toutes les populations environnantes, même celles qui ne sont pas impliqués dans la filière de ce produit. Compte tenu de ces multiples aspects négatifs touchant toutes les couches de population de ces villages, le charbon de bois semble être plus une calamité pour ces zones qu'une opportunité d'épanouissement.

II – 1 – 2 – Le marché de bois à Yaoundé

Il est question dans cette partie, de parler des lieux où se vendent bois et autres produits de la forêt rentrant particulièrement dans les constructions. Le bois comme source d'énergie est ainsi exclu, ce d'autant plus que nous avons déjà présenté de nombreux aspect d'une de ses dérivées qu'est le charbon de bois. L'intérêt à comprendre les enjeux qui tournent autour du marché de bois et autres éléments des forêts pour les constructions dans la ville de Yaoundé, tient du fait que cette matière est toujours présente dans ces constructions. Que ce soit dans les constructions de type traditionnel que dans les constructions modernes qualifiées localement de « construction en dur » pour lesquelles on utilise de nombreux produits modernes importés, le bois reste un matériau incontournable. Son utilisation ne peut se faire sans conséquence dans les écosystèmes forestiers d'où sont issus ces bois.

²⁶⁸ Les chiffres de la moyenne annuelle des températures maximales à Yaoundé pendant 5 années ont été les suivants : 1991 = 28° - 1992 = 32° - 1993 = 31° - 1994 = 31° - 1995 = 31°, *Le Cameroun en chiffres : 1995*, Ministère de l'économie et des finances, janvier 1997

²⁶⁹ Entretien avec le chef de centre de santé de Yegue Assi le 14 novembre 2012



Ravitaillement du bois artisanal (Messa à Yaoundé)

II – 1 – 2 – a- Le bois dans l’habitat à Yaoundé

Depuis ses origines, l’habitat dans la ville de Yaoundé a toujours utilisé abondamment les produits de son environnement immédiat qui était la forêt. Les écrits des premiers Allemands (Zenker – Von Morgen²⁷⁰) ayant séjourné dans la « station » de Yaoundé vont tous dans ce sens ; cela était évident puisqu’il n’y avait pas de matériau de construction importé à cette époque. L’utilisation du bois et autres produits de la forêt environnante dans l’habitat à Yaoundé, continue de nos jours surtout dans l’habitat spontané²⁷¹, mais elle ne se justifie plus pour cette raison.

Malgré une forte expansion d’habitations modernes au cours de son histoire, de nombreux quartiers de Yaoundé ne sont encore que des bidonvilles avec des maisons construites souvent en matériaux issus des écosystèmes forestiers. Certaines habitations de la ville de Yaoundé, si on ne tient pas compte des toitures désormais en tôles, ne sont pas très loin de celles décrites par Zenker, un des premiers Européens à y habiter, que traduit Laburthe-Tolra²⁷² : « *Les maisons sont formées d’un échafaudage de poteaux, sur lesquels reposent les poutres formées de nervures de feuilles de bambou qui sont couvertes des paillassons faits des palmes mêmes. Les parois sont constituées d’écorces d’arbre décollées. En général, les cases sont très soigneusement exécutées, et décorées de baguettes de bambous, ainsi que de petits tableaux de bois...* » (Page 41).

De nombreuses études²⁷³ ont été consacrées sur l’habitat dans la ville de Yaoundé ; elles sont pour la plupart orientées vers le plan urbanistique qui s’interroge plus sur la rapide extension

²⁷⁰ *Op cit*

²⁷¹ Aku Moses Abah ; *The persistence of spontaneous settlement in Yaoundé*, Thèse de Doctorat en Sciences politiques et sociales, Université Catholique de Louvain, 2012

Cette recherche démontre que malgré la modernisation de l’habitat et les différentes mesures prises par les autorités pour combattre les bidonvilles, il y a toujours un réel développement de l’habitat spontané à Yaoundé à cause de la précarité dans laquelle vivent de nombreux habitants de cette ville.

²⁷² *Op cit*

²⁷³ La plupart de ces études concernent des quartiers périphériques naissants ; elles datent surtout de l’époque où la ville, dépourvue de plan d’urbanisation permettant de prévoir certaines infrastructures, connaissait sa première grande extension ; parmi ces travaux nous pouvons mentionner :

de cette métropole, que sur le matériau utilisé dans les constructions. Un constat général s'impose au regard des habitations à Yaoundé, que cela soit au stade de construction qu'à celui d'habitation proprement dite, il y a toujours une grande utilisation des produits ligneux. Malgré la modernisation qui touche de nombreux aspects dans la ville de Yaoundé, il faut relever que la grande proportion de l'habitat est encore en « semi dur », prolongement du « poto-poto » traditionnel dans la région de Yaoundé. Franqueville²⁷⁴ le décrit ainsi : « enserré par une armature de piquets verticaux et de bambous horizontaux maintenus par une liane ou un fil de fer, le poto-poto reste le matériau le moins coûteux pour l'édification des murs. Les parties les plus onéreuses de ce type de case sont la charpente et les huisseries » (Page 49). Compte tenu de ce constat, nous avons mené une petite enquête auprès des vendeurs du dépôt de bois de Messa à Yaoundé, afin de comprendre les différents enjeux qui touchent ce négoce basé sur l'écoulement du bois pour la construction des habitations. Après l'abandon de ce lieu de vente, nous avons continué nos investigations à Leboudi où se sont installés une partie de vendeurs du dépôt de bois de Messa.

II – 1 – 2 – b – Evolution du marché de bois

La ville de Yaoundé dispose de nombreux dépôts de vente de produits ligneux destinés pour les constructions. Cette cité est en pleine extension depuis quelques décennies avec la création de nombreux nouveaux quartiers qui n'étaient que des villages ; les éléments issus de la flore sont presque toujours représentés dans les habitations que l'on trouve dans la ville de Yaoundé. Il n'est donc pas surprenant que le marché des produits issus de la flore pour les constructions, soit un des plus importants dans la capitale depuis de nombreuses décennies. Les principaux lieux de vente de bois destiné surtout pour les constructions et ayant retenu notre attention ont été ceux d'Elig Edjoa, d'Ekounou et surtout celui de Messa²⁷⁵ qui était de loin, le plus important dans la ville de Yaoundé. Il était en plus le premier d'entre eux à être créé. C'est pour cette raison que nous avons focalisé notre enquête débutée dans ce dépôt en début d'année 2009.

Le début de construction d'une route (environ 0,5 kilomètre) reliant la paroisse protestante de Messa au nouveau Palais Polyvalent des Sports de Yaoundé à Ekoudou en 2009, a entraîné l'abandon de ce site du marché à bois qui se situait entre ces deux repères. Les vendeurs de l'ancien dépôt de bois de Messa se sont installés à 3 endroits différents pour créer de nouveaux dépôts situés tantôt dans des quartiers périphériques de Yaoundé (Awaé-Laverie au Sud-Est de Yaoundé, et Olembe au Nord de la ville), ou tout simplement en dehors du territoire urbain de Yaoundé (Leboudi se situe à 10 kilomètres au Nord Ouest de la ville vers la route d'Okola). Les nouveaux sites de ces marchés situés dans des quartiers périphériques et en zone périurbaine, présentent certaines particularités d'après les vendeurs qui déclarent avoir moins d'arnaques qu'à Messa qui se trouvait au cœur de la ville.

-
- a) Mbono Samba, M., *Mvog Mby, Awaé, Etam Bafia, quartiers de Yaoundé*, Mémoire de DES, Département de Géographie, Faculté de Lettres et Sciences Humaines, Université de Yaoundé, 1971
 - b) Mounkam à Ribouem, *Nlongkak : quartier de Yaoundé*, Mémoire de DES, Département de Géographie, Faculté de Lettres et Sciences Humaines, Université de Yaoundé, 1977
 - c) Komatchou, Z. ; *Le quartier Carrière à Yaoundé. Etude de géographie urbaine*, Mémoire de Maîtrise, Département de Géographie, Faculté de Lettres et Sciences Humaines, Université de Yaoundé, 1981

²⁷⁴ Op cit

²⁷⁵ Le dépôt de vente de bois à Messa a été fermé en fin 2009 pour cause de la construction de la route qui relie le quartier éponyme au nouveau Palais de sport de Yaoundé. Les négociations entre autorités municipales et vendeurs de bois n'ayant pas abouti pour un nouveau site pour les vendeurs de bois de Messa, ces derniers ont préféré s'installer à Leboudi (15 kilomètres de Yaoundé vers la route d'Okola).

Le marché de bois à Yaoundé, d'après les informations recueillies au parc à bois situé jadis à Messa auprès des responsables de ladite structure, a été créé juste avant l'indépendance²⁷⁶ du Cameroun, afin de solutionner un besoin qu'avaient les personnes voulant construire leurs maisons. Le Chef du parc à bois de Messa, nous le confirmait clairement lors d'un entretien que nous avons eu lorsque le marché se tenait encore à cet endroit :



Vente de bois de construction (Messa à Yaoundé)

« Ce marché existe depuis environ 50 ans, les premiers produits vendus étaient des perches destinées à la construction des habitations des populations des quartiers naissants de la ville de Yaoundé. Ce marché se situait au départ à côté du carrefour Warda, et pour les raisons des travaux d'agrandissement de la route dans cette zone, il a été transféré ici à Messa au début des années '70' »²⁷⁷. Ces explications trouvent écho dans l'affirmation de Anne Véronique Yakana qui décrit ainsi les habitations du quartier où elle a grandi à Yaoundé à la fin des années '40' : « Dans la capitale, nous habitons le 'camp des fonctionnaires', conçu et construit par les colons. C'était des enfilades de cases en terre battue, aux toits de natte de raphia qui longeaient de part et d'autre, les quelques ruelles qui sillonnaient le site »²⁷⁸. Dans cette description d'habitations de cette époque, l'auteur parle des nattes de raphia, ainsi que des murs en terre battue qui sont une armure constituée de piquets en bois reliés entre eux à l'époque par des bambous. Certains de ces éléments comme les nattes de raphia et les piquets, se retrouvent encore en vente dans les dépôts de bois de Yaoundé

Le Bloc N°6 (équivalent d'une chefferie de 3^{ème} degré) au quartier Grand Messa, se confondait au dépôt de bois où nous avons eu de nombreux entretiens dont celui avec son

²⁷⁶ La partie francophone du Cameroun est devenue indépendante le 1^{er} janvier 1960.

²⁷⁷ Entretien réalisé le 09 mars 2009

²⁷⁸ Yakana, A., V., *Les Befeuks et les Betsi de la rive droite de la Sanaga. Aux origines des peuples Fang et Beti*, Yaoundé, Editions CLE, 2012

Chef annoncé plus haut. Tous ces entretiens visaient à nous faire connaître non seulement l'histoire de la vente du bois et des autres produits de la flore pour les besoins de construction à Yaoundé, mais aussi ses problèmes et les pistes de solution envisagées pour cette activité.

Nous avons dénombré en 2009, 116 stands de vente de bois, situés de part et d'autre du tronçon de la route dont les rebords faisaient office de marché de bois de Messa. D'après les informations des principaux responsables de ce marché, chaque stand de vente de bois était la propriété d'environ 10 personnes. Chacune d'entre elles utilisait en moyennes 4 personnes pour différentes tâches (accoster les clients, ranger le bois, faire le chargement après achat, etc.). Cela faisait un total d'environ 4 640 personnes impliquées directement au négoce du bois dans ce marché de Messa. A ce nombre, s'ajoutaient de nombreuses personnes ayant développé leurs activités autour de ce commerce de bois (chauffeurs, restaurateurs de rue, tenanciers de débit de boisson, etc.). Ce marché de bois à Messa rassemblait ainsi environ 5000 personnes sur une distance de 0,5 kilomètres, ce qui explique de nombreux embouteillages sur ce court tronçon pendant les moments d'activité.

Suite à l'abandon de ce site en 2009 à cause de la construction d'un axe routier, une partie des vendeurs de bois de l'ancien site de Messa, a ouvert un nouveau marché de bois à Leboudi, localité située dans la commune d'Okola, suite à un accord avec les autorités de cette dernière, mais aussi avec l'accord des autochtones de ce village. Ce nouveau marché semble être considéré comme véritable héritier du marché de Messa, ce d'autant plus que le Chef dudit marché était celui en fonction à Messa. Le marché de Leboudi, contrairement à celui de Messa qui était coincé sur un site réduit, dispose d'une immense superficie qui permet aux vendeurs de mieux disposer leur bois. Nous y avons dénombré une quarantaine de dépôts distinctement séparés les uns des autres, comparativement à ce qu'il y avait à Messa où il manquait de l'espace. Il est ainsi plus facile aux clients d'accéder aux différents dépôts, contrairement à ce qui se passait à Messa. Le cadre et l'ambiance de vente sont ainsi très propices dans ce nouveau marché qui malgré le fait qu'il soit en zone rurale, semble être le plus important de la région de Yaoundé.

La disponibilité des responsables de ce marché de bois à nous fournir des informations liées à leur business, tout comme celle des autres vendeurs impliqués à cette activité, n'a pas suffi pour avoir une idée concrète des rentrées financières que ces acteurs dégagent. Les bénéfices semblent pourtant très évidents, au vu des différentes charges²⁷⁹ très élevées qui sont déclarées par les vendeurs. Il serait pourtant très intéressant de pouvoir quantifier ces revenus, connaître de façon précise la provenance des éléments qui les procurent, afin de pouvoir évaluer l'ampleur de l'exploitation des ressources de la flore dans les écosystèmes forestiers des zones de provenance.

Le carrefour Mvog Mbi à Yaoundé, est un autre lieu de marché de produits issus de la flore. Contrairement aux précédents marchés qui sont spécialisés dans les constructions, celui-ci par contre est destiné dans l'ameublement, on y vend du rotin et des bambous de Chine. Ce marché est beaucoup plus un lieu de fabrication et de vente de produits des artisans²⁸⁰, car la

²⁷⁹ Les services des Eaux et Forêts perçoivent de nombreuses taxes auprès des vendeurs de bois, tout comme les services des impôts liés au Ministère des Finances ; les taxes communales leur sont aussi imposées par les services de la Commune où sont implantés ces marchés. Le transport des produits est aussi une rubrique de dépenses importante à laquelle doivent faire face les vendeurs de bois qui doivent aussi rémunérer quotidiennement les personnes qui les aident dans la vente de leurs produits.

²⁸⁰ Nous y avons dénombré 23 artisans le 13 novembre 2012 au cours de différents entretiens avec les concernés, afin de connaître les difficultés et les opportunités de leur activité.

plus grande partie de la matière première est achetée directement dans les villages par ces fabricants de produits d'ameublement.

II – 1 – 2 – c – Matériaux des marchés et provenance

Les observations effectuées lors des visites dans les différents marchés de produits ligneux destinés dans les constructions et l'ameublement dans la ville de Yaoundé et ses environs, nous ont permis de connaître de façon précise, les espèces les plus recherchées ainsi que les raisons qui expliquent ces préférences. Mais avant tout, les modèles d'habitation que l'on trouve dans la ville de Yaoundé semblent être de bons indicateurs pour le type de matériaux que l'on trouve dans les marchés de produits destinés dans la construction de ces habitations.

Les informations recueillies auprès des vendeurs révèlent que la demande pour le bois de construction s'oriente soit pour le coffrage, ou alors vers la charpente. Ce choix s'explique par la modernisation de l'habitat qui est un phénomène évident dans la ville de Yaoundé depuis quelques décennies. Etant donné que les produits de bois vendus dans ces marchés sont généralement destinés dans l'habitat, une grande partie d'entre eux est naturellement utilisée pour la construction des maisons.

Les quartiers populaires sont encore très nombreux dans la ville de Yaoundé, ils ont des habitations encore proches des constructions traditionnelles des Régions du Centre et du Sud du Cameroun, décrites par Véronique Yakana²⁸¹. Lors d'un des entretiens que nous avons eus avec le Chef de l'ancien dépôt de bois à Messa, ce dernier affirmait : « *dans ce marché de bois, nous vendons des lattes, des chevrons, des planches, des perches, des poteaux, des nattes de raphia, bref tous les produits forestiers servant à la construction des maisons*²⁸² ». Seules les nattes de raphia²⁸³ dans cette énumération ne font plus partie du matériau vendu dans les dépôts de bois à Yaoundé pour la construction des maisons ; elles sont depuis lors, destinées à la construction des *boukarous* dans certaines demeures somptueuses.

L'ameublement intérieur des habitations est un domaine qui utilise aussi d'importantes quantités de produits issus des écosystèmes forestiers. De nombreuses menuiseries utilisent du bois et « *fabriquent des portes, des fenêtres, des écuellles, des statues, des jouets, des pilons, des manches de houes et une large gamme de meubles de maison avec du bois et des planches provenant des zones proches de Yaoundé* », ainsi souligne Kengne Fodouop²⁸⁴. Le tronçon qui va du *Mess des Officiers* jusqu'au Carrefour Olezoa est réputé dans la ville de Yaoundé comme zone d'exposition vente des meubles en bois, fabriqués tant à cet endroit que dans d'autres quartiers de la ville.

Non loin de ce marché de meubles en bois se tient au Carrefour Mvog Mbi celui des produits obtenus à partir du rotin. Ce marché que nous avons présenté plus haut, sert en même temps de lieu de fabrication, d'exposition et de vente des produits réalisés par les artisans. En dehors du rotin, les artisans de Mvog Mbi utilisent aussi le bambou de chine et le raphia dans la fabrication de leurs produits d'ameublement.

²⁸¹ *Op cit*

²⁸² Entretien du 09 mars 2009

²⁸³ D'après les informations recueillies auprès des autochtones âgés dans la ville de Yaoundé, l'interdiction d'utiliser les nattes de raphia pour les toitures des maisons d'habitation fut prise par l'administration municipale à l'époque d'André Fouda, qui voulait par cette décision, lancer la modernisation de la ville.

²⁸⁴ *Op. cit*

Les entretiens que nous avons eus à Yaoundé avec de nombreux acteurs des différents marchés qui offrent des produits de forêts pour les constructions et l'ameublement, démontrent que les zones avoisinantes sont celles qui approvisionnent en grande partie ces marchés. La région de Esse – Awaé située au Sud-Est de la ville de Yaoundé en est un parfait exemple. Parmi les nombreuses causes qui expliquent la destruction des ses forêts, il y a en bonne place la coupe d'arbre pour l'obtention du bois de construction comme le signalent Kengne Fodouop et Essengue Nkodo : « *les hommes y ont défriché intensément la forêt pour installer des champs de cultures vivrières, aménager des routes et produire le bois de construction et de feu*²⁸⁵ » (Kengne Fodouop, Courade ; 2000, 51).

Les régions au Sud de Yaoundé se distinguent aussi par l'exclusivité de la production des rotins, raphias et bambous de Chine, qu'elles fournissent dans les ateliers d'artisanat de produits d'ameublement. D'après les artisans du carrefour Mvog – Mbi, principal lieu de fabrication des produits de la vannerie, la matière première (rotin, raphia, bambou de Chine) utilisée provient tantôt de la région de Mbalmayo, tantôt de celle d'Ebolowa et parfois de la zone de Sangmélina. S'agissant particulièrement du rotin, principale matière utilisée par les vanniers de ce marché, Yves Emana, l'un d'entre eux déclare : « *il faut aller de plus en plus loin, parfois jusqu'à Sangmélina ou même dans la forêt d'Ebolowa pour trouver du bon rotin*²⁸⁶ ». Cette affirmation confirme que les régions aux alentours de Yaoundé dont la population en 2011 a pratiquement été multipliée par 9 par rapport à celle de 1976²⁸⁷, subissent une énorme pression avec la surexploitation des ressources des écosystèmes forestiers.

II – 2 - Exploitation industrielle du bois

L'exploitation industrielle des forêts tropicales pour des ressources ligneuses, notamment celles du bassin du Congo, ne date pas d'aujourd'hui. Dès la période coloniale, l'exploitation du bois a fait l'objet de convoitise, car la recherche des richesses dans les autres régions du monde, et parmi lesquelles le bois, était une des raisons qui justifiait la colonisation européenne. C'est dans ce sens que les forêts du bassin forestier du Congo en général, et celles du Cameroun en particulier, ont connu une exploitation continue avec le prélèvement du bois ; cette situation date depuis cette période coloniale et reste d'actualité. Tout au début, l'exploitation se faisait essentiellement par les entreprises issues des pays colonisateurs, il était question de ravitailler le marché européen en bois tropicaux utilisés pour plusieurs usages.

L'exploitation forestière industrielle au Cameroun qui nous intéresse particulièrement dans ce travail, concerne la recherche des produits ligneux avec des moyens techniques importants pour des fins commerciales. Le potentiel des ressources forestières est très important ; d'après les chiffres²⁸⁸ avancés lors des négociations Cameroun – Union européenne pour les Accords FLEGT, le Cameroun dispose de 22, 5 millions d'hectares de forêt ; 17,5 millions d'hectares de forêt exploitable ; 14 millions d'hectares de forêt permanente, soit 60% de forêt et 80% des forêts exploitables. Ce potentiel est aussi d'une importance capitale pour l'économie du pays, car « *depuis 1980, le bois constitue la deuxième source de recettes d'exportation du*

²⁸⁵ Kengne Fodouop ; Essengue Nkodo ; « Crise économique et destruction de l'environnement dans la région d'Awaé – Essé », in Kengne Fodouop ; G. Courade ; *Sociétés et environnement au Cameroun*, Yaoundé, Imprimerie Saint Paul, 2000

²⁸⁶ Prince Nguimbous, Bessala Manga J. ; « Le rotin tient salon au carrefour Mvog Mbi », in quotidien *Le Jour*, 20 avril 2011

²⁸⁷ Année du premier recensement de la population et de l'habitat au Cameroun

²⁸⁸ APV – FLEGT, coopération Cameroun/Union Européenne, mai 2010

*Cameroun après le pétrole, avec environ 25% des rentrées de devises du pays*²⁸⁹ » (page 15). L'exploitation industrielle de forêt s'oppose à celle pratiquée de façon traditionnelle par les populations locales qui prélèvent les ressources pour l'autoconsommation. Cette activité a connu de nombreuses phases au cours de son évolution au Cameroun. Nous pouvons regrouper ces phases en deux grandes périodes : l'époque coloniale et l'après indépendance. Chacune de ces périodes est marquée par une certaine évolution de l'exploitation du bois, liée à un certain nombre de paramètres.

II – 2 – 1- L'époque coloniale

A l'image de l'histoire coloniale du pays, l'exploitation des bois au Cameroun pendant la période coloniale est marquée par la présence des entreprises issues des différentes puissances qui se sont succédées au Cameroun. Contrairement à ce qu'affirme Adolphe Obam²⁹⁰ qui note : « *les activités d'exploitation forestière au Cameroun ont commencé au début des années '10' (1912)* » (page 89) ; elles ont au contraire débuté un peu plus tôt vers la fin du 19^{ème} siècle avec les Allemands, devenus maîtres du Cameroun à partir de la signature du traité²⁹¹ de protectorat signé le 14 juillet 1884 par l'émissaire allemand Nachtigal et les chefs Douala.

Durant cette époque, les coupes de bois se concentraient non loin de la zone côtière, et particulièrement aux environs de Douala où le fleuve Wouri était utilisé, comme bien d'autres de la région, à évacuer les billes de bois par flottage vers le port et destinées pour l'exportation vers Hambourg en Allemagne. La construction de certains axes de chemin de fer permit d'étendre les coupes plus loin vers l'intérieur ; ainsi « *vint la voie ferrée, lorsque les Allemands réalisèrent Bonabéri – Nkongsamba et Douala – Eséka*²⁹² » (page 100). Pendant cette époque, c'est la firme allemande C. Woermann ayant ouvert un comptoir à Douala en 1868, qui s'occupait de l'achat de l'ébène chez les autochtones et qu'elle exportait à Hambourg. Le pouvoir colonial allemand avait été chassé du Cameroun en 1916²⁹³ et n'avait pas eu le temps d'organiser ce secteur, tel ne fut pas le cas avec la France et la Grande-Bretagne qui héritèrent du Cameroun après le départ des Allemands.

L'exploitation industrielle du bois avait pris un grand essor dans la partie du Cameroun sous domination française grâce à de nouveaux facteurs. Yaoundé la capitale du pays, bien que située à l'intérieur fut reliée par le chemin de fer dès 1927, ce qui donna la possibilité d'exploiter le bois des massifs forestiers du centre du Cameroun. C'est aussi la voie ferrée reliant Douala à Nkongsamba qui permit l'intensification des coupes dans le Moungo.

Cette activité se spécialisa dès lors, car de nombreuses entreprises furent créées pour exploiter du bois ; il n'y avait plus que la seule ébène qu'achetait la maison de commerce Woermann au temps des Allemands, de nombreuses autres espèces furent recherchées, à l'exemple de

²⁸⁹ Topa, G. et autres, *Forêts tropicales humides du Cameroun : une décennie de réformes*, Washington, Banque mondiale, 2010

²⁹⁰ Obam, A., *Conservation et mise en valeur des forêts au Cameroun*, Yaoundé, Imprimerie Nationale, 1992

²⁹¹ C'est la signature de ce traité entre les Chefs Douala et Nachtigal qui fit de tout le pays devenu « Kamerun » une possession allemande

²⁹² *L'encyclopédie de la république unie du Cameroun*, imprimé à Boulogne pour les Nouvelles Editions Africaines, Tome 3, 1981

²⁹³ Les Allemands ayant été chassés du Cameroun en 1916, les Français qui avaient plusieurs colonies limitrophes du Cameroun allemand (Gabon, Congo, Oubangui-Chari, Tchad), ainsi que les Anglais qui étaient au Nigeria, s'étaient partagés le Cameroun. La plus grande partie était désormais sous administration française, alors que l'autre tombait sous la gestion anglaise.

l'acajou, de l'okoumé, de l'iroko et de bien d'autres. Le développement de l'exploitation industrielle à cette époque avait d'ailleurs favorisé des migrations vers les grandes zones de coupe où le métier de bûcheron avait pignon sur rue. La forte présence actuelle des populations *Béti* dans le Mungo, et particulièrement dans la zone de Mbanga – Loum, s'explique par la maîtrise de l'art de l'abattage des hommes de cette tribu du Centre du pays ; cela est bien confirmé lorsqu'on relève : « *on retrouve ainsi les Ewondo dans le Mungo central, car ils sont les meilleurs bûcherons du Cameroun*²⁹⁴ » (page 101).

Cette corporation professionnelle rassemblant des populations d'ethnies différentes, a pourtant développé le sentiment d'appartenance commune à tous ces travailleurs. Ainsi est née une nouvelle identité sociale que Kialo²⁹⁵ a dénommé « ethnies des forestiers » (page 117), concernant l'ensemble des travailleurs du secteur exploitation du bois au Gabon. Grâce au chemin de fer qui reliait Yaoundé à Douala, il eut un afflux massif des peuples du centre du Cameroun, et même de la partie septentrionale du pays, vers ces « chantiers » de coupe devenus dès lors lieux de brassage ethnique. L'existence dans le Mungo de l'agglomération dénommée « Loum Chantier », témoigne encore de nos jours, du passé de cette localité qui est demeurée une zone de brassage ethnique, suite à l'exploitation forestière qui attirait les populations de toutes les régions du Cameroun.

Une autre innovation de cette époque pour l'exploitation industrielle du bois au Cameroun, fut l'instauration des permis de coupe qui étaient délivrés aux entreprises du secteur bois ; car il y avait déjà un souci de préservation face à la disparition rapide des écosystèmes forestiers. C'est d'ailleurs aussi à cette époque que l'administration française créa les premières aires²⁹⁶ protégées dans le pays, avec le souci avant-gardiste d'une gestion durable des écosystèmes.

Malgré toutes les possibilités qui permettaient un grand développement de l'exploitation industrielle du bois, et dont la plus importante était l'aboutissement de la jonction ferroviaire Douala – Yaoundé, cette activité allait connaître un grand ralentissement à cause du contexte politique colonial. Après la fin de la 2^{ème} guerre mondiale, de nombreuses revendications politiques qui ont suscité un grand intérêt²⁹⁷, secouèrent le Cameroun et aboutirent au 10 avril 1948 à Douala, à la création de l'UPC (Union des Populations du Cameroun) qui est le premier parti politique au Cameroun. Très rapidement, ce parti développa une idéologie nationaliste que n'admettaient pas les autorités coloniales françaises qui n'hésitèrent pas à l'interdire. Et c'est à partir de ce moment que l'UPC se mit à fonctionner dans la clandestinité et développa son action dans la lutte armée. Son principal leader, Ruben Um Nyobe, originaire justement du pays *Bassa* situé entre Douala et Yaoundé, se replia dans son bastion où il n'hésitait pas avec ses partisans, à lancer des actes de sabotage contre les intérêts français, ce jusqu'à son assassinat en 1958.

Et c'est justement cette situation qui porta un coup dur au développement de l'exploitation industrielle du bois à cette époque, car l'achèvement de la construction de la voie ferrée Douala – Yaoundé, devait faciliter l'exploitation des riches et vastes forêts du pays *Bassa*. Compte tenu de leur étendue et de l'insurrection politique qui les touchait, les forêts du pays *Bassa* ne pouvaient être exploitées, ce d'autant plus qu'elles constituaient le repli des

²⁹⁴ L'Encyclopédie du Cameroun, Op cit

²⁹⁵ Kialo, P., *Anthropologie de la forêt : populations Pové et exploitants forestiers français au Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2007

²⁹⁶ Nous avons les exemples de la Réserve de Faune de Campo, devenue Parc National de Campo Ma'an qui a été créée en 1932 ; il y a aussi la Réserve de Faune de Douala – Edéa créée toujours en 1932

²⁹⁷ De nombreuses études ont été consacrées à cette période du Cameroun ; l'une des plus complètes est : Joseph, R., *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, 1986

nationalistes. Obam le note ainsi avec précision : « *C'est en forêt aussi que se sont réfugiés tous ceux qui...étaient appelés maquisards. Ils n'étaient en réalité que de résistants nationalistes, ne voulant pour tout bien que la liberté*²⁹⁸ » (page 27). L'exploitation du bois dans cette zone, marquée par la présence depuis 1949 à Eséka de la LBC, une société d'exploitation de bois, fut pratiquement arrêtée à cause de l'insécurité. Et c'est ce qui explique l'intensification de l'exploitation du bois dans le Mungo où la sécurité pouvait être assurée, au vu de son étendue limitée par rapport au pays Bassa. Dès lors qu'il n'y avait plus d'arbres à exploiter, les anciennes zones de forêt étaient transformées en plantations de caféiers et de bananiers par des colons français.

II – 2 – 2 – L'après indépendance

Comme pour la plupart des pays africains lors de leur accession à l'indépendance, l'économie du Cameroun était essentiellement basée sur l'agriculture. Mais certains pays connaissaient déjà une grande exploitation de leurs ressources naturelles comme le Gabon et la Côte d'Ivoire avec le bois. Le Cameroun, faut-il le rappeler, a une histoire particulière par le fait que sa partie qui était gérée par la France est devenue indépendante le 1^{er} janvier 1960. En octobre 1961, suite à un référendum, une partie du Cameroun sous domination britannique opta pour se rattacher au Cameroun jadis confié à la France, c'est cela qui aboutit à la réunification. En 1972, les deux Etats fédérés ont fusionné en un seul pour former la République unie du Cameroun. Etant donné que chaque Etat fédéré avait son propre code de gestion de forêt, nous allons présenter la réglementation forestière appliquée au Cameroun désormais uni en un seul Etat. Ce cadre normatif est le socle sur lequel toute activité ayant un lien avec la forêt au Cameroun est définie, l'exploitation industrielle du bois qui nous intéresse ici, n'en fait pas exception.

Nous allons à travers la loi de janvier 1994 portant sur les forêts au Cameroun, présenter les différentes réformes de cette réglementation concernant l'exploitation industrielle du bois. Mais bien avant cela, nous allons présenter brièvement les différentes étapes que le Cameroun unitaire a traversées sur le plan juridique au sujet des forêts, et continuer concrètement par l'exploitation industrielle du bois.

- Après la création de l'Etat unitaire au Cameroun en 1972, le premier texte législatif concernant le régime des forêts fut l'ordonnance n° 73-18 qui fixe le régime national des forêts, elle a été adoptée le 23 mai 1973. Cette ordonnance détermine spécifiquement par les licences accordées aux concessions, la durée d'exploitation, les superficies allouées, ainsi qu'un cahier de charges dont les obligations sont proportionnelles aux superficies. Une année après cette ordonnance, il y a eu son décret d'application n° 74-357 signé le 17 avril 1974.
- La nouvelle loi n° 81-13 sur les forêts, fut mise en vigueur le 21 novembre 1981, elle a été promulguée en 1982 sous le nom de Code forestier et complétée par les décrets n° 83-169, n° 83-170 et 83-171 du 12 avril 1983. Cette loi, d'après Obam²⁹⁹ (pages 91 et 96), relevait tant « l'aspect constructif » que « l'aspect répressif » dans la gestion forestière. Il était donc question d'envisager des reboisements suite aux disparitions des forêts générées par l'exploitation forestière et les autres facteurs dégradant ces écosystèmes. En même temps, cette nouvelle législation définissait un nouveau cadre

²⁹⁸ Obam, A., Op cit

²⁹⁹ Obam, A., Op cit

pour les sanctions à infliger aux exploitants forestiers ne respectant pas la réglementation en vigueur.

L'exploitation forestière industrielle au Cameroun est une activité qui selon de nombreuses ONG³⁰⁰, aurait de nombreux impacts sur le plan environnemental et social ; mais elle est aussi d'une grande importance sur le plan économique à travers les revenus qu'elle génère. Sur cet aspect, Nguele Tolo souligne que : « *le secteur forestier au Cameroun...représente, en terme de revenus, plus de 10% du PIB. Entre 1998 et 2004, ce secteur représentait à peu près 25% des recettes d'exportation, soit environ 61 milliards de francs CFA*³⁰¹ ». Si pendant le début de l'exploitation du bois au 19^{ème} siècle, seul le bois d'ébène était exploité et exporté, il est à noter que d'après les sources³⁰² de la Délégation Régionale du Littoral, 56 essences de grumes étaient sorties du port de Douala pour l'exportation en 2010. C'est incontestablement pour cette raison que les réformes qui touchent l'exploitation forestière industrielle, ne se limitent aucunement à la loi sur les forêts votée le 20 décembre 1993, et promulguée le 20 janvier 1994, mais elles vont au-delà avec des réformes au niveau des finances. Les institutions financières internationales ne sont d'ailleurs pas neutres dans cette loi sur les forêts, comme le souligne Antoine Lassagne³⁰³ : « *La Banque mondiale a largement contribué à l'élaboration de la loi forestière en fournissant une assistance technique au ministère des Forêts* ». Les 2 nouveaux paramètres liés à l'exploitation industrielle du bois (UFA et RFA) sont justement en lien direct avec les recettes financières, ils permettent de montrer l'importance de l'exploitation forestière au niveau de son apport financier, pas seulement pour les zones d'exploitation du bois, mais aussi pour l'ensemble du pays. La gestion des forêts par l'octroi des UFA, se justifierait par la pérennisation des ressources ligneuses par une exploitation durable, alors que la RFA quant à elle a un rôle de partage des revenus.

- *UFA (Unité Forestière d'Aménagement)*

La loi forestière de 1994, dans son chapitre III, a consacré de nombreux articles sur l'exploitation forestière au Cameroun. C'est à ce niveau qu'une réglementation spécifique régit l'octroi des autorisations pour exploiter le bois au Cameroun. A travers cette loi, il y a désormais deux types de permis au Cameroun pour exploiter la forêt : les ventes de coupe³⁰⁴ et les Unités Forestières d'Aménagement (UFA). Nous accordons un grand intérêt aux UFA parce qu'elles concentrent la plus grande partie des surfaces d'exploitation forestière au Cameroun ; elles « *sont des espaces définis dans le Domaine Forestier Permanent, sur lesquels l'Etat peut attribuer des concessions d'exploitation en faveur de l'entreprise forestière qui aura remporté l'appel d'adjudication*³⁰⁵ ».

Pour éviter une dégradation rapide qui empêche la reconstitution des forêts suite à l'exploitation du bois, il est demandé aux entreprises sollicitant une UFA de produire un Plan d'aménagement forestier que Bigombe Logo³⁰⁶ définit comme « *un document*

³⁰⁰ Rapports du Centre pour l'Environnement et le Développement (CED)

³⁰¹ Nguele Tolo, D., « Le temps de l'action », in *Le sylvicuteur magazine*, N° 001, décembre 2007

³⁰² Ministère des Forêts et de la Faune, Délégation régionale du Littoral, 31 décembre 2010

³⁰³ Lassagne, A., « Exploitation forestière, développement durable et stratégies de pouvoir dans une forêt tropicale camerounaise », in *Anthropologie et Sociétés*, volume 29, n° 1, Université de Laval, 2005.

³⁰⁴ Elles concernent des espaces ne pouvant pas dépasser 2500 ha, pour une exploitation d'une durée d'une année renouvelable, et ne nécessitant pas un plan d'aménagement.

³⁰⁵ AGTER, « Le cadre légal de la gestion des forêts après la réforme de 1994 », 2012

³⁰⁶ Bigombe, P., Dabire Atamana, B., *Gérer autrement les conflits forestiers au Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2002

qui fixe les règles de culture de divers étages du peuplement et les normes d'exploitation » (page 33). C'est ce document qui donne des détails d'exploitation de la superficie allouée, répartie en 3 parties qui subissent une rotation pendant la durée d'exploitation. Un inventaire préalable des essences de la forêt à exploiter est aussi exigé dans ce document. Dans les UFA où les concessions ont une durée de 15 années renouvelable, les entreprises d'exploitation forestières ont la contrainte de respecter le droit d'usage des populations locales qui doivent continuer à jouir des ressources, malgré l'exploitation forestière industrielle dans leurs localités.

- *RFA (Redevance Forestière Annuelle)*

A la fin de l'année 1987, le Cameroun a été contraint de se mettre sous ajustement structurel par la Banque Mondiale et le FMI (Fond Monétaire International), suite à une grande crise dans laquelle était plongée son économie et qui justifiait l'appauvrissement des populations. Une vague de privatisation d'entreprises publiques eut lieu pour renflouer les caisses de l'Etat. Certains secteurs ayant des possibilités pour faire entrer des devises dans le pays, furent mis à contribution, tel fut le cas avec l'exploitation du bois dont les revenus pouvaient bénéficier tant aux populations riveraines, aux collectivités locales, mais aussi à l'Etat grâce à différentes taxes payées par les exploitants forestiers. C'est le cas par exemple des redevances forestières annuelles (RFA) qui sont une des innovations des réformes de la fiscalité forestière ; elles apparaissent clairement dans un certain nombre de lois depuis le début de ces réformes forestières en 1994.

La loi des finances 1994 – 1995 a fait augmenter le taux de calcul de la RFA de 98 à 300 Francs Cfa par an et par hectare.

La loi des finances de 2000 – 2001 établit un taux de rétrocession des recettes forestières aux bénéficiaires de la RFA selon les proportions suivantes : 50% pour l'Etat, 40% pour les communes et 10% pour les communautés locales riveraines des concessions. Cette répartition a été modifiée en 2009, car les communes ne reçoivent plus que 20%, et les autres 20% qu'elles avaient en plus sont désormais alloués au FEICOM³⁰⁷. Cette même loi instaure un principe de péréquation pour la part de la RFA revenant aux communes afin de garantir les recettes de ces collectivités locales devant assumer certaines charges dans leurs attributions et leur fonctionnement.

La loi de finance de 2005 stipule qu'une autorisation d'exportation n'est accordée aux entreprises d'exploitation du bois, que sur présentation des reçus de paiement de toutes les taxes forestières, le paiement de la RFA en fait partie.

Mais grâce à la concurrence entre les exploitants forestiers, le taux de paiement qui avait été fixé par la loi des finances de 1998 a nettement été augmenté ; les montants de la RFA ont été spécifiés selon les types de structure d'exploitation. Pour les concessions forestières, le taux de RFA est désormais de 1000 Francs Cfa (1,52 €) par hectare, alors qu'il est de 2500 Francs Cfa (3,81 €) par hectare pour la vente de coupe.

Les taxes prélevées par l'exploitation forestière avec la RFA, comme nous l'avons souligné plus haut, sont importantes et réparties à trois niveaux (Etat – Communes – Collectivités

³⁰⁷ Fonds spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale

riveraines des concessions)/ Malgré cela, les populations restent confrontées à de nombreux problèmes qui pourraient trouver solution avec ces fonds dont la gestion reste opaque. Il est inutile de rappeler que la mauvaise gouvernance, par la pratique de la corruption à tous les niveaux, ne garantit pas une utilisation judicieuse des 50% de la RFA qu'on verse à l'Etat camerounais pour l'exploitation forestière. Ce secteur s'avère être un des plus corrompus dans le pays comme le révèle Mimbini Essono, cadre de cette administration : « ...*en effet, qui ignore au Cameroun que la forêt est par excellence le domaine de la corruption étatisée, une véritable institution qui défie la morale et la loi de la République*³⁰⁸ ? » (Page 87).

Il en est de même des 50% qui sont gérés par le FEICOM et les communes (20% pour le FEICOM, 30% pour les communes, dont 10% réservés aux collectivités riveraines), la gestion de ces fonds engendre de nombreux conflits découlant des malversations qui aboutissent parfois à des procès³⁰⁹. L'exemple type est le cas de la commune de Yokadouma, une des plus riches au Cameroun, qui a été l'objet d'une étude³¹⁰ sur la gestion des recettes provenant de la RFA. Le Maire et ses principaux collaborateurs ont été reconnus coupables de nombreux détournements des recettes au cours de la période 2002 – 2007, ce qui leur a valu un procès et au bout duquel ils ont été condamnés. Les recettes de la RFA sont très importantes d'après ce que révèle l'étude du REFULA³¹¹ : « *De 2000 à 2008, la commune de Yokadouma a reçu environ 14 millions de dollars (7 milliards de Francs Cfa) de recettes provenant des redevances forestières* ». Cette somme est justement très importante par rapport aux 64 000 habitants³¹² de la commune de Yokadouma qui sont pourtant confrontés à de nombreux problèmes sociaux (santé, éducation) que pourraient résoudre ces fonds.



Sciage industriel du bois (Kienke)



Transport des grumes (Mintom)

Nous convenons en fin de compte que malgré ces différentes réformes touchant la forêt depuis 1994 au Cameroun, et dont un des buts majeurs est de diminuer la misère des populations, les buts escomptés sont loin d'être atteints. L'exemple avec la partie des RFA destinée aux riverains, mais souvent détournée par les gestionnaires comme dans le cas de Yokadouma présenté plus haut, pourrait à terme, accentuer la dégradation des écosystèmes

³⁰⁸ Bigombe, P., *Le retournement de l'état forestier : l'endroit et l'envers des processus de gestion forestière au Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2004

³⁰⁹ Ondo Ndong, ancien Directeur général du FEICOM avait été condamné à 50 ans de prison par le Tribunal de Yaoundé le 28 juillet 2007. Paulin Abono, ancien Maire de Yokadouma, quant à lui avait écopé de 12 ans de prison, par la Cour d'Appel de Bertoua le 24 mai 2012.

³¹⁰ RELUFA (Réseau de Lutte contre la Faim), *Gestion des recettes tirées des ressources naturelles au niveau des collectivités locales au Cameroun. Redevances Forestières et minières à Yokadouma*, mai 2012

³¹¹ Op cit

³¹² Chiffre du recensement de la population du Cameroun en 2005.

forestiers. Il est de plus en plus évident que la pauvreté des populations dans les zones forestières est une menace pour les ressources naturelles, l'exemple des producteurs du charbon de bois dans les environs de la ville de Yaoundé nous le rappelle.

II -2 – 3 – Répartition des zones d'exploitation industrielle

D'après les données du Ministère des Forêts et de la Faune³¹³, 133 Titres d'Exploitation Opérationnels étaient valables au Cameroun au mois de mars 2012, dont 60 UFA et 73 permis de vente de coupe. Les répartitions sont définies d'après les tableaux suivants :

Tableau 9: Répartition des UFA par Région

	Nombre d'UFA	Superficie (ha)	% par rapport à la superficie totale	Nombre d'Entreprises d'exploitation
Centre	10	27 745	13,96 %	10
Est	34	114 388	57,55%	27
Sud	13	44 700	22,49%	10
Sud – Ouest	3	11 899	5,98%	3
Total	60	198 732	100%	

Tableau monté à partir des données des Titres d'Exploitation Opérationnels de la Direction des Forêts ; février 2012

Ce tableau fait comprendre clairement que la Région de l'Est est celle où les concessions d'exploitation du bois sont de plus en plus nombreuses ces dernières années. Grâce à une longue période d'enclavement, ses forêts sont restées longtemps inexploitées, contrairement à celles de la Région du Littoral qui sont dégradées depuis l'époque coloniale. A elle seule, la Région de l'Est a plus de la moitié des superficies octroyées aux concessions par les UFA qui, faut-il le rappeler, ont des superficies plus importantes par rapport à celles des ventes de coupe. C'est aussi dans cette Région où la plupart des entreprises d'exploitation forestière développent leurs activités. La Région du Sud de son côté, dispose aussi de vastes étendues forestières, surtout dans sa partie orientale restée pendant longtemps dans l'enclavement comme la Région Est ; la même raison y justifie la disponibilité de grands massifs forestiers. C'est aussi dans cette Région qui englobe notre zone d'étude, que se trouve la plus grande UFA (N° 00 003 de 11 701 hectares exploitée par MMG) en exploitation au Cameroun en 2012. La Région du Centre quant à elle, n'a plus de vastes étendues de forêt à cause de sa forte densité de population, mais aussi pour raison de la cacaoculture ; les seules zones de cette Région à avoir gardé de grandes forêts sont les départements du Mbam et Kim et de la Haute Sanaga qui sont non seulement sous-peuplés, mais sont restées aussi pendant longtemps dans l'état d'enclavement.

³¹³Ministère des Forêts et de la Faune – Direction des Forêts ; Titres d'Exploitation Opérationnels au 07 mars 2012

Tableau 10 : Répartition des permis de vente de coupe par Région

	Nombre de permis de coupe	Superficie (ha)	% par rapport à la superficie totale
Centre	37	88 700	55,75%
Est	18	41 766	26,25%
Littoral	1	2167	1,36%
Sud	14	22 680	14,25%
Sud-Ouest	3	6943	4,36%
Total	73	162 256	100%

Tableau monté à partir des données des Titres d'Exploitation Opérationnels de la Direction des Forêts, février 2012

La Région du Centre se démarque par le nombre de permis de vente de coupe par rapport aux autres, cela s'explique en partie par la proximité de la ville de Yaoundé qui est aussi un centre de négoce du bois. Les détenteurs de ce type de permis ne sont pas contraints d'être aussi équipés que les exploitants à qui sont octroyées les UFA, c'est pour cette raison que les permis de vente de coupe sont beaucoup plus sollicités dans cette Région. Par ailleurs, Yaoundé, la capitale du pays au centre de toutes les décisions, est reliée facilement à Douala par une route bitumée, et qui est aussi le principal port du Cameroun. La Région de l'Est qui renferme la plus grande partie des superficies forestières allouées aux exploitants, possède beaucoup plus des UFA ; mais par contre certaines des entreprises³¹⁴ exploitant des UFA ont aussi des permis de vente de coupe sur lesquelles on peut utiliser les mêmes engins pour minimiser les coûts d'exploitation. La Région du Littoral dont Douala est justement la capitale, a été la première à être exploitée au Cameroun par le fait que c'est par Douala que débarquaient explorateurs, et plus tard colons. Il n'est donc pas surprenant qu'en 2012, cette partie n'ait aucune UFA et n'a qu'un seul permis de vente de coupe. Sa partie encore boisée (le pays Babimbi³¹⁵) est dans un état d'enclavement total jusqu'à l'heure actuelle.

L'exploitation du bois avec une telle envergure, que ce soit par les superficies des UFA allouées que par le nombre des licences de vente de coupe, mais aussi le nombre d'essences exploitées qui croît d'année en année tout comme les volumes, ne peut qu'entraîner des conséquences multiples qui ont été largement évoquées dans plusieurs publications³¹⁶. Face à une telle situation, les pouvoirs publics au Cameroun ont mis en place une série d'initiatives ayant pour ambition de pérenniser les écosystèmes forestiers dans le pays tout en les

³¹⁴ Nous pouvons citer les cas de STBK qui a deux UFA à Yokadouma et deux ventes de coupe, une autre vente de coupe à Batouri. La SFEES a une UFA à Yokadouma, trois ventes de coupe à Lomié, Diang et Belabo. La SCTB a une UFA à Doumé et une vente de coupe à Diang.

³¹⁵ L'étude de Ngo Youmba Batana dont on a évoquée plus haut, est consacrée justement à cette partie de la Région du Littoral

³¹⁶ Nous les avons présentées dans : « Déforestation au Cameroun : causes, conséquences et solutions », in *Déforestation : causes, acteurs et enjeux* ? Paris, Syllepse, 2008

exploitant. Mais au vu de la succession de ces initiatives qui ont été mises en place les unes après les autres depuis l'indépendance, il y a lieu de se poser des questions sur leur efficacité. Il semblerait qu'il soit très difficile d'allier exploitation et préservation des écosystèmes forestiers dans un pays dont les ressources ligneuses représentent une source importante des recettes publiques.

Une des hypothèses que nous avons formulée pour justifier la dégradation des écosystèmes forestiers dans notre zone d'étude, est l'intensification de l'exploitation forestière industrielle. Après avoir présenté l'évolution historique de ce type d'exploitation de forêts au Cameroun, ainsi que les réformes ayant été mises sur pied pour tirer davantage des revenus de cette activité, nous allons à partir de certaines données concrètes, montrer son ampleur qui ne pourrait être que défavorable à la préservation des écosystèmes forestiers.

D'après les statistiques³¹⁷ de la Direction des Forêts du Ministère des Forêts et de la Faune en 2012, 88 entreprises avaient une concession forestière au Cameroun pour un nombre total de 154 exploitations. Ces dernières ont particulièrement exporté des grumes pour un nombre de 216 613, dont 18874 provenant de la zone d'étude. Ces activités concernaient 64 communes dans le pays, parmi lesquelles 4 de notre zone d'étude (Campo – Kribi – Bipindi – Lokoundje). A partir de ces chiffres, le tableau suivant nous permet de comprendre l'ampleur de la déforestation au Cameroun par le nombre d'entreprises impliquées, les communes concernées, mais aussi les superficies allouées et le nombre de grumes exploitées.

Tableau 11 : Répartition des entreprises de coupe dans les communes du Cameroun en 2012

	Nombre d'entreprises	Nombre de communes	Superficies allouées	Nombre de grumes exploitées
Zone d'étude	8	4	38583	18 879
Total	88	64	482 993	216 613
Pourcentage	9,0%	6,25%	7,98%	8,71%

Ce tableau nous permet de comprendre que la zone d'étude subit une forte exploitation forestière par des entreprises dotées de grands moyens pour cette activité. Malgré le fait qu'il n'y ait que 4 communes touchées par l'exploitation forestière industrielle, les superficies allouées à ces entreprises dans cette zone d'étude, ainsi que le nombre des grumes exploitées, représentent une importante proportion par rapport au total de ces paramètres. Ces chiffres qui montrent une forte exploitation forestière industrielle dans cette zone d'étude, s'expliquent en partie par le faible coût de transport de ces grumes vers le port de Douala où elles sont exportées. Ce coût est plus élevé par rapport à celui du bois exploité à l'Est, au Centre ou au Sud-est du Cameroun, qui sont des régions situées à l'intérieur du pays, par rapport à la zone d'étude se trouvant en région littorale. Avec la construction en cours du port en eau profonde

³¹⁷ Ministère des Forêts et de la Faune – Direction des Forêts – Statistiques d'abattage, 2012

de Kribi qui sera une ville plus importante, il y a lieu de croire qu'il y aura un accroissement de l'exploitation forestière dans cette zone, qu'elle soit artisanale qu'industrielle.

D'autres données relatives à l'exploitation industrielle du bois, sont révélatrices sur l'intensité de cette activité dans la région d'étude. Ainsi, au cours de l'année 2010, le port de Douala d'où sont exportés entre autres les produits forestiers du Cameroun, a dressé un rapport³¹⁸ d'activités sur des produits spécifiques du bois exporté. Six (6) variétés de produits de bois avaient été exportées au port de Douala en 2010, elles sont les suivantes : les grumes, les sciages, les contre plaqués, les placages, les produits spéciaux, les parquets. Dans ce rapport, on dénombre 56 essences de bois en grume exportées ; à partir de ces données, nous avons monté le tableau ci-dessous qui présente les chiffres concernant les 9 premières essences en volume, ainsi que leur provenance.

Tableau 12 : Principales essences exportées en grumes au port de Douala en 2010

	Volume de grumes (milliers m3) en zone d'étude	Volume total de grumes (milliers m3)	Pourcentage de la zone d'étude
Essence			
Ayous	2284	147 510	1,54%
Tali	2503	124 832	2,00%
Okan	2270	96 863	2,34%
Dabéma	6418	46 013	13,94%
Naga	238	19 073	1,24%
Padouk rouge	2822	18 445	15,29%
Bilinga	397	18 000	2,20%
Sapelli	148	15 373	0,96%
Aiéélé	6512	13 011	50,04%

Ce tableau révèle que la zone d'étude est l'une des grandes pourvoyeuses de grumes destinées à l'exportation proportionnellement à l'ensemble des zones productrices des grumes au Cameroun. Si les volumes du dabéma et du padouk rouge représentent d'importantes quantités de grumes exportées, on constate que la zone d'étude à elle seule fournit la moitié du volume des grumes de l'aiélé pour l'exportation.

³¹⁸ Ministère des Forêts et de la Faune – Délégation Régionale du Littoral, « Rapport d'activités de spécification des produits forestiers au port de Douala », janvier – décembre 2010

Par ailleurs, d'après les données du même rapport des produits de bois exportés au port de Douala en 2010, le tableau récapitulatif des différentes catégories du bois exporté se présente ainsi :

Tableau 13 : Produits de bois exportés au port de Douala en 2010

	Quantités	Nombre de pays d'exportation
Produits		
Grumes	607 647 billes	25
Sciages	737 611 m3	59
Contre plaqués	17 084 m3	17
Placages	52 548 m3	30
Parquets	78 m3	2
Produits spéciaux	850 083 kg	9

Ce tableau montre que le bois du Cameroun est exporté vers de nombreux pays, ce qui suppose une forte demande qui ne peut susciter qu'une exploitation accentuée des écosystèmes forestiers. Certains de ces pays importateurs des bois du Cameroun, à l'instar de la Chine, sont de plus en plus acquéreurs des ressources naturelles des pays africains. La Chine a parmi 25 importateurs de grumes, reçu 378 909 grumes représentant 62,35% de la totalité ; quant aux sciages exportés vers 59 pays, elle a eu 39 181 m3 représentant 5,31% de ce produit. Ces chiffres sont très significatifs et pourraient justifier l'hypothèse faisant de l'exploitation forestière industrielle la principale cause de déforestation au Cameroun.

II – 3 – Les autres formes d'exploitation néolibérale des forêts

Depuis la commercialisation des ressources des écosystèmes forestiers dans notre zone d'étude, le lien existant entre ces ressources et les populations locales (Bakola/ Bagielli – Bantu) a été rompu. Ces dernières ont été d'une façon ou d'une autre, exclu de la jouissance de ces ressources, ce qui n'a pas manqué d'affecter leur vie quotidienne. Mais d'autres formes de gestion néolibérale de ces milieux ont apparu avec leurs limites telles que nous allons les présenter. Ainsi, il y a eu tantôt une exclusion totale des populations dans les milieux naturels avec la création des aires protégées où l'exploitation des ressources est formellement prohibées pour certaines d'entre elles. Une autre nouvelle forme de gestion néolibérale des forêts est apparue avec l'implication des populations locales dans la gestion des écosystèmes forestiers, par la gestion participative et les forêts communautaires.

II – 1- Les aires protégées : origines, évolution et interrogations sur un concept

La récolte de données sur le terrain d'étude au sujet des différents types d'exploitation des écosystèmes forestiers au Sud-Cameroun, nous a révélé un conflit entre les populations locales et les responsables du Parc National de Campo-Ma'an qui régit la gestion des ressources à l'intérieur de cette aire protégée. Cela reste incompréhensible pour les

populations locales qui ne peuvent et ne veulent pas comprendre les restrictions d'utilisation des ressources des écosystèmes forestiers qui sont à leur disposition depuis des temps immémoriaux. Cette incompréhension se justifie d'autant plus que ces populations argumentent qu'elles ont toujours exploité ces ressources sans jamais mettre ces milieux naturels en danger. Nelson et Hossack, parlant des peuples autochtones, apportent un éclaircissement net sur ce point : « *Ils ont souvent contribué de façon significative au maintien de nombreux écosystèmes parmi les plus fragiles de la planète, à travers leurs pratiques traditionnelles d'utilisation durable des ressources et leur respect de la nature fondé sur leur culture*³¹⁹ ».

Il nous semble important de faire la lumière sur ce concept apparu soudainement dans un milieu apparemment non menacé d'après les dires des populations locales. Si le concept d'aires protégées peut facilement se mettre en place dans les sociétés où les populations ne vivent pas dans et de la forêt, cela semble par contre très difficile à le mettre en application dans les régions où les sociétés traditionnelles vivent en forêt et avec les ressources de cette dernière comme au Sud du Cameroun. Les difficultés que ce concept rencontre dans certaines régions, se justifieraient par son inadaptabilité et son inefficace pour plusieurs raisons comme nous le verrons plus loin avec l'exemple du Parc National de Campo-Ma'an.

II – 1 –1- Définition

Le concept d'aires protégées existe depuis plus d'un siècle avec la création des premiers parcs naturels aux Etats-Unis au 19^{ème} siècle. Depuis lors, de nombreuses études lui ont été consacrées ; il est devenu un phénomène mondial qui n'échappe à aucune région. La dégradation des milieux naturels qui sont différents dans le monde, semble justifier ce choix qui n'est pourtant pas une panacée. Nombreuses sont les définitions qu'on donne au concept d'aire protégée qui en plus, est un terme qui globalise des zones vouées à la préservation. La définition d'aire protégée qui nous semble complète est celle qui la conçoit comme une « *portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement limitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées ; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres*³²⁰ ».

En tenant compte de cette définition générale, il importe de savoir qu'il existe différentes sortes d'aires protégées qui peuvent viser soit la préservation de la flore, de la faune, d'un monument historique, etc. La zone du Sud-ouest du Cameroun qui est notre terrain d'étude est le domaine des forêts, dont notamment les forêts domaniales où sont érigées les aires protégées ; ces forêts sont la propriété privée de l'Etat, d'après l'article 25 de la loi de 1994 sur les forêts au Cameroun. L'article 21 de cette loi sur les forêts au Cameroun stipule que : « *Sont considérés au sens de la présente loi, comme forêts domaniales – les aires protégées pour la faune....les réserves forestières* ». Chacune de ces deux catégories renferme des sous-groupes d'espaces de conservation destinés chacun à des rôles spécifiques.

³¹⁹ Nelson, J. ; Hossack, L. ; *Les peuples autochtones et les aires protégées en Afrique : du principe à la pratique*, Durban, Forest People Programme, 2001

³²⁰ Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (Québec)
www.mddep.gouv.qc.ca/index.asp

II –1- 2 – Les précurseurs

Le système de conservation des milieux naturels par le concept d'aires protégées n'a pu être une réalité qu'avec les recherches menées par certains scientifiques, notamment dans le domaine de la biologie. Les travaux de Buffon, Lamarck, Linné, Darwin, Humboldt et bien d'autres ont apporté de nombreux outils à la biologie, ils ont eu ainsi un grand impact dans la connaissance de nombreuses espèces à travers le monde. L'apport de ces scientifiques dans le domaine des connaissances de la faune et de la flore, demeure une référence actuelle sur ces questions, cela est largement démontré par Jean Paul Deléage³²¹. Il est important de montrer comment ces scientifiques, à travers leurs travaux effectués souvent sur divers terrains dans le monde, ont permis d'accroître les connaissances sur les êtres vivants, tant sur leur évolution que sur leur comportement. Leurs études font incontestablement d'eux, les précurseurs de la conservation des milieux naturels par le système d'aires protégées.

a – Jean Baptiste Lamarck (1744 – 1829)

Lamarck était un naturaliste français dont les travaux sont parmi les premiers à démontrer comment les espèces subissent des adaptations lorsqu'il y a modification de leur milieu naturel. Lamarck est l'inventeur du terme « biologie » (Déléage, 1992) découlant de *bios* (vie) et *logos* (sciences), qui est l'étude de la vie des animaux et des végétaux ; il a fait de nombreuses publications³²² qui restent d'un grand intérêt jusqu'à l'heure actuelle.

Son livre de base sur les végétaux s'intitule : *Flore française. Description succincte de toutes les plantes qui croissent naturellement en France* publiée en 1778 ; ouvrage réédité par Kessinger Publishing en 2009. Ses recherches sur les animaux ont fait l'objet de deux publications fondamentales ; en 1809 a été publié *Philosophie zoologique*, rééditée à Paris en 1968 ; quelques années plus tard *Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*, publiée entre 1815 et 1822 ; rééditée à Paris en 2009 par Biblio Bazaar. Cette dernière publication dresse une classification des animaux en catégories, ce qui était nouveau à l'époque.

L'importance des travaux de Lamarck sur l'adaptation des êtres vivants face au changement de leurs biotopes, est à la base de la conservation de laquelle découlent les aires protégées. Les travaux de Lamarck visent à mieux connaître les espèces, cet objectif principal aboutit à terme, à leur conservation. Grâce à ces travaux, Lamarck fut nommé en 1790 Professeur d'Histoire naturelle des Insectes et des Vers au *Jardin du Roi* qui prit en 1793, le nom de *Muséum national d'Histoire naturelle*. Cette structure s'intéresse depuis lors, à l'étude de la flore et de la faune, liée à l'évolution de l'homme et l'impact des activités de ce dernier sur les milieux naturels.

b – Carl Linnaeus (1707 – 1778)

Ce naturaliste suédois est plus connu dans ses travaux scientifiques par le nom Linné. Ses recherches se sont beaucoup plus penchées sur la classification des organismes vivants, dont la dernière échelle est constituée d'espèces. Celles-ci, depuis les travaux de Linné, sont désignées par un nom latin à deux vocables.

³²¹ Deléage, J-P. ; *Histoire de l'écologie : une science de l'homme et de la nature*, Paris, La Découverte, 1992

³²² Les plus connues sont les suivantes :

- a) *Flore française. Description succincte de toutes les plantes qui croissent naturellement en France* (1778), Kessinger Publishing, 2009
- b) *Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*

La grande contribution de Linné à la science est donc ce mode de désignation des espèces ; chacune est désignée par un binôme, double nom en latin dont le premier désigne le genre, et le deuxième est un ajout spécifique qui peut parfois être le nom de la personne ayant identifié l'espèce. Ce dernier cas explique l'appellation de l'arbre à l'ail connu localement au Sud-ouest du Cameroun qui est notre zone d'étude, sous le nom de *yomi*, et dont le nom scientifique est *Scorodophleus zenkeri*. Ce nom porte en partie le patronyme Zenker, botaniste allemand ayant identifié cette espèce dans la zone de Bipindi au début du 20^{ème} siècle. Le deuxième nom peut parfois se référer au lieu où l'espèce a été identifiée ; tels sont les cas du manguier sauvage dont le nom scientifique est *Irvingia gabonensis*, et les feuilles d'*okok* connues sous le nom scientifique de *Gnetum africanum*. Ces deux espèces font partie des principaux produits de collecte et sont d'une grande importance alimentaire pour les chasseurs-cueilleurs *Bakola/Bagielli*. Dans ces deux appellations, les références des lieux ressortent clairement l'origine de ces espèces. La désignation de l'espèce s'écrit entièrement en italique, le nom du genre commence par une lettre majuscule, le deuxième nom par contre est entièrement écrit en lettres minuscules.

Linné a fait de nombreuses publications, mais celle qui est fondamentale est *Systema Naetura*³²³ dont la première édition parut en 1735, est centrée sur la classification des organismes vivants. La nomenclature binomiale désignant chaque espèce, est à la base de la désignation scientifique en deux noms latins, comme nous l'avons expliqué plus haut. Cette méthode est à l'origine de la taxonomie, encore appelée taxinomie, une science inventée plus tard en 1813 par le botaniste suisse Augustin Pyrame, mais sur la base des travaux de Linné. Elle est définie par Lacoste et Salanon³²⁴ comme la « science qui décrit, inventorie et classe les êtres vivants. La hiérarchie des principaux taxons est la suivante : division, classe, ordre, famille, tribu, genre, espèce, sous-espèce, variété » (p.8 ; 1981). L'utilisation de cette méthode de classification des espèces découlant des travaux de Linné, est un outil de base utilisé dans toutes les aires protégées, car l'inventaire des espèces est un préalable pour leur meilleure préservation dans des sites protégés.

c – Charles Darwin (1809 – 1882)

Ce naturaliste anglais ayant voyagé à travers le monde dans le cadre de ses recherches sur la vie des espèces, a fait de nombreuses publications ayant trait particulièrement sur l'aspect de l'évolution des espèces. Mais celle qui lui a donné toute sa notoriété que l'on connaît s'intitule: *On the Origin of Species by Means of Natural Selection, or the Preservation of Favoured Races in the Struggle for the Life*, Londres, John Murray, 1859. Ce livre a été traduit en français sous le titre de *Sur l'origine des espèces au moyen de la sélection naturelle, ou la préservation des races les meilleurs dans la lutte pour la vie*. Et c'est dans cette publication que Darwin expose deux théories liées l'une à l'autre, qui seront plus tard d'un grand apport sur la connaissance des espèces ; il s'agit de la théorie de « l'évolution » et celle de la « sélection naturelle » qui vont ouvrir de nouveaux champs à la biologie. Cette théorie de Darwin sera aussi plus tard d'une grande importance pour les recherches concernant l'hérédité.

Pour Darwin, les espèces subissent des modifications au cours des temps parfois très longs en fonction de différents paramètres. C'est cela qui est à la base de sa théorie de l'évolution qui n'a pas manqué à lui trouver de nombreux détracteurs. En avançant que l'humain était un

³²³ Linné, C. ; *Systema Naturae*, Leyden, 1735

³²⁴ Op cit

descendant des primates, Darwin ne pouvait recevoir des fleurs des Eglises chrétiennes, ainsi que des scientifiques qui épousaient la thèse créationniste de l'homme qui est justement celle des Eglises chrétiennes.

La théorie de « sélection naturelle » avancée par Darwin en 1838, découle de ses observations sur les mutations que subissent certaines espèces observées, au cours d'un long voyage de cinq années (1831 – 1836) à travers le monde. La « lutte pour la vie » résume cette théorie qui démontre que seules les espèces ayant des « aptitudes » à résister aux changements qui les touchent, continuent à exister, mais sous des formes modifiées adaptées aux nouvelles conditions liées à de nombreux paramètres (temps, lieux, etc.). Malgré certaines critiques sur les résultats des recherches de Darwin sur les espèces, sa théorie reste d'actualité sur les fondements de recherche en Histoire naturelle.

Les résultats de ces recherches effectuées par de nombreux scientifiques dans le domaine de la nature, avaient créé des inquiétudes au sujet de la disparition de nombreuses espèces. Le monde n'avait jamais été si connu par une Europe qui pouvait nourrir l'espoir de le dominer ; déjà connu de ses explorateurs aventuriers et désormais de ses scientifiques menant des recherches sur la nature. Toutes ces connaissances accumulées sur les espèces, seraient aussi des réponses dans les régions exposées à la dégradation de la nature par l'homme. Et l'idée de création d'aires protégées ne pouvait que bénéficier des recherches de ces scientifiques.

II –1- 3 – De la naissance à l'expansion des aires protégées

II –1- 3 – a – Les « nouveaux mondes » et l'Europe

Bien que les scientifiques européens soient les premiers à mener des recherches sur les espèces dans les milieux naturels de leur continent, ce n'est pourtant pas dans cette partie du monde que les premières aires protégées furent créées. C'est dans les pays qualifiés souvent de « nouveaux monde », inconnus des Européens avant les voyages de leurs grands explorateurs, que les premières aires protégées virent le jour. Ainsi, en 1864 est créée la Yosemite Valley en Californie, une aire protégée devenue Parc national en 1890. La création de cette aire protégée est la réponse à la surexploitation par les populations, des forêts de séquoias de cette région. En 1872 fut créé dans l'Etat du Wyoming le Parc national de Yellowstone. Les aires protégées semblant devenues une solution pour stopper les méfaits de dégradation de l'environnement naturel par l'homme, de nombreux autres parcs nationaux furent créés dans d'autres régions aux Etats-Unis, mais aussi dans les autres « nouveaux mondes », particulièrement l'Argentine et l'Australie. Cette justification n'est pas partagée par tous ; pour Auberton, Pinton et Rodary « *les premiers parcs apparaissent...pour conserver en mémoire la nature sauvage et le paysage tels qu'ils se présentaient aux Américains Blancs*³²⁵ » (2008, p.19). Les mêmes auteurs ajoutent : « *en réalité, lorsque les premiers colons arrivent en Amérique ou dans les tropiques, les terres sauvages qu'ils convoitent ne sont pas évidemment pas désertes, mais le mythe de la 'wilderness'*³²⁶ *a constitué un pan de stratégie d'appropriation de l'espace et de contrôle des populations autochtones*³²⁷ » (2008, p.19).

Cela semble bien se justifier par la création très tardive des aires protégées en Europe par rapport aux régions conquises par la colonisation européenne où les aires protégées ont été

³²⁵ Auberton, C., Rodary, E. (Editeurs); *Aires protégées, espaces durables?* IRD, 2008

³²⁶ Nature inviolée, absence totale de présence humaine

³²⁷ Op cit

créées dès les premières décennies de leur conquête. A titre d'exemple, les premières aires protégées au Cameroun sous tutelle française, sont la Réserve de faune de Douala – Edéa et la réserve de faune de Campo³²⁸ créées le 19 novembre 1932, alors qu'en France métropolitaine, le parc naturel de la Vanoise qui est la première aire protégée de ce genre, n'a été créé qu'en 1961.

La nouvelle économie née en Europe avec la « révolution industrielle » avait complètement changé les visages de certaines régions devenues des « pays noirs ». Cette appellation imagée, qualifiait ainsi les régions³²⁹ industrielles exposées à la pollution des fumées gazeuses des premières usines qui ne pouvaient être sans conséquence sur la nature. Jean Paul Deléage³³⁰ le relève de façon claire en notant : « *dans les sociétés en plein bouleversement, où l'expansion industrielle saccage déjà l'environnement en maintes régions, les hommes interrogent le monde, et ils s'interrogent eux-mêmes sur les conséquences de l'exploitation de la nature* » (1992, p.61). Mais curieusement, ces régions dénaturées par les industries naissantes, réelle menace pour les espèces naturelles, n'ont connu que très tard leurs premières « aires protégées », comparativement à certaines régions du monde pourtant sans menace urgente sur les espèces.

II – 1- 3 – b – Le continent africain

La conférence de Berlin (1884 – 1885) n'a pas que seulement partagé le continent africain entre les principales puissances qui étaient à la recherche de nouveaux territoires pour leur expansion. Les différentes régions occupées, devenues pour la plupart des colonies, avaient plusieurs vocations. Certaines étaient des colonies d'exploitation où la métropole devait exploiter les richesses (bois, ressources minières, etc.) ou créer des plantations de cultures de rente consommées en Europe (cacao, café, coton, etc.) ; dans cette catégorie, nous pouvons citer le Cameroun, le Gabon, le Ghana, la Guinée, etc. D'autres par contre, pour des raisons de conditions climatiques favorables aux Européens, étaient des colonies de peuplement devant désengorger certains pays souvent surpeuplés, c'était le cas particulièrement de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud (actuel Zimbabwe)..

Il n'est pas surprenant que les administrations coloniales aient reproduit par la création des aires protégées dans le continent africain, ce qu'avaient fait dans les « nouveaux mondes », les colons d'origine européenne. C'est de cette façon que de nombreuses aires protégées se sont essaimées en Afrique. Avant que la protection de l'environnement ait pris de l'importance comme préoccupation planétaire au début des années '70', certaines aires protégées du continent africain avaient une réputation de lieu de villégiature pour les touristes occidentaux, nous pouvons citer les cas du « Masai Mara » au Kenya, du Parc Kruger en Afrique du Sud, du Parc de Waza au Cameroun, etc. qui restent célèbres pour l'observation de la faune sauvage. D'autres aires protégées africaines servant aussi de lieu de villégiature pour certains touristes occidentaux, sont notamment les Réserves de chasse. Les plus nombreuses d'entre elles sont celles de RDC réputée riche en faune; les plus importantes de ces aires de chasse sont : Réserve de chasse de Bili-ueré, Réserve de chasse de Bombo – L, Réserve de chasse de Luama, Réserve de chasse de Maïka-P,

³²⁸ Par le décret n° 2000/004/PM, cette aire protégée est devenue le Parc National de Campo-Ma'an

³²⁹ Les principaux « pays noirs » de l'époque étaient la Ruhr en Allemagne, la région de Birmingham en Angleterre et la zone frontalière commune France – Belgique.

³³⁰ Op cit

Il y a lieu de s'interroger sur la motivation réelle de création des différentes aires protégées dans le continent africain, certaines d'entre elles semblent se préoccuper beaucoup plus de l'intérêt planétaire de ces lieux. Pourtant, les modes de vie des populations locales, pourraient justifier la préservation de ces milieux qui n'ont pas connu de réelles dégradations, malgré l'exploitation des ressources de ces écosystèmes. Ces populations sont désormais exclues de ces milieux et vivent déjà dans une précarité qui devient la première menace pour la biodiversité supposée être la raison d'existence de ces aires protégées. C'est le lieu ici d'évoquer la notion de gestion participative abordée dans de nombreuses publications³³¹ pour le cas de l'Afrique centrale, et qui est au cœur du débat concernant l'implication des populations locales à la gestion des aires protégées situées dans leur région.

Le bassin du Congo est une région où certaines aires protégées ont pris une importance planétaire par rapport au rôle régulateur de climat que jouent les forêts tropicales dans le monde. Les blocs forestiers d'Amazonie et du bassin du Congo se retrouvent concernés plus dans ce rôle que les forêts tropicales du Sud-est asiatique. C'est dans ce sens qu'on peut comprendre l'importance de la Réserve de Biosphère de Luki en RDC, de la Réserve de la Biosphère du Dja au Cameroun, situées en plein territoire des zones jadis exploitées depuis des lustres par les populations Pygmées et leurs voisins Bantu, sans indices de dégradation du milieu.

Le comble est que ces populations sont chassées des dites zones, au nom de la conservation de la nature. Ce problème est largement abordé dans un article critique de Brockington et Igwe³³² basé sur de nombreux cas dans le monde. Selon ces auteurs, le concept de conservation de milieux naturels tel qu'il est appliqué, est au service de l'économie néolibérale et non de la nature. Il vise d'après eux, à créer des services qui jouent aussi un rôle dans l'économie du marché, au détriment des populations locales. Instaurer les principes de conservation, revient à ignorer l'utilité des ressources naturelles pour ces populations qui vivent dans les milieux supposés mettre sous protection. Il y a ainsi un conflit entre cette logique conservationniste, et les intérêts des populations locales dont la vie dépend en grande partie des ressources de ces milieux. On pourrait ajouter à la suite de ces auteurs, que l'humain est aussi une espèce importante à préserver aux côtés de la faune et de la flore sauvages.

Bref, la problématique de la création d'aires protégées au nom de la préservation de l'environnement, soulève de nombreux problèmes souvent liés au conflit d'intérêts entre les populations et la conservation de la nature. Pour jouer les arbitres, on a les pouvoirs publics qui sont pris sous l'état du respect des engagements internationaux pour la préservation de l'environnement, et le souci de promotion d'un mieux-être pour les populations. Pour mieux cerner ces problèmes afin d'approfondir leur compréhension, nous allons focaliser nos analyses sur la situation du Parc National de Campo-Ma'an au Cameroun, une aire protégée située dans notre terrain d'étude.

³³¹ Nous pouvons citer entre autres:

a) Joiris, D.V. ; Bigombe Logo, P., (Editeurs) ; *Gestion participative des forêts d'Afrique centrale*, Versailles, Editions Quae, 2010

b) Arnoldussen, D., Binot, A., Joiris, D. V., Trefon, T.; *Gouvernance et environnement en Afrique central: le modèle participatif en question*, Tervuren, Africalia, 2008

³³² Brockington, D., Igwe, J. ; « Eviction for conservation : a global overview », In *Conservation and Society*, pp 424 – 470, Volume 4, N° 3, Septembre 2006

II – 2 – De la Réserve de faune de Campo au Parc National de Campo-Ma'an

II – 2 – 1 – Situation, biodiversité et évolution historique du Parc National de Campo-Ma'an

Le Parc National de Campo-Ma'an a une superficie de 264 064 hectares ; il est situé dans la Région Sud du pays entre les Départements de l'Océan et de la Vallée du Ntem. Il couvre un espace de forêt tropicale humide s'étalant entre 2°10' et 2°45' de latitude nord, et 9°50' et 10°48' de longitude est. Dans cette région à faible densité démographique habitent 7 groupes ethniques : les Bantu formés des Mvaé, Bulu et Ntumu sont adeptes de l'agriculture sur brûlis, les Batanga, les Iyassa et les Mabi sont surtout pêcheurs ; en plus de ces groupes Bantu, il y a les Pygmées Bakola/Bagielli qui sont chasseurs-cueilleurs.

La biodiversité est impressionnante dans le Parc National de Campo-Ma'an où ont été répertoriées³³³ de nombreuses espèces, « *plus de 1500 espèces de plantes réparties dans près de 640 genres et 141 familles ont été inventoriées. On y retrouve près de 114 espèces endémiques parmi lesquelles 29 ne sont connues que dans le Parc*³³⁴ ». La faune est aussi variée avec des invertébrés, de nombreux poissons, 122 espèces de reptiles, 302 espèces d'oiseaux et environ 80 espèces de mammifères.

Compte tenu de la richesse en biodiversité dans cette région, l'arrêté du 19 novembre 1932 du Commissaire de la République française au Cameroun a créé la Réserve de faune de Campo qui en 1966 par une convention, a perdu 158 200 hectares au profit de la Société forestière de Campo pour exploitation. Depuis cette date, plusieurs actes administratifs (décisions, arrêtés et décrets) ont modifié le statut de cette aire « *mi-protégée – mi-exploitée* » devenue *Parc national de Campo-Ma'an* par le Décret N° 2000/004/PM du 06 janvier 2000. Ce changement de statut pour cette aire protégée est « *comme une compensation des dégâts environnementaux du projet d'oléoduc*³³⁵ Tchad-Cameroun³³⁶ ». Il est aussi nécessaire de savoir qu'au Cameroun, les aires protégées sont classées suivant différents statuts découlant des nombreux décrets, arrêtés et lois mis en place dans le pays depuis le sommet de Rio en 1992. Ainsi désormais, « *les aires protégées sont classées en Unités Techniques Opérationnelles (UTO) réparties en trois catégories suivant la superficie...Aux termes de loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et des pêches, constituent des aires protégées pour la faune :*

- Les parcs nationaux
- Les réserves de faunes
- Les zones d'intérêt cynégétiques
- Les games-ranches appartenant à l'Etat
- Les jardins zoologiques appartenant à l'Etat
- Les sanctuaires de faune
- Les zones tampons³³⁷ ».

³³³ Ministère des forêts et de la faune, *Plan d'aménagement du Parc national de Campo-Ma'an et de sa zone périphérique*, décembre 2005

³³⁴ Tchouto, cité par : Ministère des forêts et de la faune, *Plan d'aménagement du Parc national de Campo-Ma'an et de sa zone périphérique*, décembre 2005

³³⁵ Un pipeline reliant les gisements pétroliers de Doba au Tchad et le port camerounais de Kribi, a été construit pour l'évacuation du pétrole tchadien, il traverse le Cameroun sur plus de 900 kilomètres. Sa construction a soulevé de nombreux débats à cause des conséquences environnementales, sociales, etc. qu'elle a entraînées. La zone habitée par les Pygmées Bakola/Bagielli, a été traversée par cet oléoduc dans le tronçon Bipindi – Lolodorf.

³³⁶ *Plan d'aménagement du Parc national de Campo-Ma'an et de sa zone périphérique*, Op cit

³³⁷ Ministère des forêts et de la faune, *Plan d'aménagement du Parc national de Campo-Ma'an et de sa zone périphérique*, Op cit

L'UTO de Campo-Ma'an renferme depuis lors dans son sein, des zones jouant différents rôles les unes des autres comme nous confirme Owono, « ...aujourd'hui l'UTO Campo-Ma'an est subdivisée en 3 espaces destinés à différents usages, à savoir :

- Le Parc National de Campo-Ma'an, où l'accès aux ressources, même pour la subsistance, est strictement interdit ;
- Les Unités Forestières d'Aménagement (UFA), où l'accès aux ressources est contrôlé et réglementé suivant le décret 95/531 fixant le régime de forêts au Cameroun ;
- La zone industrielle, exploitée par SOCAPALM (Société camerounaise de palmeraies) et HEVECAM (Société des Hévées du Cameroun³³⁸ ».

La connaissance de toutes ces informations de base sur le Parc National de Campo-Ma'an, permet de mieux comprendre la difficulté qu'il y a entre concilier préservation de l'environnement et satisfaction des besoins des populations. Cette difficulté est particulièrement vécue dans les aires protégées des régions tropicales où les populations³³⁹ vivent des ressources naturelles dont certaines font l'objet de conservation. Nous allons présenter et discuter quelques uns de ces problèmes qui sont de véritables obstacles à la préservation des milieux naturels par les aires protégées où vivent aussi des populations. Avant tout, il s'avère important et utile de saisir le sens que donnent les pouvoirs publics du Cameroun à ce type d'aire protégée. D'après l'article 2, alinéa 8 du décret 95/531PM du 23 août définissant les différents types d'aires protégées, cité par Benoît Ndameu, un Parc national :

«c'est un périmètre d'un seul tenant, dont la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux, et en général, du milieu naturel, présente un intérêt spécial qu'il importe de préserver contre tout effort de dégradation naturelle, et de soustraire à toute intervention susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution ;

y sont interdits :

la chasse et la pêche, sauf dans le cadre d'un plan d'aménagement ;

les activités industrielles ;

l'extraction des matériaux ;

les pollutions de toute nature ;

les activités agricoles, pastorales et forestières;

la divagation des animaux domestiques³⁴⁰ » (p. 227).

La conservation dans le sens nouveau comme ce qui est prôné dans le Parc national de Campo-Ma'an, est en lutte perpétuelle contre la survie des populations qui n'ont pas d'autres ressources que celles procurées par la nature des environs. En plus, cette pratique n'a jamais été connue dans ce milieu, comme d'ailleurs dans la plupart des sociétés traditionnelles africaines ; Colchester relève d'ailleurs dans ce sens que : *« le concept de nature sauvage promu par les conservationnistes est une construction culturelle, qui n'est pas nécessairement partagée par d'autres peuples et civilisations dont les relations avec ce que nous appelons la*

³³⁸ Owono, J-C. ; Le degré d'implication des Pygmées Bagyeli dans le plan d'aménagement et de gestion de l'UTO Campo-Ma'an, In Nelson, J. ; Hossack, L. ; *Les peuples autochtones et les aires protégées en Afrique : du principe à la pratique*, Durban, Forest Peoples Programme, 2001

³³⁹ Le cas des peuples autochtones vivant à l'intérieur ou au voisinage des aires protégées, et qui dépendent entièrement des ressources de ces milieux, pose particulièrement problème.

³⁴⁰ Ndameu, B. ; « Zones protégées et populations autochtones : antinomie des logiques de conservation et de survie chez les Baka de la région de Moloundou (sud-est du Cameroun), In Nelson, J. ; Hossack, L. ; *Les peuples autochtones et les aires protégées en Afrique : du principe à la pratique*, Durban, Forest Peoples Programme, 2001

nature sont conçues d'une toute autre manière »³⁴¹ (p.8). Nous pouvons comprendre dans ce cas, toutes les difficultés à vouloir préserver de milieux naturels au milieu des populations vivant non seulement dans le besoin permanent, mais ignorant aussi ce type de préservation de la nature dans leurs traditions qui ont d'autres pratiques pour gérer la dégradation des milieux.

II – 2 – 2 – Les écueils à la conservation

L'idée de création d'aires protégées en vue de la sauvegarde des espèces dans un environnement naturel, exige un certain nombre de préalables pour atteindre cet objectif. En ce qui concerne le Parc National de Campo-Ma'an, tout comme le cas de presque toutes les aires protégées au Cameroun, de nombreux problèmes sont de véritables obstacles pour une préservation efficace dans les aires protégées.

a) L'extrême pauvreté des populations

La situation socio-économique des populations au voisinage du Parc national de Campo-Ma'an est désastreuse, elles sont totalement démunies. Ainsi, les Bakola/Bagielli ne jouissent plus librement des ressources³⁴² de la nature à cause des contrôles, les Bantu quant à eux n'ont plus que des espaces limités pour la pratique de l'agriculture sur brûlis. Les infrastructures éducatives et de santé sont très insuffisantes par rapport aux attentes des populations, ce qui explique un taux de mortalité élevé comme le déplorent de nombreux villageois de la zone, mais aussi l'analphabétisme qui ne peut qu'avoir des conséquences négatives. En plus de cela, l'alcoolisme est un véritable fléau dans cette région, ce qui aggrave davantage la situation générale de paupérisation de cette population.

Une *enquête socio-économique auprès des populations riveraines du Parc National de Campo-Ma'an*³⁴³ menée dans différents villages par l'ONG *Planète Urgence* avec l'appui du personnel du parc, révèle que les populations riveraines de cette aire protégée sont confrontées à 3 types de problèmes (économiques, sociaux et environnementaux). La conséquence directe de cette situation est l'intrusion dans le parc pour y faire la chasse, pas pour l'autoconsommation, mais pour le ravitaillement dans les villes par la pratique du braconnage. Ces populations se lancent aussi dans le sciage sauvage du bois destiné pour les grandes villes où les constructions sont nombreuses. Les effets de ces activités ne peuvent que dégrader les écosystèmes naturels. Le conservateur du Parc nous déclarait d'ailleurs pour exprimer un aveu d'échec que : « *Tant que les populations riveraines du parc vivront dans une extrême misère, notre mission s'avèrera toujours impossible, car notre maigre logistique ne nous permet pas de mener efficacement des opérations de surveillance dans toute la zone du parc* »³⁴⁴.

Ce problème de braconnage et d'exploitation illégale du bois à l'intérieur des aires protégées au Cameroun n'est d'ailleurs pas une exception dans le Parc national de Campo-Ma'an, c'est

³⁴¹ Colchester, M. ; *Nature sauvage, nature sauvée ? Peuples autochtones, aires protégées et conservation de la biodiversité*, Moreton-In-Marsch, Forest People Programme, 2003

³⁴² Particulièrement les chasseurs-cueilleurs Bakola/Bagielli

³⁴³ Planète Urgence, Rapports de mission sur le Parc National de Campo-Ma'an ; (12 – 27 novembre 2005 ; 27 novembre – 11 décembre 2005 ; 10 au 23 février 2006 ; 26 avril au 06 mai 2006 ; 03 au 17 juin 2006 ; 15 au 30 juillet 2007)

³⁴⁴ Entretien 19 janvier 2008

plutôt un problème général³⁴⁵ qui s'explique par le manque de moyens de subsistance qui caractérise les populations riveraines. Cette situation est d'ailleurs valable pour presque toutes les aires protégées de l'Afrique sub-saharienne.

b) L'incohérence de la politique des pouvoirs publics sur le respect des règles

L'Etat du Cameroun a toujours manifesté une réelle volonté à agir pour la protection de l'environnement dont fait partie aussi la préservation des milieux naturels. Nous pouvons le constater avec la ratification des conventions et traités internationaux³⁴⁶ et régionaux³⁴⁷ sur le plan extérieur, mais aussi sur le plan interne avec notamment la création en 1992 du MINEF (Ministère de l'Environnement et des Forêts), d'un cadre législatif étoffé avec par exemple la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 sur le régime des forêts, de la faune et de la pêche ; mais aussi la Loi-cadre de 1996 sur la gestion de l'environnement dont un des points est de « *favoriser l'implication des populations dans la gestion durable des ressources* ».

Toutes ces dispositions semblent rester théoriques, car leur application va souvent à l'encontre de l'esprit de préservation de l'environnement en cas de conflits d'intérêts. Les populations du village Pongo³⁴⁸, au voisinage des plantations de SOCAPALM vers Kribi, ne trouvent pas de raison pour expliquer pourquoi l'Etat du Cameroun a accordé à cette entreprise, des espaces d'okoumé plantés par l'ONAREF (Office national de régénération forestière) dans leur village, en vue de préserver cette espèce. La pression du groupe Bolloré propriétaire de SOCAPALM aux pouvoirs publics en vue d'étendre leurs palmeraies, aurait fait changer l'idée de préservation de l'okoumé qui est pourtant une espèce menacée. L'intérêt économique, surtout celui d'un acteur dominant, relègue souvent au second plan les engagements de préservation de l'environnement au Cameroun, ce qui explique ce type de « déclassement » d'espace jadis protégé devenant propriété privée d'un acteur dominant.

Cela n'est d'ailleurs pas nouveau, lorsque le Parc national de Campo-Ma'an (PNCM) n'était encore qu'une Réserve de faune, Steve Gartlan rappelle que : « *En 1966 une convention fut signée entre la Société forestière de Campo et le gouvernement camerounais. Ladite convention concède en exploitation 158 217 ha en 1966. Une seconde convention pour 25 ans renouvelable est signée en 1968 et érige la concession à 249 090 ha en 1978*³⁴⁹ » (p.110). Et voilà un exemple qui montre comment l'Etat modifie une règle en faveur d'une aire protégée pour satisfaire des intérêts économiques. Ce genre de manœuvres concernant le déclassement total ou partiel des aires protégées, est monnaie courante depuis quelques années dans les pays forestiers d'Afrique centrale. Katembo³⁵⁰ dresse une analyse exhaustive de la situation de nombreuses aires protégées de la partie orientale de la RDC, qui ont connu des déclassements lors de ces dernières années. Dans son étude, ces déclassements profitent habituellement aux

³⁴⁵ Les aires protégées du Dja et de la Boumba Bek, présentées dans l'étude de Nelson et Hossack sur « *Les peuples autochtones et les aires protégées en Afrique* », sont exposées au braconnage permanent des riverains dont la principale source de revenus est la vente du gibier, mais aussi au sciage de bois. Le Parc national de Waza à l'Extrême Nord du Cameroun est particulièrement menacé par le braconnage qui vise essentiellement les éléphants pour le commerce de l'ivoire.

³⁴⁶ Le Cameroun a ainsi ratifié la Convention de Rio (1992) sur la biodiversité ; il a aussi ratifié le protocole de Kyoto (1997) sur les changements climatiques.

³⁴⁷ Le Cameroun est signataire du traité instituant le COMIFAC (Conférence des Ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale) le 05 février 2005

³⁴⁸ Entretien réalisé à Pongo le 07 mai 2012

³⁴⁹ Gartlan, S. ; *La conservation des écosystèmes forestiers du Cameroun*, Gland, UICN, 1989

³⁵⁰ Katembo Vikanza, P., *Aires protégées, espaces disputés et développement au Nord-est de la R D Congo*, Thèse de Doctorat en Populations et Développement, Université Catholique de Louvain, 2011

élites³⁵¹ de la région ou à leurs protégés ; et parfois ils se font sous la pression d'une nombreuse population constituée en majorité de « paysans sans terres ».

Toujours au nom de l'intérêt en faveur des acteurs dominants, nous avons le cas de la convention signée le 17 septembre 2009 entre le gouvernement camerounais, et la firme américaine *Héraklès Farms*. Cette convention laisse pour 99 ans 78 086 ha de terres devant être exploitées en palmeraies, zone pourtant très proche du parc national de Korup réputé par la richesse de sa biodiversité, et dont de nombreuses espèces sont endémiques. Certains types de traitement chimique en vigueur dans les plantations industrielles, à l'exemple de l'épandage, peuvent polluer des zones assez distantes du lieu d'émission; il va sans dire dans ce cas que l'intérêt de la préservation de la biodiversité au Parc national de Korup situé non loin de cette zone, est relégué au second plan par les pouvoirs publics qui ont fait le choix de l'intérêt économique avec la signature de cette convention.

La loi sur les forêts comporte certaines dispositions floues au sujet des aires protégées, qui peuvent souvent être interprétées comme des contradictions, mieux comme des violations des règles par les responsables de la conservation. Le cas le plus courant est la difficulté d'interprétation de l'article 8 de la loi de 1994 qui reconnaît que : « *le droit d'usage, ou droit coutumier, est celui reconnu aux populations riveraines d'exploiter tous les produits forestiers, fauniques et halieutiques, à l'exception des espèces protégées, en vue d'une utilisation personnelle* ». Cette disposition qui semble claire, cache pourtant un flou que les responsables des aires protégées exploitent pour empêcher les populations de jouir de ce droit d'usage. Le terme « utilisation traditionnelle » permet en principe à un Pygmée Bagielli de tuer dans le Parc et le vendre, un animal non protégé afin de s'acheter du sel, du savon, des habits, etc. qui sont de l'ordre de l'utilisation personnelle. Owono³⁵² ne dit pas autre chose lorsqu'il avance : « *Leurs prises dépassent rarement 5 gibiers et parfois, ils reviennent bredouilles. La communauté se partage les fruits de la chasse, et s'il y a un surplus, celui-ci est vendu aux Bantous voisins pour acheter des allumettes, du sel et d'autres produits de première nécessité* » (p.249).

Depuis leur sédentarisation, le troc qui permettait aux Pygmées d'avoir certaines denrées des Bantu, en échange de gibier et autres prestations, n'est plus en vigueur. Et pourtant, le gibier des Bagielli est régulièrement saisi par les contrôleurs du parc qui les accusent d'y faire le braconnage, alors que la raison « d'utilisation personnelle » évoquée par la loi, est valable pour de pareils cas. L'Etat qui devrait être garant du respect de toute réglementation publique dans le pays, et montrer aussi le bon exemple, viole ainsi une loi de la république par l'entremise des agents chargés de l'application de ces règles dans la gestion du parc. Malgré les plaintes et contestations des victimes à qui on refuse le « droit d'usage » qui est pourtant un dû pour eux, les coupables de tels abus ne sont jamais sanctionnés, ce qui engage la responsabilité des pouvoirs publics pour non-sanction à la violation de règle.

Nombreux sont ainsi des cas de violations des règles par les pouvoirs publics au Cameroun au sujet de la gestion des aires protégées. Adhérer aux conventions et traités internationaux relatifs à la préservation de la nature, semble viser d'abord des financements des bailleurs de fonds qui sont soumis à certaines conditionnalités afin d'en être bénéficiaire. Cela fait partie

³⁵¹Op cit

Le contenu de l'arrêté ministériel N° 021/CM/ECN.85/91 du 27 septembre 1991 est sans commentaire ; « *La réserve de Lopo-Kakova est déclassée totalement en faveur de monsieur Kitambala Mukutwa, Président Directeur Général de la Compagnie des Boissons du Kivu* » (p.203)

³⁵² Op cit

des enjeux de la « diplomatie environnementale » dont parle Kialo dans une étude³⁵³ consacrée aux parcs nationaux du Gabon. La création d'aires protégées n'a jamais eu l'assentiment des populations locales qui se voient privées des ressources qu'elles exploitent depuis la nuit des temps. C'est cela qui explique de nombreuses intrusions qu'elles font dans ces milieux pour continuer à bénéficier de ces ressources qui leur sont désormais défendues au nom de la conservation. L'implication des populations locales pour une meilleure préservation des aires protégées semble être indiquée comme une des solutions indiquées pour atteindre un meilleur résultat. Des expériences dans ce sens ont été appliquées avec des fortunes diverses dans certaines aires protégées d'Afrique centrale, notamment dans le cadre du programme ECOFAC³⁵⁴, mais aussi du GEPAC³⁵⁵.

II – 2 – 3 – Implication des populations locales à la gestion des forêts

Le constat de la disparition rapide des écosystèmes forestiers tropicaux a suscité un certain nombre d'initiatives pour freiner ce problème qui est une véritable catastrophe. De nombreux travaux ont été menés sur ce thème devenu un enjeu majeur pour toutes les régions tropicales. Dans la région d'Afrique centrale qui abrite le bassin forestier du Congo, nous pouvons noter l'expérience de l'implication des populations locales dans la gestion des aires protégées, mais aussi par le système décentralisé³⁵⁶ avec l'exemple des forêts communautaires. Ce type de forêt permet aux populations locales d'en planifier l'exploitation, mais d'en bénéficier aussi directement de ses ressources, suivant un cadre défini par les pouvoirs publics.

La création des aires protégées dans les régions où vivent les populations exploitant les ressources faisant l'objet de préservation, a toujours suscité de nombreux conflits. Des études dans ce sens sont nombreuses et présentent souvent des cas concrets de disputes dans les aires protégées. Une des plus récentes mentionnée plus haut, est celle de Katembo³⁵⁷ en RDC (République démocratique du Congo) qui illustre par des cas de plusieurs aires protégées, et particulièrement celui du Parc National des Virunga, une multitude de conflits opposant dès sa création en 1925 jusqu'à nos jours, les « conservationnistes » aux populations locales.

Contrairement aux aires protégées dont la gestion relève en grande partie des pouvoirs publics, les forêts communautaires sont des entités entièrement gérées par les populations locales, dès que l'acte de reconnaissance leur est accordé par l'Etat, tout en respectant un certain nombre de balises.

II – 2 – 3 – a – La gestion participative (exemple du programme ECOFAC)

Ce programme financé par l'Union européenne, a été mis sur pied depuis 1992 pour permettre une meilleure conservation des écosystèmes forestiers des pays de l'Afrique centrale (Cameroun, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Guinée

³⁵³ Kialo, P. ; Essabe, G. ; Ango, S. ; *Parcs nationaux et diplomatie environnementale au Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2011

³⁵⁴ Programme Régional de Conservation des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale ; ce programme qui se déroule en phases successives, est financé depuis 1992 par l'Union européenne.

³⁵⁵ Gestion Participative en Afrique Centrale (Gepac) est un Programme d'appui à la décision, financé par l'Union européenne, en vue de faire participer les populations locales à la gestion des ressources des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale

³⁵⁶ Tchuitcham, G. ; *Décentralisation et participation des communautés locales à la gestion des forêts au Cameroun : opportunités et contraintes pour le développement rural et la gestion durable des ressources*, Thèse de doctorat, Université de Liège, 2006

³⁵⁷ Katembo Vikanza, P. ; *op cit*

Equatoriale Congo-Brazzaville, Sao Tome et Principe). Ledit programme est centré sur l'aménagement des aires protégées en impliquant les populations locales, ainsi que les pouvoirs publics pour une meilleure préservation de ces milieux. Cette approche de gestion des milieux forestiers en Afrique centrale que d'aucuns qualifient de « modèle participatif³⁵⁸ » ou de « gestion participative³⁵⁹ », obéit aux principes de la « bonne gouvernance » devenue une conditionnalité majeure pour bénéficier des financements. Mais ce type de gestion est confronté à plusieurs problèmes qui ne garantissent pas réellement la préservation des forêts qu'elle est sensée promouvoir.

L'organisation sociale des populations du bassin du Congo est généralement de type acéphale comme l'affirme Joiris : « *La plupart des sociétés forestières d'Afrique centrale ont un régime politique acéphale avec une organisation peu hiérarchisée qui tourne autour du chef de lignage*³⁶⁰. La grande forêt a toujours constitué un obstacle pour l'émergence des structures étatiques hiérarchisées, contrairement aux régions de végétation de steppe et de savane où se sont formés de grands empires bien avant la colonisation³⁶¹. De nombreuses questions peuvent être posées sur cette pratique dans les milieux forestiers d'Afrique centrale, sans vraiment avoir des réponses concrètes. Ainsi, comment peut-on faire participer des populations locales avec une organisation sociale traditionnelle diffuse, à la gestion des aires protégées ? Peut-on s'attendre à une préservation efficace des écosystèmes forestiers avec ce genre de partenaire dans la gestion participative ? Il est donc ainsi très difficile d'impliquer dans la cogestion des milieux naturels comme pour le cas du Parc national de Campo-Ma'an, des populations organisées traditionnellement en sociétés acéphales, tant les essarteurs du groupe Bëti, que les chasseurs-cueilleurs Bagielli. Tel n'est pas le cas des populations ayant une organisation centralisée du pouvoir qui dispose des leaders reconnus dans leurs sociétés traditionnelles ; ces leaders villageois ont aussi des compétences dans la gestion du terroir de leur communauté. Un exemple-type dans ce sens est la création d'une réserve communautaire traditionnelle par les *vami*³⁶² de la région de Lubero dans l'Est de la RDC en 2000, réserve dénommée « La Réserve des Gorilles de Tayna » dont la gestion, d'après certaines études³⁶³, connaît un grand succès grâce à l'implication des autorités traditionnelles.

Le programme ECOFAC a trouvé la formule de travailler souvent avec les associations spontanément créées dont la participation réelle à la gestion des aires protégées, était le paiement des salaires des membres de ces structures. Il va sans dire que ce type de « gestion participative » est très précaire puisque étant liée essentiellement aux financements. Joiris soulève un problème de taille concernant l'efficacité réelle de cette forme de « participation » dans la gestion lorsqu'elle note : « *un problème majeur est la propension opportuniste de certaines associations locales se constituant spontanément, avec l'aide de parents implantés en ville ('élites'), pour présenter des demandes financières*³⁶⁴ ». Il semble clair d'imaginer

³⁵⁸ Roulet, P.-A., Assenmaker, P. (Editeurs) ; *Gouvernance et environnement en Afrique centrale : le modèle participatif en question*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 2008

³⁵⁹ Joiris, D. V. ; Bigombe Logo, P. ; *Gestion participative des forêts d'Afrique centrale*, Versailles, Editions Quae, 2010

³⁶⁰ Joiris, D.V., « Savoirs indigènes et contraintes anthropologique dans le cadre des programmes de conservation en Afrique centrale », in *Bulletin*, N° 102, pp. 140 – 150,

³⁶¹ Nous pouvons citer l'empire du Mali, l'empire du Ghana, etc. en Afrique occidentale. En Afrique australe nous avons les cas du royaume de Monomotapa et du royaume Zoulou

³⁶² *Vami* est le pluriel de *mwami* qui est le titre porté par les chefs dans de nombreuses communautés de la Région des Grands Lacs.

³⁶³ Katembo Vikanza, P., Op cit

³⁶⁴ Joiris, D.V., Op cit

que les motivations réelles de ce type d'association sont de capter la manne financière avec les fonds apportés par les bailleurs, et non pour une quelconque raison de conservation.

En plus, les membres de ces associations ne sont pas souvent des personnes indiquées vivant réellement de l'exploitation des ressources des écosystèmes forestiers, elles sont donc souvent en déphasage avec les réalités sensées être maîtrisées pour une meilleure conservation dans les aires protégées. Et quand bien même ces populations maîtrisent les connaissances du terroir qui pourraient contribuer à une meilleure préservation des milieux naturels, il n'est pas évident qu'elles aient un réel poids avec leur participation dans la cogestion. D'après Joiris, la « participation » de ces populations se limiterait à donner des réponses aux questions posées par les chercheurs lors des enquêtes ; elle note clairement que : « *les populations concernées par le programme ECOFAC participent en répondant aux questions que les chercheurs et gestionnaires du projet leur posent à travers des questionnaires et des réunions, mais elles n'ont pas la possibilité d'influencer les décisions car elles ne sont pas informées des résultats des recherches*³⁶⁵ ». Si la « participation » des populations locales à la gestion des aires protégées paraît biaisée comme nous pouvons le constater avec ces explications, il va sans dire qu'il est très difficile dans ce cas, d'atteindre l'objectif de départ qui est la préservation des écosystèmes forestiers.

Un autre souci de la gestion participative des aires protégées dans le programme ECOFAC vient cette fois au sommet, car les politiques des Etats sont souvent un blocage au bon fonctionnement de ces structures. Les accords de la CEMAC stipulent qu'à l'intérieur des pays faisant partie de cette communauté, il doit avoir libre circulation des personnes et des biens, ce qui n'est pas d'usage avec la Guinée Equatoriale et le Gabon qui ne respectent pas ce principe statutaire de l'organisation sous-régionale. Ces deux pays, en violation de cette clause, exigent pour l'accès à leur territoire, des visas aux ressortissants des autres Etats membres de la communauté. Et pourtant, certaines aires protégées³⁶⁶ situées non loin des zones frontalières, sont énormément influencées par les activités des populations des pays limitrophes. Pour une meilleure participation des populations locales à la cogestion, il serait important d'ignorer les frontières nationales héritées de la balkanisation de l'Afrique lors de son partage à la conférence de Berlin en 1884. Le respect du principe de libre circulation des personnes et des biens dans la zone CEMAC, mentionné dans les accords de fonctionnement entre les pays membres de cette communauté, est un des facteurs de base facilitant la gestion participative des aires protégées dans le programme ECOFAC. Dans les zones frontalières, certaines familles se retrouvent parfois dans de pays³⁶⁷ différents, mais partageant toujours le même terroir coutumier dans lequel elles s'approvisionnent en ressources, et développent aussi leurs activités traditionnelles.

L'instabilité politique qui entraîne l'insécurité récurrente dans certains pays, est aussi une défaillance qui fait obstacle à l'application d'une gestion participative des aires protégées, qu'elles soient ailleurs que dans le programme ECOFAC. Des groupes armés issus souvent des rébellions dans certains pays, font souvent des zones forestières leurs arrières-bases transformées en replis où toute activité devient dangereuse dans les localités concernées. De nombreuses armes tenues souvent par des bandes armées, font la terreur non seulement auprès

³⁶⁵ Joiris, D., V. ; Op cit

³⁶⁶ Dans ce cas d'espèce, nous avons particulièrement le Parc National de Dzanga-Sangha au Sud-Ouest de la République centrafricaine, non loin des frontières avec le Cameroun et le Congo ; nous avons aussi le Parc National de Minkébé situé au Nord-Est du Gabon, à proximité des frontières avec le Cameroun et le Congo.

³⁶⁷ Un exemple particulier se vit à la frontière du Cameroun, du Gabon et de la Guinée Equatoriale où vivent des populations du groupe *Ntumu* issues souvent des mêmes familles, et qui gardent pourtant les mêmes coutumes ancestrales dont fait partie la gestion du terroir traditionnel, bien qu'appartenant désormais à des pays différents.

des populations, mais sont aussi utilisées pour le braconnage. Dans l'un ou l'autre cas, la préservation des espèces qui est l'objectif visé dans la gestion participative des aires protégées ne saurait jamais être atteinte.

Des exemples de conflits armés affectant la gestion des aires protégées en Afrique centrale sont nombreux ; ainsi le Parc national de Waza au Cameroun, mais aussi le Parc national de Kalamaloue au Tchad ont souffert pendant longtemps des affres des conflits armés dans ce pays. A l'Est de la RDC, les différentes aires protégées sont régulièrement victimes de l'insécurité engendrée par de nombreux conflits armés qui empêchent une gestion efficace de ces structures de préservation de milieux naturels. De nombreuses études ont été consacrées à ce problème ; outre le travail de Katembo Vikanza³⁶⁸, nous pouvons aussi se référer à Kitsa Mukandirwa³⁶⁹, Shuku Onemba³⁷⁰, Paluku Mastaki³⁷¹ qui relèvent tous, les désastres causés par les conflits armés dans les aires protégées de cette partie du pays.

La menace qui pèse sur la gestion des aires protégées à cause des conflits armés qui sont accompagnés de braconnage, reste un thème permanent dans l'actualité en Afrique centrale. Ainsi, nombreux sont les médias dont les publications mettent souvent « à la Une », des articles relevant des faits sur ce thème. En voici quelques exemples ayant surtout trait à la situation récente de conflit armé en Centrafrique :

- « Espèces protégées : le Cameroun et le Congo en croisade contre le braconnage³⁷² ».
- « Des informations recueillies auprès de WWF révèlent qu'en 2008, les 'kalachnikovs' provenant surtout du Congo Brazzaville étaient vendues à 100 000 Francs Cfa (environ 150 euro) ... dans le marché noir'. Une enquête ... démontre que 'les kalachnikovs sont présentement vendues à des prix aussi bas que 50 000 Francs Cfa (environ 75 euro) par de contrebandiers de pays voisins'. En outre, l'instabilité politique et les violences enregistrées en Centrafrique, ont davantage exacerbé la situation cette année³⁷³ ».
- « Le Ministre des Forêts et de la Faune ... annonce la saisie, entre février et avril 2013, de 45 armes à feu dont une kalachnikov AK47, trois armes de calibre 458, une autre de calibre 375 et 40 de calibre 12 de fabrication locale. Dans la foulée, 378 munitions dont 27 d'armes de guerre ont été confisquées³⁷⁴ ».
- « Le Parc National de Dzanga-Sangha, a été l'objet en avril dernier, d'assauts violents par des hommes en uniforme ayant entraîné d'importantes destructions, ainsi que des pillages des équipements³⁷⁵ ». Compte tenu de cette situation, la Directrice générale de l'UNESCO avait ainsi saisi urgemment les autorités centrafricaines : '*Après les événements tragiques à la Réserve d'okapis en République Démocratique du Congo et*

³⁶⁸ Op cit

³⁶⁹ Kitsa Mukandirwa, L. ; *Impact de l'exploitation minière dans les aires protégées : cas du PNKB (Parc National de Kahuzi Biega) station de Itebero*, Mémoire de l'IST, Goma, 2008

³⁷⁰ Shuku Onemba, N. ; « L'impact des conflits armés sur les écosystèmes forestiers et les parcs nationaux en RDC », *Association nationale pour l'évaluation environnementale*, 2005

³⁷¹ Paluku Mastaki, Ch. ; *Effectivité de la protection de la biodiversité forestière en République Démocratique du Congo : cas du Parc National des Virunga*, Mémoire de Licence, Etudes juridiques de la FAO (en ligne), 2005

³⁷² *Le Messenger*, 18 juin 2013

³⁷³ Olinga, A. G. ; « La guerre contre les braconniers s'intensifie », in *Le Messenger*, 18 juin 2013

³⁷⁴ *Repères*, 15 mai 2013

³⁷⁵ *Dépêche Pana*, 03 mai 2013

au Mali en 2012, c'est un nouveau site du patrimoine mondial en Afrique qui risque d'être affecté par les conflits. Je demande aux autorités centrafricaines d'agir rapidement et de faire tout leur possible pour rétablir l'ordre dans la région, afin d'assurer la conservation de l'aire protégée de Dzanga-Sangha'. Elle a demandé en outre aux autorités congolaises et camerounaises, pays qui partagent ce site du patrimoine mondial, de porter ce message aux autorités de Bangui et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection des Parcs nationaux de Nouabale-Ndoki au Congo et de Lobéké au Cameroun face à cette nouvelle menace³⁷⁶ ».

II – 2 – 3 – b – Les forêts communautaires

L'importance des écosystèmes forestiers n'est plus à démontrer ; de nombreux travaux dans ce sens l'ont relevée, que cela soit au niveau local pour les communautés qui exploitent les ressources au quotidien pour satisfaire leurs besoins, mais aussi au niveau planétaire pour les ressources ligneuses et son rôle de régulateur du climat mondial. Pour ces raisons, les menaces qui pèsent sur ces milieux deviennent une grande préoccupation pour les décideurs à tous les niveaux. Une des solutions au Cameroun pour préserver ces milieux est la création des forêts communautaires, dont le rôle est de permettre aux populations qui sont leurs propriétaires sur le plan traditionnel, d'exploiter judicieusement ses ressources et de les impliquer à leur aménagement. Ce concept de forêts communautaires n'est pas propre à l'Afrique, d'autres régions du monde le connaissent comme le cas de l'Asie évoqué ainsi par Etoungou³⁷⁷ : *« on commença à parler de la foresterie communautaire dans les années soixante-dix à la suite de la déforestation des régions d'Asie du Sud-Est. La foresterie communautaire était une tentative de solution à l'accroissement de la population, à la détérioration des forêts et à l'industrialisation de cette partie du continent »* (page 17).

Pour le continent africain, c'est beaucoup plus dans les pays forestiers du bassin du Congo que cette réalité a été instituée dans leur législation, afin de satisfaire les bailleurs de fonds qui ont vu l'association des communautés locales comme moyen de réduire la pauvreté qui les frappe, mais aussi de mieux préserver les écosystèmes forestiers (Etoungou ; 2001).

Pratique traditionnelle adaptée à l'Etat moderne

Les forêts tropicales sont des milieux où les populations locales vivent et développent leurs activités en communautés depuis l'aube des temps, contrairement aux forêts tempérées qui ne sont plus habitées de nos jours. Dans ces forêts tropicales, les systèmes et méthodes d'exploitation des ressources desdits milieux par les populations, qui sont au centre de l'appropriation foncière, diffèrent d'un lieu à un autre, mais parfois aussi d'un groupe à un autre partageant parfois un même milieu³⁷⁸. Ngo Youmba – Batana³⁷⁹ analyse ainsi le cas des *biboum* qui, chez les Babimbi, *« appartiennent à un groupe ou à des groupes de personnes unies socialement ou par le lien de sang. Le biboum représente pour les populations concernées le lieu où elles ont habité, où les ancêtres ont vécu et où ils ont même été enterrés. Les ressources naturelles des biboum appartiennent aux populations qui s'y étaient installées »*.

³⁷⁶ Dépêche Pana, Op cit

³⁷⁷ Etoungou, P., *Au cœur de la forêt sans arbre : les paysans trahis*, Paris, Editions cultures croisées, 2001

³⁷⁸ A titre d'exemple, les chasseurs-cueilleurs Bagielli et les essarteurs Ngumba de Ndtoua exploitent différemment le milieu forestier selon leur mode de vie respectif.

³⁷⁹ Ngo Youmba – Batana, F-M., *“Manger la forêt” ; Je lipan, ou la construction sociale de la foresterie en Pays Babimbi au Sud du Cameroun*, Stuttgart, Ibidem-Verlag, 2007

avant de migrer » (page 106). Chez les Bêti, un type semblable d'appropriation des terres équivalent à celui des Babimbi existe sous le nom de *bilik* (pluriel de *elik* qui veut dire 'abandonner'). Les forêts communautaires, du moins celles dont nous parlons ici, sont une émanation récente des Etats pour permettre aux populations qui y vivent, de pouvoir non seulement bénéficier amplement de leurs ressources, mais aussi d'avoir une responsabilité pour préserver ces écosystèmes. Mais faut-il rappeler avec Ngo Youmba – Batana que « *La foresterie communautaire considérée dans son aspect territorial, semble ne pas être une véritable innovation, au vu de la dimension socioculturelle et symbolique des biboum, déjà existants comme un mode local et une institution de représentation et d'appropriation forestière*³⁸⁰ » (page 107).

Cette nouveauté semble être une réponse des pouvoirs publics, non seulement à l'exploitation forestière décriée qui ne laisse pas de retombées aux populations locales sevrées des ressources, mais elle est aussi le principal responsable de la déforestation. Une expérience pilote des forêts communautaires est menée depuis 2006 au Cameroun et au Gabon par le projet DACEFI (Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale) financé par l'Union européenne, ayant pour « *objectif de contribuer à la gestion durable des massifs forestiers d'Afrique Centrale en faisant la promotion de la foresterie sociale et communautaire, considérée comme une alternative à l'exploitation forestière illégale*³⁸¹ ». Ce projet DACEFI est un exemple concret de l'utilité des forêts communautaires pour les populations locales qui par le passé, n'ont pas tiré profit de l'exploitation forestière dans leur milieu, ce qui justifie d'ailleurs l'état de pauvreté extrême de ces populations. Associer ces populations à l'exploitation de ces écosystèmes est une réponse pour leur préservation, Etoungou³⁸² affirme : « *La foresterie communautaire s'appliquait à la promotion de l'autogestion et de l'utilisation durable des arbres. Le but était d'améliorer les sources de revenu des populations locales, particulièrement les plus démunies, par l'utilisation d'approches dites 'participatives' associant les bénéficiaires à la conception et à la réalisation des projets* » (page 18).

Au Cameroun, le concept de forêt communautaire est apparu avec la loi³⁸³ forestière promulguée le 20 janvier 1994 dans ses articles 37 et 38, qui donnent les modalités de création et du fonctionnement, sans toutefois la définir concrètement. Cette loi dans son article 20, subdivise les forêts du Cameroun en deux ensembles : domaine forestier permanent « *constitué de terres définitivement affectées à la forêt et/ou à l'habitat de la faune*³⁸⁴ » et domaine forestier non permanent « *constitué de terres forestières susceptibles d'être affectées à des utilisations autres que forestières*³⁸⁵ ». Les forêts communautaires font partie du second ensemble, les promoteurs dans la communauté doivent présenter un plan de gestion aux autorités compétentes, afin que ces dernières leur accordent le droit de gestion (Article 37, alinéa 2 de la loi de 1994) qui précède directement l'exploitation proprement dite.

Au Gabon, les forêts communautaires sont venues plus tardivement avec la loi n°016 de 2001 relative aux forêts. D'après l'article 156 de cette loi, sous section 5, la forêt communautaire est : « *une portion du domaine forestier rural affectée à une communauté villageoise en vue*

³⁸⁰ Ngo Youmba – Batana, F-M., Op cit

³⁸¹ Federspiel, C., Vermeulen, C., Carr, B., Somé, L., Doucet, J.L., « Le projet DACEFI : contexte, philosophie et résultats attendus », in Vermeulen, C., Doucet, J.L., *Les premières forêts communautaires au Gabon*, Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux, 2008

³⁸² Etoungou, P. ; Op cit

³⁸³ Le décret n°95/531 du 23 août 1995 fixe les modalités d'application de la loi forestière de 1994.

³⁸⁴ Article 20, alinéa 2, de la loi forestière de 1994

³⁸⁵ Article 20, alinéa 3 de la loi forestière de 1994

*de mener des activités ou d'entreprendre des processus dynamiques pour une gestion durable des ressources à partir d'un plan de gestion simplifié*³⁸⁶ ». La législation forestière au Gabon subdivise tout comme au Cameroun, les forêts du pays en deux catégories : le domaine forestier permanent de l'Etat et le domaine forestier rural qui selon Kialo, « *est constitué des terres et forêts dont la jouissance est réservée aux communautés villageoises, selon les modalités déterminées par voie réglementaire* »³⁸⁷. Les espaces forestiers que les populations villageoises sollicitent de l'Etat comme forêt communautaire leur appartiennent depuis des temps immémoriaux, et exploités traditionnellement au titre de propriétaires. Mais aboutir à leur reconnaissance comme forêt communautaire et les exploiter à ce titre n'est jamais chose facile, car de nombreuses exigences pas toujours faciles à satisfaire sont un préalable.

Les contraintes d'octroi et de gestion de forêts communautaires

L'exploitation des ressources forestières au bénéfice des populations locales en vue de réduire la pauvreté, ainsi que de préserver les écosystèmes forestiers, sont les objectifs nobles qui sous-tendent la création des forêts communautaires. Malgré tout, du projet d'élaboration jusqu'à la phase d'exploitation des ressources, de nombreux écueils font souvent obstacle aux objectifs visés avec la création des forêts communautaires. En voici quelques illustrations.

- Légalisation des structures

Que ce soit au Cameroun qu'au Gabon, la procédure administrative conduisant à la convention de gestion d'une forêt communautaire par un groupement villageois nécessite une reconnaissance « légale » de ladite structure par l'Etat. Cette clause ignore complètement l'organisation traditionnelle des populations de ces zones qui serait pourtant d'une grande utilité pour une meilleure exploitation, vu le respect des coutumes traditionnelles sur la propriété foncière par les populations. La solution a souvent été trouvée par la formation des GIC (Groupe d'initiatives communes) villageois, ou alors ce sont des ONG (Organisation Non Gouvernementale) qui ont créé de petites antennes au niveau des villages, afin de solliciter une forêt communautaire. Dans l'un ou l'autre cas, ce sont plutôt des « leaders » ayant une lourde responsabilité et un grand pouvoir qui prennent des décisions au nom du groupe, et qui ne sont pas forcément partagées par la majorité des membres. C'est d'ailleurs dans ce sens, parlant des projets initiés par des personnes pour solliciter des forêts communautaires, que certains auteurs peuvent affirmer que : « *les intérêts privés étaient souvent sous-jacents à ceux des communautés* »³⁸⁸ (page 74). Un autre problème à ce leadership dans les structures légalisées sollicitant des forêts communautaires, se pose avec le « parachutage » des responsables qui, bien que originaires de ces localités, sont souvent résidents des villes où ils occupent d'autres fonctions. Et c'est justement dans les villes où sont légalisées les différentes pièces qui constituent le dossier ; des démarches administratives sont effectuées dans ce sens et nécessitent pour leur aboutissement, soit le trafic d'influence, soit le paiement du « gombo »³⁸⁹ exigé pour « faire aboutir le dossier ».

³⁸⁶ Ndoutoume Obame, C., Nganda, B., Mekui, P., Nyare, N., Vermeule, C., « La foresterie communautaire au Gabon : l'esprit de la loi », in Vermeulen, C., Doucet, J.L., *Les premières forêts communautaires au Gabon*, Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux, 2008

³⁸⁷ Kialo, P., « Les forêts communautaires au Gabon », in *Cahiers gabonais d'anthropologie*, pp 2115 - 2136, 2006

³⁸⁸ Topa, G., Karsenty, A., Megevand, C., Debroux, L., *Forêts tropicales humides du Cameroun: une décennie de réformes*, Washington, Banque Mondiale, 2010

³⁸⁹ Le système de « gombo » consiste à payer une somme d'argent aux agents publics qui traitent des dossiers administratifs, afin d'accélérer leur aboutissement. C'est une forme de corruption que d'aucuns qualifient de « motivation » pour minimiser la pratique. Ce système a été abondamment analysé pour le cas des forêts par

- *Exigence des compétences*

Les zones de forêt, tant au Cameroun qu'au Gabon où des structures sollicitent des forêts communautaires, sont peuplées surtout d'analphabètes qui ne sauraient par exemple dresser « *un plan de situation de la forêt à une échelle comprise entre 1/50 000^e et 1/10 000^e*³⁹⁰ » qui est un élément essentiel dans le dossier. Bien que prévu que : « *la communauté bénéficie de l'assistance technique de l'administration forestière, et exploite cette forêt en suivant un plan simple de gestion*³⁹¹ » (page 40), les choses ne se passent pas souvent ainsi, car la corruption³⁹² généralisée qui gangrène le Cameroun n'épargne pas ce secteur. La pratique du « gombo » dont on vient de parler plus haut, est un exemple courant de cette corruption qui n'épargne aucun secteur au Cameroun.

Pour pallier à cela, certaines ONG jouent le rôle de « courtier » pour effectuer ce service technique au nom de la collectivité, qui payera ce service d'une façon ou d'une autre, dès l'acceptation de l'accord de l'Etat lui concédant une forêt communautaire. Comme pour la légalisation qui est surtout question des « élites », ce sont encore ces dernières qui sont aux commandes pour associer ces compétences ; en pareille situation, on ne peut s'attendre qu'à l'application du « don contre don » à la Marcel Mauss³⁹³ où chaque partie sait ce qu'elle attend de l'autre par le jeu de la ruse, et dont parle Pierre-Joseph Laurent³⁹⁴ sur les pratiques de la coopération au développement.

Les conséquences de ce type de manœuvres se mesurent concrètement lors de l'effectivité de l'exploitation des ressources forestières où le jeu des intérêts personnels passe avant le souci de préservation des écosystèmes forestiers. Ces intérêts personnels sont aussi souvent liés aux compétences, domaine où les élites sont incontournables pour l'obtention d'une forêt communautaire. Kialo le confirme ainsi : « *les élites ont une influence extrêmement importantes sur les ressources forestières, agissant comme courtiers ou intermédiaires, auprès d'autres partenaires importants de la forêt au niveau régional et national...*³⁹⁵ ».

- *Nécessité d'un matériel approprié*

L'accord de l'Etat pour l'appropriation d'une forêt communautaire au nom d'une collectivité reconnue par un acte de légalisation, n'est pas le seul point essentiel pour l'exploitation d'une forêt communautaire. Ainsi, la possession d'un matériel approprié par la structure ayant eu l'autorisation d'exploitation d'une forêt communautaire, est un élément essentiel. Si tel n'est pas le cas, ladite structure ne peut, soit recourir à la location des engins, soit établir des partenariats avec des entreprises disposant du matériel. Dans l'un ou l'autre cas, il a été constaté par plusieurs exemples dans l'exploitation des forêts communautaires, des violations relatives à la réglementation en vigueur, et ayant un lien avec le matériel d'exploitation. Ainsi,

Ngo Youmba – Batana ('*Manger la forêt*' : *Je lipan, ou la construction sociale de la foresterie en pays Babimbi au Sud du Cameroun*) dans le processus de suivi de dossier d'obtention de forêt communautaire.

³⁹⁰ Article 162 de la loi 016/01 sur les forêts au Gabon

³⁹¹ Topa, G., Karsenty, A., Megevand, C., Debroux, L.; *Forêts tropicales humides du Cameroun: une décennie de réformes*, Washington, Banque mondiale, 2010

³⁹² D'après Transparency International, le Cameroun est un des pays les plus corrompus au monde ; le pays a été classé « champion du monde de corruption » en 1998 et 1999 par cette ONG. Le secteur forestier est avec celui des finances, classé parmi les plus corrompus dans le pays.

³⁹³ Mauss, M., *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, 1925

³⁹⁴ Laurent, P.-J., *Le Don comme Ruse. Une traduction anthropologique de la coopération au développement*, Thèse de doctorat, Université Catholique de Louvain, 1996

³⁹⁵ Kialo, P., Op cit

suite à un Rapport³⁹⁶ de mission de l'Observateur indépendant, le Gic COVIMOF (Communauté Villageoise de Melombo, Okekat et Faékélé) qui exploite une forêt communautaire dans le département du Nyong et Sô, a dénoncé son partenaire Société Sani et Fils (SEF), d'exploitation illégale.

Cette société d'exploitation forestière disposant des équipements d'exploitation, et agréée par le Ministère des Forêts et de la Faune, avait coupé pour son propre compte dans la forêt communautaire du Gic COVIMOF en juin 2007, des arbres qu'elle exploite en partenariat avec cette structure. Les grumes des arbres incriminés ont été livrées à la société ECAM-Placage à Mbalmayo. Le constat que nous faisons avec cette situation est que COVIMOF, faute de matériel d'exploitation de la forêt communautaire qui lui est attribuée, fait appel à des partenaires disposant de ces moyens, et pourtant le Rapport de Mission de l'Observateur Indépendant rappelle que : « *selon les dispositions réglementaires en vigueur au Cameroun, l'exploitation du bois sous forme de grumes est interdite dans les forêts communautaires*³⁹⁷ ». Cette situation démontre que les objectifs visés par la législation instaurant les forêts communautaires ne peuvent facilement être atteints à cause du manque des moyens techniques d'exploitation par les communautés locales. Réduire le poids des grandes entreprises d'exploitation forestière pour faire bénéficier les populations locales des ressources de la forêt, semble être contourné dans le cas que nous venons de présenter. En poussant un peu plus loin l'analyse, nous pouvons imaginer avec cet exemple que l'entreprise ECAM-Placage qui achète les grumes chez SEF, est largement bénéficiaire puisque ne payant pas les taxes³⁹⁸ et autres charges imposées aux entreprises à qui sont allouées des concessions de coupe.

- *Durée et superficie d'exploitation d'une forêt communautaire*

D'après le décret n° 95/531 du Premier Ministre signé le 23 août 1995, relatif à l'application de la loi forestière du 20 janvier 1994, la superficie allouée à une forêt communautaire ne peut excéder 5000 hectares ; quant à la durée d'exploitation, elle est renouvelable et fixée au minimum à 25 années. Compte tenu de ces deux paramètres qui sont fixes, quelle que soit la forêt communautaire, il est utile d'en faire une analyse en lien avec les superficies et le poids démographique des Régions, afin d'évaluer les conséquences que cette situation pourrait entraîner. Les chiffres du dernier recensement de la population au Cameroun, permettent de faire un lien entre la superficie des principales Régions où il ya des forêts, ainsi que leur poids démographique. En prenant 2 cas de Régions ayant des forêts, nous constatons que l'Est couvre 23,4% de la superficie du pays et ne représente que 4,4% de la population totale, alors que le Littoral couvre 4,3% de la superficie du pays avec 14,4% de sa population. Ce constat permet de comprendre qu'il serait plus logique d'allouer des superficies de forêts communautaires aux collectivités locales, proportionnellement aux disponibilités des forêts, en lien aussi avec le nombre d'habitants. Le maximum de 5000 hectares alloués à une forêt communautaire comme le prévoit la loi, ne saurait se justifier dans toutes les Régions du Cameroun.

La durée de 25 années accordée pour exploiter une forêt communautaire comme le prévoit la loi, bien que renouvelable sous certaines conditions, peut aussi poser problème pour la préservation des forêts. Il serait souhaitable que cette durée soit plus longue, afin de permettre

³⁹⁶ Rapport de l'Observateur Indépendant, 20 septembre 2007

³⁹⁷ Rapport de l'Observateur Indépendant, Op cit

³⁹⁸ « Les redevances forestières annuelles sont des taxes calculées chaque année sur la base de la superficie des forêts exploitées », Ngo Youmba-Batana (page 115)

que l'exploitation se fasse plus durablement. Les gestionnaires des forêts communautaires, comme nous l'avons vu plus haut, ont souvent des intérêts personnels dans l'exploitation dont elles font l'objet, et qui est souvent ainsi accélérée afin de tirer avantage lorsqu'on est encore aux commandes. Il n'est donc pas surprenant qu'il y ait souvent des contestations internes pour écarter un responsable de forêt communautaire dont la gestion est décriée par les autres partenaires. Un exemple concret de la zone de Babimbi dans la Région du Littoral, où a été menée l'étude de Ngo Youmba-Batana présentée plus haut, nous est relaté dans une correspondance³⁹⁹ adressée au président de la République du Cameroun, par les patriarches Log Baning qui s'insurgent contre une élite de la localité faisant main basse sur la forêt appartenant à la collectivité.

Conclusion

La question de déforestation qui touche notre zone d'étude est au cœur de notre thèse. D'après les problèmes que nous venons d'analyser dans ce chapitre, il paraît évident que c'est à partir de l'exploitation néolibérale de ces milieux, que la déforestation a pris des proportions jamais atteintes au Cameroun.. Depuis la période coloniale, les écosystèmes forestiers font l'objet d'une exploitation qui semble ne pas garantir leur préservation au Cameroun. De nombreuses activités y sont menées, que ce soit de la part des populations locales que par des entreprises. Mais une dégradation continue de ces milieux est le résultat commun de toutes ces activités. Est-il vraiment possible de préserver les écosystèmes forestiers dans une situation de paupérisation des populations ? Ce chapitre est le point central de notre thèse, il touche à cette question et permet de comprendre comment tous les acteurs (extérieurs/intérieurs – petits/grands) agissent dans leurs stratégies d'exploitation des ressources. Tous ces différents types d'exploitation des ressources que nous présentons dans ce chapitre, et les méthodes utilisées, permettent d'appréhender l'inefficacité des pouvoirs publics, à maîtriser la déforestation qui est un phénomène avéré au Cameroun.

Face à l'ampleur des différents enjeux qui sous-tendent l'exploitation néolibérale des écosystèmes forestiers dans notre zone d'étude, nous comprenons de mieux en mieux l'inefficacité des pouvoirs publics face à cette situation. Ainsi, au sujet de l'exploitation forestière, l'Etat au Cameroun est coincé entre la recherche des devises pour renflouer ses caisses, son devoir de permettre aux populations d'exploiter les ressources forestières pour lutter contre la pauvreté dans laquelle elles végètent, mais il est tenu aussi à respecter ses engagements internationaux au sujet de la préservation des forêts (le Cameroun est signataire de la Convention sur la biodiversité). En fin de compte, le constat que nous faisons est qu'une préservation des écosystèmes forestiers habités, ne saurait être efficace si les populations vivent dans la précarité comme c'est le cas dans notre zone d'étude. Il serait indiqué que les pouvoirs publics mettent sur pied certaines structures, afin d'améliorer deux types d'activités pour le compte des populations des zones d'exploitation néolibérale des forêts. La première de ces structures serait un organe chargé de l'encadrement des paysans pour le développement des cultures dites « vivrières », que l'on ferait pour des fins commerciales. Jadis, c'est le cacoyer, culture de rente qui permettait aux paysans de gagner de l'argent ; continuer à miser sur cette culture d'exportation pour les paysans, est aussi une menace pour les forêts. Par contre, les cultures dites « vivrières » (bananier, manioc, etc.) qui ne sont pas permanentes sur l'espace, sont aussi bien adaptées dans les régions du Sud ouest du Cameroun. Par la forte explosion urbaine qui caractérise tout le Cameroun, il y a une importante population dans les villes, et qui constitue un énorme marché pour ces productions. L'autre structure s'occuperait de l'encadrement des populations pour solliciter des forêts communautaires et les exploiter.

³⁹⁹ « Les patriarches Log Baning écrivent à Paul Biya », in *La Météo*, 25 juillet 2013

Ces forêts, sous leur gestion actuelle, ne peuvent assurer des revenus à tous les membres des communautés. Ce sont plutôt les élites et les ONG qui font aboutir les titres des forêts communautaires, qui ont la mainmise sur l'exploitation et la gestion de ces ressources ; cette forme d'exploitation néolibérale des forêts dans ces conditions, ne pourrait réellement garantir la préservation des écosystèmes forestiers.

Chapitre V : Evolution historique des initiatives publiques de préservation des forêts au Cameroun et leurs limites

Introduction

L'exploitation des forêts au Sud du Cameroun a connu depuis le 19^{ème} siècle, une orientation nouvelle sans précédent. Jadis, ces zones n'étaient pour la plupart du temps que des couloirs de passage des populations de l'actuel Centre et Est du Cameroun en pleine migration vers les côtes de l'Atlantique. Il n'y avait pas à proprement parler d'exploitation de la forêt, encore moins de l'exploitation spécifique du bois ; les besoins en produits ligneux n'existaient pas pour ces populations, et en plus leur outillage ne se limitait qu'aux petits objets en fer obtenus de la métallurgie du fer qui était connue dans ces régions forestières. Pendant toute la période coloniale, en dehors de la création de quelques aires protégées dans un souci de préservation de certaines espèces, les forêts au Cameroun ne connaissaient réellement de véritables menaces nécessitant une préoccupation particulière.

Mais depuis l'indépendance, il y a eu une accélération de l'exploitation des forêts dont la conséquence immédiate fut la réduction des superficies des écosystèmes forestiers du Cameroun. Face à cette situation, de multiples initiatives ont été prises par les pouvoirs publics, afin de trouver des solutions à la diminution des forêts devenue une réalité pour de multiples raisons. Depuis plus de trois décennies, la conscience écologique mondiale est devenue un enjeu planétaire ; elle a été marquée par certaines conférences autour des thèmes comme la biodiversité, les changements climatiques, etc. Compte tenu de cet intérêt qui concerne aussi les forêts, notamment celles des régions tropicales considérées comme « poumons de la planète », les pouvoirs publics au Cameroun ont mis en place des stratégies à différents niveaux pour préserver ces milieux.

Nous allons illustrer un certain nombre d'engagements de l'Etat du Cameroun, qui visent non seulement la préservation des écosystèmes forestiers afin de jouer leur rôle sur le plan environnemental, mais aussi pour en tirer bénéfice sur le plan économique⁴⁰⁰. Nous aborderons d'abord l'évolution des différents organismes étatiques en charge des forêts qui se sont succédés depuis des décennies ; par la suite il sera question de la politique sous-régionale de préservation des forêts avec la COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale) et la CEFDHAC (Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale) qui ont un rôle d'harmonisation de la gestion des écosystèmes forestiers pour l'ensemble des pays du bassin du Congo, mais aussi du RAPAC (Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale) qui a une étroite collaboration avec le Cameroun dans au sujet de la conservation.

Sur le plan international, la question des forêts est aussi au centre de la politique des pouvoirs publics au Cameroun qui doivent satisfaire les exigences du marché international du bois. Ce dernier ne peut être rentable de nos jours qu'avec de plus en plus de la transparence dans l'exploitation de cette ressource qui est devenue depuis environ deux décennies, l'une des plus importantes dans le pays. C'est dans ce sens que le Cameroun s'est engagé avec l'Union européenne par la signature d'un Accord de Partenariat Volontaire (APV), appliqué dans le cadre du programme FLEGT⁴⁰¹ dont l'objectif vise à lutter contre l'exploitation illégale des

⁴⁰⁰ Le chiffre d'affaire annuel du secteur forestier au Cameroun est évalué à 400 milliards de Francs Cfa (600 millions d'euro); Coopération Cameroun / Union Européenne, mai 2010

⁴⁰¹ Forest Law Enforcement, Governance and Trade

forêts, mais aussi du commerce frauduleux du bois. C'est toujours par un souci de transparence dans l'exploitation forestière et le commerce du bois, que les pouvoirs publics collaborent avec les organisations de certification depuis plus d'une décennie. L'exploitation illégale des forêts au Cameroun est responsable d'énormes pertes financières pour le pays ; d'après une présentation⁴⁰² de l'ANAFOR sur ce problème, il est clairement mentionné que : « En 2002, une étude⁴⁰³ (Philippe Auzel et Thomas Halford) relevait qu'en cinq (5) ans d'intervalle (1997 – 2002), le Cameroun perdait, à cause de l'exploitation illégale, 630 000m³ (soit 126 000m³/an) de bois, évalués à 500 milliards⁴⁰⁴ de Francs Cfa ». Une autre initiative ayant un lien avec la préservation des forêts à laquelle les pouvoirs publics du Cameroun apportent un soutien est le REDD⁴⁰⁵ qui à travers un projet pilote, combine d'autres préoccupations, à savoir la lutte contre les changements climatiques et la protection des peuples autochtones.

I – Les organismes étatiques

L'intérêt économique de l'exploitation des forêts et le souci de les préserver, ont accompagné la politique du Cameroun depuis plusieurs décennies. En dehors de la création de certains Ministères spécifiques en charge des forêts (Ministère de l'Environnement et des Forêts en 1992, Ministère des Forêts et de la Faune en 2004), et de la loi forestière de 1994, des organismes publics ont eu en charge la gestion des forêts dans le pays. Loin de faire l'historique de ces structures qui ont eu chacune un rôle spécifique pour les forêts au Cameroun, nous pouvons les regrouper en 2 phases en fonction de leurs rôles. La première phase est constituée de structures de souveraineté centrées dans la politique nationale des forêts, la deuxième phase débute avec le contexte international qui fait de la protection de l'environnement une préoccupation majeure. C'est dans cette foulée qu'est créé l'ANAFOR pour permettre au Cameroun de s'arrimer aux exigences internationales par des réformes⁴⁰⁶ qu'impose la gestion des forêts, la convention de Rio sur la biodiversité en 1992 est un des points forts de cette préoccupation.

I – 1 – Les structures de souveraineté

L'exploitation forestière débutée au Cameroun lors des premières décennies de la colonisation comme nous l'avons souligné plus haut, a continué après l'indépendance sans une véritable politique pour préserver ces milieux.

I – 1 – 1 – Fonds national forestier et piscicole

Par un décret de 1968, avait été créé le Fonds spécial forestier et piscicole dont le rôle était de « *veiller à ce que la forêt camerounaise fasse l'objet d'une exploitation rationnelle par les nationaux et que la régénération des ressources sylvicoles soit assurée*⁴⁰⁷ » (page 2858). En cette même année 1968 était créé le Bureau du bois (Nkolbisson) dont le rôle était de « *former des forestiers compétents et conscients de leurs responsabilités, susceptibles de tirer de la*

⁴⁰² Comprendre l'ANAFOR, mars 2005

⁴⁰³ Auzel, Ph., Halford, Th., « Contribution à l'état des lieux du secteur forestier au Cameroun : cas des forêts de production permanentes », Rapport d'étude pilote, Coopération Cameroun/ Union Européenne, 2002

⁴⁰⁴ Cela équivalait à environ 750 millions d'euro

⁴⁰⁵ Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts

⁴⁰⁶ La période 1992 – 2002 a été marquée au Cameroun par de nombreuses réformes touchant la gestion des forêts. Une publication de la Banque Mondiale, « *Forêts tropicales humides du Cameroun : une décennie de réformes* » (2010) est un titre évocateur dans ce sens

⁴⁰⁷ *Marchés tropicaux et méditerranéens : Cameroun 1960 – 1980*, octobre 1976

*forêt camerounaise le profit maximum sans compromettre l'avenir*⁴⁰⁸ » (page 2858). Ces deux structures avaient fusionné pour former en 1973 le Fonds national forestier et piscicole qui devait encadrer l'exploitation et la régénération de la forêt au Cameroun.

Cet organisme avait notamment l'appui de l'expertise technique canadienne dont la coopération contribuait aussi au financement. Un résultat concret de cet organisme fut la régénération de la forêt de Deng – Deng qui s'étendait sur une superficie de 367 000 hectares non loin de Bélabo sur la ligne du chemin de fer Transcamerounais (Douala – Yaoundé – Ngaoundéré), ce qui avait d'ailleurs valu à cette localité à l'époque le nom de « gare à bois ». D'autres chantiers de reboisement avaient vu le jour, tels ceux du Moungo-Nkam, Mbalmayo, Edéa et Kienké près de Kribi. Cette zone de reboisement de Kienké a fait d'ailleurs l'objet de polémique ces dernières années, par le fait que l'Etat a accordé ces zones au groupe Bolloré voulant étendre ses plantations de SOCAPALM ; les arbres qui y avaient été plantés n'avaient pourtant pas encore la maturité d'être exploités. L'action du Fonds national forestier et piscicole ne se limitait pas que dans les régions forestières, car il avait planté quelques milliers d'hectares d'arbres dans la partie septentrionale qui est le domaine des savanes.

I – 1 – 2 - CENADEFOR - ONAREF - ONADEF

Le début des années '80' dans le domaine des forêts au Cameroun, est marqué par l'avènement de nouvelles structures. Il est ainsi créé par décret n° 81-223 du 09 juin 1981 le CENADEFOR (Centre national de développement des forêts). Sa mission consistait à faire la mise en valeur des forêts, ainsi que de la promotion des bois du Cameroun. Pour cela, cet organisme avait axé son action pour des inventaires forestiers. Par la suite, l'ONAREF (Office national de régénération forestière) a été créée en 1982 pour remplacer le Fonds national forestier et piscicole. Cet organisme qui était né des cendres du précédent s'occupant des forêts dans le pays, avait pour mission principale de relever le défi par une politique de maintien des forêts. Il avait été constaté que les forêts se dégradaient très rapidement, suite à une exploitation anarchique que le Fonds n'arrivait pas à juguler, ce qui avait justifié sa dissolution et la création de l'ONAREF. Il était donc urgent de restaurer ces écosystèmes forestiers dans les zones d'exploitation par une politique de réhabilitation des espaces affectés par la déforestation, mais aussi de faire « pousser » la forêt par la plantation d'arbres dans les zones où elles n'existaient pas. Ce dernier aspect a connu beaucoup de publicité avec la vaste campagne de plantation d'eucalyptus dans la partie septentrionale du Cameroun, une opération pourtant non indiquée à cause du grand besoin de cette espèce en ressources hydriques dont ne dispose pas cette partie du pays. Cette « opération sahel vert » a valu le nom de « désert vert » donné par ses détracteurs.

Contraint de se mettre sous ajustement structurel en 1987 par le FMI et la Banque mondiale suite à d'énormes problèmes socio-économiques, le gouvernement du Cameroun se devait de trouver des moyens pour redresser la situation. C'est ainsi qu'il procéda à la décongestion des effectifs à la fonction publique en réduisant le nombre de fonctionnaires afin de réduire la masse salariale. La privatisation d'entreprises publiques fut aussi une autre de ces mesures de régulation, tout comme l'intensification de l'exploitation des ressources naturelles dont font partie les forêts. Dans ce contexte, l'ONADEF (Office national de développement des forêts) fut créé par décret n° 90/397 du 23/12/1990 de la fusion entre l'ONAREF et le CENADEFOR qui ne remplissaient plus efficacement leurs missions, face à la vague des déforestations : *« Entre 1990 et 1997, on peut estimer à 20 000 km², au moins (l'équivalent de 71% de la Guinée Equatoriale voisine) les surfaces déboisées et non reconstituées. Le rythme,*

⁴⁰⁸ Op cit

d'ailleurs, est allé croissant, depuis dix ans. Cette situation résulte d'une privatisation effectuée sous la contrainte, à la hâte et à une ouverture aux investissements internationaux peu maîtrisés⁴⁰⁹ ».

Avec la création du Ministère de l'Environnement et des Forêts en 1992, l'ONADEF fut le premier organisme à exécuter la politique gouvernementale du tout premier ministère du Cameroun à avoir la gestion des forêts objectif principal. L'ONADEF avait notamment pour mandat :

- *« la réalisation des inventaires forestiers ;*
- *L'élaboration et l'exécution des plans d'aménagement et de régénération forestière pour le compte de l'Etat ou des particuliers sur leur financement ;*
- *L'exécution des programmes de lutte contre la désertification et de protection des zones d'écologie fragile ;*
- *L'appui au développement de la filière bois (promotion des bois camerounais peu ou pas connus, encadrement et perfectionnement des nationaux dans le métier du bois)⁴¹⁰ » ;*

Nous constatons pourtant que la plupart de ces différentes attributions du nouvel organisme de gestion des forêts au Cameroun, étaient déjà en vigueur auparavant avec les précédentes structures chargées des forêts. Mais depuis le début des années '90', il y avait désormais une nouvelle donne par le fait que la gouvernance forestière au Cameroun ne relevait plus seulement de l'Etat, ce dernier devait dès lors se soumettre à certaines exigences internationales sur les questions d'environnement en général, et celles des forêts en particulier. La création du Ministère des Forêts et de l'environnement, tout comme la nouvelle loi forestière de 1994, faisaient partie de ces innovations « internes » qui étaient en lien étroit avec le contexte international. Cette situation mettait le fonctionnement de l'ONADEF en déphasage avec certaines règles de son fonctionnement. Dès lors, il était difficile de continuer à confier la gestion des forêts du Cameroun à un organisme qui ne s'adaptait plus au contexte international sur la gestion des forêts. Compte tenu de cette situation, le décret n° 2002/155 du 18 juin 2002 portant changement de dénomination de l'ONADEF, et le décret n° 2002/156 du 18 juin 2002 approuvait les statuts de l'ANAFOR (Agence nationale d'appui au développement forestier), mettaient sur pied une nouvelle structure de gestion des forêts au Cameroun.

I – 2 – L'ANAFOR : structure exécutante d'une politique internationale des forêts

La création de l'ANAFOR comme nouvelle structure de gestion des forêts au Cameroun, est l'aboutissement d'une longue coopération entre le Cameroun et les organisations internationales au sujet des forêts. Quelques éléments de son cahier de charges, notamment l'allusion à des financements extérieurs, présagent des injonctions motivées.

« L'ANAFOR a pour objet, directement ou indirectement, d'appuyer la mise en œuvre du programme national de développement des plantations forestières privées et communautaires par l'exécution sur financement du programme, des tâches suivantes :

⁴⁰⁹ Mohsen Toumi, « La problématique forestière », in *Marchés tropicaux et méditerranéens : Cameroun*, Numéro hors série, mars 1998

⁴¹⁰ Politique de régénération des forêts au Cameroun, ONADEF, 1995

- *La réalisation des études, la planification, la programmation et le suivi – évaluation du programme, ainsi que la coordination, l’information, la promotion et la recherche de financements nationaux et internationaux...⁴¹¹ ».*

Il va sans dire que les missions assignées à l’ANAFOR ne peuvent aller que dans le sens des positions des partenaires extérieurs ayant apporté leurs contributions (technique, financière, etc.) à la gestion des forêts au Cameroun. Il n’est pas surprenant que les responsables du nouvel organisme de gestion des forêts au Cameroun, notent ceci à propos de ses attributions: « *au vu du mandat ci-dessus énoncé, et des commentaires de la Banque Mondiale, l’organisation suivante nous a semblé pertinente...⁴¹² ».* Relever ici les « commentaires » de la Banque Mondiale semble indiquer qu’il est inopportun d’avoir une position contraire à celle de cet acteur de premier plan pour la gestion des forêts au Cameroun. La politique gouvernementale du Cameroun sur ces questions de forêts relève de la compétence du Ministère des Forêts et de la faune (MINFOF) dont le bras d’exécution sur le terrain est l’ANAFOR. Or, de nombreux projets sur les forêts au Cameroun négociés par ce ministère de tutelle, sont financés par des bailleurs extérieurs et parfois exécutés ou supervisés par l’ANAFOR ; Il est donc tout à fait compréhensible que cet organisme soit beaucoup plus proche des positions des bailleurs que celles des populations.

Toutes les réformes concernant la gestion des forêts au Cameroun depuis le début des années ‘90’ sont fortement influencées par les partenaires extérieurs. Antoine Lassagne pointe du doigt le cas de la loi forestière de 1994 en notant que : « *La Banque Mondiale a largement contribué à l’élaboration de la loi forestière en fournissant une assistance technique au Ministère des Forêts⁴¹³ ».* En dehors de l’aide de la Banque Mondiale pour l’élaboration de cette loi qui est l’outil juridique sur lequel se fonde le fonctionnement de l’ANAFOR, la Coopération allemande par la défunte GTZ (*Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*), avait aussi apporté un soutien logistique au Ministère de l’Environnement et des Forêts par des assistants techniques chargés d’élaborer des politiques sur la gestion des forêts, notamment les aspects concernant les aires protégées.

Comme nous l’avions évoqué plus haut, la politique gouvernementale de la gestion des forêts au Cameroun est élaborée par le MINFOF qui est aussi le référent du pays au niveau des instances internationales dans ce domaine. Mais sur le plan intérieur, l’ANAFOR reste depuis sa création un acteur incontournable pour tout ce qui concerne les forêts dans le pays, il collabore directement ou indirectement avec d’autres structures internationales impliquées sur ces questions. Par quelques exemples, nous allons présenter la « coopération » de cette structure nationale de gestion des forêts avec certaines organisations internationales de ce domaine dont les partenaires n’ont pas de choix dans l’application des règles.

La FAO (Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture) dont le Cameroun est un Etat membre, à travers son département « Forêt », soutient les pays membres dans la formulation des politiques forestières nationales, et particulièrement pour la création des forêts communautaires. Etant donné que le Cameroun a été un des pionniers en Afrique dans la création de ces types de forêts bien avant l’avènement de l’ANAFOR, cet organisme ayant en charge la régénération des forêts, est aussi un interlocuteur des forêts communautaires pour une gestion durable de cette ressource.

⁴¹¹ Organigramme de l’ANAFOR par le Conseil d’administration, février 2005

⁴¹² *ibid*

⁴¹³ Lassagne, A., Op cit

Le CIFOR (Center for International Forestry Research) est un centre de recherches dont les travaux sont centrés sur la préservation des écosystèmes forestiers tropicaux dans le souci d'améliorer les conditions de vie des populations de ces milieux. Sa direction est basée à Bogor en Indonésie, mais par un accord de siège signé le 09 mars 2007 avec le gouvernement camerounais, son bureau régional d'Afrique centrale se trouve à Yaoundé. Ce centre travaille en collaboration pour ses activités de recherche au Cameroun avec plusieurs partenaires, mais particulièrement avec le Ministère de la Recherche scientifique et des Innovations (MINRESI) et le Ministère de la Forêt et de la Faune (MINFOF) qui est la tutelle de l'ANAFOR.

L'OIBT (Organisation Internationale des Bois Tropicaux) dont le siège est à Yokohama au Japon a été créée en 1986. C'est un « *organisme intergouvernemental dont l'objectif est de promouvoir la conservation des forêts tropicales, ainsi que l'aménagement, l'exploitation et le commerce de leurs ressources*⁴¹⁴ ». Cette organisation qui entretient des relations de collaboration étroite avec le Cameroun, est dirigée depuis 2007 par Emmanuel Ze Meka, un ancien Directeur des forêts au Cameroun. Sous l'égide du MINFOF dont l'ANAFOR est l'organe chargé des questions de forêts, l'OIBT avait organisé en 2006 un « Atelier National sur les Directives OIBT pour la Restauration, l'Aménagement et la Réhabilitation des Forêts tropicales Dégradées et Secondaires⁴¹⁵ ». Toujours sous l'égide du MINFOF qui ne saurait gérer une activité liée à la forêt sans l'implication de l'ANAFOR, l'OIBT avait financé un projet sur la gouvernance forestière au Cameroun en 2010.

Le CITES, « *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, dite CITES, ou Convention de Washington a pour objectif de garantir que le commerce international des espèces inscrites dans ses annexes, ainsi que des parties et produits qui en sont issus, ne nuit pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation durable des espèces sauvages*⁴¹⁶ ». Le Cameroun est signataire de cet accord et c'est le MINFOF, en charge de la flore et de la faune, qui implique tous ses organes à l'application de cette réglementation internationale. Sur les aspects de la flore, l'ANAFOR, malgré le fait qu'il ne joue pas le rôle de contrôle sur l'exploitation des espèces en voie d'extinction, a plutôt un rôle en amont par les opérations de régénération des espèces. Le service juridique de l'ANAFOR collabore aussi avec le CITES sur « *tous les aspects liés aux contrats / conventions et toute autre interaction avec des partenaires*⁴¹⁷ » (page 11).

Le fonctionnement et les attributions de l'ANAFOR ne semblent pas évidents, cela nous a été conforté par les déclarations d'un cadre de l'ex ONADEF qui affirmait lors d'un entretien, « *L'ANAFOR est dans une situation floue qui ne permet pas de mener une action efficace pour les forêts, car les missions qui lui sont assignées semblent loin des préoccupations forestières*⁴¹⁸ ». Il se ressent une grande absence de cette structure dans les débats et les actions concernant les forêts au Cameroun ; la régénération forestière qui est la principale mission de l'ANAFOR ne pourrait être efficace que si cette structure avait aussi en charge le volet exploitation du bois, ce qui n'est pas le cas ici. En plus, un certain nombre d'attributions de l'ANAFOR semble rapprocher cet organisme d'autres départements ministériels que le MINFOF.

⁴¹⁴ www.itto.int/fr/

⁴¹⁵ Rapport général de l'Atelier, Mbalmayo, avril 2006

⁴¹⁶ www.cites.application.developpement-durable.gouv.fr/

⁴¹⁷ Organigramme de l'ANAFOR, 2005

⁴¹⁸ Entretien, 14 septembre 2008

Ainsi, la Cellule des Semences et des Plants (CSP) qui a la charge de la production du matériel végétal et de la création des pépinières, paraît aux yeux des Camerounais comme un service du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER). D'un autre côté, la Cellule de la Sylviculture (CS) qui est chargée de « *développer et constituer une base de connaissances scientifiques et techniques...*⁴¹⁹ » (page 15) semble être une structure du Ministère de la Recherche Scientifique et des Innovations (MINRESI). Enfin, la Cellule des Etudes, de la Planification et de la Programmation des projets a la charge de « *réaliser diverses études économiques sur les marchés existants et potentiels des produits forestiers des plantations...*⁴²⁰ », elle s'apparente à un service du Ministère des Finances (MINFI) ou bien du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT).

Les liens étroits qu'entretient l'ANAFOR avec des structures internationales pour son action de régénération de forêt, sont un exemple parmi tant d'autres sur la politique des forêts au Cameroun. Certaines organisations à vocation forestière œuvrent pour les forêts, notamment en Afrique centrale dont le Cameroun fait partie. Tels sont les cas de la CEFDHAC, de la COMIFAC, du RAPAC qui sont actifs chacun à sa façon, à la préservation des forêts du bassin du Congo.

I – 3 - Les organisations sous régionales

I – 3 – 1 - La CEFDHAC

I – 3 – 1 – a - Historique

Les écosystèmes forestiers du bassin du Congo constituent un milieu où de nombreux acteurs sont opérationnels pour différentes raisons, mais qui se côtoient pourtant. Et c'est tenant compte des intervenants multiples sur un terrain commun qu'est née la Conférence sur les Ecosystèmes Forestiers (CEFDHAC). Elle est une initiative du Bureau régional d'Afrique centrale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), qui est basée à Yaoundé au Cameroun. La CEFDHAC a été « *créée en 1996 par la Conférence de Brazzaville à l'initiative des différents acteurs de la sous-région et des partenaires au développement*⁴²¹ ». Un des responsables chargés de la structuration de cette organisation résume ainsi ses missions et son modèle de fonctionnement: « *la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) ou processus de Brazzaville, est une plate-forme de concertation et d'échanges d'expériences dans le domaine des écosystèmes forestiers d'une part, et d'orientation à travers l'articulation de tous les groupes d'acteurs intervenants en Afrique centrale d'autre part*⁴²² ».

La présentation de la CEFDHAC ainsi faite montre que c'est une structure atypique qui permet à tous les acteurs des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, de prendre en compte les intérêts des uns et des autres, pour une exploitation judicieuse des ressources, en vue d'un développement durable. Pour arriver aux fins qu'elle s'est donnée dès sa création, la CEFDHAC tient des sessions de façon rotative dans les pays membres, sur des thématiques précises afin d'améliorer la gestion des écosystèmes forestiers du bassin du Congo. Elle joue

⁴¹⁹ Organigramme de l'ANAFOR, 2005

⁴²⁰ Op cit

⁴²¹ Dispositif Organisationnel de la CEFDHAC, Yaoundé, sans date

⁴²² Ngantou Daniel (Directeur du Bureau régional de l'UICN en Afrique centrale) , « Vers la sauvegarde et l'utilisation durable des forêts d'Afrique centrale », Yaoundé, UICN, 2005

un « rôle de forum de concertation entre les différents groupes d'acteurs impliqués dans la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale⁴²³ ».

Depuis sa création, la CEFDHAC a tenu sept (7) sessions (Brazzaville en 1996, Bata en 1998, Bujumbura en 2000, Kinshasa en 2002, Yaoundé en 2004, Libreville en 2007 et Kigali en 2012). Chacune de ces sessions est marquée par un thème central sur lequel les travaux sont orientés afin de permettre à l'organisation d'atteindre ses objectifs. A titre d'exemple, la session de Kinshasa était chargée spécifiquement de l'élaboration des statuts, alors que le thème de tous les débats à Yaoundé était : « *Gouvernance et partenariat multiacteurs en vue d'une gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale* ».

I – 3 – 1 - b – Les organes

Les statuts de la CEFDHAC avaient été élaborés à la 4^{ème} session de l'organisation tenue à Kinshasa en juin 2002, mais ils n'ont été adoptés que le 11 septembre 2008 à Bangui par le conseil des Ministres du COMIFAC. Les membres du CEFDHAC sont les acteurs de différents ordres signataires des statuts de l'organisation, et issus des pays suivants : Burundi, République Centrafricaine, Cameroun, Congo Brazzaville, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao Tomé et Principe, Tchad, qui interviennent dans le secteur forestier de la sous-région.

Le président en exercice du Conseil des Ministres de la COMIFAC assure la présidence de la CEFDHAC dont les principaux organes sont les suivants :

- *Le forum sous-régional* qui se réunit tous les deux ans, coordonne et contrôle les activités, sous la responsabilité du président en exercice du Conseil des Ministres de la COMIFAC.
- *Le comité de pilotage sous régional* est l'organe s'occupant de la coordination générale des activités de l'organisation. C'est l'organe exécutif de la CEFDHAC.
- *Le forum national* est l'organe exécutif qui s'occupe des activités de l'organisation dans chaque Etat membre. Il y a donc autant de *fora nationaux* qu'autant d'Etats membres de la CEFDHAC.

I – 3 -- 1 – c – Activités

La CEFDHAC est active sur le terrain à travers de nombreuses structures qui font partie de son réseau⁴²⁴ composé de partenaires d'horizons divers, qui œuvrent pour préserver les écosystèmes forestiers. La structuration et l'organisation de la CEFDHAC ne permettant pas d'évaluer à sa juste valeur les activités de cet organisme sur le terrain, il semble opportun de présenter ainsi les activités d'un acteur précis de ce réseau, afin d'en savoir un peu plus.

Ainsi, le REPALEAC (Réseau des populations autochtones et locales d'Afrique centrale) créé en 2003 à Kigali, renferme en son sein les groupes Pygmées, peuple emblématique des forêts d'Afrique centrale. Le REPALEAC fait un travail de lobbying pour montrer qu'une des

⁴²³Magazine *Zamb'a*, N° 008, août 2002

⁴²⁴ Les membres du Réseau de la CEFDHAC sont les suivants ;

- REPAR (Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale)
- RIFFEAC (Réseau des institutions de formation forestière et environnementale en Afrique centrale)
- REFFAD (Réseau des femmes africaines pour le développement durable)
- REJEFAC (Réseau des jeunes pour les forêts d'Afrique centrale)
- REPALEAC (Réseau des populations autochtones et locales d'Afrique centrale)

garanties pour un meilleur aménagement des écosystèmes forestiers en Afrique centrale est l'implication des autochtones de ces milieux pour une gestion durable des forêts. Nous retenons comme activité de ce réseau deux éléments concrets : il y a d'abord l'organisation des Forums internationaux des peuples autochtones d'Afrique centrale (FIPAC) à Impfondo dans la région de Likouala au Congo, deux éditions y ont eu lieu (2008 et 2011) et une autre est prévue en cette année. Le deuxième élément est l'implication du REPALEAC au processus du REDD⁴²⁵ dont nous parlerons beaucoup plus en détail plus tard. Le REPALEAC est coordonné depuis 2012 par Venant Messe, un Pygmée Baka de l'Est du Cameroun.

I – 3 – 2 - La COMIFAC

I – 3 – 2 - a – Historique

Contrairement à la précédente organisation que nous venons de présenter, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est une structure intergouvernementale des Etats de l'Afrique centrale. C'est la préoccupation de chacun de ces différents Etats de la sous-région sur la question de la préservation des écosystèmes forestiers, qui a débouché à la création de cette organisation. Avant d'y arriver, ces Etats étaient déjà signataires de certains traités et conventions ayant un lien avec la préservation des écosystèmes forestiers. On peut mentionner particulièrement à titre d'illustrations :

- la Déclaration de Rio en 1992 par l'Agenda 21 sur les forêts.
- La Déclaration des Chefs d'Etat d'Afrique centrale du 17 mars 1999 sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales, et qui depuis lors est aussi appelée *Déclaration de Yaoundé*.

C'est cette *Déclaration de Yaoundé* qui a été le catalyseur direct ayant permis la création de la COMIFAC, arriver à une coordination de la gestion et de la conservation de ces milieux, était le souhait de tous les pays. En décembre 2000, les Ministres en charge des forêts des pays signataires de cette « Déclaration » s'étaient réunis pour « *asseoir les bases d'une coopération sous-régionale pour une conservation et une gestion concertée des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. A l'issue de cette conférence, la COMIFAC est créée et le plan de convergence adopté*⁴²⁶ ». Ce plan de convergence est le socle commun d'une politique de gestion et de préservation des écosystèmes forestiers pour tous ces pays signataires de la *Déclaration de Yaoundé*. Mais c'est le 05 février 2005 à Brazzaville, que le traité instituant la COMIFAC constituée par les mêmes Etats membres que ceux de la CEFDHAC présentée plus haut, a été signé par tous les Chefs d'Etat.

I – 3 – 2 –b - Les organes

Yaoundé la capitale de la République du Cameroun, est le siège permanent de la COMIFAC selon l'article 6 des statuts instituant cette organisation dont les instances de fonctionnement se présentent ainsi :

- *Le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement*

⁴²⁵ Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt dans les pays en voie de développement.

⁴²⁶ COMIFAC, préambule du plan de convergence, 2005

Il est composé des Chefs d'Etat et de gouvernement de tous les pays membres. Les réunions de cette instance se tiennent à huis clos, afin de définir les orientations générales de l'organisation qui doivent être appliquées dans l'ensemble des pays.

- *Le Conseil des Ministres*

D'après l'article 9 des statuts de l'organisation, cette instance est « *composée des Ministres en charge des forêts et/ou de l'Environnement de chaque Etat Membre de la COMIFAC* ». Il est chargé de constituer le Secrétariat Exécutif et est présidé par le Ministre en charge du pays assurant la présidence de la COMIFAC.

- *Le Secrétariat exécutif*

L'article 13 des statuts de la COMIFAC stipule que « *Le Secrétariat exécutif est composé d'un Secrétaire exécutif, d'un Secrétaire exécutif Adjoint-Coordonnateur Technique et d'un Directeur Administratif et Financier* ». Le rôle de cette instance est d'exécuter les décisions prises par la hiérarchie constituée par le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement, et du Conseil des Ministres.

I – 3 – 2 - c – Les activités

Le Plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, actualisé lors de la signature de l'adoption du traité de la COMIFAC en 2005, constitue son programme d'activités réparti en dix axes⁴²⁷ stratégiques dont les principaux sont les suivants :

- *Harmonisation des politiques forestières et fiscales*

Les principales activités à réaliser au niveau national dans cet axe sont : la ratification des conventions internationales, la mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles, l'harmonisation des fiscalités,

- *Connaissance de la ressource*

Les activités de cet axe sont centrées sur : l'inventaire des ressources forestières (ligneuses, non ligneuses, plantes médicinales et faune), le renforcement et/ou la mise en place d'observatoires nationaux et régionaux.

- *Aménagement des écosystèmes et reboisement*

Cet axe développe des activités sur : l'organisation du territoire forestier, l'aménagement des concessions forestières et des aires protégées, la régénération et le reboisement forestier et la lutte contre la désertification.

- *Conservation de la diversité biologique*

⁴²⁷ Plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, COMIFAC, 2005

Les activités de cet axe concernent : le renforcement du réseau des aires protégées nationales, la gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières, les ressources phylogénétiques.

- *Valorisation durable des ressources forestières*

Nous avons comme activités dans cet axe : la valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL⁴²⁸ - tourisme, le suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources/contrôle, la certification forestière et la traçabilité, la lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage.

- *Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté*

Alternatives au braconnage et les microprojets générateurs de revenus pour les populations locales sont les principales activités de cet axe.

- *Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation*

La participation des acteurs/ forum, l'implication des populations locales et autochtones, la communication – information – sensibilisation – éducation, la formation professionnelle et continue sont les activités majeures de cet axe.

- *Recherche – Développement*

Les activités sont orientées ici au développement des programmes de recherche en cohérence avec les politiques forestières, à la mise au point des techniques adaptées de récolte, régénération, utilisation et transformation des PFNL.

I – 3 - 3 – Le RAPAC

I – 3 - 3 – a – Historique

Le Réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC) a été créé le 30 mai 2000. C'est une association sous-régionale à but non lucratif, de caractère technique et scientifique et à vocation environnementale. Elle est constituée de membres gouvernementaux et non gouvernementaux elle est une plateforme d'harmonisation, de coordination et d'échanges entre les différents acteurs œuvrant dans le domaine de la conservation. Le siège du RAPAC est fixé à Libreville.

Le 29 mai 2004, un protocole d'accord est conclu entre la COMIFAC et le RAPAC, donnant à ce dernier mandat sur les questions relatives à l'aménagement et à la gestion des aires protégées au sein de la sous-région d'Afrique centrale. Ce protocole d'accord fait du RAPAC un organe d'exécution de *Conservation de la diversité biologique* qui constitue l'*axe stratégique 4* du Plan de Convergence de la COMIFAC adopté en 2005.

I – 3 - 3 – b – Organes

Les statuts du RAPAC révisés le 15 février 2013, apportent une grande clarification au fonctionnement et à l'organisation de cette structure dont les membres sont issus des pays

⁴²⁸ Produits forestiers non ligneux

suivants : République du Cameroun – République du Congo – République de Guinée Equatoriale – République du Tchad – République de Sao Tomé et Principe – République démocratique du Congo – République Centrafricaine – République du Gabon. L'article 18 desdits statuts présente ainsi les organes du RAPAC :

- L'Assemblée générale
- Le Conseil d'Administration
- Le Secrétariat exécutif
- Le Conseil scientifique et technique
- Les points focaux nationaux
- Le Collège des Conseillers

Selon l'article 19 des statuts, l'Assemblée générale est l'organe suprême du RAPAC, elle est constituée de l'ensemble des membres du réseau et définit l'orientation générale des activités de l'organisation. Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration qui a pour rôle de contrôler toutes les activités du Réseau. En dessous de cette instance, il y a le Secrétariat Exécutif chargé d'assister le Conseil d'Administration pour la mise en œuvre de la politique du réseau ; il est sous la responsabilité d'un Secrétaire Exécutif. En dessous du Secrétariat Exécutif, il y a le Conseil scientifique et technique qui est un organe consultatif constitué des personnalités scientifiques et techniques cooptées pour leurs compétences, surtout dans le domaine de la conservation et des aires protégées. Au niveau de chaque Etat membre existe un point focal qui pour l'article 31 des statuts : *« est le relais et le représentant du Réseau. Il est chargé du suivi des activités du RAPAC dans le pays concerné »*.

I – 3 - 3 – c – Objectifs et activités

Le RAPAC a adopté en 2009 un plan stratégique rassemblant les principaux objectifs que l'organisation voudrait atteindre par la réalisation de ses activités, ou celles de ses partenaires. Parmi ces objectifs, les plus en vue sont les suivants :

- Amélioration de la qualité globale de la gestion des aires protégées
- Gestion de l'information environnementale et de la communication sur les aires protégées.
- Harmonisation des instruments de gestion et promotion de la bonne gouvernance.
- Pertinence et cohésion du réseau des aires protégées.
- Contribution des aires protégées au développement socio-économique.
- Promotion de sites de démonstration de la conservation *ex situ* en tant qu'outils de conservation.

Afin d'agir efficacement pour atteindre ces objectifs, le RAPAC s'est appuyée sur des sites pilotes dans les différents pays membres. Ce choix a été porté sur tous les pays, et a visé aussi à toucher tous les milieux naturels de l'Afrique centrale. Les pays membres du RAPAC comptent 114 aires protégées et 33 d'entre elles sont des sites pilotes. La plupart de ceux-ci sont dans le domaine des écosystèmes de forêts tropicales humides. Mais la zone soudano-sahélienne est représentée en sites pilotes du RAPAC par le Parc national de Waza, le Parc national de Bénoué et le Parc national du Mbam et Djérem au Cameroun, mais aussi par le Parc national de Zakouma et la Réserve de faune de Binder-Léré au Tchad. Le Parc national de Obô à Sao Tomé et Principe en zone insulaire, et le Parc national de Campo-Ma'an en

zone côtière au Cameroun, sont aussi des sites pilotes du RAPAC représentant respectivement ces écosystèmes naturels.

Les activités du RAPAC sont la plupart du temps effectuées par ses partenaires, ou alors dans des programmes où il est actif aux côtés d'autres structures. Nous avons ainsi les cas suivants :

- Plusieurs recherches menées par ECOFAC, ainsi que certaines de ses formations dans le domaine de la conservation ont le soutien du RAPAC.
- Le PACEBCo (Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo) a reçu plusieurs soutiens du RAPAC pour ses activités.
- La gestion du Parc national de Salonga en RDC est assurée par le RAPAC qui, par les Projets d'Appui Pilotes (PAP), soutient la tenue des ateliers de sensibilisation sur la gestion des aires protégées.
- Le projet de conservation des tortues marines, de l'amélioration de la qualité de vie dans les villages riverains de l'UTO Campo-Ma'an en 2009, a été soutenu en partie par le RAPAC, tout comme la gestion de la Réserve de Faune de Douala – Edéa.

I -3 – 4 – Chevauchement des compétences : obstacle à l'efficacité des interventions

La présentation et le fonctionnement des 3 organisations (CEFDHAC – COMIFAC – RAPAC) intervenant dans le domaine des forêts en Afrique centrale, révèlent de nombreux dysfonctionnements qui sont le résultat d'une querelle de compétences entre elles. D'un autre côté, certains points de collaboration entre ces trois structures (exécution de l'axe 4 de la COMIFAC pour la Conservation de la diversité biologique par le RAPAC – Statuts de la CEFDHAC élaborés au Conseil des Ministres de la COMIFAC - Le Président du Conseil des Ministres de la COMIFAC assure aussi la présidence de la CEFDHAC, etc.) semblent les confondre à une même organisation. Par ailleurs les pays membres de la COMIFAC sont les mêmes que ceux de la CEFDHAC, et presque les mêmes que le RAPAC, à la seule différence que cette organisation n'a pas le Burundi et le Rwanda comme membres. Ces 3 organisations ont la plupart du temps les mêmes structures comme partenaires de travail sur le terrain (UICN – WWF, etc.). Un autre point commun à relever pour ces trois organisations est le fait qu'elles aient l'Union Européenne (UE) comme principal bailleur commun. Une des conséquences à cette situation est la non exécution de certaines activités prévues dans les plannings pour faute de financements. Ce cas de l'Afrique centrale avec 3 structures impliquées dans la gestion des forêts n'est pas unique ; au Cameroun, la « querelle de compétences » existe aussi au sein du gouvernement avec 2 départements ministériels qui se « partagent » des compétences toujours sur la question des forêts, il s'agit du MINFOF (Ministère des Forêts et de la Faune) et du MINEP (Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature).

Dans ces conditions, une des solutions serait la fusion de ces 3 structures afin d'en faire une grande organisation rassemblant toutes leurs préoccupations. Elle empêcherait l'émiettement des financements par les différents donateurs, et créerait en même temps un large espace de dialogue pour toutes les questions forestières en Afrique centrale. Ce cafouillage que constitue l'existence de plusieurs structures opérant sur un même espace territorial au sujet d'une même thématique, ne favorise pas une grande efficacité dans leurs actions. A ce sujet, un responsable d'une structure impliquée dans la gestion forestière au Cameroun nous avait déclaré : *« Les forêts en Afrique centrale sont une affaire de gros sous, il faut donc comprendre que tout ce qui les touche draine tant de monde et de structures, c'est comme un*

*éléphant abattu que tout le village se partage*⁴²⁹». Compte tenu de ces enjeux, d'autres initiatives sont mises sur pied pour assainir la gestion des forêts plongée dans une grande opacité, c'est le cas du projet FLEGT mené dans plusieurs pays d'Afrique centrale, parmi lesquels il y a le Cameroun.

II - Le FLEGT : un partenariat avec l'Union Européenne pour les forêts

La dégradation des forêts est depuis quelques décennies, aux côtés des changements climatiques dont elle est en lien direct, un des problèmes majeurs d'environnement pour lequel la communauté internationale s'investit afin de le juguler. Parmi les raisons évoquées qui expliquent l'ampleur de ce phénomène, il y a le développement des activités illégales⁴³⁰ dans le secteur forestier, particulièrement dans les régions tropicales où elles n'entraînent pas que des conséquences environnementales, car il y a un manque à gagner au niveau des revenus de ces produits, sans oublier les impacts sociaux. Les principales destinations de ces bois tropicaux sont l'Union européenne, la Chine, le Japon, les Etats-Unis. Compte tenu de cette situation, l'Union européenne a mis en place le mécanisme FLEGT (Forest Law Enforcement Governance Trade), traduit en français *Application des réglementations forestières, Gouvernance et Echanges commerciaux*, qu'elle propose à ses partenaires fournisseurs de bois dans le cadre de sa coopération avec les pays, et dont fait partie le Cameroun.

II – 1 – Genèse d'un concept

La mise sur pied du FLEGT est l'aboutissement d'un long processus ayant précédé la naissance de cet outil, dont l'objectif principal est de mettre un terme au commerce illégal du bois. Cette activité a de nombreuses conséquences dans les pays fournisseurs de ce produit, particulièrement ceux du monde tropical qui, pour la plupart sont sous la remorque financière de différents bailleurs internationaux, dont fait partie l'Union européenne. Les mesures sur le plan international, destinées à réduire la déforestation dont une des origines est la coupe illicite du bois, sont consignées dans le concept de FLEGT qui vise la gestion durable des forêts. Quatre régions du monde sont concernées par le FLEGT, particulièrement les zones des forêts denses humides tropicales (Afrique centrale, Amazonie, Asie du Sud-Est) auxquelles il faut ajouter les forêts de Russie. De façon spécifique, l'Union Européenne a ajouté le volet commercial pour lier producteurs et consommateurs de cette denrée comme coresponsables de la déforestation. C'est par cet aspect se référant au commerce (*Trade* en anglais), que le FLEGT est devenu la variante spécifiquement européenne dont elle se sert comme un outil dans la coopération qu'elle entretient avec des pays partenaires fournisseurs de bois dans son espace.

Lors du sommet du G8 à Birmingham en 1998, des mesures avaient été prises contre l'exploitation abusive des forêts tropicales qui, depuis le Sommet de Rio en 1992, sont devenues une préoccupation internationale. Si exploitation abusive il y a du côté des fournisseurs, cela nécessite l'existence d'acheteurs véreux, ce qui est une responsabilité collective entre le Nord acquéreur et le Sud producteur. Cette rencontre du G8 dont la moitié des membres appartient à l'Union européenne (Allemagne – France – Grande Bretagne – Italie), a été la rampe de lancement du mécanisme du FLEGT.

⁴²⁹ Entretien, 14 septembre 2008

⁴³⁰ Evolution du contrôle et des sanctions de l'exploitation forestière illégale au Cameroun, OI-FLEG, bilan mars 2005 – septembre 2009

Mais bien avant cette rencontre, d'autres organisations œuvrant dans l'intérêt de la préservation des forêts tropicales et de ses ressources ont vu le jour, et pourraient être considérées comme des structures ayant posé les jalons du FLEGT. Nous pouvons considérer le CITES (Convention on International Trade of Endangered Species), connu en français par *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction*, créé à Washington le 03 mars 1973, comme l'une d'entre elles par son volet d'action sur le commerce illégal du bois. Mais c'est surtout l'OIBT, créée sous les auspices des Nations en 1986, qui est la première organisation œuvrant pour la gestion, l'exploitation et le commerce durable des bois tropicaux, dont les objectifs sont à l'avant-garde de l'initiative du FLEGT.

La Banque Mondiale, une institution financière proche des Nations Unies, a souvent essuyé de nombreuses critiques de la part des ONG pour des projets qu'elle finance, et qui parfois ont des impacts négatifs. Telle fut la critique adressée à la Banque Mondiale pour sa participation à la construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun, qui pour la coalition d'ONG, critiquant ce projet, rappelait la destruction d'une partie de la forêt des Pygmées Bakola/Bagielli traversée par cette construction. Cela n'est donc pas surprenant que la Banque Mondiale apporte depuis 2001, des soutiens à plusieurs structures, notamment aux ONG, qui œuvrent pour la mise en place des mécanismes du FLEGT. Parmi ces ONG qui œuvrent dans ce sens, il y a particulièrement *Greenpeace*, *WWF*, *l'UICN*. Des organisations de certification forestière comme la *Forest Stewardship Council (FSC)* dont les objectifs épousent ceux du FLEGT, sont aussi bénéficiaires des fonds de la Banque Mondiale pour leur engagement au sujet de la préservation des forêts.

Au sommet de la Terre à Johannesburg en 2002 (Rio + 10) consacré sur le Développement durable, les chefs d'Etat avaient relevé de façon unanime, leur volonté de combattre tout ce qui allait à l'encontre de ce concept retenu comme thème de cette rencontre. Parmi ces points d'achoppement, il y avait déjà la déforestation tropicale qui avait été à la base de la Convention de la Biodiversité dix années plus tôt à Rio.

Compte tenu de tous ces préalables, l'Union Européenne a mis en place en mai 2003, un Plan d'action afin de trouver des solutions durables au problème du commerce illégal des bois tropicaux. L'exploitation illégale des forêts, particulièrement pour les produits ligneux, entraîne de nombreuses conséquences, notamment sur les aspects environnementaux et socio-économiques. « *Ce plan d'action énonce un éventail de mesures qui vise à faire face au problème de l'exploitation illégale des forêts. Il porte essentiellement sur sept grands domaines*⁴³¹ ». C'est sur base de ce Plan d'action que l'Union Européenne a proposé aux pays partenaires qui le souhaitent, de signer de façon individuelle, des accords de coopération sur cette question par le mécanisme FLEGT, dénommés Accords de Partenariat Volontaire (APV) qui est défini ainsi : « *L'APV est un accord international bilatéral entre l'UE et un pays exportateur de bois, dont le but est d'améliorer la gouvernance forestière du pays et de s'assurer que le bois et produits dérivés importé dans l'UE remplit toutes les exigences légales et réglementaires du pays partenaires*⁴³² ». Les objectifs visés par les APV cachent à peine la fermeté de l'Union Européenne à contraindre les pays fournisseurs dans l'application de toutes les règles (internes et externes) prévues pour une meilleure gouvernance des forêts. Cette contrainte se comprend par l'explication qui stipule que : « *L'Accord, une fois conclu,*

⁴³¹ FLEGT – Note d'information N°1, Commission européenne, Série 2007

⁴³² CED, *La mise en œuvre efficace de l'APV au Cameroun : opportunités et risques*, février 2012

engage légalement les deux parties à ne commercer que des bois et produits dérivés dont la légalité est vérifiée⁴³³».

Compte tenu de cette condition, les pays tropicaux fournisseurs de bois et produits dérivés, qui pour la plupart ont l'Union Européenne comme principal partenaire commercial, n'ont pas assez de choix pour éviter ces Accords. Il faut aussi relever qu'une part importante des revenus d'exportation de ces pays, provient de ces ressources forestières. Dans le continent africain, le Libéria, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Congo, la République démocratique du Congo, la République Centrafricaine et le Cameroun ont déjà signé des APV-FLEGT avec l'Union Européenne. Dans le cadre de la présentation et de l'analyse de ce nouvel outil de coopération pour la gestion des forêts, nous allons nous intéresser spécifiquement sur le cas du Cameroun, un des plus importants exportateurs africains de bois tropicaux vers l'Union Européenne.

II – 2 – Le Cameroun et l'Accord de Partenariat Volontaire

II – 2 – 1 – Cameroun : les forêts et les chiffres

Avant de passer à l'analyse de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) signé entre le Cameroun et l'Union Européenne, il est capital de savoir ce que représentent les forêts au Cameroun, particulièrement sur son étendue et son potentiel, mais aussi son importance au niveau des revenus qu'elles rapportent à l'Etat. Il s'agit ici spécifiquement des produits ligneux provenant de l'exploitation forestière.

Selon les sources de l'Union Européenne, les chiffres sur les forêts au Cameroun se présentent ainsi :

- 22,5 millions d'hectares de forêt.
- 17,5 millions d'hectares de forêt exploitable
- 14 millions d'hectares de forêt permanente
 - Soit 60% des forêts
 - 80% des forêts exploitables
- 14 millions de domaine permanent avec :
 - 8 millions d'hectares de forêt de production (60%)
 - 6 millions d'hectares de Réserves Forestières et Fauniques (40%)

En dehors de ces données relatives aux superficies des forêts au Cameroun, il y a l'importance économique du secteur bois dans l'économie de ce pays qu'atteste cette affirmation : « *En dehors des hydrocarbures (50,1%), les cinq premiers produits exportés du pays au cours du premier semestre 2011, le bois et ses produits dérivés (12,5%), le cacao en fèves (9,2%)...⁴³⁴* ». Par ailleurs, toujours sur ce même aspect économique, la contribution des revenus provenant des recettes de ce bois est indéniable, puisque « *le secteur forestier est très important pour l'économie nationale contribuant à hauteur de 6% au PIB⁴³⁵ avec des recettes annuelles totalisant 41 milliards CFA, soit 62,5 millions d'euros⁴³⁶* ».

⁴³³ Accord de Partenariat Volontaire FLEGT entre le Cameroun et l'Union Européenne, Note d'information , Commission européenne, mai 2010

⁴³⁴ Le commerce extérieur au premier semestre 2011, Institut national de la Statistique, 2011

⁴³⁵ Produit intérieur brut

⁴³⁶ Accord de Partenariat Volontaire FLEGT entre le Cameroun et l'Union Européenne, Op cit

Compte tenu de ces superficies importantes des forêts au Cameroun, et de leur apport sur le plan économique dans le pays, un partenariat avec l'Union Européenne et le Cameroun dans le cadre d'un APV-FLEGT ne peut être qu'appréciable. Cette coopération de l'Union Européenne par les APV joue un double rôle : préservation des forêts dont l'impact à la régulation du climat n'est plus à démontrer, soutien indirect à l'économie du pays partenaire.

II – 2 – 2 – Les étapes d'un processus

Avant de faire une analyse des principaux points qui constituent la base du partenariat liant le Cameroun et l'Union Européenne par l'APV, il est utile de présenter l'évolution de ce processus qui est passé par de nombreuses étapes avant d'être une réalité.

Le secteur forestier du Cameroun connaît de nombreuses réformes depuis la création du Ministère de l'Environnement et des Forêts en 1992, de la promulgation de la loi de janvier 1994 relative sur les forêts, et de bien d'autres initiatives. Le but général de toutes ces réformes est de permettre une gestion durable, mais aussi un meilleur partage de revenus générés par les ressources forestières.

L'opportunité de collaborer avec l'Union Européenne dans le cadre de l'APV-FLEGT, s'inscrit dans la continuité de ces réformes au Cameroun. Ainsi en octobre 2003, juste quelques mois après la structuration officielle du FLEGT, le Cameroun annonçait par le Ministère en charge des Forêts, son intention d'élargir sa collaboration avec l'Union Européenne. Deux années plus tard en 2005, débutèrent des travaux devant préparer un APV-FLEGT liant le Cameroun à l'Union Européenne. Ils aboutirent par la déclaration commune entre les deux parties, signée à Yaoundé le 28 septembre 2007, suivie directement en octobre 2007 par le début des négociations qui ont abouti le 06 mai 2009. Dès ce moment, une série de rencontres entre les deux parties est engagée pour déboucher à la signature d'un APV-FLEGT entre le Cameroun et l'Union Européenne en mai 2010 à Yaoundé et le 06 octobre 2010 à Bruxelles. Cet accord a été ratifié le 09 août 2011 par la loi n°2011/238 et est entrée en vigueur au Cameroun depuis le 03 mars 2013.

II – 2 – 3 – Le fonctionnement de l'APV-FLEGT

L'idée de base qui sous-tend la mise sur pied de ce nouvel outil de coopération entre l'Union Européenne et ses partenaires fournisseurs de bois et produits dérivés, est de mettre un terme à la coupe et au commerce illicites de ces produits. Les résultats de ce processus sont attendus à plusieurs niveaux, mais tout cela dépend du respect de la « légalité » dans tout le circuit d'exploitation et de commercialisation du bois, qui est la condition *sine qua non* pour arriver à ces fins. Ainsi, pour l'Union Européenne, des indicateurs précis doivent fonder la légalité du bois à accepter sur son marché, « *La définition de légalité du bois du pays repose sur 5 critères couvrant les éléments essentiels de l'exploitation forestière et de la transformation subséquente. Ces principes sont (1) obligations fiscales/administratives (2) exploitation, gestion forestière et activités de transformation, (3) transport, (4) social, (5) obligations environnementales. Ces critères sont fondés sur la loi camerounaise et non sur la loi européenne*⁴³⁷ ». Tenant compte de cette clarification, le rôle de l'APV-FLEGT dans son fonctionnement, peut aussi être présenté comme un outil de surveillance à l'application des règles en vigueur dans le pays, au sujet de l'exploitation, de la commercialisation du bois et de ses produits dérivés afin d'être acceptés dans le marché de l'Union Européenne.

⁴³⁷ Op cit

Pour être efficace, l'APV-FLEGT est doté d'un organe de surveillance, le « Système de vérification de la légalité » (SVL). Pour cet accord, la légalité doit être acceptée de façon consensuelle par tous les intervenants à ce circuit du bois, partant de son exploitation jusqu'à sa commercialisation. Ainsi, « *est réputé bois légal, tout bois provenant ou issu d'un ou de plusieurs processus de production ou d'acquisition, totalement conforme à l'ensemble des critères issus des textes de lois et de règlements en vigueur au Cameroun et applicables au secteur forestier, et vérifié/contrôlé comme tel*⁴³⁸ ». A cela s'ajoute le respect de tous les accords, conventions, traités internationaux ratifiés par le Cameroun, ayant un lien de près ou de loin avec cet accord. Pour accompagner le SVL, une structure d'appoint est en train d'être mise en place, le Système de Traçabilité des Bois et Produits Dérivés du Cameroun (STBC) qui a « *pour objectif de suivre la trace du bois et des produits bois de la forêt depuis la souche (lieu d'abattage) jusqu'au lieu de l'exportation*⁴³⁹ ». De nombreuses mesures sont ainsi mises en œuvre pour réduire les possibilités d'exportation des bois illicites vers le marché de l'Union Européenne.

A titre d'illustration concrète, la légalité d'un bois provenant d'une structure ayant une convention d'exploitation (Société d'exploitation forestière), doit être conforme aux points suivants qui sont dans les critères de différentes grilles de légalité de l'Annexe II de l'accord.

- **L'entité forestière exploitante/transformatrice doit être juridiquement reconnue** ; ce point nécessite un certain nombre d'obligations qui confèrent une existence juridique à une structure œuvrant dans la coupe ou la transformation du bois.
- **L'entité forestière exploitante/transformatrice respecte ses obligations en matière d'exploitation et d'aménagement forestiers** ; il s'agit ici de respecter particulièrement les points prévus par la loi forestière de 1994 et les autres actes juridiques y afférents.
- **L'entité forestière exploitation/transformatrice respecte ses obligations en matière de transport des bois** ; le transport dont il est question ici concerne tout le trajet du lieu de coupe jusqu'au lieu de débarquement sur le marché de l'Union Européenne ; l'existence de tous les documents nécessaires pour transporter le bois est une marque de la légalité du produit.
- **L'entité forestière exploitante/transformatrice respecte ses obligations en matière sociale** ; ce volet concerne particulièrement les droits des travailleurs, ainsi que leur sécurité au lieu de travail.
- **L'entité forestière exploitante/transformatrice respecte ses obligations en matière de protection de la biodiversité et de l'environnement** ; étant donné que la préservation des forêts est une des raisons ayant motivé la mise sur pied de l'APV-FLEGT, ce critère semble fondamental.

Avant donc que le bois et les produits dérivés issus d'un pays partenaire n'atteignent l'espace de l'Union Européenne pour y être vendus, tout un cheminement ponctué par différentes activités doit être suivi, et dont les principales sont les suivantes :

- *La vérification de la conformité légale de l'entité forestière exploitante transformatrice en suivant des indicateurs et critères définis.*
- *La surveillance nationale de la forêt.*
- *La réglementation et un contrôle nationaux des activités forestières.*

⁴³⁸ Accord de Partenariat Volontaire entre l'Union Européenne et la République du Cameroun, Annexe II

⁴³⁹ Principaux outils du FLEGT et état de mise en œuvre de l'APV au Cameroun, FODER, octobre 2012

- *La vérification de la conformité le long de la chaîne d'approvisionnement de la forêt au port.*
- *La délivrance d'autorisations FLEGT.*
- *L'audit indépendant du Système de vérification de légalité.*

Un des points majeurs dans le fonctionnement de l'APV-FLEGT est la délivrance d'autorisation FLEGT. D'après l'article 7 de ces accords, « *Les autorisations FLEGT sont émises par l'autorité de délivrance des autorisations pour attester que les bois et produits dérivés sont produits ou acquis légalement*⁴⁴⁰ ». Ce document est essentiel puisqu'il est une sorte de quitus pour prouver que toutes les règles ont été respectées, bref que c'est un produit « légal » qui n'est pas issu d'une obtention illicite. L'article 1 de l'Annexe V de ces mêmes statuts, apporte d'autres précisions sur le même document en stipulant que : « *L'autorisation FLEGT est le document émis par les services déconcentrés du ministère en charge des forêts aux portes de sortie du Cameroun identifiées à cet effet* », il ajoute par ailleurs que « *les autorisations FLEGT sont signées par les autorités de délivrance des autorisations FLEGT désignées à cet effet* ».

Vu la complexité des opérations de vérification qui se passent en amont, ces autorisations FLEGT ne sont pas encore délivrées par les services compétents. Et pourtant depuis le 03 mars 2013, il y a interdiction d'entrée au marché de l'Union Européenne, du bois illégal et des produits dérivés. Depuis le début des négociations entre l'Union Européenne et le Cameroun pour l'APV – FLEGT, un certain scepticisme règne avec un doute émis par de nombreuses organisations⁴⁴¹ par rapport à son efficacité, malgré la bonne intention qui sous-tend cet accord. Il faut se rappeler que malgré certaines mesures⁴⁴² qui sont prises par les pouvoirs publics, le lit qu'a fait la corruption au Cameroun reste encore en place. Dans l'état actuel du fonctionnement des administrations camerounaises, il ne serait pas très difficile qu'une autorisation FLEGT soit délivrée « *aux portes de sortie du Cameroun* » sans que tous les éléments de légalité préalables ne soient montrés.

Dans la structure de fonctionnement de l'APV – FLEGT, nous avons constaté que la plupart des organes chargés de développer le Système de Vérification de Légalité (SVL) sont des services déjà existants de l'administration camerounaise. Par contre, l'Auditeur Indépendant, tout comme l'Observateur Indépendant (OI) sont les éléments nouveaux qui, comme leurs noms les indiquent, agissent dans ce fonctionnement de façon indépendante, ils ne font pas partie ni de l'administration camerounaise, ni des services de l'Union Européenne. De part cette position spéciale, il nous semble utile d'aller au cœur de la participation de l'un de ces éléments, à savoir l'Observateur Indépendant, afin d'en mesurer son efficacité dans le fonctionnement.

⁴⁴⁰ Op cit

⁴⁴¹ Kamkuimo, P., Tobith, Ch., Waouo, J. *La mise en œuvre efficace de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) au Cameroun : opportunités et risques*, CED, février 2012

⁴⁴² Depuis quelques années, des personnalités responsables de détournements publics en lien direct avec la corruption, sont présentés à la justice dans le cadre de l' « *Opération épervier* ». En plus, la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) a été créée par Décret présidentiel en 2006, ayant pour mission de contribuer à la lutte anticorruption.

II – 2 – 4 – L’Observateur Indépendant

II – 2 – 4 – a – Naissance et évolution de la structure

Depuis quelques décennies, l’exploitation des ressources naturelles surtout dans les pays du Sud, est source de conflits, de la corruption et bien d’autres malheurs. Les exemples sont légions dans ce sens tant en Afrique qu’ailleurs. L’exploitation du pétrole par Shell au Nigeria dans la région du Delta, a été une catastrophe pour le peuple Ogoni qui s’est soulevé contre cette situation, ce qui a valu la pendaison en 1995 des leaders de leur mouvement⁴⁴³ de contestation dirigé par Ken Saro Wiwa. En Amazonie, la lutte engagée pour la défense de la forêt par les *seringueiros*⁴⁴⁴ brésiliens contre les grands propriétaires terriens qui privent de nombreux paysans⁴⁴⁵ d’êtres propriétaires de parcelles à exploiter, avait valu l’assassinat de leur leader Chico Mendes en 1988. Nous pouvons aussi noter le cas de l’activiste suisse Bruno Manser, disparu en 2000 dans l’île de Bornéo en Malaisie où il soutenait les communautés autochtones Penang en lutte contre les exploitants forestiers. Ces derniers sont soupçonnés d’avoir assassiné Manser qui, suite à des recherches infructueuses, a été considéré depuis 2005 comme décédé, ainsi l’a décrété la cour civile de Bâle, ville où il était résident.

Pour faire face à ce genre de situations, *Global Witness*, une ONG anglaise fut créée à la fin des années ‘90’, pour lutter contre le pillage des ressources naturelles dans les pays du Sud. Son action consiste à mener « *des campagnes pionnières contre les conflits et la corruption liés aux ressources naturelles ainsi que contre les violations des droits environnementaux et des droits de l’homme qui y sont associés*⁴⁴⁶ ».

Lors des réformes touchant la gestion des forêts au Cameroun, un Programme du Développement Secteur Forêts et Environnement (PSFE) fut mis en œuvre, pour une stratégie de renforcement institutionnel qui nécessitait des partenaires internationaux. En plus, deux instruments complémentaires étaient prévus pour une meilleure efficacité de l’administration forestière, il s’agissait d’un Observateur associé aux missions de contrôle du MINEF, mais aussi d’un Auditeur/Superviseur Externe à ces contrôles. C’est ainsi que grâce à la médiatisation de ses actions, *Global Witness* fut sollicité en juin 2000 par le MINEF (Ministère de l’Environnement et des Forêts), afin d’effectuer des missions de contrôles aux côtés de l’Unité Centrale de Contrôle (UCC) qui était le service compétent de cette administration. *Global Witness*, structure extérieure indépendante du MINEF, prenait ainsi le rôle d’« *Observateur Indépendant* » qu’il devait jouer jusqu’en 2005.

Aussitôt terminée la collaboration avec *Global Witness* pour les missions de contrôle comme Observateur Indépendant (OI) aux côtés des agents du MINEF, une nouvelle structure prit le relais en collaboration avec un nouveau département ministériel. Il s’agit de *Resource Extraction Monitoring* (REM), une organisation internationale à but non-lucratif créée en 2003. Cette collaboration avec le Ministère des Forêt et de la Faune (MINFOF) qui a remplacé le défunt MINEF pour les questions de forêt au Cameroun, s’est déroulé entre Mars 2005 et Décembre 2009. C’est pendant cette période qu’a eu la mise en application du

⁴⁴³ Le MOSOP (Mouvement pour la survie du peuple Ogoni, connu en anglais par *Movement for the Survival of Ogoni People*) est la structure du peuple Ogoni qui a initié et mène ce combat contre Shell.

⁴⁴⁴ Collecteur de latex dans les plantations d’hévéa au Brésil

⁴⁴⁵ C’est cette situation qui a valu à de nombreux Brésiliens d’être qualifiés de *Paysans Sans Terres*, traduit en portugais par *Movimento dos Trabalhadores Rurais Sem Terra*, qui est devenu une Organisation mondiale regroupant tous les paysans victimes de l’accaparement des terres par les grands propriétaires terriens et les multinationales.

⁴⁴⁶ www.globalwitness.org

système FLEG pour la gouvernance forestière au Cameroun, et qui est le point de départ de la collaboration entre le Cameroun et l'Union Européenne par l'APV-FLEGT.

La collaboration de l'Observation Indépendante aux missions de contrôle des services compétents des forêts, a permis de réduire les cas d'illégalité dans ce secteur. Convaincu de son utilité, une autre phase du projet a été lancée grâce à un nouveau financement, pour une période de 34 mois à compter du 27 janvier 2010, mais qui a bénéficiée d'une rallonge qui a fait boucler cette phase le 31 décembre 2013.

II – 2 – 4 – b – Objectifs et activités

L'Observateur Indépendant doit veiller à une bonne application des règles qui régissent le circuit de l'exploitation forestière, aux côtés des services en charge du contrôle forestier. Les principaux objectifs visés par cette structure ont été définis dans le cahier de charges élaboré lors de la deuxième phase de la mise en place de cette structure, conduite par *Resource Extraction Monitoring* (REM), et centrés sur trois points :

- « 1- Observer l'application des procédures et le déroulement des activités de contrôle forestier à l'intérieur du territoire national ;
- 2- Observer le déroulement du suivi des infractions forestières ainsi que du contentieux à l'intérieur du territoire national ;
- 3- S'assurer de la transparence des informations relatives à l'exploitation forestière⁴⁴⁷ ».

Atteindre ces objectifs serait un moyen de contribuer à une gestion durable des écosystèmes forestiers du Cameroun, mais aussi faire augmenter les recettes du pays provenant des produits d'exportation. Ce dernier point est d'une grande importance pour l'économie du Cameroun qui, depuis sa mise sous tutelle aux plans d'ajustements structurels à la fin des années '80', ne s'est pas encore réellement redressée. Pour réaliser ces objectifs, l'Observateur Indépendant doit organiser son travail autour de nombreuses activités faisant partie de sa mission, et dont les plus en vue sont les suivantes :

- Les contrôles

L'Observateur Indépendant est dans le cadre du fonctionnement de l'APV-FLEGT, la structure principale qui donne par sa participation, une légitimité de transparence dans les missions de contrôle forestier. En 2005 a été créée la Stratégie Nationale des Contrôles Forestiers et Fauniques (SNCFF), organe qui coordonne toutes les opérations de contrôle. En dehors des services du MINFOF chargés de ces questions, la SNCFF est appuyée aussi par ceux du MINFI chargés des questions de taxation. Cette structure mène des contrôles qui aboutissent à des sanctions lorsqu'il y a infraction, elle mène ces opérations en présence de ce service neutre pour la « *promotion de la bonne gouvernance à travers la présence d'un observateur indépendant dans les missions de contrôle, afin de garantir la transparence de ces opérations sensibles*⁴⁴⁸ ». Cette mission de contrôle de l'Observateur Indépendant joue aussi un rôle d'appui à la Brigade Nationale de Contrôle, service gouvernemental sans réelle efficacité pour plusieurs raisons, dont la plus évoquée est le manque de moyens logistiques pour aller sur le terrain. Malgré tous ces efforts, selon un responsable⁴⁴⁹ de l'Observateur

⁴⁴⁷ Evolution du contrôle et des sanctions de l'exploitation forestière illégale au Cameroun, REM – OI FLEG, Bilan de mars 2005 à décembre 2009

⁴⁴⁸ Rapport annuel sur la mise en œuvre de l'APV FLEGT au Cameroun, Union Européenne, 2012

⁴⁴⁹ Entretien, 23 novembre 2012.

Indépendant qui nous a accordé un entretien, il manque une réelle efficacité par manque de coordination avec les autres services publics autres que le MINFOF. Le MINFI doit par exemple veiller au paiement des taxes définies par la loi, mais aussi au recouvrement des amendes, les services de justice doivent jouer aussi leur rôle lorsque les sanctions sont prononcées contre les entreprises indélicates. Mais les dysfonctionnements de différentes administrations impliquées à ces contrôles restent encore un frein à leur efficacité, ce qui est un problème évident de mauvaise gouvernance.

- *Le renforcement des capacités*

Apporter un appui aux différents acteurs (directs ou indirects) qui participent au contrôle de l'exploitation forestière au Cameroun, est aussi une des missions de l'Observateur Indépendant. Le don de 6 véhicules « tout terrain » en octobre 2012 apporté à la Brigade Nationale de Contrôle (BNC), principale structure de contrôle d'exploitation du bois au Cameroun, est un exemple concret de renforcement des capacités de la part de l'Observateur Indépendant. Grâce à cette logistique de moyen de communication, les missions de contrôle sur le terrain de la BNC peuvent s'intensifier, bien que cela ne soit suffisant pour éradiquer toutes les magouilles qui sont au cœur du secteur de l'exploitation du bois au Cameroun.

Une autre réalisation dans le domaine du renforcement des capacités est la centralisation par l'Observateur Indépendant sur son site au bénéfice de tous les acteurs impliqués au contrôle de l'exploitation du bois au Cameroun, de toute la documentation ayant trait à cette question, y compris ce qui est relatif à l'APV- FLEGT et le Cameroun. Un autre aspect de ce volet de renforcement des capacités se situe au niveau des formations que l'Observateur Indépendant organise au bénéfice des contrôleurs chargés de dresser des procès-verbaux de sanction, conformément aux différents textes en vigueur de ce secteur. En février 2011, l'Observateur Indépendant a soutenu la formation des agents de la Brigade Nationale de Contrôle à l'utilisation de l'outil *Cyber Tracker* nécessaire à la collecte des données sur le terrain. Ce rôle de formation va de pair avec celui d'information, car l'Observateur Indépendant organise des ateliers d'information pour différents acteurs, afin de leur inculquer des notions de contrôle à l'exploitation du bois. C'est dans ce sens que se sont tenues respectivement à Mbalmayo (octobre 2012) et Douala (janvier 2013) les *session d'information et de formation à l'Observation Indépendante de la gestion des forêts au Cameroun*, et qui ont regroupé des organisations de base, sous l'encadrement de l'Observateur Indépendant et de la Brigade Nationale de Contrôle.

- *Le comité de lecture*

Par une décision du 17 mars 2010, le MINFOF avait désigné les membres du comité de lecture des rapports de mission des services de contrôle du MINFOF et de l'Observateur Indépendant. La mission de ce comité est d'examiner les rapports des descentes conjointes de contrôles de terrain effectuées par l'Observateur Indépendant et la Brigade Nationale de Contrôle. C'est l'Observateur Indépendant qui en outre, appuie la tenue des réunions du comité de lecture qui valide ces rapports lorsque les missions ont été effectuées dans le respect des règles ; cela est une preuve de légalité dans l'obtention du bois ou de ses produits dérivés.

- Des études

Pour avoir certaines données permettant de comprendre mieux les dysfonctionnements dans le secteur de l'exploitation du bois et les produits dérivés, l'Observateur Indépendant peut aussi initier des études afin de déceler facilement des cas de fraude lors de sa participation aux missions de contrôle menées avec la Brigade Nationale de Contrôle. Le contrôle du secteur exploitation du bois dépend du type de structure ; s'il est moins difficile de suivre la traçabilité des bois provenant des UFA, tel n'est pas le cas de petites exploitations qui ont souvent recours à la sous-traitance. Et c'est à partir de ce type d'exploitants que des cas de fraude sont nombreux, d'où la volonté de l'Observateur Indépendant d'agir aussi en amont que de passer uniquement aux sanctions lorsque les fraudes sont constatées. Ainsi, une étude dénommée « petits titres », menée par des consultants indépendants, a été lancée en novembre 2010 par l'Observateur Indépendant. Cette étude est basée sur la lettre circulaire n° 0924/LC/MINFOF/SG/DF du 23 septembre 2009 relative à l'octroi des autorisations de récupération et d'enlèvement de bois, délivrées par différentes administrations. Ces autorisations étaient jusque là non réglementées par un cadre juridique clair devant permettre un contrôle de ce type d'exploitation de bois. Le but de cette étude était « *d'identifier et d'analyser l'ensemble des problèmes que posent l'exploitation et la gestion des petits titres dans la partie méridionale forestière du pays et de proposer les actions nécessaires*⁴⁵⁰ ». Les résultats de cette étude furent présentés le 10 février 2011 avec le constat général que le mode d'attribution de « petits titres » par le MINFOF était un facteur favorable pour entretenir des cas de fraude dans l'exploitation du bois au Cameroun.

II – 2 – 5 – Mission difficile

Le rôle que doit jouer l'Observateur Indépendant dans le cadre du fonctionnement de l'APV-FLEGT Union Européenne et le Cameroun, semble être très difficile d'après le constat que nous faisons. D'après la loi forestière de 1994, l'Etat du Cameroun manifeste une grande volonté à faire bénéficier les populations locales des ressources forestières ; l'Etat fait délivrer certains titres d'exploitation de forêt pour de courtes périodes (vente de coupe), ou alors à des collectivités locales (forêts communautaires) ; la nouveauté est la délivrance de « petits titres » qui ont fait l'objet de l'étude de l'Observateur Indépendant. Dans toutes ces situations, des pratiques de corruption ne sont jamais absentes dans les tractations en amont pour l'obtention des titres, cela ne peut que compliquer des missions de contrôle qui se font en aval. En plus de cela, certaines personnes ayant reçu des permis de vente de coupe, mais aussi des forêts communautaires ne disposant pas de matériel d'exploitation, s'arrangent avec des entreprises d'exploitation forestière établies. Ce type d'entente dans l'exploitation du bois brouille les pistes de traçabilité des produits, cela est en grande partie à l'origine de la production du bois illégal. En pareille situation, le contrôle de la légalité du bois ne peut être qu'une mission très difficile pour l'Observateur Indépendant et la Brigade Nationale de Contrôle.

Le rapport d'avril 2013 de l'ONG *Global Witness*, Ong anglaise à l'initiative de la mise sur pied de l'Observateur Indépendant, relevait la culpabilité des pouvoirs publics au Cameroun, dans l'échec programmé des missions de contrôle de l'Observateur Indépendant. Ce rapport, intitulé *L'exploitation forestière de l'ombre*, analyse la pratique de délivrance de « petits titres » de permis d'exploitation du bois dans quatre (4) pays africain (Cameroun, Ghana, Libéria, République Démocratique du Congo) ; il souligne ainsi concernant le Cameroun : « *Au Cameroun, tout au long de 2011, de dizaines de 'petits titres' ont été attribués alors*

⁴⁵⁰ Etude sur les petits titres d'exploitation forestière au Cameroun, Observateur Indépendant, juillet 2010

*qu'il a été reconnu que ce sont ces 'petits titres' qui entretiennent la production du bois illégal*⁴⁵¹». Cela va dans le même sens des résultats de l'étude sur les « petits titres », initiée en 2011 par l'Observateur indépendant qui dans ses recommandations, préconisait que ces titres ne soient plus attribués.

La multiplication de propriétés par ces nombreux « petits titres » délivrés, est une charge énorme pour le contrôle de la légalité des bois qui sont exploités. Il est donc très difficile que toutes les procédures qui doivent être suivies dans le processus de la légalité du bois, tel que stipulé par l'APV-FLEGT, soient exemptes d'illégalité. Un regard critique d'une ONG⁴⁵² qui doute énormément de l'efficacité de cet accord, relève les lourdeurs de l'administration camerounaise comme une pesanteur qui est un obstacle à une rapide délivrance des autorisations FLEGT au Cameroun, afin de permettre l'exportation légale du bois. Et pourtant, « depuis mars 2013, le Règlement Bois de l'Union Européenne interdit l'importation de bois illégal⁴⁵³ », il est donc inconcevable que les autorisations FLEGT soient délivrées aux bois du Cameroun dans les conditions actuelles de gestion administrative de la politique des forêts, pour certifier de la légalité de ces produits. Nous pouvons comprendre ainsi la position de *Global Witness* qui, dans son rapport évoqué plus haut qui présente les cas de quatre (4) pays africains dont le Cameroun, souligne que « la crise des permis forestiers africains risque de conduire l'Union Européenne à blanchir des importations de bois illégaux⁴⁵⁴ ».

L'Union Européenne se trouve dans une situation inconfortable avec l'application de l'APV-FLEGT qui tarde à fonctionner dans le respect des règles, compte tenu des multiples obstacles administratifs dans les pays partenaires. Certaines conventions et traités internationaux ayant trait aux forêts comme la convention de Rio et le protocole de Kyoto, ont eu des effets sur la réduction des quantités de bois exploités et exportés vers les grands marchés. En dehors de l'Union Européenne, il y a les Etats-Unis, l'Australie, le Japon et surtout la Chine comme grands consommateurs qui ne donnent pas de conditionnalités aux bois qui entrent dans leur marché. Il ne sera pas évident que l'Union Européenne, face à la concurrence des autres acheteurs, tienne toujours au respect de n'accepter que du bois légal dans son marché.

Par ailleurs, dans le cadre de l'APV-FLEGT, aucun engagement concret n'est prévu dans les statuts de cet accord, pour prendre en compte les intérêts des populations locales et autochtones qui habitent dans les zones où sont exploités les bois. Cette situation ne peut entraîner que des frustrations de ces dernières qui ne pourraient pas hésiter de cautionner une exploitation illégale des forêts dès qu'elles ont leur intérêt. Si un des objectifs visés par l'Union Européenne dans le cadre de l'APV-FLEGT qu'elle signe avec les partenaires, est de préserver les écosystèmes forestiers, il y a lieu de se poser la question de savoir s'il n'y a pas d'autres causes de déforestation que l'exploitation du bois? Si oui, l'Union Européenne a-t-elle prévu aussi des mesures pour les juguler?

II – 2 – 6 – Bois illégal – cacao non éthique : conséquences similaires pour les populations

Le département du *Mbam et Kim* au centre du Cameroun, nous offre une situation de disparition des forêts pour 2 causes principales qui sont l'exploitation du bois et la culture du cacaoyer. Mais, l'Union Européenne consommatrice des deux denrées, ne pose pas de

⁴⁵¹ www.globalwitness.org

⁴⁵² Kamkuimo, P., Tobith, Ch., Waouo, J., *Op cit*

⁴⁵³ www.globalwitness.org

⁴⁵⁴ *Op cit*

conditions de transparence similaires pour l'entrée de chacune d'elles dans son marché, étant pourtant toutes responsables de la déforestation comme nous venons de le relever. Une étude⁴⁵⁵ a été menée il y a quelques années dans ce département sur la question foncière, à laquelle est liée la déforestation découlant de la cacaoculture. Cette activité s'est intensifiée dans cette région par le flux migratoire des populations venant du département voisin de la *Lékié* situé sur la rive gauche du fleuve Sanaga. Le *Mbam et Kim* s'étend sur une superficie de 25 906 km², il est le département le plus vaste et le plus au nord de la Région du Centre, sa partie septentrionale est couverte de savanes, alors que la partie méridionale est le domaine de forêts denses. Ce département est resté enclavé jusqu'à la construction du *Pont de l'enfance* sur le fleuve Sanaga en 1979, ce qui a favorisé une forte affluence des ressortissants de la *Lékié*⁴⁵⁶.

Mais bien avant cette période, la SABM (Société Africaine des Bois du Mbam) dont la base était à Biakoa, avait exploité le bois de façon intense dans les contrées qui étaient plus ou moins accessibles. Ces coupes de bois seraient la première activité à s'avérer une menace pour les écosystèmes forestiers de la région dans le futur, comme le note si bien Ekomi Amoka cité par Flament : « *La destruction de la forêt du Mbam par la SABM pourrait être plus tard à l'origine d'une désertification*⁴⁵⁷ ». En général, la situation d'enclavement avait permis la préservation de nombreuses zones forestières du département grâce à leur inaccessibilité, mais la ruée vers le *Mbam et Kim* depuis la fin des années '70 pour la culture du cacaoyer, a quasiment anéanti les écosystèmes forestiers de cette zone. Il est important de noter que c'est par les pistes créées par la SABM pour l'exploitation forestières, que les paysans ont eu la facilité de pénétrer au cœur de ces forêts pour créer des plantations de cacaoyers.

L'intensification de la culture du cacaoyer dans le *Mbam et Kim* a été motivée par deux raisons principales. La première est liée à la construction du *Pont de l'Enfance* en 1979 sur le fleuve Sanaga qui relie la *Lékié* au *Mbam et Kim*, mettant fin à de nombreux drames causés lors des traversées en pirogue, et la seconde par la crise économique qui a frappé le Cameroun à la fin des années '80', poussant les populations à chercher des alternatives⁴⁵⁸. En moins de trois décennies, la quasi-totalité des milieux forestiers de ce département ont été transformés en zones de production de cacao dont la principale destination de vente est l'Union Européenne. Au cours d'un entretien⁴⁵⁹ avec les paysans au village Taété, un d'entre eux âgé de 42 ans et désigné par A. E., les initiales de son nom, nous confiait qu'il était propriétaire de 3 plantations de cacaoyer dans 3 villages différents (Taété, Voundou, Issandja) afin de pouvoir garder son pouvoir d'achat pour raison d'inflation continue et fluctuation⁴⁶⁰ des cours.

Cette situation permet de comprendre que si le cacao était acheté à un meilleur prix correspondant au travail fourni par les paysans, il ne serait plus absolument nécessaire comme nous l'affirmait A.E., d'avoir plusieurs plantations pour un même paysan. Étendre les plantations de cacaoyer est aussi synonyme d'augmenter les superficies de déforestation. Par

⁴⁵⁵ Flament, S., *Evolution de la question foncière en contexte de colonisation agricole : le cas du Mbam-et-Kim (Centre – Cameroun)*, Mémoire de Master, Université Catholique de Louvain, 2009

⁴⁵⁶ Elong, J.-G. ; « Eton et Manguissa, de la Lékié au Mbam et Kim : jeux et enjeux fonciers (Centre du Cameroun) », *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 226-227, 2004

⁴⁵⁷ Flament, S., op cit

⁴⁵⁸ Courade, G., *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994

⁴⁵⁹ Entretien avec les paysans à Taété le 16 novembre 2012

⁴⁶⁰ Pour la campagne cacaoyère de 2011, le prix d'achat au kilo était de 1000 francs Cfa (1,5€), et pour 2012, le prix du kilo était de 900 francs Cfa (1,35€)

ailleurs, le département du *Mbam et Kim* est devenu célèbre par des meurtres occasionnés pendant des affrontements avec machettes et armes à feu pour des disputes de pans de forêts. Malgré ces violences, l'Union Européenne qui combat le bois illégal par les APV-FLEGT dont un des mobiles est la préservation des forêts, reste et demeure un des principaux acquéreurs du « cacao de sang » qui est aussi responsable de la déforestation.

En revenant sur les motivations ayant été à l'origine de l'ONG *Global Witness*, il est clairement mentionné que « *Global Witness mène des campagnes pionnières contre les conflits et la corruption liés aux ressources naturelles ainsi que contre les violations des droits environnementaux et des droits de l'homme qui y sont associées*⁴⁶¹ ». Il est important de rappeler que c'est cette organisation qui est à la base du concept d'Observateur Indépendant. La production du cacao dans les zones forestières du *Mbam et Kim* serait responsable de la menace de désertification qui plane sur cette zone dans le futur, cela constitue pour les populations desdites zones, une atteinte à leur droit de vivre dans un environnement sain. En outre, acheter leur cacao à un prix dérisoire (1,35€ le kilo en 2012) est une forme d'exploitation intolérable pour la dignité humaine ; cela pourrait être assimilé à une violation du droit de jouir équitablement du fruit de son travail. Cet exemple des effets néfastes de la cacaoculture sur les écosystèmes forestiers dans le département du *Mbam et Kim*, démontre que la lutte contre la déforestation telle que pensée par l'APV-FLEGT n'est qu'une approche partielle du problème.

Il serait souhaitable que l'Union Européenne intègre dans l'APV-FLEGT tous les produits des écosystèmes forestiers autres que le bois et ses dérivées qui entrent dans le marché européen. La production du bois légal, ainsi qu'un cacao « éthique » donneraient plus de crédibilité et d'efficacité par un regard de transparence accordée sur tous les produits issus de ces milieux, et susceptibles d'être vendus en Europe. Si les produits industriels vendus dans l'espace européen doivent être conformes aux « normes européennes », la même logique devrait s'appliquer sur les produits des ressources naturelles importés par l'Europe (bois tropicaux, cacao, caoutchouc, etc.). Ils devraient être obtenus de manière éthique, en tenant compte de la situation des populations⁴⁶² des zones dont ils sont issus. Certains concepts ayant un souci de transparence des produits comme le bois, mais aussi d'équité en faveur des populations les plus exposées et marginales, sont déjà mis en application au Cameroun pour la préservation des forêts ; tels sont les cas de la *Certification* et du mécanisme *REDD*.

II – 3 – Les nouvelles formes d'intervention pour la préservation des forêts au Cameroun

Depuis quelques décennies, suite à une intense exploitation par des cultures de rente ou des coupes de bois, les superficies des forêts tropicales se réduisent continuellement. Cette situation n'affecte pas que les forêts puisqu'elle n'épargne pas non plus les populations qui y vivent. C'est dans ce contexte que des acteurs nouveaux sont apparus ; certains mettent autour d'une même table les intervenants du secteur forêt (producteurs – négociants - consommateurs) afin d'en promouvoir une exploitation durable avec une production de bois éthique désigné comme tel par un label décerné par une structure neutre. Le FSC que nous allons présenter ici en est un exemple parmi tant d'autres de structures qui s'occupent de la *Certification* des bois. Un autre acteur est apparu pour œuvrer dans la réduction des gaz à effet de serre, une des causes des changements climatiques qui ne sont pas sans conséquences

⁴⁶¹ www.globalwitness.org

⁴⁶² Les cas de SOCAPALM et HEVECAM qui produisent respectivement l'huile de palme et le caoutchouc dans notre zone d'étude, sont édifiants par rapport aux conséquences de leurs activités tant pour les populations locales que leurs employés.

sur les forêts ; il s'agit du REDD qui prend aussi en compte l'intérêt des populations vivant dans ces écosystèmes forestiers.

II – 3 – 1 – La Certification forestière

La déforestation tropicale est depuis quelques décennies, un des problèmes majeurs d'environnement. Nombreuses sont les conférences, organisations et autres initiatives qui débattent de ce problème en vue de trouver des solutions et de permettre une gestion durable des forêts. A Rio en 1992 et Johannesburg en 2002, la gestion durable des forêts tropicales a été au centre des débats ; et c'est dans ce sens qu'est pensé le concept de *certification forestière* ayant fait l'objet de nombreuses recherches. Parmi celles-ci, nous pouvons évoquer celle de Kouna Eloundou⁴⁶³ et autres qui définissent ce concept comme une « *norme de qualité visant à assurer les consommateurs occidentaux des bois et produits dérivés que ceux-ci proviennent de forêts aux systèmes de production et de gestion respectant les principes et les critères de durabilité* ». Bigombe Logo et Guedje Chaungueu de leur côté, présentent la certification forestière comme « *un processus indépendant d'évaluation et de contrôle de la qualité de la gestion de forêts sur base de principes, critères et indicateurs préétablis et accepté. Ce processus consiste en l'attribution d'un certificat...attestant du lieu et de la qualité de gestion de la forêt...* »⁴⁶⁴. Toutes les recherches sur la certification forestière mettent en avant l'idée de transparence dans l'exploitation du bois, gage d'une gestion durable de ce milieu dont le processus met en lien producteurs et consommateurs de bois.

Les principales organisations impliquées dans le système de certification forestière dans le monde, d'après l'étude de Kouna Eloundou⁴⁶⁵ et autres, sont les suivantes : le *Programme for Endorsement of Forest Certification Schemes* (PEFC) créé en 1999 ; l'*International Organization for Standardization* (ISO) créé depuis 1947 pour les normes techniques, s'est impliquée sur les aspects environnementaux depuis la conférence de Rio en 1992 ; le *Pan African Forest Organization* créée en 1999 à l'initiative de l'Organisation Africaine du Bois (OAB) est la réplique africaine de *Pan European Forest Certification*. Mais l'organisme de certification forestière qui nous intéresse particulièrement et que nous présenterons un peu plus en détail, est le *Forest Stewardship Council* (FSC) dont les actions sont nombreuses au Cameroun.

II – 3 – 1 – a – Le FSC et son fonctionnement

Juste une année après la Conférence de Rio, le FSC, une Organisation Non Gouvernementale Internationale, a été créée en 1993 par des groupements forestiers, à l'initiative de plusieurs grandes organisations de protection de la nature. Il s'agit de WWF, de Rainforest Foundation, de Greenpeace et des Amis de la Terre (Friends of the Earth), auxquelles se sont ajoutés des organisations de protection des droits humains, mais aussi des opérateurs économiques actifs dans le domaine du bois, ainsi que des organisations locales et de recherche. L'objectif principal de la FSC est de promouvoir la gestion durable des forêts, c'est-à-dire « *une gestion qui tienne compte de la préservation de l'environnement, qui soit socialement bénéfique –*

⁴⁶³ Kouna Eloundou, Ch.-G. , Tsayem Demaze, M., Djellouli, Y., « La certification forestière comme norme de gestion durable des forêts tropicales : une laborieuse application en Afrique centrale », in *L'après développement durable. Espaces, nature, culture et qualité*, Paris, Editions Ellipses, 2008

⁴⁶⁴ Bigombe Logo, P., Guedje Chaungueu, N.-M., « L'évolution de la certification forestière en Afrique centrale : un aboutissement ou une illusion de plus pour la gestion responsable et bénéfique des forêts du bassin du Congo » ? In Roulet, P.-A., Assenmaker, P., *Gouvernance et environnement en Afrique centrale : le modèle participatif en question*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 2008

⁴⁶⁵ Kouna EloundouOp cit

notamment en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des populations, des communautés locales et des travailleurs – et qui soit économiquement viable⁴⁶⁶». Il apparaît clairement que les objectifs de cette organisation dont le siège est domicilié à Oaxaca au Mexique, visent à promouvoir la gestion durable des forêts par une exploitation qui met de la transparence du lieu de coupe jusqu'au lieu de commercialisation.

Le système de fonctionnement du FSC consiste à mettre sur pied des normes de gestion de forêt dans divers domaines, et qui sont acceptées par tous les acteurs de la filière, afin de commercialiser et de consommer un « bois propre ». Le respect de tous ces critères de départ basés sur l'éthique, permet au bois d'obtenir un certificat de labellisation délivré par la FSC, qui garantit sa « propreté » avant de se retrouver dans le circuit de commercialisation. Il est important de souligner que les producteurs de bois qui sollicitent le certificat de la FSC, doivent supporter tous les frais nécessitant la vérification de conformité des différents critères à respecter. Ce processus n'est possible qu'aux grandes entreprises ayant des moyens pour le faire. Mais pour les autres, des organisations internationales de protection de l'environnement, des structures étatiques (GIZ, etc.), mais aussi l'Union Européenne engagées pour la préservation des forêts, accordent des financements pour leur permettre d'avoir des certificats de FSC.

II – 3 – 1 – b – Le FSC au Cameroun

Les différentes réformes ayant touché le secteur forestier au Cameroun depuis Rio en 1992, ont instauré de nombreuses contraintes dans le système d'aménagement. C'est ainsi que le FSC s'est imposé progressivement au Cameroun, mais aussi dans tous les autres pays forestiers du bassin du Congo, comme outil de contrôle d'aménagement durable des forêts devenu contraignant dans toute la sous-région. La recherche des certificats du genre délivré par le FSC, devient ainsi une preuve que l'entreprise d'exploitation forestière produit un « bois propre » reconnu comme tel par le marché. Les consommateurs de bois, notamment ceux de l'Europe, devenus très sensibles à la manière dont sont exploités les bois qui leur sont vendus, ont poussé les entreprises à collaborer avec les « certificateurs » qui étaient considérés au départ comme ennemis. Et c'est ainsi que le FSC est devenu en quelques années au Cameroun, mais aussi pour les autres pays forestiers du bassin du Congo, un organe de recours pour les entreprises d'exploitation forestière en quête d'une clientèle de plus en plus exigeante sur la provenance des bois.

Le FSC reste une structure qui n'est pas directement liée aux pouvoirs publics du Cameroun, mais étant donné qu'elle labellise par des certificats, des entreprises forestières qui respectent la législation, elle participe ainsi à sa manière, à la politique publique d'une gestion durable des forêts. Nous pouvons relever que « *la certification FSC est appelée à devenir un instrument majeur de référence de la gestion forestière durable dans la sous région...*⁴⁶⁷ », car elle prend de plus en plus d'importance dans les pays d'Afrique centrale.

Depuis le premier certificat octroyé à l'UFA 09-021 d'une étendue de 36 440 hectares dans la région de Campo et exploitée par le groupe Wijma, d'autres exploitations ont été gratifiées par le label du FSC. Ce sont ainsi les cas d'une exploitation de 318 893 hectares du groupe SEFAC au sud-est du Cameroun, et une autre de 94 917 hectares étalés dans les arrondissements de NdiKinimeki et Nkondjock, correspondant à l'UFA 00-004 octroyée Transformation Reef Cameroon (TRC). Par ailleurs, certaines entreprises d'exploitation

⁴⁶⁶ www.fsc-france.fr

⁴⁶⁷ Bigombe Logo, P., Guedje Chongueu, N., Op cit

forestière au Cameroun ont formé des équipes internes, qui préparent leur structure utilisatrice à se conformer aux exigences du FSC avant de solliciter le certificat de labellisation.

L'exemple type présenté par Bastin et Onanina⁴⁶⁸ correspondant à cette approche, est le groupe ALPICAM constitué de ALPICAM Industries (production, déroulage, séchage) basé à Douala ; GRUMCAM à Mindourou détentrice de 3 concessions (UFA 10026 avec 126 988 hectares, UFA 10051 avec 85 812 hectares, UFA 10053 avec 82 308 hectares) et ALPICAM EFA à Kika ayant aussi 3 concessions (UFA 10063 avec 68 916 hectares, UFA 10013 avec 50 732 hectares, UFA 1475 avec 42 612 hectares). Ce groupe comprend en son sein depuis 2006, une cellule d'aménagement et de certification qui maîtrise les procédures de labellisation du FSC, cela vise à faire obtenir le certificat FSC à l'entreprise dans des délais assez courts.

Malgré tout, le FSC semble de plus en plus s'implanter au Cameroun, et se présente comme un outil d'avenir pour la gestion durable des forêts. Il reste un interlocuteur neutre (ni lié aux pouvoirs publics, ni aux entreprises d'exploitation forestière), ce qui est un inconvénient et en même temps un avantage, et ce par rapport aux situations. Le FSC est confronté à un certain nombre de difficultés qui ne facilitent pas toujours son fonctionnement. Les plus en vue qui ont été souvent évoquées par nos interlocuteurs lors des échanges, se résument au nombre de 2 (deux) et semblent avoir un lien entre elles.

- *Le financement des évaluations*

Les évaluations du FSC sont souvent à la charge de l'entreprise qui sollicite son label, cela ne garantit pas forcément l'impartialité, tout comme les entreprises qui « arrangent le terrain » en créant des cellules internes de certification qui font le travail du FSC en amont. Certaines ONG reçoivent des financements des entreprises qui sollicitent le label du FSC, leurs rapports ne peuvent jouer qu'en faveur de leurs bailleurs lorsque l'avis des ONG en question est sollicité pour l'octroi d'un certificat de label à l'entreprise. Les différents soulèvements des populations face à l'exploitation des écosystèmes forestiers qui ne tiennent pas compte de leur intérêt, sont l'arbre qui cache la forêt.

- *L'éternelle corruption*

Comme nous l'avons déjà évoqué dans ce travail, la corruption est une réalité au Cameroun qui ne saurait être négligée ou écartée dans des processus comme l'attribution de certificat par le FSC, ce d'autant plus que le secteur forestier est connu et reconnu être un des plus corrompus dans le pays. Dans le processus d'attribution de certificat du FSC, des avis sont recueillis à plusieurs niveaux, afin de vérifier si les 10 critères et principes sur lesquels se fondent les évaluations du FSC sont respectés. Les marges de subjectivité rentrant dans l'interprétation de certains d'entre eux, facilitent la pratique de corruption. Est-il facile de contredire un évaluateur ayant été corrompu qui affirme que les critères suivants⁴⁶⁹ sont respectés même si tel n'est pas le cas ? Cette corruption est un véritable obstacle à la transparence pour l'octroi des certificats, ainsi souligne Filip Verbelen cité par Bigombe Logo et Guedje Chongueu : « *la corruption et l'abattage illégal sont un véritable fléau en Afrique.*

⁴⁶⁸ Bastin, D., Onanina, C., « La certification forestière : un outil de la gouvernance forestière et environnementale au sein des entreprises forestières : expérience du groupe ALPICAM », Colloque du SIFFE, Yaoundé, septembre 2011

⁴⁶⁹ « La gestion forestière doit maintenir ou améliorer le bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des communautés locales »

- « Les fonctions écologiques et la diversité biologique de la forêt doivent être protégées »

*Pour les entreprises, il est souvent plus intéressant de frauder que d'investir dans une gestion forestière responsable. Il est important de d'abord combattre ces fléaux, sinon la certification n'aura pratiquement aucune chance de réussir*⁴⁷⁰». Cette affirmation confirme de façon évidente que la corruption est un véritable obstacle à l'aboutissement du processus de certification forestière dans ses règles.

Au-delà de ces deux principales difficultés, les délais qu'il y a entre l'introduction de la demande du certificat de labellisation et son aboutissement sont souvent assez courts. Evaluer tous les 10 critères et principes sur lesquels se fondent la reconnaissance d'une exploitation durable, devrait nécessiter un temps long pour des vérifications minutieuses. Et pourtant, cela n'est pas toujours le cas avec des entreprises⁴⁷¹ à qui le FSC a octroyé le certificat de labellisation au Cameroun, d'où la raison pour ses détracteurs de douter de son efficacité.

II – 3 – 2 – Le REDD et les changements climatiques par la protection des forêts

Les problèmes d'environnement sont devenus une préoccupation planétaire depuis quelques décennies, et parmi elles, il y a la question des changements climatiques qui est au cœur de différents débats touchant des domaines variés. Nombreuses sont les rencontres internationales ayant placé ce thème au centre des débats. Celle de Kyoto en 1997 a retenu les esprits par rapport à de nombreuses résolutions prises, dont particulièrement celle concernant la réduction des gaz à effet de serre présentés comme responsables majeurs des changements climatiques. Ce phénomène existe pourtant depuis des millions d'années, si l'on ne prend que l'exemple des périodes glaciaires qui auraient causé la disparition de certaines espèces, notamment celle des dinosaures au crétacé. Mais c'est depuis le milieu du 20^{ème} siècle que les changements climatiques se manifestent beaucoup plus, et avec des incidences de plus en plus palpables (désertification, montée du niveau de mer et des océans, perte de la biodiversité, etc.). Plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer l'intensification de ces changements climatiques, mais celle qui est plus pointée du doigt est l'augmentation de la production des gaz à effet de serre découlant des industries. Mais la présence des forêts, notamment celles des régions tropicales, serait une solution, car elles résorberaient ces gaz, et réduiraient ainsi les conséquences de ces changements. C'est compte tenu de cette situation que le REDD (Reducing Emission from Deforestation and forest Degradation), un nouveau mécanisme a été mis sur pied pour réduire les changements climatiques, avec pour finalité la préservation de ces forêts.

II – 3 – 2 – a – Origines du REDD

Le mécanisme du REDD est devenu depuis quelques années, une des pistes de solution pour réduire les émissions des gaz à effet de serre ; il est connu comme « *le processus qui consiste à Réduire les Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts (Reducing Emission from Deforestation and forest Degradation)* »⁴⁷². Lors du sommet de la Terre à Rio en 1992, en dehors de la Convention sur la biodiversité, les Etats signataires avaient conclu en faveur du climat, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) dont une des résolutions stipulait que les pays industrialisés producteurs des gaz à effet de serre, devaient apporter une aide aux pays

⁴⁷⁰ Bigombe Logo, P., Guedje Chongueu, N., Op cit, page 68

⁴⁷¹ Nous pouvons explicitement parler du cas de Wijma qui a engagé des négociations en 2004 avec FSC, les auditions se sont déroulées entre le 06 et le 14 juin 2005, et le certificat de label FSC octroyé en décembre 2005

⁴⁷² Amougou, J. A., , Le REDD au Cameroun : contexte, actions et perspectives, Ministère de l'Environnement et de la protection de la nature, 2010

pauvres, victimes des changements climatiques. Le « protocole de Kyoto » signé en 1997 complétait les dispositions de cette convention sur le climat, il a des aspects contraignants pour une diminution progressive des quantités de gaz émis par les producteurs.

Depuis ce protocole de Kyoto, un processus de « marché » existe entre pays producteurs de ces gaz, et pays du Sud. Grâce aux « Mécanismes de Développement Propre » (MDP), les pays industrialisés ont la possibilité de financer les projets qui visent à éviter les émissions des gaz à effet de serre dans les pays pauvres, c'est donc une sorte de compensation.

C'est dans ce contexte que le mécanisme du REDD est apparu en décembre 2005, lors de la rencontre sur les changements climatiques tenue sous les auspices des Nations Unies à Montréal⁴⁷³. Cette forme de compensation réclamée par les pays du Sud non producteurs des gaz à effet de serre, a été proposée par la Papouasie Nouvelle Guinée et le Costa Rica en faveur des pays forestiers en développement. Cette initiative fut soutenue par d'autres pays, notamment les petits pays insulaires du sud-est asiatique, menacés de disparition par la montée du niveau des mers et océans, une des conséquences des changements climatiques. Mais c'est à la conférence de Bali en 2007 que ce débat s'est élargi avec les autres pays forestiers des zones intertropicales, notamment ceux du bassin du Congo, et c'est dès ce moment que le processus REDD est devenu un concept concret. C'est à cette rencontre qu'il y a eu un débat sur le rôle du REDD dans la gestion durable des forêts, et son impact pour l'augmentation des stocks de carbone dans les pays du sud disposant des forêts. Dès ce moment, ces derniers vont formuler des exigences dans le mécanisme de compensation qui parfois, aboutiront à une sorte d'affrontement Nord – Sud, comme cela s'est vu à Copenhague en 2009. Le REDD a aussi la particularité d'être très impliqué pour la reconnaissance des intérêts des populations autochtones, dans toutes les négociations sur la préservation des forêts en lien avec les changements climatiques.

II – 3 – 2 – b – Préserver les forêts du bassin du Congo pour sauver le climat

Le processus du REDD dont la finalité est la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre, vise au départ à minimiser les effets des changements climatiques qui sont devenus récurrents durant ces dernières décennies. Le levier d'action pour arriver à ces fins avec le REDD, est la lutte contre les déforestations, notamment dans les régions tropicales. Etant donné que les émissions des gaz à effet de serre ignorent les frontières des Etats, tout comme la pollution de l'air, les projets du REDD visent pour la plupart du temps, des blocs forestiers répartis souvent dans des pays différents, tel est le cas des pays du bassin du Congo. Avant de présenter quelques projets spécifiques du REDD au Cameroun, il semble indiqué d'évoquer des exemples de préservation des forêts en Afrique centrale, par ce mécanisme qui semble encore être dans un stade de balbutiements.

Le projet de Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) a été lancé en 2002 lors du Sommet de Johannesburg, les premiers donateurs étaient des Etats-Unis, avant qu'il y ait d'autres partenaires, notamment l'Allemagne, la France, l'Union Européenne, etc. Bien que lancé avant le processus du REDD, ce programme s'est rapidement aligné sur ce mécanisme, afin de lutter contre les émissions des gaz à effet de serre, par le financement des projets allant dans ce sens. Son objectif est d'assurer la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays du bassin du Congo ; les projets financés pour ce partenariat sont exécutés par la COMIFAC que nous avons présentée plus haut. Le PFBC joue le rôle d'intermédiaire entre les différents donateurs et les structures exécutantes sur le terrain, sous la responsabilité et le contrôle de la

⁴⁷³ C'est depuis cette rencontre que le protocole de Kyoto est entré en vigueur.

COMIFAC. Les projets financés pour le REDD dans le cadre du PFBC, sont en droite ligne avec les préoccupations de la « Déclaration de Yaoundé » (aménagement des écosystèmes, conservation de la diversité biologique, valorisation durable des ressources forestières, etc.) pour la préservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Parmi les volets de première importance du PFBC soutenus par le REDD, il y a le domaine de la conservation qui reçoit des financements pour la gestion de plusieurs aires protégées du RAPAC.

En dehors des projets régionaux, des projets pilotes nationaux sont mis en œuvre dans différents pays dans le cadre du processus du REDD. Une étude⁴⁷⁴ nous présente un projet pilote REDD débuté en 2009 en République démocratique du Congo qui est par ailleurs le premier pays du bassin du Congo à bénéficier des soutiens REDD. Le projet dont il est question dans le cas précis, illustre un bon exemple de partenariat entre des structures de nature différente, engagées toutes à la même cause qui est la préservation des forêts. Le projet est porté par *Conservation International*, mais financé par le groupe Walt Disney Company actif dans la production des films, mais aussi dans les médias. Le montant du financement est de 4 millions de dollars US destinés à la Réserve de gorilles des Tayna (RGT) et la Réserve des primates de Kisimba-Iboko, toutes situées au Nord Kivu. Grâce à ces fonds, de petits projets (adductions d'eau, petit élevage, réhabilitation des centres de santé et des tronçons routiers, etc.) sont montés pour l'amélioration des conditions de vie des communautés locales, sans pour autant leur garantir une meilleure situation économique à long terme. Selon les donateurs, « le projet permettra à terme d'éviter l'émission de plus de 900 000 tonnes de CO₂⁴⁷⁵ » (Page 20).

Le Cameroun est aussi bénéficiaire de projets REDD qui parfois, ont été l'objet de nombreuses critiques tel que présenté dans une récente étude⁴⁷⁶. Les projets pilotes REDD dont il est question dans l'étude sus-indiquée, sont financés par le Fond de Partenariat pour le Carbone Forestier (FPCF) qui est une structure regroupant divers gouvernements du Nord et organismes de financement, chapeauté par la Banque Mondiale qui est l'intermédiaire avec les acteurs nationaux. La conservation des écosystèmes forestiers est la priorité des projets de la FPCF au Cameroun, dans la mesure qu'ils concernent tous la gestion et l'aménagement des parcs nationaux (Parc National de Takamanda, Parc National de Korup, Parc National Mont – Cameroun, Parc National du Mbam et Djerem, etc.). En dehors de ces projets pilotes de FPCF, le processus REDD a soutenu aussi au Cameroun, un projet devant quantifier le stock de carbone dans certaines forêts. Le projet en question a été financé par l'Agence Spatiale Européenne dont un des rôles est la surveillance du couvert végétal, et plus tard par la Banque allemande de Développement (KfW) et la défunte Coopération technique allemande (GTZ). Les principales activités de ce projet REDD étaient des travaux à caractère scientifique (comptabilisation des émissions du carbone, cartographie de la déforestation et dégradation, développement des modules de renforcement des capacités sur la cartographie du couvert forestier et de la biomasse, etc.). Le constat que nous pouvons faire de ces premiers projets REDD au Cameroun, est qu'ils n'ont pas un lien direct avec les populations locales qui sont pourtant auteurs de la déforestation pour différentes raisons que nous avons évoquées ailleurs.

⁴⁷⁴ Tchoumba, B., *Le projet pilote de Conservation International : une production inédite de la Disney*, Montevideo, Mouvement mondial pour les forêts tropicales, 2011

⁴⁷⁵ Ibid

⁴⁷⁶ Freudentha, E., Nnah, S., Kenrick, J., *La REDD et les droits au Cameroun*, Forest people Programme, 2011

II – 3 – 2 – c- Les limites du REDD

Si un certain engouement est encore entretenu par certains acteurs impliqués dans le processus du REDD, il y a lieu de démontrer ici par quelques exemples, que ce mécanisme est encore très loin d’agir concrètement sur le terrain au bénéfice des populations. Et il est même à craindre que ce mécanisme ne soit au départ de certains problèmes pouvant aggraver ce qui est la raison d’existence du REDD. Nous allons évoquer 2 d’entre eux qui chacun à sa façon, montre un autre côté du REDD pas nécessairement positif.

Le financement accordé par un certain nombre de structures responsables d’émission des gaz à effet de serre par leurs activités dans le cadre des projets REDD, cache un certain nombre de problèmes. Ce type de financement est similaire au principe de « pollueur – payeur » qui voudrait que les entreprises qui polluent, paient pour les opérations de dépollution. C’est donc une sorte de compensation que certaines entreprises, ou les Etats dont elles sont issues, acteurs des émissions de gaz à effet de serre, accordent aux structures qui mènent des actions dans les régions encore pourvues de forêt, afin d’éviter la déforestation responsable d’émission de ces gaz. Le financement de Walt Disney pour 2 Réserves de protection de primates au Nord Kivu, rentre dans cette catégorie. Il est parfois facile ainsi, d’avoir bonne conscience pour avoir « payé sa dette » comme responsable d’émission des gaz à effet de serre par l’achat du « crédit-carbone » en finançant un projet dans un pays en développement. Il faut reconnaître que les populations locales qui sont concernées par les projets REDD, ont souvent d’autres logiques pour se procurer des ressources nécessaires à leur bien-être, même si c’est au prix de la dégradation de leur milieu naturel. Le constat que nous faisons sur ce genre de projets REDD, est qu’ils ne laissent pas de choix à ces populations, à qui on impose des choix qui ne sont pas souvent les leurs.

Une autre grande insuffisance du REDD est l’absence de transparence et la non- implication des populations locales dans les projets qui sont supposés améliorer leurs conditions de vie en préservant les forêts. D’après la pratique actuelle, tout genre de projet devant affecter (positivement ou négativement) la vie des communautés locales, doit passer par des consultations publiques afin de recueillir l’avis des concernés. Au cours d’un entretien⁴⁷⁷ que nous avons eu avec la communauté Pygmée Baka de Zoulabot par Mintom, Bikobi Yale Daniel (environ 75 ans) nous déclarait que son groupe n’était pas au courant du plan de zonage que WWF effectuait dans la zone pour le compte du projet REDD. Il ajoutait en plus que rien de pareil ne devrait se faire sans leur avis dans cette zone où ils ont des droits coutumiers. Par ailleurs, les différents partenaires du processus REDD entretiennent peu, ou parfois pas de collaboration pour les projets, l’étude de Forest People Programme nous apprend que « *Très peu d’informations sont partagées même au niveau national. Au sein du gouvernement, le MINEP est chargé des négociations dans le cadre de la CCNUCC⁴⁷⁸, tandis que le MINFOF intervient dans la mise en œuvre de projets sous-nationaux. Le dialogue entre les deux ministères est presque inexistant...⁴⁷⁹* ». La même étude ajoute sur cet aspect de mauvaise communication en parlant du projet REDD à Ngoyla-Minton que « *...la Banque Mondiale et le WWF ne savaient pas qu’ils avaient tous les deux mobilisé les fonds (auprès du FEM⁴⁸⁰ et de l’Union Européenne respectivement) pour financer des projets REDD au même endroit⁴⁸¹* ».

⁴⁷⁷ Entretien avec la Communauté Baka de Zoulabot, 18 mai 2011

⁴⁷⁸ Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques

⁴⁷⁹ Op cit

⁴⁸⁰ Fonds pour l’Environnement Mondial

⁴⁸¹ Freudentha, E., Nnah, S., Kenrick, J., Op cit

En plus de ces exemples qui démontrent que le processus des projets REDD nécessite un certain nombre d'améliorations pour une meilleure efficacité, il y a une autre situation qui semble être une grande préoccupation dans l'avenir avec ces projets. L'utilisation des fonds mobilisés dans le cadre des projets REDD sur le terrain, pourrait accentuer certains conflits qui ont un lien avec la propriété foncière. Le cas du Nord Kivu, notamment la Réserve de Kisimba-Ikobo ayant bénéficié des financements REDD par un projet présenté dans l'étude de Tchoumba⁴⁸², voile à peine la convoitise financière suscitée par les importants fonds alloués par Walt Disney. L'abondant échange épistolaire entre le ministre en charge des Forêts en RDC et les communautés locales dans le cadre du classement de ces territoires disputés par différents clans, vise en filigrane le partage de ces fonds qui pourraient être « l'huile » qui entretient le feu des conflits en cours dans cette région.

Conclusion

L'exploitation néolibérale des forêts au Cameroun a débuté pendant la période coloniale, ce qui sous-entend que c'est depuis une longue période qu'elle existe. Mais c'est seulement depuis quelques décennies que cette situation est devenue une préoccupation pour les pouvoirs publics, qui ont pris un certain nombre de mesures. Des initiatives ayant le souci de maîtriser la déforestation, se sont opérées à plusieurs niveaux avec des acteurs institutionnels, associatifs, etc. issus tant du Cameroun que de l'extérieur. Ce sont toutes ces dispositions faisant l'objet du chapitre V qui présente les différentes structures d'intervention allant du local au global.

En s'intéressant aux structures étatiques créées pour une meilleure gestion des forêts au Cameroun, on se rend compte au vu du rythme de leur remplacement dans un temps relativement court, qu'elles n'ont jamais été efficaces. Ainsi, de 1968 à 2002, on est parti du Fonds National Forestier et Piscicole à l'ANAFOR, en passant successivement au CENADEFOR, à l'ONAREF, à l'ONADEF. Il en est de même des départements ministériels s'occupant des forêts ; du Ministère de l'Environnement et des Forêts en 1992, on a aujourd'hui le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP), qui ont tous les deux des compétences sur les forêts.

Sur le plan législatif, la loi de 1994 sur les forêts, d'après une étude de Lassagne⁴⁸³, aurait été imposé par la Banque Mondiale au Cameroun. Que représente une pareille loi ? Quelle efficacité aurait-elle lorsque le peuple sait qu'elle n'a pas été votée par lui et pour ses intérêts ? Et d'ailleurs le contenu de cette loi par un de ses articles qui prévoit une gestion participative qui ne pourrait être d'aucune efficacité, car l'adhésion de la base n'est que factice et les résultats ne peuvent être que négatifs. L'étude de Tchuitcham⁴⁸⁴ l'a bien démontré en parlant des forêts communautaires.

Par des structures comme la COMIFAC, le RAPAC, le CEFDHAC, le REDD, les inter-relations entre le local et le global qui sont prévues dans le fonctionnement de ces structures à travers des collaborations, n'ont donné que des résultats mitigés. Tout n'est pas non plus parfait dans le cadre des accords bilatéraux au sujet des forêts, le cas du partenariat avec l'Union Européenne par le mécanisme du FLEGT, est là pour nous le rappeler. De nombreux

⁴⁸² Op cit

⁴⁸³ Op cit

⁴⁸⁴ Op cit

dysfonctionnements empêchent une réelle efficacité de ce projet qui pourrait pourtant être d'une grande utilité pour une meilleure gestion des forêts. La préservation de ces écosystèmes au Cameroun, ne pourrait être effective qu'avec la responsabilisation des populations locales à tous les niveaux des différentes structures qui s'en occupent.

Conclusion générale

Ce travail de recherche que nous avons effectué dans le cadre de la thèse, est basé sur l'utilisation des ressources forestières dans une région du Cameroun méridional, plus particulièrement le département de l'Océan dans la Région du Sud, et dans les arrondissements de Bipindi et de Lolodorf. Deux volets sont concernés par cette utilisation, il s'agit de l'autoconsommation des produits par les populations locales, mais aussi de leur commercialisation, tant par ces populations que par les acteurs extérieurs à ces milieux. Certains travaux de recherche touchant l'exploitation des écosystèmes forestiers ont déjà eu lieu dans cette région, c'est le cas de l'agriculture traditionnelle en milieu forestier (Dounias, 1993 ; Carrière, 1999).

Contrairement à ces travaux qui s'intéressent spécifiquement aux pratiques agricoles des populations locales pour la production des denrées vivrières, l'orientation que nous donnons à notre recherche est une approche globale de différentes interventions dans les écosystèmes forestiers. L'intérêt dans cette approche permet déjà de comprendre que les activités menées par les deux groupes de population de notre zone d'étude (chasseurs-cueilleurs et essarteurs), n'ont pas le même impact sur les écosystèmes forestiers. D'un autre côté concernant toujours les populations locales, les effets sur le milieu des activités de production ou d'exploitation des ressources destinées à l'autoconsommation, ne sont pas les mêmes que ceux découlant des activités de production à des fins commerciales. Un des problèmes importants posés dans cette étude est la difficulté de continuer à qualifier de « traditionnels », les systèmes d'exploitation locaux des ressources par les populations qui utilisent désormais un outillage autre que le matériau rudimentaire d'antan.

Ces apparentes oppositions (chasseurs-cueilleurs/essarteurs - produits d'autoconsommation/produits destinés au commerce), cachent le fossé qui sépare l'exploitation traditionnelle des ressources des écosystèmes forestiers, de l'exploitation néolibérale. C'est là le principal problème qui semble être une menace pour la préservation des écosystèmes forestiers, tant dans la région de notre étude que dans le reste des autres régions tropicales du monde.

Cette étude est une sorte de questionnement qui nous amène à chercher des voies et moyens pouvant permettre d'allier exploitation et préservation des écosystèmes forestiers. La solution n'est pas simple, car le problème se complexifie à cause des différents types d'exploitation du milieu par des acteurs qui ne partagent pas les mêmes logiques, et qui n'ont pas le même degré d'influence dans la société. Le petit scieur de planches à Pongo – Aviation dans l'arrondissement de Lokoundjé a-t-il un poids face à la superpuissance de SOCAPALM appartenant au groupe Bolloré ? Jadis dans les sociétés forestières du Sud-Cameroun, les populations géraient les milieux naturels par différentes pratiques en vigueur dans les mêmes groupes ethniques. Elles ont souvent partagé une culture commune où l'interdit était respecté mieux que la peur du gendarme, cela n'est plus à l'ordre du jour dans le sud ouest du Cameroun, zone d'étude connaissant désormais un grand brassage ethnique pour différentes raisons. En plus les structures de grande importance dans l'exploitation des forêts, à l'exemple des grandes entreprises s'occupant de cultures de rente ou de coupe industrielle du bois, qui appartiennent souvent à des multinationales, ignorent ces pratiques de préservation des écosystèmes forestiers.

Un autre point est interpellant dans cette étude, c'est l'extrême pauvreté qui touche les populations de la zone d'étude qui, bien qu'accrochées encore à certaines valeurs

traditionnelles, font face aux besoins de la société de consommation. La principale, et souvent l'unique solution pour elles, est de se lancer dans l'exploitation des ressources environnantes, et ce souvent de façon anarchique. Le sciage artisanal du bois et la production du charbon de bois que nous avons présentés avec toutes les conséquences qui en découlent, en sont de très bons exemples. Et alors, que font les pouvoirs publics face à toutes ces situations ?

L'Etat au Cameroun, comme d'ailleurs du reste dans les autres pays forestiers du bassin du Congo, a pris de nombreuses initiatives pour « mettre de l'ordre » dans l'exploitation des milieux forestiers. Mais nous avons l'impression qu'il manque du courage à l'Etat pour prendre des mesures qui s'imposent, les raisons pourraient s'expliquer par les grands enjeux qui tournent autour de l'exploitation forestière, mais qui est aussi un sujet sensible par le fait que la vie de nombreuses populations dépend des ressources forestières dans le pays. Comment peut-on expliquer que les services de conservation s'acharnent sur de petits chasseurs Bakola pour quelques gibiers tués destinés à un usage personnel, alors que les mêmes services ferment les yeux pour des violations avérées des entreprises forestières ? C'est pourtant cet Etat qui devrait s'occuper des problèmes de ses populations, surtout celles qui vivent en situation de précarité, comme c'est le cas des Bakola/Bagielli. L'Etat au Cameroun est-il encore souverain sur la question de gestion des forêts ? Nous pensons sincèrement que ce n'est pas du tout le cas ; l'exemple du vote de la loi sur les forêts en 1994, avait été, d'après de nombreuses sources (Lassagne, 1998), une « commande » de la Banque Mondiale. Les décisions des pouvoirs publics au Cameroun semblent s'arrimer à ce qui a été décidé au niveau international pour les forêts, cette situation ne peut permettre de trouver des solutions efficaces aux problèmes des populations des forêts, et à ceux de la préservation de ces forêts, car ces problèmes se posent dans les contextes locaux et non globaux.

D'autres situations démontrent que l'Etat a plutôt choisi son camp dans la question des forêts au Cameroun ; l'exemple de l'octroi de la zone où il y avait eu reboisement des okoumés dans les environs de SOCAPALM à qui est revenu cet espace pour l'agrandissement de ses plantations à Kienké, est un cas flagrant de démission de l'Etat pour la préservation des écosystèmes forestiers, face aux lobbies dont les intérêts passent avant tout. Cela s'explique peut-être aussi par le fait que dans la plupart des pays africains, et particulièrement au Cameroun, les régimes en place ont souvent le soutien des multinationales qui opèrent dans les pays respectifs. Le cas de la cession à la firme Hérakès de grandes superficies forestières dans la Région du Sud Ouest du Cameroun non loin du Parc National de Korup il y a quelques années, malgré la protestation des populations et des ONG, l'Etat est resté sourd à ces appels. On pourrait aussi relever la corruption qui touche le secteur forestier au Cameroun comme une autre forme de démission des pouvoirs publics, à trouver des voies et moyens pour que ces milieux naturels profitent d'abord aux populations locales, comme cela avait été dans le passé par l'exploitation traditionnelle des ressources. Il en est de même des permis de coupe qu'on délivre aux entreprises qui ne respectent d'ailleurs pas souvent les cahiers de charges, sans toutefois se soucier des intérêts des populations. La gestion dite « participative », une autre « commande » extérieure puisque appliquée dans tous les pays forestiers du bassin du Congo, n'est pas non plus une panacée, car les forêts communautaires qui sont un exemple type de cette politique voulant que les populations bénéficient aussi des ressources ligneuses de leurs forêts, ont montré leurs limites. Les querelles de leadership entre les élites, l'appétit des ONG qui aident les communautés au montage des dossiers devant permettre l'octroi de ces entités, mais aussi la cupidité des entreprises forestières sollicitées parfois pour une collaboration d'exploitation des forêts communautaires, enlèvent toute possibilité aux populations de la base, de bénéficier de ces ressources. C'est pourtant ce dernier aspect qui est la motivation de base pour l'existence des forêts communautaires.

Nous avons l'impression que les forêts sont devenues des gâteaux qu'il faut partager, et ce sont les plus grands et les plus forts qui tirent leur épingle du jeu. Cette manière de concevoir ces écosystèmes forestiers, rentre en droite ligne de l'exploitation néolibérale de ces milieux, où tout peut être l'objet d'un bénéfice financier, et ce jusqu'à la conservation (Igoe et Brockington, 2006). D'autres logiques supposées agir pour la préservation de ces milieux, à l'exemple du concept de Certification, et des accords liant certains pays africains à l'Union européenne par le mécanisme du FLEGT, intègrent toujours la finalité de gain financier à la préservation des forêts. Si toutes les initiatives prises au nom d'une gestion de ces milieux avec l'idée d'en tirer des bénéfices continuent, il est à craindre que dans les prochaines décennies, qu'on se retrouve « au cœur de la forêt sans arbres⁴⁸⁵ ».

⁴⁸⁵ Titre du livre de Patrice Etoungou.

Bibliographie

Accord de Partenariat Volontaire FLEGT entre le Cameroun et l'Union Européenne, Note d'information, Commission européenne, mai 2010

Alexandre, P. ; Binet, J. ; *Le groupe dit Pahouin*, Paris, PUF, 1958

Arnoldussen, D., Binot, A., Joiris, D. V., Trefon, T.; *Gouvernance et environnement en Afrique centrale: le modèle participatif en question*, Tervuren, MRAC, 2008

Aubertin, C., Rodary, E. (Editeurs); *Aires protégées, espaces durables?* Paris, IRD, 2008
Audit environnemental HEVECAM SA, décembre 2007

Auzel, Ph., Halford, Th., « Contribution à l'état des lieux du secteur forestier au Cameroun : cas des forêts de production permanentes », Rapport d'étude pilote, Coopération Cameroun/ Union Européenne, 2002

Bahuchet, S., *La rencontre des agriculteurs. Les Pygmées parmi les peuples d'Afrique centrale*, Paris, Peeters Selaf 344, 1993

Bahuchet, S. ; de Maret, P. ; *Situation des populations indigènes des forêts dense humides*, Paris, Bruxelles, Lacito, Ulb, 1993

Bastin, D., Onanina, C., « La certification forestière : un outil de la gouvernance forestière et environnementale au sein des entreprises forestières : expérience du groupe ALPICAM », Colloque du SIFFE, Yaoundé, septembre 2011

Bellier, I. (sous la direction) ; *Peuples autochtones dans le monde. Les enjeux de la reconnaissance*, Paris, L'Harmattan, 2013

Bigombe Logo, P. ; « Femmes Pygmées et mutations sociales et développement au Sud-Cameroun », Dakar, Codesria, 1998

Bigombe, P., Dabire Atamana, B., *Gérer autrement les conflits forestiers au Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2002

Bigombe, P., *Le retournement de l'Etat forestier : l'endroit et l'envers des processus de gestion forestière au Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2004

Binet, J., *Budgets familiaux des planteurs de cacao au Cameroun*, Paris, ORSTOM, 1956

Boursier, D. ; *Pöli : Mémoires d'une femme Pygmée*, Paris, L'Harmattan, 1989

Brisson, R., *Contes des Pygmées Baka du Sud-Cameroun, Tomes 1 et 2*, contes d'enfants, Douala, 1981

Brisson, R., *Contes des Pygmées Baka du Sud-Cameroun, Tomes 3 et 4*, contes d'anciens, Douala, 1983

Brockington, D., Igoe, J. ; « Eviction for conservation : a global overview », In *Conservation and Society*, pp 424 – 470, Volume 4, N° 3, Septembre 2006

Brunel, S., *Le développement durable*, Paris, PUF, collection Que sais-je, 2004

CED (Centre pour l'Environnement et le Développement), *Etude sur la concession foncière de SGSOC dans le Sud-ouest du Cameroun*, Yaoundé, 2011

CED, *La mise en œuvre efficace de l'APV au Cameroun : opportunités et risques*, Yaoundé, février 2012

Cetri, « Emprise et empreinte de l'agrobusiness, In *Alternatives sud*, Syllepse, volume 19, 2012

Colchester, M. ; *Nature sauvage, nature sauvée ? Peuples autochtones, aires protégées et conservation de la biodiversité*, Moreton-In-Marsch, Forest People Programme, 2003

Collomb, G., « La 'question amérindienne' en Guyane. Formation d'un espace politique », In Abèles, M., Jeudy, H-P. ; *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, 1997

Courade, G., *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994

Davis, W., *Pour ne pas disparaître. Pourquoi nous avons besoin de la sagesse ancestrale*, Paris, Albin Michel, 2011. C'est la traduction française de *The wayfinders : why ancient wisdom matters in the modern world*, Toronto, Anansi Press, 2009

De Rosny, E., *Les yeux de ma chèvre*, Paris, Plon, 1981

Delvingt, W., Dethier, M., Auzel, Ph., Jeanmart, Ph., « La chasse villageoise Badjoué, gestion coutumière durable ou pillage de la ressource gibier ? » In Delvingt, M., *La forêt des hommes. Terroirs villageois en forêt tropicale africaine*, Gembloux, Presses agronomiques de Gembloux 2001

Détienne, M. ; *Comment être autochtone ? Du pur Athénien au Français raciné*, Paris, Seuil, 2003

Dikoume, C., Geisslhofer, H., *Pygmées du Sud-ouest du Cameroun*, Enda, N° 330, 1985

Diwouta Mbengue, *La main d'œuvre de la plantation de Dizangue*, Mémoire de DES en Géographie, Université de Yaoundé, Faculté de Lettres et Sciences humaines, 1979

Doho, G., « Chefferie traditionnelle, biotope salubre Grassfield », In *Le géographe, l'environnement et le développement dans le Tiers-Monde : bilan et perspectives*, Premières journées géographiques internationales du Cameroun, 26 – 30 novembre 1996

Dugast, I., *Inventaire ethnique du Sud Cameroun*, Mémoires de l'Institut Français d'Afrique Noire, centre du Cameroun, série population, N°1, 1949

Essomba, J-M. ; « Un arbuste mythique au Cameroun : le *ndoun'da* ; In *Mamba vert*, Organe d'information de la Défense de l'Environnement Camerounais, N° 5 et 6, 2000

Essono, J.M., Laburthe-Tolra, Ph.; *L'Ancien Pays de Yaoundé*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2005

Etoungou, P., *Au cœur de la forêt sans arbre : les paysans trahis*, Paris, Editions cultures croisées, 2001

Eyog Matig, O., Ndoeye, O., Kengue, J., Awono, A., *Les fruitiers forestiers comestibles du Cameroun*, Cotonou, IPGRI, 2006

Evans-Pritchard, E. ; *Les Nuer. Description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote*, Paris, Gallimard, 1968

Fouda, G-S. ; *Impact de la monétarisation des échanges sur le système productif des Pygmées Bagyéli de la région d'Akom II*, Mémoire de Maîtrise en Sociologie, Université de Yaoundé, 1999

Franqueville, A., *Yaoundé. Construire une capitale*, Paris, Editions de l'Orstom, 1984

Fritz, J-C. ; Deroche, F. ; Fritz, G. ; Porteilla, R. ; (sous la direction), *La nouvelle question indigène. Peuples autochtones et ordre mondial*, Paris, L' Harmattan, 2006

Garrier, C., *Forêt et institutions ivoiriennes*, Paris, L'Harmattan, 2006

Gartlan, S. ; *La conservation des écosystèmes forestiers du Cameroun*, Gland, UICN, 1989

Harribey, J-M., *Le développement soutenable*, Paris, Economica, 1998

Hladik C.M., Bahuchet, S., De Garine, I., *Se nourrir en forêt équatoriale. Anthropologie alimentaire des populations des régions forestières humides d'Afrique*, Paris, Unesco, MAB, 1989

Huybens, N. , « Les services sociaux, culturels et spirituels de la forêt », In Villeneuve, C., *Forêts et humains : une communauté de destins*, Québec, IEPF, 2012

Joiris, D.V. ; *Rôle des femmes dans la sédentarisation de deux sociétés de chasseurs-collecteurs. Exemple des Bagyéli et des Baka, Sud-Cameroun*, Bruxelles, 1989

Joiris, D. V. ; « La nature des uns et la nature des autres : mythe et réalité du monde rural face aux aires protégées d'Afrique centrale », In *Civilisations*, vol. XLIV, pp 94-103, 1997

Joiris, D.V., « Savoirs indigènes et contraintes anthropologique dans le cadre des programmes de conservation en Afrique centrale », in *Yale & ES Bulletin*, N° 102, pp. 140 – 150

Joiris, D.V. ; Bigombe Logo, P., (Editeurs) ; *Gestion participative des forêts d'Afrique centrale*, Versailles, Editions Quae, 2010

Katembo Vikanza, P., *Aires protégées, espaces disputés et développement au Nord-est de la R D Congo*, Thèse de Doctorat en Populations et Développement, Université Catholique de Louvain, 2011

Kengne Fodouop ; Essengue Nkodo ; « Crise économique et destruction de l'environnement dans la région d'Awaé – Essé », in Kengne Fodouop ; G. Courade ; *Sociétés et environnement au Cameroun*, Yaoundé, Imprimerie Saint Paul, 2000

Kialo, P., *Anthropologie de la forêt : populations Pové et exploitants forestiers français au Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2007

Koch, H., *Magie et chasse au Cameroun*, Paris, Berger-Levrault, 1968

Kouna Eloundou, Ch.-G. , Tsayem Demaze, M., Djellouli, Y., «La certification forestière comme norme de gestion durable des forêts tropicales : une laborieuse application en Afrique centrale », in *L'après développement durable. Espaces, nature, culture et qualité*, Paris, Editions Ellipses, 2008

Laburthe-Tolra, Ph., « Yaoundé d'après Zenker », *Annales de la F.L.S.H*, No 2, 1970

Laburthe-Tolra, Ph., *Initiations et sociétés secrètes au Cameroun : essai sur la religion Beti*, Paris, Karthala, 1985

Lassagne, A., « Exploitation forestière, développement durable et stratégies de pouvoir dans une forêt tropicale camerounaise », in *Anthropologie et Sociétés*, volume 29, n° 1, Université de Laval, 2005

Laurent, P-J., *Le Don comme Ruse. Une traduction anthropologique de la coopération au développement*, Thèse de doctorat, Université Catholique de Louvain, 1996

Letouzey, R. ; *Etude phytogéographique du Cameroun*, Paris, Lechevalier, 1968

Letouzey, R. ; « Noms d'arbre des Pygmées Bagielli dans le Sud Ouest du Cameroun, In *Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée*, volume XXII, 1975

Letouzey, R. ; *Contribution de la botanique au problème d'une éventuelle langue Pygmée*, Paris, Sela, 1976

Loung, J-F. ; « Les Pygmées de la forêt de Mill : un groupe de Pygmées camerounais en voie de sédentarisation », In *Les Cahiers d'Outre-mer*, tome XII, pp 362-379, 1959

Malaisse, F., *Se nourrir en forêt claire africaine*, Gembloux, Presses agronomiques de Gembloux, 1997

Mallart Guimera, L. ; *La forêt de nos ancêtres*, tomes 1 et 2, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 2003

Mallart Guimera, L. ; *Médecine et pharmacopée Evuzok*, Nanterre, Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, 1977

Mbédé, J. (Préfacier), *Le retour au village. Une solution à la crise économique au Cameroun ?* Paris, L'Harmattan, 1996

Ministère des forêts et de la faune, *Plan d'aménagement du Parc national de Campo-Ma'an et de sa zone périphérique*, décembre 2005

Minko Mve, B. ; *Gabon entre tradition et post-modernité. Dynamique des structures d'accueil Fang*, Paris, L'Harmattan, 2003

Mohsen Toumi, « La problématique forestière », in *Marchés tropicaux et méditerranéens : Cameroun*, Numéro hors série, mars 1998

Monteillet, N/ ; *Médecine et sociétés secrètes au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2006

Muluba, P., *Impact de l'exploitation de « makala » sur la forêt par la communauté locale de la chefferie de Basili*, Mémoire de Graduat, Université Shalom, Bunia, 2011

Mwacha, M., D. ; *Impacts de la fabrication de charbon de bois dans l'écosystème forestier sur l'environnement en district de l'Ituri : cas de la chefferie de Babelebe*, Travail de Fin d'Etude, Université Shalom, Bunia, 2010

Nelson, J. ; Hossack, L. ; *Les peuples autochtones et les aires protégées en Afrique : du principe à la pratique*, Durban, Forest People Programme, 2001

Ngoa, H. ; « Le rite So : essai de synthèse ethnographique », Yaoundé, *Abbia*, 1971

Ngo Youmba-Batana, F-M. ; « *Manger la forêt* » : *Je lipan, ou la construction sociale de la foresterie en pays Babimbi au sud du Cameroun*, Stuttgart, Ibidem-Verlag, 2007

Nguema Obam, P. ; *Fang du Gabon. Les tambours de la tradition*, Paris, Karthala, 2005

Nguendia Tsague, S., *Crise économique actuelle et consommation du bois à Yaoundé. Bois de feu, charbon de bois, bois de construction*, Mémoire de Maîtrise, Faculté de Lettres, Arts et Sciences sociales, Université de Yaoundé1, 1996

Nke Ndihi, J. ; « Déforestation au Cameroun : causes, conséquences et solutions », in *Déforestation : causes, acteurs et enjeux ?* Paris, Syllepse, 2008

Obam, A., *Conservation et mise en valeur des forêts au Cameroun*, Yaoundé, Imprimerie Nationale, 1992

Ombolo, J-P., *Eléments de base pour une approche ethnologique et historique des Fang – Beti – Bulu*, texte ronéotypé, Yaoundé, 1983

Ovono Abenkate, A., *Problématique de gestion des ressources naturelles dans les localités proches des agro-industries : le cas de Niete dans le sillage de HEVECAM*, Mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé1, 2007

Owono, J-C. ; « Le degré d'implication des Pygmées Bagyeli dans le plan d'aménagement et de gestion de l'UTO Campo-Ma'an », In Nelson, J. ; Hossack, L. ; *Les peuples autochtones et les aires protégées en Afrique : du principe à la pratique*, Durban, Forest Peoples Programme, 2001

Peka, J. *L'agriculture de plantation au Cameroun : l'exemple de l'OCB de la région du Mungo*, Mémoire de Maîtrise de géographie, Université de Yaoundé, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1979

Pessina-Dassonville, S., (sous la direction) ; *Le statut des peuples autochtones. A la croisée des savoirs*, Paris, Karthala, 2012

Schure, J., Ingram, V., Akalakou-Mayimba, C., *Projet Malaka - Bois énergie en RDC: analyse de la filière des villes de Kinshasa et de Kisangani*, CIFOR, 2011

Silva Castaneda, L. ; *Les dispositifs de certification à l'épreuve des conflits fonciers. Le cas de la table ronde sur l'huile de palme durable*, Thèse de doctorat en Sciences politiques et sociales, Université Catholique de Louvain, février 2012

Tchana, J-P. ; *Le bois à Yaoundé. Approvisionnement et commercialisation*, Mémoire de DES, Université de Yaoundé, Département de Géographie, 1978

Tchuitcham, G. ; *Décentralisation et participation des communautés locales à la gestion des forêts au Cameroun : opportunités et contraintes pour le développement rural et la gestion durable des ressources*, Thèse de doctorat, Université de Liège, 2006

Terret, T., Abena, A., « Bapea, Yende et football chez les Pygmées Bagyeli du Sud-Cameroun. Pratiques sportives et activités physiques traditionnelles », *Staps*, 2005/2 No 68, pp.55-75

Topa, G. et autres, *Forêts tropicales humides du Cameroun : une décennie de réformes*, Washington, Banque mondiale, 2010

Trefon, Th., « Transporteur de charbon de bois : un métier condamné », in *Parcours administratifs dans un Etat en faillite : Récits populaires de Lubumbashi (RDC)*, Cahiers africains, N° 74, Paris, L'Harmattan pp. 47 – 53, 2007

Tshimpanga, O., C. ; *Etude sur la filière de charbon de bois et son incidence socio-économique à Kisangani et ses environs*, Mémoire de DEA, Université de Kisangani, 2009

Yakana, A., V., *Les Befeuks et les Betsi de la rive droite de la Sanaga. Aux origines des peuples Fang et Beti*, Yaoundé, Editions CLE, 2012